This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FF 1750.2

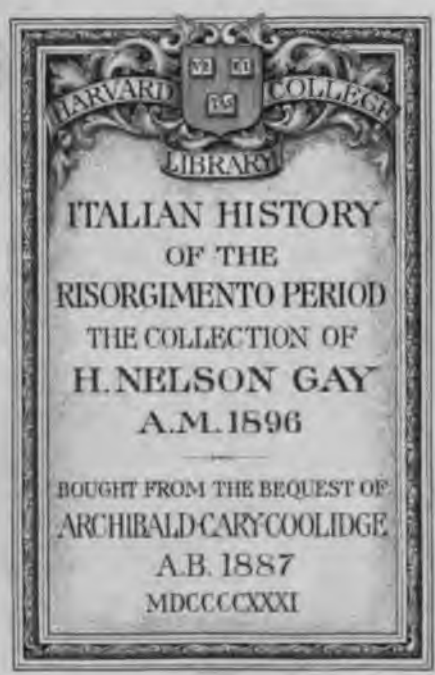
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
ITALIAN HISTORY
OF THE
RISORGIMENTO PERIOD
THE COLLECTION OF
H. NELSON GAY
A.M. 1896
BOUGHT FROM THE BEQUEST OF
ARCHIBALD CARY COOLIDGE
A.B. 1887
MDCCCCXXXI

# DISCOURS

## PARLEMENTAIRES

DE

# M. THIERS

## XIII

# DISCOURS

## PARLEMENTAIRES

DE

# M. THIERS

PUBLIÉS PAR M. CALMON

Sénateur, Membre de l'Institut

QUATRIÈME PARTIE (1871)

## XIII

PARIS

CALMANN LÉVY, ÉDITEUR

3, RUE AUBER ET BOULEVARD DES ITALIENS, 15

A LA LIBRAIRIE NOUVELLE

1882

Tous droits réservés

Quantin imprimeur
S. Benoît, 7 à Paris

Fn 1750.2

HARVARD COLLEGE LIBRARY
H. NELSON GAY
RISORGIMENTO COLLECTION
COOLIDGE FUND
1931

# DISCOURS PARLEMENTAIRES

DE

# M. THIERS

---

## CCXVI

## DISCOURS

SUR LA

## PROTESTATION DE M. KELLER

CONTRE LA CESSION DE L'ALSACE
ET DE LA LORRAINE

PRONONCÉ LE 17 FÉVRIER 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Parmi les conditions de la capitulation de Paris, signée à Versailles, le 28 janvier 1871, se trouvait une clause portant qu'une assemblée serait réunie à bref délai pour délibérer sur les conditions de la paix. Les collèges électoraux furent donc convoqués pour le 8 février, et le 13 du même mois l'Assemblée nationale tenait à Bordeaux sa première séance.

Quelques jours après, dans la séance du 17, M. Keller, en son nom et au nom des députés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin,

de la Moselle et de la Meurthe, déposa et développa un projet de déclaration aux termes duquel l'Assemblée devait refuser son assentiment à une autre des clauses de la capitulation de Paris, clause par laquelle la France cédait à la Prusse l'Alsace et la Lorraine.

M. Keller ayant demandé l'urgence pour son projet de déclaration, cette urgence avait été prononcée, et l'examen du projet par les bureaux avait été renvoyé au lendemain. Mais un membre, M. Rochefort, ayant insisté pour que l'examen eût lieu le jour même, M. Thiers fit valoir en faveur de cette proposition les considérations suivantes.

---

Messieurs,

Je n'ai que quelques observations à présenter; je puis le faire de ma place. (*Parlez! Parlez!*)

L'Assemblée doit comprendre que, dans une circonstance aussi grave, il faut agir en hommes sérieux. (*Très bien!*) La question est de savoir si vous donnerez à vos négociateurs, que je ne connais pas, un mandat impératif, ou si vous leur laisserez la liberté de négocier. (*Oui! Oui!*)

*Une voix à gauche.* — Avec une réserve.

M. Thiers. — Quant à moi, je partage tous les sentiments de M. Keller; mais, je le dis avec une résolution qui est tout entière dans mon âme, il faut que

nous agissions comme des citoyens éclairés et qui savent ce qu'ils veulent.

Il ne faut pas que les paroles nous entraînent; il faut que nous sachions ce que nous voulons mettre derrière nos paroles. (*Mouvement.*)

Aussi je trouve qu'il n'y a qu'une chose digne de vous, digne de la France, digne d'un vrai patriotisme, c'est de prendre votre parti tout de suite pour qu'on sache ce que vous voulez. Je crois que renvoyer à demain serait, permettez-moi de le dire, une puérilité. Allons immédiatement dans nos bureaux, et que chacun dise ce qu'il veut; car, sachez-le bien, vous ne pouvez pas vous cacher derrière le gouvernement que vous instituerez. Ayez le courage de votre opinion : ou la guerre, ou la paix. (*Mouvement marqué.*)

Tout cela est très sérieux. Pas d'enfantillage quand il s'agit ou du sort de provinces très intéressantes, ou du sort du pays tout entier. (*Nouveau mouvement.*)

Je vous demande de vous presser. Je vous réponds, si je puis quelque chose sur vos destinées, de vouer, comme d'autres, mes efforts au service du pays, tant que je pourrai lui être utile; mais je ne saurais, je vous le dis dès à présent, accepter un mandat qu'en honnête homme et en bon citoyen je ne pourrais remplir.

Il faut que nous sachions, nous ou d'autres, peu importe (ce sera décidé dans quelques heures) ce que vous voulez.

Avant de vouloir quelque chose, il faut y avoir pensé ; mais, sur la question qui vous est soumise, il n'y a personne qui puisse dire qu'il a besoin d'y penser jusqu'à demain, car tous vous avez dû y penser depuis plusieurs mois. (*Oui! Oui! Vous avez raison!*)

Allons donc dans les bureaux et disons tout de suite ce que nous pensons ; ne nous retranchons pas derrière un délai de vingt-quatre heures. (*Très bien! Très bien! — Mouvement prolongé.*)

M. LE PRÉSIDENT. — On demande que l'Assemblée se retire immédiatement dans ses bureaux. Je la consulte sur cette proposition.

(*L'Assemblée, consultée, déclare qu'elle se retirera immédiatement dans ses bureaux pour l'examen de la proposition.*)

## CCXVII

# COMMUNICATION

RELATIVE A LA

# CONSTITUTION DU CABINET

ET OBSERVATIONS

SUR L'OPPORTUNITÉ D'UNE SUSPENSION DES SÉANCES

PRÉSENTÉES LE 19 FÉVRIER 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

M. Thiers avait été élu député dans vingt-six départements ; il se trouvait ainsi investi de la plus grande autorité morale que le suffrage universel puisse conférer à un citoyen. Nul, d'ailleurs, n'avait protesté plus énergiquement que lui contre la guerre, nul n'avait fait plus d'efforts pour arriver à la paix, nul ne pouvait inspirer plus de confiance à l'Europe, nul enfin n'était en meilleure situation pour mener les négociations avec l'ennemi victorieux à bonne fin. Aussi, dans la séance du 17 février, fut-il, sur la proposition de MM. Jules Grévy, Dufaure, Rivet, Vitet, Léon de Malleville, etc., proclamé, à la presque unanimité des membres présents, Chef du pouvoir exécutif, avec mission d'exercer ce pouvoir sous l'autorité de l'Assemblée nationale et avec le concours de ministres qu'il choisirait et présiderait.

Le lendemain, 18 février, M. Thiers adressa au président de l'Assemblée M. Grévy une lettre dont ce dernier donna lecture et par laquelle il le priait d'assurer ses

collègues de sa profonde gratitude pour le témoignage de haute confiance qu'ils avaient bien voulu lui accorder et de son dévouement absolu à l'accomplissement des grands devoirs qu'ils lui avaient imposés. Il aurait voulu, ajoutait-il, aller leur exprimer ces sentiments, entouré des ministres qu'il avait choisis. Mais ils ne pourraient se trouver réunis que dans la journée du lendemain, et le lendemain ils se présenteraient tous ensemble devant l'Assemblée pour lui apporter l'expression de leur gratitude, de leurs loyales intentions et de leur dévouement.

Le 19 février, en effet, M. Thiers, suivi des nouveaux ministres, se rendit à l'Assemblée nationale et y fit la communication suivante.

---

Messieurs,

Chef du pouvoir exécutif de la République française, je dois, avant toutes choses, vous remercier, non pas du fardeau accablant dont vous venez de me charger, mais du témoignage de confiance que vous m'avez donné dans la journée d'avant-hier. Quoique effrayé de la tâche difficile, périlleuse et surtout douloureuse, qui m'est imposée, je n'ai éprouvé qu'un sentiment, un seul, celui de l'obéissance, immédiate, absolue, à la volonté du pays (*Très bien!*), qui doit être d'autant plus obéi, d'autant mieux servi, d'autant plus aimé, qu'il est plus malheureux. (*Oui! Oui! — Vive adhésion.*)

Hélas! oui, il est malheureux plus qu'il ne le fut à aucune époque de son histoire, si vaste, si accidentée, si glorieuse, où on le voit tant de fois précipité dans un abîme d'infortune, pour remonter tout à coup au faîte de la puissance et de la gloire (*Mouvement*), et ayant constamment la main dans tout ce qui a été fait de grand, de beau, d'utile à l'humanité! (*Nouveau mouvement. — Oui! Oui! C'est vrai!*)

Il est malheureux, sans doute, mais il reste l'un des pays les plus grands, les plus puissants de la terre, toujours ferme, fier, inépuisable en ressources, toujours héroïque surtout : témoin cette longue résistance de Paris qui demeurera l'un des monuments de la constance et de l'énergie humaines! (*Vif élan d'adhésion.*)

Plein de confiance dans les puissantes facultés de notre chère patrie, je me rends sans hésitation, sans calcul, à la volonté nationale par vous exprimée, et me voici, à votre appel, à vos ordres, si je puis dire, prêt à vous obéir, avec une réserve toutefois, celle de vous résister si, entraînés par un sentiment généreux mais irréfléchi, vous me demandiez ce que la sagesse politique condamnerait, comme je le fis il y a huit mois, lorsque je me levai soudainement pour résister aux entraînements funestes qui devaient nous conduire à une guerre désastreuse. (*Sensation.*)

Dans l'intérêt de l'unité d'action, vous m'avez laissé le choix de mes collègues; je les ai choisis sans autre motif de préférence que l'estime publique uni-

versellement accordée à leur caractère, à leur capacité, et je les ai pris, non pas dans l'un des partis qui nous divisent, mais dans tous, comme a fait le pays lui-même en vous donnant ses votes, et en plaçant souvent sur la même liste les personnages les plus divers, les plus opposés en apparence, mais unis par le patriotisme, les lumières et la communauté des bonnes intentions. (*Très bien! Très bien!*)

Permettez-moi de vous énumérer les noms et les attributions des collègues qui ont bien voulu me prêter leur concours :

M. Dufaure, ministre de la justice;

M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères;

M. Picard, ministre de l'intérieur;

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique;

M. de Larcy, ministre des travaux publics;

M. Lambrecht, ministre du commerce;

M. le général Le Flô, ministre de la guerre;

M. l'amiral Pothuau, ministre de la marine.

Dans cette énumération manque le nom du ministre des finances. Le choix est déjà arrêté dans la pensée du conseil; mais l'honorable membre auquel sera attribué ce département n'étant point encore à Bordeaux, je n'ai pas cru devoir livrer son nom à la publicité[1].

Vous avez remarqué sans doute que je ne me suis chargé d'aucun département ministériel, afin d'avoir plus de temps pour amener à une même pensée, pour

1. M. Buffet.

entourer d'une même vigilance, toutes les parties du gouvernement de la France.

Sans vous apporter aujourd'hui un programme de gouvernement, ce qui est toujours un peu vain, je me permettrai de vous présenter quelques réflexions sur cette pensée d'union qui me dirige, et de laquelle je voudrais faire sortir la reconstitution actuelle de notre pays.

Dans une société prospère, régulièrement constituée, cédant paisiblement, sans secousse, au progrès des esprits, chaque parti représente un système politique, et les réunir tous dans une même administration, ce serait, en opposant des tendances contraires, qui s'annuleraient réciproquement ou se combattraient, ce serait aboutir à l'inertie ou au conflit.

Mais, hélas! une société régulièrement constituée, cédant doucement au progrès des esprits, est-ce là notre situation? (*Mouvement.*)

La France, précipitée dans une guerre sans motif sérieux, sans préparation suffisante, a vu une moitié de son sol envahie, son armée détruite, sa belle organisation brisée, sa vieille et puissante unité compromise, ses finances ébranlées, la plus grande partie de ses enfants arrachés au travail pour aller mourir sur les champs de bataille, l'ordre profondément troublé par une subite apparition de l'anarchie, et, après la reddition forcée de Paris, la guerre suspendue pour quelques jours seulement, et prête à renaître si un gouvernement estimé de l'Europe, acceptant coura-

geusement le pouvoir, prenant sur lui la responsabilité de négociations douloureuses, ne vient mettre un terme à d'effroyables calamités!

En présence d'un pareil état de choses, y a-t-il, peut-il y avoir deux politiques? Et, au contraire, n'y en a-t-il pas une seule, forcée, nécessaire, urgente, consistant à faire cesser le plus promptement possible les maux qui nous accablent?

Quelqu'un pourrait-il soutenir qu'il ne faut pas le plus tôt, le plus complètement possible, faire cesser l'occupation étrangère, au moyen d'une paix courageusement débattue et qui ne sera acceptée que si elle est honorable? (*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Débarrasser nos campagnes de l'ennemi qui les foule et les dévore; rappeler des contrées étrangères nos soldats, nos officiers, nos généraux prisonniers; reconstituer avec eux une armée disciplinée et vaillante; rétablir l'ordre troublé; remplacer ensuite et sur-le-champ les administrateurs démissionnaires ou indignes; reformer par l'élection nos conseils généraux, nos conseils municipaux dissous (*Très bien! Très bien!*); reconstituer ainsi notre administration désorganisée; faire cesser des dépenses ruineuses; relever sinon nos finances, ce qui ne saurait être l'œuvre d'un jour, du moins notre crédit, moyen unique de faire face à des engagements pressants; renvoyer aux champs, aux ateliers, nos mobiles, nos mobilisés; rouvrir les routes interceptées, relever les ponts dé-

truits, faire renaître ainsi le travail partout suspendu, le travail qui peut seul procurer le moyen de vivre à nos ouvriers, à nos paysans! (*Oui! Oui! Très bien!*)

Y a-t-il quelqu'un qui pourrait nous dire qu'il y a quelque chose de plus pressant que tout cela? Et y aurait-il, par exemple, quelqu'un ici qui oserait discuter savamment des articles de constitution, pendant que nos prisonniers expirent de misère dans des contrées lointaines, ou pendant que nos populations mourantes de faim sont obligées de livrer aux soldats étrangers le dernier morceau de pain qui leur reste? (*Sensation marquée.*)

Non, non, Messieurs, pacifier, réorganiser, relever le crédit, ranimer le travail, voilà la seule politique possible et même concevable en ce moment. A celle-là tout homme sensé, honnête, éclairé, quoi qu'il pense sur la monarchie ou sur la république, peut travailler utilement, dignement; et n'y eût-il travaillé qu'un an, six mois, il pourra rentrer dans le sein de la patrie, le front haut, la conscience satisfaite. (*Très bien! Très bien!*)

Ah! sans doute, lorsque nous aurons rendu à notre pays les services pressants que je viens d'énumérer, quand nous aurons relevé du sol où il gît le noble blessé qu'on appelle la France, quand nous aurons fermé ses plaies, ranimé ses forces, nous le rendrons à lui-même, et, rétabli alors, ayant recouvré la liberté de ses esprits, il verra comment il veut vivre. (*Vive approbation.*)

Quand cette œuvre de réparation sera terminée, et elle ne saurait être bien longue, le temps de discuter, de peser les théories de gouvernement sera venu ; et ce ne sera plus un temps dérobé au salut du pays. Déjà un peu éloignés des souffrances d'une révolution, nous aurons retrouvé notre sang-froid; ayant opéré notre reconstitution sous le gouvernement de la République, nous pourrons prononcer en connaissance de cause sur nos destinées, et ce jugement sera prononcé, non par une minorité, mais par la majorité des citoyens, c'est-à-dire par la volonté nationale elle-même. (*Nouvelle approbation.*)

Telle est la seule politique possible, nécessaire, adaptée aux circonstances douloureuses où nous nous trouvons. C'est celle à laquelle mes honorables collègues sont prêts à dévouer leurs facultés éprouvées ; c'est celle à laquelle, pour ma part, malgré l'âge et les fatigues d'une longue vie, je suis prêt à consacrer les forces qui me restent, sans calcul, sans autre ambition, je vous l'assure, que celle d'attirer sur mes derniers jours les regrets de mes concitoyens (*Mouvement sympathique. — Vifs applaudissements*), et permettez-moi d'ajouter, sans même être assuré, après le plus complet dévouement, d'obtenir justice pour mes efforts. Mais, n'importe, devant le pays qui souffre, qui périt, toute considération personnelle serait impardonnable.

Unissons-nous, Messieurs, et disons-nous bien qu'en nous montrant capables de concorde et de sa-

gesse, nous obtiendrons l'estime de l'Europe, avec son estime son concours, de plus le respect de l'ennemi lui-même; et ce sera la plus grande force que vous puissiez donner à vos négociateurs, pour défendre les intérêts de la France dans les graves négociations qui vont s'ouvrir.

Sachez donc renvoyer à un terme qui ne saurait être bien éloigné les divergences de principes qui nous ont divisés, qui nous diviseront peut-être encore; et n'y revenons que lorsque ces divergences, résultat, je le sais, de convictions sincères, ne seront plus un attentat contre l'existence et le salut du pays.

(*Bravos prolongés et double salve d'applaudissements.*)

Dans la même séance du 19 février, M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, vint exposer à l'Assemblée qu'au moment de partir pour Paris et de s'y engager dans les négociations les plus graves, le Chef du pouvoir exécutif et lui avaient pensé qu'il était indipensable d'associer autant que possible l'action parlementaire à la leur, et il demanda en conséquence la nomination immédiate d'une commission de quinze membres chargée d'assister les négociateurs, de recevoir d'eux les communications qui pourraient les éclairer et de leur donner son avis, quand il y aurait lieu. La nomination de cette commission ayant été décidée, M. Thiers prit la parole pour soumettre à l'Assemblée les observations suivantes.

Messieurs,

Je prie l'Assemblée de vouloir bien suspendre un instant le travail auquel elle va se livrer en se retirant dans ses bureaux, et me permettre de lui présenter une réflexion dont elle appréciera sans aucun doute l'importance.

M. le ministre des affaires étrangères et moi nous allons quitter Bordeaux pour nous rendre à Paris et commencer les négociations si importantes qui sont aujourd'hui l'objet des sollicitudes de la France, et, on peut le dire, de l'Europe entière. L'Assemblée comprendra, je l'espère (elle est souveraine, c'est une simple observation que je lui soumets et dont elle fera tel cas que de raison), elle comprendra que si, pendant que les négociateurs seront chargés de cette œuvre si difficile, des discussions pouvaient s'élever ici sur toutes les questions relatives au traité de paix, les négociations seraient ou fâcheusement influencées ou peut-être même compromises. (*C'est vrai! C'est vrai!*)

Je demande donc à l'Assemblée d'examiner s'il ne serait pas opportun de suspendre ses séances publiques, pour qu'aucune proposition de nature à nuire à ces négociations ne puisse être présentée. (*Assentiment.*)

Et, à cette occasion, j'appuierai de toutes mes forces l'excellente proposition, qui vous a été faite tout à l'heure, de former huit grandes commissions, à l'effet de préparer des travaux très utiles pour le jour où vous aurez à exercer votre souveraineté, lorsqu'on vous soumettra le traité qui aura été conclu.

Je crois donc que l'Assemblée aura alors, et par suite de ces travaux, un très bon emploi à faire de son temps, et que la négociation sera garantie de tous les incidents qui pourraient lui nuire. (*Très bien! Très bien!*)

Suivant le désir exprimé par M. Thiers, l'Assemblée décida qu'elle suspendrait ses séances publiques jusqu'à la conclusion des négociations.

## CCXVIII

# COMMUNICATION

DES

# PRÉLIMINAIRES DU TRAITÉ DE PAIX

ET OBSERVATIONS A L'EFFET

D'OBTENIR LA DÉCLARATION D'URGENCE

PRÉSENTÉES LE 28 FÉVRIER 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Partis pour Paris, le 19 février, avec la commission parlementaire chargée de les aider de ses conseils, MM. Thiers et J. Favre s'y mirent aussitôt en communication avec M. de Bismarck, et, après bien des efforts et des débats, ils parvinrent à signer, le 26 février, les préliminaires de paix qu'ils s'empressèrent de rapporter à Bordeaux. Le jour même de leur retour, le 28, M. Thiers en donna communication à l'Assemblée nationale dans les termes suivants.

---

Messieurs,

Vous m'avez imposé une mission douloureuse. Tous les efforts dont j'ai été capable, tous ceux dont était capable mon honorable collègue, M. Jules Favre,

nous les avons faits pour nous montrer dignes de vous, dignes du pays.

D'ailleurs, la commission que vous avez envoyée à Paris, qui a vu tout ce qui s'est passé, qui a été témoin de tous nos efforts et de toutes nos douleurs, aura plus tard à s'en expliquer devant vous.

Pour le présent, je me bornerai à lire le projet de loi que nous vous proposons.

Je vous demanderai la permission de charger l'un de nos collègues de donner lecture du traité. Connaissant votre impatience, je n'ai pas perdu un instant; je me suis rendu au milieu de vous tel que je suis arrivé, sans prendre un instant de repos. Je lirai donc seulement le projet de loi, et vous permettrez qu'un autre lise le traité. (*Oui! Oui! — Très bien!*)

## PROJET DE LOI

« Le Chef du pouvoir exécutif de la République française propose à l'Assemblée nationale le projet de loi dont la teneur suit :

« L'Assemblée nationale, subissant les conséquences de faits dont elle n'est pas l'auteur, approuve les préliminaires de paix dont le texte est ci-annexé et qui ont été signés à Versailles, le 26 février 1871, par le Chef du pouvoir exécutif et le ministre des affaires étrangères de la République française, d'une part, et, d'autre part, par M. le chancelier germanique, le comte Otto de Bismarck-Schœnhausen, le

ministre d'État et des affaires étrangères de Sa Majesté le roi de Bavière, le ministre des affaires étrangères de Sa Majesté le roi de Wurtemberg, et le ministre d'État représentant Son Altesse le grand-duc de Bade, et autorise le chef du pouvoir exécutif et le ministre des affaires étrangères à échanger les ratifications.

« Teneur des préliminaires de paix, dont lecture a été faite à l'Assemblée nationale et dont l'instrument authentique reste déposé aux archives du ministère des affaires étrangères.

« *Le Chef du pouvoir exécutif de la République française,*

« A. THIERS.

« *Pour le ministre des Affaires étrangères absent,*

« J. DUFAURE. »

Suit, Messieurs, le texte du traité qui doit être mis sous vos yeux.

Je demande à la chambre l'urgence : des raisons de la plus haute gravité exigent que le traité soit discuté, mais qu'on perde le moins de temps possible pour pouvoir échanger les ratifications. Les ratifications seront le signal du retour de nos prisonniers et de l'évacuation d'une grande partie de notre territoire, Paris compris. (*Mouvement prolongé.*)

Après cette communication, la parole fut donnée à M. Barthélemy Saint-Hilaire pour lire les préliminaires de paix. Il suffira d'en rappeler les principales et douloureuses conditions :

1° La France renonçait, en faveur de l'Empire allemand, à tous ses droits et titres sur l'Alsace, sauf Belfort qu'elle conservait, et sur un quart environ de la Lorraine;

2° Elle s'engageait à payer à l'Empire d'Allemagne une somme de cinq milliards, dont un milliard dans le courant de 1871 et le surplus dans un espace de trois années ;

3° L'évacuation du territoire français par les troupes allemandes devait s'effectuer au fur et à mesure du payement de la contribution de guerre;

4° Toute réquisition, soit en argent, soit en nature, était interdite aux troupes allemandes; mais, par contre, le gouvernement français était tenu de les alimenter jusqu'à la fin de l'occupation;

5° Les prisonniers de guerre devaient être mis en liberté aussitôt après l'échange des ratifications;

6° Enfin, pour faciliter la ratification des préliminaires de paix, l'armistice stipulé par la Convention du 28 janvier était prolongé jusqu'au 12 mars, sous réserve, toutefois, aux deux parties contractantes, du droit de dénoncer l'armistice à partir du 3 mars selon leur convenance, avec un délai de trois jours pour la reprise des hostilités, et, jusqu'au vote de la ratification par l'Assemblée, la partie de la ville de Paris comprise entre la rue du Faubourg-Saint-Honoré, l'avenue des Ternes et la Seine, devait être occupée par les troupes allemandes, dont le nombre ne dépasserait pas 30,000 hommes.

Dès que M. Barthélemy Saint-Hilaire eut achevé la lecture de ce document, M. le président Grévy mit aux voix la déclaration d'urgence demandée par M. Thiers pour le projet de loi portant ratification des préliminaires de paix. M. Tolain s'étant opposé à ce que l'urgence fût déclarée, parce que, selon lui, les propositions que le projet de loi avait pour objet de consacrer étaient honteuses et inacceptables, M. Thiers fit la réponse suivante.

Messieurs,

Je viens expliquer le sens du mot « urgence » et repousser une expression inacceptable que l'Assemblée vient d'entendre.

L'urgence ne signifie pas qu'on délibérera sans examiner complètement le traité. Une proposition telle que celle que nous venons de vous faire est certainement une des plus graves qu'on puisse présenter à un grand pays. Nous le savons, et notre douleur nous l'a assez appris... (*Mouvement*); mais il faut que l'examen commence tout de suite, et, quand il sera commencé, ce ne sera pas nous, soyez-en sûrs, qui voudrons restreindre la discussion et empêcher qui que ce soit de dire sur ce traité tout ce qu'il pense. Non, tout au contraire! Mais ce qui importe avant tout, c'est que cette discussion ne soit pas différée. (*Très bien! Très bien!*)

Quant à l'expression que je repousse, c'est celle de « propositions honteuses. » Pas un de nous ne serait capable de vous en faire une semblable. Mais nous sommes dans une situation malheureuse, et, s'il y a de la honte, la honte sera pour ceux qui, à tous les degrés, à toutes les époques, auront contribué aux fautes qui ont amené cette situation. (*Vives marques d'approbation.*)

Quant à moi, devant le pays et devant Dieu, je

déclare que je suis étranger à ces fautes-là. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements prolongés.*)

L'urgence fut votée; mais alors s'éleva la question de savoir si les bureaux se réuniraient le jour même pour prendre connaissance des clauses du traité de paix, ou si l'on attendrait au lendemain pour que chaque membre pût avoir au moins un exemplaire imprimé de ces clauses. M. Cochery demanda que la réunion eût lieu le soir même en s'appuyant sur cette raison majeure qu'une partie de Paris devait être occupée le lendemain par les troupes allemandes, et que cette occupation devant cesser aussitôt après la ratification des préliminaires, il était à désirer que l'Assemblée se prononçât le plus tôt possible afin de réduire la durée de cette occupation. Néanmoins, MM. Schœlcher et autres membres ayant insisté pour l'ajournement au lendemain, M. Thiers prit de nouveau la parole.

Messieurs,

Nous ne voulons rien soustraire à la connaissance de l'Assemblée ni du pays. Nous avons besoin de leur faire tout savoir; nous en avons un besoin plus grand que ceux qui, dans ce moment, présentent une demande différente de la nôtre, puisque nous avons la responsabilité terrible des propositions que nous venons de vous soumettre. Nous sommes, nous, les victimes, comme vous, de ces propositions, alors cependant que ce n'est pas nous qui, par nos fautes, les avons amenées; mais il faut être ici de bons citoyens,

il faut songer au pays avant de songer à nous-mêmes, il faut songer au pays avant de songer à tout ce que les partis qui sont derrière nous peuvent penser. (*Très bien! Très bien!*)

Je ne puis vous lire toutes les dépêches télégraphiques que je reçois à chaque instant, et, je vous en prie, dispensez-moi de parler. Respectez, Messieurs, je vous le demande, respectez, non pas moi, si personne ne respecte plus rien, mais respectez mon silence. (*Mouvement.*)

Je ne vous demande qu'une chose : c'est de témoigner, par un vote, tout le zèle que vous voulez apporter dans l'examen immédiat du traité. En montrant cette disposition, vous pouvez exercer sur l'état de Paris une influence considérable, et peut-être même pourrez-vous épargner ainsi à notre capitale une grande douleur. (*Nouveau mouvement.*)

Je ne puis pas tout vous dire, Messieurs, mais j'ai passé la nuit debout. J'ai quitté Paris hier au soir, et, quand je parle ainsi, je désire être compris sans rien ajouter davantage.

Quant à moi, je laisse à ceux qui voudront la prendre la responsabilité des événements qui pourraient survenir. Lorsque je vous demande l'urgence, je n'ai pas la pensée de soustraire quelque chose à votre discussion : non, la discussion doit être et sera complète.

Vous réclamez l'impression du traité. Mais vous savez bien que, dans ce traité, il n'y a pour vous que

trois ou quatre questions à résoudre. Vous n'avez pas, comme nous l'avons eu, vingt questions à décider; vous n'en avez que trois ou quatre, sur lesquelles chacun de vous a déjà trouvé la solution dans son esprit et dans son cœur.

Il n'y a donc pas lieu, dans vos bureaux, à un long examen. Il fallait un long et sérieux examen aux négociateurs qui ont discuté avec désespoir, et même avec des larmes, chaque disposition du traité, et qui ont usé de toutes leurs forces pour conserver au pays son territoire et ses richesses; mais pour vous, je le répète, il n'y a que trois ou quatre questions dont la solution est dans tous les esprits et dans tous les cœurs. Et c'est pour cela que nous provoquons de votre part une manifestation prochaine. Plus prompte elle sera, moins longues seront les souffrances qui pèsent sur le pays. (*Vif assentiment sur un très grand nombre de bancs.*)

J'ai, permettez-moi de le dire, engagé ma responsabilité, quand j'aurais pu m'y soustraire par un refus, il y a quatre ou cinq jours; il faut maintenant que vous engagiez la vôtre. Il y a là une de ces obligations auxquelles personne ne doit se soustraire en restant assis sur son banc. Que tout le monde vote, il ne doit y avoir aucune abstention. (*Oui! Oui! Très bien!*)

*Quelques membres à gauche.* — Nous protestons contre l'urgence, voilà tout!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Ce que je dis ne peut déplaire à aucun de vous, Messieurs, qui voulez

la clarté et la franchise. (*Assentiment et approbation.*)

Mes collègues et moi, tous ceux qui ont pris part à ces négociations, ont assumé une immense responsabilité. Eh bien, il faut que personne ne se dérobe ici par son abstention, en restant assis sur son banc, à la responsabilité qui doit lui appartenir. Que chacun prenne sa part de responsabilité; moi, j'ai pris toute celle que je pouvais prendre.

*Plusieurs membres à gauche.* — Nous demandons qu'on se réunisse demain à neuf heures!

*A droite.* — Non! non! Ce soir! ce soir!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Le fait de vous réunir ce soir, Messieurs, ne signifie pas que vous entendez écourter la discussion. Non : cela signifie seulement que vous avez l'intention formelle de discuter d'une manière complète, mais le plus tôt possible.

Nous demandons que l'examen dans les bureaux commence immédiatement. Lorsque vous serez réunis dans vos bureaux, vous verrez à quel moment vous devez rendre la discussion décisive.

(*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*)

L'Assemblée décida que les bureaux se réuniraient le soir même, à neuf heures, et qu'il y aurait séance publique le lendemain à midi.

## CCXIX

# DISCOURS

A L'OCCASION DE

# LA MOTION DE DÉCHÉANCE

PRONONCÉ LE 1er MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux préliminaires de paix avait été élue dans la soirée du 28 février, et elle se composait des mêmes membres qui avaient reçu précédemment mission d'accompagner à Paris MM. Thiers et Jules Favre. Le lendemain, 1er mars, dès l'ouverture de la séance publique, M. Victor Lefranc, organe de cette commission, donna lecture d'un rapport par lequel elle concluait à l'adoption pure et simple du projet de loi. La discussion fut immédiatement ouverte, et M. Edgar Quinet, d'abord, puis M. Bamberger, député de la Moselle, déclarèrent qu'ils ne donneraient jamais leur adhésion au traité proposé. La paix telle qu'elle était imposée, dit M. Quinet, c'était la guerre à perpétuité sous le masque de paix; c'était non pas la déchéance, mais l'anéantissement de la France. Un seul homme, ajouta M. Bamberger, devait et pouvait signer un pareil traité de honte, et le nom de cet homme resterait éternellement cloué au pilori infamant de l'histoire. Quelques membres se récrièrent contre ces paroles en disant que Napoléon III n'aurait jamais signé un

traité aussi honteux, et M. Jules Simon les ayant sommés de venir à la tribune défendre, s'ils l'osaient, l'auteur de toutes nos catastrophes, M. Conti demanda la parole. Après avoir déclaré qu'il était prêt, quant à lui, par esprit de conciliation et de patriotisme, à voter le projet de loi proposé, il rappela que l'Empire avait été fondé et soutenu par une série de plébiscites, qu'il avait donné au pays des années de prospérité et de gloire, que nombre de membres présents dans l'Assemblée l'avaient servi avec dévouement, et alors s'élevèrent de toutes parts des cris de protestation et de déchéance qui ne permirent pas à l'orateur de continuer son panégyrique et obligèrent le président de l'Assemblée à suspendre la séance. Quand, au bout d'une demi-heure, elle fut reprise, la parole fut donnée à M. Target pour lire une motion d'ordre signée de 25 membres et ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale clôt l'incident, et, dans les circonstances douloureuses que traverse la patrie, en face de protestations et de réserves inattendues, confirme la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, déjà prononcée par le suffrage universel, et le déclare responsable de la ruine, de l'invasion et du démembrement du territoire. »

La lecture de cette motion fut suivie d'acclamations prolongées, et, après quelques mots de M. Gavini qui vint soutenir que l'Assemblée n'avait pas qualité pour prononcer la déchéance, que ce droit appartenait exclusivement au suffrage universel qui pouvait seul détruire l'œuvre édifiée par quatre plébiscites solennels, M. Thiers prit la parole.

---

Messieurs,

Je vous ai proposé une politique de conciliation et de paix, et j'espérais que tout le monde comprendrait la réserve et le silence dans lesquels nous nous renfermons à l'égard du passé. Mais, lorsque ce passé se dresse devant le pays... (*Vive adhésion. — Bravos et applaudissements.*)

M. Conti. — Je demande la parole.

M. le Chef du pouvoir exécutif... lorsque ce passé semble se jouer de nos malheurs dont il est l'auteur... (*Oui! Oui! — Nouveaux bravos.*) ...; le jour où ce passé se dresse devant nous, quand nous voudrions l'oublier, lorsque nous courbons la tête sous ses fautes, permettez-moi de le dire, sous ses crimes (*Oui! Oui! C'est vrai!*)... Savez-vous ce que disent en Europe les princes que vous représentez, je l'ai entendu de la bouche des souverains, ils disent que ce n'est pas eux qui sont coupables de la guerre, que c'est la France; ils disent que c'est nous. Eh bien, je leur donne un démenti à la face de l'Europe. (*Applaudissements*). Non, la France n'a pas voulu la guerre. (*Non! Non!*) C'est vous, vous qui protestez; c'est vous qui l'avez voulue. (*Oui! Oui!*)

(*M. Conti, au pied de la tribune, adresse à l'orateur des paroles qui sont étouffées par les cris: N'interrompez*

*pas!— A l'ordre! A l'ordre! — Plusieurs représentants, au pied de la tribune, interpellent vivement M. Conti.*)

M. LE PRÉSIDENT. — J'engage Messieurs les représentants à s'éloigner du pied de la tribune et à prendre leurs places; c'est une condition du silence et de l'ordre dans la discussion. (*C'est vrai! — Très bien!*)

M. THIERS, *Chef du pouvoir exécutif.* — Vous avez méconnu la vérité. Elle se dresse aujourd'hui devant vous; et c'est une punition du ciel de vous voir ici, obligés de subir le jugement de la nation, qui sera le jugement de la postérité. (*Oui! Oui! Vifs applaudissements.*)

Vous venez soutenir ici l'innocence du maître que vous serviez. Je respecte toujours toutes les douleurs; ce n'est pas l'individu que j'attaque.

M. CONTI. — Il n'y paraît guère!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Mais vous voulez soutenir ici l'innocence du maître que vous avez servi. Si l'Assemblée écoute mon conseil, elle vous laissera la parole.

Eh bien, venez parler des services rendus à la France par l'Empire; il en est beaucoup de nous ici qui vous répondront à l'instant même. (*C'est vrai! Très bien!*)

Si l'Assemblée veut clore l'incident (*Oui! Oui!*), ce sera plus sage et plus digne (*Assentiment*); mais, si elle ne veut pas clore l'incident, je la supplie de laisser parler à cette tribune les représentants de l'Empire.

Je n'ajoute plus qu'un mot : Quant au droit national, vous dites que nous ne sommes pas une Constituante. Mais il y a une chose qui ne fait pas question, c'est que nous sommes souverains. (*Oui ! Oui ! Souverains !*)

Savez-vous pourquoi ? C'est que, depuis vingt ans, c'est la première fois que les élections ont été parfaitement libres (*Acclamations*), et que le pays a pu dire librement sa volonté. (*Réclamations de M. Conti et de M. Gavini.*)

M. Ducuing, *s'adressant à MM. Conti et Gavini.* — La preuve, c'est que vous avez été nommés !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — La clôture de l'incident, c'est ce qui serait le plus digne. (*Oui ! Oui !*) Mais, si la clôture ne prévalait pas, écoutez alors ceux qui voudraient venir se justifier ; nous leur répondrons. Pour moi, je demande la clôture de l'incident.

(*Vive adhésion. — Très bien ! — L'ordre du jour !*)

La motion fut, aussitôt après ce discours, mise aux voix et adoptée par l'unanimité des membres présents, sauf six.

CCXX

# DISCOURS

SUR

# LE PROJET DE LOI

## RELATIF AUX PRÉLIMINAIRES DE PAIX

PRONONCÉ LE 1er MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Aussitôt après l'adoption de la motion de déchéance, le débat fut rouvert sur les préliminaires de paix. Ces préliminaires furent attaqués successivement par M. Victor Hugo, qui soutint qu'avant tout il fallait sauver l'honneur du pays et que les conditions imposées étaient honteuses pour lui; par M. Tachard, député du Haut-Rhin, qui fit valoir que le département auquel il appartenait était essentiellement français et ne voulait pas être séparé de la mère patrie; par M. Louis Blanc, qui constata que la France n'avait pas tout entière été favorable à la guerre, mais qu'ayant eu le tort de s'abandonner à un seul homme et de se laisser entraîner à sa suite dans des aventures coupables, il était juste qu'elle en portât la peine; aussi, ajouta M. Louis Blanc, si, après la capitulation de Sedan, la Prusse s'était contentée de demander comme condition de paix le payement des frais de guerre, elle eût été parfaitement dans son droit, et ces conditions eussent dû être acceptées par nos plénipotentiaires. Mais ses exigences avaient été telles qu'il n'y

avait pas eu moyen de s'entendre, et l'on avait pu juger, dès lors, qu'il y avait parti pris chez son gouvernement de déshonorer et de détruire la France. Dans la situation suprême où l'on se trouvait, il fallait donc faire appel à l'intérêt, au jugement, à la conscience de l'Europe, et, si elle y était sourde, combattre encore avec cette foi dans la patrie qui, du temps de Jeanne d'Arc, avait sauvé la vieille France monarchique, et plus tard, sous la Convention, avait sauvé la France républicaine.

Seuls, M. Vacherot et le général Changarnier engagèrent l'Assemblée à subir le traité qui était imposé, et, après eux M. Buffet déclara, en son nom et au nom des trois autres députés des Vosges, que, représentants d'un département dont une portion était comprise dans la cession territoriale, ils ne pouvaient adhérer au projet de loi proposé; que d'autre part, cependant, ils ne voulaient pas assumer la responsabilité des conséquences funestes que pourrait avoir son rejet; et que dès lors il y avait pour eux nécessité de s'abstenir. Mais, ajouta M. Buffet, dans l'impossibilité où l'on était de continuer la lutte avec quelques chances de succès, le vrai patriotisme faisait un devoir aux membres de l'Assemblée qui ne se trouvaient pas dans la situation exceptionnelle des députés lorrains de déposer un vote affirmatif.

M. Thiers prit alors la parole pour remercier M. Buffet des sages conseils qu'il venait de donner.

---

Messieurs,

J'ai très peu de paroles à vous dire, et je vous prie de m'accorder quelques instants bien courts de votre attention.

Je remercie l'honorable M. Buffet de la manière dont il vient de poser la question; c'est de cette manière que j'entends la poser moi-même.

S'il y avait à mes yeux une seule chance de soutenir la lutte, de la soutenir heureusement, jamais je ne me serais imposé une douleur qui a été une des plus grandes de ma vie, celle de signer les préliminaires du traité que je vous ai apporté. C'est la conviction absolue que j'ai de l'impossibilité de continuer cette lutte qui m'a contraint à courber la tête sous la force de l'étranger. Je supplie qu'on ne me commande pas de donner les motifs de ma conviction; mon silence est un sacrifice que je fais à la sûreté et à l'avenir de mon pays. (*Très bien! Très bien!*) Oui, ma conviction profonde, c'est qu'en faisant la paix aujourd'hui, et en nous soumettant à une grande douleur, c'est l'avenir du pays que nous sauvons, c'est sa future grandeur que nous assurons. Il n'y a que cette espérance, et cette espérance seule, qui ait pu me décider.

Je ne conseille rien à l'Assemblée. Je ne puis la

conseiller que par mon exemple. (*Très bien! Très bien!*) Je me suis imposé, je le répète, une des plus cruelles douleurs de ma vie. (*Ici l'orateur est tellement ému qu'il doit s'arrêter un instant, et l'Assemblée éclate en applaudissements.*)

Je comprends l'abstention de l'honorable M. Buffet et de ses trois collègues, je n'en comprends pas d'autres.

*Une voix.* — Il n'y en aura pas d'autres.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je supplie tout le monde de rentrer en lui-même, de s'interroger et de se répondre, et de répondre aussi au pays par un vote qui ne puisse laisser aucun doute.

M. EMMANUEL ARAGO. — Je demande la parole.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Mes amis et moi, nous avons engagé notre responsabilité tout entière; il faut que tout le monde engage la sienne avec nous. Il n'y a que ce moyen, Messieurs, d'assurer au pays sa dignité dans l'infortune. Oui, il faut avoir le courage de son malheur; il n'y a que cette manière de se relever.

Je conjure donc mes honorables collègues de ne pas m'obliger à m'expliquer davantage. Il faudrait que j'y fusse contraint par l'intérêt du pays, par l'intérêt de la patrie, pour entrer plus longuement dans cette discussion.

Je demande à l'Assemblée de faire ce que nous avons fait nous-même et de voter loyalement en consultant sa conscience et son cœur. Mais, encore une

fois, pas de faux patriotisme, pas de faiblesse! Ayons tous le courage de ce que nous faisons.

(*Applaudissements prolongés. Aux voix! Aux voix! La clôture!*)

Nonobstant cette déclaration émue et patriotique, M. Brunet, ancien officier, et M. Millière, donnèrent l'assurance qu'il y avait moyen de combattre encore avec succès, en basant leurs affirmations à cet égard, le premier sur sa connaissance des questions militaires, le second sur l'enthousiasme qui animait les populations certaines d'avoir désormais à leur tête des chefs dignes de leur confiance. Quant à M. Keller, député du Haut-Rhin, sans avoir la prétention, dit-il, de changer des dispositions trop arrêtées dans un grand nombre d'esprits, il crut devoir faire une dernière protestation contre un traité qui n'était à ses yeux qu'une injustice, un mensonge, un déshonneur, et en appeler à Dieu, à la postérité, à la conscience des peuples et à l'épée de tous les gens de cœur pour réparer l'iniquité qui allait être commise.

M. Thiers monta de nouveau alors à la tribune pour démontrer l'impossibilité de prolonger la défense.

Messieurs,

Je ne dirai que quelques mots ; mais il faut cependant que la question soit nettement posée, et que les responsabilités soient justement attribuées. La guerre a eu deux périodes : celle qui a suivi cette fameuse déclaration que vous venez de flétrir et de punir, et celle qui a succédé au 4 septembre. Je ne juge per-

sonne, je ne condamne personne, je suis convaincu que chacun a fait de son mieux. Quant à moi, j'ai été étranger à ces deux périodes. Si la guerre n'a pas réussi, ce n'est ni moi ni les collègues que l'Assemblée vient de me donner depuis quelques jours qu'on peut en accuser.

J'ai trouvé, quand j'ai dû négocier, la reddition de Sedan, de Metz et de Paris, la dispersion des armées qui devaient aller au secours de la capitale et qui n'ont pas pu y arriver. J'ai conduit les négociations avec tout le patriotisme dont j'étais capable ; j'ai lutté de toutes mes forces pendant des jours entiers ; je n'ai pas pu faire mieux que je n'ai fait. Si vous croyez pouvoir obtenir de meilleures conditions, envoyez d'autres négociateurs, vous me rendrez un grand service (*Mouvement*) ; vous me soulagerez d'un poids accablant. Si vous croyez avoir des moyens militaires, venez ici nous les exposer. (*Très bien !*)

Ne parlez pas d'honneur devant des gens qui en ont autant que vous (*Approbation*), mais qui mettent leur honneur à ne pas risquer de perdre leur pays pour une fausse popularité qu'on vient courtiser à cette tribune. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Pour ma part, je ne doute pas de la puissance de mon pays, quand je dis que nous ne pouvons pas lutter aujourd'hui. (*C'est cela.*) Non, je ne doute pas de la puissance de la France, et l'ennemi que nous avons devant nous n'en doute pas plus que moi...

*Un membre.* — C'est évident!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Ce traité même, Messieurs, est tout empreint des craintes que la France lui inspire, et, quand il vous demande une si grande partie de vos richesses, c'est dans l'espoir de vous affaiblir. Oui, c'est sa crainte même qui se manifeste par l'énormité du chiffre. (*Assentiment.*) Ce n'est donc pas de la France que je doute. Oui, cette puissance de notre pays est ma consolation dans nos douleurs actuelles. Oui! je crois à son avenir. Oui! oui! j'y crois; mais à la condition que nous aurons enfin du bon sens, que nous ne nous payerons plus de mots (*Approbation sur un grand nombre de bancs*); que sous les mots nous voudrons mettre des réalités, et que nous aurons non seulement du bon sens, mais un bon sens courageux. (*Très bien! Très bien!*)

Je ne doute donc pas de la puissance de la France; mais je doute de son organisation actuelle... Son organisation militaire est brisée; voilà le secret de sa faiblesse.

Pourquoi cette organisation a-t-elle été brisée. Je n'en dirai qu'un mot, sans entrer dans les détails.

Lorsqu'on a eu la folie de déclarer la guerre au mois de juillet dernier, je l'ai dit dès le premier jour, la France n'était pas prête. Alors qu'on avait des régiments d'infanterie de 13 à 1,400 hommes d'effectif réel, comment pouvait-on arriver en huit jours à en faire des régiments de guerre de 3,000 hommes? C'était impossible. J'ai dit aux ministres de ce temps :

« Mettez-moi en présence du ministre de la guerre, et je lui prouverai que vous n'êtes pas prêts, que vous ne pouvez pas l'être. »

Vous savez ce qui est arrivé. Pour faire nombre, au lieu d'envoyer un régiment, il a fallu en envoyer deux, c'est-à-dire envoyer des cadres, sans soldats pour ainsi dire; ce qui était sans exemple dans l'organisation militaire. Je l'ai répété à toutes les puissances, ce n'était pas que la France ne fût plus ce qu'elle avait toujours été; c'est son organisation qui avait été détruite par l'imprudence et l'impéritie du gouvernement tombé.

On a fait la guerre avec des cadres vides. Et qu'est-il arrivé? Sur 120 régiments, il y en a eu 116 faits prisonniers à Sedan et à Metz. Par suite, vous avez été obligés de continuer la guerre sans cadres, sans officiers, avec des soldats pleins de bravoure (l'ennemi lui-même a loué leur bravoure devant moi), mais des soldats sans organisation, sans officiers, peuvent être braves, ils ne composent pas des armées. Ceux qui ne savent pas cela peuvent compromettre leur pays, s'ils entreprennent de conduire ses affaires.

Sachez-le bien, on n'improvise pas des armées, la Révolution elle-même, qu'on cite souvent, n'en a pas improvisé; elle a fait une première guerre avec un homme supérieur, qu'un heureux hasard avait jeté sous sa main, le général Dumouriez, qui commandait l'armée royale. C'est avec cette armée que la Révolution a remporté ses premières victoires. (*Mouvements*

*divers.*) Plus tard, elle a eu de longs revers, jusqu'au jour où elle a pu enfin avoir fait de véritables armées.

Ainsi ce n'est pas la faiblesse de la France que je viens plaider devant vous. Je mourrais plutôt que de la plaider. Je veux conserver l'espérance : car sans l'espérance je ne pourrais pas vivre. Je veux seulement vous dire que notre organisation a été brisée, et que vous ne pouvez pas la refaire en quelques jours. S'il y a des hommes du métier qui croient pouvoir dire le contraire, qu'ils viennent le déclarer du haut de cette tribune, et je leur répondrai. Encore une fois, je l'affirme, ce n'est pas la France qui est brisée, qui est impuissante ; c'est son organisation qui, par suite d'une imprudence sans égale, a été détruite dès le début de la guerre.

La France avait pu, à toutes les époques, fournir une, deux ou trois armées ; elle n'y a pas réussi cette fois, parce qu'on ne fait la guerre qu'avec des cadres et qu'il n'y avait plus de cadres en France. Les paysans, les citoyens, quelque courageux qu'ils soient, s'ils ne savent pas la guerre, ne peuvent être de vrais soldats. La preuve en est dans nos derniers désastres. C'étaient de braves et habiles gens que le général Faidherbe, que le général Chanzy, que le général Bourbaki : et cependant quels résultats vous ont-ils procurés ? Ce n'est pas leur faute, je rends hommage à tout leur talent et à toute leur énergie ! (*Très bien ! Très bien ! — Applaudissements.*)

Il n'en est pas moins vrai que l'armée du général

Faidherbe a été dispersée dans les places fortes, que le généreux Bourbaki, qui a voulu ne pas survivre au malheur de son armée, et qui n'y a survécu que malgré lui, a été obligé de livrer à la Suisse son armée vaincue, sans que ce fût par sa faute; et que le général Chanzy lui-même a été obligé de se replier.

Eh bien, que, dans cette situation, quelqu'un vienne me dire que nous pouvons résister à une armée régulière de 500,000 hommes, je lui répondrai que non! Vous feriez détruire la France, vous l'appauvririez, vous feriez disparaître ses dernières ressources, et vous lui ôteriez les moyens d'arriver à cet avenir que vous souhaitez pour elle, et que, moi, j'entrevois avec la seule satisfaction que je puisse ressentir aujourd'hui. (*Bravo! Bravo! — Vifs applaudissements.*)

Oui, Messieurs, vous voulez pour la patrie d'autres destinées. Je le veux aussi; je le souhaite ardemment, et, à mon vieil âge, ce qui me soutient, c'est l'espérance de pouvoir y contribuer, pas bien longtemps, mais quelque temps encore. Pour cela, il faut que vous sachiez la vérité, il faut que vous ayez le courage de vous la dire à vous-mêmes, et de la croire.

C'est alors seulement que vous serez une nation sérieuse et que vous mériterez des destinées meilleures. Mais, tant que vous vous payerez de mots et de déclamations, je n'hésite pas à le déclarer, vous ne serez pas pris au sérieux, et vous ne mériterez pas, en effet, de l'être. (*Marques d'adhésion.*)

C'est ainsi que, chargé par vous de négocier, je

vous ai représentés auprès de l'ennemi en lui disant la vérité. Je n'ai point employé le mensonge, qui ne peut tromper longtemps personne, surtout un gouvernement aussi avisé que celui auquel nous avions affaire. J'ai fait valoir ces considérations de l'avenir, ces haines implacables qu'on allait soulever dans le cœur d'une grande nation. Mais, Messieurs, je dois aussi le dire : la victoire n'est pas toujours beaucoup plus sensée que la défaite. (*Assentiment.*) La vérité est bien difficile à faire entendre : je l'éprouve tous les jours, et j'en ressens de cruelles souffrances. Oui, il est bien difficile de faire entendre la vérité aux nations.

A mes derniers jours je ne changerai pas de conduite, et je ferai tous mes efforts pour faire entendre à mon pays la vérité tout entière. On ne l'a pas écoutée il y a six mois ; on ne l'a pas écoutée à des époques plus récentes. Mais je ne me décourage pas. Si, à votre tour, vous ne voulez pas l'écouter, vous me rendrez bien malheureux pour mon pays ; mais, si j'osais le dire, en étant très malheureux pour mon pays, je serais peut-être heureux pour moi-même de n'être pas cru. (*Mouvement.*) Je serais déchargé du fardeau que vous m'aviez confié, et je vous remercierais, mais en pleurant sur mon pays infortuné.

Messieurs, entendez la vérité ; mais, si vous ne savez pas où elle est, si vous ne voulez pas l'écouter et la croire, vous pourrez vanter l'avenir de notre nation, mais bien vainement ; vous le perdrez au moment même où vous le vanterez.

Faidherbe a été dispersée dans les places fortes, que le généreux Bourbaki, qui a voulu ne pas survivre au malheur de son armée, et qui n'y a survécu que malgré lui, a été obligé de livrer à la Suisse son armée vaincue, sans que ce fût par sa faute; et que le général Chanzy lui-même a été obligé de se replier.

Eh bien, que, dans cette situation, quelqu'un vienne me dire que nous pouvons résister à une armée régulière de 500,000 hommes, je lui répondrai que non! Vous feriez détruire la France, vous l'appauvririez, vous feriez disparaître ses dernières ressources, et vous lui ôteriez les moyens d'arriver à cet avenir que vous souhaitez pour elle, et que, moi, j'entrevois avec la seule satisfaction que je puisse ressentir aujourd'hui. (*Bravo! Bravo! — Vifs applaudissements.*)

Oui, Messieurs, vous voulez pour la patrie d'autres destinées. Je le veux aussi; je le souhaite ardemment, et, à mon vieil âge, ce qui me soutient, c'est l'espérance de pouvoir y contribuer, pas bien longtemps, mais quelque temps encore. Pour cela, il faut que vous sachiez la vérité, il faut que vous ayez le courage de vous la dire à vous-mêmes, et de la croire.

C'est alors seulement que vous serez une nation sérieuse et que vous mériterez des destinées meilleures. Mais, tant que vous vous payerez de mots et de déclamations, je n'hésite pas à le déclarer, vous ne serez pas pris au sérieux, et vous ne mériterez pas, en effet, de l'être. (*Marques d'adhésion.*)

C'est ainsi que, chargé par vous de négocier, je

vous ai représentés auprès de l'ennemi en lui disant la vérité. Je n'ai point employé le mensonge, qui ne peut tromper longtemps personne, surtout un gouvernement aussi avisé que celui auquel nous avions affaire. J'ai fait valoir ces considérations de l'avenir, ces haines implacables qu'on allait soulever dans le cœur d'une grande nation. Mais, Messieurs, je dois aussi le dire : la victoire n'est pas toujours beaucoup plus sensée que la défaite. (*Assentiment.*) La vérité est bien difficile à faire entendre; je l'éprouve tous les jours, et j'en ressens de cruelles souffrances. Oui, il est bien difficile de faire entendre la vérité aux nations.

A mes derniers jours je ne changerai pas de conduite, et je ferai tous mes efforts pour faire entendre à mon pays la vérité tout entière. On ne l'a pas écoutée il y a six mois; on ne l'a pas écoutée à des époques plus récentes. Mais je ne me décourage pas. Si, à votre tour, vous ne voulez pas l'écouter, vous me rendrez bien malheureux pour mon pays; mais, si j'osais le dire, en étant très malheureux pour mon pays, je serais peut-être heureux pour moi-même de n'être pas cru. (*Mouvement.*) Je serais déchargé du fardeau que vous m'aviez confié, et je vous remercierais, mais en pleurant sur mon pays infortuné.

Messieurs, entendez la vérité; mais, si vous ne savez pas où elle est, si vous ne voulez pas l'écouter et la croire, vous pourrez vanter l'avenir de notre nation, mais bien vainement; vous le perdrez au moment même où vous le vanterez.

Faidherbe a été dispersée dans les places fortes, que le généreux Bourbaki, qui a voulu ne pas survivre au malheur de son armée, et qui n'y a survécu que malgré lui, a été obligé de livrer à la Suisse son armée vaincue, sans que ce fût par sa faute; et que le général Chanzy lui-même a été obligé de se replier.

Eh bien, que, dans cette situation, quelqu'un vienne me dire que nous pouvons résister à une armée régulière de 500,000 hommes, je lui répondrai que non! Vous feriez détruire la France, vous l'appauvririez, vous feriez disparaître ses dernières ressources, et vous lui ôteriez les moyens d'arriver à cet avenir que vous souhaitez pour elle, et que, moi, j'entrevois avec la seule satisfaction que je puisse ressentir aujourd'hui. (*Bravo! Bravo! — Vifs applaudissements.*)

Oui, Messieurs, vous voulez pour la patrie d'autres destinées. Je le veux aussi; je le souhaite ardemment, et, à mon vieil âge, ce qui me soutient, c'est l'espérance de pouvoir y contribuer, pas bien longtemps, mais quelque temps encore. Pour cela, il faut que vous sachiez la vérité, il faut que vous ayez le courage de vous la dire à vous-mêmes, et de la croire.

C'est alors seulement que vous serez une nation sérieuse et que vous mériterez des destinées meilleures. Mais, tant que vous vous payerez de mots et de déclamations, je n'hésite pas à le déclarer, vous ne serez pas pris au sérieux, et vous ne mériterez pas, en effet, de l'être. (*Marques d'adhésion.*)

C'est ainsi que, chargé par vous de négocier, je

vous ai représentés auprès de l'ennemi en lui disant la vérité. Je n'ai point employé le mensonge, qui ne peut tromper longtemps personne, surtout un gouvernement aussi avisé que celui auquel nous avions affaire. J'ai fait valoir ces considérations de l'avenir, ces haines implacables qu'on allait soulever dans le cœur d'une grande nation. Mais, Messieurs, je dois aussi le dire : la victoire n'est pas toujours beaucoup plus sensée que la défaite. (*Assentiment.*) La vérité est bien difficile à faire entendre ; je l'éprouve tous les jours, et j'en ressens de cruelles souffrances. Oui, il est bien difficile de faire entendre la vérité aux nations.

A mes derniers jours je ne changerai pas de conduite, et je ferai tous mes efforts pour faire entendre à mon pays la vérité tout entière. On ne l'a pas écoutée il y a six mois ; on ne l'a pas écoutée à des époques plus récentes. Mais je ne me décourage pas. Si, à votre tour, vous ne voulez pas l'écouter, vous me rendrez bien malheureux pour mon pays ; mais, si j'osais le dire, en étant très malheureux pour mon pays, je serais peut-être heureux pour moi-même de n'être pas cru. (*Mouvement.*) Je serais déchargé du fardeau que vous m'aviez confié, et je vous remercierais, mais en pleurant sur mon pays infortuné.

Messieurs, entendez la vérité ; mais, si vous ne savez pas où elle est, si vous ne voulez pas l'écouter et la croire, vous pourrez vanter l'avenir de notre nation, mais bien vainement ; vous le perdrez au moment même où vous le vanterez.

(*Vive approbation; bravos et applaudissements prolongés.*)

Après ce discours, la clôture de la discussion fut prononcée, et le projet de loi portant approbation des préliminaires de paix fut adopté par 543 voix contre 107.

## CCXXI

# DISCOURS

SUR

UNE PROPOSITION RELATIVE A LA

# NOMINATION D'UNE COMMISSION DES FINANCES

PRONONCÉ LE 3 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans la séance du 3 mars, MM. Guichard et Raudot, députés de l'Yonne, se fondant sur ce que les prévisions du budget de 1871, voté en 1870, n'étaient plus d'accord avec les faits existants et qu'il y avait dès lors urgence à procéder à la revision de ce budget pour y introduire les économies nécessitées par les circonstances ainsi que les ressources nouvelles réclamées par les besoins du Trésor, demandèrent qu'aux termes de l'article 23 du règlement une commission de 39 membres fût immédiatement élue par les bureaux de l'Assemblée, à l'effet d'étudier et de proposer les modifications budgétaires commandées par les événements.

M. le président Grévy pensa que cette proposition devait être renvoyée à l'examen de la commission d'initiative; mais MM. Raudot et Guichard s'y opposèrent, prétendant que la nomination de la commission réclamée par eux était absolument de droit, qu'elle n'était que l'exécution stricte du règlement, et qu'il importait que l'Assemblée

se mît au plus tôt en mesure d'exercer son contrôle financier.

M. Pouyer-Quertier répondit que, sans aucun doute, le budget de 1871 devait subir de profondes modifications, mais qu'il fallait donner au gouvernement le temps de les étudier, de préparer à cet effet un travail d'ensemble qu'il soumettrait le plus tôt possible à l'Assemblée, qu'à lui seul appartenait, à cet égard, l'initiative, et que, jusqu'à ce qu'il eût déposé un projet de loi rectifié, il n'y avait aucune utilité à nommer une commission dont l'objet, déterminé d'ailleurs par le règlement, était d'examiner les propositions financières qui lui étaient renvoyées.

M. Raudot ayant répliqué qu'au milieu des travaux extraordinaires qui absorbaient le ministre des finances et ses collègues, il leur était impossible d'étudier et combiner avec la maturité et la rapidité nécessaires les modifications en recettes et en dépenses à introduire dans le budget de 1871, et que ce travail ne pouvait être fait utilement et à temps que par la commission dont lui et son collègue, M. Guichard, demandaient la nomination immédiate, M. Thiers présenta les observations suivantes.

---

Messieurs,

Pour bien s'entendre il importe de bien fixer les points sur lesquels nous sommes d'accord et les points sur lesquels il nous serait impossible de l'être. Dans ce moment surtout, il faut une parfaite clarté : car, je n'hésite pas à le dire, il y a certaines conditions

auxquelles tout homme sensé, et je dirai tout homme sincère, ne pourrait pas accepter le pouvoir.

Qu'il soit nécessaire de faire des réductions, cela est incontestable; il faudrait être bien peu sage pour ne pas tenir compte de la gravité de la situation et des charges qui vont peser sur le pays. Ces charges sont grandes, sans doute; gardons-nous, toutefois, de les exagérer, car ce serait alarmer inutilement le pays. Eh bien, qu'il faille réduire les charges autant que nous le pourrons, cela n'est pas douteux. Que nous devions nous-mêmes faire tout de suite un examen rapide de celles des dépenses qui, portées dans le budget de 1870, ne doivent pas être maintenues au même taux dans le budget de 1871, ce n'est pas chose contestable; et, moins que personne, nous voudrions le contester.

Mais il ne faut pas voir dans le budget ce qui n'y est pas; ou, pour mieux dire, il faut voir tout ce qui s'y trouve. Si l'on n'y regardait que les dépenses, on ne verrait que la partie matérielle; mais il y a plus : dans un budget se trouve tout un système d'administration, tout un système de gouvernement. (*C'est cela! — Très bien!*) Il y a, par exemple, la constitution tout entière de l'armée. (*C'est vrai!*) Eh bien, comment voulez-vous déterminer, dès aujourd'hui, immédiatement, dans une commission de finances, un budget qui devra être la représentation exacte du système d'administration ou de gouvernement auquel vous vous arrêterez ?

Si vous voulez prendre l'initiative d'une telle modification, qui sera la nouvelle organisation d'un gouvernement tout entier, à la bonne heure! Mais alors prenez garde, et pour ma part, je ne me résignerai jamais à laisser violer les limites qui doivent exister entre une Assemblée, même souveraine, et le pouvoir exécutif. (*Marques d'assentiment.*)

Si vous voulez établir le budget vous-mêmes, c'est-à-dire statuer dès à présent, dans une commission, sur l'administration de l'État et la constitution de l'armée, vous confondrez par là même, et c'est là le grand danger en présence d'une seule Assemblée, le pouvoir législatif avec le pouvoir exécutif.

Faites bien attention à cette limite. On doit laisser l'initiative au gouvernement. Le gouvernement sait très bien quel est l'appui qu'il peut trouver en vous pour toutes les réductions nécessaires, et il ne serait pas assez imprudent pour vouloir se priver de l'appui de l'Assemblée dans ces réformes, dont quelques-unes seront très douloureuses. Mais ce qui est impossible, c'est que vous fondiez vous-mêmes, dans une commission, tout un système d'administration et de gouvernement. Laissez-nous vous apporter un projet de budget; vous verrez alors si les réformes qui vous seront proposées sont suffisantes, ou si elles ne le sont pas. Mais enlever au pouvoir exécutif l'initiative qui lui appartient, vous ne sauriez le vouloir; car vous vous exposeriez à faire ce qui a été fait à une autre époque et a laissé dans notre histoire

de tristes et douloureux souvenirs. (*Très bien! Très bien!*)

M. DE TILLANCOURT. — L'Assemblée serait une Convention.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je voulais éviter le mot qui vient d'être prononcé; mais je vous supplie de veiller à bien observer la limite des pouvoirs. Ce n'est pas notre faible et passager pouvoir que je défends ici, je n'ai en vue que les principes. Il est impossible que le budget soit proposé par une autre autorité que par le gouvernement lui-même. (*C'est évident!*)

Lorsque le règlement dit qu'une commission sera nommée pour examiner la loi de finances, il s'agit de la loi qui est proposée chaque année, et elle ne peut être présentée que par le gouvernement. Il faut que l'initiative lui en reste. (*Marques d'assentiment.*)

Je vous le dis franchement, sans arrière-pensée d'amour-propre. Cet amour-propre serait bien déplacé chez moi qui ne suis investi que d'une autorité éphémère. Mais il m'est impossible de laisser violer les principes qui peuvent seuls assurer un bon gouvernement, sous quelque régime que ce soit.

(*Très bien! Très bien!*)

La proposition Guichard et Raudot fut renvoyée à l'examen de la commission d'initiative.

## CCXXII

# RÉPONSE A DEUX QUESTIONS

SUR

# DES ÉMISSIONS DE RENTES ET DES EMPRUNTS

## A LA BANQUE

FAITE LE 8 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans la séance du 8 mars, M. Germain, député de l'Ain, avait adressé au gouvernement deux questions auxquelles, en l'absence de M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, en ce moment à Paris, ses collègues présents à l'Assemblée n'avaient pas cru devoir répondre. M. Germain désirait savoir : 1° combien de temps encore M. le ministre des finances comptait puiser à la Banque de France, au taux énorme où ils étaient avancés et sans l'autorisation préalable de l'Assemblée, les fonds dont il pouvait avoir besoin; 2° jusqu'à quelle somme et jusques à quand le même ministre avait l'intention de vendre des rentes 3 pour cent, également sans y avoir été autorisé par l'Assemblée. De pareilles ventes, avait-il fait observer, non seulement n'étaient pas légales, mais elles avaient le grand inconvénient d'affaiblir le crédit à la veille du jour où on allait se trouver dans la nécessité de lui faire appel.

M. Thiers, ne se trouvant pas non plus à l'Assemblée au moment où ces deux questions avaient été posées, crut devoir y répondre dans la séance du lendemain.

---

Messieurs,

Je viens donner à l'Assemblée une explication relative à des détails financiers qui ont été apportés hier à cette tribune. Si M. le ministre des finances n'avait pas été appelé à Paris pour y remplir des devoirs urgents, il vous aurait donné lui-même ces explications. Je vous les aurais données hier sur-le-champ, si j'avais entendu celui de nos honorables collègues qui a porté devant vous les critiques auxquelles je viens répondre.

L'honorable M. Germain a dit qu'aujourd'hui encore le gouvernement émettait des rentes comme il en a été émis avant lui. Il a ajouté que le gouvernement vivait toujours des ressources que lui fournissait la Banque de France et avait là des moyens de faire face à de nouvelles dépenses, sans aucune autorisation de l'Assemblée nationale.

Je reconnais que, si ces faits étaient exacts, le gouvernement serait bien gravement en faute. Mais je suis convaincu que l'honorable M. Germain, quand il aura entendu mon explication, verra que le reproche qu'il nous adresse n'est point mérité.

Je commencerai par la dernière assertion, celle qui est relative aux ressources empruntées à la Banque de France.

Il est bien vrai que ce grand établissement que,

pour ma part, je m'honore d'avoir toujours défendu en voyant les services qu'à toutes les époques difficiles il a rendus à la France... (*C'est vrai! C'est vrai!*), il est bien vrai, dis-je, que ce grand établissement a fourni au gouvernement des ressources importantes. Je devrais dire qu'il a puissamment aidé le pays à se défendre. Par malheur, le pays n'a pu se défendre avec succès, mais il s'est honoré aux yeux de l'Europe en montrant qu'une première et même une seconde défaite n'abattaient pas son courage. (*Très bien! Très bien!*) Je le répète, la Banque a secondé aussi énergiquement qu'elle l'a pu le pays dans ses efforts.

Il est vrai qu'actuellement nous usons encore des ressources que cet établissement a fournies au dernier gouvernement. Mais il faut remarquer que ces ressources ont été accordées en vertu d'un contrat fait avec la Banque, il y a déjà deux mois, je crois. C'est en vertu de ce contrat, que nous ne blâmons pas, mais dont nous ne sommes pas les auteurs, qu'ont été obtenues les ressources dont le gouvernement a fait usage. Ce ne sont pas les seules ressources, mais enfin c'est une partie des ressources auxquelles le gouvernement a eu recours. Ce contrat autorisait la Banque à fournir au Trésor une somme de 400 millions.

Cette somme n'est pas encore absorbée et le gouvernement a continué à se servir des fonds de la Banque. Il n'a fait, je le répète, qu'user d'un contrat antérieur, qu'il ne blâme pas, mais dont il n'est pas responsable.

Il est vrai encore que les sommes que ce contrat mettait à la disposition du gouvernement vont être bientôt épuisées. Mais le gouvernement, qui ne s'attribue aucune autorité dictatoriale, qui se renferme dans ses fonctions très limitées de pouvoir exécutif, agissant en votre présence, sous votre contrôle, le gouvernement, dis-je, n'entend pas passer de nouveaux contrats avec la Banque de France sans en référer à l'Assemblée souveraine, sans la faire juge de l'utilité, de l'à-propos et des conditions de ces contrats. (*Très bien! Très bien!*)

Par conséquent, au moment où je parle, le gouvernement ne fait que profiter d'un contrat antérieur à son existence, et dont la validité ne peut pas être contestée.

Quant aux rentes, le gouvernement, placé comme il l'est devant vous, ne s'attribuant, je le répète, aucune autorité dictatoriale, croirait agir d'une manière monstrueuse s'il se permettait d'émettre des rentes qui n'eussent pas été législativement votées par l'autorité compétente, c'est-à-dire par l'autorité souveraine que vous représentez.

Les rentes dont on a parlé avaient été mises à la disposition de l'État à une autre époque, à l'époque où, sous le régime impérial, on abolit la caisse de la dotation de l'armée. Lorsque cette institution de la dotation de l'armée a été abolie, il est resté une somme de rentes dont l'État est devenu propriétaire, à la condition, bien entendu, de servir les pensions et

les hautes payes que cette institution de la dotation de l'armée avait créées au profit de certaines classes de militaires.

L'État a assumé la charge, il doit y faire face; mais, en assumant la charge, il est devenu propriétaire des rentes sur lesquelles ces pensions étaient hypothéquées. C'est un vote parfaitement légal qui lui a conféré cette propriété.

Ce n'est pas le gouvernement actuel qui a fait usage de ces rentes, c'est le Gouvernement de la défense nationale; enfermé dans Paris assiégé, il avait besoin de ressources et il a émis une partie de ces rentes. Par conséquent, ce fait même n'est pas le fait du gouvernement nouveau; la plus grande partie de ces rentes étaient déjà aliénées lorsque le gouvernement actuel a été institué par un acte de votre confiance. Cependant il est possible que pour une portion, très minime en tout cas, pendant que nous sommes les uns ici, à Bordeaux, les autres à Paris, on ait continué à user de cette ressource. Je n'oserais l'affirmer, vous comprenez pourquoi : c'est un des inconvénients très graves de la division du pouvoir en deux parties, l'une siégeant à Paris, l'autre à Bordeaux. Mais, ce que je puis affirmer sans hésitation, c'est que l'État n'a fait qu'user de rentes qui lui appartenaient légalement par suite de la liquidation de la caisse de l'armée. Cette ressource est antérieure au gouvernement actuel et l'emploi en était justifié par les besoins impérieux du siège. Le gouvernement ne doit donc,

sous ce rapport, encourir aucune espèce de reproches; il n'en a pas mérité. Si, en fait, quelques parties de ces rentes acquises à l'État ont été encore employées tout récemment, je n'oserais pas le nier, mais je ne suis pas en mesure de l'affirmer. Cependant je ne le crois pas. Si M. le ministre des finances était ici au lieu d'être à Paris, il pourrait nous donner, à cet égard, des éclaircissements complets, que je n'ai pas à ma disposition.

Maintenant je supplierai la Chambre de vouloir bien mettre à son ordre du jour le plus tôt possible la loi des échéances commerciales. Cette loi a pour but de rétablir le cours naturel des affaires. Nous avions demandé l'urgence, vous nous l'avez accordée. Je viens la réclamer de nouveau. C'est le moyen de faire renaître les affaires dans toute leur activité; c'est le moyen surtout de faire rentrer dans la caisse de la Banque de France 800 millions d'effets arriérés et de les y rappeler avec les ménagements convenables pour que le commerce puisse y suffire.

Je supplie la Chambre de vider cette question avant toute autre, même avant la vérification des pouvoirs, qui peut attendre; je la supplie de vouloir bien mettre à l'ordre du jour, le plus tôt possible, une loi d'une aussi grande importance que celle-là.

(*Marques d'assentiment.*)

M. Germain ayant répliqué que le gouvernement n'avait pas plus le droit d'aliéner, sans autorisation du pouvoir législatif, des rentes créées que d'en créer lui-même de nouvelles, et que, s'il y avait eu nécessité de s'adresser à la Banque, il n'était pas admissible que cet établissement fît payer à l'État ses services 3 pour cent, lorsqu'il les rendait ailleurs à un demi pour cent, M. Thiers répondit par les observations suivantes.

Messieurs,

Il ne faut pas, pour justifier des observations qui, je le crois du moins, n'étaient pas tout à fait fondées, me faire dire ce que je n'ai pas dit.

Je n'ai pas dit, je n'aurais jamais dit, et il aurait fallu que je fusse étranger aux affaires de finances plus que je ne le suis, j'ose le croire, pour dire que des rentes créées sont une valeur dont le gouvernement peut disposer sans autorisation.

Comme ce ne sont pas les actes du gouvernement dont j'ai l'honneur de faire partie que je défends, et que ce sont des actes antérieurs, c'est pour l'honneur de la vérité que je dois répéter ce que j'ai dit tout à l'heure. En liquidant la caisse de l'armée, en supprimant le système de dotation, il est resté une somme de rentes qui était l'hypothèque des pensions et des hautes payes que l'État doit servir à l'armée.

J'ai été étranger à cet acte, mais j'ai, pour ma part, applaudi à l'abolition d'une institution qui a nui

beaucoup, beaucoup, à notre puissance militaire. (*C'est vrai!*)

Il a été entendu légalement, d'après les explications qui, à cette époque, ont été portées à la tribune, que l'État, en s'engageant à servir les pensions, devenait propriétaire des rentes qui leur servaient de gage.

Maintenant aurait-il dû, avant d'en faire usage, car il pouvait en user librement puisqu'il en était propriétaire, aurait-il dû, dans un budget, porter cette somme comme ressource, de manière que les pouvoirs publics pussent en autoriser l'emploi? On peut le soutenir; ce n'est pas une chose incontestable, mais on peut le soutenir.

Pendant le siège, le gouvernement ayant besoin de ressources, et ne voulant pas recourir à un pouvoir dictatorial, a usé de ces rentes qui étaient à lui (je n'examine pas la question); il en a usé pour une somme assez limitée, je crois, et, si le gouvernement actuel a continué à en user, c'est en suivant un précédent qu'il n'a pas créé.

Quand je dis que le gouvernement a continué, je ne le sais pas précisément; car je répète que, n'étant point à Paris, n'ayant pas les documents sur les lieux et souffrant à chaque instant de la division du gouvernement en deux parties, nous ne pouvons presque rien affirmer; toutefois je suis certain que c'est pour une somme modique qu'on aura pu faire usage des rentes dont il s'agit. Mais je déclare qu'averti par

cette discussion, je prierai mon collègue des finances de renoncer dorénavant à cette ressource.

Quant à la Banque de France, je maintiens dans toute son intégrité la réponse que j'ai faite à l'honorable M. Germain.

Il est vrai que la Banque a fourni à l'État beaucoup plus de 400 millions, mais ce sont là des faits antérieurs, et ce n'est pas là le point qui était en question. Je ne veux amoindrir en rien l'importance des secours que la Banque a fournis à l'État; mais cela est étranger à la question actuelle, de même que ce sont des actes étrangers au gouvernement nouveau.

A l'heure qu'il est, le gouvernement est bien obligé de vivre des ressources qu'il peut se procurer. L'impôt, qui, en France, rentrait avec une si grande facilité, est rentré moins rapidement au milieu des malheurs de la guerre; et cependant je dois dire à l'honneur du pays qu'il n'est pas d'État en Europe où l'impôt soit encore payé, même au milieu des malheurs de la guerre, je ne dis pas aussi facilement, je dirai aussi spontanément. (*Très bien! Très bien!*)

Cependant vous reconnaîtrez que l'impôt seul n'aurait pas pu suffire à des dépenses qui, en dehors de Paris et dans l'espace de quatre mois, ont dépassé 1 milliard 100 millions. L'État s'est donc adressé à la Banque plusieurs fois; il a obtenu par un contrat la somme de 400 millions. Ce contrat est obligatoire, il offre encore au gouvernement une ressource bien peu considérable, tout au plus de 30 à 40 millions.

beaucoup, beaucoup, à notre puissance militaire. (*C'est vrai!*)

Il a été entendu légalement, d'après les explications qui, à cette époque, ont été portées à la tribune, que l'État, en s'engageant à servir les pensions, devenait propriétaire des rentes qui leur servaient de gage.

Maintenant aurait-il dû, avant d'en faire usage, car il pouvait en user librement puisqu'il en était propriétaire, aurait-il dû, dans un budget, porter cette somme comme ressource, de manière que les pouvoirs publics pussent en autoriser l'emploi? On peut le soutenir; ce n'est pas une chose incontestable, mais on peut le soutenir.

Pendant le siège, le gouvernement ayant besoin de ressources, et ne voulant pas recourir à un pouvoir dictatorial, a usé de ces rentes qui étaient à lui (je n'examine pas la question); il en a usé pour une somme assez limitée, je crois, et, si le gouvernement actuel a continué à en user, c'est en suivant un précédent qu'il n'a pas créé.

Quand je dis que le gouvernement a continué, je ne le sais pas précisément; car je répète que, n'étant point à Paris, n'ayant pas les documents sur les lieux et souffrant à chaque instant de la division du gouvernement en deux parties, nous ne pouvons presque rien affirmer; toutefois je suis certain que c'est pour une somme modique qu'on aura pu faire usage des rentes dont il s'agit. Mais je déclare qu'averti par

cette discussion, je prierai mon collègue des finances de renoncer dorénavant à cette ressource.

Quant à la Banque de France, je maintiens dans toute son intégrité la réponse que j'ai faite à l'honorable M. Germain.

Il est vrai que la Banque a fourni à l'État beaucoup plus de 400 millions, mais ce sont là des faits antérieurs, et ce n'est pas là le point qui était en question. Je ne veux amoindrir en rien l'importance des secours que la Banque a fournis à l'État; mais cela est étranger à la question actuelle, de même que ce sont des actes étrangers au gouvernement nouveau.

A l'heure qu'il est, le gouvernement est bien obligé de vivre des ressources qu'il peut se procurer. L'impôt, qui, en France, rentrait avec une si grande facilité, est rentré moins rapidement au milieu des malheurs de la guerre; et cependant je dois dire à l'honneur du pays qu'il n'est pas d'État en Europe où l'impôt soit encore payé, même au milieu des malheurs de la guerre, je ne dis pas aussi facilement, je dirai aussi spontanément. (*Très bien! Très bien!*)

Cependant vous reconnaîtrez que l'impôt seul n'aurait pas pu suffire à des dépenses qui, en dehors de Paris et dans l'espace de quatre mois, ont dépassé 1 milliard 100 millions. L'État s'est donc adressé à la Banque plusieurs fois; il a obtenu par un contrat la somme de 400 millions. Ce contrat est obligatoire, il offre encore au gouvernement une ressource bien peu considérable, tout au plus de 30 à 40 millions.

Eh bien, l'État a été obligé de les demander à la Banque aux mêmes conditions que le gouvernement antérieur l'avait fait ; il n'a pu demander ces fonds à un autre taux que celui auquel la Banque les avait accordés au gouvernement antérieur. Le gouvernement nouveau n'a point acquis, à l'égard de la Banque, le droit qu'on n'aurait pu acquérir à l'égard de tout autre individu, c'est-à-dire le droit de changer les conditions d'un contrat. Mais dans ce moment le gouvernement traite avec la Banque. L'honorable ministre des finances est parti pour cet objet spécial, et les conditions du contrat qui va intervenir seront sensiblement différentes de celles qui lient maintenant le gouvernement envers la Banque. Vous serez juges de ces nouvelles conditions : je crois qu'elles ne s'éloigneront pas de ce que la raison et l'équité conseillent.

Vous en serez juges très prochainement. Mais à cet égard je persiste à dire qu'il n'y a pas l'ombre d'un reproche à adresser au gouvernement ; il s'est servi d'un contrat qui lui a procuré des ressources dont il avait besoin, et il s'en est servi aux conditions primitives de ce contrat ; il ne pouvait pas faire autrement.

(*Voix nombreuses. — Très bien! Très bien!*)

## CCXXIII

# DISCOURS

SUR

# LE PROJET DE TRANSLATION

DU

## SIÈGE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

### DANS UN LIEU PLUS RAPPROCHÉ DE PARIS

PRONONCÉ LE 10 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Ce projet de résolution avait été proposé par M. Thiers dans la séance du 6 mars. Le gouvernement, avait fait observer le Chef du pouvoir exécutif, se trouvait obligatoirement divisé en deux fractions, l'une résidant à Paris, siège principal des administrations publiques, l'autre à Bordeaux, auprès de l'Assemblée; et cette division qui, en temps ordinaire, aurait rendu l'expédition des affaires très difficile, la rendait impossible au milieu des circonstances exceptionnelles où l'on se trouvait. Un pareil état de choses ne pouvait être plus longtemps maintenu sans danger, et, sur la demande de M. Thiers, l'Assemblée avait décidé que le projet de résolution serait discuté d'urgence. Ce projet ne désignait pas le lieu où l'Assemblée serait transportée, et dans le sein de la commission à l'examen de laquelle il avait été renvoyé, trois noms furent surtout débattus : Orléans, Versailles, Fontainebleau, Orléans, en faveur du-

quel opinèrent plusieurs membres, à raison de sa situation centrale et de ses antécédents historiques, fut écarté parce que l'éloignement de Paris parut encore trop considérable. D'un autre côté, Versailles en fut jugé beaucoup trop rapproché : on craignait que le choix de cette ville, véritable extension de la capitale, ne fût considéré comme un acheminement vers cette dernière, question qu'on tenait absolument à réserver, et Fontainebleau, semblant devoir se prêter à toutes les nécessités gouvernementales et en même temps garantir le calme nécessaire aux délibérations de l'Assemblée, obtint la préférence. M. Beulé, chargé par la commission de faire connaître le résultat de ses délibérations, donna lecture de son rapport dans la séance du 7 mars, et la discussion commença dès le lendemain par un discours de M. Louis Blanc, qui développa un amendement présenté par lui et par plusieurs autres membres, ayant pour objet de décréter que le siège de l'Assemblée serait immédiatement porté à Versailles. Cet amendement, appuyé par MM. Millière et Silva, fut combattu par MM. Alfred Giraud et Belcastel, qui insistèrent pour le maintien à Bordeaux jusqu'à ce qu'il fût possible de se rendre à Fontainebleau, encore occupé par les Prussiens, dont le voisinage ne pourrait permettre à l'Assemblée de se livrer à ses travaux avec dignité, sécurité et indépendance.

M. Thiers prit alors la parole pour demander à l'Assemblée de donner la préférence à Versailles, et nous ne pensons pas que son talent oratoire se soit jamais élevé plus haut que dans cette circonstance.

---

Messieurs,

La question qui est soumise en ce moment à vos délibérations est tellement grave, tellement délicate, que nous serions injustifiables si nous l'avions soulevée sans une absolue nécessité.

Pour moi, les questions les plus regrettables sont celles qui pourraient nous diviser : car aujourd'hui, au milieu des calamités qui ont frappé le pays, nous ne pouvons être sauvés que par l'union... (*Très bien! Très bien!*), et nous devons nous efforcer d'écarter toute question qui risquerait de nous diviser.

Messieurs, mes collègues et moi, nous n'ignorions pas qu'en venant vous poser la question de la résidence de l'Assemblée nationale, nous touchions à ce qu'on appelle une question brûlante. Nous aurions évité cette discussion, si pour cela il n'avait fallu braver que des difficultés même très graves... Eh! mon Dieu, nous ne comptons plus aujourd'hui avec les difficultés; mais nous étions en présence d'une impossibilité véritable : l'impossibilité de gouverner, d'administrer, avec deux centres de gouvernement séparés et éloignés, l'un siégeant à Paris, l'autre à Bordeaux. En temps ordinaire, ce serait déjà une impossibilité évidente; mais elle est encore plus absolue, plus manifeste, à l'époque où nous vivons, la plus extraordinaire sans contredit que notre pays, et qu'aucun pays au monde, ait jamais traversée.

Oui, la question que nous vous posons est des plus graves et des plus difficiles; mais une vie déjà longue m'a appris que plus les situations sont délicates et plus les questions sont périlleuses, plus le moyen efficace de s'en tirer est la vérité, la franchise et la sincérité la plus complète. (*Vive approbation.*)

Eh bien, Messieurs, j'espère résoudre les difficultés de cette discussion grâce à une entière sincérité, et vous allez juger si je tiens la promesse que je vous fais.

Pour vous convaincre de la nécessité impérieuse qui nous a portés à soulever cette discussion, je suis obligé de vous retracer, en peu de mots, ce que nous avons fait depuis quelques semaines, et de vous montrer le moment précis où l'action du gouvernement s'est forcément ralentie.

Dès les premiers jours vous avez pu voir si nous avons perdu le temps du pays et le vôtre; et le temps est aujourd'hui une de nos principales richesses. (*C'est vrai!*) Vous vous êtes réunis le 12 ou plutôt le 13 février, et nos travaux commençaient avec les vôtres, car c'est avec vous que nous avons travaillé, que nous avons tout fait, et que nous continuerons à tout faire. Vous avez hâté les vérifications de pouvoirs; en trois jours, vous étiez constitués! Le 17 février vous nous avez fait l'honneur de nous charger du pouvoir exécutif, mes collègues et moi; honneur accablant, dont nous sommes tout à la fois reconnaissants et effrayés, quand tous les jours nous voyons les dif-

ficultés qui se présentent à nous. Le 17 février vous nous avez imposé cette grande tâche; le 19, le cabinet se présentait devant vous; il n'avait mis que deux jours à se constituer; le 19, au soir, je partais pour Paris, le 20, j'y étais arrivé; le 21, j'étais en présence du chancelier de la Confédération du Nord.

Ma pensée, je ne la dissimulerai pas, ma pensée c'était la paix. Et que pouvions-nous faire? Paris, on l'a très bien dit, Paris, non pas pris, mais affamé, Paris avait dû ouvrir ses portes. Nos armées, malgré le dévouement des soldats, malgré le mérite des généraux, étaient dispersées : l'armée du Nord était dans les places; l'armée de la Loire avait été obligée de se replier sur Laval; l'armée de l'Est avait été contrainte de se réfugier en Suisse.

Quelle force avions-nous pour traiter de la paix? Messieurs, je ne voudrais pas vous rappeler le souvenir de tant de douleurs; mais à Versailles nous nous sommes défendus, je puis le dire, avec notre indignation, avec notre désespoir, et nous avons réussi quelquefois à les faire respecter; car de la force, par suite de nos malheurs inouïs, nous n'en avions aucune. (*Mouvement.*)

Nous avons signé les préliminaires de paix en cinq jours; nous vous les avons apportés, vous avez eu la profonde sagesse de comprendre que discuter longuement la paix n'était qu'augmenter nos souffrances sans nous donner aucune force réelle, et que c'était peut-être même nous faire perdre quelque chose de

notre dignité. Grâce à la promptitude de votre résolution, nous avons fait cesser l'occupation de Paris, qui aurait pu durer encore quelques semaines, nous l'avons fait cesser en quarante-huit heures.

Je ne crains pas de l'affirmer : il n'y a pas eu un seul moment de perdu dans ces dix premiers jours. Mais depuis lors, je l'avoue, l'action s'est ralentie sensiblement; et tout ce que nous devions faire, je ne dirai pas avec précipitation, mais avec la célérité que nous imposent les circonstances, nous n'avons pas pu le faire aussi vite que nous l'aurions voulu. Je vais vous en signaler les motifs; et ces motifs vous montreront si c'est légèrement que nous sommes venus vous proposer de transporter le siège du gouvernement, sinon à Paris même, du moins très près de Paris.

Quelle est la mission que vous nous aviez donnée? Ce n'était pas de constituer la France. Nous en aurions le pouvoir, mais vous avez la sagesse de ne pas le vouloir; vous nous avez donné la mission de réorganiser le pays. Après lui avoir rendu la paix, il fallait obtenir l'évacuation, la négocier chaque jour, la surveiller; car ce n'est pas tout que d'écrire dans un traité : « L'évacuation aura lieu tel jour; » il faut la suivre pas à pas et la surveiller dans tous les détails. D'ailleurs, cette difficulté n'est pas particulière à notre époque; après les grandes guerres, toutes les évacuations n'ont pu être obtenues qu'à la suite de négociations presque quotidiennes.

Après avoir obtenu l'évacuation, qui est à peine commencée et qui se continue sans interruption, il fallait assurer tous les services administratifs et financiers. Pour assurer tous les services, il fallait s'adresser presque tous les jours au grand établissement de la Banque de France, qui a rendu au pays d'immenses services et qui continue de lui en rendre.

Il fallait ensuite assurer l'ordre. Vous ne l'ignorez pas; il y a des hommes qui ne craindraient point, s'ils n'étaient contenus, de faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère; ils sont peu nombreux, je le sais, et je ne veux pas les confondre avec les hommes honorables et sincères qui font de la république leur idéal de gouvernement. Mais enfin ces hommes existent et agissent; personne ne peut le nier. Il fallait donc assurer l'ordre, et, je n'hésite pas à le dire, nous qui ne voulons pas légèrement précipiter la France dans la guerre civile, c'est en réunissant des forces imposantes que nous avons voulu décourager ces hommes coupables, avant d'en être réduits à les vaincre. (*Très bien! Très bien!*)

Pour réunir ces forces, il a fallu les prendre dans toute la France, les transporter à Paris par des routes ruinées, où elles se rencontraient avec des troupes prussiennes qui se retiraient. Nous sommes parvenus à faire opérer tous ces mouvements militaires.

Mais, l'ordre assuré, il fallait refaire notre administration tout entière. Vous savez tous que le personnel administratif est en partie mal choisi, en par-

tie démissionnaire, en partie hostile. (*Très bien! Très bien!*) Puis vous savez aussi que, tous les corps électifs ayant été abolis, il faut les recomposer. (*Très bien! Très bien!*)

Il faut, en outre, pourvoir le mieux et le plus tôt possible à une foule de grandes charges de magistrature, actuellement vacantes. Il faut ramener nos prisonniers, leur rendre la France; avec eux et en choisissant parmi eux, refaire une armée; ce qui est aujourd'hui le premier de nos besoins, soit pour la politique, je ne parle que d'une politique de paix, soit pour le maintien de l'ordre dans tout le pays.

Il faut rendre à nos provinces les mobiles, les mobilisés; il faut rendre à l'agriculture des bras indispensables, surtout en ce moment. Il faut faire renaître la vie partout, et, en faisant renaître la vie, faire renaître le calme, obtenir l'apaisement des passions, si nous le pouvons, puis enfin nous occuper de l'Europe agitée par le grand et terrible spectacle auquel elle vient d'assister, et par le drame (je ne voudrais lui adresser aucun reproche) auquel elle n'a apporté qu'une main trop réservée. (*Très bien! — Applaudissements.*)

Voilà ce qu'a été notre tâche, Messieurs. Je voudrais pouvoir vous annoncer qu'elle est accomplie; mais je suis forcé de vous déclarer avec regret qu'elle ne l'est pas. Et cependant, j'ose le dire, devant vous et devant la France entière, mes collègues et moi nous donnons tout notre temps à nos devoirs envers le pays;

nous lui donnons toutes nos forces et quelquefois plus que nos forces, nous expirons de fatigue... (*Nouveaux applaudissements.*)

Mais cette œuvre de réorganisation... Je ne la confonds pas avec celle de la reconstitution politique; je distinguerai complètement tout à l'heure l'organisation et la constitution, car nous n'avons accepté que la mission de réorganiser le pays, entendons-nous bien!... mais, cette œuvre-là, il faudrait qu'elle s'exécutât avec une rapidité extraordinaire, et, dans l'état actuel des choses, elle ne s'accomplit qu'avec lenteur.

Quelques parties de cette œuvre si vaste, grâce au zèle que nous y mettons, permettez-moi de le dire, s'accomplissent avec une certaine promptitude; mais les plus importantes ne s'accomplissent, je le répète, qu'avec lenteur; et le motif, le voici.

On ne peut pas faire tout cela, on ne peut pas veiller sur l'évacuation, rétablir tous les services financiers, recomposer toute une administration, ce qui suppose une multitude de choix, mûrement examinés, discutés entre tous les collègues qui y participent, on ne peut pas ramener les prisonniers, réorganiser une armée, renvoyer tous ces mobiles, si nécessaires à toutes les industries, on ne peut faire tout cela par une correspondance établie entre deux parties du gouvernement, l'une résidant à Paris, l'autre résidant ici. (*C'est vrai! C'est vrai!*)

A l'heure qu'il est, notre seul moyen, c'est la correspondance. Je vous disais hier que nous aurions dû,

exposé que je viens de faire, l'impossibilité absolue que nous avons rencontrée et qui nous a portés à vous soumettre la question que vous avez maintenant à résoudre.

Quelques personnes ont prétendu qu'il serait facile de triompher de la difficulté qui nous arrête, et ceux qui nous l'ont dit sont sans aucun doute des hommes éminents et bien intentionnés; mais ils n'avaient pas fait les expériences que nous faisons tous les jours. On nous a dit : « Pourquoi ne pas réunir les deux parties du gouvernement en un seul lieu? Pourquoi ne laisseriez-vous pas à Paris un général et un préfet, et ne rassembleriez-vous pas à Bordeaux tous les membres du gouvernement? »

Un préfet! un général à Paris!

Tout à l'heure je vous montrerai ce qu'il y a de sérieux dans une telle supposition; mais, avant d'entrer dans ces détails, et je ne veux pas retenir trop longtemps votre attention sur ce sujet, je vous ferai voir cependant que, malgré le peu d'importance qu'on attache au gouvernement de Paris dans ce moment, il y a absolue nécessité qu'une partie des membres du cabinet soient présents dans la capitale.

Je prends un exemple : je l'ai déjà dit, il faut suivre l'évacuation pas à pas, et chaque jour le ministre des affaires étrangères a été obligé d'aller à Versailles pour s'expliquer avec le chancelier de la Confédération du Nord sur un point ou sur un autre. Tantôt c'est l'évacuation des forts, tantôt ce sont des corps

prussien, fût ici, que M. le ministre des finances, au lieu d'être au milieu des finances et des établissements financiers, fût ici. (*Non! Non!*)

Maintenant, je vais citer le troisième dont je vous parlais tout à l'heure, le ministre de l'intérieur.

Messieurs, oui, c'est vrai, des menaces ont été faites à l'ordre public; il ne faut pas se les dissimuler, de même qu'il ne faut pas non plus se les exagérer. Nous vous tromperions, si nous voulions vous les dissimuler; comptez sur notre loyauté, vous saurez toujours ce que nous saurons. Mais il ne faut pas non plus grossir ces menaces; il y aurait autant de danger à se les exagérer qu'à chercher à les oublier et à les méconnaître. Ce qui s'est passé à Paris est grave, sans doute; cependant il est entré, dans les récits qu'on en a faits, beaucoup d'erreurs, d'erreurs involontaires, et, devant ces erreurs involontaires, il faut se conduire avec une patriotique prudence. (*Très bien! Très bien!*)

Je dois donc le dire, le jour où les Prussiens ont commis la faute, que peut-être ils regrettent aujourd'hui (*Mouvement*), la faute d'entrer dans Paris, qu'ils ont été obligés d'évacuer en quarante-huit heures, car ils ont été fidèles à l'engagement qu'ils avaient pris avec nous, le jour où les Prussiens sont entrés dans Paris, une grande émotion s'est emparée de la population parisienne; c'était une émotion très grande et très concevable.

Le général si ferme, si sage, qui commande à la

force publique dans la capitale, a cru prudent, et, pour ma part, je l'approuve d'avoir agi comme il a fait, a cru prudent de déplacer une assez grande quantité d'artillerie, qui était déposée près des lieux où les Prussiens avaient consenti à se renfermer. Une portion de la population de Paris a voulu aider au transport de cette artillerie, et, dans ce mouvement un peu tumultueux, un certain nombre de pièces ont été portées dans des lieux élevés où la population croyait les mettre en sûreté contre les intentions qu'elle prêtait à l'armée prussienne, et que, je dois le dire, l'armée prussienne n'avait pas conçues. (*Mouvements en sens divers.*)

Messieurs, il faut que vous sachiez tout. Le mouvement de la population parisienne, dans sa première impulsion, n'avait rien de coupable; cependant il a été exploité par des hommes mal intentionnés, de vrais coupables; ils s'en sont servis comme d'un moyen pour égarer la population de la capitale. Mais tous les jours cette population s'éclaire, tous les jours elle voit qu'on avait abusé de son patriotisme. Nous avons l'espérance fondée de l'éclairer entièrement, de la ramener, et de pouvoir éviter, je dis le mot, la guerre civile. (*Mouvement.*)

Mes collègues et moi, Messieurs, sur tous les points de la tâche qui nous est confiée, et qui est la réorganisation du pays, nous pensons de même. Si l'ordre est sérieusement et définitivement troublé, comptez sur notre dévouement pour le rétablir avec

la dernière énergie. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Nous ne parlementons pas avec l'émeute, cela n'a jamais été l'habitude de ma vie, mais nous ne sommes pas si pressés de jeter le pays dans les horreurs de la guerre civile, et, si nous pouvons éviter l'effusion du sang par l'attitude de l'armée, par sa force imposante, par le calme du gouvernement, nous serons trop heureux de venir vous dire que cette extrémité qui, un moment, a effrayé la France, il a été possible de la conjurer. (*Très bien! Très bien!*) S'il faut maintenir l'ordre, nous le maintiendrons, quelle que soit la condition. Tant que nous aurons le pouvoir dans nos mains, soyez sûrs que la loi sera respectée; mais, si nous pouvons éviter de répandre le sang, nous nous ferons honneur d'avoir résolu la difficulté de cette manière pacifique, et vous nous approuverez tous, j'en ai la confiance. (*Oui! Oui! — Applaudissements prolongés.*)

Eh bien, Messieurs, cette question si grave, qui exige à la fois l'énergie froide et le calme dans le général qui commande, et beaucoup de tact politique dans les hommes qui sont placés à côté de lui, je vous demande si nous pouvions la confier, comme on nous le propose, à un préfet et à un général. (*Non! Non! — Sourires.*)

Un préfet!... Il y aurait un préfet suffisant pour veiller à lui seul à la solution de cette grave question! Un préfet possédant ce mélange de prudence et de

fermeté !... Si vous l'avez, Messieurs, donnez-nous-le. (*Rires sur un grand nombre de bancs.*) Ah ! vous causeriez à tous mes collègues, et à moi en particulier, un véritable soulagement, car nous pourrions venir vous dire : Messieurs, voilà le chef du gouvernement, c'est à lui qu'il faut vous adresser. (*Nouveaux rires d'assentiment.*)

C'est là ce qui nous a porté à penser que c'était nous tous ensemble, sans exception, nous tous, unis, pouvant nous entendre à tout moment, autrement que par correspondance, qui devions résoudre une question de cet ordre. (*Approbation.*)

Il ne s'est pas écoulé un seul jour de la semaine passée qu'on ne m'ait demandé de me rendre à Paris ; il n'y a pas eu un jour où je n'aie été plein de douleur de ne pouvoir m'y rendre personnellement, car mon devoir, celui que vous m'avez imposé, c'est d'être là, toujours là...

*Quelques membres à gauche.* — Et nous aussi !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Et vous aussi, sans doute. Nous ne nous séparerons de vous en quoi que ce soit ; nous n'avons pas d'autre force que la vôtre, que celle que vous nous donnez. Quand vous nous en retirerez la moindre parcelle, nous ne serons plus rien et nous vous le dirons. (*Très bien ! Très bien !*)

Messieurs, je vous le demande, est-ce qu'il nous était possible d'abandonner Paris, d'en rappeler le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances, le ministre de l'intérieur ? Non !

Nous avons même fait plus, le ministre de la marine pouvait presque indifféremment siéger à Paris ou siéger ici; la nature de ses travaux ne lui imposait pas l'une de ces résidences plutôt que l'autre; nous l'avons pourtant prié de se rendre à Paris, parce qu'il y est populaire, parce qu'il y est illustre, non seulement par beaucoup de sens, mais par un courage calme, qui a frappé d'admiration tous les habitants de Paris, et qu'il s'y est acquis une popularité dont nous sommes heureux de pouvoir nous servir. (*Très bien! Très bien!*)

Ainsi quatre ministres sont à Paris. Maintenant, pouvions-nous nous y transporter tous en laissant l'Assemblée ici? Je vous le demande, Messieurs, si je m'étais séparé de vous un seul jour, n'auriez-vous pas cru que j'abandonnais, en ce moment, l'un de mes principaux devoirs? L'un de mes principaux devoirs, c'est de ne pas vous quitter un instant. (*Très bien! Très bien!*) L'un de mes principaux devoirs, c'est d'être toujours auprès de vous pour m'inspirer de votre pensée (non pas pour vous inspirer de la nôtre; nous n'avons pas cette prétention); c'est d'être auprès de vous pour vous avertir, pour vous faire connaître les nécessités, pour vous mettre les faits sous les yeux, afin que, nous, inspirés par vous, vous, avertis par nous, nous puissions, de concert, marcher dans la même voie, vers le même but. Cette voie, ce but vous les connaissez, c'est le salut du pays, si nous pouvons avoir l'honneur et le bonheur de l'obtenir par nos

efforts réunis. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Non, Messieurs, il n'y a pas de danger pour vous. Où que vous alliez, il n'y en a pas ; s'il y en avait, je devrais être en avant de vous ; je devrais m'exposer le premier à ce danger. Je ne puis me séparer de vous, je ne puis m'éloigner de votre influence un seul instant.

Je n'ai pas cru que cette grande et difficile tâche qui m'oblige à être auprès de vous pouvait être remplie par moi tout seul ; j'ai demandé à quelques-uns de mes collègues de rester avec moi. C'est ainsi que, par une nécessité absolue, une partie du gouvernement a dû résider à Paris et que l'autre est ici.

Il faut que cet état de choses cesse, je le dis en conscience. Dieu me garde de vouloir peser sur vous, de vouloir violenter non seulement vos résolutions, mais vos penchants ; et il y en a de très divers ici. Encore une fois, Dieu me garde d'avoir une telle prétention, mais il faut vous faire sentir combien il est nécessaire que cet état de choses ne continue point. Je trahirais votre confiance si je vous disais que nous pouvons continuer à gouverner de deux centres aussi distants l'un de l'autre que Paris et Bordeaux.

Messieurs, je parle devant une Assemblée trop éclairée pour être obligé d'insister davantage sur cette démonstration : je me défierais trop de votre sagacité, je ne compterais pas assez sur le secours que vous me prêtez en m'écoutant et en devinant tout ce que je ne puis pas vous dire.

Vous en êtes donc, je l'espère, profondément convaincus. Il faut que les deux parties disjointes du gouvernement se réunissent, sans quoi il n'y a pas de gouvernement. Et voilà notre excuse d'avoir jeté au milieu de vous une question qui vous divise. Ainsi, Messieurs, convaincus qu'il est nécessaire que le gouvernement siégeant à Bordeaux se rapproche du gouvernement siégeant à Paris, et ne voulant pas nous séparer de vous, il a fallu que nous vinssions vous prier de vouloir, comme nous, vous rapprocher de Paris.

Maintenant, je savais bien qu'en prononçant ce mot de Paris, ce mot grand et glorieux, et, à certains jours, terrible, ce mot qui retentit non seulement dans toute la France, mais dans le monde entier, je savais qu'en prononçant ce mot nous allions voir éclater des dissentiments, alors, cependant, qu'il n'y a ici aucun parti qui méconnaisse la grandeur de Paris, qui méconnaisse le merveilleux service que Paris vient de rendre, il y a peu de jours, à la France.

J'ai parcouru l'Europe; j'ai vu beaucoup de puissances étrangères qui nous portaient un vif intérêt, j'ai vu chez elles une sorte d'inquiétude; car, si l'on n'osait pas nous secourir, on désirait néanmoins nos succès. L'Europe savait bien que, vaincus, nous lui manquerions, et chaque jour, elle déplorait amèrement, non pas l'abaissement de la France, la France n'est pas abaissée, elle est toujours grande, mais on déplorait ses malheurs. (*Très bien! Très bien!*) J'ai vu

que la résistance de Paris, qui, pour moi, n'était pas imprévue, j'avais cru à cette résistance, j'ai vu que cette résistance imprévue relevait le cœur de tous nos amis en Europe, qu'elle rehaussait l'opinion qu'on se faisait de la France, j'ai vu à quel point cette résistance nous grandissait. Et, pour ma part, Messieurs, je vous le dis franchement, je ne pourrais pas, sans horreur de moi-même, être ingrat pour cette vaillante population qui a relevé la France aux yeux du monde entier. (*Applaudissements.*)

Je le sais, il n'est pas vrai que Paris ait été toujours l'auteur de la guerre civile en France; il est plus vrai qu'il en a été plus souvent le théâtre que l'auteur véritable. (*C'est vrai! Très bien! sur plusieurs bancs.*) Mais il est vrai aussi que ce grand Paris a fait des fautes. Il faut dire la vérité à tous les grands de la terre : peuples, nations et rois, quand on vit sous des rois. Oui, sans doute, Paris a commis des fautes. Il a fait de grandes et nobles choses dans le passé; il a fait de nobles choses toutes récentes, mais il n'a pas évité de faire des fautes, je le reconnais, moi qui lui dois de m'avoir arraché à ma retraite, ce que je regrette souvent, et de m'avoir mis en présence de ce gouvernement que je combattais, sans haine pour les personnes, mais avec le sentiment profond qu'il perdait mon pays. Ce Paris, qui m'a mis en présence du gouvernement impérial dans le moment où j'étais oublié, et point malheureux de l'être, ce Paris, je lui dois beaucoup, et j'useraí de cette recon-

naissance pour pouvoir lui dire la vérité librement. Paris a fait des fautes, et il les paye, il les paye d'un prix bien cher, Messieurs : il les paye de votre méfiance. (*Sensation marquée.*)

Moi aussi, je la comprends; mais faut-il nous laisser égarer par des préventions injustes, invincibles? Non. Je ne vous propose pas aujourd'hui de rentrer tout de suite dans Paris, comme beaucoup de mes amis le désirent, comme beaucoup d'hommes sincères et honorables le désirent dans les partis les plus contraires. Non !

A mon avis, il faut que le calme soit complètement rétabli dans Paris pour que la question puisse être résolue dans les conditions où elle doit l'être. Nous ne vous proposons pas de rentrer aujourd'hui dans Paris; nous vous proposons de vous en rapprocher; de vous en rapprocher assez pour que le gouvernement soit possible, et que le temps qu'il faudra prendre à se porter du point où vous résiderez au point où siégera le gouvernement, c'est-à-dire à Paris, soit si peu considérable que les affaires n'en souffrent pas.

C'est là le motif du choix que nous vous proposons, celui de Versailles, sur lequel nous insistons. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Mais on m'a dit, et j'ai entendu dire ici : « Pourquoi ne pas aller à Paris? » Eh bien, Messieurs, voici ce que j'ai répondu dans un bureau dont j'avais l'honneur de faire partie; je vais vous le répéter, et j'espère que je vais justifier à vos yeux la promesse

de sincérité absolue que je vous ai faite en débutant. Entrer à Paris tout de suite, c'était résoudre la question, et nous n'avons pas voulu la résoudre. On m'a demandé pourquoi. Je vais vous le dire.

Toute la politique que nous vous avons annoncée le jour où je vous ai présenté mes collègues, cette politique, permettez-moi de vous l'exposer encore une fois en peu de mots, pour qu'il n'y ait entre nous aucun malentendu.

Pourquoi, Messieurs, aucun membre de cette Assemblée n'a-t-il songé à vous proposer de vous déclarer constituants? Pourquoi? C'est un grand acte de sagesse que vous avez fait en ne portant pas même votre esprit sur cette pensée-là.

Est-ce que c'est le pouvoir qui vous manque? Non, vous êtes souverains, souverains autant qu'aucun gouvernement l'a jamais été. (*Mouvement.*)

Jamais, non jamais un pays n'a été interrogé plus sincèrement, et jamais il n'a répondu plus sincèrement que dans cette dernière occasion. (*Nouvelles marques d'assentiment.*)

Le pays était en partie occupé, et là où il y avait occupation, l'étranger ne s'est pas mêlé de vos élections. Dans les autres parties de la France, certains préfets auraient voulu s'en mêler; ils n'en ont pas eu le temps. (*Rires. — Applaudissements.*)

Ainsi, grâce à l'indifférence de l'étranger, grâce au défaut de temps pour l'administration qui a précédé celle que vous avez instituée, les élections n'ont été

tourmentées en aucun sens; le pays a cédé à ses instincts les plus sincères, et, vous le dirai-je, les plus involontaires, en vous appelant ici. Vous êtes donc la souveraineté vivante, et le pays, en vous nommant, n'a songé à vous imposer aucune limite. (*C'est vrai! C'est vrai!*) Il n'est pas entré dans son esprit de vous en imposer aucune.

Et cependant, spontanément, par un acte de sagesse qui vous honore et qui me remplit d'espérance, car le salut de la France ne peut résulter que de votre sagesse... (*Très bien!*) spontanément, par un acte de sagesse que j'admire, que j'honore, dont je vous remercie, vous vous êtes dit : « Nous ne serons pas constituants!... » (*Légères rumeurs à droite. — Mouvements en sens divers.*)

Veuillez, Messieurs, me laisser achever ma pensée, et vous verrez à quel point elle est profondément vraie.

Je ne veux pas dire que vous ayez renoncé absolument à tout ce qui serait nécessaire au salut du pays. Non : votre pouvoir est tout entier, vous n'avez renoncé, vous n'avez le droit de renoncer à aucune partie de ce pouvoir... (*Très bien! à droite.*) Je dis seulement que vous le réservez... (*C'est cela! — Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Vous le réservez, conservant toute l'étendue de votre souveraineté. Vous vous êtes dit que vous ne feriez que ce qui est urgent; qu'au lieu de constituer, vous vous borneriez à réorganiser. (*Sensations diverses.*)

Et pourquoi?... Messieurs, je vous supplie de vouloir bien me laisser achever d'exprimer ma pensée, et peut-être, quand vous aurez eu cette patience, trouverez-vous dans les paroles qui vont suivre l'explication, la justification de celles qui précèdent. (*Très bien! — Parlez!*)

Eh bien, Messieurs, vous vous êtes dit qu'il n'était pas urgent de constituer, et qu'il était urgent de réorganiser. (*Très bien!*) Vous vous êtes dit quelque chose de beaucoup plus élevé et de plus vrai encore, s'il est possible, vous vous êtes dit que, si vous vouliez exercer le pouvoir constituant que vous avez, vous vous diviseriez à l'instant même... (*Mouvement*), et que si, au contraire, vous ne vouliez que réorganiser, vous seriez tous d'accord. (*Très bien! — C'est cela!*)

Pour réorganiser, vous n'avez rien à faire qui vous divise; pour veiller à l'évacuation du pays, pour rétablir les services financiers, pour composer une administration, pour renommer tous les corps électifs, pour rappeler vos prisonniers, pour recomposer l'armée et rendre au travail tous les hommes qui en ont été arrachés, pour cette œuvre pressante, indispensable pour que la vie renaisse dans votre pays, il faut ne pas faire la moindre chose qui vous désunisse, (*Vif et général assentiment*), pas la moindre.

Ah! vous pourrez bien être divisés sur la qualité des moyens à employer, vous serez divisés sur des questions, pardonnez-moi un mot vulgaire, mais qui rendra bien ma pensée, sur des questions de métier.

Mais rien ne vous divisera au fond. Et cela vous explique comment des hommes d'origines différentes, d'opinions politiques différentes, ont pu se réunir dans le cabinet actuel et y apporter leur concours en amis, en citoyens dévoués, sans qu'il se soit élevé entre eux une seule division. (*Très bien! Très bien!*)

Pourquoi? Parce que nous avons évité soigneusement toutes les questions qui peuvent nous diviser et que nous avons songé à mettre la main aux questions de réorganisation qui nous unissent tous.

C'est pour cela, Messieurs, que, les uns et les autres, nous vivons unis, à la condition qu'il y ait beaucoup de questions réservées par nous.

Oui, vous êtes divisés, je puis le dire. Si c'était une chose ignorée de vous et du monde, il y aurait inconvénient à le proclamer. Vous êtes divisés, savez-vous pourquoi? Parce que le pays l'est, et ce que je dis là est connu de la terre entière, et il faut que vous vous rendiez compte de la difficulté, car, en vous en rendant compte, vous la surmonterez.

Je connais les hommes, je connais mes contemporains. Eh bien, confessons-le très sincèrement, vous êtes divisés en deux grands partis : l'un, et cela est parfaitement légitime, parfaitement respectable, l'un croit que la France ne peut trouver un repos définitif que sous une monarchie constitutionnelle... (*Interruption approbative.*)

L'autre, ne m'interrompez pas, même pour m'approuver, bien que votre approbation me donne des

forcés... (*Sourires. — Très bien !*), l'autre, tout aussi sincèrement, pense qu'avec les institutions que vous vous êtes données, avec cette grande institution du suffrage universel, avec le mouvement des esprits, avec cette agitation qui se produit dans le monde entier au centre de tous les gouvernements, il y a quelque chose qui entraîne les générations actuelles vers la forme républicaine. S'il y a des hommes pour lesquels la république n'est qu'un mot, un mot terrible dont ils voudraient se servir pour satisfaire leurs détestables passions, il y a, d'autre part, une quantité d'hommes éclairés, généreux, qui adhèrent de toute leur âme à cette seconde doctrine. (*Très bien !*)

Trop souvent, Messieurs, nous nous calomnions réciproquement. Cessons de nous calomnier; sachons nous rendre justice, respectons les pensées des uns et des autres. (*Approbation.*)

Ces deux grands partis se subdivisent. Le parti monarchique lui-même n'est pas d'accord sur tous les points. (*Légère interruption.*) Le parti républicain est également divisé. Oui, il y a dans son sein des hommes généreux à qui je rends hommage et qui croient que la république, même quand elle n'est pas dans leurs mains, est encore la république. (*C'est vrai! — Mouvements divers.*) Il en est d'autres qui n'admettent la république que quand elle est entre leurs mains. (*Rires et approbation sur plusieurs bancs.*)

Je ne veux flatter personne. Ce n'est pas à mon âge que je commencerai, car je ne l'ai fait sous aucun

régime; je n'ai flatté ni roi, ni peuple, ni parti. Mais j'honore profondément les hommes qui ont le bon sens de reconnaître que, l'institution elle-même n'étant pas rassurante pour notre pays, il faut que les hommes le rassurent. (*Mouvement. — Oui! Oui! Vous avez raison!*)

Vous êtes donc profondément divisés, et cependant vous êtes unis en honnêtes gens, en bons citoyens, dans cette pensée commune de réorganiser le pays et de savoir différer le jour où on le constituera.

C'est pour cela que vous vous trouvez ici. Il est bien vrai, comme l'a dit un grand agitateur, le cardinal de Retz, qu'assembler les hommes, c'est les émouvoir. Il est bien vrai que, réunis ici dans une grande assemblée, dans une des situations les plus extraordinaires de l'histoire, vous pouvez vous heurter quelquefois. Moi-même, si je cédais aux mouvements de mon âme impétueuse, quelquefois aussi je m'animerais; mais tout à coup je rentre en moi-même, je songe aux grands devoirs que vous m'avez imposés, et je contiens les mouvements de mon cœur. (*Sensation profonde. — Applaudissements.*)

Mais, en contenant les mouvements intérieurs de mon âme, je comprends les vôtres. Vous pouvez néanmoins vivre les uns à côté des autres et vous aider réciproquement à accomplir cette tâche rude, écrasante, de réorganiser le pays; mais à la condition d'écarter beaucoup de causes de dissidence et de réserver les questions de constitution. (*Mouvements divers.*)

Une des plus grandes questions constitutives, c'est le choix de la capitale. J'ai donc cru, Messieurs, qu'il ne serait pas loyal à nous de vouloir résoudre sur-le-champ cette question en vous proposant d'aller directement à Paris. Bien que le canon prussien, au point de vue de la convenance, soit quelque chose, ce n'est pas lui qui nous a décidés. C'est la loyauté.

Quel est notre devoir à nous? Quel est mon devoir à moi, que vous avez, je dirai, accablé de votre confiance? C'est la loyauté envers tous les partis qui divisent la France et qui divisent l'Assemblée.

Ce que nous leur devons à tous, c'est de n'en tromper aucun, c'est de ne pas nous conduire de manière à préparer, à votre insu, une solution exclusive, qui désolerait les autres partis. (*Très bien!*)

Non, Messieurs, je le jure devant le pays, et, si j'osais me croire assez important pour parler de l'histoire, je dirais que je jure devant l'histoire de ne tromper aucun de vous, de ne préparer, sous le rapport des questions constitutionnelles, aucune solution à votre insu; ce qui serait de notre part, de ma part, une sorte de trahison. (*Vifs applaudissements.*)

Permettez-moi de ne pas reculer devant les noms vrais des partis, et j'espère qu'en m'appuyant sur l'évidence des faits je n'aurai pas commis une inconvenance.

Je dirai donc : Monarchistes, républicains, non, ni les uns ni les autres vous ne serez trompés; nous n'avons accepté qu'une mission déjà bien assez écra-

sante; nous ne nous occuperons que de la réorganisation du pays. Nous vous demanderons toujours votre appui pour cette réorganisation, parce que nous savons que, si nous sortions de cette tâche limitée, nous vous diviserions et nous nous diviserions nous-mêmes. Nous ne travaillerons qu'à cette œuvre déjà bien assez difficile.

Mais qu'il me soit permis de dire aux hommes qui ont donné leur vie entière à la république : Soyez justes envers les membres de cette Assemblée qui ne pensent pas comme vous. Sous quelle forme se fera la réorganisation? Sous la forme de la république. Il y a ici beaucoup d'hommes très respectables qui ont accepté ce mot dans un but d'union. Vous m'avez appelé Président du conseil, Chef du pouvoir exécutif de la République française; dans tous les actes du gouvernement le mot de République française se trouve sans cesse répété. Cette réorganisation, si nous y réussissons, elle se fera sous la forme de la république et à son profit. (*Mouvement. — Très bien! Très bien! sur plusieurs bancs.*) Maintenant, Messieurs, ne venez pas nous dire : Ne sacrifiez pas la république. Ne la perdez pas vous-mêmes. La république est dans vos mains, elle sera le prix de votre sagesse et pas d'autre chose. Toutes les fois que vous vous emporterez, toutes les fois que vous soulèverez des questions inopportunes, toutes les fois que, malgré vous (malgré vous, je le sais), vous paraîtrez je dirai les confidents ou les complices sans le vouloir (sans le

vouloir certainement) des hommes de désordre, dites-vous bien qu'en acceptant ces apparences de complicité, vous portez à la république le coup le plus funeste qu'elle puisse recevoir. (*Mouvement.*)

Eh bien, je vous ai dit que je serais profondément sincère; vous voyez que je tiens ma promesse. Lorsque le pays sera réorganisé, nous viendrons ici, si nous avons pu le réorganiser nous-mêmes, si nos forces y ont suffi, si, dans la route, votre confiance ne s'est pas détournée, nous viendrons, le plus tôt que nous le pourrons, bien heureux, bien fiers d'avoir contribué à cette noble tâche, nous viendrons vous dire : Le pays, vous nous l'aviez confié sanglant, couvert de blessures, vivant à peine; nous vous le rendons un peu ranimé; c'est le moment de décider quelle sera la forme définitive de son gouvernement; et, je vous en donne la parole d'un honnête homme, aucune des questions réservées n'aura été résolue, aucune solution n'aura été altérée par une infidélité de notre part. (*Bravo! Bravo! — Applaudissements.*)

Telle est la pensée qui nous a animés quand nous vous avons proposé d'aller à Versailles et de ne pas aller ailleurs. Nous n'avons pas pu faire un pas de plus, car c'eût été résoudre une de ces questions que nous devons réserver pour rester unis.

Maintenant il ne serait pas digne de cette discussion, de sa hauteur, de son importance, d'entrer dans des détails matériels; je me borne à vous dire, et j'espère que vous voudrez bien m'en croire, que le

résultat que vous voulez atteindre de rapprocher les deux parties du gouvernement ne serait pas atteint si nous allions à Fontainebleau. (*Mouvements divers.*)

Je pourrais vous donner des détails militaires qui seraient déplacés ici, et qu'il serait imprudent de vous donner publiquement. Je me bornerai à vous dire : la position de Fontainebleau n'est pas acceptable; celle de Versailles, au contraire, a tous les avantages; elle laisse la question entière, et cependant elle nous permet, avec quelques efforts, de conjurer les difficultés de la distance. Quant à moi, je serai placé à Versailles à côté de vous, si votre vote consacre cette mesure. Vous êtes ma force, mon unique force; jamais je ne me séparerai de vous. (*Vive et sympathique approbation.*)

Je tâcherai de disposer les choses, aidé de mes honorables collègues, que je remercie de leur concours et de leur dévouement, je tâcherai de disposer les choses de façon que toutes les difficultés soient conjurées. Mais la question de fond reste entière dans une pensée de concorde publique.

Et maintenant, Messieurs, je vous en supplie, considérez bien ce que nous vous demandons avec une conviction profonde.

Oh! si nous étions dans ces temps où l'on est libre les uns et les autres, où les assemblées sont libres de leur confiance parce qu'elles ont le choix, où les ministres eux-mêmes sont libres et peuvent dire à quelles conditions ils restent ou ne restent pas, peut-être

aurais-je pu me permettre des paroles qui ressembleraient à de la contrainte. Mais maintenant, non, Messieurs, je ne me séparerai pas de vous. Quelque accablant que soit le fardeau, je le porterai tant que vous ne m'aurez pas dispensé de le porter. (*Très bien! Très bien!*)

Je ne veux pas élever, comme dans les temps ordinaires, une question de cabinet. Ce serait indécent; je ne le ferai pas. (*Vive approbation et nombreux applaudissements.*)

Je vous dis avec la plus grande sincérité, nous resterons les ministres de vos résolutions, quoi qu'il arrive; mais nous vous demandons en retour de vouloir bien nous croire, et, quand nous vous disons : Il faut aller à Versailles, et pas ailleurs, je vous prie de nous accorder confiance sans nous obliger à entrer dans des détails plus étendus.

Nous vous le disons, non pas au nom d'une arrogante volonté ministérielle, non pas au nom et au profit d'un parti, mais au nom et au profit de l'État, et pour l'État, c'est-à-dire pour la patrie!

(*Bravo! Bravo! — Acclamations chaleureuses et applaudissements prolongés.*)

M. le Chef du pouvoir exécutif, en descendant de la tribune, reçoit de très vives félicitations de ses collègues du gouvernement et de l'Assemblée.

Après ce discours, la discussion générale fut close et

l'amendement Louis Blanc en faveur de Paris, mis aux voix, fut rejeté par 427 voix contre 154.

Après ce rejet, un autre amendement décidant la translation à Versailles, et proposé par MM. Pagès-Duport, de Marcère, Delsol, etc., fut, sans débat, adopté par 461 voix contre 104.

Une fois la translation décidée, s'éleva la question de savoir à quel moment elle aurait lieu, et M. Thiers insista dans les termes suivants pour qu'elle se fît le plus tôt possible.

Messieurs,

C'est pour des besoins urgents du gouvernement que nous vous avons proposé de prendre la grande résolution à laquelle vous venez de vous arrêter. Il s'agit maintenant de déterminer le jour où vous exécuterez cette résolution. (*Ah! Ah! — Écoutez! Écoutez!*)

Messieurs, je dois, naturellement, m'informer, heure par heure, de ce qui se passe dans la France entière. Eh bien, je puis vous affirmer que Versailles, à l'heure qu'il est, ne contient plus de Prussiens, que Versailles est complètement évacué.

Je ne m'étais pas permis de préjuger votre résolution; mais j'ai dû, pour être renseigné et pouvoir vous renseigner vous-mêmes, envoyer l'architecte de l'ancien Corps législatif, de la Chambre des députés à d'autres époques, qui est resté l'architecte attaché à

l'Assemblée, j'ai dû l'envoyer à Fontainebleau, à Saint-Germain et à Versailles. Il m'a déclaré que Versailles était le seul lieu qui présentât les conditions nécessaires pour la réunion d'une Assemblée aussi nombreuse.

Le sous-secrétaire d'État de l'intérieur, qui s'est transporté à Versailles, m'a informé par le télégraphe que, si l'Assemblée le voulait, je ne le lui propose pas, elle pourrait siéger dans une salle provisoire dès lundi 13 de ce mois. (*Exclamations.*)

M. Dufaure. — On ne le propose pas.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je ne le propose pas ; je vous dis seulement, parce qu'il faut que vous le sachiez, qu'aucune des difficultés qu'on alléguait n'existe, et que, si vous le voulez, vous pourrez vous réunir dès lundi prochain, à Versailles, dans une salle provisoire éclairée comme celle-ci. (*Nouvelles exclamations.*)

J'éprouve plus qu'aucun de vous, Messieurs, tous les inconvénients de cette salle où l'on ne peut avoir que des séances de nuit, et ce sont les plus fatigantes de toutes pour les hommes de mon âge.

Je vous dis donc que, provisoirement, vous pourriez siéger à Versailles, puisque vous avez pris la résolution de vous y transporter, dans une salle disposée comme celle-ci ; mais j'ajoute que, dans quinze jours, vous aurez une salle éclairée par la lumière du jour et qui n'aura aucun des inconvénients de la salle actuelle. (*Très bien! Très bien!*)

J'affirme ces deux faits. C'est : 1° que Versailles est évacué; 2° que les lieux permettent que vous y transportiez le siège de vos délibérations aussi vite que vous le voudrez.

Maintenant, Messieurs, je vous supplie, au nom des plus pressantes nécessités du gouvernement, d'exécuter le plus tôt possible la résolution que vous venez de voter, et voici ce que je vous propose très humblement, en vous priant de prendre cet avis en considération.

Vous pourriez, vous êtes les maîtres de faire autrement, vous pourriez avoir demain une dernière séance à Bordeaux avant la suspension de quelques jours que nous vous demandons; vous pourriez ensuite vous ajourner de lundi à jeudi et vous donner tous rendez-vous jeudi prochain à Versailles. (*Mouvements en sens divers.*)

Toutes les mesures sont prises... (*Interruptions.*)

Messieurs, je vous supplie de croire que je ne commettrais pas l'inconvenance de vous proposer des résolutions au nom de nos convenances personnelles; je ne parle qu'au nom des besoins du gouvernement. On me demande à Paris. Mes collègues me pressent de m'y transporter. Il est urgent que nous y transportions le gouvernement. C'est au nom de ces considérations que je vous propose très humblement, vous ferez comme il vous plaira, de suspendre vos séances lundi, mardi, mercredi, et de les reprendre jeudi, à Versailles.

*Sur divers bancs.* — Oui! Oui! — Non! Le délai est trop court! — Lundi en huit!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — J'entends, si je ne me trompe, beaucoup de membres qui demandent un délai plus long pour se transporter de Bordeaux à Versailles...

*Voix nombreuses.* — Oui! Oui!

*Quelques voix.* — Non! Non!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je ne fais plus que cette simple proposition : c'est de n'avoir plus qu'une séance, demain, à Bordeaux, car je ne voudrais pas me séparer de l'Assemblée pendant qu'elle serait ici à délibérer, et je suis obligé, dès dimanche, de me transporter à Paris, pour des devoirs urgents. Vous fixerez d'ailleurs vous-mêmes le jour où vous croirez devoir vous réunir à Versailles.

M. Magnin. — Nous pouvons fixer ce jour-là demain.

M. le président. — Pourquoi ne pas le fixer aujourd'hui?

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Toutes les mesures seront prises pour que les membres de l'Assemblée, soit en nombre considérable, soit individuellement, puissent se transporter avec sûreté, avec dignité, d'ici à Versailles. Tous les chemins de fer seront prêts, les billets seront préparés et vous seront remis, de sorte que vous pourrez voyager suivant vos convenances personnelles.

Voilà ce que j'avais à dire. C'est à vous, Messieurs,

de fixer le jour où vous voudrez reprendre vos séances à Versailles.

A la suite de ces observations l'Assemblée fixa le jour de sa première séance à Versailles au lundi 20 mars, et M. Baragnon demanda, tant en son nom qu'au nom de 75 de ses collègues, que les ministères de l'intérieur et de la guerre, ainsi que les administrations des postes et télégraphes fussent transférés dans cette ville, en même temps que l'Assemblée. Sa proposition, dit-il, répondait à des préoccupations nombreuses; ni lui ni les membres dont il était l'organe ne pouvaient admettre que Versailles fût une étape vers Paris. La question à cet égard devait être absolument réservée, et l'Assemblée, en fixant à Versailles le séjour des deux ministères principaux, affirmerait de la sorte sa volonté de ne pas préjuger la question capitale et aussi de ne pas s'établir à Versailles d'une façon éphémère.

M. Thiers fit valoir contre la proposition Baragnon les considérations suivantes

Messieurs,

Je vous supplie, dans l'intérêt de la paix publique et de l'apaisement des esprits, de clore cette discussion aujourd'hui même. (*Très bien!*) Quand je vous le demande, j'ai des raisons très sérieuses d'agir ainsi. J'ai dit, et il me semble l'avoir fait bien clairement et bien franchement, que la question capitale était réservée, complètement réservée.

Maintenant vous demandez qu'il soit pris immédiatement des mesures sur lesquelles il m'est impossible de m'engager. D'abord au nom des principes, car vous ne voulez pas envahir le domaine du pouvoir exécutif. (*Non! Non!*)

La mesure dont il s'agit est purement administrative, et l'Assemblée aura ensuite le moyen ou de la consacrer ou de la rejeter, lorsque le budget lui sera présenté.

Toutes les fois qu'il a été question de transférer des administrations ministérielles, le gouvernement a pris l'initiative, et la Chambre a approuvé ou rejeté les propositions qui lui étaient faites. Et je dois dire qu'il est à regretter que trop souvent elle ait consenti à des translations coûteuses et inutiles. (*Mouvement. — Très bien!*) Mais enfin, quant à la question au fond, il est entendu outre mesure qu'elle est réservée. Encore ne faut-il pas envahir les attributions du pouvoir exécutif, si vous ne voulez pas tomber dans le chaos.

Quant à la translation, vous avez le moyen infaillible de vous faire obéir, du moment que vous êtes la majorité, et ce moyen est la loi de finances. Ce sera nécessairement dans le temps le plus prochain possible, car nous avons grand désir de nous exonérer de la responsabilité qui s'attache à la dépense. Le budget de l'année dernière et celui de cette année ne sont plus des budgets actuellement exécutables.

Vous serez donc saisis de la question lorsque les

lois de finances vous seront présentées. Mais, à l'heure qu'il est, je vous supplie de repousser tous les amendements et de clore cette discussion qui n'agite que trop le pays.

La proposition Baragnon fut rejetée.

## CCXXIV

# OBSERVATIONS

SUR

L'IMPRESSION D'UN RAPPORT RELATIF A

# L'ÉTAT DES FINANCES

PRÉSENTÉES LE 11 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans la séance du 19 février précédent, M. Barthélemy Saint-Hilaire, après avoir exposé que, sous peu de jours, l'Assemblée serait saisie du projet de traité avec la Prusse, et qu'il importait, dès lors, d'être fixé au plus tôt sur l'état des finances et des ressources du pays, avait proposé la nomination d'urgence, par les bureaux, de trois commissions composées chacune de 25 membres, chargées d'éclairer l'Assemblée sur : 1° l'état des forces militaires; 2° l'état de la marine; 3° l'état des finances; 4° l'état des grandes voies de circulation; 5° l'état des communications postales et télégraphiques; 6° l'état des départements envahis; 7° l'état de l'administration intérieure; 8° l'état du commerce général de la France. La proposition de M. Barthélemy Saint-Hilaire ayant été adoptée, les trois commissions s'étaient immédiatement mises à l'œuvre, et le 11 mars M. Léon Say, au nom de celle des finances, déposait sur le bureau de l'Assemblée un rapport, dont il demandait l'impression et la distribution.

M. Thiers crut devoir, au sujet de cette demande, présenter les observations suivantes.

---

Messieurs,

Je désire présenter à l'Assemblée une simple observation.

La commission m'a fait l'honneur de me communiquer son rapport.

Elle avait le droit de se livrer à un examen approfondi, elle a rempli un grand devoir, et je suis loin de dire qu'elle ne l'a pas parfaitement rempli. Maintenant elle demande que son rapport soit publié. Je n'objecte rien à cette demande; seulement je fais une réserve quant à l'exactitude des chiffres qu'elle a produits, et quant à la manière dont elle a présenté notre situation financière. (*Mouvements en sens divers.*)

Il ne faut pas oublier que, dans le moment où nous sommes, la France est obligée de traiter avec des capitalistes pour exécuter les conditions de paix auxquelles elle a souscrit. Rien ne sera fait que par votre volonté et après qu'une longue et complète discussion aura eu lieu; mais vous comprendrez que la France a un immense intérêt à ce qu'on ne nuise pas à son crédit.

Je supplie ceux qui liront ce rapport d'attendre, avant de se prononcer, les observations que nous

aurons à présenter plus tard ; car, dans ma conviction, ce rapport, d'ailleurs, très habilement et très sincèrement fait, pourrait porter à notre crédit une certaine atteinte.

Je prends donc d'avance la précaution de faire la réserve que j'énonce ici, pour que nos intérêts, les intérêts de la France, ne puissent en rien souffrir de la publicité donnée au travail qui vient d'être déposé.

(*Très bien! Très bien!*)

M. Casimir Perier, président de la commission des finances, ayant ajouté que la minorité de cette commission, pour les motifs donnés par le Chef du pouvoir exécutif, avait été d'avis d'ajourner l'impression du rapport, et M. Léon de Malleville ayant insisté pour l'ajournement, M. Thiers reprit la parole pour appuyer cette proposition.

Messieurs,

Je ne voudrais pas qu'on supposât que je veux apporter le moindre obstacle aux travaux des commissions : ces travaux sont très utiles. Cependant je ne peux pas, dans l'intérêt du pays, dissimuler l'impression que j'ai éprouvée à la lecture du rapport dont il s'agit : à mon avis, il peut être mal interprété, il peut porter atteinte à notre crédit.

A l'heure qu'il est, il y a dans toute l'Europe une entreprise qui n'est pas nouvelle, qui a été renouve-

M. Thiers crut devoir, au sujet de cette demande, présenter les observations suivantes.

---

Messieurs,

Je désire présenter à l'Assemblée une simple observation.

La commission m'a fait l'honneur de me communiquer son rapport.

Elle avait le droit de se livrer à un examen approfondi, elle a rempli un grand devoir, et je suis loin de dire qu'elle ne l'a pas parfaitement rempli. Maintenant elle demande que son rapport soit publié. Je n'objecte rien à cette demande; seulement je fais une réserve quant à l'exactitude des chiffres qu'elle a produits, et quant à la manière dont elle a présenté notre situation financière. (*Mouvements en sens divers.*)

Il ne faut pas oublier que, dans le moment où nous sommes, la France est obligée de traiter avec des capitalistes pour exécuter les conditions de paix auxquelles elle a souscrit. Rien ne sera fait que par votre volonté et après qu'une longue et complète discussion aura eu lieu; mais vous comprendrez que la France a un immense intérêt à ce qu'on ne nuise pas à son crédit.

Je supplie ceux qui liront ce rapport d'attendre, avant de se prononcer, les observations que nous

aurons à présenter plus tard ; car, dans ma conviction, ce rapport, d'ailleurs, très habilement et très sincèrement fait, pourrait porter à notre crédit une certaine atteinte.

Je prends donc d'avance la précaution de faire la réserve que j'énonce ici, pour que nos intérêts, les intérêts de la France, ne puissent en rien souffrir de la publicité donnée au travail qui vient d'être déposé.

(*Très bien! Très bien!*)

M. Casimir Perier, président de la commission des finances, ayant ajouté que la minorité de cette commission, pour les motifs donnés par le Chef du pouvoir exécutif, avait été d'avis d'ajourner l'impression du rapport, et M. Léon de Malleville ayant insisté pour l'ajournement, M. Thiers reprit la parole pour appuyer cette proposition.

Messieurs,

Je ne voudrais pas qu'on supposât que je veux apporter le moindre obstacle aux travaux des commissions : ces travaux sont très utiles. Cependant je ne peux pas, dans l'intérêt du pays, dissimuler l'impression que j'ai éprouvée à la lecture du rapport dont il s'agit : à mon avis, il peut être mal interprété, il peut porter atteinte à notre crédit.

A l'heure qu'il est, il y a dans toute l'Europe une entreprise qui n'est pas nouvelle, qui a été renouve-

lée bien des fois. A la veille de tous les emprunts, on cherche à porter une atteinte au crédit de l'État qui va devenir emprunteur ; on fait baisser, dans tous les pays, les valeurs des gouvernements qui sont sur le point d'emprunter. Il me faudrait une explication assez longue pour faire comprendre en quoi ce rapport peut avoir, à mon sens, des inconvénients très graves. Je l'ai dit à la commission ; mais, comme on pourrait être porté à croire que je veux apporter des entraves au travail des commissions que vous nommez, ce qui n'entre dans mon intention à aucun degré, je n'ai pas osé insister ; cependant, je dois le déclarer, ce rapport, qui contient beaucoup de vérités, qui est le fruit de longues et sérieuses études, et qui, sans faire de compliments à personne, est parfaitement rédigé, peut être interprété de manière à nuire au crédit de l'État.

L'ajournement fut voté, malgré l'opposition de MM. Lambert Sainte-Croix et Dubreuil Saint-Germain, qui prétendirent que, surtout après le débat qui venait d'avoir lieu, il y avait tout intérêt pour le crédit public à ce que le rapport fût publié.

La séance du 11 mars fut la dernière que l'Assemblée nationale tint à Bordeaux.

## CCXXV

# ALLOCUTION

SUR UN

# PROJET DE PROCLAMATION

## AU PEUPLE ET A L'ARMÉE

PRONONCÉE LE 21 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

L'Assemblée nationale se réunit à Versailles, le lundi 20 mars, ainsi qu'elle l'avait décidé à Bordeaux, et, comme Paris était depuis la veille au pouvoir de l'insurrection, ses deux premiers votes eurent pour objet d'abord d'assurer sa propre sécurité par la mise en état de siège du département de Seine-et-Oise, puis de donner au pouvoir exécutif la force nécessaire pour parer aux périls de la situation en choisissant dans son sein une commission de quinze membres, chargée de s'entendre avec lui sur toutes les mesures à prendre. Cette commission fut nommée le jour même, et le lendemain, à l'ouverture de la séance, M. Vitet donnait, en son nom, lecture d'un projet de proclamation par lequel l'Assemblée adjurait le peuple et l'armée, qu'elle seule représentait, de se serrer autour d'elle, leur œuvre, leur image, leur espoir, leur unique salut.

Cette proclamation avait été adoptée sans débat, lorsque M. Peyrat, député de la Seine, proposa d'y ajouter ces mots : « Vive la France! vive la République! » Divers membres protestèrent contre cette addition en faisant observer qu'il y

avait vote acquis, et qu'aux termes du règlement il ne pouvait être rien changé ni ajouté à la résolution adoptée. Ils demandèrent donc l'ordre du jour pur et simple sur la proposition Peyrat, et M. le président Grévy mit cet ordre du jour aux voix. Mais, pendant l'épreuve, M. Millière demanda à dire quelques mots, dans un intérêt de conciliation, dit-il, et, comme on lui opposait la disposition réglementaire aux termes de laquelle nul membre n'a le droit de parler entre deux épreuves, M. Thiers auquel, en sa qualité de ministre, cette disposition n'était pas applicable, soumit à l'Assemblée les observations suivantes.

---

Messieurs,

Apparemment vous me faites l'honneur de supposer que ce n'est pas sans un très grave motif que je vous demande la parole au milieu même de la vive émotion que vous éprouvez.

Je ne serais pas digne d'être investi du pouvoir que vous avez mis temporairement entre mes mains, si je ne savais pas, dans certains moments, résister même à vos émotions les plus naturelles. (*Très bien! Très bien !*)

Je n'ai pas voulu revenir sur l'ordre du jour; le vote de la proclamation est acquis, et il ne faut pas la modifier, même par une addition qui serait légitime. (*Réclamations à droite. — Vive approbation à gauche.*)

Je dis, non pas qui serait légitime, mais qui pour-

rait être légitime. (*Ah! Ah! — Mouvements divers.*) Mais croyez bien... (*Interruption.*)

*Voix nombreuses.* — Écoutez donc!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je vous prie de songer à la gravité de la situation. Cette situation, on ne peut la dominer que par le calme, l'union, le respect de toutes les opinions. (*Très bien! Très bien!*)

*Une voix à droite.* — Et la fermeté!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — A l'heure qu'il est, si nous sommes unis, quelle sera la situation? Nous aurons avec nous la France tout entière contre le parti du brigandage. (*C'est vrai! — Bravo! Bravo!*)

Il ne faut pas, je ne désigne aucun parti, je les respecte tous, il ne faut pas que l'Assemblée paraisse dominée par un seul parti; elle ne l'est pas, j'en suis sûr; il ne faut pas que ses ennemis puissent le supposer, ni le dire.

Je connais la situation; mon devoir est de la connaître à fond, et je vous réponds que, lorsque je vous adjure de m'écouter un instant, c'est par suite de la connaissance parfaite que j'ai de cette situation.

La France, en ce moment, répond tout entière avec enthousiasme à notre appel : le pays s'unit à nous; mais, pour que cette union soit maintenue, il ne faut pas qu'il y ait dans cette Assemblée un de nous, quel que soit son parti, qui puisse dire qu'il n'a pu ouvrir la bouche et dire sa pensée.

Cette unanimité que vous voulez obtenir, et qui serait le plus grand des bienfaits pour le pays, vous

la diminueriez en refusant de donner la parole à n'importe quelle fraction de l'Assemblée nationale.

Sachez que je ne mériterais pas de vous représenter et de vous défendre, si je ne savais me faire entendre quand il s'agit de l'intérêt général du pays ; sachez que je vous rends ici un service bien plus grand que peut-être vous ne le croyez. Il ne suffit pas de céder soi-même à un sentiment, au sentiment le plus simple, le plus juste, le plus impérieux ; il faut, en outre, savoir tenir compte du sentiment d'autrui... (*Très bien ! Très bien ! — Applaudissements.*)

M. Jules Favre, *ministre des affaires étrangères.* — C'est la vraie liberté !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Et, si vous voulez avoir sur le pays l'autorité tout entière que vous méritez et qui vous est due... (*Bruit.*) Veuillez m'écouter... moi qui ne suis quelque chose que par vous et qui n'ai de force que celle que vous me donnez... Je vous ai amenés ici sains et saufs, entourés d'une armée fidèle ; je vous ai réservé ce lieu où je pourrai vous défendre et où vous êtes inviolables ; tout cela, je ne l'ai pu que parce qu'avec vous je représente l'opinion du pays et que je ne représente nullement des passions. (*Très bien !*)

Je ne partage en aucune manière les opinions de M. Millière ; il le sait bien ; ce n'est pas la première fois que je le rencontre et que je dois être en lutte avec lui. Mais vous ne pouvez refuser de lui accorder la parole pour quelques instants. (*Sur quoi ? Sur quoi ?*)

Messieurs, veuillez m'écouter, je vous en prie.

Je ne sais pas sur quoi veut parler M. Millière; mais, dans un moment où vous avez besoin d'une unanimité non contestée, vous ne pouvez refuser à M. Millière de dire ce qu'il pense. Il ne peut pas parler sur la proclamation; je ne vous conseillerais pas de lui donner la parole sur ce sujet, après qu'un vote est intervenu... (*Interruption.*)

Écoutez-le, Messieurs.

*Un membre.* — Et le règlement?

M. Cochery. — Est-ce le règlement qui sauve le pays?

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Soyez sûrs que, dans le pays, vous n'ajoutez pas à votre autorité en interrompant le Chef du pouvoir exécutif, et en ne voulant rien entendre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

Je ne recherche ici que votre intérêt et l'intérêt de la France, je ne recherche les applaudissements d'aucun côté; ils ne me sont pas dus; il n'y a que votre approbation dont j'aie besoin et sur laquelle je compte. Je vous supplie de respecter une autorité qui est la vôtre, que vous nous avez donnée il y a quelques jours, une autorité dont vous nous priverez quand vous voudrez; et, quand vous le ferez, le dépositaire vous en remerciera de grand cœur. (*Mouvement.*) Mais, Messieurs, il est toujours fâcheux que l'Assemblée paraisse n'être pas le pays tout entier; il faut qu'elle soit le pays tout entier, le pays unanime contre les

scélérats qui ont versé dans Paris le sang le plus innocent et le plus pur.... (*C'est vrai ! C'est vrai !*) C'est donc dans l'intérêt de notre complète union que je vous supplie de m'écouter, que je vous supplie d'écouter M. Millière ; car j'espère qu'il sera digne, par ses paroles, de la liberté que vous lui aurez laissée.

(*Mouvements divers. — Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

La parole fut accordée à M. Millière, non pas pour combattre l'ordre du jour, parce que le règlement s'y opposait, mais pour répondre à M. Thiers, et, après avoir remercié ce dernier de son impartialité et de son esprit de conciliation, M. Millière se borna à dire qu'à son avis la proclamation adoptée par l'Assemblée contenait des expressions malheureuses.

## CCXXVI

# DISCOURS

SUR

UNE DÉCLARATION CONCERNANT

# LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE PARIS

PRONONCÉ LE 21 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans la séance du 20 mars, l'Assemblée nationale avait déclaré l'urgence sur une proposition de M. Clémenceau, député de la Seine, demandant qu'il fût procédé dans le plus bref délai à l'élection par la ville de Paris d'un conseil municipal composé de quatre-vingts membres, dont le président, choisi par ses collègues, exercerait les fonctions de maire de cette ville. La commission chargée d'examiner cette proposition venait d'être nommée par les bureaux, lorsque, dans la séance du 21, M. Clémenceau, arrivant avec M. Schœlcher de Paris, où ils s'étaient rendus l'un et l'autre pour réclamer la liberté du général Chanzy, arrêté par les insurgés, annonça que le comité central siégeant à l'Hôtel de Ville avait décidé que les élections communales auraient lieu le lendemain et demanda que, pour atténuer l'effet d'une pareille résolution et empêcher les électeurs de se rendre au scrutin, l'Assemblée votât non pas une loi que la commission élue le matin même n'avait pas encore eu le temps d'élaborer et de rédiger, mais bien une résolution par laquelle elle annoncerait sa ferme volonté de rendre à Paris ses droits muni-

l'Assemblée ne veut pas faire supporter à Paris une autre légalité que celle qui existera pour toute la France. (*Très bien !*)

Mais, quand vous nous dites : « Le droit est commun, » nous ne pouvons accepter ce mot qu'avec quelques explications qui en précisent bien le sens et la portée en ce qui concerne la capitale.

Sous le dernier régime... Ce n'est pas quand les régimes sont tombés que je les insulte : je leur résiste quand ils sont debout; quand ils sont tombés, je laisse à l'histoire le soin de les juger... (*Très bien! Très bien!*) Sous le dernier régime, Paris n'était pas représenté; il était administré par une commission que nommait le gouvernement lui-même et qui s'intitulait, à tort, conseil municipal. Par le droit commun entendez-vous que Paris élira ses représentants, que Paris fera ses affaires lui-même? Oui, si vous entendez par droit commun cette pensée-là, c'est la nôtre. (*Très bien! Très bien!*)

Mais voulez-vous dire que Paris sera gouverné comme une ville de trois mille âmes? Vous êtes trop raisonnables pour le désirer, et pour nous le demander.

Paris sera représenté; Paris ne fera plus de dépenses qu'il ne les ait votées, et librement votées. (*Vif assentiment.*) Mais nous vous demandons le temps nécessaire pour que l'on combine les dispositions législatives au moyen desquelles Paris pourra, sans danger pour le pays et sans danger pour lui-même, administrer ses propres affaires. (*Nouvelle approbation.*)

Si Paris a besoin de cette garantie, oui, nous la lui donnons bien volontiers, et nous ne sommes pas gens à manquer de parole. Mais, si Paris prétendait, sous une forme qu'aucun gouvernement n'admettrait, non pas seulement se rendre maître de ses affaires, mais s'exposer à être esclave des factions, nous aimons trop Paris pour le placer dans une situation pareille. Ainsi ce que vous désirez sera fait; oui, Paris sera représenté en vertu d'un système électif. (*Très bien! Très bien!*) Seulement nous demandons le temps d'organiser ce système. (*Vive approbation.*)

J'ajoute : quoique la matière soit très grave, nous demanderons le moins de temps possible. Il nous en faut cependant, car vous ne voulez pas une loi légèrement conçue, qui ne serait ni sérieuse ni durable; donnez-nous quelques jours, très peu de jours, et Paris sera en possession de lui-même. Mais auparavant il faut qu'il ne soit plus au pouvoir des factions. (*Vive approbation et applaudissements.*)

M. Ducuing. — Il faut donner à Paris un centre de ralliement : Paris est opprimé! (*N'interrompez pas!*)

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Et quand je dis que Paris est actuellement sous la domination des factions, je m'exprime mal : j'aurais dû dire sous la domination d'une faction odieuse dont aucun homme de bonne foi ne saurait ici épouser la cause. Et je rends justice à la conduite de ce côté de l'Assemblée. (*L'orateur désigne la gauche.*) Ce côté l'a répudiée,

cette faction, avec une unanimité qui l'honore et dont je le remercie.

(*Bravos et applaudissements.*)

Tout en remerciant M. Thiers de la déclaration qu'il venait de faire et en reconnaissant avec lui qu'il ne fallait pas faire une loi précipitée, M. Clémenceau objecta cependant que des élections municipales, faites à Paris en vertu des ordres donnés par le comité central, amèneraient inévitablement la guerre civile, que ces élections devaient donc être à tout prix évitées, et que le seul moyen de les empêcher était d'informer immédiatement la population de Paris qu'elle allait être à bref délai convoquée pour élire, sous la présidence de ses autorités régulières, c'est-à-dire les maires et adjoints, ses représentants municipaux. Ces observations furent appuyées par M. Tolain et aussi par l'amiral Saisset, général en chef de la garde nationale de Paris, qui, après avoir exposé les vains efforts qu'il venait de faire pour rétablir l'ordre dans cette ville, ajouta qu'on s'y plaignait surtout de l'abandon où l'on avait été laissé par le gouvernement.

M. Thiers reprit alors la parole.

Messieurs,

Je demande pardon à l'Assemblée de monter encore à la tribune; mais, dans la situation si grave où nous nous trouvons, il faut que les engagements que nous prendrons les uns et les autres aient la clarté

de la lumière du jour. (*Très bien! Très bien! — Parlez!*)

Paris se plaint d'être mis hors du droit commun; ce qui veut dire que Paris se plaint de ne pouvoir choisir ses représentants, comme toutes les autres communes de France.

Eh bien, Paris aura satisfaction, il sera représenté comme toutes les communes de France. (*Très bien! Très bien!*)

Nous ne prétendons pas lui faire une grâce en lui accordant ce point : nous reconnaissons son droit. (*Très bien! Très bien!*)

Paris, parce qu'il compte plus d'habitants, parce qu'il est, on le dit avec raison, le centre des lumières, Paris n'aura pas moins de droits, assurément, que les autres communes.

Nous lui demandons cependant d'avoir la justice de reconnaître, à son tour, une impossibilité absolue. Je vous le disais tout à l'heure et vous ne le contestiez pas : nous ne pouvons donner à une ville de deux millions d'âmes un mode de représentation qui soit le même que celui d'une ville de six mille âmes. (*C'est évident! C'est évident!*)

Il faut donc combiner avec soin un système. Nous le combinerons le plus tôt possible, vous écoutant avec la plus grande attention, la plus grande déférence; mais enfin il faut s'entendre, il faut discuter. Eh bien, comment voulez-vous qu'en vingt-quatre heures, et je ne parle pas ici de délais pour éluder la difficulté, je ne viens pas me cacher derrière la difficulté

même pour que Paris soit condamné à attendre trop longtemps, comment voulez-vous qu'en vingt-quatre heures un projet aussi grave puisse être préparé et discuté ?

Cependant, si nous pouvons nous mettre d'accord en vingt-quatre heures, nous vous apporterons ce projet ; si nous ne le pouvons pas, nous vous demanderons quarante-huit heures.

Maintenant, je m'adresse à votre bonne foi : croyez-vous que les hommes qui oppriment Paris, ces hommes qui, je suis désolé de rappeler de tels crimes, ont versé le sang du brave général Lecomte, du brave général Clément Thomas, dont la vie entière a été consacrée à la république, le proscrit de Décembre, et qui détiennent le brave général Chanzy prisonnier comme otage... Otage de quoi ? Est-ce qu'il serait coupable à quelque degré de ce que nous pourrions voter ici ? Supposez que nous nous trompions ? Est-ce qu'il devra répondre de notre erreur et la payer de son sang innocent ?

MM. Édouard Lockroy et Clémenceau. — C'est infâme !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Eh bien, croyez-vous que, ces hommes-là, il dépend de nous, de vous, de les satisfaire ? Comment ! si vous, Messieurs Lockroy et Clémenceau, on ne vous croit pas républicains, qui au monde peut-on croire républicain ? (*On rit.*) Cependant avez-vous été écoutés ? L'amiral Saisset a-t-il été écouté ?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Non, pas davantage ! Je n'ai pas été écouté !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je vais vous donner une preuve de nos dispositions et de celles de ces hommes-là. On est venu nous dire que l'amiral Saisset avait été acclamé sur le boulevard...

M. L'AMIRAL SAISSET. — C'est vrai !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Nous sommes tellement disposés à ouvrir les bras à Paris, que je dis à mes honorables collègues : Voilà un brave militaire, un respectable militaire...

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Très bien ! Très bien !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF.... qui vient d'être acclamé par la population de Paris ; eh bien, hâtons-nous, nommons-le.

Qu'a fait ce brave homme ? Que peut-on suspecter en lui ? Quoi ? On peut suspecter qu'il est un héros, pas autre chose ! (*Bravos unanimes.*)

L'ont-ils écouté ?

M. L'AMIRAL SAISSET. — Non ! ils m'ont condamné à mort ! (*Sensation prolongée.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Qui donc ont-ils écouté ? Personne !

Je n'ai pas l'honneur de connaître particulièrement M. Schœlcher ; mais, à mon âge, ma mémoire est pleine des opinions républicaines et des actes républicains de M. Schœlcher. S'il y a quelque chose qu'on ne conteste pas dans toute l'Europe républi-

caine, c'est le républicanisme de M. Schœlcher. A-t-il été écouté ? Non !

M. Ernest Picard, *ministre de l'intérieur*. — Ils l'ont aussi condamné à mort. (*Nouvelle sensation.*)

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Et croyez-vous qu'avec un projet de loi en vingt, en quinze ou en dix articles, voté ici, nous désarmerons ces hommes? (*Non! Non! — Très bien! C'est cela!*)

On a dit que nous avions abandonné Paris. Savez-vous ce que nous avons fait ? Il faut que la France le sache, il faut que le monde entier le sache comme elle... (*Oui! Oui! — Parlez! Parlez!*) et vous verrez s'il y a moyen de se faire écouter. Car il faut, si des malheurs arrivent, que la responsabilité reste sur qui de droit et qu'elle ne reste pas sur cette Assemblée, pas plus qu'elle ne reste sur vous (*l'orateur se tourne vers les députés de Paris qui siègent à gauche*), après les déclarations que vous avez faites ; mais il faut qu'elle reste sur la tête des scélérats qui ont tué Lecomte, qui ont tué Clément Thomas, et qui voudraient tuer le brave Chanzy. (*Oui! Oui! — Très bien!*)

On est venu nous assurer qu'on était prêt à nous rendre les canons. On disait hier, et je rappelle ce souvenir sans vouloir récriminer, que nous avions voulu faire un coup de force. Non, Messieurs; nous avons voulu faire un coup d'ordre et de légalité, après avoir attendu quinze jours.

Quant à moi, il y a bien des illusions que je ne partageais pas; je n'espérais pas beaucoup. Cepen-

dant, dès qu'il y avait une chance d'éviter l'emploi de la force, qui entraine toujours l'effusion du sang, mes collègues vous diront que j'étais d'avis de patienter.

Nous sommes arrivés à Paris. De tous côtés on nous disait : Mais quel spectacle ! Comment ? sur les hauteurs de Paris il y a cent bouches à feu ; on connait ceux qui les ont dans les mains, et on ne les leur enlève pas ! Sur qui donc ces bouches à feu peuvent-elles tirer ? Ce n'est plus sur les Prussiens, puisqu'ils sont hors de Paris ; c'est donc sur les Parisiens eux-mêmes ?...

On nous disait encore : Vous supportez ce spectacle de canons braqués sur la ville ! Si ces pièces avaient été dirigées contre l'ennemi, nous aurions voulu avoir l'honneur de les tirer nous-mêmes, avant la déclaration de paix, cependant ; mais à quoi bon les braquer sur Paris, sur des citoyens ?

Elles menaçaient Paris, et par cela même elles empêchaient que Paris fût libre ; elles empêchaient que Paris eût du pain pour vivre ; elles empêchaient que les ouvriers de Paris pussent gagner leur pain et le pain de leurs familles ; elles arrêtaient, enfin, les Prussiens sur le sol de la France. (*C'est cela ! — Très bien ! Très bien !*) Et cependant, ce n'est que par le crédit que nous obtiendrons les moyens d'effectuer le premier payement qui fera reculer les Prussiens à cent lieues de Paris. (*C'est juste ! C'est très juste !*)

Est-ce que nous pouvions rester indéfiniment dans une situation pareille ? (*Non! Non!*)

Aussitôt arrivés à Paris nous sommes entrés en rapport avec les hommes qui paraissaient avoir de l'influence sur ceux qui détenaient les canons; pas moi personnellement, mais plusieurs de mes collègues. On leur a dit : Attendez! attendez! on va vous rendre les canons... Et nous avons attendu plusieurs jours. Mais à la fin tout ce qu'il y avait d'honnête et de sensé à Paris disait : Il n'est pas supportable d'avoir cette situation affreuse! Néanmoins nous avons attendu jusqu'au dernier moment, et, au dernier jour, on nous a dit encore : Les canons vont vous être rendus.

Nous avons alors envoyé des attelages pour reprendre les pièces; mais les pièces nous ont été refusées. Nous avons cru d'abord que c'était un malentendu; mais, au moment même où l'on nous les refusait, d'autres attelages venaient les prendre et les emmenaient sur les hauteurs de Belleville.

Ainsi l'on nous refusait les canons malgré les promesses qui nous avaient été faites; ainsi, quand nous venions les chercher, et que, d'abord, nous croyions à un malentendu, on venait les prendre et les conduire à Belleville!

Ah! c'est que nous avions affaire à ces hommes qui n'écoutent rien, à ces hommes qui ne vous ont pas écoutés, messieurs Clémenceau et Lockroy, à ces hommes qui, après tant de sang versé par la guerre

étrangère, veulent encore en faire verser par la guerre civile.

Eh bien, tous les honnêtes gens mourraient plutôt que de supporter indéfiniment une situation de ce genre. Nous avons tenté de la faire cesser, et, quant à moi, je vous le déclare, Messieurs, j'aime mieux avoir été vaincu que de ne pas avoir essayé d'y mettre un terme. (*Très bien! Très bien!*)

Nous avons donné des ordres qui étaient approuvés par de savants militaires; je pourrais les communiquer à l'Assemblée. Ce n'est pas moi qui les ai inventés; je les ai concertés avec les généraux les plus capables; il s'agissait de les exécuter, et ils l'ont été en partie.

Eh bien, oui! les hauteurs de Montmartre ont été enlevées franchement, résolument. Je le dis à l'honneur des troupes : elles n'ont pas hésité un moment. Mais il y avait une opération délicate à exécuter : il fallait emmener cent bouches à feu, il fallait de nombreux attelages.

Les factieux s'étaient enfuis au premier coup de fusil; mais ils sont revenus et se sont jetés au milieu des attelages d'artillerie, où ils ont produit la confusion.

Messieurs, je me suis rappelé les terribles révolutions auxquelles j'ai assisté. Les troupes ne sont pas faibles, comme on l'a dit, elles n'ont pas été indisciplinées; mais, lorsque les troupes se sont trouvées noyées au milieu des flots d'une population qui les

entourait de tous côtés, qu'elles virent en face d'elles des hommes, des femmes, qui n'étaient pas armés de fusils, elles qui n'avaient pas hésité devant les Prussiens, elles hésitèrent devant cette multitude. (*C'est vrai ! C'est vrai !*)

J'ai vu avec douleur tomber, en 1848, un gouvernement qui m'était cher. Je ne suis l'homme d'aucun parti, Messieurs; je me rappelle seulement le passé et je ne le désavoue pas. Ce gouvernement est tombé uniquement parce que des détachements de soldats étaient submergés dans la population de Paris et que, dans cette situation, une troupe devient impuissante; elle ose à peine montrer ses armes, au milieu de la multitude qui l'environne. (*C'est vrai ! C'est vrai !*)

Eh bien, sans douter de l'armée, sans la calomnier, je me suis dit qu'il y avait, dans les circonstances présentes, une affaire de jugement et de résolution, que, sans jugement et sans résolution, nous allions perdre la France, c'est-à-dire cette Assemblée qui la représente et peut seule la sauver de l'anarchie; je me suis dit qu'il ne fallait pas laisser les troupes noyées dans ce chaos, qu'il fallait les ramener en arrière de la rive gauche de la Seine, que là elles seraient à l'abri de tout contact dangereux, que là elles pourraient se servir de leurs armes.

Je m'applaudis aujourd'hui de cette pensée : et, si nous sommes ici au milieu d'une armée fidèle, qui saura faire respecter en vous la souveraineté vivante

de la nation, c'est, permettez-moi de le dire, parce que j'ai eu cette pensée, et que mes collègues m'ont aidé à la réaliser. (*Très bien! Très bien!*)

Savez-vous ce que nous avons fait encore? Retirés derrière la Seine, dans une position où ces hommes n'étaient pas fort à craindre, nous avons dit : Avant d'abandonner Paris, il faut cependant que nous le mettions en mesure de bien réfléchir à la situation où il se trouve présentement.

Le digne et respectable général d'Aurelle de Paladines, auquel je ne saurais trop rendre hommage (*Très bien! Très bien!*), a appelé autour de lui, sur notre invitation, tous ceux qui, dans la garde nationale, étaient capables de l'entendre. Il leur a dit de notre part : Trouvez-nous dix mille hommes qui viennent combattre avec les troupes, afin de leur faire bien comprendre le devoir qu'elles remplissent; car, pour que les troupes, dans une pareille situation, voient clair dans ce qu'elles font, il faut que des citoyens qui ne portent pas le même uniforme qu'elles soient au milieu d'elles...; nous avons donc dit : Si dix mille hommes se présentent, la troupe fera son devoir, nous le ferons avec elle et nous tâcherons de ne pas abandonner Paris à lui-même.

Mais, lorsque le brave général d'Aurelle n'avait pas pu obtenir plus de concours que le brave amiral Saisset, que vouliez-vous que nous fissions?

Cependant, une dernière fois, nous avons cherché à venir au secours de Paris. Je ne veux pas calomnier

Paris, je suis son député. Depuis quarante-cinq ans que je l'habite, j'ai été un de ses citoyens, je me suis mêlé à ses affaires; je ne veux donc pas le calomnier, mais les populations les plus nobles ont des moments d'abandon. Quand Paris nous laissait seuls et ne venait pas nous sauver, il nous fallait songer à la France et à vous. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Alors je me suis dit qu'il importait grandement, malgré les calomnies, malgré les mauvais jugements qu'on porterait, de ne pas avoir une révolution de 1848; que, si Paris était perdu, il ne s'ensuivait pas que la France dût l'être aussi, et, en même temps, sa souveraineté nationale; qu'il était nécessaire d'avoir un lieu où vous pussiez vous réunir et où l'Assemblée manifestât tranquillement ses volontés, qui sont celles du pays. Alors résolument, et à tous risques, nous avons donné l'ordre de faire une retraite; car une retraite qui n'est pas faite à temps est perdue, parce qu'elle devient impossible.

C'est grâce à cette résolution, permettez-moi de le dire, qu'on vient attaquer en nous la reprochant, sans mauvaise intention, je le reconnais, mais enfin il faut que la vérité soit connue, c'est grâce à cette résolution que l'armée de Paris et que ses chefs ont été sauvés et que vous avez pu trouver ici un lieu sûr pour parler au pays.

Nous n'avons pas fait autre chose que ce que vous avez fait vous-mêmes (*l'orateur s'adresse à MM. Clémenceau et Tirard, maires de Paris*), et il nous est

arrivé ce qui vous est arrivé : on ne nous a pas écoutés. Mais, parce que nous n'étions pas écoutés, il ne fallait pas que nous abandonnassions la France, sa souveraineté nationale, ses plus grands intérêts ; et l'un de ces intérêts c'était de se réunir ici, où vous êtes entourés de troupes fidèles et où vous avez la France derrière vous.

*Sur un grand nombre de bancs.* — Oui ! Oui ! la France tout entière !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Cela a été une grande douleur pour nous. Et, maintenant, sommes-nous durs pour Paris ? Non. Je déclare à cette Assemblée et je déclare à Paris que nous sommes pleins de douleur et pleins d'affection pour lui ; nous savons combien Paris a contribué à la gloire de la France, qui avait tant besoin d'être relevée dans ces derniers temps ; mais, je le répète, nous ne pouvons pas lui sacrifier nos devoirs, notre conscience et la France ; nous ne pouvons pas lui sacrifier le droit. Paris peut avoir des droits à lui, oui, sans doute, mais il ne peut pas en avoir plus que le reste de la France. (*Très bien ! Très bien !*) Il ne peut pas désirer être le dominateur de la France. (*Non ! Non ! — Très bien !*)

M. ÉDOUARD LOCKROY. — Non !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Si la France voulait se séparer de Paris, la France elle-même, toute grande qu'elle est dans le monde, dans son passé, la France aurait tort ; elle ne doit pas se séparer de Paris. Mais, si Paris voulait dominer cette

grande chose qui, depuis 1,200 ans, remplit l'univers de sa gloire, je lui dirais : Vous n'êtes pas dans le droit, vous avez tort, et il faut qu'ayant tort vous sachiez vous résigner. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

M. Schœlcher. — Paris ne l'a jamais demandé.

M. Ernest Picard. — On le fait en son nom.

M. Jules Favre. — Il ne le demande pas, il le fait.

M. Édouard Lockroy. — Il ne demande que le droit commun.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Paris ne l'a jamais demandé; mais permettez-moi de dire que, si Paris souffre que quelques misérables le dominent, sans venir s'unir à nous pour être sauvé de leurs exécrables mains, permettez-moi de dire, sans vouloir l'accuser, que Paris devrait reconnaître qu'il nous a donné le droit de préférer la France à sa capitale. (*Vive approbation. — Longs applaudissements.*)

Maintenant, Paris peut compter que, dès que nous pourrons venir à son secours, nous le ferons, que tout ce qui sera possible pour le tirer de la situation affreuse où il est, le gouvernement, et l'Assemblée, d'accord avec le gouvernement, l'accompliront sans hésiter, et je suis sûr que l'Assemblée m'approuve tout entière. (*Oui! Oui!*)

Mais il ne faut pas faire peser sur notre tête toute la responsabilité des événements, il ne faut pas venir nous demander l'impossible.

Nous vous apporterions un projet de loi rédigé

d'accord avec vous... Je vais plus loin, je mets au défi tous les membres qui siègent dans cette Assemblée, qui siègent de ce côté (*l'orateur désigne la gauche*)..., ils savent bien que je ne veux pas les offenser ni méconnaître leur droit, je les mets au défi d'écrire eux-mêmes un projet de loi que ces gens-là accepteraient. (*C'est vrai! C'est vrai! — Mouvements divers.*)

*Un membre à gauche.* — Ce n'est pas à nous, c'est à Paris qu'il faut parler!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Ils n'accepteraient rien. Rien de notre main; c'est tout naturel; cela prouve cependant un certain aveuglement. Ils ne l'accepteraient même pas des vôtres, ils n'accepteraient rien.

Seulement, il faut, dites-vous, séparer d'eux les hommes aveuglés.

Il faut, Messieurs, que leur aveuglement soit bien grand pour qu'ils n'aient pas compris cette situation, et je ne crois pas qu'un projet de loi puisse leur ouvrir les yeux quand l'assassinat ne les leur a pas ouverts. (*Très bien! Très bien!*) Quoi! quand l'assassinat ne leur a pas ouvert les yeux, un projet de loi pourrait les leur ouvrir! (*Nouvelle et vive approbation mêlée d'applaudissements.*)

M. JULES FAVRE. — Ils justifient l'assassinat dans leur journal. (*Approbation.*)

*Un membre à gauche.* — Ce n'est pas Paris qui a assassiné; ce sont des assassins qui s'y trouvaient.

(*MM. Peyrat et Tolain interpellent vivement de leur*

*place quelques-uns de leurs collègues siégeant à droite. — Rumeurs diverses.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez, Messieurs, vous abstenir de ces interpellations envers vos collègues.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — De grâce, Messieurs! Je tâchais tout à l'heure de vous faire écouter quand vous parliez; pour vous faire écouter, je m'exposais à ne pas être écouté de mes propres amis. Veuillez donc m'écouter encore un instant; je ne demande plus qu'un instant, et c'est pour faire que la clarté soit aussi grande que possible que je vous supplie de ne pas m'interrompre.

La ville de Paris sera représentée, nous tâcherons de faire une loi. Il n'y a pas à espérer que cette loi soit tout à fait conforme à vos désirs; mais nous tâcherons qu'elle s'en rapproche autant que l'intérêt public le permettra. Nous la ferons aussitôt que possible, l'Assemblée la votera aussitôt qu'elle le pourra. Nous la ferons par conscience et sans espoir. Nous la ferons pour que tous les hommes qui se disent aveuglés, et dont beaucoup le sont sans doute, puissent n'avoir aucune raison à se donner de leur aveuglement. J'espère donc que la loi sera faite.

Cette loi, fût-elle rédigée par vous (*l'orateur se tourne vers la gauche*), si vous vouliez la mettre à exécution, si vos noms seulement y étaient et si les leurs n'y étaient pas, ces hommes renverseraient les urnes. (*Assentiment sur plusieurs bancs.*)

*Quelques voix.* — C'est la vérité!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — N'espérez pas, par cette satisfaction que nous ne leur refusons pas, que nous leur donnerons le plus tôt possible, n'espérez pas les désarmer. Savez-vous ce qui les désarmera?

Ce sera l'attitude calme de cette Assemblée, et je la supplie de garder cette attitude... ; ce sera l'attitude calme de cette Assemblée, ce sera l'attitude ferme et résolue du pouvoir qui ne manquera pas à ses devoirs, qui les remplira coûte que coûte ; ce sera l'adhésion de la France tout entière qui, depuis deux jours, nous est parvenue sans réserve, et même des départements où il y a des administrateurs qui se rapprochent de vos opinions plus que des nôtres. La France entière est debout ; elle nous demande d'accourir.

Nous n'acceptons pas ce concours empressé aujourd'hui ; mais nous l'accepterions si quelque jour le maintien du droit et de la souveraineté nationale l'exigeait. (*Très bien! Très bien! Bravos et applaudissements.*)

Lorsque ces hommes auront vu le calme et la résolution dans l'Assemblée, dans le gouvernement, quand ils auront vu, et je vous en remercie, que vous-mêmes, dans cette question, vous vous rapprochez de moi, et c'est pour cela que je désirais tout à l'heure que pas une voix ne manquât à cette proclamation, quand ils auront vu cela, ils feront des réflexions. Et alors, s'ils les font trop tard, j'espère que le plus grand nombre des hommes raisonnables et honnêtes se seront dé-

tachés d'eux et qu'ils resteront dans leur isolement, que leur volonté s'affaiblira, et que peut-être, à ce moment, si les hommes d'ordre se rallient, il sera possible de venir au secours de Paris. Mais nous voulons que Paris se soit prononcé, qu'il ait senti sa position et qu'il veuille en sortir lui-même, que ce ne soient pas seulement trois ou quatre cents hommes rangés derrière M. l'amiral Saisset, qui devrait avoir derrière lui cent mille hommes dans Paris, si Paris était suffisamment éclairé sur sa situation... (*Oui! Oui! Mouvement.*)

Ce n'est pas quand Paris a offert trois cents hommes que nous irions tenter une redoutable guerre civile! Non, nous aimons mieux patienter, et nous supplions les hommes d'ordre de patienter ainsi que nous. Si nous allions aujourd'hui attaquer Paris avec cent mille hommes, nous serions les auteurs de la guerre civile. Il n'y a d'autre solution que le projet de loi à adopter ou cent mille hommes à envoyer. Les cent mille hommes, nous pouvons les avoir; mais nous ne voulons pas attaquer Paris, nous voulons qu'il réfléchisse, qu'il revienne à la raison. (*Très bien!*)

Eh bien, quand il en sera là, il trouvera nos bras ouverts; mais il faut qu'il ouvre d'abord les siens. Nous ne voulons pas amoindrir cette partie de la France qui s'appelle Paris. Nous ne voulons pas, je le répète, quoique ce soit une répétition qui puisse paraître fastidieuse, nous ne voulons pas amoindrir ses droits. Nous précipiterons la présentation de la

loi, au risque peut-être de commettre quelques erreurs. Paris aura ses droits; mais ne nous demandez pas l'impossible, car la loi serait faite que je vous défierais de la mettre à exécution. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien! — Applaudissements répétés.*)

M. Clémenceau ayant répliqué qu'il ne demandait pas l'annonce des élections à bref délai comme une concession aux insurgés, parce qu'il savait très bien que toute conciliation était impossible avec les hommes siégeant à l'Hôtel de Ville, mais qu'il la jugeait nécessaire pour donner aux nombreux amis de l'ordre qui se trouvaient dans Paris l'occasion d'intervenir; que, si cette occasion ne leur était pas fournie au plus tôt, le recours à la force deviendrait indispensable et qu'alors l'Assemblée aurait assumé par son refus une responsabilité épouvantable; M. Jules Favre lui répondit que, dans la situation humiliée où se trouvait Paris, pas un homme d'ordre ne consentirait à y approcher de l'urne électorale. Rappelant ensuite les circonstances qui avaient déterminé le gouvernement à quitter cette ville, il exprima l'espoir que la garde nationale, dont le concours avait été vainement réclamé pour réprimer l'insurrection, reviendrait enfin au sentiment du devoir et ferait justice des misérables qui opprimaient la capitale. M. Tirard, député et l'un des maires de Paris, qui, au milieu de ces déplorables événements, fit preuve d'un courage, d'un dévouement et d'un patriotisme qu'on ne saurait trop rappeler, prit la parole après M. Jules Favre pour défendre la population de Paris dont la majeure partie, suivant lui, animée d'un excellent esprit, blâmait les excès de l'Hôtel de Ville et était disposée à se rallier autour du gouvernement. Mais il fallait l'y aider, et, si la loi municipale réclamée était votée, M. Tirard ne mettait pas en doute que, dans deux ou trois

jours, le lendemain peut-être, le gouvernement n'eût repris l'Hôtel de Ville et tous les édifices publics.

En réponse à M. Tirard, M. Thiers crut devoir faire la déclaration suivante.

Messieurs,

Je ne regrette pas, et vous ne regretterez certainement pas la longueur de cette discussion... (*Non! Non!*), car je m'aperçois toujours que, plus les circonstances sont graves, plus la discussion, en faisant jaillir la vérité, est utile; mais il faut que la discussion se termine par une clarté de paroles qui ne puisse laisser aucun prétexte aux mauvaises intentions.

La vraie manière d'être conciliants, c'est d'être justes. (*Très bien!*) Je remercie l'honorable M. Tirard, et je suis sûr que l'Assemblée le remerciera avec moi, du noble courage qu'il montre tous les jours dans les circonstances difficiles où nous sommes placés. (*Oui! Oui! — Nombreux applaudissements.*)

Lui, M. Schœlcher et M. Clémenceau, sont allés demander la liberté du général Chanzy; je les en remercie. En se conduisant ainsi ils servent la République beaucoup mieux que les scélérats qui versaient le sang du général Lecomte et du général Clément Thomas. (*Mouvements divers.*)

M. Emmanuel Arago. — Ne confondez pas les républicains avec les assassins!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Non, non! Je m'applique à faire cette distinction, et, depuis que je suis ici, j'ai fait tous mes efforts pour qu'elle fût parfaitement claire; les uns honorent la république; les autres la déshonoreraient, si elle pouvait l'être. (*Mouvement.*)

M. Ducuing. — Ce ne sont pas des républicains qui ont fait cela!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Maintenant, qu'il soit bien entendu que la France, ici représentée, ne déclare pas et ne se propose pas de déclarer la guerre à Paris, que nous n'avons pas le dessein de marcher sur Paris, mais que nous attendons de sa part un acte de raison en applaudissant à tous ceux qui font leurs efforts pour le provoquer. (*Très bien! Très bien!*) Nous serons heureux de les voir réussir.

Paris veut ses droits : nous travaillerons à les lui rendre, en n'y mettant d'autres réserves que celles qui seront nécessaires pour que les scélérats qui ont opprimé Paris, et ont essayé de le déshonorer, n'aient plus en main une force dont ils abusent, pour que la tranquillité de Paris soit assurée en sauvegardant sa liberté, et pour que les droits mêmes qu'il réclame restent dans leur intégrité. (*Très bien! Très bien!*)

La Chambre approuvera cette déclaration, que nous ne faisons pas la guerre à Paris; que nous sommes prêts, au contraire, à lui ouvrir les bras, s'il nous les ouvre lui-même.

Je n'en dis pas davantage, mais je répète pour que Paris ne puisse pas se tromper sur le sens de la discussion qui vient d'avoir lieu.

(*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Après avoir entendu ces paroles de M. Thiers, l'Assemblée adopta un ordre du jour motivé, présenté par MM. Bethmont, Journault, René Brice, Target, et portant qu'elle était résolue, d'accord avec le pouvoir exécutif, à reconstituer dans le plus bref délai possible les administrations municipales des départements et de Paris sur la base des conseils élus.

## CCXXVII

# OBSERVATIONS

SUR UNE

PROPOSITION CONCERNANT LES

# MESURES A PRENDRE POUR PACIFIER PARIS

PRÉSENTÉES LE 24 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans une séance du jeudi soir, 23 mars, M. Arnaud de l'Ariège, l'un des maires de Paris, organe des sentiments exprimés la veille dans une réunion des officiers municipaux de cette ville, avait déposé une proposition à l'effet de faire décider par l'Assemblée : 1° qu'elle se mettrait en communication permanente avec les maires de la capitale par les moyens qu'elle jugerait les meilleurs; 2° qu'elle les autoriserait à prendre au besoin et sous leur responsabilité, sauf à lui en rendre compte, toutes les mesures que réclamerait impérieusement le danger public; 3° qu'elle fixerait au 28 du mois courant l'élection du général en chef de la garde nationale par cette garde elle-même, et, au terme le plus rapproché possible, celle du conseil municipal de Paris; 4° enfin qu'en ce qui concernait les conditions d'éligibilité pour l'élection municipale, la durée de résidence serait réduite à six mois et que les maires et adjoints procéderaient également de l'élection. L'urgence sur cette proposition, demandée par M. Arnaud, avait été immédiatement votée, et le lendemain les bureaux nommaient la commission

chargée de l'examiner. Cette commission avait annoncé que le soir même elle serait en mesure de soumettre ses résolutions à l'Assemblée; mais, lorsque s'ouvrit la séance de nuit convenue à cet effet, au lieu de donner lecture du rapport attendu, M. de Peyramont, son président, prit la parole pour faire connaître qu'à la suite d'une conférence avec le Chef du pouvoir exécutif, ses collègues et lui avaient acquis la conviction que, dans l'état des choses, à l'heure présente, la proposition de M. Arnaud de l'Ariège ne pourrait donner lieu qu'à un débat plein de dangers, et que la commission à l'unanimité l'avait chargé d'adjurer son auteur de la retirer.

M. Arnaud de l'Ariège ayant demandé qu'aucune décision ne fût prise par l'Assemblée avant qu'il eût consulté ses collègues les maires de Paris, qui, presque tous, assistaient à la séance dans une tribune, M. Thiers prononça les paroles suivantes que, malgré leur brièveté, nous tenons à rappeler, parce que l'action qu'exerça, au milieu de ces terribles événements, l'éminent homme d'État fut tellement prépondérante et efficace, qu'il y a tout à la fois justice envers lui et intérêt historique à relater les divers incidents parlementaires dans lesquels il eut à exprimer un avis et donner une direction.

---

Messieurs,

Je supplie tous les membres de cette Assemblée, à quelque opinion qu'ils appartiennent, de bien réfléchir en ce moment à leurs paroles et à leurs actes.

Tout le monde ici, en présence des événements immenses qui se passent, aura une responsabilité des

plus graves. Rentrez en vous-mêmes, étouffez vos passions, ne songez qu'à l'intérêt public, et, si vous le faites, je ne doute pas de la résolution que nous saurons prendre. (*Très bien! Très bien!*)

Quant à nous, membres du gouvernement, si la discussion s'engageait, vous verriez que nous n'avons rien à craindre de la publicité. Ce n'est donc pas pour nous que je viens vous demander le silence maintenant, c'est pour le pays. Si l'on veut éclaircir les faits en séance publique, il peut en résulter des événements considérables. Il est possible qu'une parole malheureuse, dite sans mauvaise intention, fasse couler des torrents de sang.

Eh bien, permettez-moi de parler avec franchise : au milieu des grands événements on éprouve une agitation intérieure qui ne trouve sa satisfaction que dans les discussions; voilà l'entraînement auquel il faut savoir résister. (*Approbation.*) Je vous adjure, si vous êtes une assemblée vraiment politique, de voter ce que propose la commission et de ne pas vouloir des éclaircissements qui, dans ce moment-ci, seraient très dangereux. (*Vous avez raison! — Très bien!*)

Je le répète, si la discussion s'engage pour le malheur du pays, vous verrez que ce n'est pas nous qui avons intérêt à nous taire.

(*Mouvement. — A demain! A demain!*)

Dans la séance du lendemain, M. Arnaud de l'Ariège retira sa proposition.

## CCXXVIII

# DISCOURS

SUR UNE PROPOSITION

# CONCERNANT LES MAIRES DE PARIS

PRONONCÉ LE 27 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Le comité central siégeant à l'Hôtel de Ville avait fixé au dimanche 26 mars les élections municipales de Paris, et les maires espérant que, si les bons citoyens y prenaient part, de mauvais choix pourraient être évités, avaient cru pouvoir et devoir prendre sur eux d'inviter, chacun dans leur arrondissement, tous les électeurs à se rendre au scrutin. M. Louis Blanc et douze de ses collègues de la députation de la Seine, espérant faire sanctionner une pareille résolution par l'Assemblée, déposèrent sur son bureau une proposition par laquelle ils la conjuraient de déclarer qu'en prenant en toute connaissance de cause le parti que leur imposait la plus alarmante des situations, les maires et adjoints de Paris avaient agi en bons citoyens.

Cette proposition, renvoyée à la commission d'initiative, fut, de la part de cette commission, l'objet d'un rapport déposé dès le commencement de la séance suivante par M. Peltereau-Villeneuve, et concluant purement et simplement au refus de prendre en considération. Aussitôt après la lecture de ce rapport et avant que toute discussion s'engageât, M. Thiers demanda la parole et prononça le discours

suivant, dans lequel, après avoir rendu hommage au patriotisme du parti monarchique, donné le démenti le plus formel aux hommes ennemis de l'ordre qui l'accusaient de vouloir renverser la République, et déclaré qu'il ne détruirait pas, quant à lui, une forme de gouvernement dont il n'était pas l'auteur, mais dont il se servait pour rétablir l'ordre, il ajouta ces mots demeurés célèbres : « La victoire appartiendra au plus sage. »

---

Messieurs,

J'ai très peu de choses à vous dire, mais j'en ai pourtant quelques-unes ; et, en demandant à la commission une discrétion commandée par la gravité des circonstances, je ne commettrai pas la faute de manquer moi-même à cette discrétion indispensable. Néanmoins j'espère vous en dire assez pour que la quiétude puisse rentrer dans vos esprits.

Je remercie la commission de la confiance qu'elle veut bien nous témoigner, à moi et à mes collègues ; nous en sommes profondément reconnaissants ; et je supplie l'Assemblée de croire que nous n'en sommes pas indignes.

Les événements de Paris sont d'une telle gravité qu'un gouvernement vraiment politique, une assemblée vraiment politique, doivent savoir attendre avec sang-froid, sans se livrer à des discussions intem-

pestives, qui ne pourraient qu'aggraver encore la situation. Mais je prie l'Assemblée d'être bien convaincue que, derrière ce silence nécessaire, il ne se cache pas de péril pour les principes et qu'il n'y a pas davantage de péril pour l'ordre public. (*Très bien! Très bien!*)

Soyez assurés qu'aucun des principes essentiels de gouvernement n'aura été sacrifié. (*Très bien! Très bien!*) Par principes de gouvernement, j'entends, en cette matière, que rien ne soit fait pour qu'une seule ville en France puisse prétendre à dominer la France entière. Les droits de Paris seront consacrés, comme les droits de toute autre ville ; et je vous demande de mettre à l'ordre du jour le plus tôt possible la loi des attributions municipales de cette cité. (*Très bien! Très bien!*)

Ainsi les droits de Paris ne seront pas méconnus; mais j'entends par principes de gouvernement des institutions telles qu'une seule ville, quelque glorieuse, quelque considérable qu'elle soit, ne puisse pas dominer le reste de la France. (*Bravo! Bravo! — Applaudissements.*)

Ainsi, liberté pour Paris, liberté pour la France!

M. Jules Favre, *ministre des affaires étrangères.* — Union dans la liberté et non pas séparation!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Comme le dit notre illustre collègue, le ministre des affaires étrangères, union dans la liberté et non séparation.

M. Farcy. — Et avec la liberté!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Oui, avec la liberté.

Maintenant, si je vous garantis qu'aucun principe ne sera sacrifié, je vous garantis aussi que tout ce que la prévoyance humaine peut faire pour que l'ordre soit matériellement rétabli et maintenu partout, tout ce qui peut être fait, est fait ou sera fait; et, soyez-en parfaitement convaincus, respect restera à la loi. (*Très bien! Très bien!*)

Mais, je le reconnais, en demandant cette confiance et cette circonspection à l'Assemblée, nous lui demandons quelque chose de difficile. Sous le poids de l'accablante responsabilité que vous avez placée sur nos têtes, nous avons beaucoup à souffrir, car il nous faut rester exposés, et c'est notre devoir de les braver, aux mille et mille interprétations que le silence et les lenteurs d'une politique temporisatrice entraînent toujours avec eux. Mais je conviens aussi que, sans le vouloir, malgré nous, nous associons l'Assemblée à une situation tout aussi pénible que la nôtre.

Oui! je sais bien que, dans vos départements, qu'ici même on demande aux uns : Que faites-vous? qu'on demande aux autres : Que laissez-vous faire?

Eh bien, Messieurs, un mot adressé à ceux de mes collègues qui sont dans cette position.

On vous dit : Mais l'Assemblée, en ne voulant pas affirmer les principes, se déconsidère.

Messieurs, douter de votre attachement à ces principes, ce serait commettre, à votre égard, une bien

grande injustice; tout le monde connaît votre opinion, et tout le monde sait que vous ne la désavouez pas alors que vous pensez que c'est un devoir de haute prudence de ne pas l'exprimer en ce moment.

M. Jules Favre, *ministre des affaires étrangères.* — Très bien!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Et nous-mêmes, est-ce que nous voudrions qu'on doutât un seul instant de notre attachement invariable aux principes de toute notre vie, aux principes d'ordre que nous avons, tous et toujours, défendus? (*Très bien! Très bien!*)

Eh bien, Messieurs, savez-vous comment une assemblée, une grande assemblée, s'entoure de considération en des circonstances terribles? C'est en sachant prendre l'attitude qui convient à un aussi grand corps politique. Ce qui honore le plus une assemblée en des conjonctures semblables, c'est la gravité de l'attitude, c'est la fermeté, et, au besoin, ce qu'il y a de plus digne au monde, le silence; la pensée n'en souffre pas.

Maintenant, si, d'un côté, je demande à ceux qui sont impatients, et, je le comprends, légitimement impatients d'affirmer leur principe, si je leur demande de sacrifier leur impatience à la gravité inouïe des événements, d'un autre côté je comprends aussi la situation de ceux à qui l'on reproche de laisser soupçonner, par leur silence, les projets que les ennemis de l'ordre public veulent attribuer à l'Assemblée.

En effet, les ennemis de l'ordre public disent que

cette Assemblée, avec ses opinions, avec ses passions bien légitimes, médite un attentat contre l'ordre de choses établi.

Eh bien, Messieurs, l'une de ces assertions n'est pas plus vraie que l'autre. Il y a dans cette Assemblée, comme dans le pays, des partis divers et qui, tous, peuvent avouer leurs opinions. Les partis monarchiques, quoique divisés entre eux, peuvent soutenir noblement leur principe; car l'opinion qu'ils embrassent est une opinion respectable. (*Mouvements divers.*)

M. LE DUC DE BISACCIA. — Les partis monarchiques ne sont pas divisés.

*Plusieurs membres.* — Non! Non! Ils ne le sont plus.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Si vous êtes tellement impatients, Messieurs, que vous ne puissiez même pas supporter qu'on abonde en votre sens, car je dis que les opinions que vous professez sont de nobles opinions, que vous pouvez avouer à la face du soleil, si vous m'interrompez pour de telles paroles, en vérité, je ne sais plus quelle liberté vous me laisserez à cette tribune. (*Très bien! Très bien! — Parlez! Parlez!*)

Eh bien, je vous l'ai dit, et je le répète devant cette Assemblée, devant le pays et devant l'histoire, car jamais l'histoire n'a eu les yeux plus ouverts ni plus attentifs qu'aux événements immenses qui se passent en ce moment, j'affirme qu'aucun parti ne sera trahi par nous, que, contre aucun parti, il ne sera préparé de solution frauduleuse. (*Très bien! Très*

*bien!*) Nous n'avons accepté que cette mission : défendre l'ordre et réorganiser en même temps le pays, de manière à lui rendre la vie, la liberté de ses opérations, le commerce, la prospérité, s'il se peut, après de si grands malheurs ; et, quand tout cela sera rétabli, la liberté de choisir comme il le voudra en ce qui concerne ses futures destinées. Voilà la seule mission que nous avons acceptée ; nous manquerions à nos devoirs si nous préparions frauduleusement une solution quelconque, qui serait la déception de tous les partis au profit d'un seul. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Ainsi, Messieurs, d'aucun côté, d'aucun côté absolument, entendez-le bien, vous ne vous verrez trahis. Je n'ai jamais menti devant mon pays, ni autrement, et je mentirais indignement, à cette heure, si je ne disais pas une chose qui est la réalité même. Non! ni moi ni mes collègues nous ne cherchons à rien précipiter, ou plutôt nous ne cherchons qu'à précipiter une seule chose : c'est la convalescence et la santé de notre cher pays. (*Nouveaux applaudissements.*)

Il y a des ennemis de l'ordre qui disent que nous nous préparons à renverser la République. Je leur donne un démenti formel! Ils mentent à la France, ils veulent la troubler et l'agiter en tenant un pareil langage! (*Marques très vives d'approbation dans diverses parties de l'Assemblée.*)

Nous avons trouvé la République établie comme un fait dont nous ne sommes pas les auteurs; mais

je ne détruirai pas la forme du gouvernement dont je me sers maintenant pour rétablir l'ordre. (*Nouvelles et plus vives marques d'approbation sur les mêmes bancs. — Applaudissements.*) Je ne trahirai pas plus les uns que les autres. Je le jure devant Dieu! La réorganisation du pays nous occupera, et nous occupera uniquement. Ils mentent cent fois les misérables qui répandent contre nous des accusations calomnieuses de trahison, afin d'ôter au pays toute paix et tout repos! (*Très bien! — Bravo! Bravo!*)

Messieurs, je m'adresse à tous les partis indistinctement. Savez-vous à qui appartiendra la victoire? Au plus sage. (*Très bien! Très bien!*) Travaillez-y tous; tâchez de remporter devant la France, devant les siècles, le prix, le véritable prix pour gouverner, le prix de la raison et de la bonne conduite. (*Très bien! — Bravo!*)

M. Jules Favre, *ministre des affaires étrangères.* — Très bien!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Ni pour mes collègues, ni pour moi, je ne puis accepter d'autre responsabilité que celle que je prends ici. Mais, soyez tranquilles, nous ne vous laisserions pas ignorer l'existence du péril, s'il pouvait y avoir du péril en ce moment.

Certainement la situation est très grave; mais, soyez-en bien convaincus, cette grande et noble nation, qui est encore si puissante malgré tous ses malheurs, ne laissera pas triompher dans son sein les misérables

qui voudraient la couvrir de sang, de confusion et de ruines! Non : la France restera maîtresse d'elle-même, digne de ses destinées, digne de son passé, et digne aussi, je l'espère, de son avenir. Oui, cet avenir sera conforme à tout ce que la Providence a donné à la France dans tous les temps, et qu'elle ne lui refusera pas, pour la première fois, dans ces jours de calamité où nous sommes. Elle aura eu ses épreuves douloureuses à traverser; mais elle les traversera, et j'espère qu'elle en sortira avec sa grandeur immortelle, que rien n'a encore atteinte sérieusement. (*Sensation profonde.*)

Je vous en supplie, ne croyez pas à d'autres périls que ceux que nous viendrons vous annoncer à cette tribune. Je ne veux pas dire par là qu'il n'y en ait pas, mais il n'y a rien d'alarmant en cet instant; et tout ce qui peut être fait pour donner à l'ordre la garantie de la force, tout cela s'accomplit avec une sollicitude incessante.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est une attitude digne, calme et discrète, et c'est dans l'intérêt même du résultat attendu par vous que nous vous le demandons.

(*Très bien! Très bien! Applaudissements.*)

La proposition de M. Louis Blanc ne fut pas prise en considération.

## CCXXIX

# DISCOURS

SUR

UNE PROPOSITION CONCERNANT LES

# OPÉRATIONS DE L'ARMÉE ALLEMANDE

PRONONCÉ LE 29 MARS 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans la séance du 29 mars, M. Jean Brunet, député de Paris, demanda qu'il fût nommé au scrutin de liste par l'Assemblée une commission de neuf membres chargée de faire un rapport immédiat sur les opérations actuelles des armées allemandes dans l'intérieur de la France et sur la limite des territoires qu'elles occupaient. A l'appui de cette proposition, M. Jean Brunet exposa qu'en partant de Bordeaux il avait tenu à se rendre compte des positions exactes des troupes prussiennes; qu'à cet effet il avait parcouru une partie des provinces où elles se trouvaient et qu'il avait constaté que non seulement l'évacuation ne s'effectuait pas dans les conditions prescrites par le traité de paix, mais que plusieurs corps allemands, au lieu d'opérer leur retraite, se dirigeaient vers le sud-est de la France : il y avait donc là une situation qui exigeait, de la part du gouvernement et de l'Assemblée, une surveillance, non pas hostile, mais très effective, et la commission dont il demandait la nomination, loin d'être une gêne pour le pouvoir exécutif, lui serait au

contraire d'un concours précieux dans toutes les mesures qu'il croirait devoir prendre pour parer aux dangers de la situation.

M. Thiers demanda la parole pour combattre cette proposition.

---

Messieurs,

Je ne m'oppose nullement au renvoi de la proposition à la commission qui est ordinairement chargée d'examiner les propositions si nombreuses qui émanent de l'initiative parlementaire. Je veux me borner, en quelques mots, à vous prouver qu'elle est tout à fait inutile, d'abord parce que tout ce qui devait être fait à cet égard est déjà fait, et, en second lieu, parce qu'elle est absolument contraire à tous les principes.

Elle est inutile, voici pourquoi.

Je ne nie pas que le mouvement d'évacuation se soit subitement arrêté ; vous en savez la raison. Les désordres de Paris ont excité dans les armées allemandes des défiances qui ne s'adressaient pas à nous, mais qui s'adressaient à la situation. (*Sensation.*)

Ces retards, très regrettables, ne pouvaient échapper à notre attention ; ils ont été l'objet de négociations avec les autorités prussiennes, négociations qui sont actuellement terminées, et qui le sont à notre entière satisfaction. (*Très bien! Très bien!*)

Il est bien vrai que, sur certains points, les corps

prussiens ont été augmentés; mais les nôtres, sur ces mêmes points, ont été augmentés dans une proportion beaucoup plus forte encore.

Sous ce rapport, nous avons obtenu toutes les satisfactions que nous pouvions désirer. Rien ne s'est passé que d'accord entre les deux pays et dans un intérêt parfaitement avouable, celui de la sécurité réciproque.

Deuxièmement, les corps prussiens, en traversant le territoire et en usant d'un droit incontestable, celui de la guerre, qui se continue pendant les évacuations, ont fait des réquisitions très dommageables aux populations, qui étaient exposées non seulement aux exigences inévitables des armées en retraite, mais je dirai même à l'arbitraire naissant de la diversité des commandements. Nous avons fait tous nos efforts pour diminuer autant que possible ces souffrances prolongées. Pour cela, nous sommes convenus de convertir toutes ces réclamations en une prestation déterminée, qui a été discutée et enfin admise par les deux gouvernements. Il en résulte que les provinces traversées ne seront plus l'objet d'aucune réquisition, et que toutes les exigences du gouvernement prussien, actuellement limitées, je crois, dans une sage mesure, pèseront sur le Trésor français, et non plus exclusivement sur les provinces traversées par les armées allemandes, provinces qui n'auront plus à souffrir de l'évacuation. (*Très bien! Très bien!*)

Oui, l'évacuation a été retardée; les factieux qui

déshonoreraient le pays et le ruineraient, si on ne les arrêtait point, peuvent, au nombre de leurs titres, ajouter à l'assassinat la prolongation sur notre territoire de la présence des armées étrangères. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien! — Applaudissements.*) Il faut qu'ils veuillent bien ajouter, sur le journal effronté de leurs opérations, qu'ils publient tous les jours, ce titre nouveau à la gratitude de la France. (*Nouvelle approbation.*)

Voilà donc deux faits certains : oui, sur quelques points les corps prussiens ont été augmentés, et les nôtres l'ont été dans une proportion plus considérable, et, je le répète, dans un intérêt de sécurité réciproque. Quant aux exactions auxquelles les populations traversées par les armées qui évacuent notre territoire étaient exposées, ces exactions ne pourront plus avoir lieu, parce que, d'après un tarif convenu, ce sont des prestations du Trésor qui y feront face, et désormais nos populations n'auront plus à en souffrir. (*Mouvement de satisfaction.*)

La convention qui contient tous ces détails doit vous être soumise; car, bien qu'en principe elle n'établisse pas une charge nouvelle, nous n'avons pas voulu, parce qu'elle contenait des stipulations financières dont le principe seul était posé dans le traité, que cette convention restât en dehors de vos attributions. Elle vous sera présentée par M. le ministre des finances; et, quoique, je le répète, le principe de cette charge financière fût déjà posé d'une façon gé-

nérale dans le traité, la forme même que cette convention aura revêtue vous sera soumise d'ici à vingt-quatre heures.

Après ce que je viens de vous exposer, je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous dire à quel point la proposition qu'on vous soumet est contraire à tous les principes.

Je suppose que la convention que j'ai annoncée n'eût pas réglé tous les cas qui peuvent se présenter; je suppose que nous soyons placés encore dans la situation où nous étions ces jours derniers, il est bien clair que les infractions dont nous pouvions avoir à nous plaindre devraient être l'objet de négociations avec le gouvernement prussien. Or il n'est pas possible que ces négociations soient conduites par une autre autorité que celle du pouvoir exécutif lui-même; c'est lui qui est chargé de veiller à l'exécution du traité et de négocier de nouveau, si, par hasard, cette exécution laissait à désirer.

J'espère que l'honorable auteur de la proposition trouvera dans les explications que je viens de vous donner une satisfaction suffisante, et je n'insiste pas. J'ai l'espérance, dis-je, qu'il voudra bien se déclarer satisfait, parce que ce qu'il désirait est fait, et qu'il reconnaîtra que sa proposition était, comme je le disais, contraire à tous les principes.

(*Vives et nombreuses marques d'approbation.*)

Un membre ayant désiré savoir si le rapatriement des prisonniers français s'opérait d'une façon régulière, M. Thiers fit la réponse suivante.

Messieurs,

Je demande à dire un mot encore.

L'un de nos collègues me prie d'ajouter un renseignement à ceux que je viens de donner. Il me demande, au nom de familles fort inquiètes, si le rapatriement est suspendu. Il l'a été un instant; mais, depuis que la convention dont je parle a été signée, depuis que des explications réciproques ont permis d'établir quelles étaient nos intentions, et depuis que les Allemands ont été bien convaincus que les hostilités qu'on pouvait craindre ne viendraient pas de notre fait, le rapatriement est recommencé; et, en ce moment, les prisonniers arrivent à Charleville et à Thionville, d'autres s'embarquent à Gluckstadt sur la flotte française.

Après ces explications et sur le refus par l'Assemblée de déclarer l'urgence, la proposition de M. Brunet fut renvoyée à la commission d'initiative.

## CCXXX

# EXPLICATIONS

### SUR L'ARRESTATION

# DE MM. ROUHER ET G. DE CASSAGNAC

### DONNÉES DANS LA SÉANCE DU 31 MARS 1871

### A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

M. Rouher, revenant de l'étranger où il avait séjourné pendant la guerre, s'était arrêté à Boulogne-sur-Mer, et sa présence y avait donné lieu à des démonstrations hostiles que l'autorité locale crut ne pouvoir faire cesser qu'en le mettant en état d'arrestation et en le transférant à Arras. Dès qu'il fut informé de ce fait, M. Thiers s'empressa d'envoyer auprès de M. Rouher un attaché au cabinet du ministre de l'intérieur sur le tact duquel il pouvait absolument compter, avec mission de demander à l'ancien ministre d'État un examen sommaire de ses papiers et l'affirmation qu'il était étranger à toutes menées politiques. L'examen demandé ayant été consenti et la déclaration réclamée ayant été donnée, M. Rouher, selon son désir, avait été immédiatement transporté en Belgique et peu de jours après il y publiait une lettre par laquelle il se plaignait des procédés arbitraires dont il avait été l'objet. D'un autre côté, M. Granier de Cassagnac père, vivement soupçonné de travailler à un soulèvement dans le Gers, avait été arrêté par ordre du préfet de ce département, et son fils, qui se trouvait à Menton et se disposait à rentrer en France, avait

été invité à ne pas franchir la frontière. Sitôt qu'il avait été avisé de l'arrestation de M. Granier de Cassagnac père, M. Thiers avait également donné l'ordre de l'élargir, et, à l'exemple de M. Rouher, M. de Cassagnac avait dénoncé par la voie des journaux les prétendues violences employées à son égard et à l'égard de son fils. Sans attendre qu'une interpellation sur ces divers incidents lui eût été adressée, M. Thiers crut devoir les faire connaître à l'Assemblée, ainsi que la façon dont il avait agi.

---

Messieurs,

Ordinairement les dépositaires du pouvoir attendent qu'on les interpelle pour venir s'expliquer ici sur des faits qui peuvent paraître contestables. Je n'attendrai pas l'interpellation qui pourrait m'être adressée sur l'objet que je vais vous indiquer. Je prends l'initiative, par un sentiment de susceptibilité que vous approuverez, je l'espère, car vous ne voudriez pas que le gouvernement dans lequel vous avez bien voulu placer votre confiance, et à qui vous faites l'honneur de le soutenir, se fût rendu coupable d'actes arbitraires qui mériteraient d'être qualifiés sévèrement, si les faits qu'on nous impute s'étaient passés comme on les a racontés. (*Mouvement d'attention.*)

Voici ce dont il s'agit. J'aurais voulu n'avoir pas à porter l'affaire à cette tribune ; mais j'ai pensé que la meilleure et la plus sûre manière de répondre à des

attaques calomnieuses, c'était de prendre les devants et de vous rendre, vous qui êtes le souverain vivant du pays, juges des faits que nous allons vous exposer.

Quelques journaux étrangers et quelques journaux français ont reproduit des lettres écrites par des personnages considérables de l'Empire, qui se sont plaints d'actes arbitraires commis à leur égard.

Eh bien, je viens vous exposer les faits. Je le ferai avec une modération que vous apprécierez; je veux éviter de soulever des orages; mais vous comprendrez que nous ne pouvons pas nous laisser imputer le rôle de proscripteurs, que nous n'avons pas accepté dans le cas actuel, que nous n'accepterons jamais. J'ai été proscrit pour ma part, mais je ne proscrirai pas ceux qui m'ont proscrit. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Dieu me garde d'offenser les personnes qui ont eu un grand pouvoir et qui l'ont perdu, Dieu me garde de vouloir déverser le blâme et l'injure sur le gouvernement qui n'est plus; mais Dieu me garde aussi de me laisser attribuer des actes arbitraires devant mon pays, surtout contre des hommes qui aujourd'hui sont faibles; faibles, je ne dirai pas par leur faute, mais par la faute même des gouvernements qu'ils ont servis. (*Mouvement.*)

Un personnage éminent, l'honorable M. Rouher, en ce moment en Belgique, a écrit une lettre que j'ose dire offensante; j'ajoute qu'elle est entièrement fausse

et contraire aux faits dont j'ai la preuve ici. (*Écoutez ! Écoutez !*)

J'ai jugé qu'il était plus digne de nous et de vous de porter la question à la tribune. C'est ici notre vrai tribunal, c'est celui que nous reconnaissons comme supérieur à tout autre, et je dirai même qu'avec l'opinion publique, c'est le seul que nous reconnaissions. (*Très bien! Très bien!*)

Au moment même où des événements si graves se passaient dans Paris ou venaient de se passer, plusieurs personnages, ayant, sous le dernier régime, rempli des rôles plus ou moins considérables, se sont trouvés par hasard, je l'admets.... (*Interruption.*)

Laissez-moi la liberté de n'en pas dire plus que je n'en veux dire. (*Sourires approbatifs sur plusieurs bancs.*) Et, je le déclare tout de suite très sincèrement, si je n'en veux pas dire davantage, c'est que je n'en sais pas davantage. (*Mouvements divers.*)

Le fait est que plusieurs personnages, ayant rempli, sous le dernier régime, des rôles plus ou moins considérables, se sont trouvés en même temps sur nos frontières. Vous savez combien, dans les moments d'agitation, les populations deviennent crédules, même injustes. Il a été impossible d'empêcher cette opinion de se répandre (nous la trouvons partout; je pourrai vous en fournir la preuve tout à l'heure par des dépêches), il a été impossible d'écarter de l'esprit des populations cette croyance, que c'était avec intention que ces personnages se présentaient tous à la fois et

qu'il y avait un complot, auquel, je le déclare, je ne crois pas du tout, mais enfin un complot contre l'État.

Pour moi, j'ai trop l'expérience des révolutions pour me laisser entraîner à des craintes chimériques; je n'ai point partagé l'effarement de l'opinion publique, pardonnez-moi ce mot, mais voici ce qui s'est passé.

M. Rouher se trouvait à Boulogne, il y était depuis trois ou quatre jours. Le gouvernement avait été averti; il s'est borné à prescrire une simple surveillance; c'était son devoir. Je dis une simple surveillance.

Tout à coup, le sous-préfet de Boulogne apprit qu'un tumulte s'était formé autour de l'hôtel occupé par l'honorable M. Rouher. Il est accouru, et je puis affirmer que, sans le courage qu'il a déployé, M. Rouher aurait été exposé à des périls très graves; je dis mal quand je dis des périls très graves, je veux dire à des traitements indignes, que je réprouve. (*Assentiment.*)

Le sous-préfet a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher que la population de Boulogne ne se rendît coupable d'actes criminels. Il s'est adressé au préfet d'Arras, et l'on a reconnu que, pour mettre M. Rouher à l'abri d'excès déplorables, il fallait le transporter à Arras, dans la maison d'arrêt.

Il y a été transféré avec tous les égards qui lui étaient dus. Le préfet m'a averti. La rumeur publique parlait de papiers d'immense gravité qui se trouvaient dans les mains de M. Rouher. J'ai pensé tout de suite,

les hommes qui se sont rendus coupables des actes arbitraires que l'histoire qualifiera sévèrement. (*Oui! Oui! — Très bien! Très bien!*)

Je ne veux pas soulever les passions, mais il n'y a rien qui me révolte plus que de voir des hommes, arrivés au pouvoir, abandonner tout à coup les doctrines qu'ils ont professées toute leur vie, et donner le spectacle démoralisant d'hommes d'État qui viennent pratiquer eux-mêmes ce qu'ils ont condamné chez les autres. (*C'est vrai! C'est vrai! — Très bien! Très bien!*)

Je me suis promis, et je crois n'avoir pas manqué à ma parole, de ne faire au pouvoir que ce que j'aurais demandé dans l'opposition; de même que, quand j'étais dans l'opposition, je m'étais promis de ne demander que ce que je croirais pouvoir faire étant au pouvoir. (*Vive approbation.*) Cette conséquence dans les doctrines et dans les actes est la seule conduite qui donne de la constance et de la solidité au caractère, et qui fasse que la politique ne soit pas une indigne comédie de gens qui se succèdent pour faire au pouvoir ce qu'ils ont blâmé dans l'opposition. (*Très bien! Très bien!*)

Tout ce que j'ai dit à l'égard de la presse, à l'égard de la liberté individuelle, je le maintiendrai. Si, sur un point, il m'était arrivé de me tromper, j'en ferais l'aveu devant mon pays et je viendrais vous dire : Ce que j'ai cru possible n'est pas praticable. J'en ferais l'aveu et ce ne serait qu'après cet aveu fait devant le

souverain, c'est-à-dire devant vous..... (*Très bien!*), que je pourrais me permettre un acte qui ne serait pas exactement conforme à ce que j'aurais professé auparavant... (*Très bien!*), car toutes les doctrines de ma vie, je crois les avoir pratiquées au pouvoir. Je répète que ce ne serait que dans l'intérêt de la justice que je ferais un acte de cette nature, et pour la conservation de l'ordre public, dans les moments les plus périlleux. (*Très bien! Très bien!*)

A la même époque, deux autres personnes ayant servi l'Empire, M. Granier de Cassagnac père et M. Granier de Cassagnac fils, se trouvaient, l'un à Auch, l'autre à Nice. Ils ont été, eux aussi, l'objet de ces soupçons qui, je vous l'assure et je pourrais en fournir la preuve, sont très fortement enracinés dans l'esprit des populations et enracinés en proportion même de la vivacité de leurs opinions. Sur-le-champ le public a cru que la présence de ces deux personnes n'était point l'effet du hasard. Avant que je fusse consulté; avant qu'aucun de mes collègues le fût, M. de Cassagnac père était arrêté à Auch; son fils était, non pas arrêté à Nice, mais averti, à Menton, de ne point aller au delà.

Mes collègues et moi nous avons été prévenus; aussitôt j'ai écrit aux autorités de relâcher M. de Cassagnac, et voici un extrait de ma dépêche : « S'il y avait eu un indice grave qui pût être soumis à la justice, alors, par la voie judiciaire, vous maintiendriez l'arrestation; mais, s'il n'y a aucun indice grave

qui puisse être déféré à la justice, rendez à M. de Cassagnac sa liberté. »

J'ajoutai qu'il y aurait le plus grand danger pour lui à vouloir traverser le territoire, mais on le laissait libre. M. de Cassagnac reconnut lui-même qu'il était beaucoup plus prudent de s'éloigner, et il fit donner le même avis par le préfet à son fils. Ces messieurs se sont éloignés; mais il leur a été dit... je le répète ici, non seulement pour ces messieurs, mais pour tous les citoyens français, il leur a été dit que le territoire n'a été interdit à qui que ce soit (*Très bien!*); que nous ne sommes pas un gouvernement proscripteur, que nous ne voulons pas l'être. (*Très bien! Très bien!*)

Et, pour vous donner une idée de l'esprit de nos instructions, je vous prie de me permettre de vous citer cette dépêche, qui fera connaître mieux que tout ce que je pourrais dire l'esprit qui nous anime.

Le préfet du Gers m'avait écrit, et d'autres préfets m'avaient écrit également, que ces élargissements produisaient l'impression la plus pénible dans les pays où ils venaient d'avoir lieu; le préfet semblait craindre pour moi, pour ma popularité, l'effet des actes que j'avais ordonnés d'accord avec mes collègues.

Voici la réponse que j'ai adressée au préfet du Gers :

« Versailles, 29 mars 1871.

« J'ai lu et j'approuve votre dépêche au ministre de l'intérieur. Je ne doute pas du mécontentement

qu'excitera l'élargissement de M. Granier de Cassagnac; mais, loin d'en être embarrassé, il faut se vanter de pareils actes. Il faut faire rougir ceux qui voudraient faire de nous un gouvernement de proscripteurs. Si vous aviez trouvé un seul indice de menées coupables de la part de M. Granier de Cassagnac, je vous aurais ordonné de sévir. Mais la présence de M. Granier de Cassagnac à Auch en ce moment n'étant de sa part qu'une imprudence, nous n'avons que le droit de l'avertir et non celui de le détenir.

« Je ne crois pas utile de publier cette dépêche, car ce serait peut-être provoquer une émotion inopportune. Mais, s'il le fallait pour justifier votre conduite, je vous y autoriserais. »

*Un membre.* — Il y a eu des menées déloyales!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Ainsi, vous le voyez, Messieurs, nous faisons de tels actes sans nous cacher, sans craindre de fausses interprétations, parce que nous mettons notre honneur et notre dignité à exécuter rigoureusement les lois. Je suis certain que vous tous, Messieurs, qui êtes si parfaitement éclairés, vous ne voulez pas, quoique ayant tous dans le cœur des sentiments très profonds, non, vous ne voulez pas être hommes de parti; vous ne voulez pas que nous le soyons plus que vous, et vous nous blâmeriez si nous voulions l'être; nous ne voulons être que les hommes de la loi... (*Très bien!*)

Vous voulez que le gouvernement qui représente le progrès en France représente aussi la justice envers tous les partis et la plus parfaite légalité. (*Très bien! Très bien!*)

Maintenant je m'en fie à vous, je m'en fie à tous ceux qui liront ces explications quant au jugement à porter sur des publications, je n'hésite pas à le dire, tout à fait contraires aux témoignages mêmes qu'on nous a donnés au moment où l'on profitait de l'esprit de légalité et de mansuétude dont nous venions de faire preuve. (*Marques d'adhésion.*) Les hommes qui aujourd'hui écrivent de telles lettres pour se plaindre, pour prendre devant vous le rôle de victimes, ces hommes-là, Messieurs, quand ils étaient dans nos mains, nous ont fait remercier de la courtoisie et de la justice de notre conduite; ils nous témoignaient alors leur reconnaissance; mais aujourd'hui qu'ils n'y sont plus, et je m'en applaudis, car nous ne voulons, en nous conformant à la loi, retenir que les délinquants, aujourd'hui qu'ils sont loin du territoire, loin de nous, ils nous injurient. Je les livre au jugement du public et au vôtre.

(*Bravos et applaudissements.*)

## CCXXXI

# COMMUNICATION

SUR LES

# RÉSULTATS D'UN ENGAGEMENT

## ENTRE LES TROUPES RÉGULIÈRES ET LES INSURGÉS

FAITE DANS LA SÉANCE DU 3 AVRIL 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans la matinée du lundi 3 avril, des bandes d'insurgés projetant une attaque sur Versailles étaient sorties de Paris et s'étaient dirigées, les unes vers Nanterre, Rueil et Courbevoie, les autres vers Meudon dont elles avaient même occupé les hauteurs. Prévenu de ce mouvement offensif, le gouvernement avait pris les dispositions nécessaires pour le repousser, et, après quelques heures de combat, ces bandes avaient été dispersées, laissant un assez grand nombre de morts sur le terrain et des prisonniers entre les mains des troupes qui leur avaient été opposées. M. Thiers tint à faire connaître ce succès à l'Assemblée le jour même, et, sur le désir qui en fut exprimé en son nom, il fut décidé qu'une séance aurait lieu le soir à neuf heures pour y recevoir communication des renseignements qu'il aurait à donner.

M. Thiers y prit la parole en ces termes.

---

Messieurs,

J'ai très peu de mots à adresser à l'Assemblée; mais les faits que je dois lui communiquer sont tellement satisfaisants, s'il y a quelque chose de satisfaisant dans la guerre civile, sont, dis-je, tellement satisfaisants que la brièveté du récit n'en saurait diminuer l'importance.

*Quelques voix.* — Plus haut! On n'entend pas!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — J'en demande pardon à l'Assemblée, mais ma voix est éteinte : je suis extrêmement fatigué, et il me serait très difficile de me faire entendre à une grande distance de cette tribune. (*Écoutez! Écoutez!*)

Hier, tout le monde le sait, nous avons eu un combat à soutenir contre ces malheureux qui, égarés par des pervers, veulent faire succéder la guerre civile à la guerre étrangère.

L'armée a prouvé qu'elle avait le sentiment profond du devoir et qu'elle avait, comme le pays, l'intelligence de la situation. (*Très bien! Très bien!*) Elle a montré un élan et une valeur remarquables; elle a enlevé la position de Courbevoie, les barricades qui couvraient le pont, de la manière la plus vive et avec une grande décision, et les insurgés ont dû se retirer en toute hâte.

Il était facile de prévoir que cette première action

en amènerait une seconde. Depuis plusieurs jours, les insurgés avaient le projet d'attaquer les positions de Versailles; le combat d'hier les a décidés. Cette nuit, quelques renseignements qui m'étaient parvenus m'avaient donné la certitude que, de grand matin, allait s'engager une action qu'on chercherait à rendre décisive.

Dès une heure du matin, les ordres ont été donnés en conséquence. Le reste de la nuit a été consacré à prendre les dispositions nécessaires; à six heures du matin, toutes nos divisions étaient en ligne sur les divers points qui devaient être attaqués. En effet, la position de Versailles a été attaquée de deux côtés : au nord, à Courbevoie, Nanterre, Rueil, Bougival; au midi, entre Meudon, la redoute de Châtillon et le Petit-Bicêtre.

Le général Vinoy s'est rendu de sa personne sur le théâtre de l'action, et quatre brigades ont été portées en avant. Le mont Valérien, dès qu'il a aperçu les masses de l'insurrection se diriger sur Nanterre et Rueil, a ouvert le feu, et il a causé à l'ennemi des pertes sensibles. Néanmoins les positions ont été abordées; mais les assaillants ont été repoussés avec une extrême vivacité et mis bientôt en fuite.

La cavalerie, portée en avant par le général Vinoy, les a fait reculer et évacuer le terrain. Un de leurs chefs principaux a succombé dans cette rencontre.

D'une autre part, les insurgés étaient en force à

Meudon. Là, l'attaque a été très sérieuse; les gendarmes se sont conduits héroïquement; ils ont enlevé, avec peu de pertes, mais enfin avec quelques pertes, la position de Meudon et ils en sont restés les maîtres.

A droite, vers le Petit-Bicêtre, les divisions de réserve sont arrivées très peu avant la fin du jour, et l'on n'a pas eu le temps d'achever les opérations. Les insurgés se sont repliés en perdant beaucoup de monde; mais ils sont restés dans la redoute de Châtillon. (*Mouvement.*)

Il était trop tard pour les y attaquer; mais c'est une position où ils ne peuvent pas tenir. Ils ont évacué toute la campagne environnante jusqu'aux murs de Paris, ils sont partout en fuite, et il suffira demain de quelques coups de canon sur la redoute de Châtillon pour qu'il n'y ait plus un seul insurgé tenant la campagne.

Toujours est-il que la journée d'aujourd'hui a été très heureuse, et j'espère que les malheureux égarés par des malfaiteurs finiront par comprendre, j'entends ceux qui n'ont pas commis de crimes, qui ne sont coupables que d'égarement, finiront par comprendre qu'une ressource leur est laissée, celle d'implorer la clémence du gouvernement légal, qui ne leur fera pas défaut s'ils veulent déposer les armes. (*Marques d'approbation. — Rumeurs sur quelques bancs à droite.*)

Messieurs, il ne peut pas y avoir d'indulgence pour le crime; il ne peut y en avoir que pour l'égarement. (*Très bien! Très bien!*)

Au reste, l'Assemblée peut être en parfaite sécurité : force restera à la loi. L'armée, je le répète, comprend ses devoirs et se tient à leur niveau. J'espère que l'Assemblée demeurera dans un complet repos d'esprit et nous laissera combiner le reste des opérations, avec les soins, avec l'application, et permettez-moi de le dire, avec la prudence que nous avons cru devoir y apporter jusqu'ici.

(*Très bien! Très bien! — Vifs applaudissements.*)

Après avoir entendu M. Thiers, l'Assemblée décida qu'une députation composée de quinze de ses membres se rendrait dans les hôpitaux pour y visiter les militaires qui venaient d'être blessés en défendant la cause de l'ordre.

## CCXXXII

# COMPTE RENDU

DE LA

# VISITE FAITE AUX MILITAIRES BLESSÉS

## PAR LA DÉPUTATION DE L'ASSEMBLÉE

SÉANCE DU 4 AVRIL 1871

---

La députation chargée par l'Assemblée d'aller visiter les militaires blessés dans la journée du 3 avril s'était empressée de remplir cette mission accompagnée du Chef du pouvoir exécutif et de plusieurs membres du gouvernement. Le jour même, M. Thiers rendit compte à l'Assemblée de cette visite, en faisant précéder ce récit de quelques détails sur un engagement qui avait eu lieu le matin même à la redoute de Châtillon.

---

Messieurs,

Je n'ai rien à vous apprendre que vous ne sachiez déjà. J'ai eu l'honneur de vous dire hier que l'armée

était restée en position devant la redoute de Châtillon; ce matin même, la brigade Derroja et la division Pellé étaient en présence des ouvrages, et, avant que la grosse artillerie que nous leur avions envoyée eût produit son effet, les troupes, dans leur élan, se sont jetées sur la redoute de Châtillon et l'ont emportée avec une bravoure admirable. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Nous n'avons pas eu, comme on l'a dit, 900 blessés; mais, quoique le nombre en soit beaucoup plus faible, il y en a déjà infiniment trop. Pour la journée d'hier et pour celle d'aujourd'hui, il y en a une centaine environ.

Messieurs, nous avons rempli la mission douloureuse que vous nous aviez donnée hier, nous nous sommes rendus auprès de nos blessés, nous leur avons porté les paroles de consolation que nous étions chargés de leur adresser en votre nom. (*Très bien! Très bien!*) Nous avons vu sur les mâles visages de nos soldats une vive reconnaissance des soins dont ils étaient l'objet, et je dois dire que les récompenses que nous leur avons données, toujours au nom de l'Assemblée, ont apporté un soulagement à leurs cruelles souffrances. (*Très bien! Très bien!*)

L'armée, je le répète, a compris la situation; elle sent la grandeur de ses devoirs, et la manière dont elle les remplit doit nous être une cause de profonde satisfaction pour le présent et pour l'avenir. (*Très bien! Très bien!*)

Oui! la France peut compter qu'elle retrouvera l'armée française telle qu'elle a été toujours, telle qu'elle a été à toutes les époques.

(*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

## CCXXXIII

# DISCOURS

### SUR LE PROJET DE LOI RELATIF

### AUX

# ÉLECTIONS MUNICIPALES

PRONONCÉ LE 8 AVRIL 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Le gouvernement provisoire avait décidé, avant que Paris fût assiégé, qu'il serait procédé le 25 septembre 1870 au renouvellement de tous les conseils municipaux. Mais le 24 septembre, veille du jour où les élections à cet effet devaient avoir lieu, le gouvernement de Tours en avait décrété l'ajournement.

Dans la majeure partie des communes, cette résolution n'ayant pas été connue à temps, les élections avaient été faites, et le gouvernement de Tours les avait considérées comme nulles. Ne voulant pas, toutefois, maintenir en fonctions les municipalités de l'Empire, il avait donné ordre aux préfets de les remplacer par des commissions municipales. C'est donc sous le régime de ces commissions que se trouvaient la plupart des communes de France depuis six mois. En arrivant à Bordeaux et à Versailles, les députés avaient demandé qu'il fût mis prompte fin à cette situation irrégulière, et, dans la séance du 23 mars, M. Picard, ministre de l'intérieur, avait déposé un projet de loi ayant

pour objet de décider transitoirement, en attendant le vote d'une loi organique, qu'il serait procédé à des élections municipales, que les bureaux électoraux seraient composés des derniers conseillers élus d'après l'ordre du tableau, que les commissions municipales cesseraient leurs fonctions, et que la loi du 3 juillet 1849 serait provisoirement appliquée pour le choix des maires.

La commission chargée de l'examen de ce projet de loi s'était aussitôt mise à l'œuvre. Le 31 mars M. Batbie déposait en son nom le rapport dont la rédaction lui avait été confiée, et la discussion était ouverte le 4 avril.

L'article premier, voté après de vifs débats par l'Assemblée, portait qu'immédiatement après la publication de la loi, les commissions municipales, leurs présidents, les maires et adjoints en exercice choisis en dehors du conseil municipal, cesseraient leurs fonctions; que provisoirement et jusqu'à l'installation de nouveaux conseils municipaux, les fonctions de maires, d'adjoints et de présidents de bureaux électoraux seraient remplies par les membres des derniers conseils municipaux élus en suivant l'ordre de l'inscription sur le tableau, et que l'on considérerait comme derniers conseils municipaux élus ceux nommés le 25 septembre 1870 ou depuis.

En ce qui concernait le choix des maires, la commission avait été d'avis, ainsi que le proposait le gouvernement, de s'en référer à la loi de 1849, d'en réserver par conséquent le choix au pouvoir exécutif dans les chefs-lieux de département ainsi que dans les communes ayant plus de 6,000 âmes de population, et de laisser aux conseils municipaux le droit de les élire dans toutes les autres.

Mais l'Assemblée, animée de l'esprit de décentralisation qui s'était propagé à la fin de l'Empire par réaction contre la centralisation à outrance qui avait été une des armes puissantes de ce régime, ne trouvant pas cette disposition

suffisamment libérale, avait, malgré le ministre de l'intérieur, M. Picard, adopté, à la majorité de 285 voix, un amendement de MM. Bardoux, Ricard et Lefebvre-Pontalis, qui donnait indistinctement à toutes les communes le droit d'élire leurs maires et adjoints.

Ce vote n'avait pas été sans causer quelque surprise, et immédiatement M. Paris avait demandé à déposer, au nom de la majorité de la commission, une disposition additionnelle portant que, toutefois, dans tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement, ainsi que dans les communes de plus de 20,000 âmes, la nomination des maires et adjoints aurait lieu provisoirement par décret du gouvernement.

M. Thiers, absent jusqu'alors de la séance, entra dans la salle au moment où cet amendement était déposé, et, informé de ce qui venait de se passer, il demanda immédiatement la parole.

---

Messieurs,

Je n'ai que très peu de mots à dire sur cette question ; elle est tellement simple qu'elle porte pour ainsi dire sa solution en elle-même, surtout en présence des événements auxquels nous assistons.

Je dois le confesser : j'ai eu le tort de ne pas me mêler à la discussion et de ne pas avoir, sur ce sujet, exprimé mon sentiment, qui est absolu autant qu'il est sincère. (*Sensation.*) J'étais occupé de vos plus chers intérêts, et, je l'avoue, je n'ai pas pu croire un

instant qu'un doute fût possible dans la question qu'on discute en ce moment. (*Rumeurs à gauche.*)

Messieurs, vous pouvez murmurer si vous le voulez; mais, pour comprendre pleinement tout ce que j'éprouve en cet instant, il faudrait que vous voulussiez bien vous mettre dans notre position. (*Vives marques d'approbation.*)

Comment! vous nous demandez, et vous êtes sincères, j'en suis bien convaincu, vous nous demandez de maintenir l'ordre, et, en même temps, vous nous en ôtez les moyens! (*Nouvelles et nombreuses marques d'approbation. — Rumeurs sur quelques bancs à gauche.*)

Pour moi, Messieurs, vous me permettrez d'avoir la prétention d'être un homme sérieux et de faire sérieusement ce que je fais. On me demande un résultat et, je le répète, on me refuse les moyens de l'obtenir!

J'apprécie les lumières des grandes villes, et je leur rends toute justice; mais vous n'ignorez pas que le parti démagogique y est puissant, et par cette seule raison qu'il est audacieux; aussi, dans les villes où il compte un nombre suffisant d'adhérents, il finit par l'emporter grâce à son audace même.

Certes, lorsque, dans une ville comme Marseille, qui est une ville très éclairée, personne ne le conteste, qui est une ville très riche, ayant, par conséquent, un grand intérêt à la conservation de l'ordre, il faut faire descendre cinq cents marins de leurs vaisseaux pour arriver à rétablir l'ordre compromis; lorsqu'il

faut prendre d'assaut l'hôtel de la préfecture...; et savez-vous comment? A la hache d'abordage!... (*Mouvement.*) C'est dans de telles circonstances que l'on vient demander de remettre au hasard de l'élection le gouvernement des grandes villes!

Messieurs, je dois le dire, c'est inacceptable! (*Vives et nombreuses marques d'assentiment.*)

J'ai trop à cœur l'intérêt de mon pays et l'accomplissement de la mission accablante dont vous m'avez chargé, pour hésiter à déclarer nettement que, si l'article que vous venez de voter n'était pas amendé, je ne pourrais pas conserver le fardeau du pouvoir! (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Messieurs, je vous en supplie, pas d'inconséquences. Il ne faut pas avoir des désirs dans un sens et des votes dans un autre. Oui, ou non, voulez-vous l'ordre? (*Oui! Oui!*) Toute la question est là! (*Très bien! Très bien!*)

Jamais je n'aurai la prétention impertinente de faire la loi à l'Assemblée; mais nous subissons tous la loi des circonstances, et, dans un moment où nous sommes obligés de réunir cent mille hommes pour attaquer le désordre là où, par son audace, il a pu s'établir, vous viendriez infirmer tous nos efforts et énerver nos moyens d'action!... (*Réclamations sur quelques bancs à gauche.*) Vous viendriez diviser le parti de l'ordre!... (*Vif assentiment.*)

Oui, Messieurs, laissez au parti du désordre le soin de se diviser; il se divise, heureusement pour

nous, mais que le parti de l'ordre ne se divise point, et que tous ceux qui demandent l'ordre et l'aiment sincèrement appuient ce que je dis ici!

M. Langlois. — Je demande la parole.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Nous sommes chargés du maintien de l'ordre...

Monsieur Langlois, je connais la loyauté de vos intentions; mais, je le répète, il faut s'en fier à ceux qui sont au courant de la situation. Il ne conviendrait pas qu'on vînt nous imposer une charge si l'on ne nous laissait pas la possibilité de la soutenir. Quant à moi, je vous le répète, je ne saurais accepter l'article en discussion que s'il est amendé.

(*Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Aux voix! Aux voix!*)

M. Langlois ayant adjuré M. Thiers, dont la présence à la tête du pouvoir était, suivant lui, indispensable, de ne pas insister auprès de l'Assemblée pour qu'elle revînt sur un vote qui lui faisait tant d'honneur, M. Thiers fit la réplique suivante.

Messieurs,

Je l'ai dit à l'honorable M. Langlois, à qui l'on a déjà bien des fois rendu cet hommage si mérité, je ne doute pas de la loyauté de ses intentions. Je n'ai

pas élevé le moindre doute sur son amour de l'ordre; mais j'ai dit et je lui demande la permission de répéter qu'il n'en connaît peut-être pas suffisamment les conditions.

L'honorable M. Langlois nous dit que nous avons le concours des préfets; c'est vrai. Mais qu'arrive-t-il? C'est qu'en présence d'une municipalité animée, on me permettra de le supposer, de l'esprit démagogique, le préfet est vaincu par le maire; quoique le préfet réunisse dans ses mains toutes les ressources de l'autorité supérieure, il est parfois obligé de se retirer dans une gare de chemin de fer, ou bien dans une caserne, où il faut employer la force pour le délivrer. J'en appelle à vous tous : n'est-ce pas là notre situation? (*C'est vrai!*)

Ce sont là des faits patents, qui se passaient, il y a trois jours, dans une ville qui n'est pas cependant très considérable. Nous ne pouvons pas accepter de constituer la guerre civile dans toutes les villes qui comptent un certain chiffre d'habitants, comme on nous y expose en nous donnant des municipalités qui amèneront des désordres sans le vouloir et uniquement par inexpérience.

Dans les villes où ont éclaté des troubles regrettables, l'intention n'était pas toujours mauvaise, il n'y avait souvent qu'une imprudence tout involontaire, et, lorsqu'une municipalité mal inspirée s'était, sans intention bien réfléchie, rangée du côté du désordre, l'émeute faisait explosion, et le préfet, quoique revêtu

de la toute-puissance politique, devait quitter la ville et s'en éloigner.

C'est là ce qui s'est présenté encore il y a quelques jours à peine, et je ne comprends pas qu'en présence de faits qui parlent si haut, il puisse rester même un doute sur des questions de cet ordre et d'une telle évidence.

Je remercie l'honorable M. Langlois de ce qu'il a dit de la nécessité du maintien du pouvoir actuel. Certes nous n'avons pas cette vanité de nous croire indispensables; mais nous avons la prétention d'être d'une sincérité parfaite. Voilà pourquoi je vous déclare que nous ne pouvons pas assurer le maintien de l'ordre dans les conditions qu'on voudrait nous faire; c'est absolument impossible.

(*Vives marques d'approbation et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

L'amendement Paris fut adopté sans autre débat.

## CCXXXIV

# COMMUNICATION

RELATIVE AUX

# ÉVÉNEMENTS DE PARIS

## ET A LA SITUATION DE LA FRANCE

FAITE LE 27 AVRIL 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

On était à la veille des élections municipales, et, au moment où le corps électoral allait se réunir et manifester son sentiment et ses tendances par le choix de ses administrateurs communaux, M. Thiers crut devoir faire devant l'Assemblée un exposé de la situation, constater les résultats obtenus depuis deux mois, et rassurer ainsi l'opinion républicaine au sujet de bruits, que cherchaient à propager les partisans de l'insurrection parisienne, d'une conspiration contre la République. Il prit la parole à cet effet dans la séance du 28 avril, au milieu d'une discussion concernant la revision des services publics.

---

Messieurs,

Je demande pardon à l'Assemblée et aux honorables orateurs qui descendent de cette tribune de

venir interrompre une discussion fort intéressante. Je puis dire que je l'interromps en effet, Messieurs, puisque ce n'est pas du même sujet que je viens vous entretenir. Vous voudrez bien m'excuser; mais j'ai cru devoir céder au vœu de nos collègues, en prenant actuellement la parole.

Je ne crois pas que le rôle de nouvelliste puisse convenir au gouvernement; mais, dans la situation grave où le pays se trouve, dans un moment où la France va se réunir tout entière pour composer les conseils municipaux et où elle aura l'occasion de s'entretenir des affaires publiques, il est utile, selon moi, de lui dire quelques mots sur cette situation et de les lui faire arriver par votre organe, vous qui la représentez si complètement et si légitimement. (*Très bien! Très bien!*)

Notre situation est douloureuse assurément, car le sang coule, et c'est du sang français, entièrement français. (*Mouvement.*) Elle est douloureuse; mais, sous un rapport, je dirai qu'elle est consolante, en ce qu'elle nous fait espérer une fin prochaine de nos souffrances et des malheurs du pays; elle est consolante encore, parce que dans nos rangs chacun fait son devoir, parce que chacun est digne de la mission dont il est chargé, l'armée surtout, qui est toujours la gloire de la France et le plus solide appui de sa prospérité, de son avenir et de ses nobles principes. (*Applaudissements.*)

Vous le savez, notre première tâche a dû consister

en ceci : créer une armée, une armée puissante, qui, au milieu des circonstances si extraordinaires où nous étions placés, s'en ressentît le moins possible, eût la forte organisation qui est nécessaire même aux hommes les plus braves pour faire leur devoir, et qui, dans un pays où tout manquait, où il n'y avait presque pas d'établissement militaire, eût la satisfaction assurée de tous ses besoins. (*Très bien !*)

Le gouvernement n'a pas perdu un moment, car cette armée, j'ose le dire, cette armée, vous l'avez. C'est une grande et puissante armée. Elle l'est non seulement par son organisation ; elle est puissante et grande par le sentiment de ses devoirs, qui est profond chez elle, aussi profond, aussi entier qu'il l'a jamais été ; elle l'est par le choix des nobles chefs qui la commandent.

Pour réussir dans l'œuvre qui nous était imposée, je me suis inspiré, et mes collègues se sont inspirés avec moi, du véritable esprit du gouvernement qui est aujourd'hui celui du pays. Nous nous sommes adressés non pas à un parti, mais à tous ; nous nous sommes adressés à tous les hommes loyaux et capables, sans nous occuper de leur origine.

Quant à moi, Messieurs, je crois qu'un gouvernement doit être confiant, non pas comme le sont les gens crédules, mais comme le sont les gens de bien, qui croient à la loyauté des autres, parce qu'ils sont loyaux eux-mêmes. (*Vives et nombreuses marques d'approbation.*)

Je crois qu'en choisissant partout, partout où il y avait capacité, honneur et qualités militaires parfaitement reconnues, nous sommes arrivés à donner à l'armée française la plus solide composition d'état-major qu'elle ait eue depuis longtemps. Nous avons admis tous les hommes qui, dans de récents malheurs, s'étaient montrés, je puis le dire, supérieurs à la fortune, et qui ont prouvé et prouvent tous les jours que, s'ils avaient été bien dirigés, s'ils avaient été pourvus de tout ce que la nation doit donner à ses soldats quand elle les envoie au feu, au lieu de nous livrer une France malheureuse, vaincue, ils nous auraient présenté une France victorieuse. (*Nouvelles marques d'approbation.*)

A leur tête, je n'ai pas hésité, et mes collègues n'ont pas hésité plus que moi,... car mes collègues ne se séparent en rien de moi, et je ne me sépare d'eux en rien; ils sont mes égaux, ils sont mes auxiliaires, ils sont mes amis; rien ne se fait qu'avec eux et par eux; je n'ai pas hésité, dis-je, ou plutôt nous n'avons pas hésité à appeler à la tête de ces hommes ce brave maréchal que notre temps peut appeler aussi le Chevalier sans peur et sans reproche... (*Très bien! Très bien! — Applaudissements*), celui qui, au milieu de notre infortune, a pu défier les calomnies, et devant lequel la malveillance même s'est arrêtée! (*Oui! Oui! C'est vrai! Très bien! Très bien!*)

L'armée réunit donc, en ce moment, les conditions que la France doit souhaiter dans une armée fran-

çaise : elle fait son devoir, elle le fera, soyez-en sûrs, et, grâce à elle, la loi triomphera. Oui, grâce à elle ; grâce aussi à votre confiance, car, Messieurs, votre confiance double les forces de tous ceux que vous employez au salut du pays. (*Très bien! Très bien!*)

Je manquerais à tous mes devoirs si je venais exposer publiquement à cette tribune les vues des chefs qui dirigent l'armée ; je commettrais une indiscrétion qui serait à la fois puérile et funeste. Je vous dirai seulement que c'est après que tous les généraux, réunis autour de leur illustre chef, ont médité sur les opérations qu'il fallait entreprendre, que ces opérations ont été arrêtées. Ou il ne faut plus compter sur les lumières des militaires en France, ou il faut avoir confiance dans les opérations qui s'exécutent en ce moment. Elles sont le fruit des méditations les plus profondes, des plus profondes réflexions.

Quant à moi, je borne mon rôle et je mets toutes mes forces à fournir à ces illustres chefs les moyens de vaincre; c'est à eux ensuite de décider quel est l'emploi qui doit être fait de ces moyens. (*Très bien! Très bien!*)

Les opérations de l'investissement ont rempli les premiers jours des travaux de notre armée. Maintenant que l'investissement est complet, les opérations actives commencent; elles sont commencées devant le fort d'Issy. Notre artillerie, bien qu'elle se trouve en présence de la puissante artillerie dérobée par les

insurgés à la défense nationale, a complètement éteint le feu de ce fort.

L'armée poursuit ses travaux d'approche; et, cette nuit, un de nos divisionnaires les plus intelligents et les plus résolus, le brave général Faron, à la tête de 100 marins fusiliers, de 300 soldats du 110e de ligne et de quatre compagnies du 35e, a enlevé la position très importante des Moulineaux, avec un élan assez rapide pour que nos pertes n'aient pas été fort graves. (*Bravo! Bravo! — Applaudissements!*)

Maintenant, je me croirais téméraire si je cherchais à prévoir et à préciser devant vous le temps que dureront encore ces opérations, et après lequel elles pourront aboutir au grand résultat que nous espérons tous, c'est-à-dire la pacification du pays. Mais il y a une chose qui m'est et qui vous est à vous-mêmes bien pénible : c'est de savoir, c'est de penser que, quels que soient les moyens employés par nous, ces moyens seront toujours infiniment douloureux.

Si nous gênons la subsistance de Paris, si nous tirons sur Paris, si cher à la France, croyez-le, notre cœur saigne à cette seule idée; il saigne à chacun des actes de ce déplorable conflit. Mais, nous devons le déclarer devant le pays assemblé, et nous le prenons pour juge : cette guerre cruelle, en sommes-nous les auteurs? (*Non! Non!*) Cette guerre affreuse, en êtes-vous les auteurs, vous qu'on accuse aussi bien que nous! Non; je le proclame devant l'histoire, devant le

pays qui nous écoute : ce n'est pas nous qui en sommes les auteurs, à quelque degré que ce soit. Loin de là. C'est le cœur saignant que nous la faisons. Nous n'attaquons pas; et, quand bien même encore nous attaquerions, nous défendrions les lois, l'ordre public, l'ordre social tout entier. (*Oui! Oui! — Applaudissements.*)

Et ce n'est pas seulement à un pays, encore moins, je l'affirme, à un parti, car vous n'êtes pas un parti, vous êtes la nation, ce n'est pas seulement à un pays, c'est à la civilisation tout entière que nous rendons service quand nous faisons triompher les principes de l'ordre, qui sont en même temps ceux de la liberté la plus pure. (*Très bien! Très bien!*)

On vient tous les jours s'adresser à moi comme votre représentant temporaire, investi de votre confiance; on vient me dire : « Soyez pacifique! Soyez conciliateur! »

Eh! Messieurs, si cela dépendait de moi, si cela ne dépendait que de quelques sacrifices, qui ne fussent pas des sacrifices de principes, s'il ne s'agissait que de sacrifices d'orgueil personnel, il n'en est pas que je ne fisse pour mettre un terme à cette horrible guerre.

(*L'orateur prononce ces derniers mots avec une émotion profonde qui l'oblige de s'interrompre. De vifs applaudissements éclatent dans l'Assemblée entière.*)

Mais, je vous le demande, quand ces citoyens bien intentionnés, quand ces nombreux envoyés viennent,

non seulement de Paris, mais aussi des autres grandes villes de France, et qu'ils nous parlent de liberté, que pouvons-nous faire de plus que de leur répondre : Vous voulez la liberté; mais nous la voulons autant que vous! Quand donc la liberté s'est-elle présentée sous une forme plus frappante qu'aujourd'hui, sous la forme d'une Assemblée librement élue, formant le gouvernement du pays! Dites-moi si la République elle-même s'est jamais présentée chez aucun peuple sous une forme plus réelle, plus évidente. Et c'est le jour où vous êtes arrivés, non pas à une République élémentaire, qui n'aurait pas les conditions que doit avoir le gouvernement républicain, c'est le jour où vous êtes arrivés si près de la vraie et pure République, et je dirai même au delà des limites que vous aviez pu rêver, c'est ce jour-là que vous venez nous dire que nous devons songer à la liberté! Eh oui! nous y songeons! La liberté! c'est elle que nous défendons, elle seule, devant cet odieux despotisme, ce despotisme sans mandat, né du désordre de la guerre, né de tous les excès de la licence, devant ce despotisme sans frein, sans principe, sans conscience, qui ne sait ce qu'il fait, et qui fait le mal avec une ignorance désastreuse. (*Oui! Oui! — C'est vrai! C'est vrai!*)

Voilà, Messieurs, ce que je leur ai dit, à ces citoyens bien intentionnés, et croyant en cela ne pas être infidèle à votre pensée je leur ai dit aussi : Que voulez-vous? le maintien de la République? Eh bien, elle

existe et je vous garantis une chose : quoiqu'on accuse cette Assemblée, et malgré tout ce qu'on peut vous en dire, je vous garantis que nulle part il n'y a un complot, une arrière-pensée contre l'institution actuelle. Nous avons pris les uns envers les autres un engagement. Cette Assemblée avait un pouvoir constituant; elle n'a pas songé à en user; elle a respecté ce qu'elle a trouvé. Elle a été nommée par des électeurs qui, en très grand nombre, sont des électeurs monarchiques. Et cependant a-t-elle fait un effort pour changer la forme du gouvernement qu'elle rencontrait en arrivant? Non! elle a eu et elle a tous les jours la sagesse de respecter le fait qu'elle a trouvé! Il est bon qu'on sache cela partout; il est bon que ceux-là mêmes qui nous réduisent à l'emploi de la force le sachent aussi bien que personne. Non, non, je le répète pour montrer quelle est la bonne foi de cette sage et loyale Assemblée, non, il n'y a nulle part un dessein, un complot contre le fait actuel, contre le fait du gouvernement sous la forme qu'il a présentement. Vous ne songez tous qu'à une seule chose : aider le gouvernement dans la poursuite de sa mission, de la mission que j'ai acceptée, non pas de constituer, mais de réorganiser. (*C'est cela! C'est cela!*)

C'est là la tâche que le gouvernement poursuit en ce moment; il n'en a pas une autre, et je donne à l'insurrection le démenti le plus solennel quand elle ose prétendre que l'on conspire ici contre la République; je lui dis : Vous en avez menti! Il n'y a contre

la République qu'une conspiration, c'est celle qui est à Paris et qui oblige à verser le sang français. (*Applaudissements prolongés.*)

Maintenant, on m'adjure d'être clément.

J'ai répété à satiété, espérant que vous ne me désavoueriez pas : Que ces armes impies tombent des mains qui les tiennent, et le châtiment s'arrêtera sur-le-champ devant un acte de paix, excepté à l'égard des criminels qui, heureusement, ne sont pas très nombreux. (*Mouvements sur divers bancs à droite.*)

M. Langlois. — Oui, peu nombreux!

M. Jules Simon, *ministre de l'instruction publique.* — Peu nombreux, certainement!... et parmi eux bien des étrangers!

M. le duc de Marmier. — Oui, il y a beaucoup d'étrangers parmi ceux qui commandent les émeutiers!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Messieurs, dites-le-moi, je vous en supplie, est-ce que j'ai tort? Est-ce que vous avez regret que j'aie pu dire que les criminels sont peu nombreux?.....

*Voix nombreuses.* — Non! Non!

M. Langlois. — Vous êtes dans le vrai!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — N'est-il pas heureux, heureux dans ce malheur, que ceux qui ont pu verser le sang de Clément Thomas et du général Lecomte soient des raretés dans notre pays, quelques raretés désolantes!... (*Oui! Oui! — Très bien!*)

*Plusieurs membres.* — Et nos soldats?...

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Quant à nos soldats, je suis heureux de cette interruption, qui me fournit l'occasion de le dire, on les calomnie. Oui! on calomnie l'armée, on la calomnie perfidement, quand on dit qu'il y a beaucoup de soldats dans les rangs des insurgés.

*Voix diverses.* — Vous n'avez pas bien compris. On parle de ceux qui assassinent nos soldats!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je ne puis pas suffire aux dialogues, laissez-moi continuer sans m'interrompre, je vous en supplie.

Il y a des hommes pervers qui, trouvant dans nos magasins des uniformes de soldats, les ont pris pour faire croire que le nombre des hommes qui ont manqué au devoir militaire était considérable. Nous avons la certitude, Messieurs, que ce nombre est, au contraire, infiniment restreint. (*Très bien! Très bien!*) Il y a, et c'est une vérité que je suis charmé d'établir, qu'il est important que la France connaisse, qu'il est important que l'armée apprenne... (*Oui! Oui!*) d'une bouche qui peut avoir au moins l'autorité d'une exacte information, il y a une tourbe de misérables, qui vont partout où il y a du désordre, et qui, trouvant quelque jour les portes de Paris ouvertes, en ont profité pour venir y accroître le nombre des pervers. Cependant, soyez-en convaincus, les ennemis auxquels nous avons affaire ne sont pas en aussi grand nombre qu'ils le disent; la seule force réelle qu'ils aient pour eux, c'est la force de ces ouvrages qui étaient destinés à

défendre le pays et qui, momentanément, sont tombés dans leurs mains abominables; mais ils n'ont pas d'autre force, et, quand celle-là leur sera enlevée, vous les verrez réduits à la lâcheté du crime. (*Très bien! Très bien!*)

Maintenant, Messieurs, j'ai besoin tous les jours de m'interroger moi-même, et vous avez certainement senti ce besoin comme moi. Quand je suis obligé de donner des ordres, des ordres qui..., j'ai peine à trouver les expressions convenables à la circonstance; des ordres non pas cruels, je ne serais pas digne de vous si ce mot pouvait être un moment appliqué aux actes auxquels je préside; mais les ordres qu'on donne à la guerre, même quand ils sont dirigés contre l'étranger, doivent faire frémir le cœur de l'honnête homme... (*C'est vrai! — Très bien!*) Quand, dis-je, je suis obligé de donner des ordres de cette nature, j'ai besoin de me demander si j'ai raison, si j'ai le droit de mon côté. (*Murmures sur quelques bancs, à droite.*) Je ne doute pas de ce droit; mais il y a des moments où ma conscience, tourmentée, déchirée, se demande si le droit est de notre côté. (*Nouveaux murmures sur les mêmes bancs.*)

Messieurs, laissez-moi parler!... Si quelque part, je le dis bien franchement, si quelque part, dans le sein de cette Assemblée, je puis trouver une portion de mes collègues assez malveillante à mon égard pour ne pas me laisser achever l'expression de ma pensée, qu'on le dise; je ne veux être au poste où je suis que

par la confiance de mes collègues, par leur confiance entière et pas autrement. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Si, dans une partie quelconque de cette Assemblée, il se trouve des hommes qui, plus que moi, aient la confiance du pays, qu'ils s'expliquent.

M. Léon de Maleville. — Oui! s'ils croient avoir la confiance du pays, qu'ils s'expliquent!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Si je suis assez heureux pour en trouver ici qui aient la confiance du pays, personne ne leur transmettra le pouvoir plus volontiers que moi. Oui! qu'ils méritent cette confiance, qu'ils la justifient, et je serai bien heureux de trouver un successeur. (*Très bien! Très bien! — Nouveaux applaudissements.*)

M. Paris. — Notre confiance ne vous a jamais manqué!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Eh bien, alors, si la confiance ne me manque pas, que le silence me soit accordé pour que je puisse exposer complètement ma pensée; et quand j'exprime mes douleurs, qui doivent être les vôtres... (*Oui! Oui!*) laissez-moi vous en indiquer la cause et vous donner la réponse à ces questions que je m'adresse quelquefois. (*Parlez! Parlez!*)

Eh quoi! vous croyez que c'est sans effroi et sans souffrance que je préside, en vertu du titre que vous m'avez donné, à une guerre civile! Je vous le dis, c'est avec une parfaite résolution que je m'acquitte de la

mission que vous m'avez confiée ; mais c'est, en même temps, avec une douleur aussi vive que ma résolution est énergique. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements nombreux.*)

Eh bien, voici mon examen de conscience, et je souhaite qu'il soit celui de tout le monde. Oui, je me le demande très souvent : y a-t-il eu un jour, un seul, où le droit ait été plus clairement, plus évidemment de notre côté, et où le contraire du droit ait été plus évidemment de l'autre côté? Si l'on m'avait laissé achever, on aurait compris que c'est l'évidence saisissante du droit que je prétends établir, ici, devant le pays qui va s'assembler, et devant les pervers qui nous obligent à faire retentir le canon à vos oreilles, le canon qui, à tout instant, nous apprend que c'est le sang français qui coule.

Je me suis dit : Nous avons devant nous, qui? Quelques gens coupables et criminels qui, profitant des émotions d'une grande cité, se sont emparés d'elle sans avoir obtenu son vote. (*Très bien! Très bien! — C'est cela!*) Ils ont eu recours au vote, il y a quelques jours : combien ont-ils eu d'électeurs? Ils n'en ont pas eu le vingtième. Ils sont restés dans leur isolement. Il est bon qu'ils le sachent, il est bon que l'Europe le sache comme nous : ils sont isolés, ils n'ont personne derrière eux. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs. — Rumeurs sur quelques autres.*) Et vous, qui avez-vous? Vous avez la nation tout entière! (*Oui! Oui! — Très bien! — Bravo!*) Elle vous a en-

voyés ici; et, en vous y envoyant, elle a envoyé, je dirai, son image. Il y a une foule de questions sur lesquelles vous êtes d'avis différents : mais n'est-il pas vrai que, sur les grands principes que nous défendons aujourd'hui, vous êtes tous du même avis? (*Oui! Oui!*) Vous avez longuement discuté sur la loi municipale; et, le jour où il a fallu voter, n'avez-vous pas, malgré vos dissentiments, donné une majorité immense à cette loi? N'avez-vous pas prouvé que, sur les principes essentiels, vous êtes tous d'accord, tous unis dans la même pensée, tous prêts même à faire des sacrifices d'opinion pour arriver à revêtir vos actes de la sanction d'une majorité presque unanime. Cependant, sur cette loi, il y avait incontestablement des dissentiments; moi-même, sur certains points, je l'avouerai, j'étais moins libéral que cette Assemblée dont on suspecte le libéralisme. Je le dis tous les jours à vos accusateurs : Cette Assemblée est une des plus libérales que j'aie jamais vues; et, pour moi, je le déclare très franchement, elle est plus libérale que moi, car je n'aurais pas fait la loi qu'elle a votée. (*Rires et applaudissements.*)

Il y a donc en présence, d'un côté, à Paris, quelques dictateurs odieux, qui se sont emparés d'une multitude égarée, qui la tyrannisent, qui la conduisent malgré elle au feu, et, d'un autre côté, siégeant dans cette enceinte, la représentation tout entière du pays.

Nous avions, il y a quelques mois, à Tours, à Bordeaux, un gouvernement composé de trois personnes,

Dieu me garde d'accuser les individus; quand on a porté le poids des événements, on ne songe guère à accuser qui que ce soit. (*Très bien! Très bien!*) Nous avions, dis-je, à Tours, à Bordeaux, un gouvernement composé de trois membres, n'ayant jamais reçu la sanction du vœu du pays, et qui donnait pour raison de son existence la nécessité. Je reconnais que la nécessité est quelquefois un grand titre; mais, enfin, c'est un titre présumé; quant au vœu du pays, c'est tout autre chose.

Pour former cette Assemblée le pays a été convoqué; il a voté plus librement qu'il ne l'avait fait depuis cinquante ans; il vous a appelés tous ici. Une fois réunis, pour premier acte, vous avez composé un gouvernement provisoire.

Vous le savez : y a-t-il eu une élection plus libre que celle que vous avez faite ce jour-là? (*Non! Non!*)

Y a-t-il eu, parmi les hommes que vous avez appelés au pouvoir, des solliciteurs de portefeuilles? (*Non! Non!*)

Quant à moi, je puis rendre justice à mes collègues; c'est la prière à la bouche que je les ai décidés, prière fondée sur les dangers du pays. (*Très bien! Très bien!*)

Eh bien, Messieurs, une Assemblée librement élue, élisant librement le pouvoir, je le demande, s'il y a un droit au monde, ce droit n'est-il pas ici? Eh quoi! la France choisissant elle-même ses représentants, ses représentants choisissant à leur tour le pouvoir qui

régit ses affaires, ce ne serait pas le droit? Où donc alors serait le droit en ce monde? Oui, Messieurs, le droit il est en vous; il est en nous dans la mesure où il est en vous; il est en nous dans la mesure de votre confiance; il est là, et, vis-à-vis de nous, il n'y a que l'usurpation, l'usurpation la plus odieuse. (*Très bien! Très bien!*)

Ce que nous voulons, nous ne le cachons pas; nous pouvons le déclarer hautement. Si, sur certaines questions réservées, nous différons d'opinion, tous nous pouvons, sur ces questions réservées, dire ce que nous pensons; ici, tout le monde peut avouer sa foi, car cette foi est avouable; les divisions d'opinion sont avouées, parce que ce sont des opinions honnêtes. Cependant, tous, vous en faites le sacrifice, je ne dis pas à tout jamais, mais aujourd'hui, pour rendre le gouvernement possible et facile. (*Très bien! Très bien!*)

Vous ne demandez qu'une chose et cette unique chose est la réorganisation du pays; ce que nous pouvons tous faire en parfait accord. Nous pouvons, je le répète, nous présenter la tête levée, dire ce que nous voulons; tandis que ceux contre lesquels nous avons la douleur d'employer la force, ceux-là, quand on les interroge, sont dans l'impossibilité de dire ce qu'ils veulent; ils le cachent, parce qu'ils ne peuvent pas l'avouer. Ils parlent vaguement, tous les jours, de franchises municipales... Qu'entendent-ils par des franchises municipales?... Oh! j'ai sondé, j'ai forcé à s'ex-

pliquer ceux qui parlaient de ces franchises municipales ; je leur ai dit : Que voulez-vous ?... Que chaque cité fasse ses affaires ?... Eh bien, on vient de donner au pays une loi qui, sous ce rapport, a le plus concédé de libertés municipales ; aucune, jamais aucune encore n'avait autant concédé. (*C'est vrai ! C'est vrai !*) Et que voulez-vous ? Que la commune soit souveraine ? Oh ! je le sais bien. On nous demande non seulement que chaque ville nomme des représentants, ce qui est tout simple, mais que chaque ville nomme ses chefs, que chaque ville soit une république.

Si c'étaient des républiques pouvant s'entendre entre elles ! à la bonne heure. Mais on veut que chaque commune ait son armée, son général, de manière que vous auriez dans le pays trente-sept mille républiques, ayant chacune leur armée régulière.

Or qu'est-ce que c'est que cela ? C'est le plus absurde, c'est le plus insolent démenti lancé, savez-vous à quelle autorité ? à celle de la Révolution française ! (*Vives marques d'approbation.*) C'est la dissolution de l'unité nationale (*nouvelle approbation*), de cette unité, Messieurs, qui est toute notre destinée, de cette unité qui a commencé il y a dix siècles, qui s'est continuée sans cesse, et que la Révolution française n'a pas inventée, mais qu'elle a complétée. (*Très bien ! Très bien !*)

Notre œuvre à nous tous, Messieurs, c'est de concilier cette unité avec la vraie liberté, la liberté bien entendue. Oui, la liberté ! Mais l'unité aussi,

car il n'y aurait plus de France sans l'unité. Quant à moi, ce que je repousse comme une prétention plus insolente encore, c'est que cette armée française, votre honneur, votre gloire, votre sûreté, cette armée française, on ne voudrait pas la recevoir dans cette capitale qui s'est toujours glorifiée de la fêter lorsqu'elle revenait victorieuse dans ses murs. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Eh bien, je le répète, pour que cela soit entendu de tous, il n'y a pas ici de conspiration contre la forme de gouvernement que vous avez trouvée, que vous maintenez, sans vous engager pour l'avenir! (*Très bien!*) Il n'y a pas de conspiration, il n'y a pas d'autre conspiration que celle qui est à Paris, dans les rangs de l'insurrection.

Quant à ceux qui déposeront les armes, ils auront la vie sauve; quant à ces ouvriers qu'on égare, et contre lesquels on emploie le stimulant de la misère pour en faire les soldats de la sédition, vous qui représentez une nation généreuse, vous pourrez, en attendant que, par le retour du travail, ils aient trouvé du pain, leur donner temporairement un secours. (*Marques d'assentiment.*)

Et puis, la souveraineté du pays, je ne dis pas la vôtre, mais celle du pays qui est en vous, cette souveraineté sera reconnue; l'armée française, qui a le droit de parcourir avec fierté toutes les parties du territoire, ira partout où vos ordres voudront qu'elle soit, à Paris comme ailleurs. (*Très bien! Très bien!*)

On nous a demandé la paix : la voilà ! (*Très bien! Très bien!*)

Et, si l'on s'obstine à ne pas comprendre que la France, c'est-à-dire, vous, Messieurs, n'en peut pas accorder une autre, j'espère que notre fermeté, à tous, notre constance dans le péril, et l'héroïsme de l'armée, feront enfin rentrer le bon sens dans l'esprit de ceux qui ont le malheur de lui faire une telle injure.

(*Vives et nombreuses marques d'approbation. — Applaudissements prolongés.*)

Après ce discours, M. Audren de Kerdrel monta à la tribune pour expliquer l'appui que lui et ses amis croyaient, au milieu des graves circonstances où se trouvait le pays, devoir donner au gouvernement, et faire ses réserves et les leurs au sujet du régime définitif à établir en France. Nul ordre du jour n'ayant été proposé, l'Assemblée reprit la discussion relative à la revision des services publics.

## CCXXXV

# COMMUNICATION

DE LA

# SIGNATURE DU TRAITÉ DE PAIX

AVEC L'ALLEMAGNE

FAITE LE 11 MAI 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Pendant que M. Thiers, à Versailles, réorganisait tous les services, vaquait aux travaux parlementaires et dirigeait les opérations du siège de Paris, ses collègues, M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, et M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, discutaient à Francfort avec M. de Bismarck les conditions d'un traité de paix définitif. Ce traité fut enfin signé le 10 mai, et, en permettant à nos soldats retenus encore prisonniers en Allemagne de rentrer immédiatement en France, il devait donner tout à la fois les moyens de renforcer les troupes employées au siège de Paris et d'envoyer en Algérie celles nécessaires pour achever la répression d'une insurrection arabe qui avait éclaté à la suite de nos revers. Aussitôt que M. Thiers eut reçu l'avis de la conclusion des négociations engagées à Francfort, il s'empressa d'en donner connaissance à l'Assemblée nationale dans les termes suivants.

---

Messieurs,

Rien de grave ne doit se passer dans le pays sans que l'Assemblée souveraine, devant laquelle j'ai l'honneur de prendre en ce moment la parole, en soit informée la première.

Des négociations ont été engagées à Francfort; le prince de Bismarck s'y est rendu et y a rencontré M. le ministre des affaires étrangères de la République française et M. le ministre des finances.

Des difficultés étaient survenues, nous ne devons pas vous le dissimuler; car aucune épreuve, dans ces trois derniers mois si cruels, ne nous a été épargnée. (*Mouvement.*)

La criminelle insurrection qui a osé faire succéder à la guerre étrangère une guerre civile non moins douloureuse, et, j'ose le dire, non moins désastreuse, nous avait attiré des complications extérieures. Heureusement, les négociations qui viennent d'avoir lieu et d'aboutir ont fait disparaître toutes les incertitudes.

La paix définitive est signée avec l'Allemagne. (*Sensation.*) Je serais heureux de pouvoir dire que le traité des préliminaires a été amélioré; malheureusement notre situation ne le permettait pas; néanmoins de graves complications, que nous pouvions craindre, ont été écartées. Je ne puis mettre sous vos yeux l'in-

strument du traité de paix, parce que je n'en ai pas encore le texte authentique.

J'ajouterai seulement que nos prisonniers, que nous étions si impatients de rendre, les uns à leur patrie qu'ils ont si bien servie et pour laquelle ils viennent de souffrir si longtemps, les autres à l'armée, vont nous revenir, tous, sans exception. (*Vives marques de satisfaction.*) Nos prisonniers seront tous rendus à leur pays, à notre glorieuse et brave armée, qui se montre si digne de la France, et qui, en ce moment, relève en Europe l'opinion qu'on se faisait de la puissance de notre nation; notre glorieuse armée sera considérablement augmentée par le renfort que l'exil va lui rendre.

L'Afrique, à laquelle nous avions tant de peine à donner du secours, sera suffisamment pourvue. Du reste, je puis vous dire qu'en ce moment les dangers qui menaçaient notre colonie sont en partie conjurés. Dans une des dépêches que j'ai le droit de voir comme chef du gouvernement, même quand elles ne me sont pas personnellement adressées, je trouve les mots que voici, écrits par un fils à son père, qui est un de nos généraux les plus estimés : « Je vais très bien; superbe combat de huit heures; Al-Mokrani, chef de l'insurrection, tué raide. » (*Mouvement.*)

Ainsi, Messieurs, le danger qui menaçait notre belle possession d'Afrique est conjuré, et j'espère que, sous peu de jours, il aura complètement disparu. (*Applaudissements.*)

## CCXXXVI

# OBSERVATIONS

SUR UNE

# QUESTION DE M. MORTIMER-TERNAUX

PRÉSENTÉES LE 11 MAI 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans la séance du 10 mai, M. Mortimer-Ternaux avait donné lecture à l'Assemblée d'un document inséré dans plusieurs journaux et signé, au nom de l'union des syndicats parisiens, par MM. Amigues, Joly et l'Huillier. Il était dit dans cette pièce que ses signataires avaient eu une entrevue à Versailles avec M. Thiers et qu'ils croyaient que l'accord entre le pouvoir exécutif et la Commune pourrait se faire aux conditions suivantes : 1° que l'entrée de l'armée dans Paris serait ajournée pour laisser au temps le soin de calmer l'effervescence des esprits ; 2° que la garde nationale demeurerait seule chargée du service intérieur de la cité ; 3° que nul ne serait inquiété pour des faits relatifs aux événements de Paris et que chacun serait libre d'en sortir et d'y rentrer à son gré ; 4° que les prisonniers faits par l'armée de Versailles seraient tous relâchés, etc., etc. M. Mortimer-Ternaux avait demandé au gouvernement de donner un démenti formel à de pareilles assertions, et M. Thiers, les repoussant énergiquement, s'était borné à répondre qu'elles ne méritaient pas l'attention de l'Assemblée. L'incident n'avait pas eu d'autre suite ; mais le lendemain, ne se tenant pas pour

battu, M. Mortimer-Ternaux vint entretenir l'Assemblée d'un autre document signé de MM. Fourcand, maire de Bordeaux, Simiot, son premier adjoint, et de Salles, conseiller municipal de la même ville, qui, rendant compte d'un voyage fait par eux à Paris et à Versailles à l'effet de travailler à une entente entre le gouvernement et les membres de la Commune, rapportaient tenir de M. Thiers que, si les insurgés voulaient cesser les hostilités, on laisserait ouvertes les portes de la capitale pendant toute une semaine, excepté pour les assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas. Or, ajoutait M. Mortimer-Ternaux, de pareilles promesses constatées par trois signatures aussi importantes ne pouvaient ni ne devaient être exécutées, et ces paroles avaient été accueillies par des applaudissements partis de quelques bancs de la droite.

M. Thiers demanda immédiatement à répondre, et nous relatons toute la suite de la discussion dans laquelle l'illustre Chef du pouvoir exécutif eut à prendre plusieurs fois la parole, parce que cette discussion témoigne du mauvais vouloir dont une partie de la droite commençait à être animée contre lui.

---

Messieurs,

Je demande pardon à l'Assemblée de l'émotion que j'éprouve ; j'espère qu'elle la comprendra, quand elle saura que, consacrant, jour et nuit, ma vie au service du pays, avec un désintéressement que je crois évident...

*Sur un grand nombre de bancs.* — Oui! Oui! — Et tout le monde vous en sait gré!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Exposé à tous les dangers, je rencontre ici, pardonnez-moi le mot, une tracasserie... (*Murmures et réclamations sur un certain nombre de bancs à droite — Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. MORTIMER-TERNAUX. — Je proteste contre l'expression dont M. Thiers vient de se servir.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — J'ai raison, je l'affirme; j'ai raison. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. LE COMTE DE MAILLÉ. — Les applaudissements répétés venant de ce côté (*l'orateur désigne la gauche*) prouvent que ce n'est pas une tracasserie! (*Applaudissements sur quelques bancs à droite. — Rumeurs à gauche.*)

M. HENRI BRISSON *et plusieurs autres membres à gauche.* — C'est une injure! — Nous demandons le rappel à l'ordre, monsieur le président! (*Agitation.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je maintiens le mot!... (*Murmures à droite. — Nouveaux applaudissements à gauche et sur divers bancs dans les autres parties de l'Assemblée.*)

Oui, Messieurs, lorsque, prévoyant des ingratitudes... (*Exclamations à droite.*)

M. LANGLOIS *et plusieurs membres à gauche.* — Très bien! Très bien!

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Eh quoi! vous dites

que nous ne sommes pas reconnaissants !... (*Nouvelle agitation.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, je vous invite au silence ; je rappellerai nominativement à l'ordre quiconque interrompra.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Oui, Messieurs, lorsque, prévoyant des ingratitudes, n'en ayant aucun doute, je dévoue ma vie au service public, il ne faut pas, du moins, que vous m'affaiblissiez.

Eh bien, que tous ceux qui entendent m'affaiblir se lèvent et prononcent : que l'Assemblée décide ; je ne puis pas gouverner dans de telles conditions.

*Sur plusieurs bancs.* — Très bien ! Très bien ! — C'est vrai !

M. JULES SIMON, *ministre de l'instruction publique.* — Et on le sait bien !

M. DE JUIGNÉ. — On ne vous attaque en rien, monsieur Thiers !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je demande à l'Assemblée un ordre du jour motivé.

*Sur des bancs à gauche.* — Très bien ! Très bien !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Ma démission est prête. (*Mouvement.*)

*Une voix à droite.* — Remettez-la ! (*Exclamations et murmures.*)

*A gauche.* — A l'ordre ! A l'ordre !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — J'entends une voix : « Remettez-la ! » Oui ! mais ce n'est pas à vous qui m'avez interrompu, c'est au pays que je la remet-

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Je constate l'injure faite à l'Assemblée. M. Thiers vient de dire : « Dans huit jours, nous serons à Paris, et, alors, la tâche sera à la hauteur de votre courage. » Je proteste contre une pareille insulte. (*Agitation.*)

M. RICHIER. — Il n'y a pas d'insulte pour nous dans les paroles de M. Thiers ; nous ne nous trouvons pas insultés.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Moi, je me trouve insulté !

M. RICHIER. — Eh bien, vous avez tort.

M. MORTIMER-TERNAUX. — Je fais juges l'Assemblée et la France entière...

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Oui, la France, qui comptera vos services et les miens.

M. MORTIMER-TERNAUX. — ...de la question de savoir si j'ai, dans une seule de mes paroles, attaqué M. le président du conseil. (*Exclamations diverses.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Oui, Monsieur, je me tiens pour attaqué et pour offensé.

M. DUFAURE, *garde des sceaux, à M. Mortimer-Ternaux.* — Que veniez-vous faire en cette circonstance?

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je n'admets pas d'équivoque. Si vous vous tenez pour attaqué, adressez-vous à moi.

*Un membre à droite.* — Il n'y a rien de personnel dans ce qu'on vous a dit.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je veux une expli-

cation et une compensation à vos indignités à mon égard. (*Exclamations à droite.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez entendre l'orateur, Messieurs, vous serez ensuite appelés à voter.

M. MORTIMER-TERNAUX. — M. le président du conseil vient de me dire qu'il veut une compensation à l'indignité que j'ai commise à son égard. (*Interruptions.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Me traduire à la tribune tous les jours, quand je suis proscrit, oui, j'appelle cela une indignité. (*Très bien! Très bien!*)

Vous choisissez le jour où je suis proscrit et où l'on démolit ma maison..... Eh bien, oui, encore une fois, j'appelle cela une indignité. (*Très bien! Très bien!*)

M. JULES SIMON, *ministre de l'instruction publique*. — Monsieur Ternaux, vous avez bien mal choisi votre jour.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Est-ce après avoir lu le *Journal officiel* de la Commune que vous êtes venu parler ?

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Si vous êtes offensé, adressez-vous à moi. Je suis fatigué de cela, entendez-vous.

M. MORTIMER-TERNAUX. — Il n'y a pas eu la moindre équivoque dans mes paroles. Le *Journal officiel* pourra le constater. Je n'ai en aucune façon... (*Bruit*), je n'ai en aucune façon attaqué M. le président du conseil; en aucune façon, je le répète. J'ai demandé une explication, comme je l'avais demandée hier...

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je la refuse!

M. Mortimer-Ternaux. — Cette explication consistait purement et simplement à solliciter un démenti à un document officiel. (*Exclamations sur plusieurs bancs. — Assez! Assez!*)

*Plusieurs voix.* — Le ministre de l'intérieur a donné ce démenti hier!

M. Ducuing. — Vous avez sommé le président du conseil d'avoir à répondre sans l'avoir prévenu.

M. Mortimer-Ternaux. — Je ne veux pas continuer le débat; je maintiens seulement ce que j'avais commencé par dire : c'est qu'un document de l'importance de celui que j'ai apporté à la tribune doit être démenti hautement. (*Bruit et Interruptions.*) Je dis que ce document, qui n'est que la suite de celui que j'ai apporté hier, devait, comme celui d'hier, être démenti à la tribune. Je n'ai point attaqué ni par des équivoques, ni par des paroles, M. le président du conseil. (*Assez! Assez!*) Je regrette d'être oublié, sans motifs, d'une amitié qui datait de trente ans.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Oui! et à laquelle vous avez manqué! (*La clôture! La clôture!*)

M. Bertauld. — Je demande la permission, pour clore l'incident, de citer un décret très expressif, en en faisant connaître la date. C'est un décret du 21 floréal 79, 10 mai 1871, décret du comité de salut public. (*Lisez! Lisez!*)

« Art 1er. Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines.

« Art. 2. La maison de Thiers, située place Georges, sera rasée. (*Mouvement.*)

M. Ducuing. — Voilà la réponse à M. Ternaux.

M. Bertauld, *continuant.* — « Art. 3. Les citoyens Fontaine, délégué au domaine, et J. Andrieu, délégué aux services publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution immédiate du présent arrêté. »

M. le duc de Marmier. — On appelle cela des hommes égarés !

M. Bertauld. — Messieurs, le comité de salut public s'est chargé de faire la réponse de M. Thiers. (*Très bien ! Très bien ! sur un grand nombre de bancs.*)

M. de Gavardie monte à la tribune.

*Voix nombreuses.* — Aux voix ! Aux voix ! — La clôture !

M. le président. — On demande la clôture (*Oui ! Oui !*), je vais la mettre aux voix.

(*L'Assemblée, consultée, prononce la clôture.*)

M. le président. — Il a été déposé sur le bureau un ordre du jour motivé ainsi conçu :...

M. Baragnon. — Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. — Vous aurez la parole pour un rappel au règlement. Laissez-moi d'abord poser la question.

Je répète qu'il a été déposé sur le bureau un ordre du jour motivé, dont je dois donner connaissance à l'Assemblée.

*Quelques membres.* — Il y en a deux!

M. LE PRÉSIDENT. — On en dépose à l'instant un second, dont je donnerai lecture ensuite.

Voici les termes dans lesquels est conçu le premier:

« L'Assemblée nationale, ayant pleine confiance dans le Chef du pouvoir exécutif de la République française,

« passe à l'ordre du jour. » (*Très bien! Très bien!*)

Cet ordre du jour porte plusieurs signatures.

*Plusieurs membres.* — Lesquelles?

M. LE PRÉSIDENT. — On demande les signatures? (*Oui! Oui!*) En voici quelques-unes; elles ne sont pas toutes lisibles :

MM. Bethmont, Delille, d'Haussonville, etc.

M. DUCUING. — Vous pouvez y ajouter la mienne.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous trouverez tous les noms au *Journal officiel*.

(Cette demande est signée par MM. Paul Bethmont, Salvandy, A Broët, Lenoël, vicomte Othenin d'Haussonville, Cochery, général Billot, Seignobos, Wilson, Villain, Paul de Rémusat, Louis Delille, de Marcère.)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le second ordre du jour, proposé par M. Paris :

« L'Assemblée, confiante dans les déclarations de M. le garde des sceaux et dans le patriotisme de M. Thiers,

« passe à l'ordre du jour. » (*Mouvements divers.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je n'accepte pas ce second ordre du jour.

*Voix nombreuses.* — Très bien ! Très bien !

M. LE PRÉSIDENT. — On m'a remis un troisième ordre du jour présenté par M. Pagès-Duport.

En voici les termes :

« L'Assemblée nationale, convaincue que le Chef du pouvoir exécutif a accompli son devoir vis-à-vis des factieux et continuera à l'accomplir jusqu'au bout (*Exclamations*),

« passe à l'ordre du jour. »

*Plusieurs membres.* — Mettez aux voix le premier, monsieur le président !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Messieurs, je ne puis gouverner qu'avec la confiance de l'Assemblée. Je lui demande de voter le premier ordre du jour ; qu'elle en décide !

*A gauche et au centre.* — Très bien ! Très bien !

M. DUCUING. — Monsieur le président, nous demandons le scrutin.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Baragnon a demandé la parole pour un rappel au règlement.

M. Baragnon a la parole.

M. BARAGNON. — Messieurs, je crois que, dans toute circonstance, l'Assemblée doit observer les règles qui président à ses délibérations, et ce serait choisir une mauvaise manière de témoigner la confiance que nous avons en M. le Chef du pouvoir exécutif que de nous laisser aller à violer notre règlement. (*Exclamations à gauche.*)

Or le règlement, Messieurs, ne permet de propo-

ser un ordre du jour motivé que dans le cas d'une interpellation précisée d'avance et mise par écrit. (*Interruptions en sens divers.*)

M. Cochery. — Je demande la parole.

M. Baragnon. — Il n'autorise pas l'ordre du jour motivé au cours d'une discussion sur une simple question posée à un ministre.

*Un membre.* — Mais c'est une interpellation !

M. Baragnon. — Vous l'avez jugé vous-mêmes il y a quelques jours. (*Interruptions.*)

M. Léon de Maleville. — Il faut sauver le pays et non pas le règlement.

M. Baragnon. — Le salut du pays n'est point, grâce à Dieu, en question. Je disais donc que tout récemment un honorable membre, dont j'ai le malheur de ne pas me rappeler le nom, est monté à cette tribune dans des circonstances pareilles. Il a présenté à M. le président un projet d'ordre du jour motivé ; mais M. le président a bien voulu lui faire observer qu'il n'y avait pas d'interpellation en discussion, et que, par conséquent, il ne pouvait y avoir d'ordre du jour motivé à soumettre au vote. Voilà ce que je voulais dire. Je crois que l'Assemblée voudra, même aujourd'hui, observer son règlement. (*Mouvements divers.*)

M. Dufaure, *garde des sceaux.* — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le garde des sceaux.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — J'en appelle à la loyauté de l'Assemblée.... (*Oui! Oui! C'est cela! — Applaudissements.*) Nous venions ici pour discuter la loi importante que le gouvernement vous a présentée. L'honorable M. de Belcastel a demandé à adresser une interpellation au garde des sceaux...

M. DUCUING. — Oui! voilà la vérité!

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Il a demandé à M. le président la permission de l'adresser. M. le président m'a fait l'honneur de me demander si j'y consentais. J'ai répondu que j'y consentais. L'interpellation a été adressée dans les termes les meilleurs et les plus dignes. J'y ai répondu. M. Mortimer-Ternaux est monté à la tribune.

Quel a été le motif pour lequel il a obtenu de continuer la lecture du journal qu'il avait entre les mains? Il a rappelé lui-même qu'il venait continuer l'interpellation de M. de Belcastel. Il m'a demandé si, en présence des paroles qu'on attribuait à M. le Chef du pouvoir exécutif, je ferais exécuter la loi. Cela était la suite de l'interpellation, et, sans parler de la grande raison politique qui veut qu'en ce moment l'Assemblée se prononce, je dis que le règlement ne s'y oppose pas. (*Nombreuses marques d'assentiment et applaudissements.*)

M. DAHIREL. — L'ordre du jour pur et simple ! (*Bruit et agitation.*)

*Quelques membres à droite.* — Oui ! L'ordre du jour pur et simple ! (*Agitation prolongée en sens divers.*

*Plusieurs représentants s'interpellent avec une grande animation au pied de la tribune.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Huissiers, priez MM. les députés de reprendre leurs places.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Je demande l'ordre du jour pur et simple.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je ne l'accepte pas!

*Voix nombreuses.* — Très bien! Très bien!

M. LE PRÉSIDENT. — Le Chef du pouvoir exécutif a déclaré qu'il n'acceptait pas les deux derniers ordres du jour motivés, qu'il n'acceptait que le premier.

*De divers côtés.* — On n'entend pas!

M. LE PRÉSIDENT. — Je prie MM. les représentants de faire silence et de me permettre de consulter l'Assemblée.

*Plusieurs membres.* — Nous n'entendons pas!

M. LE PRÉSIDENT, *au milieu du bruit.* — Je ne m'étonne pas que vous n'entendiez point. Qui pourrait se faire entendre au milieu d'un pareil bruit? Je réclame de nouveau le silence. (*Le silence se rétablit.*)

Trois ordres du jour motivés ont été déposés; M. le Chef du pouvoir exécutif a déclaré qu'il adoptait le premier et qu'il repoussait les deux autres. (*Très bien! Très bien! Aux voix! — Aux voix!*)

D'un autre côté, MM. Dahirel, Baragnon et de La Rochejaquelein ont demandé l'ordre du jour pur et simple. L'ordre du jour pur et simple a la priorité. Mais il a été déposé sur le bureau une demande de

scrutin public s'appliquant également à l'ordre du jour pur et simple et à l'ordre du jour motivé.

(Cette demande de scrutin est signée par MM. de Salvandy, de Rémusat, Paul Bethmont, Langlois, général Charcton, Eugène Pelletan, Dubois, Cyprien Girerd, E. Arago, Rampont, Guichard, Félix Renaud, Marcel Barthe, Villain, Limperani, Ch. Alexandre, Henri Martin, Achille Delorme, Lucet, Ducarre, Guiter, Tamisier, Toupet des Vignes, Bernard Dutreil, amiral Fourichon, Gailly, Gueidan, Chardon, général Chanzy, comte de Béthune, Philippoteaux, marquis de Maleville, Louis Tribert, Calemard de Lafayette.)

M. Baragnon. — Je n'ai pas demandé l'ordre du jour pur et simple. C'est un rappel au règlement qui m'a amené à la tribune, et M. le président devrait peut-être consulter l'Assemblée sur ce point.

M. le président. — On retirera votre nom de la demande d'ordre du jour pur et simple.

M. Audren de Kerdrel. — Je demande la parole.

M. le président. — Vous avez la parole.

M. Audren de Kerdrel. — Messieurs, je le déclare en commençant, ce sont les plus vives appréhensions du patriotisme le plus alarmé qui me poussent à la tribune.

J'ai été accusé de vouloir jouer au chef de parti... (*Mais non! Mais non!*)

M. le garde des sceaux. — On n'a pas dit cela!

*Quelques membres.* — A la question!

M. Audren de Kerdrel. — Je vous en supplie, Mes-

sieurs, ne me rendez pas la tâche difficile; je sens combien elle l'est. (*Parlez! Parlez!*)

Ce n'est pas dans cette enceinte que cela a été dit; on y a pour moi une bienveillance dont je suis reconnaissant, mais enfin cela a été dit.

Eh bien, non, Messieurs, je suis seul responsable, en ce moment, de mes paroles; seul, à cette tribune, avec ma conscience, seul avec mon devoir, espérant que je vais le faire, je n'en suis pas bien sûr, mais enfin je suis prêt à tous les efforts pour l'accomplir. (*Très bien! Très bien! — Parlez! Parlez!*)

Je demande à tous, je demande à l'honorable M. Mortimer-Ternaux, je demande à l'illustre Chef du pouvoir exécutif, la permission de dire ma pensée avec une franchise dont je n'ai peut-être pas le droit... (*Si! Si!*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Mon amitié vous le donne en tout cas.

M. AUDREN DE KERDREL. — J'ai pu regretter peut-être qu'aujourd'hui l'honorable M. Mortimer-Ternaux vînt apporter à la tribune une prétendue conversation, sans en avoir conféré avec un grand nombre de ses collègues; j'ai pu le regretter, mais enfin c'était son droit. J'ai pu regretter, d'autre part, que l'honorable M. Thiers, toujours à l'œuvre, toujours à la peine, j'en conviens et croyant, croyant à tort...

M. MORTIMER-TERNAUX. — Certainement!

M. AUDREN DE KERDREL. — L'honorable M. Mortimer-Ternaux est son propre témoin, mais j'allais l'être moi-même.

J'ai pu regretter aussi que l'honorable M. Thiers, croyant à tort qu'on méconnaissait ses intentions, qu'il me pardonne cette appréciation, ait été au delà des limites d'une juste susceptibilité. (*Interruptions diverses.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Non! Non!

M. LE GARDE DES SCEAUX. — L'ordre du jour va le démontrer; nous allons le voir.

M. AUDREN DE KERDREL. — Messieurs, je suis sur des charbons ardents : oui, la situation est difficile, émouvante, pour ceux-là surtout qui, comme moi, se sentent insuffisants à leur tâche. Eh bien, que l'honorable président du conseil me laisse continuer, je crois qu'il y a eu exagération de susceptibilité de sa part.

Par conséquent, si j'étais ici un juge, si j'avais ma place et mon rôle dans un aréopage, que l'illustre Chef du pouvoir exécutif et que mon honorable ami M. Mortimer-Ternaux me permettent de le leur dire, je regretterais peut-être un peu ce qui s'est passé d'un côté, un peu ce qui s'est passé de l'autre... (*Réclamations sur un grand nombre de bancs. — Assentiment sur d'autres.*)

Mais, Messieurs...

*De divers côtés.* — Attendez le silence!

M. AUDREN DE KERDREL. — Mais, Messieurs, est-ce que des vivacités, laissez-moi dire le mot, est-ce que des torts, en admettant qu'il y en ait eu des deux côtés....

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Des deux côtés! Je demande la parole. Je ne puis accepter cela!

M. AUDREN DE KERDREL. — Monsieur Thiers, je vous adjure de me comprendre. Je n'ai voulu parler que de vivacités regrettables ; j'ajoute que des vivacités réciproques ne peuvent pas impliquer une question de confiance. Et vraiment, Messieurs, en présence de ce siège de Paris, qui est bien avancé, Dieu merci! mais qui n'est pas terminé, en présence des maux et des douleurs de la patrie, est-ce que nous irions nous diviser? (*Sensations diverses.*)

M. LE GARDE DES SCEAUX. — C'est à M. Mortimer-Ternaux qu'il fallait dire cela!

M. MARGAINE. — Votez l'ordre du jour motivé!

M. AUDREN DE KERDREL. — Attendez. Est-ce que nous irions nous jeter le gant les uns aux autres? Si nous le jetions, Messieurs, c'est l'insurrection qui le relèverait, et qui profiterait de nos divisions.

*Plusieurs membres.* — C'est vrai!

M. AUDREN DE KERDREL. — Eh bien donc, Messieurs, je viens demander à tous un effort suprême...

M. MALARTRE. — Rien ne doit coûter pour la patrie!

M. AUDREN DE KERDREL. — ...et cet effort suprême, c'est l'oubli, l'oubli de ce qui s'est passé, de ce qui s'est dit, et, pour affirmer l'oubli, le vote du premier des ordres du jour motivés qui ont été proposés. (*Vives et nombreuses marques d'adhésion et d'approbation. — Applaudissements.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Messieurs, je

vous supplie de me pardonner des émotions dont je ne suis pas le maître. Je monte à cette tribune moins pour me plaindre que pour remercier l'honorable collègue qui en descend. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas à vous, monsieur de Kerdrel, dont je connais la loyauté, dont l'amitié pour moi remonte à de longues années, car nous nous sommes connus dans de terribles épreuves, moins terribles que celles-ci, ce n'est pas à vous que j'adresse une plainte. Lorsqu'un homme comme vous m'exprime, avec le ton de l'amitié et de la confiance, ses craintes, ses inquiétudes, ses appréhensions, je les écoute volontiers. Ce n'est pas à vous que s'adresse le mot de « tracasserie » dont je me suis servi.

Vous vous plaignez de ma susceptibilité et vous faites la part égale entre M. Ternaux et moi! Comment! lorsqu'on vit tranquillement chez soi, et qu'à loisir on s'occupe à analyser les paroles vraies ou fausses d'un homme qui mène la vie que je mène, vous ne comprenez pas l'indignation que j'éprouve! Vous avez trop de loyauté, trop de bonté, j'ajouterai, pour ne pas comprendre ce que je ressens, et pour confondre mes sentiments sous le mot de « torts, » avec la conduite de M. Ternaux à mon égard. (*Approbation sur divers bancs. — Légères rumeurs à droite.*)

Messieurs, il ne faut pas d'équivoque, il faut que ceux qui n'ont pas confiance dans ma politique, s'ils ont confiance dans mon caractère, le disent haute-

ment. Non, il ne faut pas d'équivoque, je n'en accepte point; je supplie tout le monde d'avoir le courage de son vote et de ne pas se réfugier derrière l'abstention. (*Très bien!*)

Messieurs, il pèse sur ma tête une responsabilité accablante. Je suis obligé d'ordonner des actes terribles; je les ordonne, parce que j'ai au fond du cœur la conviction que je représente le droit contre le crime. (*Vive approbation et applaudissements.*)

Et, lorsque je m'expose à être traité comme je le suis aujourd'hui même par une partie aveuglée de mes concitoyens et par une partie criminelle, est-ce que je puis me contenter d'un vote équivoque? Non! Messieurs, non! (*Nouvelle et vive approbation.*)

Il faut que ceux qui veulent que j'aie la force de remplir tous mes devoirs aient le courage de me la donner; s'ils doutent de moi, qu'ils le disent, ce n'est pas là un crime; qu'ils disent s'ils se méfient de mes intentions, ou plutôt des lumières qui peuvent m'aider à réaliser mes intentions; qu'ils viennent le déclarer par leur vote; je veux que tout le monde ait le courage de son opinion.

J'ai le courage de mes actes, j'ai le courage de mon dévouement; c'est bien le moins que tous ceux qui me sont hostiles aient le courage de leurs attaques. (*Très bien! Très bien! — Bravos et applaudissements prolongés.*)

(*M. Mortimer-Ternaux monte à la tribune. — Exclamations sur un grand nombre de bancs.*)

*Un membre.* — La clôture a été prononcée, nous demandons que le vote ait lieu.

M. Mortimer-Ternaux. — Je ne veux que protester contre les paroles de M. Thiers à mon égard. (*Assez!*)

Je n'ai, ni dans cette occasion, ni dans aucune autre, donné prétexte aux accusations qu'il a portées contre moi. (*Assez! Assez!*)

M. Malartre. — La France, avant les personnalités!

M. Mortimer-Ternaux. — C'est parce que je songe à la France que je ne veux pas continuer le débat.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — La France! si c'est là votre manière de la servir, ce n'est pas la mienne!

M. Mortimer-Ternaux. — Je déclare de nouveau que je proteste contre les accusations injustes de M. Thiers. (*Aux voix! Aux voix!*)

M. le président. — Je demande à nos honorables collègues qui ont proposé l'ordre du jour pur et simple s'ils persistent dans cette demande. (*Bruit.*)

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je demande qu'on persiste!

M. le président. — Persiste-t-on?

M. le marquis de La Rochejaquelein. — Oui!

*Plusieurs membres.* — Non! Non! Ne persistez pas! (*Agitation.*)

M. le président. — Je n'ai pas entendu la réponse.

M. Dahirel. — Je retire la demande d'ordre du jour pur et simple. (*Très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT. — La demande d'ordre du jour pur et simple étant retirée, je relis l'ordre du jour motivé sur lequel l'Assemblée est appelée à voter, et dont voici les termes :

« L'Assemblée nationale ayant pleine confiance dans le Chef du pouvoir exécutif de la République française, passe à l'ordre du jour. »

J'ai dit à l'Assemblée qu'il avait été demandé un scrutin public. Il va y être procédé.

(*Le scrutin est ouvert et les votes sont recueillis.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin.

| | | |
|---|---|---|
| Nombre des votants. . . . . | | 499 |
| Majorité absolue. . . . . | | 250 |
| Pour l'adoption. . . | 490 | |
| Contre. . . . . | 9 | |

L'Assemblée a adopté. (*Applaudissements.*)

## CCXXXVII

# DISCOURS

SUR LE

PROJET DE LOI PORTANT

# RATIFICATION DU TRAITÉ DE PAIX

## AVEC L'ALLEMAGNE

PRONONCÉ LE 18 MAI 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Le traité de paix signé à Francfort et soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale modifiait, sur trois points importants, les préliminaires arrêtés à Versailles.

Ces préliminaires avaient fixé à 40,000 hommes le chiffre des troupes que le gouvernement français pouvait réunir autour de Versailles et stipulé que les forces allemandes évacueraient les départements limitrophes de celui de la Seine après le payement du premier demi-milliard de l'indemnité de guerre. Mais 40,000 hommes étaient insuffisants pour réprimer d'une façon rapide l'insurrection parisienne, et le gouvernement allemand avait consenti à ce que ce nombre fût augmenté suivant les nécessités du siège, à la condition que l'évacuation serait reculée jusqu'au payement du troisième demi-milliard.

Les préliminaires ne parlaient d'aucun arrangemen commercial. Le projet de traité, au contraire, stipulait pour l'Allemagne, avec réciprocité, d'ailleurs, en ce qui concer-

nait la France, le traitement de la nation la plus favorisée.

Enfin les préliminaires, en laissant Belfort à la France, n'avaient fixé aucune frontière autour de cette place, et dans les négociations de Francfort les plénipotentiaires allemands avaient manifesté l'intention de borner cette frontière à la zone très restreinte de la servitude militaire. Les représentants de la France avaient protesté contre une pareille prétention, dont la conséquence, si elle avait été admise, eût été d'annuler absolument la puissance défensive de Belfort, et, après de vifs débats, il avait été convenu que la frontière française pourrait être reportée à sept ou huit kilomètres en arrière jusqu'à la ligne des Vosges, nous donnant ainsi 6,000 hectares de terrain et une population de 27,000 âmes, mais à la condition que, sur la frontière du Luxembourg, nous renoncerions à une superficie de 10,000 hectares et à une population de 7,000 âmes.

Dans le sein de la commission chargée d'examiner le projet de traité, aucune objection n'avait été faite au sujet des deux conditions imposées pour l'évacuation et le régime commercial; mais il n'en avait pas été de même pour la question de frontières. D'un côté, on avait fait valoir l'intérêt de conserver à la France un sol minier d'une richesse incomparable sur lequel avaient été établies d'importantes et prospères usines : mais la nécessité de préserver la trouée de Belfort par une solide frontière capable de nous couvrir, soit du côté de l'Allemagne, soit du côté de la Suisse, avait prévalu, et, au nom de la commission, M. de Meaux avait, dans son rapport lu à l'Assemblée le 18 mai, conclu à l'adoption du changement de frontière proposé. La discussion avait été immédiatement ouverte par quelques paroles de l'amiral Fourichon, demandant que l'Assemblée votât sans débat et en silence le traité qui lui était imposé. Mais, au nom des intérêts industriels, M. Peltereau-Villeneuve voulut

protester contre la cession de territoire proposée sur la frontière du Luxembourg, et cette protestation fut appuyée, au point de vue stratégique, par le général Chanzy, qui fit valoir que les quelques kilomètres de terre qu'il s'agissait de réunir à Belfort n'augmenteraient pas la puissance défensive de cette place, tandis que la bande abandonnée sur la frontière du Luxembourg contenait des bois et des plateaux dont la privation se ferait vivement sentir pour nos armées dans le cas où nous aurions de ce côté des opérations militaires à exécuter. Cette opinion fut également soutenue par le général Chareton, officier du génie, et M. Thiers demanda la parole pour la combattre et insister en faveur de l'adoption du traité.

---

Messieurs,

Si je n'étais pas habitué, comme je le suis, à entendre soutenir alternativement toutes les opinions, même par des hommes fort capables, je serais vraiment surpris qu'un militaire très instruit, et celui qui descend de cette tribune l'est certainement autant que personne, pût parler comme il vient de le faire au sujet de Belfort et de la frontière du Luxembourg. (*Mouvement.*)

J'ai passé ma vie, je puis le dire, à étudier la géographie militaire de la France et de l'Europe. Je suis, je le répète, très surpris de ce que je viens d'entendre, et je vous soumettrai tout à l'heure une autorité bien

importante qui vous prouvera que ma surprise est fondée.

Sur cette question, qui paraît grave au premier abord, et qui l'est en effet, mais qui, lorsqu'on l'examine de près, ne peut pas laisser un doute, non, je ne comprends pas qu'on puisse mettre en balance le sacrifice que nous faisons sur la frontière du Luxembourg et les avantages que nous acquérons aux environs de Belfort.

Quant à moi, je nie absolument que nous ayons autre chose qu'un intérêt politique sur la frontière du Luxembourg. Militairement la frontière du Luxembourg ne nous intéresse pas, et je vais vous le prouver.

Il n'a jamais passé par la tête de nos généraux, ni sous la Révolution ni sous l'Empire, de suivre d'autres routes que celles que la nature a tracées. Quand nous voulons nous porter sur le Rhin nous trouvons deux routes : celle de Sambre-et-Meuse, rendue fameuse par une des grandes armées de la Révolution, et celle de la Moselle.

Le pays de Luxembourg n'a d'importance que par la place de Luxembourg.

J'en conviens, celui qui possède Luxembourg a une force énorme ; mais jamais un général sensé, qui voudra faire une entreprise offensive, n'ira passer par un territoire qui est complètement dominé par cette forteresse.

Lorsque Napoléon, en 1815, fit son plan de campagne, il ne pensa qu'à une chose : passer par la

route de Sambre-et-Meuse. Pendant la Révolution, on n'avait pas songé à en prendre une autre. Cela veut dire que jamais on n'ira se briser la tête contre un pays où la forte place de Luxembourg domine tout.

Si l'on ne passe pas par la route de Sambre-et-Meuse, on passera par la Moselle et l'on y trouvera Metz, Thionville, Trèves, d'où l'on ira droit sur Mayence. Ainsi donc, ce qui nous inquiète, ce n'est pas d'avoir une voie militaire par le Luxembourg, où l'on n'osera point passer.

A l'égard du Luxembourg, le seul intérêt que nous ayons est un voisinage politique, et en voici la raison. C'est que, si la Prusse a le dessein, et l'on pourrait, sans la calomnier, supposer qu'elle l'a... (*Mouvement*), si la Prusse a le dessein d'obtenir le Luxembourg, elle n'aura certainement pas grand profit à nous disputer les quelques lieues de frontière dont il s'agit aujourd'hui.

Mais voici où est le réel intérêt. C'est que, si la question politique s'élève en Europe, la France puisse dire qu'elle confine avec le Luxembourg, et qu'à ce titre elle entend se mêler de cette question, non pas seulement dans un intérêt militaire, mais encore en vertu d'un droit politique. Or ce droit politique, il naît du voisinage même. Il y a en tout sept ou huit lieues de frontière; on ne nous en ôte pas la moitié, quoi qu'on en ait dit; on nous ôte un quart tout au plus. Eh bien, avec sept lieues ou avec deux lieues, le droit politique reste le même absolument.

Si donc la Prusse veut soulever la question politique, nous avons tout autant de droit de nous en mêler et d'élever la voix en Europe, après l'abandon des deux lieues dont il s'agit, que nous en avions avant l'abandon que nous consentons.

Ainsi militairement, personne ne pourra le contester, nous n'avons pas d'intérêt à traverser la contrée qu'on appelle le Luxembourg; non, nous n'en avons pas. Mais politiquement, dès que nous confinons avec le Luxembourg, nous avons le droit d'opposer notre veto à toute entreprise sur ce pays.

Et, d'ailleurs, je le demande, lorsque la route de Trèves, qui appartient depuis 1815 aux Prussiens, lorsque celle de Thionville, lorsque celle de Metz, que nos malheurs viennent d'ajouter à celle de Trèves, lui sont ouvertes, lorsque la Prusse a en sa possession cette voie, qui est la grande voie de la Moselle, comment peut-on attacher de l'importance à telle ou telle autre voie par le pays de Luxembourg?

Je dis que ce n'est pas se faire une idée vraie de l'état des choses, quand la Prusse a Trèves, Thionville et Metz, que de se tant préoccuper d'une route qui pourrait passer ou ne pas passer dans la contrée de Luxembourg, où, je le répète, il n'y a qu'un point important, un point unique, la forteresse qui commande à toute la contrée.

On le voit, à l'égard du Luxembourg, nous n'avons aucun intérêt militaire, et quant à l'intérêt politique, le seul qui, suivant moi, soit à considérer, si la Prusse

voulait s'emparer du Luxembourg, cet intérêt nous le conserverons tout entier par la possession d'une partie de la frontière, aussi bien que par notre frontière actuelle.

Donc, encore une fois, tout ce que l'on allègue par rapport à la question du Luxembourg ne peut paraître fondé à aucun degré.

Maintenant, pour ce qui concerne Belfort, je suis vraiment étonné qu'on nous dise que Belfort n'a pas l'importance que nous lui supposons. Comment! nous avons perdu la frontière du Rhin, et l'on vous a dit tout à l'heure par le mérite de qui nous l'avons perdue! Il nous reste quoi? La frontière des Vosges. Messieurs, cette frontière des Vosges, il ne faut pas la dédaigner, car elle peut être d'une immense utilité. L'histoire prouve que l'on a souvent mieux défendu la France en se servant de la frontière des Vosges qu'en se servant de la frontière même du Rhin.

Aussi beaucoup de savants militaires discutent-ils la question de savoir s'il vaut mieux une frontière d'eau qu'une frontière de montagnes, et il y a beaucoup à dire pour et contre.

Mais, quoi qu'il en puisse être, nous conservons la frontière des Vosges. Cette frontière disparait quand on descend vers le sud. Tout le monde sait qu'il y a une interruption entre l'extrémité des Vosges et le commencement du Jura, et c'est là ce qui a fait donner à cette position le nom de trouée de Belfort.

Trouée de Belfort! Faites attention à ce mot. La

langue faite par les peuples est toujours bien faite; elle est faite avec l'instinct naturel qui naît de la vue des choses. Eh bien, les peuples, dans tous les temps, se sont aperçus qu'entre le ballon des Vosges et la ligne du Jura il y a un creux profond, par lequel, à toutes les époques, les invasions ont passé. Aussi a-t-on créé une place pour fermer cette trouée qui ouvre, entre les Vosges et le Jura, un facile passage.

Messieurs, vous le dirai-je? prêt, résigné que j'étais à tous les sacrifices (quand je dis tous, c'est dans une certaine mesure cependant), au moment même où je sentais la nécessité de la paix, j'avoue que j'ai été saisi d'une sorte de désespoir lorsqu'on nous a demandé Belfort... (*Mouvement.*)

Oui, j'ai été saisi d'un désespoir patriotique; et moi qui regardais la paix comme absolument nécessaire, je me suis demandé s'il ne valait pas mieux continuer la guerre plutôt que de céder cette porte de l'est de la France.

C'est, en effet, par Belfort que les armées allemandes pénétreront pour arriver vers le sud, et, s'il était possible que la neutralité suisse fût jamais violée, c'est par Belfort que devraient encore passer les armées ennemies. Belfort est donc la porte de la France. Cette place acquiert maintenant plus d'importance pour nous que naguère n'en avait Strasbourg quand nous le possédions.

Lorsqu'on n'a pas Strasbourg, il faut avoir Belfort. (*Très bien! Très bien!*) Ceux qui disent le contraire sont

aveugles, qu'ils me permettent ce mot : ils n'ont jamais étudié une carte de France. (*Mouvement.*)

J'ai lutté, Messieurs, j'ai lutté toute une journée avec désespoir, et, alors que je regardais la continuation de la guerre comme une affreuse calamité, je me suis demandé si, dans le cas où l'on nous enlèverait la dernière porte de notre pays, il fallait céder. J'ai lutté avec un désespoir si énergique et si sincère, que j'ai persuadé un négociateur très opiniâtre, et malheureusement trop autorisé par la victoire. Je lui ai fait sentir la nécessité de ne pas nous imposer le dernier sacrifice. A toutes mes instances il répondait : « Je ne puis pas! » Et il m'a fallu, après des efforts pendant une journée entière, conquérir les deux plus grandes autorités de la Prusse, l'autorité royale et l'autorité militaire, pour arracher cette concession pénible. (*Nouveau mouvement.*)

Mais, même après cette conquête, il y avait une chose qui me tourmentait. Je me demandais si, en obtenant Belfort sans un rayon suffisant, j'avais vraiment obtenu quelque chose. A cet égard, je vais vous dire ce qu'il faut entendre par « rayon. » Ce n'est pas simplement le rayon qu'on trace autour d'une place; c'est la domination de la contrée voisine. Du reste, j'expliquerai le mot tout à l'heure.

Je me disais à moi-même que, si je ne pouvais obtenir un rayon suffisant autour de Belfort, je n'avais presque rien fait.

Mais, voyant la difficulté de pousser plus loin le

triste avantage que je venais de remporter en luttant contre deux autorités toutes-puissantes en ce moment, voyant que, si j'insistais plus longtemps, peut-être n'obtiendrais-je pas même Belfort, je m'arrêtai. La journée entière s'était écoulée. Quatorze heures de luttes, oui, quatorze heures de luttes nous avaient épuisés les uns et les autres, et enfin l'on nous concéda ces mots : « Rayon militaire qui sera ultérieurement fixé. »

Je me suis contenté de cette promesse, me disant que, lorsque l'on convertirait les préliminaires de paix en traité définitif, nous discuterions sur le rayon qu'il faudrait tracer autour de Belfort avec un périmètre convenable.

Veuillez, Messieurs, considérer une place en elle-même, isolée de la contrée qu'elle doit couvrir. Supposez une place en rase campagne : quand vous avez obtenu un rayon proportionné à la portée des armes dont on se sert aujourd'hui, vous pouvez vous tenir pour satisfaits.

Si Belfort était dans les plaines de la Lombardie et qu'on me donnât 8 ou 9 kilomètres, portée extrême des canons de nos jours, je dirais que j'ai tout ce qu'il faut ; mais remarquez-le bien, c'est une place, ce n'est pas une frontière, et vous allez apprécier la valeur de ces mots différents. Pour une place, que faut-il? Mon Dieu, tout le monde sait assez d'histoire pour avoir appris qu'une place, à moins de prodiges d'énergie, à moins de ressources extraordinaires, n'a qu'un temps de défense très limité. Aussi les ingénieurs

ayant les connaissances les plus élémentaires peuvent dire combien de temps une place isolée pourra résister. Est-ce que les places qui ne sont que places aujourd'hui ont, dans l'opinion des militaires, l'importance qu'elles avaient autrefois?

Mais non, Messieurs! Du temps de Louis XIV, par exemple, époque bien grande sous tous les rapports, sous le rapport du génie militaire et du génie littéraire, vous savez tous que, pour conquérir une place, on faisait une campagne, et que, lorsque Louis XIV, ou ses généraux, ou les princes ses fils, rentraient après une place conquise par leur courage et par le génie de Vauban, on se tenait pour glorieux, on considérait que la campagne avait été profitable. C'est qu'alors les places avaient une importance qu'elles n'ont plus aujourd'hui.

Je ne veux pas dire qu'il faille en parler légèrement au point de vue de la défense, et qu'il n'y ait pas d'avantages à en avoir beaucoup sur son territoire. Un ingénieur d'un grand mérite, mort aujourd'hui, le général Paixhans, auquel je suis heureux de rendre cet hommage, disait : « Les places fortes sont du travail accumulé par les peuples. L'ennemi trouve ce travail accumulé, il est obligé d'en faire un autre pour s'en emparer. »

Les places ont donc de l'importance; mais il faut distinguer entre une place qui n'est que place et celle qui, étant place-frontière, rend la frontière elle-même très solide.

Est-ce que vous croyez que la place de Vérone, par exemple, est bien importante par elle seule? En tant que place, elle n'a qu'une médiocre valeur; mais elle en a une réelle parce qu'elle commande le passage de l'Adige. Elle peut empêcher une armée de cent cinquante mille hommes, placée sur la rive gauche de ce cours d'eau, de le traverser, et, par cela seul, Vérone est place-frontière.

Pour prendre un autre exemple, je citerai Lyon, où nous avons dépensé 50 millions. Quand nous avons fait les fortifications de Paris, nous avons cru que notre œuvre serait incomplète si nous ne faisions pas aussi les fortifications de Lyon.

Pour flatter les habitants de cette ville qu'on enchaînait, le gouvernement impérial a détruit l'enceinte de la Croix-Rousse, et, par cette indigne flatterie adressée à la population, il a affaibli Lyon, et c'est ce même gouvernement qui nous a amené la guerre.

Quoi qu'il en soit, Lyon a une valeur propre, mais sa grande valeur c'est qu'il peut être l'appui d'une armée de deux cent mille hommes en retraite, et qu'alors il n'est plus seulement une place, mais une frontière véritable. C'est là ce qu'il fallait faire de Belfort. Sans doute Belfort, même comme simple place, ne mériterait pas le dédain que vient de lui témoigner l'honorable préopinant. Belfort n'aurait toutefois qu'une valeur très limitée. Mais Belfort, situé sur l'éperon des Vosges, qui descendent dans cette vallée qu'on appelle la trouée de Belfort, Belfort maître de

la vallée de la Savoureuse, et en commandant le cours, devient la continuation de notre frontière et la rattache aux Vosges et au Jura.

Mais pour cela il fallait, non pas 2 ou 3 kilomètres de plus, il fallait rattacher en entier le canton de Giromagny par notre gauche au ballon d'Alsace.

On dit : Mais, pour défendre Belfort, il suffisait du premier rayon qu'on nous offrait !

Oui, sans doute, pour défendre Belfort. Mais, si l'on veut défendre toute la ligne qui s'étend du ballon d'Alsace jusqu'au Jura, il faut être maître de cette petite vallée qui s'appelle la vallée de Giromagny. C'est là le point vraiment important.

On a dit : Comme valeur offensive, Belfort n'en a pas ! Il ne s'agit pas d'offensive. Pour l'offensive, quand on a une forte armée, un habile général, et une situation qui permet de prendre l'avance, les routes sont toujours ouvertes.

M. Jules Favre, *ministre des affaires étrangères.* — Très bien ! Très bien !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Certes, quand nous étions au début de cette malheureuse campagne qui nous a attiré tant de désastres, si, au lieu d'attendre vingt jours pour suppléer à des préparatifs qu'on avait eu la folie de ne pas faire avant d'entreprendre la guerre, si, pendant ces vingt jours, au lieu de rester là sur une ligne de cinquante lieues, avec cinq corps d'armée qui ne pouvaient pas se soutenir les uns les autres, on avait pris l'offensive, comme les Prussiens

s'y attendaient, on pouvait changer le sort des armes. (*C'est vrai! C'est vrai!*) Il ne faut pas trop s'occuper des chemins qu'on pourra prendre pour l'offensive; tous les chemins sont bons quand on a une armée solide, un général capable et un plan bien arrêté; mais ce dont il faut surtout se préoccuper, c'est de la défensive. Est-ce qu'on s'est jamais inquiété de la difficulté qu'il pouvait y avoir pour passer le Rhin et pour prendre l'offensive? Non, on n'a jamais considéré le Rhin qu'au point de vue de la défense. Il faut se préoccuper de fermer ses portes; mais, quand on prend l'offensive, elles sont toujours ouvertes, et c'est pour cela que la défensive est si importante.

Eh bien, on nous dit que donner le rayon dont je viens de parler, c'était assez, et que nous pourrions toujours nous garder contre les ouvrages qu'on élèverait autour de la place de Belfort. Mais par là nous ne sommes pas reliés au ballon d'Alsace; on peut passer par notre gauche, tourner Belfort, rejoindre la route qui, par le ballon d'Alsace, descend en Lorraine sur les frontières, et alors, la garnison renfermée dans Belfort ne pourra plus arrêter une armée allemande qui aura gagné la grande route au-dessous de Belfort, franchi la Savoureuse et passé par le ballon d'Alsace pour descendre en Lorraine.

Il était donc nécessaire que nous conservassions tous ces terrains; car ce n'est pas la place seule de Belfort qu'il faudra fortifier, il faudra occuper les passages supérieurs, il faudra y créer des ouvrages

extérieurs, des ouvrages fermés, qui seront les dépendances de cette place, qui concourront avec elle à compléter la barrière de la France contre l'Allemagne. Il y aura là des dépenses à faire; mais la sécurité de la France en vaut la peine.

Ainsi, avec les terrains qui nous sont concédés, nous pouvons fermer la route complètement, nous rattacher au ballon d'Alsace et faire de Belfort une des places les plus importantes de l'Europe; tandis que, sans ces terrains, Belfort devient une place comme une autre; il n'a plus l'importance qu'il avait et qu'il doit avoir, si nous entendons bien nos véritables intérêts. (*Assentiment sur un grand nombre de bancs.*)

Je regarde donc comme un immense avantage que nous obtenions autour de Belfort tous les terrains qu'on nous a concédés, c'est-à-dire la vallée de Giromagny. Cette annexe est capitale, et je serais désespéré si l'on commettait la faute de repousser un avantage pareil.

Mais, dit-on, pourquoi M. de Bismarck nous a-t-il offert ces terrains?...

Mon Dieu! Messieurs, il ne faut pas abuser des maximes. C'est une vieille coutume des peuples, je le sais, de refuser ce que leur offrent leurs ennemis, et, habituellement, les peuples ont raison de la suivre; mais, ces maximes absolues, il ne faut pas toujours diriger sa conduite d'après elles. D'ailleurs, M. de Bismarck n'est pas venu complaisamment nous offrir ces

terrains autour de Belfort : nous lui demandions Mulhouse; il a trouvé que c'était trop, et c'est alors, en discutant pied à pied...

M. Jules Favre, *ministre des affaires étrangères.* — C'est cela!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — ...qu'on a obtenu les terrains qui nous sont restés. Eh bien, je l'avoue, malgré les regrets douloureux, cruels, que m'inspire la perte de Mulhouse, si j'avais encore à choisir entre Mulhouse et Belfort, je n'hésiterais pas, et je crois connaître les intérêts de mon pays.

Cependant, dit-on encore, pourquoi M. de Bismarck vous aurait-il fait un sacrifice?

Suivant moi, voici pourquoi. (*Écoutez! Écoutez!*)

Je crois connaître la politique des gouvernements qui nous sont opposés; elle est l'objet de mes études incessantes. Eh bien, si j'ai deviné le motif de ce sacrifice, ce motif est purement industriel.

En effet, la Prusse a développé dans les provinces rhénanes et dans toute la région du Rhin une très grande industrie. M. de Bismarck, qui veut conquérir, comme il l'a dit à des Alsaciens qui me l'ont répété, non pas seulement le sol de l'Alsace, mais aussi le cœur des habitants, ne cesse de faire entendre que, sous le gouvernement de la Prusse, tous ces pays du Rhin recevront un développement industriel plus grand que jamais. Il est vrai de dire, quand on observe ce qui se passe dans les provinces rhénanes, que, depuis cinquante ans, elles ont acquis une valeur immense,

et que c'est devenu, pour ainsi dire, une passion de l'Allemagne d'étendre, sans s'arrêter un moment, la prospérité industrielle qui s'est déjà développée dans ce pays.

J'invoquerai à ce sujet un témoignage de grand poids. Un de mes anciens collègues au Corps législatif, un grand industriel, aujourd'hui mort malheureusement, M. de Wendel, avait créé dans la région française, vers le Rhin, des établissements magnifiques. La réputation de ces usines s'était répandue dans tout l'est de la France. En Allemagne, tout le monde enviait les grands établissements de M. de Wendel. Lorsqu'il y a succès quelque part, tout le monde s'y porte; aussi les établissements de M. de Wendel, qui avaient commencé par produire 20,000 tonnes de fer, qui en produisirent bientôt 40,000, puis 60,000, puis 100,000, ne restèrent pas longtemps les seuls dans la province; tout autour d'eux, un certain nombre d'autres usines vinrent se grouper; on s'imagina que cette partie de nos contrées métallurgiques allait devenir la source de toute richesse.

Le gouvernement impérial..... je n'aime pas à calomnier les gouvernements tombés, il ne faut calomnier personne, mais il faut que ceux qui ont perdu leur pays permettent, au moins, qu'on leur dise la vérité (*Oui! Oui!*), le gouvernement impérial, il faut bien le dire, car c'est un fait certain, a ruiné l'industrie métallurgique en France.

*Sur divers bancs.* — C'est vrai! C'est vrai!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Pour ceux qui connaissent les faits industriels, et quant à moi qui me suis appliqué toute ma vie à défendre l'industrie de mon pays, je me suis fait une loi de les bien connaître, tous ceux-là diront que le mal qu'on a fait à la France est incalculable, non seulement en détruisant l'industrie métallurgique proprement dite, mais en détruisant cette industrie prise à la fois au point de vue industriel et agricole. Cette industrie, on l'a détruite tout le long des Pyrénées, dans le Périgord, dans la Bretagne, dans le Nivernais, dans la Bourgogne, dans la Champagne...

A la suite des belles créations de M. de Wendel, presque toute l'industrie française du fer se transporta dans l'Est; de telle sorte que, dans cette région seulement, la production s'éleva à 500,000 tonnes, alors qu'antérieurement elle ne s'élevait, sur toute la surface de la France, qu'à 800,000 tonnes. Dieu me garde d'envier aucune des prospérités de la France, quelque part qu'elle se développe; mais je dois dire que, tout en portant un vif intérêt à la prospérité de toutes les parties du pays, j'étais plein d'appréhension et de douleur en voyant l'une d'elles si démesurément prospère, car je voyais en même temps les neuf dixièmes de la France privés de toute industrie métallurgique.

*Plusieurs membres.* — C'est vrai! C'est vrai!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je viens de citer à l'instant plusieurs provinces qui avaient été privées

de leur industrie métallurgique, et, parmi elles, j'ai oublié de citer la Franche-Comté. Eh bien, demandez à la Franche-Comté si elle n'a pas été ruinée par le traité de commerce?

*Sur divers bancs.* — Oui! C'est vrai!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — On s'est persuadé que le phénomène qui s'était produit dans la région de l'Est devait être éternel. J'avais l'honneur d'entretenir des relations très amicales avec M. de Wendel, et je lui dis à cette époque : Soyez convaincu que ce qui se passe de ce côté n'est pas un état naturel, qu'on ne peut pas transporter toute une industrie d'un pays dans un seul département ou dans deux ou trois départements.

D'ailleurs, quand on envie les terrains miniers des environs de Metz, de Nancy, de Longwy, est-ce qu'on oublie que la France est peut-être la contrée de l'Europe, après la Suède, et peut-être avec la Suède, la plus riche en minerai de fer de toute espèce? Elle a les qualités les plus belles et les plus variées. Les fers des mines des Pyrénées valent tous les fers de Suède; après eux, les fers de Franche-Comté ne s'en éloignent pas beaucoup; les fers du Périgord, même de certaines parties de la Bretagne, du Nivernais, du Berri, de la Bourgogne, sont des fers de très grande valeur.

Eh bien, la réputation de l'industrie du fer, développée dans l'est de la France, a été la cause, suivant moi, du zèle extrême qu'on a mis à nous demander ce terrain minier. Nous en avons cédé une partie; la

partie la plus considérable nous reste. Elle est, pour bien des années, non, pour bien des demi-siècles, plus que suffisante à tout l'emploi possible des fers qui se produisent dans ces contrées. Ce qui avait contribué surtout à la grande réputation des usines de l'Est, c'était le bon marché de la production. Cet abaissement de prix était dû, pour beaucoup, à l'éloignement de la frontière belge et anglaise. Protégé par ces circonstances, M. de Wendel avait pu se soutenir. Mais les avantages ne sont pas tout ce qu'on suppose, et la preuve, c'est que, même avant la guerre, l'excès de production qui s'était développé dans l'est de la France avait amené ce résultat inévitable, que la moitié, plus de la moitié, les deux tiers des forges de cette contrée avaient été abandonnés, et qu'il y avait une quantité de hauts fourneaux dont la construction avait été commencée et n'avait pas été achevée.

La prospérité de cette industrie avait donc été très exagérée ; néanmoins les Allemands ont voulu en avoir une part. On la leur a cédée.

Je passe maintenant à un autre ordre d'idées.

Que Dieu me garde de rien dire de blessant pour de braves militaires qui ont défendu le mieux qu'ils ont pu les frontières de la France ; mais il y en avait un fort distingué qui, tout à l'heure, à cette tribune, s'élevait contre le traité, et qui disait que le traité était une cruelle humiliation, un affreux sacrifice. Je ne le méconnais pas. Mais vous en parlez, pardonnez-moi une expression vulgaire, vous en parlez à l'aise,

vous qui n'avez pas signé ce traité. Pour le bien apprécier, il faudrait consulter ceux qui ont eu la douleur d'y apposer leur signature, et je vous assure que, pour ceux-là, il n'est pas besoin d'exagérer le malheur de ce traité ; ceux-là le sentent, ils le sentent profondément. Oui, dans ces jours de discussion, dans ces débats qui ont été terminés par cette signature, j'ai cruellement souffert. (*Sensation.*) Je souffrirai toute ma vie de l'obligation où je me suis trouvé d'apposer mon nom au bas de cet acte. Je m'étais flatté, comptant sur la Providence et sa justice, qu'un autre que moi signerait ce traité de paix, car, je puis le dire, s'il y a quelqu'un en France qui ait le droit de refuser sa signature à ce traité, c'est moi. (*C'est vrai! — Très bien! — Applaudissements.*)

Moi qui, au milieu des outrages les plus violents qu'un homme ait pu recevoir à la tribune, ai persisté à soutenir la paix... (*Oui! Oui! — C'est vrai!*) je m'étais dit que, si je n'avais pas pu empêcher la guerre, je n'aurais pas la douleur d'en recueillir les conséquences. Eh bien, la destinée, qui a dirigé ma vie comme Dieu l'a voulu, a fait de moi, de moi qui m'étais inutilement opposé à la guerre, l'homme qui a été appelé à en recueillir les conséquences déplorables.

Aujourd'hui vous sentez dans votre justice, et, permettez-moi de l'ajouter, dans la proximité où vous êtes des événements, vous sentez que nous n'avons fait que ce que nous ne pouvions pas ne pas faire.

Je ne le sais que trop. Plus tard la calomnie s'élè-

vera ; elle commence déjà. Le jour des préliminaires on a à peine parlé contre le traité ; il n'y a que deux mois d'écoulés et l'on commence à dire sur ce traité des choses que je ne veux pas répéter à la tribune, mais qui sont d'indignes calomnies.

Je ne me fais pas davantage d'illusions sur l'avenir ; je sais bien que cet acte, que je regarde comme l'acte le plus patriotique de ma vie, sera calomnié (*Mouvement.*)

Tout à l'heure, l'honorable général Chanzy, qui parlait contre le traité, disait : Ce sont les diplomates qui signent les traités. Permettez-moi de dire maintenant : Ce sont les militaires qui les font. (*Très bien ! Très bien ! — Bravos.*)

M. LE GÉNÉRAL CHANZY. — Il fallait les leur laisser faire ! (*Bruit.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — A ce sujet, je voudrais encore vous citer une anecdote qui, malgré la tristesse des circonstances, peut, à cause de son à-propos, être rappelée ici.

On vantait un jour le prince de Talleyrand devant Napoléon. Le prince de Talleyrand, qui a été un grand politique et un grand diplomate, et qui, en 1815, eut l'honneur de soutenir la dignité de la France accablée, le prince de Talleyrand était félicité devant l'empereur d'un de ces grands traités, d'un de ces traités immortels... dont on n'a pas effacé la grandeur en renversant la colonne. (*Mouvement. — Très bien ! Très bien ! — Applaudissements.*)

On a, dans un acte scélérat et stupide, renversé un grand monument de la gloire française, qui n'était pas le monument de la gloire d'un homme, mais le monument de la gloire de la nation elle-même. (*Oui! Oui! — Applaudissements prolongés.*)

En renversant ce monument de bronze, en le fondant à la Monnaie, Messieurs, on n'a pas aboli la mémoire du genre humain. On peut brûler ce livre, qu'on me reproche d'avoir fait : on n'abolira pas l'histoire, parce que l'histoire n'est pas seulement dans un ouvrage, et qu'elle se rappellera toujours le génie de l'homme qui, par son ambition démesurée, a perdu la France.

Oui, voilà longtemps que je l'ai dit à l'un des princes de la maison impériale, un jour où nous discutions la bataille de Sadowa : « Telle est la destinée de notre pays : votre oncle a perdu la France par son génie, votre cousin la perdra pas sa médiocrité ! » (*Nouveau mouvement. — Bravo! Bravo! — Applaudissements.*)

A la suite d'un grand traité signé à cette époque, on félicitait le prince de Talleyrand. Napoléon écoutait ces félicitations, et, prenant le prince de Talleyrand par la main, il lui dit, avec cette familiarité dont il savait si bien user souvent : « Talleyrand, convenez que je suis bien pour quelque chose dans ce traité ! » (*Sourires.*)

Eh bien, je dirai aux militaires qui se plaignent du traité : Convenez que vous y êtes pour quelque chose, vous aussi ! (*Rires et applaudissements.*)

Non pas, Messieurs, que je veuille reprocher à de braves militaires, qui ont fait leur devoir, d'avoir été malheureux ; non, ce serait une indignité que je ne commettrai pas. (*Très bien! Très bien!*)

Pour ma part, j'ai discuté les opérations qui ont été entreprises sur les bords de la Loire, je les ai discutées avec les membres du gouvernement, et je pourrais, sur ces opérations, dire des choses qui feraient comprendre que peut-être on aurait pu mieux faire pour seconder le grand acte de Paris se défendant quatre mois. Mais laissons cela. Je dirai seulement à ces militaires, à qui je ne reproche pas leurs malheurs, de ne pas nous reprocher nos malheurs à nous.

Votre malheur à vous, c'est de n'avoir pas eu des armées assez bien organisées, d'avoir été mal dirigés, d'avoir été conduits à suivre des plans, à mon avis, déplorables. Voilà votre malheur. Le nôtre, c'est d'avoir reçu la France battue, vaincue, réduite à sa dernière ressource, car sa grande ressource était Paris, et Paris avait été contraint d'ouvrir ses portes.

Ainsi, Messieurs, ne nous accusons pas réciproquement (*Très bien! Très bien!*) ; soyons généreux les uns envers les autres.

J'honore le militaire à qui je viens d'adresser ces paroles ; mais je le prie de ménager les hommes d'État qui n'ont pas été, dans le champ de la politique, plus heureux qu'il ne l'avait été dans le champ de la guerre.

Pardonnez-moi cette digression; je reviens au sujet qui nous occupe.

Messieurs, ce traité une fois admis, et l'on ne pouvait pas ne pas l'admettre, il fallait le signer, autrement on aurait précipité la France dans des désastres effroyables, plus grands encore que ceux qu'elle venait d'essuyer; ce traité signé, il est arrivé que, pendant les deux mois qui se sont écoulés depuis les préliminaires, des ombrages sont survenus: d'une part, la Prusse nous voyait à Bruxelles faire des efforts pour améliorer le traité; d'autre part, elle voyait sous les murs de Paris une armée de 120,000 hommes.

Elle en a conçu des ombrages : elle s'est demandé si les efforts que nous faisions à Bruxelles ne décelaient pas une arrière-pensée, laquelle serait, après avoir terminé la guerre civile, de recommencer la guerre étrangère. Ces ombrages ont été un moment assez graves pour qu'il fallût ouvrir de nouvelles négociations.

L'honorable ministre des affaires étrangères et l'honorable ministre des finances se sont transportés à Francfort. Je n'y étais pas, mais j'ai su et je devais savoir tout ce qui se passait. Je suis étranger à l'œuvre de mes honorables collègues, mais je dirai qu'on n'aurait pu défendre plus chaleureusement, plus habilement, avec plus d'opiniâtreté qu'ils ne l'ont fait, les intérêts de la France. (*Très bien! Très bien!*) Je suis certain qu'on ne pouvait faire mieux et je n'hésite

pas, sans vouloir donner à ma parole plus de valeur qu'elle n'en doit avoir, à les couvrir de ma responsabilité et à me rendre solidaire de l'œuvre qu'ils vous ont présentée. (*Très bien! Très bien!*)

Quant à l'échange qui est laissé à votre libre arbitre, croyez-moi, Messieurs, l'intérêt industriel que nous avons là est de peu de valeur.

Ce qui vous a été dit en ce qui concerne le Luxembourg est une pure chimère...

M. Raudot. — Je demande la parole.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Il n'y a pas d'intérêt militaire à traverser le Luxembourg. Il faudrait que nous fussions bien aveugles pour tenter de traverser une contrée où nous trouverions la redoutable place de Luxembourg occupée par l'ennemi. La voie c'est celle de Sambre-et-Meuse : il n'y en a pas d'autre.

En compensation de ce sacrifice, qui n'en est pas un bien sérieux, qui n'en est un que sous le rapport industriel, et, sous ce rapport-là, il est compensé outre mesure par la richesse de nos autres provinces minières, à côté de ce sacrifice il y a en balance la place de Belfort, avec un rayon qui permet d'en faire une frontière et de rattacher la gauche d'une armée française au ballon d'Alsace et de s'appuyer aux contrées du Jura.

Belfort est plus qu'une place, c'est un camp retranché qui peut abriter cent mille hommes ; et quant à moi, je serais plein de douleur s'il était possible que

l'Assemblée, avec ses lumières, n'acceptât pas l'échange qui lui est proposé.

Voilà comme je résume ma pensée; vous la connaissez maintenant tout entière. Mais j'allais oublier de vous citer une autorité bien grande, et qui, celle-là, mérite d'être comptée : c'est celle du brave défenseur de Belfort, le colonel Denfert-Rochereau. Voici ce qu'il écrivait à un député de ses amis. Je crois que la question ne peut avoir de meilleur défenseur que l'homme qui a signé la lettre dont je prie M. le rapporteur de vouloir bien donner lecture. (*Vive approbation. — Applaudissements.*)

M. LE VICOMTE DE MEAUX, *rapporteur*. — Voici la lettre du colonel Denfert :

« Je lis ce matin, dans le *Journal officiel*, le texte du traité de paix définitif et la proposition qui s'y trouve contenue relativement à Belfort. Je pense que c'est à la diplomatie française qu'appartient la proposition d'agrandir la zone de territoire primitivement cédée autour de Belfort, et je pense qu'elle sera acceptée par l'Assemblée nationale.

« Toutefois, comme elle ne peut l'être qu'au prix de rétrocessions regrettables sur un autre point, ce qui pourrait entraîner contre son adoption une certaine opposition, je crois de mon devoir de te dire que la conservation de Belfort à la France serait dénuée d'importance sans cet agrandissement de territoire, car on ne pourrait en organiser la défense d'une manière convenable.

« La forteresse ne peut être organisée comme il convient, dans l'intérêt de la défense, que si l'Assemblée adopte la proposition qui nous assurera la possession des cantons de Belfort, Delle et de Giromagny, et la route de Belfort à Remiremont par le ballon d'Alsace.

« Mon opinion pouvant être de quelque poids en cette matière, j'ai cru devoir la donner à un de tes collègues de la droite, afin qu'elle soit communiquée, en cas d'opposition, pour faire pencher l'Assemblée en faveur de la détermination la plus profitable à la défense du pays.

« Signé : DENFERT-ROCHEREAU. »

Après un discours du général Chabaud-Latour, qui parla dans le même sens que M. Thiers, le projet de loi portant ratification du traité de paix fut voté par l'Assemblée tel qu'il avait été proposé par le gouvernement et accepté par la commission chargée de procéder à l'examen.

## CCXXXVIII

# COMMUNICATION

AU SUJET DE

# L'ENTRÉE DES TROUPES DANS PARIS

FAITE LE 22 MAI 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Après une lutte de deux mois, le lundi matin, 22 mai, l'armée régulière était entrée dans Paris et l'insurrection était sur le point d'être complètement vaincue. Le jour même, M. Thiers vint annoncer à l'Assemblée cette importante nouvelle, et avec le discours qu'il prononça à cette occasion nous croyons devoir reproduire les témoignages de gratitude qui ne lui furent pas alors ménagés.

---

Messieurs,

Je n'ai rien à vous apprendre que vous ne sachiez déjà en grande partie. Mais, certes, dans une occasion aussi grande, vous seriez justement étonnés si nous ne venions pas nous entretenir avec vous des événements qui se sont accomplis ou qui s'accomplissent. (*C'est vrai ! Très bien !*)

Jusqu'ici, toutes les fois que je vous apportais des nouvelles, j'étais réduit à vous dire que nous marchions vers le but. Et je vous disais vrai.

Aujourd'hui je puis vous dire beaucoup mieux : le but est atteint ! (*Mouvement.*) La cause de la justice, de l'ordre, de l'humanité, de la civilisation, a triomphé, grâce à notre brave armée, qui a fait son devoir. (*Très bien! Très bien ! — Bravos et applaudissements.*)

M. Jules Simon, *ministre de l'instruction publique et des cultes.* — Grâce à vous aussi !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — ... Général en chef, commandants de corps, généraux de division, officiers de tout grade, et soldats, tout le monde a fait son devoir pleinement. (*Bravo ! Bravo!*)

Vous me permettrez de féliciter devant vous cette brave armée, qui, bien qu'elle ait eu à faire un cruel sacrifice, celui de verser le sang, a fait ce sacrifice sans hésitation, en le payant de son sang, sang généreux, consacré à l'accomplissement des plus nobles devoirs. (*Applaudissements répétés.*)

Messieurs, vous savez à peu près comment les choses se sont passées.

Sous la protection de la puissante artillerie qui a été déployée, nous avons pu cheminer avec une rapidité peu ordinaire soit devant le fort d'Issy, soit devant le fort de Vanves, soit contre la partie de l'enceinte qui a été l'objet direct de nos attaques.

Et cependant, bien qu'on ait eu à faire une chose

(permettez-moi de le dire, c'est l'armée que je célèbre ici), la chose la plus difficile, à savoir, de traverser à la sape un espace aussi vaste que celui du bois de Boulogne, cela a été fait en cinq jours. A dire vrai, nous ne comptions pas assez sur notre succès, car nous croyions que l'assaut ne pourrait être donné que dans trois ou quatre jours. Heureusement cette cruelle nécessité d'un assaut nous a été épargnée; le sang valeureux de nos soldats n'a pas coulé, ou du moins a coulé dans une proportion bien moindre que si nous avions eu un assaut à livrer.

Voici les faits dans leur simplicité et leur grandeur :

Hier, dans l'après-midi, le brave général Douay s'est aperçu que son artillerie avait fait plus de ravages qu'il ne l'avait d'abord supposé. Il s'est convaincu que, sous ce feu terrible, la porte de Saint-Cloud, au Point-du-Jour, était devenue abordable.

Quelques officiers du génie, avec quatre compagnies, s'y sont précipités. Ils ont eu quelques efforts à faire, mais l'armée a suivi bientôt, et le corps du général Douay est entré tout entier. (*Mouvement.*)

Cette nuit, le général Ladmirault est entré aussi par les portes de Passy et d'Auteuil, et il s'est rendu sur la gauche à l'avenue de la Grande-Armée. Il a enlevé la barricade qui est en avant de l'Arc-de-Triomphe, et l'Arc-de-Triomphe a bientôt été en notre pouvoir.

Au même moment le général Vinoy, qui com-

mande l'armée de réserve, est entré de son côté, il a donné la main au général de Cissey, qui avait déjà fait une brèche praticable ; il a ouvert la porte de Sèvres, et alors nos trois corps d'armée se sont trouvés en pleine ville de Paris.

A l'heure où je parle, d'après les dernières nouvelles, le deuxième corps, que commande le général de Cissey, est maître de tout le faubourg Saint-Germain, à peu près ; sa gauche est aux Invalides et au Champ de Mars, sa droite est à la gare du Montparnasse.

Le centre de l'armée, avec l'illustre maréchal qui est à sa tête, est dans les Champs-Élysées. Le général Clinchant a pris par le faubourg Saint-Honoré ; il est arrivé à l'Opéra et il a tourné les positions principales des insurgés.

Telle était la situation il y a deux heures.

A la résistance que nous rencontrons, nous sommes fondés à croire que nous serons bientôt maîtres de tout Paris, et que, dans peu de temps, Paris sera rendu à son vrai souverain, la France. (*Très bien ! Très bien ! — Applaudissements.*)

Messieurs, nous sommes d'honnêtes gens ; c'est par les voies régulières que justice sera faite. (*Très bien ! Très bien !*) Les lois seules interviendront, mais elles seront exécutées dans toute leur rigueur. (*Vif assentiment.*)

C'est avec les lois qu'il faut frapper les scélérats qui ont violé les propriétés, qui n'ont pas épargné la

vie des hommes les plus respectables, en en faisant des otages et en les menaçant sans cesse, qui ont renversé nos monuments, qui ont fait ce qu'aucun peuple sauvage n'aurait fait, renversé les monuments de la gloire nationale.

Messieurs, l'expiation sera complète, mais ce sera, je le répète, l'expiation telle que d'honnêtes gens doivent l'infliger quand la justice l'exige, l'expiation au nom des lois et par les lois. (*Nouveaux applaudissements et bravos prolongés.*)

(*Au moment où M. le Chef du pouvoir exécutif, descendu de la tribune, se rassied à son banc, M. Paul Bethmont s'approche de lui et l'entretient quelques secondes à voix basse.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF, *remontant à la tribune.* — Messieurs je n'ai qu'un mot à ajouter.

Un de mes collègues, avec beaucoup de raison, me fait remarquer que je n'ai pas parlé des marins.

C'est, Messieurs, qu'en parlant de l'armée française, je croyais les y avoir compris. (*Oui ! Oui ! — C'est évident.*)

Je me hâte de dire qu'ils ont fait leur devoir admirablement, comme leurs frères de l'armée de terre. (*Nouveaux bravos et applaudissements répétés.*)

M. JULES SIMON, *ministre de l'instruction publique et des cultes.* — Je demande la parole.

M. COCHERY. — Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. le ministre de l'instruction publique.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. — Au nom de M. le président du conseil, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Assemblée le projet de loi dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

Messieurs, l'insurrection qui finit menaçait tous nos monuments ; elle en a renversé un qui rappelle des souvenirs héroïques. La France entière vous remerciera de le relever en lui restituant son caractère national. (*Très bien ! Très bien !*)

Un autre monument, élevé par la piété de nos concitoyens à la mémoire du roi Louis XVI, a été gravement endommagé. Nous vous proposons d'ordonner qu'il soit réparé sur-le-champ. (*Vives marques d'approbation et applaudissements.*)

Ainsi disparaîtront de nos rues les traces de cette guerre sauvage, en attendant que nous parvenions, à force de dévouement et de sacrifices, à en atténuer ou à en détruire les conséquences à jamais déplorables. (*Bravos.*)

PROJET DE LOI.

« Le président du conseil, Chef du pouvoir exécutif de la République française, propose à l'Assemblée nationale le projet de loi suivant, qui lui sera présenté par le ministre de l'instruction publique et des cultes et par le ministre des travaux publics, chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

« Le président du conseil des ministres, Chef du pouvoir exécutif de la République française :

« Le conseil des ministres entendu,

Arrête :

« *Article unique.* — Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à l'Assemblée nationale par le ministre de l'instruction publique et des cultes et par le ministre des travaux publics, qui sont chargés d'en présenter les motifs et d'en soutenir la discussion :

PROJET DE LOI.

« Article premier. — La colonne de la place Vendôme sera reconstruite.

« Art. 2. — Elle sera surmontée d'une statue représentant la France. (*Très bien! Très bien!*)

« Art. 3. — Une inscription constatera la date de sa destruction et celle de son rétablissement.

« Art. 4. — Le monument expiatoire consacré à la mémoire de Louis XVI sera immédiatement réparé.

« Fait à Versailles, le 22 mai 1871. » (*Bravos et applaudissements.*)

M. Audren de Kerdrel. — Nous demandons l'urgence. (*Appuyé! Appuyé!*)

M. le président. — Je consulte l'Assemblée sur l'urgence.

(*L'Assemblée, consultée, déclare l'urgence.*)

M. Cochery. — J'ai l'honneur de proposer à l'Assemblée la résolution suivante :

« L'Assemblée nationale déclare que les armées de terre et de mer, que le Chef du pouvoir exécutif de la République française ont bien mérité de la patrie. » (*Très bien! Très bien! — Vif assentiment.*)

Je crois qu'il n'y a pas besoin de développer cette proposition. (*Non! Non! — Aux voix! Aux voix!*)

M. le président. — C'est une simple résolution.

M. Jules de Lasteyrie. — Je demande la parole. (*Non! — Aux voix! Aux voix!*) Messieurs, je monte à la tribune seulement pour dire à l'Assemblée qu'il y a dans la proposition de M. Cochery une omission que ne nous pardonnerait pas M. le président du conseil : c'est celle du maréchal de Mac-Mahon. (*Très bien! Très bien!*)

M. Cochery. — Vous avez parfaitement raison : le maréchal de Mac-Mahon a bien mérité de la patrie. Aussi, par la déclaration que les armées de terre et de mer ont bien mérité de la patrie, leur chef éminent est justement compris dans la proposition.

*De toutes parts.* — C'est entendu! — Cela ne pouvait faire doute!

M. le président. — Je consulte l'Assemblée sur la résolution proposée par M. Cochery.

(*La résolution est mise aux voix et adoptée.*)

*Plusieurs membres.* — Nous demandons qu'on constate l'unanimité du vote. (*Oui! Oui! Très bien!*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF *paraît à la tribune, et un grand silence se fait dans l'Assemblée.*

M. LE PRÉSIDENT. — M. le Chef du pouvoir exécutif a la parole.

M. THIERS, *Chef du pouvoir exécutif, avec une vive émotion et un profond attendrissement.* — Je n'ai qu'un mot à dire.

Je veux remercier l'Assemblée, lui témoigner ma profonde gratitude et lui déclarer qu'elle vient de m'accorder la plus grande récompense que j'aie reçue de ma vie.

(*Nouvelle salve d'applaudissements unanimes et prolongés.*)

*Un grand nombre de représentants entourent M. le Chef du pouvoir exécutif et lui serrent la main avec effusion. M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, se précipite vers lui et l'embrasse.*

M. LE PRÉSIDENT. — Le procès-verbal constatera l'unanimité du vote et les applaudissements unanimes de l'Assemblée. (*Très bien! Très bien!*)

## CCXXXIX

# DISCOURS

### AU SUJET D'UN INCIDENT RELATIF

### AUX

# ÉVÉNEMENTS DE PARIS

PRONONCÉ LE 24 MAI 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

On venait d'apprendre à Versailles qu'en se retirant devant l'armée victorieuse, les insurgés avaient mis le feu aux Tuileries, au palais du quai d'Orsay, à l'Hôtel de Ville, à la bibliothèque du Louvre, que ces monuments et nombre de maisons particulières avaient été la proie de l'incendie, et, à l'ouverture de la séance du 24 mai, l'amiral La Roncière Le Noury et M. Dahirel prirent la parole pour demander : le premier, qu'en présence d'aussi cruelles catastrophes et en signe de deuil l'Assemblée se séparât immédiatement; le second, quelles mesures allaient être prises en ce qui concernait l'administration de la préfecture de la Seine et des mairies de Paris. M. Thiers fit la réponse suivante.

---

Messieurs,

J'étais prêt à donner à l'Assemblée toutes les explications qu'elle peut désirer, lorsque les deux honorables préopinants m'en ont fourni une occasion toute naturelle. Je supplie l'Assemblée de croire que je n'avais pas besoin d'être provoqué pour lui donner ces explications. (*Très bien ! Très bien !*)

Je me suis transporté ce matin à Paris au quartier général. J'ai tout vu, et je puis vous rendre compte de tout; mais je ne pense pas vous consoler, car je suis inconsolable moi-même du malheur qui vient de frapper le pays. (*Sensation.*)

Je vous dirai d'abord que l'insurrection est vaincue. (*Très bien ! Très bien !*) Le drapeau tricolore flotte sur la plus grande partie de Paris. Quant à l'acte odieux, abominable, sans exemple dans l'histoire, auquel on nous a fait assister, ce n'est que l'acte de désespoir des scélérats qui ont prétendu un moment dominer la France. C'est en se retirant qu'ils ont mis le feu. (*Exclamations et mouvement général d'indignation.*)

Nous étions arrivés hier à la Madeleine, à l'Opéra; nous avions conquis les hauteurs de Montmartre, nous enveloppions déjà la place Vendôme, les Tuileries, le Louvre. Sur la rive gauche de la Seine, le général de Cissey bordait déjà le fleuve dans sa plus grande étendue. On avait voulu laisser un peu de

repos aux troupes qui étaient fatiguées, car elles avaient passé la nuit sous les armes, pour se rendre sur le théâtre des opérations, et elles avaient combattu toute la journée.

Ce sont les généraux qui, dans des vues très sages, très militaires, ne voulant pas agir de nuit dans une grande ville, avaient remis l'attaque à ce matin. Quiconque a quelque connaissance des opérations militaires ne pourra blâmer une semblable résolution. (*Assentiment.*)

D'ailleurs, quoi qu'on eût fait, les scélérats qui viennent d'incendier nos monuments en avaient le projet, et, la nuit, on a vu des flammes s'élever d'abord sur le ministère des finances, puis sur les Tuileries, sur le palais du quai d'Orsay, où siègent la cour des Comptes et le conseil d'État. On ne pouvait rien, car, dans le moment, les retranchements des insurgés paraissaient inabordables, ils étaient hérissés d'artillerie, et le feu ayant été mis au moyen du pétrole, on n'aurait pas pu l'arrêter dans sa violence.

Ce matin, les généraux se sont portés en avant; ils se sont emparés de la place de la Concorde, qui était formidablement retranchée, de la place Vendôme et des Tuileries. Malheureusement, les Tuileries n'étaient plus qu'un monceau de cendres! (*Sensation générale et profonde.*)

Sur-le-champ, le général Douay avec ses troupes, qui ont montré le plus grand dévouement, s'est empressé d'opérer une coupure qui a eu pour effet d'ar-

rêter l'incendie qui allait se communiquer au Louvre. Nous avons toute raison d'espérer que le musée du Louvre sera garanti. J'ai une dépêche qui m'en donne la plus forte espérance. (*Mouvement.*)

A l'heure qu'il est le drapeau tricolore flotte sur le grand palais du Louvre.

J'ai une nouvelle douleur à vous infliger bien malgré moi : l'Hôtel de Ville est en flammes! (*Exclamations de douloureuse surprise.*)

Ces atroces scélérats, sentant qu'ils ne peuvent plus conserver la possession de leur victime, la malheureuse ville de Paris, veulent ne nous l'abandonner que détruite; mais ils sont enveloppés de tous côtés et se retirent en ce moment. J'espère que, ce soir, l'armée sera entièrement établie dans Paris. Je fais plus que l'espérer, j'en ai la certitude; car c'est la conviction de tous nos généraux.

Ainsi, Messieurs, l'insurrection est vaincue, à un prix cruel je le reconnais, mais personne ne pouvait empêcher le désastre. Ces scélérats ont été maîtres de nos monuments, ils en avaient encore la possession pour quelques heures, et c'est avec le pétrole qu'ils ont commis ces derniers et abominables crimes qui sont sans exemple dans l'histoire des hommes.

Ils ont fait plus : ils ont envoyé des bombes remplies de pétrole contre nos soldats, dont quelques-uns ont été horriblement blessés. (*Mouvement prolongé d'indignation sur tous les bancs.*)

Maintenant, qu'avons-nous à faire?

M. LE BARON DE BARANTE. — Et les balles mâchées! J'ai vu deux soldats tués par des balles mâchées!

*Un membre.* — Il y en a eu de frappés par des balles empoisonnées!

M. KOLB-BERNARD. — Et les otages! (*Bruit.*)

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez garder le silence, Messieurs, et ne pas interrompre.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Maintenant, Messieurs, qu'avons-nous à faire?

On nous demande le remède. On nous demande quel est notre avis et quels sont nos moyens.

Permettez-moi de vous dire que le premier de tous les moyens, à mon avis, c'est de conserver notre sang-froid... (*C'est cela! — Très bien! Très bien!*) pour prendre des résolutions convenables; le second c'est l'union... (*Oui! Oui! — Assentiment général.*) car, dans la situation si grave où nous sommes placés, nous ne pouvons sans union qu'aboutir à des résultats contestés et contestables: vous affaibliriez le pouvoir et ne lui apporteriez aucun secours. (*C'est vrai! C'est vrai!*)

Tout d'abord il faut achever la victoire, qui est certaine; il faut d'abord que nos soldats soient arrivés aux dernières limites de la capitale, et ils y seront, j'en suis convaincu, ou ce soir ou demain au plus tard. Mais, le premier de nos soins doit être d'achever ce que nous avons commencé. Il faut que vous sachiez que cette victoire était difficile, très difficile. Cent mille hommes y sont employés avec les premiers gé-

néraux de la France; nos vaillants soldats se conduisent de manière à inspirer la plus haute estime, la plus grande admiration à l'étranger, qui nous l'a témoigné. (*Très bien! Très bien!*) Ce n'est donc pas dans ce moment, Messieurs, qu'il faut nous livrer à des agitations qui affaibliraient l'armée autant que le pouvoir, et le pouvoir autant que l'armée. (*Marques générales d'adhésion et d'approbation.*)

Apparemment, après ce que nous avons fait depuis deux mois, après la résolution avec laquelle nous avons combattu... je dis résolution, car combattre des Français sur un sol français...

M. Prax-Paris. — Ce ne sont pas des Français!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — ...est une des plus grandes douleurs qu'on puisse infliger à des honnêtes gens comme nous... (*Oui! Oui! — C'est vrai!*) Eh bien, nous l'avons fait, et permettez-nous d'ajouter qu'après les résultats que nous avons obtenus, on ne devrait pas être si prompt à se défier de ce que nous ferons. (*Approbation à gauche et au centre.*)

Nous poursuivons en ce moment la victoire pour l'achever. Mais, après la victoire, il faut punir; oui, il faut punir légalement, mais implacablement. (*Vives et nombreuses marques d'approbation.*) Oui, la conscience publique doit être implacable... (*Nouvelle approbation*), mais elle doit l'être suivant les lois, avec les lois, par les lois. (*Très bien! Très bien!*)

M. Prax-Paris. — Si celles qui existent sont insuffisantes, il faut en faire d'autres. (*Bruit.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Quant à moi, je vous proposerai de mettre dans vos mains le droit de grâce... (*Mouvement et interruptions diverses.*)

M. LE COMTE DE KERGORLAY. — Le droit de grâce est un des droits du souverain : il appartient tout entier à l'Assemblée.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Vous vous associerez à notre responsabilité comme nous sommes toujours prêts à nous associer à la vôtre. (*Très bien ! Très bien ! — Rumeurs sur quelques bancs.*)

Messieurs, si vous ne voulez pas la partager avec nous... (*Si ! Si ! — Au contraire !*) nous la prendrons. (*Non ! Non !*)

Pour moi, devant mon pays, devant la justice, devant l'histoire, je la prendrai tout seul, s'il le faut. (*Non ! Non !*) Mais ce ne sera que sur votre refus. (*Nouvelles protestations.*)

M. BARAGNON. — Nous ne reculons devant aucune responsabilité.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je cherche à apporter la plus grande précision dans ces explications ; je veux parler comme j'agis, avec la plus parfaite netteté.

Les opérations militaires achevées, la justice aura son cours.

Je sais les bruits qui ont circulé aujourd'hui et dont on veut faire un grief. On dit que nous réarmons la garde nationale et que nous mettons des armes dans de mauvaises mains. Cela est faux. Voici ce qui s'est passé :

Depuis longtemps, on disait que la garde nationale de Paris, je parle de cette portion honnête qui avait horreur du spectacle auquel elle assistait, on nous disait que la garde nationale brûlait de reprendre les armes pour venir à notre secours. Nous avions reçu ici, à Versailles, quelques officiers de cette garde qui étaient venus nous offrir leurs services.

Eh bien, au milieu des difficultés de la situation, non pas du trouble, je vous supplie de croire que nous tous, Messieurs, nous avons conservé le sang-froid nécessaire, quoique ayant le cœur brisé, mais avant qu'on pût y pourvoir, ces officiers se sont transportés à Passy, y ont fait battre la générale, et ont armé quelques-uns de leurs camarades dans lesquels ils avaient confiance, parce qu'ils connaissaient leurs bonnes intentions.

Je l'ai appris tout à l'heure, par dépêche, en revenant de Paris, où j'étais allé me concerter avec le maréchal de Mac-Mahon sur tout ce que nous avions à faire. A l'instant, j'ai donné l'ordre d'arrêter ce mouvement. (*Très bien! Très bien!*)

Vous voyez donc que l'explication la plus simple suffit à faire tomber des bruits qui viennent ou de l'ignorance des faits, ou bien..... J'aime mieux ne rien ajouter. (*Très bien!*)

Quant à l'administration de la ville de Paris, une indication erronée, je l'affirme, a pu faire croire qu'elle était confiée à l'honorable M. Ferry. Cela n'est pas exact; je vais dire ce qui en est, et je demande

la permission, en prononçant ces paroles, de faire une réserve, je vous dirai laquelle tout à l'heure. Cette réserve concerne le très honorable caractère de M. Jules Ferry.

Voici comment les choses se sont passées. Lorsque vous m'avez fait l'honneur, cruel honneur (*Mouvement*), de me confier le pouvoir dans des circonstances terribles, j'ai trouvé l'administration de la ville de Paris vacante. Un membre du Gouvernement de la défense nationale, M. Jules Ferry, avait administré la ville de Paris avec beaucoup d'intelligence et un grand courage... (*Légères rumeurs sur quelques bancs.*) J'en ai été témoin depuis deux mois.

M. Jules Favre, *ministre des affaires étrangères.* — Et nous aussi !

M. Jules Simon, *ministre de l'instruction publique et des cultes.* — Pour moi je puis dire qu'il m'a sauvé la vie.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Il y a, je le reconnais, des passions très respectables, et celle que vous éprouvez en ce moment n'est que l'indignation des honnêtes gens contre des scélérats qui n'ont pas leurs égaux dans l'histoire.

M. le vicomte de Lorgeril. — Et contre leurs doctrines ! (*N'interrompez pas! — Laissez parler!*)

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je n'entends pas l'interruption.

*Voix diverses.* — Ne vous y arrêtez pas ! Continuez ! Continuez !

M. LE PRÉSIDENT. — C'est le cas ou jamais de s'abstenir d'interruptions.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Si l'interruption m'était personnelle... (*Non! Non!*)

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Mon interruption n'avait rien de personnel.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je n'insisterai pas, mais je voudrais que l'interruption fût plus claire. (*Elle ne s'adresse pas à vous! — Continuez! Continuez!*)

Messieurs, Dieu me garde de blâmer ceux qui ont repoussé mes offres; leur refus était bien naturel; mais enfin j'ai offert la préfecture de la Seine aux hommes les plus honorables de notre temps. Encore une fois, je comprends qu'ils n'aient pas accepté.

Ce n'était pas dans un moment où Paris n'était plus dans nos mains que l'on pouvait trouver un préfet de Paris qui acceptât cette charge difficile.

M. Ferry, par pur dévouement, ayant depuis longtemps supplié le gouvernement de le décharger de ce fardeau, a bien voulu continuer une administration très pénible et qu'il connaissait parfaitement; je l'en ai remercié; il n'a pas cessé de faire partie du conseil, et je déclare qu'il n'y a pas parmi nous un homme plus ferme et plus résolu que lui contre le désordre que nous avons à réprimer.

M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES. — Parfaitement.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Eh bien, qu'est-il

arrivé ? Dans ce moment je voudrais que vous vissiez Paris, je voudrais que vous vissiez ce déplorable spectacle. Il n'y a pas dans la cité une seule autorité qui subsiste encore. L'illustre maréchal qui commande l'armée m'a pressé instamment de commencer immédiatement à organiser une administration de la ville de Paris. C'est pour cela que, ce matin, je me suis transporté près de lui; j'y retournerai tous les jours, s'il le faut, et, s'il le veut, j'irai m'établir à côté de lui. Ce n'est que le désir de rester près de vous qui m'empêche d'y être en ce moment. (*Très bien! Très bien!*)

A qui vouliez-vous que je pusse m'adresser? Parlons franchement. Quelqu'un aurait-il accepté ces fonctions dans le moment où nous sommes ? Il y a des maires à nommer ; il n'y a plus ni police ni garde nationale : il n'y a que l'armée. Mais nous ne pouvons pas laisser l'armée seule en présence des citoyens. L'armée est un généreux et noble moyen de répression, mais ce n'est pas un moyen de gouvernement. (*Très bien! Très bien ! — C'est vrai!*)

M. Jules Ferry ne prétend donc pas être préfet de la Seine, Messieurs. C'est par dévouement qu'il est parti hier pour aller ressaisir les fils de cette administration qu'il connaît et pour nous aider à improviser un gouvernement de la ville de Paris, un gouvernement provisoire, qui ne durera que jusqu'au moment où nous pourrons y établir un gouvernement définitif et régulier. Nous ne le pouvons pas sans vous.

Il faut désarmer la population de Paris. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

*Un membre.* — Et toutes les gardes nationales de France !

M. Prax-Paris. — Et tout de suite ! Dans quinze jours, vous ne pourriez plus.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Demain nous vous communiquerons une résolution à ce sujet. Je m'en suis entretenu avec les généraux ; ce n'est pas aujourd'hui que cette résolution pouvait être prise.

Voilà, Messieurs, les explications que je me hâte de vous donner, avant qu'on m'ait provoqué autrement que par une allusion sur la conduite et sur les actes du gouvernement à l'égard de la ville de Paris.

*Un membre.* — Et les maires ?

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Nous nous occupons d'appliquer la loi qui nous attribue la nomination des maires de Paris. Mais, je vous en prie, Messieurs, ne soyez pas impatients, pardonnez-moi ce mot. Nous ne pouvons pas marcher plus vite que les événements. Lorsque j'ai quitté Paris ce matin, les obus traversaient encore l'atmosphère où nous marchions. D'après les traces que laissent ces misérables en abandonnant Paris, et ces traces sont des crimes odieux, je suis convaincu que le combat sera fini probablement ce soir ou demain au plus tard.

Je le répète et je ne crains pas de m'engager devant le pays, l'insurrection est vaincue, et, je l'espère, vaincue à jamais. Après la défaite qu'elle vient

d'essuyer, après les crimes dont elle vient d'épouvanter le monde, je suis certain que jamais notre pays n'assistera dans l'avenir à de pareils spectacles. (*Très bien! Très bien!*)

Je vous en supplie, Messieurs, si vous ne voulez pas ajouter à tous nos malheurs, à toutes nos difficultés, qui restent immenses... (*C'est vrai! C'est vrai!*) Oui, j'en ai plus qu'avant la victoire. (*C'est très vrai!*) Je comptais sur un repos ; j'en désespère. (*Interruption à droite.*)

Oh ! Messieurs, vous pouvez me le rendre... (*Non! Non!*)

M. Pagès-Duport. — Personne n'y songe, soyez-en sûr.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — ...je vous en serai reconnaissant.

Mais je vous en supplie, n'ajoutez pas un trouble inutile à toutes les difficultés que rencontre le gouvernement en ce moment. Soyez convaincus que tout ce que vous éprouvez, nous l'éprouvons ; et je dirai, moi qui ai vu, moi qui assiste de si près à tous nos malheurs, je l'éprouve et je dois l'éprouver plus que personne, parce que j'en vois plus que personne ne peut en voir.

Je vous en adjure, laissez-nous le calme dont nous avons besoin pour agir. Nul ne voudrait, nul ne pourrait se servir de sa main si on la lui secouait au moment même qu'il s'en sert. (*Marques d'assentiment.*)

C'est là, Messieurs, tout ce que je puis vous dire. Si

ces explications ne vous satisfont pas, je le regrette sincèrement; je ne puis pas vous en donner d'autres.

(*Très bien ! Très bien ! — Applaudissements prolongés.*)

## CCXL

# OBSERVATIONS

### SUR UNE DEMANDE D'ENQUÊTE

AU SUJET DE LA

# CAPITULATION DE METZ

PRÉSENTÉES LE 29 MAI 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Un colonel du génie, M. Cosseron de Villenoisy, avait adressé à l'Assemblée nationale une pétition à l'effet de demander qu'il fût fait une enquête sur les causes de la capitulation de Metz et la conduite des généraux qui y avaient pris part. La commission à l'examen de laquelle cette pétition avait été soumise, considérant qu'il importait à l'honneur de l'armée que la lumière fût faite aussi complète que possible sur ce grave événement, avait, par l'organe de son rapporteur, le comte Rampon, conclu au renvoi de la pétition au ministre de la guerre. Mais le général Chareton, rappelant qu'aux termes d'un décret de 1812 tout commandant de place qui l'aurait rendue devait de droit comparaître devant un conseil de guerre chargé d'apprécier les circonstances de la capitulation et de rendre son verdict en conséquence, avait combattu les conclusions de la commission et demandé, pour que la loi reçût sa pleine et entière exécution, qu'il fût purement et simplement passé à l'ordre du jour.

Le général Changarnier prit alors la parole. Après avoir fait le récit des divers et tragiques incidents dont il avait été le témoin à Metz et reconnu que de grandes fautes avaient été commises par le général en chef, il protesta néanmoins de la façon la plus vive et la plus énergique contre le reproche fait au maréchal Bazaine d'avoir volontairement et méthodiquement conduit l'armée de Metz à la capitulation.

M. Thiers crut devoir alors intervenir au débat dans les termes suivants.

---

Messieurs,

Je viens remplir un devoir que je me reprocherais de ne pas accomplir, et que vous-mêmes me reprocheriez de négliger; je viens, au nom du maréchal Bazaine, vous demander ce que, pour ma part, je regarde comme un grand acte de justice.

J'ai été heureux d'entendre notre illustre collègue, le général Changarnier, parler si dignement d'un de nos grands hommes de guerre. (*Oui! Oui! — Très bien!*)

Depuis assez longtemps déjà, le maréchal Bazaine m'avait écrit pour réclamer cet acte de justice qu'il voulait devoir à l'Assemblée nationale.

J'avais pris avec moi-même l'engagement de m'adresser à l'Assemblée lorsque je croirais le moment venu. L'occasion m'en étant offerte aujourd'hui, je

dois la saisir, sous peine de manquer de justice envers un personnage qui a eu l'honneur de commander, et de commander glorieusement une des plus nobles armées du pays.

Le maréchal Bazaine, j'en suis convaincu, a été cruellement calomnié; mais un gouvernement ne suffit pas à détruire la calomnie. Le maréchal Bazaine demande formellement qu'une enquête soit ouverte pour qu'on juge les événements de Metz.

En général, je ne suis pas partisan des enquêtes qui ont pour but de revenir sur le passé et de remuer les passions. Mais une enquête qui a pour but de justifier une noble armée et de poser devant le pays la question de savoir si son chef l'a trahie ou ne l'a pas trahie, une enquête semblable est un acte de justice qu'à mon avis on ne peut refuser à personne.

La question est de savoir si cette enquête sera ordonnée par le gouvernement ou par l'Assemblée. Si l'Assemblée ne voulait pas l'ordonner ou la faire elle-même, le gouvernement en aurait le devoir...

L'Assemblée voudra-t-elle la faire elle-même? (*Oui! Oui! — Non!*)

M. Galloni d'Istria. — Le maréchal la demande lui-même!...

*Quelques membres.* — Par l'Assemblée!

M. Galloni d'Istria. — Oui, par l'Assemblée.

M. le général Le Flo, *ministre de la guerre.* — Les règlements militaires exigent absolument que l'enquête ait lieu.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Pour moi, je veux m'en rapporter à ce que fera l'Assemblée. Elle est souveraine en cette matière comme en toute autre, mais je crois que c'est un acte de justice qu'on ne peut pas refuser au maréchal Bazaine. Je vous ai transmis sa demande; je laisse à l'Assemblée le soin d'y répondre. (*Très bien! Très bien!*)

L'Assemblée passa à l'ordre du jour, après quelques explications du ministre de la guerre qui insista pour que la loi de 1812, confirmée par un règlement de 1863, fût purement et simplement exécutée.

## CCXLI

# OBSERVATIONS

SUR

UNE PROPOSITION DE M. DE RAVINEL

CONCERNANT

# L'INSTALLATION DES SERVICES MINISTÉRIELS

## A VERSAILLES

PRÉSENTÉES LE 1er JUIN 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

M. de Ravinel venait de déposer sur le bureau de l'Assemblée une proposition ayant pour objet de demander qu'une commission de quinze membres fût chargée d'étudier immédiatement les moyens de pourvoir d'une façon convenable à l'installation des divers ministères à Versailles, et aussitôt l'urgence avait été réclamée par M. de La Rochejaquelein. Déjà, avait fait observer ce membre, pendant qu'on discutait à Bordeaux sur le lieu où serait transférée l'Assemblée, le pouvoir exécutif faisait exécuter les travaux d'installation à Versailles. En ce moment même on commençait le transport à Paris de diverses administrations sans que l'Assemblée eût été consultée, et il était urgent qu'elle exprimât sa volonté à cet égard avant qu'on entreprît des dépenses sur lesquelles il ne serait pas possible de revenir plus tard.

M. Bethmont, l'un des signataires de la proposition Ravinel, répondit que ses auteurs, en la déposant, n'avaient

nebleau, il s'y trouvait une salle toute prête et il n'y avait absolument qu'à y mettre des banquettes. Ainsi, à cette époque, la question était entière comme elle l'est encore aujourd'hui. (*Oui! Oui! — C'est vrai!*)

L'honorable membre, dans son impartialité très connue (*On rit*), veut bien ne pas examiner la question d'opportunité entre Versailles et Fontainebleau. Vous êtes juges, Messieurs, de la grande utilité qu'il y aurait eu pour le gouvernement d'être à Fontainebleau pendant qu'on se battait à Paris... (*Très bien! Très bien!*)

Le gouvernement sait que l'intention de l'Assemblée est de s'établir à Versailles; il obéit à ses désirs et cela lui est d'autant plus facile que, ces désirs, il les partage. Il ne lui a pas proposé de venir à Paris. Aujourd'hui encore, je le dis, je me serais fait alors un scrupule de donner à l'Assemblée le conseil de s'établir à Paris. Ce que nous pensions à Bordeaux, nous le pensons encore. (*Approbation à droite.*) Cette question, le temps seul peut la résoudre. Nous sommes aujourd'hui à Versailles; nous ne voulons rien faire qui préjuge la solution.

Mais, Messieurs, dans votre impartialité, vous nous accorderez une chose évidente : c'est qu'il faut que les administrations puissent fonctionner. Or je défie qui que ce soit de faire fonctionner l'administration des finances ailleurs qu'à Paris.

Vous allez avoir des opérations financières à exécuter; vous aurez des emprunts à proposer au public.

nullement entendu en faire une question de parti ou un moyen d'attaque contre un gouvernement qui leur inspirait autant de respect que de confiance, et déclara s'opposer à l'urgence.

M. Thiers prit alors la parole.

---

Messieurs,

L'honorable membre qui descend de cette tribune nous a dit qu'à Bordeaux, au moment même où nous discutions la question de savoir si nous nous établirions à Fontainebleau ou à Versailles, on faisait déjà des préparatifs à Versailles. Cela est vrai, et en voici la raison : c'est que, si l'on ne s'était pas mis aussitôt que possible en mesure de se transporter quelque part, on en serait arrivé à ne pouvoir siéger avant quinze jours.

Du reste, nous n'avons rien fait qui préjugeât la question; nous nous sommes seulement préoccupés des moyens de vous faire siéger là où vous voudriez vous transporter.

M. LE MARQUIS DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Pourquoi ne faisait-on pas de préparatifs à Fontainebleau, alors qu'on en faisait à Versailles?

*Un membre à gauche.* — Vous auriez voulu qu'on en fît à Quimper-Corentin? (*Rires et bruit.*)

*Voix diverses.* — N'interrompez pas! Laissez parler!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Quant à Fontai-

nebleau, il s'y trouvait une salle toute prête et il n'y avait absolument qu'à y mettre des banquettes. Ainsi, à cette époque, la question était entière comme elle l'est encore aujourd'hui. (*Oui! Oui! — C'est vrai!*)

L'honorable membre, dans son impartialité très connue (*On rit*), veut bien ne pas examiner la question d'opportunité entre Versailles et Fontainebleau. Vous êtes juges, Messieurs, de la grande utilité qu'il y aurait eu pour le gouvernement d'être à Fontainebleau pendant qu'on se battait à Paris... (*Très bien! Très bien!*)

Le gouvernement sait que l'intention de l'Assemblée est de s'établir à Versailles; il obéit à ses désirs et cela lui est d'autant plus facile que, ces désirs, il les partage. Il ne lui a pas proposé de venir à Paris. Aujourd'hui encore, je le dis, je me serais fait alors un scrupule de donner à l'Assemblée le conseil de s'établir à Paris. Ce que nous pensions à Bordeaux, nous le pensons encore. (*Approbation à droite.*) Cette question, le temps seul peut la résoudre. Nous sommes aujourd'hui à Versailles; nous ne voulons rien faire qui préjuge la solution.

Mais, Messieurs, dans votre impartialité, vous nous accorderez une chose évidente : c'est qu'il faut que les administrations puissent fonctionner. Or je défie qui que ce soit de faire fonctionner l'administration des finances ailleurs qu'à Paris.

Vous allez avoir des opérations financières à exécuter; vous aurez des emprunts à proposer au public.

## CCXLII

# DISCOURS

SUR

# L'ABROGATION DES LOIS D'EXIL

ET SUR

## L'ÉLECTION DU PRINCE DE JOINVILLE ET DU DUC D'AUMALE

PRONONCÉ LE 8 JUIN 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Deux princes de la maison d'Orléans avaient été élus députés, le prince de Joinville par les départements de la Manche et de la Haute-Marne, le duc d'Aumale par le département de l'Oise. Mais une loi du 26 mai 1848 avait prohibé à perpétuité au roi Louis-Philippe et à sa famille l'entrée du territoire de la France, entrée interdite également à la branche aînée des Bourbons et à la famille Bonaparte par la loi du 10 avril 1832, sans y ajouter toutefois la privation des droits civils stipulée dans cette dernière loi contre les personnes qu'elle frappait. Postérieurement, une autre loi du 14 octobre 1848 avait abrogé, en ce qui concernait la famille Bonaparte, les prescriptions de la loi de 1832, et les membres de cette famille jouissaient de tous les droits des Français, tandis que ceux de la maison de Bourbon n'avaient même pas la faculté de franchir la frontière. La question se posait donc de savoir si le prince de

Joinville et le duc d'Aumale, bien que non privés de leurs droits civils, mais privés de celui de rentrer en France, avaient été valablement élus, et, pour mettre un terme à toute difficulté à cet égard, un député de la Vendée, M. Alfred Giraud, proposa à l'Assemblée de décider que les lois des 10 avril 1832 et 26 mai 1848 seraient abrogées au sujet des princes de la maison de Bourbon, ainsi qu'elles l'avaient été par la loi du 14 octobre 1848 en ce qui concernait les membres de la famille Bonaparte. Cette proposition fut, de la part de la commission chargée de l'examiner, l'objet d'un rapport favorable, que son auteur, M. Batbie, terminait par la phrase suivante empruntée à un discours prononcé le 3 juillet 1870 au Corps législatif par M. Jules Favre dans un débat relatif à une pétition adressée à ce Corps par les princes d'Orléans : « Notre honneur d'hommes politiques nous conseille de laisser à ceux qui nous suivront un grand enseignement, et cet enseignement doit être l'impossibilité des proscriptions futures par le refus que nous aurons fait de nous associer aux proscriptions du passé et du présent. »

D'un autre côté, les deux bureaux chargés de vérifier les pouvoirs du duc d'Aumale et du prince de Joinville, se fondant sur ce que ces deux princes n'avaient jamais cessé d'être en possession de leurs droits civils et politiques et que la mesure qui leur interdisait l'entrée de la France n'était qu'une mesure de précaution devant prendre fin avec les nécessités politiques qui l'avaient motivée, avaient conclu à la validation des deux élections. MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Barascud, organes des deux bureaux, avaient donné connaissance de ces conclusions à l'Assemblée aussitôt après la lecture du rapport de M. Batbie sur l'abrogation des lois d'exil, et, malgré l'opposition de plusieurs députés de l'Est qui avaient fait valoir l'intérêt d'ajourner toute résolution sur ces importantes questions jusqu'à ce que le

territoire eût été libéré et que la Constitution eût été votée, l'Assemblée avait décidé que la discussion serait immédiatement ouverte. A l'occasion du débat sur la demande d'ajournement, M. Thiers prononça l'éloquent discours qui suit.

---

Messieurs,

Dans ma longue et pénible carrière, la Providence ne m'a pas épargné les questions difficiles, laborieuses et périlleuses, mais jamais elle ne m'en a présenté une qui m'ait plongé dans de plus grandes perplexités.

Si je pouvais ne céder qu'à d'anciens et profonds souvenirs, à des affections que j'ai éprouvées, que j'éprouve aujourd'hui aussi vivement, et auxquelles je ne manquerai jamais (*Très bien!*), si j'étais, comme vous, assez heureux pour siéger sur ces bancs sans avoir à supporter le fardeau des grands devoirs... Vous aussi vous en avez, Messieurs, mais reconnaissez que les miens sont bien autrement graves que les vôtres (*C'est vrai!*)... Si j'avais pu ne céder qu'à mes sentiments personnels, je n'aurais pas hésité un seul moment. Mais j'ai de grands et pénibles devoirs à remplir. J'ai dû écouter le devoir avant tout, et je vous le dis avec une franchise qui, je l'espère, ne vous blessera point, mais que je dois apporter dans cette discussion, j'ai été, d'abord, contraire à la me-

sure que vous allez voter et à laquelle j'adhère actuellement. (*Mouvement.*)

Je manquerais, je le répète, à ces grands devoirs, si je ne vous disais pas toute la vérité. Écoutez-la, je vous en supplie. Elle vous blessera probablement, non pas dans les intentions qui m'animent, non pas même dans les termes dont je me servirai, mais en elle-même elle vous blessera peut-être; cependant laissez-moi vous la dire. Si je ne l'exprimais pas ici, je ne pourrais, en conscience, adhérer au projet de loi qui, je le répète, va être évidemment voté par vous. (*Écoutez! Écoutez!*)

On veut bien me dire, avec une bienveillance dont je suis touché, avec une confiance dont je suis fier et reconnaissant, que, dans ce projet, il n'y a aucune intention d'affaiblir le pouvoir, qui n'est pas le mien, qui est le vôtre, c'est-à-dire celui du pays. (*Très bien!*) Je n'en doute pas, je n'en ai pas douté un moment.

Mais on vous dit aussi que la mesure n'est pas politique dans l'esprit de ceux qui l'ont présentée, qui la soutiennent et qui vont la voter tout à l'heure. Eh bien, la situation est trop grave pour qu'on se fasse de semblables illusions.

Oui, Messieurs, la mesure est essentiellement politique. S'il ne s'agissait que de textes de loi discutés avec plus ou moins d'exactitude, la question n'aurait aucune importance; mais elle est politique, le pays le sait, le pays la considère comme telle; je le répète, ce serait s'aveugler que de croire qu'elle n'est pas

prise dans le pays pour une grande mesure politique. (*Mouvement. — C'est vrai!*)

Vous êtes capables, vous êtes dignes de comprendre les devoirs des grandes assemblées. Elles en ont toujours, elles n'en ont jamais eu un plus grand que celui que vous avez à remplir aujourd'hui, car vous êtes la souveraineté nationale elle-même, la souveraineté dans sa réalité, dans sa puissance la plus grande.

Il ne faut donc pas s'y tromper, la mesure sera considérée dans le pays comme très politique et très gravement politique. Messieurs, il faut que vous connaissiez toutes les impressions que cette mesure peut produire, pour que vous vous décidiez, non seulement en conscience, mais en connaissance de cause. Il faut que vous sachiez les motifs qui ont causé mes perplexités, et que vous sachiez aussi les considérations qui les ont fait céder et qui les ont terminées. Il faut d'abord vous exposer la situation du pays telle qu'elle est, sans exagération, mais sans atténuation.

A quelques impressions faciles à discerner, j'ai reconnu tout à l'heure que, quand se présentait l'allégation de la gravité de la situation, on la repoussait.

Je comprends ces impressions; elles-mêmes révèlent cette gravité, et vous me permettrez de vous montrer l'état vrai des choses, sans exagération, je le répète, mais aussi sans atténuation. (*Parlez! Parlez!*)

Nous venons de terminer une grande guerre civile, la plus grande, je crois, qui ait jamais affligé aucune

nation. Nous avons eu à combattre une des insurrections les plus terribles qui se soient produites dans aucun pays; nous avons eu devant nous, permettez-moi le mot, vous me le permettez certainement, les scélérats les plus odieux qui aient jamais allumé la guerre civile dans un grand pays. Ils étaient nombreux, plus nombreux que je ne l'avais cru ; ils avaient des armes que jamais aucune insurrection n'a possédées, ils avaient les fortifications de Paris, enfin ils avaient la calomnie; oui, ils vous calomniaient, ils me calomniaient comme vous, ils trompaient une partie du peuple égaré. Eh bien, grâce au dévouement et au bon esprit de l'armée, grâce à l'habileté de ses chefs, grâce à notre union, nous avons vaincu, et je le dis avec fierté, non pas pour moi, mais pour notre pays, nous avons remporté une victoire immense, une des plus grandes victoires que l'ordre social et la civilisation aient jamais remportées. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*)

L'Europe, qui depuis un an n'a pas été pour nous, qu'elle me pardonne ce mot, bien chaleureuse, l'Europe nous rend justice aujourd'hui : elle nous remercie. Elle m'a félicité, et j'ai accepté ses félicitations pour le pays lui-même. Cette victoire-là non seulement sauve la France de l'anarchie, mais encore elle a relevé sa situation ; oui, Messieurs, cette situation est changée depuis un mois : on oublie les défaites, on ne songe qu'à la victoire que nous venons de remporter au profit de tous les peuples.

Mais il ne faut pas nous faire illusion : les passions que nous avons eu à combattre sont désarmées ; nous venons d'enlever des mains des révoltés plus de 350,000 fusils, 2,000 bouches à feu et ces formidables murailles de Paris; mais, si les passions auxquelles nous avons eu affaire sont désarmées, elles ne sont pas apaisées, elles ne sont pas éteintes. Il reste dans les âmes une agitation qu'il ne faut pas méconnaître.

Eh bien, quel est le remède que les gens sages peuvent opposer aux passions réduites à l'impuissance, mais non pas ramenées au calme? Il y en a deux, Messieurs.

C'est d'abord de ne fournir à ces passions aucune cause réelle ou apparente d'émotions nouvelles; c'est, ensuite, de leur donner le travail, qui est la plus puissante des diversions qu'on puisse offrir aux passions bonnes ou mauvaises. (*C'est vrai !—Très bien ! Très bien !*)

Messieurs, il ne faut pas vous abuser. Les grands coupables que nous avons eu à combattre, de quel prétexte abusaient-ils pour égarer les malheureux qui les suivaient ? Ils leur disaient : « La République est en danger. » Ce n'est pas vrai ; je l'ai nié pour mon compte et pour le vôtre ; mais c'est ce qu'on leur disait. Je regarde donc, Messieurs, comme d'une indispensable prudence de ne pas fournir, sous ce rapport, l'ombre même d'un prétexte.

En second lieu, pour que le travail soit rendu à ces hommes égarés, que faut-il ? La certitude que de

nouveaux troubles ne sont pas à craindre ; il faut la confiance dans votre sagesse, c'est-à-dire dans votre union.

De toutes parts, le travail est prêt à renaître. L'Europe, qui ne peut pas se passer de nos produits, dont elle est privée depuis une année, désire que nous lui en envoyions le plus vite possible, et que nous lui en envoyions beaucoup. Jamais peut-être il n'y a eu plus de dispositions qu'aujourd'hui à la reprise du travail. Nos grandes villes manufacturières ont en ce moment des commandes comme elles en ont eu bien rarement. Que faut-il pour que les chefs de toutes ces industries aient le courage des entreprises ? Je le dis bien haut, Messieurs : la confiance !

Tous les chefs d'industrie ont les yeux fixés sur nous ; ils se demandent si la paix, que nous devons au courage de notre armée, se maintiendra dans cette enceinte. Qu'on ait confiance dans votre union, qu'on ait confiance dans votre sagesse, et à l'instant cette prodigieuse fécondité du génie français va se développer de nouveau, et nous créerons les moyens de suffire à toutes nos charges.

Ainsi, Messieurs, quelque pénible peut-être qu'il vous soit d'entendre les observations que je vous présente ici, croyez-moi : ne donnez pas une seule cause d'excitation nouvelle aux passions que nous avons eu à combattre.

Rendre confiance au travail pour qu'il se réveille, pour qu'il se renouvelle, pour que cette grande diver-

sion soit donnée à tous ces hommes qui se précipitaient aveuglément dans la guerre civile, c'est là le moyen qui est à votre disposition ; c'est le seul, et je conteste qu'il y en ait aucun autre.

Il y a plus : nous avons d'immenses charges, des charges telles que la France n'en eut jamais à supporter de pareilles ; il faut y faire face.

Nous avons, d'abord, à trouver les ressources nécessaires pour obtenir l'évacuation du territoire.

Messieurs, pour bien apprécier tout ce qu'il y a dans ces mots : « l'évacuation du territoire, » il faudrait être chargé, comme nous le sommes, mes collègues et moi, de diriger en ce moment les affaires du pays.

Ce que ces mots contiennent, c'est, en première ligne, de la dignité ; car, pour une grande nation comme la France, qui a son passé, qui a sa fierté, voir à sa porte, tout près d'ici, une puissante armée étrangère, c'est là une douleur qui chaque jour me pénètre, dont chaque jour je souffre, et qui m'humilie profondément dans mon âme tout entière. (*Vif assentiment.*)

Oui, de la dignité! Mais c'est de la dignité souffrante que je veux parler ici. Ah ! si vous saviez les détails? Ne pouvoir pas ordonner un mouvement de troupes, un mouvement de matériel, sans être obligé de recourir à une volonté étrangère ! Craindre à tout moment qu'un jeune homme fier et imprudent, poussé par les sentiments les plus généreux, ne provoque

une collision (ce n'est pas sans cause, ce n'est pas en vain que je vous dis cela), livrer des Français qui n'ont eu que le tort d'être imprudents à force de fierté et de patriotisme, les livrer afin de ne pas s'exposer à faire naître les conflits les plus redoutables, voilà une douleur que nous ressentons tous les jours.

Ce n'est pas tout encore : pour épargner aux populations la cruelle souffrance de l'occupation étrangère et les charges accablantes qu'elle entraîne après elle, nous avons été obligés, et vous nous avez approuvés, de traiter à forfait avec l'armée allemande. Vous savez quel est l'usage : une armée victorieuse qui séjourne ou qui se retire a le droit de vivre sur le pays qu'elle occupe ou qu'elle traverse, droit terrible de la victoire, qu'il nous a fallu subir. Nous avons été obligés de convenir que nous nourririons nous-mêmes l'armée allemande, qui, heureusement, depuis le triomphe que nous avons remporté sur l'insurrection, commence à se retirer.

Eh bien, savez-vous quelle est la charge qui pèse sur nous ?

Il nous faut nourrir 500,000 hommes, et le jour où cette obligation cessera, nous serons soulagés d'à peu près la moitié de la dépense de guerre; au lieu de nourrir 500,000 hommes, nous n'en nourrirons que 250,000. Et, tandis que la charge aura diminué dans cette proportion, savez-vous quel est le droit que nous recouvrerons? Nous recouvrerons la faculté de percevoir nos impôts.

Il faut bien que vous le sachiez, et je ne commets pas ici une indiscrétion, car la demande que vous a faite M. le ministre des finances vous l'a révélé, nous avons 400 millions de déficit dans les impôts. Est-ce parce que la fécondité de notre sol a diminué? Non, Messieurs. Dans les parties de la France qui ont échappé aux calamités de la guerre, l'impôt se soutient à peu près comme avant la guerre. Mais nos principaux impôts ne peuvent pas se percevoir dans ce moment. Ainsi nous n'en avons pas de plus fécond que celui des tabacs : aujourd'hui il ne produit rien. Et pourquoi ? Parce que nous ne sommes pas maîtres des produits de notre sol, et que les produits étrangers qui entrent chez nous rendent presque impossible la perception de notre propre impôt.

Il faut bien vous faire connaître ces détails ; il le faut, pour que vous compreniez toute la gravité de la situation.

Pour motifs de souhaiter ardemment l'évacuation, nous avons donc notre dignité, la liberté de tous nos mouvements, l'exonération de charges accablantes, et, enfin, la faculté de percevoir tous les impôts qui doivent alimenter notre trésor.

Eh bien, Messieurs, pour cela que faut-il? Ce n'est pas avec nos ressources ordinaires que nous pourrons suffire à nos charges ; vous le savez, c'est avec le crédit.

Dans quelques jours, nous devons nous adresser au crédit, c'est-à-dire à la confiance universelle de l'Europe.

C'est là, pour nous, une situation qui exige que nous pensions bien sérieusement à nos moindres actes. Si nous pouvions traiter avec une seule compagnie, qui se chargerait de réaliser l'emprunt colossal dont nous avons besoin, on pourrait peut-être se reposer sur le contrat même qu'on aurait passé avec cette compagnie puissante. Mais il n'y a pas aujourd'hui dans le monde de compagnie avec laquelle il soit possible de faire un tel emprunt. Il n'y a que le public universel de la France, de l'Europe et du monde, qui soit capable de le fournir.

Heureusement, la guerre, en paralysant beaucoup de capitaux, en a rendu une immense quantité disponible : ils s'empressent de venir à nous ; ils arrivent de toutes parts parce que le crédit de la France, malgré ses malheurs, est entier. Son crédit repose sur la fidélité qu'elle a mise à remplir ses engagements... (*Très bien! Très bien!*) ; il repose sur la richesse bien connue de notre pays, que personne ne conteste, que personne ne nie, même après nos désastres.

Mais il y a une chose qui est en doute, il n'y en a qu'une : c'est l'ordre parmi nous. Il faut que je vous le dise, quelque pénible qu'il me soit de prononcer ces paroles devant vous. (*Mouvement. — Écoutez! Écoutez!*)

Messieurs, pardonnez-moi cette vérité sévère; j'en prends ma part comme je vous prie d'en prendre la vôtre.

J'ai exprimé mes appréhensions, mes doutes sur

la question qui vous est soumise; car je ne pourrais continuer ni aujourd'hui ni demain la tâche que vous m'avez confiée, si je ne vous ouvrais pas mon cœur, et si je ne vous faisais pas connaître toutes mes pensées sur ce profond sujet. Je ne puis, aux yeux de mon pays, continuer de porter ce fardeau que quand je vous aurai exposé mon opinion, quand vous l'aurez comprise et que vous m'aurez pardonné de vous la dire.

Eh bien, oui, j'ai fait le sacrifice de mes perplexités à l'union, à l'union qui doit continuer à régner entre nous. (*Très bien!*)

Messieurs, avant-hier encore, j'hésitais sur le parti que je devais prendre; mais, en me pénétrant des nécessités de la situation, et en me fiant sans peine, sans aucun doute, aux garanties qu'on m'a loyalement, très loyalement offertes, je me suis dit qu'il ne m'était pas permis d'hésiter et de jeter le pays dans le trouble inévitable que pourrait amener un changement de personnes dans le maniement du pouvoir. (*Très bien! Très bien!*)

Je l'ai fait, je vous l'assure, avec un sentiment de véritable dévouement, et j'espère que vous m'en tiendrez compte. (*Oui! Oui!*)

Et maintenant je n'aurais pas accompli ma tâche tout entière, si je ne vous disais pas précisément les motifs qui m'ont fait éprouver cette perplexité; car je ne veux pas que vous vous exagériez ces motifs, et je ne veux pas non plus que vous les ignoriez.

Je suis touché, profondément touché, des paroles qui ont été dites à cette tribune. On cède à des sentiments généreux, je le sais, j'en suis convaincu; on ne voudrait pas en ce moment faire un acte politique, on ne veut faire qu'un grand acte de générosité nationale envers une illustre et auguste famille, dont la destinée tout entière a été liée aux destinées de la France et qui n'en a été séparée que depuis trois quarts de siècle. Messieurs, personne plus que moi n'a un profond respect pour cette grande et illustre famille de Bourbon, dont je ne crains pas de prononcer ici le nom... Non pas qu'on doive jamais craindre de le prononcer, car ce serait ne pas oser prononcer le nom de la France. (*Vive approbation à droite.*)

Mais, Messieurs, souffrez que je vous le dise, vous voulez faire un grand acte de générosité nationale; ne vous y trompez pas. Vous dites : Il faut faire cesser les lois de proscription, et, s'il y a un gouvernement qui doive plus qu'un autre se piquer d'honneur quand il s'agit d'un tel acte, s'il y a un gouvernement qui doive se croire au-dessus de toutes ces mesquines précautions, je l'ai entendu dire il y a vingt ans, c'est le gouvernement de la république. Eh bien, quant à moi, je dois vous l'avouer, ces lois qu'on appelle lois de proscription, je les ai toujours appelées des lois de précaution. (*Très bien!*)

Permettez-moi de vous dire, en bien peu de mots, comment je les ai toujours considérées.

Pour moi, je ne pense pas que deux gouvernements puissent coexister sur un même sol, l'un à côté de l'autre. C'est une erreur peut-être, mais c'est une erreur que j'ai toujours regardée comme une vérité.

La Restauration, je ne lui en fais pas un reproche, puisqu'elle a agi dans une pensée qui est la mienne, la Restauration a éloigné la famille Bonaparte; je pourrais même dire qu'elle l'a proscrite, puisqu'elle a ajouté une peine terrible à cette précaution.

Le gouvernement auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir, la monarchie de 1830, a employé les mêmes moyens à l'égard de la branche aînée de la maison de Bourbon et à l'égard de la famille Bonaparte; je l'ai approuvé, et j'ai soutenu ces lois.

La République seule a pensé, malgré mon avis, comme vous pensez aujourd'hui. Elle a considéré ces lois comme des précautions inutiles, et elle y a renoncé au profit de la maison Bonaparte.

Eh bien, savez-vous ce que j'ai dit aux républicains qui raisonnaient ainsi? Ce que je vous ai dit tout à l'heure : Deux gouvernements ne peuvent pas coexister sur le même sol; vous avez beau prétendre que la république n'a pas besoin des moyens de la monarchie; elle en a besoin... (*C'est vrai!*) tout aussi bien que la monarchie. Vous commettez une grande faute; les Bonaparte seront vos maîtres.

Aussi, lorsque le prince qui s'est appelé Napoléon III est rentré sur le sol français, un de ses amis, homme très honorable, d'infiniment d'esprit, le séna-

teur Vieillard, qui était voué à la cause républicaine, mais que son amitié ramena plus tard à la cause impériale... (*Sourires*), M. Vieillard me présenta au prince qui devait plus tard devenir empereur, et voici la réponse que j'eus l'occasion de faire à une de ses questions :

« Monseigneur... » car j'ai toujours eu l'habitude de donner le nom qu'exige le respect à ceux qui ont régné, ou par eux-mêmes ou par d'autres, « Monseigneur, pas de malentendu entre nous, vous êtes ici malgré moi; » et, montrant l'Assemblée, j'ajoutai : « Ces hommes imprudents, qui vous ont rappelé, ne savent ce qu'ils font : vous serez leur maître, mais vous ne serez jamais le mien ! » (*Très bien! — Applaudissements et mouvement prolongé.*)

Je ne sais rien dissimuler. Si je ne vous disais pas tout cela, vous ne comprendriez pas, vous n'excuseriez peut-être pas mes longues hésitations, et vous ne me sauriez pas gré de l'adhésion que je donne au projet de loi actuel.

Eh bien, considérant l'état du pays, considérant mon opinion personnelle, qui reste entière, à savoir que deux gouvernements différents ne peuvent pas coexister sur le même sol, je me suis demandé si je remplissais tous mes devoirs en déférant au désir d'un grand nombre de mes amis qui, en sentant comme moi, ne pensaient pas comme moi dans le moment. Je me suis demandé si, en conscience, je pouvais accepter le rappel des lois qu'on appelle les lois d'exil.

Oh! je le répète, si je n'avais écouté que mes affections, mes respects profonds pour la maison que j'ai eu l'honneur de servir, je n'aurais pas eu à hésiter.

Les princes d'Orléans savent que je n'ai pas attendu que la fortune leur sourit pour leur être fidèle. Au lendemain de leur proscription, quand toutes les haines étaient vivantes, je n'ai jamais laissé, au sein de l'Assemblée constituante, prononcer devant moi leur nom sans le défendre, quand on l'accompagnait des outrages qu'on avait alors coutume de leur prodiguer ; quand ils étaient malheureux, je quittais mon pays pour aller partager leurs douleurs. Leurs douleurs, je les partagerai toujours. Ils me pardonneront de ne pas toujours partager leur satisfaction et leur joie. Ce qui leur vaut le mieux ce sont des amis qui leur restent dans les jours de malheur. De ces amis-là j'en ai été, j'en serai toujours. Mais j'ai un ami supérieur aux princes que j'ai servis, supérieur à tout, c'est mon pays. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Que devais-je donc faire? Considérant la situation telle qu'elle m'apparaît, oui, je me suis dit que, si la victoire matérielle est remportée, la victoire morale ne le sera que par notre sagesse et notre union. Notre situation financière, plus encore peut-être que notre situation morale et politique, exige l'ordre, l'union, la prudence profonde, entendez-vous, dans la conduite. Eh bien, je me suis demandé si je pouvais avec sûreté,

je ne dirai pas avec dignité, quand on est sincère et qu'on fait son devoir, il ne faut pas se soucier de la dignité, elle est dans la sincérité, je me suis demandé si je pouvais avec prudence adhérer à ce qu'on réclamait.

Ici, Messieurs, je suis obligé de revenir à ce pacte qu'on appelle le pacte de Bordeaux, de vous expliquer comment je le comprends encore aujourd'hui, et je ne le comprends pas autrement qu'il y a trois mois. Mais enfin, si je me trompe, si aujourd'hui nous ne le comprenons plus de la même manière, il m'est nécessaire de le savoir, il m'est nécessaire de savoir si nous nous entendons toujours. Je le crois, je le désire ; mais je ne puis accepter votre confiance et sa pesante continuation que lorsque vous m'aurez entendu.

Quelle a été notre situation à Bordeaux ?

L'Empire avait été renversé le 4 septembre. Pardonnez-moi ce que je vais vous dire : il est presque d'usage aujourd'hui de s'élever contre le 4 septembre. Je suis bien impartial, je n'en ai pas fait partie, et qu'on me laisse le dire sans orgueil, car le fait est de notoriété publique, je n'ai pas voulu en faire partie, non pas à cause des hommes qui y avaient contribué, car j'ai prouvé ce que je pensais de leurs personnes en me les associant, mais je croyais qu'il ne me convenait pas, avec mon passé et un passé tout récent, de contribuer à cette révolution. Cette révolution, Messieurs, on oublie trop aujourd'hui qu'on la souhaitait alors.

Le 4 septembre vous a délivrés de l'Empire, et vous avez dans le moment fort approuvé le service qu'on venait de vous rendre. (*C'est vrai! C'est vrai! — Rires d'adhésion.*)

Depuis cette époque, le 4 septembre a fait des fautes; mais distinguons bien quelles ont été ces fautes et quels ont été le moment, le lieu où elles ont commencé et se sont consommées.

Les hommes qui avaient fait cette révolution ont eu, à mes yeux, un tort : celui d'avoir voulu prolonger la guerre au delà de l'intérêt bien évident du pays... (*Mouvement.*) Mais, faites-y bien attention, ceux qui étaient dans Paris, que pouvaient-ils faire? Pouvaient-ils, eux, ouvrir les portes de la capitale? Non : Paris n'avait qu'un rôle dans la défense nationale; et ce rôle nous comptions qu'il le remplirait; c'était de fermer ses portes et d'arrêter l'ennemi aussi longtemps qu'il le pourrait. (*Oui! Oui! — Très bien! Très bien!*)

Où s'est commise la faute que j'ai blâmée avec une conviction profonde, et, je puis l'ajouter, avec une grande hardiesse? Cette faute s'est commise hors de Paris. Paris était une place qui devait résister. Paris ne devait pas juger si la guerre devait continuer ou ne pas continuer; Paris était dans la situation d'un brave défenseur de place forte qui reste dans sa forteresse jusqu'à ce qu'on l'ait relevé de son poste.

C'était à ceux qui étaient hors de Paris de considérer s'ils avaient les moyens de repousser l'étranger,

et si les moyens qu'ils allaient employer étaient ceux qui convenaient. Ils se sont trompés, gravement trompés ; ils ont prolongé la défense au delà de toute raison ; ils ont employé des moyens... je ne veux pas accabler les vaincus, mais enfin je dois le dire..., les moyens les plus mal conçus qu'on ait employés à aucune époque, dans aucune guerre. Oui, Messieurs, nous étions tous révoltés, je l'étais comme vous tous, contre cette politique de fous furieux qui mettait la France dans le plus grand péril. (*Vives marques d'assentiment et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Pour continuer cette politique insensée, on avait l'audace, pardonnez-moi le mot, de vouloir ôter au pays l'exercice de ses droits ; on ne voulait pas qu'il y eût une Assemblée. Pour moi, j'ai lutté autant qu'on le pouvait, à Tours et à Bordeaux, contre cette prétention antinationale, atroce par ses résultats, arrogante, insolente, de vouloir, à quelques-uns qu'on était, se substituer à tous, contre la France elle-même, quand il s'agissait de son salut. (*Très bien! Très bien ! — Nouveaux applaudissements.*)

Et ici, je suis heureux de le dire, je vois devant moi un de mes honorables collègues, qui me prouve tous les jours ses rares capacités politiques, M. Jules Simon... Il a lutté avec un courage admirable, dans un moment des plus graves, où nous étions tous menacés des plus grands périls.

Eh bien, Messieurs, je ne sais quelle puissance a

éclairé les aveugles qui voulaient nous pousser dans un abîme encore plus profond que celui dans lequel la France était tombée : l'Assemblée a été convoquée. La France, librement consultée, plus librement qu'elle ne l'a jamais été, répondant plus librement qu'elle n'a jamais répondu, vous a envoyés ici.

Mais reportez-vous à la situation que nous avions à Bordeaux. Rappelez-vous vos pensées. Quelle idée vous a dominés? Quelle idée vous a dicté vos votes dans ce moment si grave? Vous avez songé à une seule chose : à enlever le pouvoir aux hommes aveuglés, et, pardonnez-moi le mot, qu'ils me le pardonnent eux-mêmes, car ils sont vaincus et ils ont droit à tous les ménagements de langage, aux despotes qui prétendaient retenir la France dans leurs mains. (*C'est cela! — Très bien! au centre et à droite.*)

Oui, vous n'avez voulu qu'une chose, vous n'avez pensé qu'à une chose : ôter la France des mains de certains républicains. Non, vous n'avez pas songé alors à abolir la République. Si vous l'aviez tenté, vous eussiez été les plus imprudents des hommes. Vous avez voulu ôter la République aux mauvais républicains; vous n'avez pas voulu renverser la République.

Messieurs, n'oubliez pas cette situation, n'oubliez pas quelle situation vous nous faites à nous-mêmes qui sommes chargés de gouverner.

Nous avons reçu de vos mains un gouvernement de fait, la République. Nous avons reçu la mission de conclure la paix, de maintenir l'ordre, de remettre

l'administration du pays dans des mains plus dignes de la posséder, de reconstituer une armée, car il n'y avait d'autre armée que les mobiles et ils étaient rentrés dans leurs foyers, de rétablir le crédit autant que nous le pourrions.

Nous avons reçu cette mission, et la mission (je n'en ai pas accepté d'autre) de maintenir la forme de gouvernement que nous trouvions existante.

Il ne faut pas oublier ce passé si récent; il faut reconnaître le devoir de loyauté qu'il nous crée à tous et qu'il me crée à moi en particulier, car je suis, non pas le plus puissant, mais le plus responsable de tous, et je dois veiller sur la loyauté de ma conduite avec un souci continuel. Oui, je dois y veiller, bien résolu à ne pas me faire de ces illusions qu'on se fait trop souvent et à m'examiner tous les jours dans l'accomplissement de mes devoirs rigoureux.

Tous les jours je me demande si ma conduite est suffisamment exacte, régulière, légale, loyale. Je ne doute pas de ma loyauté, non, je connais le fond de mon cœur; mais je puis quelquefois douter de mes lumières, et je me demande tous les jours si je ne me trompe pas.

Eh bien, je l'affirme devant vous, je ne suis pas sorti, je ne sors pas des conditions du pacte qui a été passé entre vous et moi quand j'ai accepté de vos mains le lourd fardeau des affaires publiques. (*Très bien! Très bien!*)

Ce que vous entendiez alors, c'était ceci : c'était

que, représentant la souveraineté de la France, vous ne vouliez pas vous servir de cette souveraineté tout entière, que vous ne vouliez pas ajouter à une révolution dans le personnel du gouvernement une révolution dans la forme du gouvernement lui-même. Vous avez accordé à la République le fait, rien que le fait; mais vous le lui avez accordé. Vous vous êtes réservé l'avenir et vous avez eu raison. Respecter le fait, vous réserver l'avenir, voilà le fond et je dirai presque la forme du pacte.

Mais, je vous en conjure, pensez bien aux devoirs que ce pacte nous impose, à nous les dépositaires de l'autorité, sous votre contrôle de tous les jours et de toutes les heures.

Pour ma part, j'ai accepté cette situation et les devoirs qui en sont la conséquence, en raisonnant comme je vais vous le dire.

Je ne suis pas changé et voici quel républicain je suis. J'ai pensé toute ma vie au gouvernement que mon pays pouvait souhaiter, et, si j'avais eu le pouvoir qu'aucun mortel n'a jamais eu, j'aurais donné à mon pays ce que, dans la mesure de mes forces, j'ai travaillé quarante ans à lui assurer, sans pouvoir y réussir : la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre ! (*Mouvement marqué. — Très bien ! Très bien !*)

Je veux que vous me connaissiez tout entier ; je ne veux flatter aucun parti ; je veux dire la vérité telle qu'elle est pour moi, telle qu'elle m'est apparue.

Eh bien, oui, Messieurs, je trouve qu'on est libre,

noblement, grandement libre à Washington, et qu'on y fait de très grandes choses ; mais je trouve aussi qu'on est également libre à Londres, et, qu'on me permette de le dire, plus libre peut-être qu'à Washington. (*Mouvement sur quelques bancs à gauche. — Assentiment à droite et au centre.*) C'est qu'à Londres le gouvernement a été placé dans une région qui est à une même distance et des passions d'en haut et des passions d'en bas. (*Nouvel assentiment sur un grand nombre de bancs.*) Jamais, dans aucun autre pays, dans aucun temps, le gouvernement n'a été placé dans une région où la raison domine davantage, où la raison soit moins troublée. Mais, Messieurs, pour ma part, je l'ai toujours dit, il faut que les princes qui gouvernent subissent les conditions de cette forme de gouvernement : s'ils veulent attirer à eux tout le gouvernement, ils attirent toute la responsabilité ; ce qui, dans des temps aussi agités que les nôtres, amène bientôt la perte du trône.

Je ne veux pas accuser des princes que je respecte toujours et dont quelques-uns ont été chers à mon cœur ; mais, dans ma conviction, ils n'ont pas compris les conditions de ce gouvernement.

Il y a quarante ans que je l'ai dit, je viens de le dire, dix ans durant, à l'Empire, et je ne cesserai de le répéter, car c'est une maxime devenue célèbre, une maxime qui avait été celle de ma jeunesse et à laquelle je suis resté fidèle toute ma vie : il faut que les princes veuillent reconnaître que la monarchie est

au fond une république (on l'a définie le gouvernement du pays par le pays), une république avec un président héréditaire. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements à droite et au centre.*) Mais, Messieurs, cette vérité, elle n'a pas été comprise, et, il y a quarante ans, étant bien jeune alors, j'ai écrit ces mots : « Si l'on ne veut pas passer la Manche avec nous, on sera condamné à passer l'Atlantique ! » (*Mouvement.*)

Messieurs, j'ai déploré l'erreur, la grande erreur qui trois fois a fait tomber le trône de France. Les deux premières fois, il est vrai, le trône seul est tombé, et c'était déjà beaucoup, car il faut avoir vu les révolutions de près, comme il m'a été donné de les voir douloureusement, pour bien comprendre que la meilleure des révolutions est un malheur immense... (*C'est vrai! C'est vrai! — Très bien!*) Mais, la dernière fois, c'est-à-dire il y a dix mois, ce n'est pas le trône seul qui est tombé, c'est aussi la France. Elle se relèvera si nous sommes sages, profondément sages, car il ne faut pas l'être à moitié dans la situation où nous sommes. Et ici, Messieurs, qu'il me soit permis de répéter les paroles que je prononçais inutilement il y a quelques années, et sur lesquelles on s'est mépris, quant au sens que j'entendais leur donner. Je disais : Il n'y a plus de fautes à commettre. Quand je parlais ainsi, je ne voulais pas dire que la série des fautes était épuisée ; non, il y a une corne d'abondance pour les fautes, une corne inépuisable...

(*On rit*); je voulais dire seulement qu'on était dans une de ces situations où l'on ne peut pas faillir impunément.

Eh bien, voici ma conviction : il y aurait à s'abuser sur la situation un incalculable danger. Quelle a été notre pensée à tous, à Bordeaux ? C'est celle-ci : il y a deux tâches à remplir : une qui nous unit, une qui nous divise. Heureusement la tâche qui nous unissait était urgente ; la tâche qui nous divisait pouvait être différée.

La tâche qui nous unissait était ce que j'ai appelé la réorganisation du pays ; elle consistait à faire la paix avec l'étranger et à faire aussi, je dirai, la paix avec nous-mêmes.

Pour accomplir cette seconde partie de la tâche qui nous unissait, il fallait la force (je ne me faisais aucune illusion), et, pour avoir la force, il fallait avoir une armée. Il fallait encore changer l'administration. Vous vouliez l'ôter de la main des hommes qui se font un jeu des révolutions, et vous vouliez la mettre non pas dans les mains d'hommes de telle opinion ou de telle autre, mais dans celles de tous les hommes qui apprécieraient combien était sérieuse la tâche qu'on leur donnerait ; vous vouliez la donner, pardonnez-moi le mot vulgaire, à des conservateurs libéraux.

Il fallait aussi rétablir le crédit et commencer quelques relations avec les puissances étrangères. Tout cela, c'était ce que j'appelais la réorganisation.

Sur ces points divers nous pouvions tous servir

ensemble, tous sans exception, Messieurs; car nous pensions tous de même sur la nécessité de la paix au dedans et au dehors, sur la nécessité de refaire une armée digne de la France, une armée qui comprît non seulement les grands intérêts du dehors, mais qui comprît les grands intérêts du dedans. Cette armée-là, elle existe.

Quant à la nécessité de confier l'administration à d'honnêtes gens, profondément amis de la liberté, mais sachant le prix de l'ordre; quant à la nécessité de rétablir le crédit, de commencer une politique qui n'effrayât pas l'Europe, nous sommes également tous d'accord, tous excepté ces hommes extrêmes qui se livrent à des excentricités.

Eh bien, je vous avais dit, à Bordeaux : Réunissons-nous tous pour accomplir cette grande œuvre de la réorganisation du pays; ajournons toutes les questions qui nous divisent et qui, toutes, se rattachent à la forme du gouvernement.

Vous avez accepté ce pacte ; c'était un pacte de bon sens, et jusqu'ici il nous a réussi, parce que nous y avons été fidèles; j'espère que nous saurons y rester fidèles encore. (*Mouvement.*)

Mais qu'ai-je ajouté ?

J'ai ajouté ces mots, et je me souviens qu'en les prononçant, j'ai déplu à une partie d'entre vous : Sous ce gouvernement de tout le monde, qui, pour la première fois depuis longtemps, n'est pas le gouvernement d'un parti, mais celui de tous les partis, sous

ce gouvernement qu'on appelle la République, si nous faisons bien, c'est la République qui en profitera.

Je sais qu'en parlant ainsi j'ai froissé quelques convictions ; j'ai pu l'apercevoir, grâce à une longue habitude des assemblées, et vous m'accorderez que j'ai eu le temps de l'acquérir... (*Rires.*) Eh bien, oui, Messieurs, quoique j'aie dit : « L'avenir est réservé, » au risque de servir la République, je gouvernerai le moins mal que je pourrai. (*Nouveaux rires.*)

On dit quelquefois que je gouverne dans le sens non pas de la monarchie, mais de la république.

Ah ! Messieurs, je respecte toutes les convictions, et, de grâce, respectons nos convictions les uns les autres. Rien n'est plus respectable que de croire à la monarchie et de l'appeler de ses vœux ; mais il est respectable aussi de croire à la république et de la désirer.

Messieurs, j'ai pris un engagement avec une loyauté complète, et, cette loyauté, je ne m'en écarterai jamais. Le fait qu'on m'a livré, que j'ai accepté en dépôt, c'est la république ! Je ne trahirai pas la république. L'avenir que vous avez voulu réserver, c'est celui de la monarchie ; je ne ferai rien contre cet avenir ; l'avenir ne me regarde pas, c'est le présent seul qui m'impose des devoirs. Or, dans le présent, je crois, en conscience, n'être pas sorti des limites d'une parfaite loyauté.

Si je confiais le pouvoir aux uns aux dépens des autres, à l'exclusion des autres, vous pourriez me dire que je sers un parti au lieu de servir le pays lui-

même. Non! Messieurs, je m'examine, je me demande quel sentiment m'a animé en distribuant les fonctions publiques, et je puis déclarer devant Dieu que je ne m'occupe que d'une chose : le succès de l'œuvre dont j'ai été chargé. Si j'avais eu d'autre souci que l'œuvre qu'il fallait accomplir, est-ce que j'aurais pu, par exemple, vous donner une armée telle que celle qui a si noblement rempli sa tâche? Est-ce que, lorsqu'il fallait choisir les premiers officiers de notre pays, je me suis préoccupé des services qu'ils avaient pu rendre à un gouvernement précédent? Demandez à ces officiers si j'ai agi envers eux, un seul instant, comme un homme de tel parti ou de tel autre.

On me disait que ces officiers venaient de servir tel gouvernement, qui n'était celui ni de mon cœur ni de mes convictions, car je l'avais combattu pendant dix ans; j'ai repoussé bien loin, comme indigne de moi et du pays, les soupçons qu'on voulait m'inspirer. (*Très bien! Très bien!*) J'ai dit : Ce sont de grands hommes de guerre, de grands citoyens; ils n'ont pas considéré si le gouvernement actuel était celui de leur pensée, de leur préférence; ils n'ont eu qu'une idée, servir la France, la servir dans un des plus grands périls où elle se soit jamais trouvée, servir la France et la cause de l'ordre. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Ils trouvaient encore dans ma présence au pouvoir une sorte de commodité, pardonnez-moi ce mot : il leur était plus commode de venir se rallier à un gouvernement qui, n'ayant à sa

tête qu'un humble et modeste citoyen, était non pas le gouvernement de telle ou telle dynastie, mais celui du pays tout entier. (*Nouveaux applaudissements.*) Ils trouvaient en moi, ce qui rendait peut-être encore leur confiance plus facile, un ami invariable de l'armée, un homme qui aime le soldat comme on aimerait son propre enfant. (*C'est vrai! C'est vrai!*)

Oui, quand je vois ces fils de nos champs, étrangers à nos passions, étrangers souvent à cette instruction qui relève le patriotisme, quand je les vois, songeant uniquement à l'honneur militaire dont on a fait entrer le sentiment dans leurs cœurs, mourir pour vous, pour nous, pour le pays, je suis touché profondément et j'éprouve un besoin indicible de les environner de toute ma sollicitude... (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*) ; j'éprouve un besoin indicible de soulager leur misère, de leur rendre la vie des camps aussi supportable que possible, aussi supportable que la fortune publique me le permet.

Partout, Messieurs, j'ai agi sous l'empire des sentiments que je viens d'exprimer. Je n'ai jamais songé à favoriser tel ou tel parti, je n'ai songé qu'au succès de l'œuvre qui m'était confiée. C'est ainsi que j'ai fait, c'est ainsi que je ferai toujours.

Je l'ai dit, je ne trahirai aucun parti. La République existe, elle est le fait que vous m'avez livré, que vous m'avez confié, et, si quelque trame était dirigée contre elle, je viendrais vous le dire.

Et ici, permettez-moi de vous faire une confidence;

le moment en est venu. (*Mouvement d'attention.*) J'ai pris devant le pays, devant vous, devant la plupart des populations françaises, l'engagement que voici... Vous me direz si j'ai été imprudent et infidèle à vos intentions. Presque toutes les grandes villes ont envoyé des députations à Versailles. Paris lui-même en a envoyé. J'ai été en présence de ces hommes. Savez-vous ce qu'ils me disaient? « Il y a une intention dans l'Assemblée nationale, c'est de renverser la République. » Je leur ai répondu : « C'est faux. » (*Mouvement.*) Oui, Messieurs, je leur ai répondu : « Vous êtes injustes envers cette Assemblée. Je l'ai dit devant elle, je le dis devant vous, elle est plus libérale que moi. » Et je crois, excusez-moi de vous parler ainsi, que si tous ceux qui m'écoutent avaient comme moi vécu pendant quarante ans au milieu des difficultés du gouvernement, il y a peut-être plus d'une opinion qui changerait. — « Vous êtes injustes envers cette Assemblée. Il y a une portion de cette Assemblée qui a été nommée par des électeurs monarchistes et qui a la foi monarchique; eh bien, elle a eu la sagesse, la prudence, de ne pas vouloir céder à ses préférences, et elle a permis, elle permet tous les jours que je m'appelle le Chef du pouvoir exécutif de la République française. Quel acte de sagesse plus grand attendiez-vous de sa part? » (*Sensation.*)

J'ai ajouté, en répondant à ces députations des départements : « Savez-vous ce qui menace la République? Ce n'est pas elle, c'est vous. Conduisez-vous

avec sagesse, respectez la liberté de tous; ne venez pas au secours des scélérats qui se sont emparés de notre infortunée capitale, et vous rendrez à la République le plus grand service qu'on puisse lui rendre; vous déjouerez toutes les intrigues qui pourraient être dirigées contre elle. » (*Assentiment.*)

On me répondait : « Oui, nous croyons à votre loyauté; mais, le lendemain de la victoire gagnée, vous n'aurez plus sur cette Assemblée (ne m'en veuillez pas de ce mot; dans ma bouche il eût été impertinent, mais il était dans la bouche de ceux avec lesquels je m'entretenais), vous n'aurez plus la même action sur elle. »

A cela j'ai répondu : « Je crois que, lorsque j'aurai raison, lorsque ma santé me permettra de prouver à cette Assemblée que j'ai raison, lorsque je pourrai faire pénétrer la vérité dans son esprit, je suis convaincu qu'elle ne me retirera pas sa confiance. (*Non! Non! — Très bien! Très bien!*) Mais, en tout cas, je serai loyal, et, si je croyais qu'on fît quelque chose contre la forme du gouvernement qui existait lorsque j'ai pris le pouvoir, je le dirais à l'Assemblée avec une parfaite sincérité, et je la prierais de me décharger du fardeau des affaires publiques. »

Eh bien, Messieurs, auriez-vous voulu que devant ces hommes, animés de passions très vives et qui allaient rentrer dans leurs provinces, je prononçasse des paroles qui les auraient encore excités au lieu de les calmer ?

Non; c'est grâce à cette loyauté de conduite que je suis parvenu... souffrez que je vous le dise, car je n'exagère rien; si vous lisiez la correspondance de nos agents, vous verriez que je n'exagère rien... que je suis parvenu, dis-je, à calmer des défiances qui, si elles avaient éclaté au moment où nous étions sous les murs de Paris, nous auraient fait courir les plus grands dangers. Toute la province est restée immobile sur la foi des déclarations que je n'ai cessé de répéter.

Eh bien, Messieurs, on peut me désapprouver... (*Non! Non!*) mais voilà la conduite que j'ai tenue.

Voilà le langage que j'ai fait entendre. (*Approbation.*) Et, lorsqu'on m'a interpellé sur ce sujet (je demande pardon de la vivacité que je n'ai pas pu contenir en moi, le jour de cette interpellation), si vous m'aviez demandé alors ce que je faisais, quels étaient les motifs de mon langage et de mon attitude, je vous aurais dit ce que je viens de vous dire ici.

Messieurs, si j'ai dépassé votre intention, rassurez-vous, il n'y a que moi de compromis. (*Sourires.*)

Voilà ce que j'ai dit; je le maintiens, c'est la règle de ma conduite, je ne trahirai pas l'avenir, je ne trahirai pas le présent ; lorsque je verrai du péril pour l'un ou pour l'autre, je me séparerai de ceux qui voudraient les mettre en péril. Quant à moi, je suis convaincu que, si l'on voulait précipiter les solutions, on jetterait la France dans la guerre civile, guerre civile immédiate, terrible.

*A gauche.* — C'est vrai! C'est vrai !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Aujourd'hui, Messieurs, nous avons obtenu la trêve des partis. Dès lors, quel est mon devoir? C'est de faire, par la justice entre vous tous, que cette trêve dure le plus longtemps possible, et, laissez-moi l'ajouter, si cette trêve pouvait devenir une paix perpétuelle, faudrait-il donc nous en affliger? (*Mouvement.*)

Quant à moi, je réponds : Non. Je vous le dis franchement, je suis convaincu que la rupture de cette trêve amènera pour le pays des malheurs affreux, et je ferai tout ce que je pourrai pour que la trêve dure et se prolonge.

Croyez-moi bien, si la monarchie doit se relever en France... l'avenir je ne veux pas le sonder ; il serait très imprudent à moi, si je pouvais y pénétrer, de vous dire ce que je vois ; non, je ne le ferai pas... mais, si la monarchie doit se relever dans le pays, elle n'aura qu'une raison, à mon avis, qui puisse faire taire le parti républicain ; ce sera de pouvoir lui dire : « La République a été respectée pendant qu'elle existait ; l'essai en a été fait loyalement. »

Et si, l'essai ayant été loyalement fait et n'ayant pas réussi, les républicains veulent vous demander encore la République, vous pourrez leur répondre, au nom de la raison, au nom de l'expérience : « L'épreuve est faite ; la République est impossible ! »

Mais on dit déjà : « La République n'a jamais réussi ! »

C'est vrai (j'en demande pardon à ceux qui m'é-

coutent) dans les mains des républicains! (*Mouvements divers. — Rires sur plusieurs bancs à droite.*)

Ce que je dis, Messieurs, n'est pas une puérile épigramme ; le sujet que je traite est le plus sérieux et le plus grave qu'on puisse traiter, et il n'entre pas dans ma pensée de faire une misérable épigramme. Je dois même le dire, c'est un éloge que j'adresse à ceux qui m'écoutent, car ils ont consenti à ce que l'épreuve se fît par des mains autres que les leurs. Il y a là une conduite qu'il faut louer et honorer profondément.

Quant à moi, je reste persuadé qu'il n'y a pas une autre conduite à tenir que celle que nous tenons. C'est de prolonger la trêve et de la prolonger le plus longtemps que nous pourrons par la justice des uns envers les autres. Ne nous attaquons pas, ne nous calomnions pas ; voyons exactement ce que nous sommes, et il nous sera plus facile de rester calmes et unis.

Voilà, Messieurs, ce que j'avais besoin de dire devant vous, devant le pays tout entier. Croyez-le, je sers ici la paix publique beaucoup plus que vous ne le pensez, je lui rends le plus grand service que, dans ma position, je puisse lui rendre. (*Très bien ! Très bien !*)

Maintenant je vais finir en abordant plus directement la question qui a soulevé ce grand débat.

En considérant les devoirs de prudence, de loyauté, qui m'étaient imposés, et avec l'opinion que j'ai toujours eue sur cette question, je me suis demandé si je pouvais, sans manquer à ces devoirs de loyauté, me

prêter à rouvrir le territoire français à des princes, quels qu'ils fussent, qui ont régné sur notre pays.

Je ne dirai pas que mon opinion ait été absolue sur ce grave sujet ; je dois avouer plutôt que j'inclinais à ne pas croire que ce fût, pour ma part, un acte prudent et loyal.

En me rappelant,... et croyez-moi, Messieurs, je ne compare pas les personnes, je compare les choses,... en me rappelant avec quelle modestie un prince, qui est aujourd'hui malheureux, que je ne veux ni dénigrer ni offenser, avec quelle modestie s'était présenté à la Constituante ce prince qui, quelques années après, était empereur, je me suis dit qu'il y avait toujours un grand danger pour une République à introduire dans son sein un homme qui était encore prince.

Je ne calomnie pas les princes ; mais la Providence a placé leurs personnes dans une situation exceptionnelle ; et je leur dirais, si j'avais le droit de leur adresser quelques conseils, que leur dignité est de ne point abdiquer. Dieu les a faits princes, ils doivent rester princes, pour conserver le respect et l'autorité morale dont ils ont besoin. (*Très bien ! Très bien !*) Mais il s'attache à cette situation des difficultés incontestables, et je me demandais si, en consentant à leur rendre le territoire, je ne commettais pas une faute. Je me suis dit qu'une seule chose pouvait m'excuser, c'était d'avertir mon pays : je le fais !

Je me suis dit encore : Mais enfin il n'y a pas

qu'une famille qui ait régné sur la France, il y en a d'autres. On ne veut plus de lois d'exception, soit ! Mais admettre les uns et exclure les autres, n'est-ce pas toujours une loi d'exception ? Elle ne porte, il est vrai, que sur ceux qui sont les derniers sortis du territoire, sur ceux contre lesquels les haines sont encore très vives, mais enfin c'est une loi d'exception.

On a voulu sortir de ce régime, et l'on y reste malgré soi. Et je me suis dit : Que ferais-je donc si un autre prince qu'un prince de la maison de Bourbon était choisi par des électeurs ?... Malgré l'infaillibilité du suffrage universel, il peut être faillible quelque part. (*Sourires approbatifs.*) — Eh bien, si cela arrivait, que ferais-je ?

On me dit : Mais la législation était injuste ; elle excluait les uns, elle admettait les autres. Il faut faire cesser cette inégalité !

Oui ; mais voici un exemple : que ferais-je si un représentant de l'une de ces dynasties me disait : « Vous avez admis ceux-ci ; pourquoi ne m'admettez-vous pas ? » Et, si j'avais pu avoir un doute à cet égard, je me serais rappelé l'appui que cette mesure a trouvé dans certain côté de cette Assemblée, dont je respecte la foi qui n'est pas la mienne.

Mais enfin, je m'étais dit qu'une loi générale, qui ne s'adresserait pas à telle ou telle dynastie, qui s'adresserait à toutes les dynasties, et qui prendrait certaines précautions contre un prince, qu'on ne refuse

pas d'admettre, quel qu'il soit, que cette loi, sans être offensante, nous donnerait le moyen de nous garantir des dangers qui peuvent surgir.

Je l'ai proposée à la commission en termes d'abord très nets, puis en termes plus adoucis, et j'ai vu qu'elle n'avait pas, dans la commission du moins, chance d'être adoptée. J'ai été dans une nouvelle perplexité, j'ai résisté longtemps ; la commission pourra vous dire ce qui m'a fait céder; je ne sais comment m'exprimer sans me faire accuser d'orgueil, mais j'ai cédé devant l'évidence d'un danger public qui aurait pu résulter d'un changement de gouvernement.

En ce moment je n'attache à ces mots qu'une signification bien restreinte ; je ne suis pas un gouvernement, je ne suis qu'un administrateur temporaire, le dirai-je, non pas de la fortune publique, mais de l'infortune publique. (*Mouvement.*) Eh bien, le changement même d'une administration temporaire aurait été un malheur dans la situation actuelle ; croyez-le bien, je ne mets pas à cela la moindre vanité.

Mais, dans cette situation pleine de perplexités, je dois le dire, le patriotisme des princes dont il était question est venu à mon secours : ils ont chargé quelques-uns des hommes de notre pays dont la parole fera toujours foi de soulager le poids qui pesait sur ma conscience ; ils m'ont dit qu'ils ne seraient point un obstacle, qu'ils ne paraîtraient pas dans le sein de cette Assemblée et ne justifieraient jamais aucune des

craintes qui m'avaient tant préoccupé. (*Mouvement. — Légère rumeur.*)

J'ai accepté ce généreux sacrifice; j'ai cru que je pouvais, en conséquence, accepter la loi qui vous est proposée, à la condition que, défenseur de la paix publique, chargé du maintien de l'ordre dans ce pays, non seulement de cet ordre matériel que nous avons rétabli avec des milliers de coups de canon il y a quelques jours, mais de l'ordre dans les esprits, je me réserverais le droit, et vous voulez certainement que je me le sois réservé, je me réserverais contre tous le droit d'agir si je croyais la France menacée, menacée dans son présent, menacée dans son avenir, dans ses institutions, à la condition cependant de ne prendre sur moi qu'une initiative de quelques heures, et de venir sur-le-champ vous soumettre ce que j'aurais fait. (*Mouvement.*)

Eh bien, à ces conditions, il me sera possible de continuer à remplir tous mes devoirs.

Vous m'avez entendu; ma franchise, que je craignais de rendre trop grande peut-être, n'a pas dépassé les limites de votre patience, de votre bienveillance pour moi. Mais, croyez-le bien, ce n'est pas le désir de rester au pouvoir qui m'a dirigé.

Nous sommes tous, à des degrés divers, victimes du grand malheur public de notre pays. Je le suis comme vous; mais, de plus, je suis esclave de ce malheur; lorsque la fatigue me saisit, je m'arrête; mais je me dis que je dois à mon pays la continuation

de mon dévouement. Encore une fois, croyez-le bien, je vous adjure de le croire, j'ai besoin que vous le croyiez, je n'ai été animé que de sentiments que je puis avouer devant vous, devant l'histoire, devant mon pays, devant Dieu. Je reste ici convaincu que je remplis un grand devoir, vous suppliant de me continuer votre confiance, si vous croyez que je la mérite, vous disant et vous répétant : Non, je ne tromperai personne.

(*Bravo! Bravo! — Vifs et nombreux applaudissements. — Longue agitation.*)

*Aussitôt que M. le Chef du pouvoir exécutif est revenu à son banc, un grand nombre de représentants quittent leurs places et viennent lui adresser de chaleureuses félicitations.*

La loi de 1832 fut abrogée à la majorité de 472 voix contre 97, et la validation des deux élections prononcée par 448 voix contre 113.

## CCXLIII

# OBSERVATIONS

### SUR UN PROJET DE LOI

CONCERNANT

# L'ÉTABLISSEMENT D'IMPOTS NOUVEAUX

PRÉSENTÉES LE 12 JUIN 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dans la séance du 12 juin 1871, M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, déposa sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi ayant pour objet l'établissement d'impôts nouveaux et l'augmentation d'impôts anciens devant annuellement produire ensemble 488,000,000, destinés à faire face aux charges résultant de la guerre, ainsi qu'aux déficit des budgets de 1870 et 1871, et demanda que l'étude de ce projet fût confiée à la commission déjà nommée pour préparer le budget de 1872. Le ministre pensait en effet que cette commission, étant déjà au courant de la situation financière, pourrait examiner avec plus de profit et de rapidité le nouveau projet présenté. Mais tel ne fut pas l'avis de M. de Tillancourt, qui, craignant que la commission du budget ne se préoccupât plus de la nécessité de combler les déficit que de l'utilité de répartir équitablement les nouvelles charges entre les contribuables, insista pour la nomination d'une commission spéciale.

M. Thiers s'opposa dans les termes suivants à ce qu'il fût donné suite à la proposition de M. de Tillancourt.

---

Messieurs,

Nous n'avons aucun intérêt à restreindre l'examen que vous aurez à faire des graves questions qui viennent de vous être soumises. Nous désirons que toutes ces questions soient étudiées à fond. Mais il y a un point dont vous apprécierez l'importance ; c'est celui-ci : comme il est impossible d'obtenir un emprunt si nous ne présentons en même temps aux prêteurs un gage suffisant, il faut que l'emprunt soit, ainsi qu'on le dit dans le langage technique, solidement gagé ; il faut que vous ayez voté les impôts qui feront face au service des intérêts et de l'amortissement. (*C'est vrai!*)

Vous savez tous que le grand bienfait de l'évacuation du territoire dépend de la promptitude des payements que la France sera en mesure de faire. Eh bien, si, usant de la faculté que le règlement vous accorde, vous renvoyez le projet à une commission spéciale, cette commission ne verra que le côté désagréable que présentent toujours les impôts, elle n'aura point à examiner l'étendue des besoins et la nécessité absolue d'acquérir les moyens d'y faire face ; ce qui n'est possible que par de nouveaux impôts. Il faut donc que ces impôts soient examinés par une commission qui puisse connaître à la fois l'étendue des besoins et les moyens d'y pourvoir. (*Très bien! Très bien!*)

Aussi, je vous demande, non pas pour amoindrir

l'examen, mais, au contraire, pour qu'il soit plus complet, de renvoyer le projet de loi à la commission du budget, qui connaît surtout les besoins, qui les a tous examinés, qui n'en ignore aucun, et qui pourra mettre dans les plateaux de la balance, d'un côté la nécessité, de l'autre la douleur des taxes nouvelles.

Je répète que cette commission, devant laquelle nous avons comparu plusieurs fois déjà, a tout examiné, qu'elle connaît parfaitement la situation, et qu'il est beaucoup plus simple de s'adresser à ceux qui la connaissent qu'à ceux qui auraient à en acquérir la connaissance. Or la commission du budget a déjà consacré plus d'un mois à cette étude sérieuse.

J'ajouterai encore que ce qui fait que cette proposition est parfaitement conforme au règlement, c'est qu'il s'agit du budget de 1871, et que la commission actuellement en fonctions, s'occupant du budget rectificatif, s'occupe du budget de 1871. Il y a donc, non seulement convenance et haute utilité, mais, de plus, il y a parfaite régularité dans ce que nous vous demandons.

(*Très bien! Très bien!*)

Nonobstant ces observations, M. Langlois ayant demandé que l'Assemblée se réunît dans les bureaux pour y trancher la question après débat, M. Thiers fit la réplique suivante.

Messieurs,

Je ne sais comment répondre à notre honorable et chaleureux collègue M. Langlois. (*On rit.*)

Je suis complètement de son avis; cependant je conclus autrement que lui. Je suis de son avis, car il n'y a personne qui puisse contester qu'il n'y ait une matière plus grave que celle d'impôts nouveaux. Il faut que ces impôts soient étudiés sous toutes les faces, et il faut, en outre, et c'est ce qui aura lieu inévitablement, que ceux des membres de cette Assemblée qui préféreront tels ou tels autres impôts puissent les proposer en vertu de leur initiative.

Nous sommes d'autant plus de cet avis que la création d'une nouvelle espèce d'impôts n'est pas une question qui puisse être tranchée d'autorité par telle ou telle personne. Mais je vous demande si la commission du budget, que vous avez choisie, qui est de trente membres, est une commission que vous puissiez suspecter et de laquelle vous puissiez attendre quelque coup d'autorité.

Vous discuterez avec le rapporteur ou avec les membres de cette commission, comme vous discuteriez avec les membres d'une commission nouvelle; mais il y aura cette différence, que ceux qui sont déjà saisis des questions financières viennent de passer plusieurs mois à les étudier et qu'ils les savent parfai-

tement, tandis qu'au contraire ceux que vous nommerez aujourd'hui auront à les apprendre. (*Très bien! Très bien!*)

Vous serez aussi souverains avec la commission actuelle que vous le seriez avec la nouvelle commission que vous nommerez.

Nommer cette commission nouvelle serait donc tout simplement du temps perdu, et du temps perdu dans ce moment est une perte de la plus haute importance.

(*Très bien! Très bien! — Aux voix! Aux voix!*)

Le renvoi à la commission du budget fut adopté.

## CCXLIV

# DISCOURS

SUR

# L'EMPRUNT DE 2 MILLIARDS

PRONONCÉ LE 20 JUIN 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Aux termes du traité de paix conclu à Francfort le 10 mai précédent, une indemnité de guerre de 5 milliards au profit de l'Allemagne était imposée à la France : 500 millions devaient être payés dans les trente jours qui suivraient le rétablissement des pouvoirs légaux dans la ville de Paris, 1 milliard dans le courant de l'année 1871, un demi-milliard au 1er mai 1872, et les 3 milliards restants le 2 mai 1874, avec faculté cependant, pour le gouvernement français, de devancer ces délais de libération et de hâter ainsi l'évacuation du territoire.

Pour subvenir aux dures nécessités que ce traité infligeait à la France et aux autres charges qui pesaient alors sur le Trésor, le gouvernement avait proposé à l'Assemblée nationale un projet de loi à l'effet d'être autorisé à contracter par souscription publique un emprunt de 2 milliards en rentes 5 pour cent. Le gouvernement avait préféré le 5 pour cent, non seulement parce qu'il plaisait mieux aux petites bourses, mais aussi parce qu'élevant moins que le 3 pour cent le capital nominal de la dette contractée, il offrait à l'État emprunteur les chances futures d'un remboursement

avantageux tout en laissant aux prêteurs celles d'une large rémunération dans la différence entre le prix d'émission et celui de ce remboursement. De plus, en vue de rapprocher l'évacuation du territoire par les anticipations de payement prévues dans le traité de paix, le projet de loi présenté autorisait le ministre des finances à passer avec la Banque de France des conventions particulières à l'effet de rendre plus rapidement disponibles les produits de l'emprunt, et les avances que le ministre pourrait ainsi se procurer devaient être remboursées à la Banque avec les versements de l'emprunt au fur et à mesure que ces derniers s'effectueraient.

Enfin, durant la pénible période que l'on venait de traverser, la Banque de France n'avait pas ménagé son concours au Trésor et elle lui avait prêté 1 milliard 320 millions. Le projet de loi constatait cette dette; il proposait même d'autoriser le ministre des finances à l'augmenter de 210 millions s'il le jugeait nécessaire pour les besoins des services journaliers, et il affectait une somme annuelle de 200 millions à son remboursement jusqu'à complète libération.

La commission chargée de l'examen de ce projet de loi avait, par l'organe de M. Casimir Perier, son rapporteur, conclu à l'adoption, et la discussion fut ouverte le 20 juin par deux discours favorables de MM. de Douhet et Lespinasse. M. Thiers prit ensuite la parole, et, après avoir rappelé les circonstances politiques, administratives et financières, au milieu desquelles la guerre avait été entreprise, tous les efforts qu'il avait personnellement faits, d'abord pour empêcher la prolongation de la lutte, puis pour obtenir une atténuation des sacrifices qui nous étaient imposés, il fit l'exposé des nécessités en présence desquelles on se trouvait, des ressources existantes et de celles qu'il convenait de créer.

---

Messieurs,

L'honorable orateur qui descend de cette tribune a dit que, dans la situation où nous sommes placés, il fallait surtout inspirer la confiance. Il a raison.

Nous sommes en présence, non seulement du public français, mais du public européen, auquel nous faisons appel. Le seul moyen de l'attirer à nous, c'est de lui dire la vérité. (*Très bien! Très bien!*)

On peut éloigner la confiance en flattant une situation; on peut l'éloigner aussi en faisant la situation plus mauvaise qu'elle n'est réellement. (*Oui! — C'est vrai!*)

Il ne faut donc ni flatter la situation ni la déprécier; il faut s'astreindre à ne dire que le vrai. C'est donc le vrai que je vais essayer de vous exposer en toute sincérité, et je me permettrai de faire remarquer à l'honorable préopinant que son discours, quelque bon qu'il puisse être, n'était pas bien placé dans cette discussion; c'est un discours qu'il fallait réserver pour le budget.

L'honorable orateur s'est demandé avec étonnement, et son étonnement serait fondé sans doute si ses observations étaient à leur place, l'honorable orateur s'est demandé comment on pourrait nous prêter plusieurs milliards sans savoir quel emploi nous ferions de ces milliards. Mais, Messieurs, nous ne se-

rions pas un gouvernement sérieux, vous ne seriez pas une Assemblée sérieuse, si nous pouvions vous demander des milliards en vous laissant dans le doute sur l'emploi qui doit en être fait. Or, pour ces milliards que nous vous demandons, il y a malheureusement une certitude trop bien acquise de l'emploi qu'ils recevront. (*Sourires approbatifs.*)

Les traités que vous connaissez, que vous avez votés, comme nous vous les avons proposés, la douleur dans l'âme, mais avec la résignation virile d'une grande nation qui ne méconnaît pas ses charges et qui se sent la force de les supporter (*Très bien ! Très bien !*), ces traités vous font assez connaître quel sera l'emploi de ces milliards que nous allons emprunter.

Quand on en sera au budget, qu'une commission composée d'hommes éclairés, instruits, laborieux, discute en ce moment, cette commission vous dira l'emploi des sommes de l'emprunt autres que celles qui seront consacrées au payement de l'indemnité de guerre.

Par conséquent, pour l'emploi des grandes sommes, ce sont les traités qui vous le font connaître. Pour les sommes moindres, pour ces 200 millions dont a parlé l'honorable préopinant et que M. le ministre des finances a demandés en dehors de l'indemnité de guerre, le budget en assignera précisément l'emploi. Alors, Messieurs, soyez rigoureux autant que vous le voudrez, aussi rigoureux que l'expérience permettra de l'être, et nous serons avec vous. Nous avons

un intérêt au moins égal au vôtre à réaliser la plus stricte économie ; c'est nous qui sommes chargés du pénible travail d'ajuster les recettes et les dépenses, et rien ne rend économe comme cette considération devant laquelle nous sommes placés continuellement et plus rigoureusement que jamais.

Je vais donc, Messieurs, m'appliquer à vous exposer la situation telle qu'elle est.

Est-il vrai que la France, comme on aime à le dire quelquefois, après une guerre qui n'a presque pas d'égale dans son histoire, guerre follement déclarée, déplorablement conduite, après les malheurs sans pareils qui s'y sont ajoutés, après une guerre civile atroce contre des incendiaires et des assassins, est-il vrai que la France, accablée par tant de calamités à la fois, soit incapable de suffire à ses charges ? Est-il vrai qu'elle serait dans l'illusion si elle croyait pouvoir y suffire ?

Voilà bien, Messieurs, un grand sujet, qui mérite toute notre attention.

Quant à moi, j'en ai fait une étude sérieuse, approfondie, l'étude d'un honnête homme qui a de grands devoirs à remplir et qui en sent toute la gravité. Grâce à cette étude, je l'ose dire devant vous, devant le pays, devant le monde, la France, sans doute, a été malheureuse, mais, si elle sait être virile et sans illusion, elle peut supporter toutes les charges qui vont peser sur elle. (*Très bien ! Très bien ! — Applaudissements.*)

Je vais vous en convaincre. J'ai besoin non seule-

ment de votre indulgence, mais de votre patience. Non, Messieurs, devant un sujet tel que celui que je vais aborder, le temps ne sera pas perdu si je parviens à vous rendre la question parfaitement claire. (*Assentiment.*)

Certes, Messieurs, je crois pouvoir le dire, s'il y a un homme qu'on ne puisse pas accuser d'illusion, permettez-moi ce sentiment peut-être orgueilleux, c'est moi. Il y a dix ans que je montre à mon pays, non pas seulement l'inconvénient périlleux des illusions politiques, mais l'inconvénient des illusions financières. Si quelqu'un a signalé le danger de nos dépenses publiques, présentées comme elles l'ont été pendant dix ans et même pendant quinze ans, c'est assurément moi, je puis le dire. (*C'est vrai! C'est vrai!*) Quels étaient les budgets de l'Empire? Dieu me garde de m'élever contre ceux qui ne sont plus! Je ne m'élève contre ceux qui ne sont plus que lorsqu'ils veulent altérer la vérité au profit d'un passé qui ne s'est signalé pour nous que par des désastres. (*Nouvelles et vives marques d'assentiment.*)

Eh bien, Messieurs, le secret des présentations budgétaires sous l'Empire, c'était de diviser le budget vrai... il n'y a de budget vrai que celui qui comprend toutes les dépenses de l'État....; le secret de ces présentations, dis-je, c'était de diviser le budget en plusieurs parties, de manière à rendre la totalisation difficile, ou laborieuse au moins, et de tromper ainsi le pays sur la réalité et l'étendue de la dépense qu'il devait faire. (*Oui ! Oui ! — C'est vrai !*)

Ces manières déloyales de présenter le budget, vous verrez que non seulement elles sont condamnées, mais, de plus, qu'elles sont abandonnées, définitivement abandonnées dans le budget de 1872, quand il vous sera présenté. (*Très bien ! Très bien !*)

Ce système, Messieurs, c'était de faire un budget ordinaire, duquel on écartait une foule de dépenses qui, cependant, étaient inévitables, permanentes, qui, par conséquent, méritaient le nom de nécessaires, de les reporter à un budget dit *extraordinaire*, et enfin, par une troisième distinction, de mettre de côté le budget des départements, qui, depuis 1815, a toujours été compris dans le budget total de l'État.

Si, par exemple, vous prenez le budget des deux dernières années de l'Empire, vous verrez un budget de 2 milliards 150 millions, marchant vers un budget de 2 milliards 200 millions, distribué de telle façon que le budget de l'État paraissait être un budget de 1 milliard 670 millions. Or, comme nous avions près de 2 milliards de recettes, on pouvait dire hardiment qu'un budget de 1 milliard 670 millions de dépenses, en présence de 1 milliard 900 millions ou 2 milliards de recettes, était un budget en équilibre.

Et pourtant, c'était un budget en déficit ! En voici la preuve. A ce budget de 1 milliard 670 millions venait s'ajouter un budget de 130 millions, dit *extraordinaire*, quoiqu'il ne comprît que des dépenses parfaitement ordinaires ; et il fallait dès lors, pour

être dans le vrai, arriver à un budget de 1 milliard 800 millions au lieu de 1 milliard 670.

Ce n'est pas tout, il fallait y ajouter encore le budget départemental, qui était de 300 à 310 millions ; ce qui portait le budget réel à 2 milliards 110 ou 120 millions.

Voilà la vérité, qui, aujourd'hui, ne peut plus être contestée ; voilà le système des illusions, et des illusions coupables ; car il y avait quelque chose de volontaire et d'intentionnel dans cette manière de présenter les dépenses du pays. Nous ne retomberons pas dans cette faute ! (*Très bien ! Très bien !*)

Non, nous ne renouvellerons pas l'exemple des illusions que nous avons condamnées. J'en prends l'engagement. Je crois l'avoir dit : au pouvoir, je ne ferai pas ce que j'ai condamné quand j'étais dans l'opposition, de même que, dans l'opposition, je me suis attaché à ne soutenir que des choses que je pourrais réaliser étant au pouvoir. (*Approbation.*)

Voilà, Messieurs, le point de départ. Il est vrai que, dans les deux dernières années de l'Empire, l'insistance avec laquelle nous avions blâmé cette manière de présenter les dépenses de l'État, qui consistait à les dissimuler en les divisant, avait produit sur les esprits et sur le gouvernement lui-même une certaine impression, que l'on avait commencé à rendre les divisions moins nombreuses et à concentrer davantage le budget. Il était même, il faut le reconnaître, en voie d'amélioration et de réduction. Néanmoins, à

ce moment même, au moment où l'action des pouvoirs publics avait agi sur le gouvernement, le budget était encore de 2 milliards 110 ou 120 millions.

Telle était la situation dans laquelle la guerre est venue nous surprendre tous.

Le gouvernement impérial, lorsqu'il nous a présenté le budget de 1870, il faut dire la vérité telle qu'elle est, ne songeait pas à la guerre ; les pouvoirs publics n'y songeaient pas plus que le gouvernement. Les fautes, Messieurs, ont des conséquences qui peuvent ne pas paraître un moment ; mais ces conséquences sont comme une fatalité inévitable, qui, si elle vous laisse échapper un instant, vous saisit bientôt après.

Le gouvernement n'avait pas voulu nous croire en 1866, quand nous lui disions que sa politique était désastreuse ; que, dans la situation de l'Europe, il ne fallait pas se réjouir de la guerre qui allait éclater entre deux puissances du continent, la Prusse et l'Autriche ; qu'il ne fallait pas se réjouir d'une division dont l'imprévoyance seule pouvait être satisfaite. Nous lui disions qu'il fallait empêcher la guerre de la part d'une puissance pleine de génie et de courage, je le reconnais, mais pleine aussi d'ambition, et qu'il fallait se jeter entre elle et l'Autriche. Il n'y avait qu'un mot à dire, à cette époque. La Prusse, certainement, n'aurait pas osé marcher sur Vienne, si elle avait eu à craindre que de Paris on pût marcher sur elle. Il n'y avait, encore une fois, qu'un mot à dire. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*)

Là a commencé l'illusion désastreuse qui nous a perdus. Au lieu de céder à une passion d'ambition secrète, qui croyait avoir l'occasion de se satisfaire lorsque l'Allemagne serait divisée et serait aux prises, il fallait concevoir une pensée de sagesse et de conservation ; on devait empêcher que l'équilibre européen ne fût bouleversé par une nation puissante, pleine de génie, je le répète, mais pleine aussi d'ambition.

On n'a pas su distinguer la pensée vraie, la pensée de conservation qui aurait dû empêcher la Prusse d'être en état d'entreprendre tout ce qu'elle méditait. On a cru que, par cette division de l'Allemagne, la France pouvait faire une grande fortune. Mais cette fortune, quelle qu'elle pût être, eût été honteuse, elle eût été malheureuse ; et, de fait, elle ne l'a été que trop.

On a donc laissé agir la Prusse. L'Europe entière a reconnu la faute, l'Europe nous a raillés après nous avoir flattés ; tous les journaux de l'Europe ont signalé ce qu'il y avait, permettez-moi le mot, de profondément aveugle.... je ne veux pas employer de mots trop sévères... il y en a un qui allait m'échapper..... d'inepte..... (*On rit*) dans une semblable politique.

On l'a bientôt senti ; on a compris la faute énorme qui avait été commise, et l'on a eu dans le cœur la pensée de la réparer. C'est alors qu'en prévoyance de ce qui pouvait se passer, j'ai prononcé une parole qui n'a pas été apparemment assez claire, car j'ai dû souvent la reproduire. Je tâche d'être clair, en général,

mais cette fois je n'ai pas réussi. J'ai dit qu'il n'y avait plus une faute à commettre. Je ne voulais pas dire, Messieurs, que la série des fautes fût limitée; non! De même qu'il y a une corne d'abondance inépuisable pour le bien, il y a également une corne d'abondance pour les maux et pour les fautes. (*Oui! Oui! C'est vrai!*)

Je savais trop qu'on en pouvait commettre de bien grandes encore; mais voici ce que je voulais dire : c'est que nous étions dans une situation telle, que la moindre faute deviendrait pour nous un désastre. J'ai répété alors à bien des gens, qui s'en souviennent, qu'après la faute de 1866, qu'on appelait la faute de Sadowa, il y avait une faute plus grave encore et plus dangereuse à commettre, c'était de vouloir réparer la faute de Sadowa sans être prêt ni politiquement ni militairement.

Lorsque l'incident qu'on a appelé l'incident de Hohenzollern s'est produit, ni la politique ni l'administration militaire n'étaient préparées. Nous n'avions pas un seul allié qui, dans une telle occasion, fût possible ni même désirable pour nous; car vous savez dans quel état était l'Autriche. L'effectif de nos régiments était un effectif déplorable, qui n'était que de treize à quatorze cents hommes par régiment d'infanterie.

Il faut que les fautes dont le budget actuel, comme le disait il y a deux jours l'honorable général Trochu, est la résultante inévitable, il faut que les fautes soient bien précisées; car c'est le budget qui

en supporte les conséquences. C'est le budget lui-même que je discute, quand je discute les fautes politiques comme je le fais en cet instant.

Et vous allez voir les conséquences financières que ces fautes politiques ont eues.

Il fallait être prêt politiquement, il fallait l'être militairement; on ne l'était ni sous un rapport ni sous l'autre.

J'ai entendu dire à Vienne, et j'ai presque été invité à le redire, que la cour d'Autriche avait répété à la France : « Ne comptez pas sur moi comme alliée! La situation est telle que je n'interviendrai pas. » Le gouvernement français a été averti; les ministres les plus respectables, je puis les nommer, M. de Beust et M. d'Andrassy, des gens dont la parole ne peut pas être contestée, m'ont dit et répété : « Nous avons averti la France! » Ainsi donc, je le redis encore, nous n'avions pas d'alliés.

Militairement, voici où l'on en était quelques jours avant la déclaration de guerre. Le ministre de la guerre, qui était M. le maréchal Le Bœuf, il a été assez malheureux en cette circonstance pour que je ne veuille pas aggraver son chagrin, M. le maréchal Le Bœuf m'invita à défendre devant le Corps législatif l'effectif de l'armée, parce qu'il savait que, quoique étranger au gouvernement, jamais je ne laissais sacrifier ce que je regardais comme l'intérêt de la défense nationale. Je lui répondis : « Soyez tranquille, je défendrai l'effectif, parce que je suis convaincu

qu'il est insuffisant. » La discussion s'est engagée avant la guerre; j'ai dit et répété qu'au chiffre d'effectif où nous étions, toute guerre était impossible et qu'elle serait désastreuse.

J'ai affirmé que nos régiments étaient à peine de mille trois cents hommes. M. le ministre de la guerre, de sa place, répondit : « Certainement, ils ne sont pas de plus de mille trois cents hommes! » Je l'ai répété au Corps législatif, qui m'écoutait, et j'ai dit : « Et vous pourriez songer à la guerre dans une situation pareille! »

Ce que j'ai dit à la tribune, je l'ai répété aux ministres eux-mêmes, de toutes mes forces. Et, quoique étranger au prince qui régnait, car à l'égard des gouvernements je puis être étranger, je ne saurais être ennemi, et il n'y a pas de gouvernement auquel je ne sois prêt à me soumettre s'il sert les intérêts de mon pays... (*Mouvement. — Très bien!*), j'ai fait dire au prince qui gouvernait qu'on le trompait, qu'il était dans l'illusion, et qu'on n'était pas prêt.

Malgré cela, le désir secret qu'on nourrissait au fond du cœur de réparer la faute de Sadowa, faute qu'on n'aurait pu réparer que plus tard, ce désir nous jeta dans la guerre. Les ministres, le prince même, tout le monde a été entraîné avec tous ceux qui gouvernaient et qui auraient dû nous arrêter; nous avons été entraînés malgré nous dans cette voie fatale, où nous avons trouvé les abîmes, les désastres qui se résument par un chiffre de 10 milliards et par des humi-

liations pour lesquelles la France n'était pas faite, contre lesquelles proteste toute sa gloire dans le passé et contre lesquelles, je l'espère, un jour, dans l'avenir, je ne sais quel avenir, protestera sa gloire immortelle. (*Sensation générale et profonde. — Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Vous allez voir, Messieurs, que ce n'est pas dans une pensée d'amertume que je dis ces paroles. Mais, au moment où vous allez être obligés de fléchir aussi la tête sous le poids de charges énormes, il faut que vous sachiez à qui ces charges sont imputables. Il faut, pour que la résignation soit complète, qu'elle soit éclairée ; il faut, pour que la résignation ait toute la force qu'elle doit avoir, qu'on sache par quelles fautes on a été conduit à cette résignation inévitable.

Messieurs, nous avions, comme je viens de vous le dire, un budget de paix, un budget de 2 milliards 110 ou 120 millions, composé d'un budget ordinaire de 1 milliard 670 millions, d'un budget extraordinaire de 130 millions, ce qui faisait 1 milliard 800 millions, et enfin d'un budget départemental de 300 millions ; ce qui portait le total à 2 milliards 110 ou 120 millions.

C'était le budget de paix et de paix rigoureuse ; car, à ce chiffre-là, l'armée même n'avait pas tout ce qu'elle doit avoir au simple pied de paix.

Sur-le-champ, il a fallu faire un emprunt. On a fait l'emprunt qui s'est appelé l'emprunt de M. Magne. Il a produit environ 800 millions. Cela n'a pas suffi. Il

a fallu faire un autre emprunt en Angleterre à un taux onéreux; mais, dans la situation, je n'oserais pas dire qu'on eût pu le contracter à de meilleures conditions. Il a fallu emprunter ainsi 208 ou 210 millions; ce qui faisait en tout 1 milliard. Il a fallu appeler les départements à contribuer pour la mobilisation des gardes nationales dites *mobilisées*. Cela a donné à peu près 130 à 140 millions. Il a fallu prendre les rentes de la dotation de l'armée. On est arrivé ainsi à 1 milliard 200 ou 1 milliard 250 millions de ressources à peu près. Cette somme n'a pas encore suffi. Vous connaissez les malheurs que je ne veux pas rappeler, les malheurs qui avaient précédé ceux de Metz, les malheurs de Reichshoffen et de Sedan. Pouvait-on s'arrêter à ce moment? Moi qui étais partisan de la paix faite à propos, je crois que je n'aurais pas voulu que la France s'arrêtât quand elle avait encore Paris à opposer à l'ennemi. Je comprends qu'on ait voulu essayer de cette grande ressource et qu'on ait poursuivi la guerre au delà de l'arrivée de l'ennemi sous les murs de Paris. C'était une pensée toute naturelle, de ne pas se rendre tant qu'il resterait une ressource appréciable à la France. (*Très bien!*)

J'approuve, pour ma part, la résistance de Paris. Le siège de Paris est une grande chose, qu'il ne faut pas oublier, que les ombres sanglantes qui l'ont couverte depuis ne doivent pas nous faire oublier.

La résistance de la capitale était une grande chose, une noble, une utile chose. (*Très bien! Très bien!*) On

a dit qu'on aurait dû arrêter la guerre après un mois ou deux mois de la défense de Paris. L'Europe avait été étonnée; et, dans les courses si longues et si laborieuses que j'ai entreprises, afin de tâcher de rendre plus faciles les rapports de mon pays avec toutes les puissances de l'Europe, j'avais été frappé de cette pensée : on ne croyait pas qu'une grande population comme celle de Paris pût demeurer tranquille et vigoureuse devant l'ennemi. L'étonnement a été grand en Europe, et la France s'est relevée par là dans l'estime des autres nations; quand on a su que cette population de Paris, qui contenait alors tous ses éléments, les éléments d'ordre comme les éléments de désordre, demeurait unie devant l'ennemi, ce grand spectacle a frappé le monde; et il ne faut pas regretter les quelques centaines de millions qu'il nous a coûté.

A mon avis, la faute de la guerre poursuivie à outrance a commencé, non pas à Paris, mais sur la Loire, lorsqu'il n'y avait plus d'espérance raisonnable de former, au delà de ce fleuve, des armées capables de dégager Paris; c'est là qu'a commencé la faute. Et cependant, tout en parlant ainsi, je ne peux pas m'empêcher de reconnaître que, sur cette pente du patriotisme désolé, on pouvait être entraîné à vouloir pousser la guerre plus longtemps qu'il ne fallait. (*Assentiment sur un certain nombre de bancs.*)

Sur ce point, voici quelle est, à mon sens, la vérité. On pouvait pousser la guerre jusqu'à un certain moment, qu'il est bien difficile de déterminer en pré-

cisant sa pensée par des chiffres rigoureux; mais je crois que, si l'on s'était arrêté sur la Loire, la dépense aurait été alors à peu près de 1 milliard 200, 300 ou 400 millions; et, comme ces dépenses sont, la plupart du temps, liquidées peu de temps après qu'elles ont été faites, le total s'arrêtait au chiffre que je viens d'indiquer. Du reste, il est très difficile, je le répète, d'assigner par des chiffres le moment précis où il aurait fallu cesser la guerre; je dis seulement que, si l'on s'était arrêté à cette époque, la dépense se serait élevée à environ 1 milliard 300 ou 400 millions.

J'ai la conviction que, si nous avions fait la paix à ce moment, nous aurions moins perdu en territoire et moins donné en indemnité de guerre. Au lieu de 5 milliards, nous aurions pu obtenir la rançon de la défaite pour 2 milliards et demi. (*Mouvement.*) Oui, Messieurs, c'est ma conviction. Si l'on s'était arrêté là, peut-être notre désastre aurait pu être limité à 1 milliard 500 millions de dépenses de guerre et à 2 milliards et demi d'indemnité; en tout, 4 milliards.

On a voulu pousser la défense plus loin. C'est alors que, pour ma part, j'ai cru, en honnête homme et en bon citoyen, au risque de me faire calomnier, devoir répéter ce que j'avais déjà dit aux hommes dans les mains desquels se trouvait le gouvernement..., et je ne suis pas assez exact en disant « aux hommes; » en réalité le gouvernement se trouvait dans la main d'un seul homme. (*Mouvements divers.*) Eh bien, à mon avis, on a poussé la guerre à des extrémités désas-

treuses; et c'est ainsi qu'on a dépensé encore 1 milliard 500 millions de plus environ, et peut-être même plus de 1 milliard 500 millions.

Je pourrais montrer, par des calculs rigoureux, qu'on est arrivé à 1 milliard 500 ou 1 milliard 700 millions de dépenses en sus des premières. Quant à l'indemnité de guerre, elle est montée à 5 milliards, au lieu de 2 milliards et demi.

La vérité, c'est qu'en réunissant les premières dépenses, qui, selon moi, étaient parfaitement légitimes, celles qui ont été faites pendant la première période de la guerre, à celles qui l'ont été dans la seconde, dans l'une, à peu près 1 milliard 400 ou 1 milliard 500 millions, dans l'autre aussi à peu près 1 milliard 400 ou 1 milliard 500 millions, on arrive à un total de 2 milliards 800 millions, ou 3 milliards, pour les dépenses entières de la guerre.

Je justifierai, quand on voudra, cette évaluation de 3 milliards.

Si l'on ajoute à ces 3 milliards l'indemnité de guerre de 5 milliards, c'est 8 milliards.

Il faut le dire, le monde le sait, nous avons les moyens de faire face à cette charge.

Quant à la part des fautes, la voici. Ceux qui ont fait la guerre nous ont condamnés à la dépense nécessaire de 4 milliards; ceux qui l'ont prolongée trop tard ont doublé le désastre et la dépense. Je le dis pour être complètement juste.

*Sur plusieurs bancs.* — Oui! Oui! Très juste!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — J'espère que vous me trouverez juste jusqu'au bout.

Je reviens à ce que disait l'autre jour l'honorable général Trochu, en termes pleins de vérité et de grandeur. (*Assentiment sur plusieurs bancs.*) Oui! la faute de ceux qui ont voulu pousser la guerre à outrance (je ne crains pas de le dire, je n'ai jamais été leur flatteur, j'ai été leur adversaire, et je le serai toujours), cette faute, elle est réelle; mais elle est excusable. Lorsqu'on voit son pays dans l'état où se trouvait alors la France, il est naturel de se tromper et de vouloir pousser la guerre plus loin qu'on ne doit. Cette faute ne devient grave que quand il s'y mêle des passions de parti. (*Vive approbation à droite et au centre.*)

Oui, ceux qui ont commis la seconde faute ont eu l'excuse des entraînements du patriotisme; mais ils ont eu un tort... Je suis trop sincère pour ne pas dire la vérité aux uns comme aux autres; tous me la diront à moi, aussi, en revanche, et ils seront dans leur droit... Ils ont eu le tort d'avoir, aux entraînements du patriotisme, ajouté des passions de parti, qui sont entrées pour quelque chose dans leur opiniâtreté, à mon avis, exagérée. (*Nouvelles approbations sur les mêmes bancs.*)

Mais, Messieurs, je vais plus loin, et la vérité tout entière, la voici : c'est que les auteurs de la première faute sont aussi les coupables de la seconde. (*Très bien! Très bien!*) Ce sont eux qui ont mis le pays sur cette pente fatale où il devait rencontrer, non seulement le premier désastre, mais le second. Et, comme

vous l'a dit encore M. le général Trochu, tous ces désastres sont la résultante inévitable de la faute de ceux qui ont entrepris la guerre sans aucune sagesse politique et sans préparatifs suffisants. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Je crois, Messieurs, pardonnez-moi cette assertion peut-être ambitieuse, que l'histoire véridique ne prononcera pas autrement que je viens de le faire; car ce que je viens de vous exposer, je l'ai vu; oui, je l'ai vu, la douleur dans l'âme, mais, croyez-le, l'esprit parfaitement calme, voyant les choses telles qu'elles étaient.

Maintenant que j'ai pesé les fautes, pardonnez-moi l'expression, qui n'est peut-être pas digne du sujet, mais qui est vraie, il faut les payer. (*Mouvement.*)

Afin de vous montrer où nous en sommes, je vais reprendre les deux budgets de 1870 et 1871.

Le budget de 1870 comprend ce qui est afférent à la moitié de la durée de la guerre. Commencée en juillet, la guerre a continué jusqu'en décembre pour cette première période budgétaire. La seconde période s'étend du 1er janvier 1871 au mois de février, à peu près. L'armistice est du 28 janvier. Il faut donc envisager les deux budgets de 1870 et de 1871 pour se faire une idée exacte et rigoureuse de la situation et de la dépense.

D'abord, quant au budget de 1870, en voici les résultats précis, irréfragables. Les chiffres que je vais donner sont empruntés à des documents officiels.

On avait préparé 1 milliard 811 millions de ressources au budget ordinaire. Le budget départemental restait en dehors. La guerre, à partir de son commencement jusqu'au 31 décembre 1870, a exigé 1 milliard 663 millions de ressources : à peu près 700 millions avant le 4 septembre, 963 millions depuis cette époque ; ce qui fait, en ajoutant à 1 milliard 811 millions de dépenses de paix 1 milliard 663 millions de dépenses de guerre, 3 milliards 474 millions. Maintenant, si vous défalquez 92 millions de crédit rapportés à l'année suivante, cela fait 3 milliards 382 millions de dépenses.

Les ressources prévues avaient été, pour 1870, de 1 milliard 811 millions pour les dépenses de paix. Les ressources créées étaient de 1 milliard 207 millions ; ce qui faisait 3 milliards 18 millions de ressources à réaliser. Mais le produit des impôts a subi des réductions considérables : 285 millions. Il n'est donc resté de ressources vraies que 2 milliards 733 millions.

Si aux dépenses de 3 milliards 382 millions vous opposez 2 milliards 733 millions, il reste 649 millions de déficit pour l'année 1870.

Voilà le déficit réel, incontestable, car il repose sur des documents officiels. Quand je dis réel, je veux dire actuel ; la liquidation pourra faire ressortir quelques dépenses en plus ou en moins. Le calcul que je viens d'exposer résulte d'un travail que j'ai fait avec M. le ministre des finances et les chefs du Trésor ; je vous en garantis l'exactitude actuelle ; le chiffre

pourra varier, je le répète, de quelques millions ; mais le fond restera le même, c'est-à-dire un déficit, pour 1870, de 649 millions.

Je passe au budget de l'année 1871, réglé en 1870, un peu avant la guerre. Les dépenses de paix devaient être de 1 milliard 800 millions, plus les 300 millions du budget départemental, qui viennent augmenter le budget ordinaire. A ce chiffre de 1 milliard 800 millions il a été ajouté, pour les mois de janvier et de février, 680 millions.

Le budget du gouvernement qui a succédé au Gouvernement de la défense nationale le 17 février dernier, par l'honneur que vous m'avez fait en me confiant le pouvoir exécutif, a donc été de 2 milliards 480 millions.

D'un autre côté, les dépenses de la paix ont été réduites à 1 milliard 771 millions dans le budget qui vous a été présenté dernièrement et qu'on appelle le budget rectificatif ; mais il y a été ajouté, pour la guerre, 930 millions ; ce qui fait 2 milliards 701 millions de dépenses totales. Ainsi, pour cette époque, jusqu'au jour où nous parlons, les dépenses sont de 2 milliards 700 millions.

Quant aux recettes de paix, elles avaient été évaluées à 1 milliard 880 millions ; mais le produit des impôts a subi une réduction de 400 millions.

L'honorable orateur qui m'a précédé à cette tribune trouve que le chiffre supposé de 400 millions, pour le déficit dans les recettes, est tout juste vrai. Il

a raison: oui, ce chiffre est strictement vrai. Mais, s'il doit y avoir une différence plus tard, ce ne sera pas en moins, ce sera en plus. Je ne crois pas, d'après les faits qui sont connus jusqu'à présent, que nous atteignions 400 millions de déficit dans les impôts. Cette base de 400 millions a été empruntée à la première partie de l'année, dans laquelle l'impôt est rentré avec difficulté; j'espère, je ne veux pas entrer dans le champ des illusions, j'espère, sans rien affirmer, que le chiffre de 400 millions ne sera pas atteint comme déficit. En déduisant de 1 milliard 880 millions, recettes de paix, 400 millions pour le déficit de ces recettes, nous restons à 1 milliard 480 millions.

Aujourd'hui, il vous est proposé de nouveaux impôts. L'honorable préopinant dit que c'est évaluer trop haut le produit des nouveaux impôts que de supposer qu'il donnera 240 millions pour les six mois qui vont commencer. Il a raison : aussi n'avons-nous porté, dans notre bilan, ces nouveaux impôts que pour 120 millions ; ce qui est moitié moins. On voit que nous ne cherchons pas à vous faire illusion, ni à nous faire illusion à nous-mêmes.

Maintenant il reste, sur les fonds que les départements ont dû fournir pour la dépense des gardes nationales mobilisées, 34 millions ; sur les rentes de l'armée, 21 millions ; en outre, il y a des réductions sur les traitements, 5 millions. (*Mouvement sur quelques bancs.*)

Vous examinerez, Messieurs ; pour moi, vous me

pardonnerez de faire encore aujourd'hui ce que j'ai fait à toutes les époques de ma vie : défendre les fonctionnaires. (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*) Nous nous expliquerons plus tard sur ce sujet ; et vous verrez, je crois, qu'en défendant les fonctionnaires, je servirai l'intérêt vrai de l'État ; et, permettez-moi de vous le dire, sans vouloir blesser personne, l'intérêt de l'État courageusement compris. (*Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.*)

J'ai dit que les ressources, réduites de 400 millions, restaient à 1 milliard 480 millions pour 1871. Si vous ajoutez 180 millions de nouvelles ressources, soit pour le produit des impôts, soit pour les sommes dont je viens de parler, ressources de la garde mobilisée, rentes de l'armée, vous arrivez à un total de ressources de 1 milliard 660 millions.

Les dépenses ont été jusqu'ici de 2 milliards 647 millions. Si vous opposez à ces dépenses 1 milliard 660 millions de ressources, il reste, en définitive, du commencement de l'année jusqu'à l'époque où nous parlons, un déficit de 987 millions.

Si au déficit de l'année 1870, qui était de 649 millions, vous ajoutez celui de l'année actuelle de 987 millions, vous avez un déficit total de 1 milliard 636 millions.

Voilà au juste nos charges, sans exagération, sans atténuation ; je le dis pour que tout le monde le sache, aussi bien nous qui empruntons que ceux qui vont nous prêter. (*Très bien ! Très bien !*)

Comment avons-nous fait face à ces 1 milliard 636 millions de déficit sur les deux budgets de la guerre, celui de 1870 et celui de 1871 ? En empruntant à la Banque, et je vous dirai tout à l'heure pourquoi, 1 milliard 320 millions, qu'elle n'est pas fâchée de nous avoir prêtés ; car, en le faisant, elle ne s'est pas fait tort, elle n'a pas fait tort au public. Oui, en servant l'intérêt de l'État elle s'est couverte d'honneur, j'ose le dire ; car ce grand établissement donne l'exemple unique au monde, en partageant les charges de l'État, d'inspirer une telle confiance que la valeur du billet de banque est aujourd'hui égale à l'or, et même, dans certaines contrées, supérieure de quelques centimes. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements sur plusieurs bancs.*)

M. le baron de Barante. — En Belgique, le billet de banque français fait prime.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Messieurs, il faut que vous vouliez bien me suivre dans cette sèche nomenclature de chiffres.

M. Richier. — Nous avons grand plaisir à vous entendre.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je vous remercie de la manière affectueuse avec laquelle vous me l'exprimez.

Vous serez récompensés de me suivre dans cette sèche nomenclature, en acquérant la conviction que le pays peut supporter tant de charges sans que sa prospérité en soit atteinte au fond. Il lui en coûtera seule-

ment plus de travail; mais il est laborieux et courageux; il ne lui en coûtera rien qui puisse porter atteinte à sa grandeur présente et future. (*Très bien! Très bien!*)

Nous avons donc eu 1 milliard 636 millions de déficit pour les deux années 1870 et 1871.

La Banque de France nous a prêté 1 milliard 320 millions; nous ne sommes en découvert que de 306 millions; ces 306 millions sont portés à la dette flottante. Mais cette dette flottante est-elle, comme autrefois, de 1 milliard, de 1 milliard 100 millions? Il y aurait de quoi s'inquiéter de voir la dette flottante monter si haut, en ayant l'obligation d'y porter encore un déficit final de 306 millions.

Mais il faut que vous sachiez que, lorsqu'on faisait tant de dépenses écrasantes, on effectuait des remboursements considérables sur la dette flottante, et qu'elle n'est actuellement que de 650 millions, chiffre le plus bas que la dette flottante ait présenté chez nous depuis trente ans. (*Mouvement.*)

Si nous n'avions pas encore des dépenses de plus d'un genre, des dépenses dont quelques-unes proviennent de nos malheurs, et si nous n'avions pas une indemnité de guerre de 5 milliards à payer, j'oserais dire que la France est, en ce moment, dans une des situations financièrement les plus prospères qu'on puisse imaginer. Mais loin de nous les illusions.

Si je vous montre cette situation, c'est pour que vous voyiez que ce vaincu, ce glorieux vaincu, qui va

être obligé d'assumer sur ses épaules un immense fardeau, a cependant toutes ses forces. Oui, toutes dépenses payées, nous n'avons qu'un déficit de 306 millions, porté par une dette flottante de 650 millions. Il est vrai que nous aurons, et nous ne le méconnaissons point, des insuffisances de recettes. Ce n'est pas que j'attende, pour la fin de l'année, des recettes au-dessus de l'ordinaire. Non, Messieurs; la France paye maintenant ses impôts avec un remarquable empressement, et j'oserai presque dire avec facilité (*C'est vrai!*), mais il ne faut pas oublier que nos dépenses à l'égard de l'étranger sont toujours très considérables.

Nous avons à payer l'armée allemande qui se retire, et elle nous coûte fort cher. Mais chaque régiment qui s'éloigne diminue d'autant notre dépense; et nous espérons une évacuation prochaine, non pas complète, mais bien près d'être complète.

Nous avons, en outre, les dépenses de notre propre armée. Assurément, vous ne regretterez pas les sacrifices que nous faisons (*Non! Non!*), et que nous vous demanderons pour cette généreuse armée, qui non seulement a sauvé l'ordre, mais qui nous relève aujourd'hui aux yeux du monde entier. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Nous avons bien des maux à réparer. Non pas, comme l'a dit notre honorable collègue tout à l'heure, que nous ne puissions réparer ces maux. Sans doute, il y en a qui seront éternellement regrettables; car les malheurs de la guerre, quand la guerre n'est pas

nécessaire, absolument nécessaire, sont des malheurs dont on ne doit jamais être consolé; jamais on ne peut en être excusé. (*Très bien!*) Cependant est-il vrai que nos provinces, même occupées, soient dans un état aussi déplorable que celui qu'on vous a dépeint? Je ne le crois point. Certes je ne méconnais pas ces souffrances; mais elles sont exagérées dans le tableau qu'on vous en a fait. Partout on nous paye l'impôt; on peut nous le payer même dans les provinces envahies.

Nous avons encore des indemnités à donner, par exemple à telle partie de Paris que sciemment, d'accord avec vous, nous avons sacrifiée au dieu terrible de la guerre. Nous l'avons promis. J'espère que vous ne voudrez pas manquer à la parole que nous avons donnée pour vous. Il y a tel point de Paris que nous avons immolé à la nécessité du succès et que nous avons immolé pour que nos projectiles n'allassent pas accabler la ville tout entière. (*Assentiment.*)

J'espère aussi que vous voudrez que Paris ne présente pas longtemps le spectacle d'une ville en ruines. (*Mouvements divers et prolongés. — Écoutez! Écoutez!*)

Je ne prétends pas, Messieurs, que nous devions, dans la capitale, nous livrer à des dépenses de luxe; mais permettez-moi de vous dire qu'il faut nous permettre des dépenses que j'appellerai de dignité nationale. Il y a tel de nos monuments qu'il ne faut pas laisser en ruines. Du reste, vous en jugerez vous-mêmes; vous seuls déciderez là où vous devrez montrer la main ré-

paratrice de la France, et là où vous devrez laisser au temps seul le soin de réparer les ruines qu'une affreuse et détestable insurrection a accumulées sur notre capitale. Tout calculé, je vais vous prouver qu'en faisant les choses modérément, sagement, dans la mesure où elles doivent être faites, nous pouvons suffire à tout. Je le dis pour que l'Europe sache et comprenne que, si la France est quelquefois malheureuse, il n'y a pas une nation qui répare plus vite ses malheurs et qui refleurisse plus vite qu'elle, pour peu que la fortune lui soit un instant favorable.

Voici les ressources qui nous restent pour pourvoir à ces dépenses de tout genre que je viens d'énumérer. Nous devons 1 milliard 320 millions à la Banque de France ; nous sommes convenus avec elle que, dans les conditions du plan financier que je vais vous exposer, elle pourra nous avancer encore, si nous en avons besoin, 210 millions : ce qui porterait notre dette de 1 milliard 320 millions à 1 milliard 530 millions.

De plus, ces 2 milliards que nous devons consacrer à la première partie de l'indemnité de guerre, sans en détourner quoi que ce soit (car il faudrait non pas seulement que nous fussions coupables, mais que nous fussions insensés, pour détourner un centime de l'indemnité de guerre, n'importe pour quel service, même le plus respectable de tous), ces 2 milliards, nous ne les devons pas en entier. Nous avons payé par avance 125 millions, qu'il faut en déduire. Nous avons, de

plus, fait accepter la libération du chemin de fer de l'Est de toute redevance envers le gouvernement, moyennant 325 millions à payer par la Prusse; 125 millions d'un côté, 325 millions de l'autre, font 450 millions.

C'est donc, avec les 210 millions que la Banque, sans avoir encore passé de contrat avec nous, est prête à nous donner d'ici à la fin de l'année, si nous en avons besoin, 660 millions de ressources éventuelles qui ne doivent rien à l'indemnité, et que nous consacrerons non pas capricieusement, suivant nos penchants, pour telle ou telle dépense de réparation, mais d'après vos votes et votre volonté précise, énoncée en francs et en centimes; c'est donc 660 millions que nous avons pour faire face aux imprévus de l'année courante et aux imprévus de l'année prochaine.

Donc, quant aux dépenses courantes, nous sommes couverts par cette réserve de 660 millions.

Il est incontestable que nous aurons beaucoup à dépenser. Il est bien vrai que nous devrons faire quelques réparations aux murs de Paris; il est bien vrai qu'il y a tels ouvrages qui n'avaient pas été faits, mais dont l'expérience a démontré la nécessité, et qu'il faudra faire aussi. (*Mouvements divers.*) Il est bien vrai encore que vous aurez quelque chose à faire pour votre frontière qui reste ouverte quelque part, vous savez bien où... je ne veux pas réveiller vos douleurs en vous le disant. (*Oui! Oui!*) Je vous ai dit, Messieurs, vous m'avez permis de vous le dire très respecteuse-

ment, mais très résolument, que je bornais ma tâche à réorganiser le pays ; or je ne croirais pas avoir accompli ma tâche si je n'avais relevé les murs de Paris que nous venons d'ouvrir, et si je n'avais fermé la frontière que la main du malheur a ouverte il y a six mois. (*Vive adhésion.*)

Nous avons donc une ressource de 660 millions; et, pour ma part, j'ai l'espérance que nous ne l'épuiserons, ni cette année, ni l'année prochaine.

Telle est la situation. En devant à la Banque 1 milliard 530 millions, si elle nous donne les 210 millions que nous nous sommes réservé la faculté de lui demander, que nous ne prendrons peut-être pas, et les 450 millions que nous n'avons pas à payer sur les 2 milliards, puisque 125 millions sont payés d'avance et que 325 millions font face à la dette des chemins de fer, nous avons donc, je le répète, en devant à la Banque 1 milliard 530 millions et en contractant un emprunt de 2 milliards, de quoi solder la première partie de l'indemnité et de quoi pourvoir à toutes les dépenses éventuelles qui peuvent se présenter.

Nous ne vous dirions pas cela, Messieurs, nous qui sommes chargés de réaliser nos paroles, nous ne vous dirions pas cela si nous n'avions pas une entière confiance de pouvoir, avec ces ressources, marcher assez longtemps pour que la France retrouve la vie et la prospérité.

Mais maintenant, dira-t-on, et c'est ce que nous

demandent tous les capitalistes qui, dans ce moment, se pressent d'accourir à l'appel que la France leur a fait, est-ce que la Banque pourra vous donner ces 210 millions? Et ces 2 milliards sur lesquels vous avez à payer 1 milliard 550 millions aux Prussiens, les trouverez-vous? Croyez-vous pouvoir, dans l'état des choses, vous mouvoir assez librement pour n'éprouver aucun embarras?

Messieurs, je vais vous faire en quelque sorte, pardonnez-moi le mot, il est terre à terre, mais c'est le mot du métier, je vais vous faire un état de caisse. Vous allez voir, et le public tout entier verra avec vous, je l'espère, si nous avons à craindre quelque difficulté.

L'emprunt! J'en discuterai tout à l'heure la forme; nous avons préféré le 5 pour cent, je dirai pourquoi en très peu de mots. Je n'en dirai pas le taux; je crois que tout le monde le devine.

Le public tout entier le devine; et, si nous devions nous adresser à des capitalistes, il ne faudrait pas le leur laisser deviner. Mais nous allons nous adresser au public; c'est par souscription publique que nous appellerons les capitalistes. Si on leur disait le chiffre, il n'y aurait pas grand mal; mais enfin il faut le discuter d'une manière approfondie, et, pour ce motif, je ne le dirai pas aujourd'hui. Mais l'emprunt fait aux conditions ordinaires les plus simples s'exécutera de la manière suivante.

Nous exigerons un premier versement, qui, je

crois, cette fois, devra être de 15 pour cent. Sur 2 milliards, cela fait 300 millions.

Nous avons payé par avance 125 millions; ce qui, avec les 300 millions du premier versement, fait 425 millions. Il nous resterait 75 millions à nous procurer dans quelques jours, car c'est dans quelques jours que nous devons opérer le payement du premier demi-milliard.

Mais il y a une chose, Messieurs, que vous savez tous, c'est que le prêteur, quand il le peut, veut se libérer tout de suite, et qu'il paye par anticipation une partie considérable de la somme souscrite, souvent même toute cette somme; c'est ce qu'on appelle, en matière d'emprunt, les escomptes. Eh bien, j'ai consulté tous les hommes spéciaux; leurs évaluations des escomptes varient; j'ai entendu parler de 200, 300, 400 millions, même davantage. Je ne sais pas quel chiffre est le vrai; mais il n'y a personne qui ne porte ce chiffre d'escompte à moins de 100 et même 200 millions.

Or, Messieurs, nous avions 425 millions tout trouvés; et vous voyez que les 75 millions restants seront bien dépassés par les escomptes. Le premier demi-milliard sera donc facilement acquitté.

Pour le second semestre, il y a 325 millions payés par le chemin de fer; il ne reste que 175 millions à se procurer. Je vous demande si, en trois ou quatre mois, les versements successifs ne nous fourniront pas les moyens de payer le second semestre, puisqu'il

n'y aura que 175 millions à ajouter aux 325 millions provenant du chemin de fer.

Pour le troisième demi-milliard, échéant au 31 décembre de la présente année, la difficulté ne sera pas bien grande. C'est une somme totale, cette fois, de 500 millions qu'il faudra se procurer. Mais qu'aurons-nous demandé à l'emprunt pour les deux premiers demi-milliards ? 375 millions pour la première fois, 175 pour la seconde, c'est-à-dire 550 millions. Si, pour le troisième demi-milliard échéant au 31 décembre, il faut 500 millions, on aura demandé en totalité dans l'année présente 1 milliard 50 millions. Est-ce trop présumer du prêteur ? Assurément non, car les sommes rigoureusement exigibles atteignent presque ce chiffre.

En effet, le premier versement aura produit 300 millions. Les cinq versements successifs, dans le cours de l'année, à 121 millions chacun, auront donné 600 millions environ, lesquels, ajoutés aux 300 millions du premier versement, feront 900 millions. Il ne restera que 150 millions à trouver pour arriver au milliard 50 millions. Or quelqu'un peut-il douter que les escomptes ne donnent cette somme ? Les trois premiers demi-milliards auront donc été fournis facilement ; et certainement, quant au quatrième demi-milliard échéant en 1872, l'acquittement forcé du total de l'emprunt y fera face.

Donc, pour toutes ces réalisations, il n'est pas question de s'adresser à la Banque.

Il est incontestable, pour tout homme d'affaires, que, même en opérant comme on le fait, en fixant 15 pour cent pour premier versement, en exigeant des payements égaux, échelonnés en quinze mois, l'emprunt fournira très largement ce dont nous avons besoin. Mais admettez qu'au deuxième ou troisième payement, il nous manque 100 millions : c'est à la Banque que nous aurons recours.

A cet égard, nous l'avons consultée ; nous lui avons demandé ce qu'elle était capable de faire dans le cas où nous aurions recours à elle ; si elle pourrait donner 100, 200 ou même 300 millions.

Elle nous a répondu qu'elle le pourrait.

La Banque, sérieusement consultée, ne paraît pas désirer une extension de circulation. Elle est le meilleur juge de la situation ; son conseil est composé des plus grands financiers de notre temps et des hommes les plus éclairés ; ils croient pouvoir nous prêter le concours dont nous pourrions avoir besoin. Mais je pense que nous n'aurons besoin d'y recourir que pour des sommes très modiques auxquelles la Banque estime qu'elle suffira, je le répète, sans extension de sa circulation. (*Très bien ! Très bien !*)

Il faut que vous sachiez une chose : c'est que le remboursement de son portefeuille, qui a été différé en vertu des lois que vous avez rendues, ce remboursement s'accomplit tous les jours. Vous serez heureux d'apprendre, et je suis charmé que le public l'apprenne avec vous, que la Banque a actuellement

520 millions de francs dans sa caisse. (*Mouvement prolongé.*)

La Banque, il est vrai, n'a pas l'obligation du payement à bureau ouvert en espèces. Certainement, si elle avait cette obligation, elle pourrait se demander si, avec une encaisse de 520 millions, elle satisferait à tous les besoins. Mais enfin le moment viendra, je l'espère (il n'est pas venu), où vous rétablirez le payement des billets de Banque à bureau ouvert. En attendant, la Banque a une ressource dont elle peut user, elle a encore 100 millions à peu près de billets à émettre avant d'atteindre la limite de 2 milliards 400 millions qui lui a été accordée par la loi. Si elle avait besoin de 100 millions, elle pourrait les prendre sur son encaisse sans que son service en fût gêné le moins du monde, parce qu'elle n'est pas tenue à payer à bureau ouvert les billets qu'elle a émis.

Mais ce dont je suis convaincu, moi, c'est que son encaisse ira toujours en augmentant par le remboursement de son portefeuille. C'est là le sujet de sa confiance, et je crois que cette confiance est parfaitement fondée. Voilà ce qui fait que nous ne pensons pas avoir besoin de vous demander l'extension des émissions de billets. Nous n'aurons pas besoin de les porter, comme quelques personnes l'ont pensé, de 2 milliards 400 millions à 3 milliards.

M. Germain. — Je demande la parole.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — En tout cas, il serait plus raisonnable, je dis ceci en prévision de

ce qui pourra être soutenu par les partisans de l'extension des émissions de la Banque, il serait plus raisonnable de différer cette mesure. Si nous l'autorisions aujourd'hui, nous ne pourrions le faire que d'une manière vague et générale ; et, certes, venir vous demander de porter à 3 milliards les émissions, lorsque 2 milliards 400 millions suffisent, véritablement, à mon avis, cela ne serait pas prudent. (*Très bien ! Très bien !*) S'il manque à la Banque 100 ou 200 millions, il vaudra mieux lui accorder cette augmentation quand le besoin s'en fera sentir. Étendre aujourd'hui d'une manière générale les émissions à 3 milliards, ce serait effrayer bien inutilement le public par le vague même du chiffre qu'on aurait à demander. (*Très bien ! Très bien !*)

Ainsi, Messieurs, voilà la situation ; il est évident que l'emprunt fournira lui-même, à chaque échéance, les moyens de servir l'indemnité de guerre.

Et, comme je vous l'ai dit, au lieu de 2 milliards, l'indemnité n'est en réalité que de 1 milliard 550 millions, puisque 450 millions sont payés à la Prusse, savoir 125 millions par les avances que nous avons faites, et 325 millions payés pour les chemins de fer.

Nous avons donc, jusqu'à la réalisation entière de l'emprunt, c'est-à-dire jusqu'au milieu de l'année prochaine, de quoi payer 2 milliards à la Prusse ; en outre, les 210 millions que la Banque de France croit pouvoir nous fournir, et les 450 millions qui sont à déduire sur les 2 milliards nous constituent une res-

source de 660 millions pour faire face aux dépenses éventuelles.

Nous voilà donc parfaitement couverts. Nous avons trois ans avant de recourir à un nouvel emprunt ; nous avons trois ans pour laisser reposer le pays et lui donner le moyen, en redevenant fécond et laborieux comme il a toujours été, de nous permettre d'emprunter dans des conditions meilleures que celles que nous pourrions trouver aujourd'hui.

Messieurs, quoique je vous aie retenus bien longtemps (*Non! Non! — Parlez! Parlez!*), je n'aurais pas accompli ma tâche tout entière, si je ne vous montrais les motifs qui nous ont déterminés à adopter le système financier auquel nous nous sommes arrêtés, et surtout si je ne vous faisais pas voir qu'après cette liquidation, le budget de la France en restant, permettez-moi ce mot que j'aime à employer comme le seul vrai, en restant laborieux, n'a rien de calamiteux : notre situation est laborieuse, elle n'est point désastreuse.

Pourquoi avons-nous choisi cette manière de procéder? Pourquoi avons-nous emprunté, en partie à la Banque, en partie au public, sous la forme du 5 pour cent ?

Pourquoi empruntons-nous à la Banque jusqu'à 1 milliard 530 millions, y compris les 210 millions que nous ne lui avons pas encore demandés, mais qu'elle est en mesure de nous fournir et qu'elle nous offre ?

Pourquoi? Par une raison toute simple : à l'heure

qu'il est, nous lui donnons 3 pour cent et au public 6 pour cent ! Le bénéfice est bien clair, il est de 3 pour cent; et, sur une somme aussi considérable que 1 milliard 530 millions, il nous est facile de constater que l'économie est énorme.

Mais il y a plus. Si, cette année, nous lui donnons 3 pour cent, l'année prochaine nous lui donnerons beaucoup moins. On veut nous enchaîner et nous obliger à dire que nous ne lui payerons plus 3 pour cent, plus même 1 pour cent, mais 60 centimes pour cent. Messieurs, je ne puis pas m'engager en ce moment et déterminer d'avance le chiffre de l'intérêt. M. le ministre des finances, mon utile et précieux collaborateur dans toutes les œuvres de ce genre, ou, pour mieux dire, dont je suis le collaborateur (*Sourires*), car il est l'ouvrier essentiel, M. le ministre des finances n'entend pas, l'année prochaine, payer 3 pour cent à la Banque ; mais il ne s'engage pas non plus à ne lui payer que 60 centimes.

L'État est un très gros personnage; mais la Banque aussi en est un; et, devant la liberté des contrats, le plus gros et le plus petit sont égaux. (*Rires approbatifs. — Très bien ! Très bien !*)

L'État est un plus gros personnage que la Banque, quoiqu'il ait besoin d'elle. Du reste, ce point fera l'objet d'une négociation entre l'État et la Banque; mais je me croirais très imprudent si j'allais vous dire dès aujourd'hui à quel taux nous traiterons avec elle. Ce que je crois pouvoir dire sans rien affirmer, c'est que

si, par exemple, nous lui donnons tout au plus 1 pour cent (ce n'est qu'une supposition que je fais de très bonne foi, car, je le répète, je ne sais pas à quel taux nous traiterons), si nous lui donnons 1 pour cent, et je ne voudrais pas que ce fût davantage, voyez la différence : sur 1 milliard 530 millions à payer au taux de 6 pour cent à la Banque, ce serait lui donner environ 90 millions par an; lui donner 1 pour cent, si c'est à ce taux-là que nous traitons avec elle, c'est lui donner 15 millions. L'économie est de 75 millions.

Mais, me dira-t-on, pourquoi, lorsque le public lui paye 6 pour cent, la Banque ne vous ferait-elle payer que 1 pour cent? Le motif est facile à deviner. Nous lui prêtons un instrument énorme qui nous appartient : c'est cette puissance miraculeuse, inconnue, dont il ne faut pas abuser, qu'on appelle la circulation. (*C'est cela!*)

En lui permettant d'émettre 2 milliards 400 millions de billets, nous lui livrons le crédit de l'État, qui est un crédit politique; mais, en revanche, elle nous livre le sien, qui est un crédit commercial.

Les deux crédits réunis forment ce grand crédit, cet admirable crédit, qui a permis d'émettre des billets pour 2 milliards 400 millions sans que les finances aient fléchi. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Pourquoi donc avons-nous préféré emprunter en partie au public, en partie à la Banque? Nous avons voulu ménager la Banque. Sur les 1 milliard 530 mil-

lions que nous lui devons, nous lui payons actuellement 3 pour cent; et l'année prochaine (je ne m'engage en aucune façon), nous lui payerons tout au plus 1 pour cent; au lieu d'environ 90 millions, je le répète, nous n'en payerons que 15, à condition, bien entendu, que nous nous mettrons d'accord avec la Banque. Si nous n'avions pas voulu ménager la Banque, nous aurions pu lui demander de se charger de toute la dette, car il eût été très commode de payer 1 pour cent au lieu de 6 pour cent. Mais, comme elle nous donne son crédit, de même que nous lui donnons le nôtre, nous avons cru qu'il fallait la ménager, et, en limitant à 1 milliard 530 millions le chiffre que nous pouvions emprunter à la Banque, nous avons fait ce que la prudence demandait; et la preuve, c'est que la valeur des billets n'a pas baissé et ne tend pas à baisser.

Mais pourquoi faisons-nous l'emprunt en 5 pour cent et non en 3 pour cent? Au fond, l'intérêt est peu différent. En empruntant à 5 pour cent (je ne veux pas dire aujourd'hui quel sera le taux, mais supposons que cela revienne à 6 pour cent), voici le grand avantage : nous ne laissons pas une marge aussi grande pour l'augmentation du capital nominal. Si nous empruntions à 3 pour cent, nous laisserions une marge d'à peu près 48 ou 50 au prêteur. En émettant, au contraire, à 80 ou à 82, nous n'accordons que 18 au lieu de 50; ce qui est une différence énorme. (*Marques d'assentiment.*)

Maintenant voici l'avantage pratique : il n'est ja-

mais arrivé, depuis les malheurs qui ont fondu sur nos têtes, que la rente française payât 6 pour cent, jamais! Si elle avait payé 6 pour cent, le monde entier serait accouru pour l'arracher de nos mains!

La rente française, si renommée dans le monde, donnant 6 pour cent! Non, cela ne s'est jamais vu. Quand la rente française donnait 5 pour cent, tout le monde en voulait; mais, quand elle donnera 6 pour cent, tout le monde en voudra bien davantage encore, je l'espère; et j'espère aussi que, si nous nous conduisons sagement, si nous réalisons cette parole de l'homme illustre sous lequel j'ai appris à connaître les éléments de la matière que je traite aujourd'hui devant vous, cette parole du baron Louis : « Si vous êtes sages, je vous donnerai plus d'argent que vous n'en pourrez dépenser; » si nous mettons en pratique cette belle et éloquente parole, nous nous approcherons en très peu de temps de 5 1/2 pour cent, de 5 1/4 pour cent, et peut-être de 5 pour cent. Mais, pour en arriver là, il faudra que nous soyons bien sages (*Sourires approbatifs*); que nous n'aimions pas trop à nous reprocher les uns aux autres de vouloir telle chose ici, de vouloir telle autre chose là; que nous consentions à oublier ce que nous pourrons vouloir plus tard, et qu'aujourd'hui nous ne parlions que de ce que nous pouvons légitimement vouloir, et de ce sur quoi nous sommes d'accord... Vous me comprenez, Messieurs? (*Oui! Oui! Très bien! — Rires et applaudissements à gauche.*) Si nous avons cette sagesse, que je

m'engage pour mon compte à avoir tout entière (*Nouveaux rires*), oh! alors, je suis convaincu qu'on sera bien heureux d'avoir de la rente française à 5 1/2, 5 1/4, peut-être 5.

Alors, Messieurs, nous pourrons renouveler le contrat; alors le 5 pour cent que nous émettons aujourd'hui à 81, 82, 83, je ne sais pas au juste, sera bientôt à 90; et, même avant qu'il soit au pair, il sera possible de renouveler le contrat à de meilleures conditions.

Voilà, Messieurs, l'avantage qu'il y a à ne pas trop élever le capital nominal au profit du prêteur; c'est lorsque l'on n'est plus aussi loin du terme que l'on peut renouveler le contrat, et, en le renouvelant, améliorer les conditions. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*)

Ainsi nous avons adopté le système d'emprunter partie à la Banque, parce que cette année nous ne lui donnons que 3, que l'année prochaine nous ne lui donnerons plus que 1 pour cent; et le 5 pour cent à 81, 82, 83, nous permettra, si notre crédit s'améliore dans un temps pas trop éloigné, de renouveler le contrat. Voilà les motifs du choix que nous avons fait.

Messieurs, je dois vous dire encore quelques mots pour finir; je vous demande pardon d'être si long. (*Non! Non! — Parlez!*)

Quel budget aurons-nous lorsque toutes ces opérations seront accomplies? Est-ce un budget écrasant? C'est un budget pesant, sans contredit. Est-ce

un budget intolérable? Non ; je vais vous en m
les éléments principaux, éléments que vous
bientôt l'occasion, le droit absolu de régler, d'
dans certaines limites que vous fixerez.

Il faudra fournir non seulement à la dépe
paix, avec les réductions que vous déterminere
mêmes; il faudra fournir à la dépense si gran
indemnités de guerre, d'abord, ainsi que je v
dit, pour trois ans; une fois les deux premie
liards payés, nous aurons trois ans de repos
avoir besoin de recourir au crédit.

Eh bien, quelle sera notre situation, quels s
impôts nouveaux qu'il faudra créer?

Je ne veux pas les discuter en ce moment;
vous énoncer, approximativement, le chiffre
produit à peu près certain, au moins très prob
probable qu'on peut le regarder comme une
financière sur laquelle il est permis d'asseoir l
visions d'un budget.

Je prends, par exemple, le budget tel qu'
l'année dernière, avant la guerre. Je vous dirai
tout à l'heure des réductions que je prévois sa
sion, je crois.

Il y faudrait ajouter le service de tous les em
que nous avons contractés.

Il reste, sur celui de 800 millions, fait sous
nistration de M. Magne, 30 millions à insc
budget.

Vous savez, Messieurs, qu'il a été fait, par

vernement de Tours, un emprunt contracté en Angleterre. Il m'est difficile, je le répète, de savoir si l'on aurait pu l'avoir à de meilleures conditions; je dis loyalement que je ne le crois pas. (*Mouvement.*)

Il faudra ajouter, pour le service de cet emprunt, 15 millions environ.

En prenant les rentes de l'armée, je n'omets aucun chiffre, car je veux arriver à la rigueur absolue en fait d'exactitude, en prenant les rentes de l'armée, nous avons contracté l'engagement de payer toutes les pensions militaires dont ces rentes étaient le gage. Le budget des pensions devra s'augmenter de 10 millions à peu près.

A la Banque, si nous traitons avec elle l'année prochaine et que ce soit à 1 pour cent, nous devrons, sur 1 milliard 530 millions, environ 15 millions, pour les chemins de fer 16 millions d'intérêts annuels, car, en prenant les chemins de fer et en les donnant pour une somme qui représente à la Prusse une partie de l'indemnité des 5 milliards, il faut bien servir à la compagnie de l'Est une annuité; elle est déjà reportée, d'après le chiffre antérieur, à 16 millions 500,000 francs.

Les 2 milliards que nous allons emprunter à 6 pour cent représentent 120 millions. Enfin, l'intérêt des 3 derniers milliards, nous le payons déjà.

Ainsi les 5 milliards seront servis.

Si vous additionnez toutes ces sommes : pour l'emprunt Magne, 30 millions; pour l'emprunt de Tours, 15 millions; pour les pensions militaires, 10 millions;

le reconnais; mais ces 556 millions doivent s'atténuer des réductions que vous opérerez sur le budget.

A cet égard, j'ai entendu beaucoup d'évaluations diverses; j'ai entendu dire qu'on pouvait réduire le budget de 200 millions.

Il y a bien longtemps, Messieurs, que je prends part aux discussions de budgets. Elles commençaient avec un beau zèle, un zèle très louable, et, lorsque le budget avait passé à travers les commissions les plus rigoureuses, ce zèle s'attiédissait devant la réalité des faits; et j'ai vu presque toujours qu'on était bien heureux quand on avait obtenu le cinquième, le sixième, le dixième, des réductions qu'on avait d'abord espérées.

Je ne serai pas aussi rigoureux; je ne crois pas qu'un tel résultat soit possible, je dois vous le dire franchement. Pourquoi vous tromperais-je? Je ne puis être suspect à vos yeux, moi l'ennemi déclaré de la dépense, moi qui l'ai poursuivie, combattue, sous toutes les formes; non, je ne crois pas, je n'ai jamais cru à la possibilité d'une pareille réduction du budget, parce que j'avais vu les affaires de près, parce que je savais trop bien que le budget ne contenait pas une masse de dépenses coupables. J'appelle dépenses coupables celles qu'on ferait quand on pourrait ne pas les faire. Tous les régimes y ont passé; ils n'ont pas commis de crime pour cela, et je ne crois pas qu'ils eussent laissé subsister 200 millions de dépenses qu'ils auraient pu supprimer.

Eh bien, cette réduction de 200 millions, je ne la crois pas possible. Pour celle de 150 millions, je suis moins incrédule. (*On rit.*) Mais ce n'est là qu'une croyance individuelle, et je dois vous montrer sur quels motifs je l'appuie.

Soyez convaincus, Messieurs, et ici je vais vous dire des vérités très graves, mais qu'il faut bien faire entrer dans vos esprits... quand vous aurez entendu discuter sur le budget de l'armée et de la marine, vous jugerez si j'ai tort ou raison..., soyez convaincus que, sous le dernier régime, on s'est perdu et l'on a perdu la France parce qu'on a trop donné aux dépenses de luxe et pas assez aux dépenses nécessaires de la force publique. (*Très bien ! Très bien !*)

Vous prononcerez, Messieurs ; mais, avec la conviction qui m'anime, je ne dois pas vous tromper, je dois vous dire d'avance qu'il faut songer à la force publique ; car c'est en songeant à la force publique que vous travaillerez à la sûreté présente de la France et à sa grandeur à venir. (*Vifs applaudissements.*)

Eh bien, est-ce une économie de 150 millions qu'on pourra faire? Nous le verrons : mais supposez qu'en réduisant les travaux publics, en gagnant par la transition d'un régime à l'autre, par la suppression de la liste civile, de la dotation du sénat, 40 et quelques millions (je ne veux pas énumérer les chapitres sur lesquels pourraient porter les réductions), supposez que vous obteniez en tout 120 millions sur le budget... oui, 120 millions, c'est peut-être trop. (*Hilarité.*)

Je vais avoir fini, Messieurs !... (*Parlez! Parlez!*) Vous descendriez à 436 millions au lieu de 556.

Eh bien, je crois que c'est à peu près le vrai. C'est 436 millions qu'il faudra ajouter à votre budget. Mais il faut que je vous dise, pour vous consoler, qu'il y a là dedans 200 millions d'amortissement.

Maintenant les nouveaux impôts peuvent-ils vous donner cette somme ?

Je ne veux pas les discuter ; mais il faut cependant que le public capitaliste sache que, sans atteindre la prospérité de la France, sans frapper sur elle des impôts qui nuiraient au développement de la production, on a pu arriver à un chiffre de 473 millions.

Le devoir d'un gouvernement, c'est, tout en étant discret, d'écouter un peu l'indiscrétion des autres et de juger quelle est l'opinion publique, surtout quand il s'agit d'impôts nouveaux.

Eh bien, que dit-on de tous ces impôts? Certainement tous ceux qui en sont touchés se plaignent ; mais la masse, je crois l'avoir entendu, la masse trouve que, vu la situation, ces impôts nouveaux que nous proposons, que vous seuls vous pouvez voter, n'ont rien d'alarmant pour la prospérité du pays et le développement de la production.

Dans tous ces impôts, il y en a un, un seul, que j'ai entendu contester sérieusement. Tous ont été contestés, mais par des minorités. Un seul a été contesté par... je ne dirai pas une majorité, non ! mais par une minorité très forte : c'est celui qui porte sur les

matières premières, et, parmi les matières premières, sur la moindre partie des matières premières, sur celles qui touchent aux industries textiles. Eh bien, Messieurs, vous le savez, je suis un ancien protectionniste ; et toute opinion ancienne chez moi ne change pas. (*On rit.*) Je reste protectionniste !

VOIX AU CENTRE. — Nous en sommes fâchés !

M. PAGÈS-DUPORT. — C'est très malheureux ; pour notre compte, nous le déplorons fortement.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Mais je crois que le système commercial que nous vous proposerons, je le dis pour tous nos voisins, système qui ne sera pas le rétablissement des prohibitions, qui sera uniquement le relèvement de quelques tarifs que l'expérience a déclarés insuffisants, je crois que ce système commercial nous donnera le droit de dire à toutes les industries : « Supportez donc, supportez, de grâce, la part des souffrances communes ; et faites un sacrifice, vous aussi, alors que le système commercial qu'on vous prépare doit vous donner les moyens de réparer les pertes que vous avez faites ! » Mais en tout cas, en supposant que nous réduisions les chiffres demandés sur les matières premières, je vous prouverai, quand le moment de la discussion arrivera, que, sur l'enregistrement, sur les postes, sur tel ou tel autre impôt, on pourrait ajouter une charge qui permettrait de diminuer celle qui portera sur les industries textiles.

Je prends l'engagement de vous prouver qu'il est

parfaitement, je ne dirai pas facile, il n'est jamais facile d'augmenter les charges, mais qu'il est praticable d'obtenir du pays 420 millions de plus d'impôts. Et, si vous voulez élever un peu la vue et vous dire que le pays produit tous les ans, les uns disent 15 milliards, sous l'Empire on a dit 25 milliards, mais c'est une exagération qui n'avait pour but que de nous tromper sur la pesanteur des charges qu'on nous imposait, les autres disent de 13 à 14 milliards... Je crois, après avoir fait des calculs infinis sur ce sujet, que le pays produit 15 à 16 ou même 17 milliards... Eh bien, ce surcroît de 400 millions, on ne peut pas dire... je voudrais pouvoir l'épargner au pays; mais enfin, quand la nécessité y contraint, il faut bien l'accepter... on ne peut pas dire qu'un pays qui produit 15 à 16 milliards est incapable de supporter cette nouvelle charge et de trouver 420 millions d'impôts de plus.

J'affirme donc que, sans faire un budget écrasant, sans nuire à la production, car c'est là le point où doivent s'arrêter les impôts, nous pouvons trouver 420 millions d'impôts nouveaux.

Eh bien, avec cette condition, nous aurons un budget qui sera de 2 milliards 450 millions. C'était le chiffre vers lequel marchait l'Empire; c'était le chiffre que j'avais, pour ma part, annoncé bien des fois; nous y sommes arrivés, et, malheureusement, à travers des désastres. Mais il faut faire une remarque, qu'il est bon de ne pas oublier, c'est que si, par les fautes dé-

plorables du dernier régime, nous sommes parvenus à ce budget, qu'il était si facile de prévoir, de 2 milliards 450 millions, et cela à travers des désastres immenses, il y a 200 millions à l'amortissement, tandis que, sous le régime précédent, il n'y avait rien du tout de ce chef.

Voici donc notre bilan ; je vous affirme sur mon honneur que je n'ai pas essayé d'embellir la situation ; mais je n'ai pas cherché non plus à l'assombrir.

Quand nous aurons acquitté toutes nos charges pour trois ans, et quand nous aurons procuré au pays une perspective de trois ans pendant lesquels il n'aura pas besoin de s'adresser au crédit, nous aurons, pour les imprévus de 1871 et 1872, 660 millions de ressources prévues et assurées ; et nous aurons dans l'emprunt l'acquittement certain des deux premiers milliards de l'indemnité étrangère. Puis, quand il faudra payer les trois derniers milliards, l'intérêt sera déjà assuré, puisqu'il y a 150 millions portés au budget actuel pour cet objet.

Voilà la situation de la France, je la voudrais meilleure ; mais, je le répète, elle est bonne. Quand il n'y a que du labeur à demander à une nation, à une nation aussi laborieuse, aussi courageuse que la nôtre, quand on est assuré que ce labeur, s'il diminue l'aisance dont elle aurait pu jouir, n'atteindra pas sa force réelle, on peut se dire, non pas consolé de grandes fautes, mais dédommagé ; on peut encore bénir la Providence, qui, en nous rendant malheureux, en nous

donnant de mâles leçons dont nous profiterons, ne nous a pas maltraités davantage.

Voilà la vérité, Messieurs, ce que je crois la vérité. Je la dis pour vous; je la dis pour le pays et pour tous ceux qu'elle peut intéresser.

(*Applaudissements prolongés et redoublés.*)

*M. le Chef du pouvoir exécutif, en descendant de la tribune, est accueilli par les chaleureuses félicitations de MM. les ministres et de nombreux représentants des divers côtés de l'Assemblée.*

M. Henry Germain, représentant de l'Ain, montant à la tribune après M. Thiers, déclara ne contester ni l'utilité de l'emprunt, ni le chiffre auquel il était fixé, ni la forme dans laquelle il devait être contracté; mais il critiqua vivement comme exagérés non seulement le taux de 3 pour cent payé à la Banque pour ses avances, mais aussi celui de 1 pour cent auquel il était question de le réduire l'année suivante, et affirma qu'un intérêt de 0 fr. 60 pour cent serait largement rémunérateur. Il exprima aussi l'avis que, pour fortifier le crédit de cet établissement, il importait d'élargir la base de ses opérations, et, à cet effet, de doubler son capital et de porter de 2 milliards 400 millions à 3 milliards le chiffre maximum des émissions qu'il était autorisé à faire. Enfin il s'étonna de ce que, parmi les taxes nouvelles proposées par le gouvernement, ne se trouvât pas l'impôt sur le revenu, impôt appliqué avec tant de succès par Robert Peel en Angleterre, et dont l'emploi avait relevé les finances de ce pays.

M. Thiers fit la réplique suivante.

Messieurs,

En remerciant l'honorable préopinant de tout ce qu'il a bien voulu dire d'honorable pour le gouvernement, je ne puis pas cependant répondre aux éloges qu'il a bien voulu nous adresser par une adhésion à des opinions que, pour ma part, je ne saurais admettre, surtout à l'égard du dernier sujet qu'il a traité, sujet que j'aurais voulu ne pas voir soulever au moment même où nous allons contracter avec la Banque. (*Assentiment.*)

Les trois points à traiter, je les traiterai brièvement, très brièvement, car je n'aurais pas la force de le faire autrement.

Le premier est relatif au contrat avec la Banque.

Je n'ai rien engagé; j'ai conservé la liberté du gouvernement tout entière ; mais j'aurais engagé la question si j'avais adhéré aux opinions qu'a exprimées l'honorable préopinant.

Je le disais tout à l'heure : il y a ici deux personnes qui traitent sous le principe de la liberté des contrats, et je ne puis pas, en ce lieu, à la tribune, dire quelle est l'opinion que je soutiendrai et que soutiendra avec moi M. le ministre des finances, lorsque nous serons en présence de la Banque. (*Très bien !*)

Je voudrais seulement relever une assertion qui a

besoin d'être relevée tout de suite. Vous dites : « Mais, si l'on contracte à 1 franc, alors qu'en Italie la Banque s'est contentée de 60 centimes, on procurera à la Banque de France des avantages énormes, et l'on fera subir à l'État une perte que l'État a le droit de repousser. »

Il y a là une grande inexactitude de fait. Vous dites que ce serait 230 francs qui seraient distribuables entre les actionnaires de la Banque. Permettez-moi, à ce sujet, une expression familière, mais vraie : « Vous comptez sans votre hôte ! » Le portefeuille de la Banque contient aujourd'hui une nature d'effets que jamais il n'avait contenus. Toujours le conseil d'escompte, qui est dans les mains d'hommes très sévères, avait repoussé le papier, je ne dirai pas mal famé, mais le papier un peu suspect. La Banque a un portefeuille assurément excellent ; mais prenez garde ! elle fait une expérience à laquelle elle a été poussée. J'étais un peu moins sévère sur le papier, il y a vingt ans ; dans des crises comme celle d'aujourd'hui, la Banque n'avait pas perdu trois ou quatre millions sur la rentrée des effets. Que perdra-t-elle, cette année ? Elle l'ignore, et nous l'ignorons aussi.

M. Germain. — Cela ne nous regarde pas ! (*N'interrompez pas !*)

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Cela ne nous regarde pas, nous ; mais cela la regarde, elle !

M. Germain. — Cela ne la regarde pas pour le compte avec l'État !

La Banque d'Italie avait des effets qui étaient en défaillance de 7, 8, 10, 12 pour cent. La Banque de France, grâce à son crédit, grâce aussi au nôtre, nous présente des billets qui font prime, expression de Bourse qui n'est pas naturellement placée dans ma bouche, moi qui ne connais pas le commerce qu'on y fait. (*Rires approbatifs.*) Mais enfin ses billets font prime. La Banque d'Italie offrait donc à l'État des billets qui perdaient 5, 6, 7, 8, 10 et 12 pour cent, tandis que la Banque de France nous offre des billets qui ne perdent pas, qui gagnent au contraire; il faut donc payer ce crédit un peu plus cher que l'État ne paye la Banque d'Italie. (*C'est évident!*)

Voilà pour le premier point. Je passe au second : l'extension de la circulation.

Si la Banque nous avait dit qu'elle en avait besoin, nous nous serions rendus; car elle en est le meilleur juge. La Banque nous dit qu'elle n'en a pas besoin. Pourquoi voulez-vous lui donner une ressource malgré elle? (*Rires d'assentiment.*)

Il y a mieux. Qu'est-ce que dit le gros public, pardon de l'expression, lorsqu'il voit qu'on demande pour la Banque la faculté d'extension? Il dit : « La Banque est embarrassée; il faut lui donner le moyen de faire face à ses embarras en étendant la masse du papier. » Eh bien, nous donnerions, pardonnez-moi le mot vulgaire, bien que je n'aime pas les mots vulgaires, nous donnerions un mauvais son de cloche si, dans ce moment, nous allions accorder à la Banque une exten-

sion de circulation quand la Banque n'en a pas besoin.

M. Ducuing. — Quand elle ne le demande pas !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Il n'y a pas une meilleure manifestation de la situation de la Banque que de ne pas étendre la circulation en ce moment-ci; c'est la preuve que la Banque est tellement assurée de ses ressources qu'elle n'a aucune inquiétude; or, quand la Banque n'en a pas, le public ne doit pas en avoir. (*Très bien! Très bien! — Vive adhésion!*)

Vous dites : « Si on lui demandait 400 millions en papier, elle ne pourrait pas les donner. » C'est une heureuse impuissance! Comment! elle n'a pas de papier à donner, je l'en félicite; nous ne pouvons pas lui demander mieux. Et alors, savez-vous ce qu'on fera? On s'adressera au public, on lui payera quelques centimes, et l'on aura le curieux phénomène du papier de la Banque qui est tellement recherché qu'il vaut mieux que l'or. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*)

M. Pagès-Duport. — C'est ce qui arrive aujourd'hui à Berlin.

*Quelques membres.* — Ce serait l'or qui aurait le cours forcé!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Eh bien, Messieurs, sous tous les rapports, il faut remercier le ciel, et, bien après le ciel, la Banque... (*On rit*) de ne pas avoir besoin de l'extension de la circulation.

J'arrive au dernier point : l'impôt sur le revenu! (*Écoutez! Écoutez!*)

Vous dites, pour justifier, pardonnez-moi le mot, je ne voudrais rien dire de désobligeant à un homme si obligeant pour nous... (*On sourit*) ... Vous dites... en vérité, je cherche le mot... (*Nouveaux sourires*), vous dites, pour justifier le zèle un peu fougueux avec lequel vous avez soulevé une question à mon avis très dangereuse... (*Oui! Oui! C'est vrai!*), vous dites que les prêteurs ont besoin de croire que nous songeons à cet impôt. Je vous affirme, moi, qui crois connaître un peu le public, qu'au contraire, si quelque chose peut donner confiance au public et à l'Europe, c'est que nous pouvons nous passer de cet impôt déplorable. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

C'est la preuve que le gouvernement, que l'Assemblée veut bien appuyer de sa confiance, quoique étant tellement libéral qu'on lui reproche même de s'appuyer trop sur la gauche...

M. Ducuing. — C'est un honneur que vous nous faites.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Laissez-moi me louer un peu. (*Hilarité générale.*)

C'est une preuve que le gouvernement est à la fois si confiant, pardonnez-moi le mot, si résolu, qu'il n'hésite pas à braver une passion qui, j'oserai le dire, est non seulement populaire, mais qui, je le reconnais, est même montée assez haut.

Eh bien, non, je ne crains pas de dire à ce peuple français, que j'honore d'autant plus que je le flatte moins, je ne crains pas de lui dire qu'on le trompe

quand on lui dit qu'il y a là une ressource. Non, il n'y en a pas ; il y a une illusion funeste, qui peut porter un grand dommage, non seulement au pays, mais à ce peuple lui-même, car le peuple n'a pas besoin, il faut bien le lui dire et le lui répéter, d'appauvrir le riche pour être heureux lui-même. Quand il appauvrit le riche, il a diminué ses propres ressources ; car il n'en a pas d'autres. (*Très bien! Très bien! — Marques nombreuses d'adhésion et d'approbation.*)

Permettez-moi d'arriver à la vraie raison. Je ne dis pas que cet impôt appauvrirait le riche ; s'il appauvrissait le riche, je ne plaindrais pas seulement le riche ; mais voici ce qu'il serait dans l'état de notre société, je justifierai le mot plus tard, ce serait un impôt de discorde. (*Vif assentiment.*)

Lisez ce livre admirable, qu'on ne peut lire sans un respect profond pour Vauban, son auteur, que j'ai souvent appelé l'Aristide de la monarchie ; lisez ce livre de *la Dîme royale*, et vous verrez que votre impôt, c'est tout simplement la taille, cet impôt odieux que la Révolution s'est fait gloire de renverser, de détruire ; oui, c'est la taille que vous voulez rétablir dans le pays. (*Réclamations à gauche.*)

*Voix nombreuses.* — Oui! Oui! C'est vrai!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Et ce n'est pas la taille sous le repos de la monarchie ; c'est la taille en temps de révolution. (*C'est cela! C'est cela!*) C'est la taille dans les mains des partis s'imposant tour à tour les uns les autres.

Par qui, par exemple, ferez-vous résoudre cette question terrible : « Vous, Monsieur, vous avez 20,000 francs de rente; vous, 10,000; vous, 5,000; vous, 3,000. » Qui est-ce qui déclarera cela? La majorité d'un conseil municipal?...

*Plusieurs membres.* — Ce serait l'inquisition!

M. Pagès-Duport. — La déclaration individuelle, comme en Angleterre. (*Exclamations.*)

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Quel serait le contrôleur? Donneriez-vous à l'État ou à ses agents la faculté d'aller dire à tous les membres de cette société quelle est leur fortune? Si les contrôleurs n'avaient d'autre élément de leur décision que l'opinion qu'ils se font de la fortune des uns et des autres, est-ce que vous supporteriez qu'ils fussent désignés par l'État? Jamais, jamais vous ne leur permettriez de tarifer la fortune de chacun.

Alors cette faculté, à qui la donneriez-vous? A l'élection? Les électeurs sortiraient de la majorité des conseils municipaux; et je vous défie de les prendre ailleurs. Ce serait tantôt les uns, tantôt les autres, qui imposeraient; ce ne serait pas comme aujourd'hui la règle positive que le contrôleur trouve dans le cadastre; ce serait l'opinion des adversaires qui ferait le contrôle et qui établirait l'impôt!

J'espère que mon pays m'entendra et qu'il comprendra que ce n'est pas sans une intention bien réfléchie que je résiste si énergiquement, j'ose dire si audacieusement, à un impôt aussi populaire. Au milieu

de tant de causes de désordre, au milieu de tant de causes de division, au milieu de tant de causes qui me font trembler pour l'avenir de mon pays, s'il n'est pas sage, mais j'espère qu'il sera sage, vous voudriez jeter encore entre les partis ce brandon de discorde, l'impôt évalué tantôt par les uns, tantôt par les autres! Croyez-moi, quand je l'appelle un impôt de discorde, je dis la vérité. (*Oui! Oui! — Vifs applaudissements.*)

M. Léopold Javal. — Ce n'est pas le moment de discuter cette question.

*Un membre à droite.* — Pourquoi l'a-t-on soulevée?

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Vous avez raison. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il aurait fallu la traiter. Je n'en avais pas parlé, parce qu'il ne faut pas jeter, dans la situation actuelle, un trouble pouvant nuire à la confiance dont nous avons besoin. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Quant à moi, je connais ce monde immense des capitalistes qui songent à s'adresser à nous, et je veux leur dire qu'il y a à la tête du pays des hommes assez résolus pour ne consentir à rien de ce qui pourrait troubler le repos des esprits et ajouter des brandons de discorde à ceux qui existent, trop nombreux déjà, dans le sein du pays. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

*Une voix à gauche.* — C'est une erreur!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — C'est une erreur,

à votre avis; ce n'en est pas une pour moi. Mon avis vaut bien celui d'un autre. (*Très bien! Très bien!*)

Quant à moi, mon devoir, c'est l'impartialité; et je sais résister aux uns comme aux autres. Je regarde cet impôt comme si dangereux, je le crois si funeste, que je ne consentirai jamais à l'accepter. Je tiens à ce que le pays le sache. Mais je dirai aux gens d'ordre dans le pays, et ce sont les gens d'ordre qui prêtent aux États, je dirai aux gens d'ordre : Sachez que jamais je ne flatterai les passions populaires, et que j'aimerais mieux me séparer du gouvernement que de consentir à cet impôt. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Je ne dis pas cela pour vous, Monsieur Germain, qui apportez ici une conviction profonde; mais je commettrais une lâcheté, si je ne venais pas déclarer hautement que je ne consentirai jamais à cet impôt.

(*Vives marques d'approbation.*)

*A son retour au banc du gouvernement, M. le Chef du pouvoir exécutif est de nouveau entouré et félicité par un grand nombre de représentants.*

A la suite de ce discours, le projet de loi fut voté dans son ensemble à l'unanimité.

## CCXLV

# DISCOURS

AU SUJET

DE PÉTITIONS DEMANDANT LE RÉTABLISSEMENT

DU

# POUVOIR TEMPOREL DU PAPE

PRONONCÉ LE 22 JUILLET 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Depuis bientôt un an, Rome avec ses dépendances appartenait au royaume d'Italie, et le pape vivait retiré au Vatican dont le parlement italien lui avait assuré la possession par une loi dite de garantie. Cette situation du saint-père préoccupait vivement le monde catholique, et des pétitions nombreuses avaient été adressées à l'Assemblée nationale par des membres du haut et du bas clergé et divers particuliers pour demander qu'il y fût porté un prompt remède. Les pétitionnaires avaient fait valoir la nécessité de rendre son indépendance à une institution de droit public et universel, dont le maintien importait au maintien même des intérêts religieux et moraux de l'humanité, ainsi que la convenance de se concerter à cet effet avec les autres puissances catholiques, et M. Puget, chargé par la commission à l'examen de laquelle avaient été soumises ces pétitions d'en proposer le renvoi au ministre des affaires étrangères, avait, dans son rapport, cité les paroles prononcées en 1865 au

Corps législatif par M. Thiers dans l'intérêt du pouvoir temporel.

Après la lecture de ce rapport et d'un autre sur le même sujet rédigé par M. Tarteron, M. Thiers prit immédiatement la parole pour affirmer les sentiments dont l'expression venait d'être rappelée et démontrer en même temps l'impossibilité actuelle de faire utilement les démarches qui étaient demandées.

---

Messieurs,

Je suis trop sincère pour ne pas vous exprimer le regret que j'éprouve d'être obligé de traiter aujourd'hui la grave question qui vient de vous être soumise de nouveau. Non pas que j'aie à désavouer aucune de mes opinions passées; vous allez voir que ce que j'ai pensé, je le pense encore et le penserai toujours (*Très bien! Très bien!*); non pas que j'aie à renier aucun de mes actes, à cacher aucune de mes intentions. J'agis devant mon pays, j'agis devant des honnêtes gens, je puis tout dire et à mon pays et aux honnêtes gens qui m'entourent (*Très bien!*); mais vous êtes tous trop expérimentés pour ne pas comprendre qu'il est de grands intérêts que, dans certaines circonstances, on sert bien plus par le silence que par la publicité. (*Assentiment à gauche.*) Cependant, Messieurs, puisque l'on m'y contraint, je vais dire ce que fait le gouvernement.

Peut-être, Messieurs, si vous appréciez la nécessité, vous ne me demanderez pas davantage; si vous ne l'appréciez pas, même avec une parfaite bonne foi, je le reconnais, vous éprouverez du déplaisir. Mais, quand vous connaîtrez toutes les raisons de mon patriotisme, vous me pardonnerez le déplaisir que vous ressentirez, parce que vous saurez que ce n'est pas à moi qu'il faut l'imputer. (*Mouvement.*)

Oui, Messieurs, je puis déclarer que je n'ai rien à dissimuler de mes opinions passées, car elles étaient sincères, et de terribles résultats en ont proclamé bien haut, je crois, le modeste bon sens.

J'ai souvent fait à mon pays, que j'aime, et que j'aime assez pour pouvoir quelquefois lui infliger le blâme qui sort de ma conviction et de ma conscience, j'ai souvent fait à mon pays le reproche d'être sous le joug de l'opinion du moment. Oui, disons-nous cette vérité : lorsqu'en France une opinion s'élève, presque personne ne sait y résister. (*C'est vrai!*)

Cette vérité, il faut vous la dire aujourd'hui, Messieurs, car tous les jours nous avons l'exemple, le funeste exemple, de l'empire irrésistible des idées du moment. C'est à cet aveugle empire que nous devons l'abandon de la politique traditionnelle de la France, abandon puni aujourd'hui par de cruels revers. (*Mouvement.*) Oui, j'ai vu un moment où cette vieille politique de l'équilibre européen, qui était la conclusion de toute notre histoire, l'œuvre de nos plus grands hommes, a été vouée au plus absurde ridicule. (*Très bien! Très*

*bien!*) On nous disait à propos de cette politique, qui était l'œuvre de Henri IV d'abord, le plus profond et le plus attrayant des hommes, qui était l'œuvre de Richelieu, le grand homme d'État de la force, de Mazarin, le grand homme d'État de la patience, de ces grands hommes qui avaient conduit la France à cette admirable paix de Westphalie, on nous disait que cet équilibre, rétabli en 1815 par les coups de la Providence qui, après nous avoir ôté la puissance du territoire, semblait vouloir nous dédommager en nous donnant celle de l'influence... (*Très bien! Très bien!*), que ce grand et bel équilibre mettait la France, non pas en mesure de dominer le monde, mais de le contenir, de le modérer, par son influence pacifique mais irrésistible.

Sur le continent, elle était placée entre la Prusse et l'Autriche ; elle pouvait, en se portant vers l'une ou vers l'autre, maintenir la paix du continent.

Dans l'ensemble de l'Europe, elle était placée entre l'Angleterre et la Russie : en se portant vers l'une ou vers l'autre, elle pouvait arrêter des projets ambitieux.

Telle était la situation, qui était l'œuvre du temps, du génie de nos grands gouvernants, de nos rois, de nos ministres, et que le spectacle de la puissance de la France, vaincue mais toujours redoutable, avait fait renaître dans le congrès de Vienne. (*Très bien! Très bien!*)

C'est cet équilibre que, dans un moment de folie, nous avons voué au ridicule et que nous avons tous

contribué à détruire. (*Nombreuses marques d'assentiment.*)

Eh bien, Messieurs, j'ai pensé alors que, changer cet état de l'Europe pour céder à une doctrine puérile et funeste, celle des nationalités, c'était préparer à la France des jours à jamais déplorables. (*Approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Je ne fais aucun reproche à l'Italie de vouloir devenir une puissance une ; je ne lui ai pas contesté le droit de le devenir par sa propre force ; mais j'ai trouvé que, pour la France, c'était une faute insigne de vouloir faire une puissance unique des États séparés de cette nation. (*Assentiment.*)

Que les Italiens voulussent créer l'unité, c'était leur droit et nous n'avions pas de reproche à leur en faire ; mais employer le sang de nos soldats et nos trésors à détruire en Europe cet équilibre, qui semblait fait pour nous, c'était insensé et aveugle tout à la fois. (*Vive approbation et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Je n'ai jamais su incliner ma raison ni devant l'opinion régnante ni devant l'opinion de mes amis. Les hommes assis sur ces bancs (*l'orateur désigne le côté gauche de l'Assemblée*), et qui, avec moi, combattaient le despotisme impérial, je n'ai pas craint de me séparer d'eux et de leur dire : « La politique des nationalités sera un jour la perte de la grandeur française ! » (*Marques d'approbation à droite et au centre.*)

Je n'étais pas favorable à l'unité italienne, je l'ai dit récemment à l'Italie elle-même, non seulement parce qu'on ne doit pas créer volontairement à côté de soi une grande puissance, mais parce que j'étais certain que l'unité italienne engendrerait l'unité germanique par l'exemple et par le secours matériel.

Il y avait encore une autre raison, c'est que, pour moi, toucher à une question religieuse est la plus grande faute qu'un gouvernement puisse commettre. Il était impossible de créer l'unité italienne sans renverser le gouvernement temporel du saint-siège. Eh bien, pour moi, affliger quelque nombre que ce soit de consciences religieuses est une faute qu'un gouvernement n'a pas le droit de commettre. (*Très bien! Très bien!*)

Le plus haut degré de philosophie n'est pas de penser de telle ou telle façon; l'esprit humain est libre, heureusement. Le plus haut degré de philosophie, c'est de respecter la conscience religieuse d'autrui, sous quelque forme qu'elle se présente, quelque caractère qu'elle revête. (*Bravo! Bravo! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Quant à moi, désoler les catholiques, désoler les protestants, est une faute égale. Les protestants ne veulent pas qu'une seule communion chrétienne puisse dominer les autres : c'est leur croyance et c'est leur droit. Les catholiques croient qu'une seule communion dans le christianisme doit dominer les autres,

pour maintenir ce grand et noble phénomène religieux, l'unité de croyance ; ils le croient et ils ont raison ; c'est leur droit, et tout gouvernement qui veut entreprendre sur la conscience d'une partie quelconque de la nation est un gouvernement impie aux yeux mêmes de la philosophie. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

J'ai dit au gouvernement impérial... Sans esprit d'opposition, je ne fais d'opposition que sous l'impulsion d'une conviction profonde et ardente, comme il est inévitable que je le fasse avec la nature que Dieu m'a donnée. Dans les derniers temps j'ai fait de l'opposition, non pas à la dynastie. On pourrait se vanter aujourd'hui de lui en avoir fait, elle a commis assez de fautes et assez d'erreurs... Eh bien, je lui ai dit, vous le savez tous, et je ne le répète que pour prouver à ceux qui m'écoutent et au pays que mes opinions passées sont présentes à ma mémoire et à ma conscience et qu'à cette heure je n'en désavoue aucune, et je n'en désavoue aucune parce que je les crois justes, et qu'aujourd'hui, comprenant les intérêts de mon pays comme je les comprends, je n'oublie pas mes opinions passées, je les ai présentes ; j'ai donc dit au gouvernement impérial : « Vous détruisez l'équilibre européen : en faisant l'unité italienne, vous faites naître l'unité germanique. Vous allez toucher à une grande et redoutable question religieuse ; vous allez affliger les consciences, ébranler peut-être le catholicisme, et, de plus, vous portez une atteinte à la vieille politique de

la France, qui était de conserver soigneusement la clientèle catholique. »

Messieurs, nous voyons tous les jours une grande puissance, la Russie, faire entrer comme un des principaux moyens de sa politique la protection des Grecs; vous savez tout ce que font les Anglais pour la protection du protestantisme; depuis que l'Autriche n'était plus l'empire de Charles-Quint, c'était à nous, Messieurs, qu'était échu le rôle de protecteurs du catholicisme. (*Très bien! Très bien!*) Le gouvernement impérial a abandonné un des plus grands moyens d'influence et des plus efficaces de la politique française. (*C'est vrai.*)

Tout ce que j'ai dit alors a dû succomber devant l'idée du moment. L'idée du moment était comme une fatale ivresse montée à la tête du pouvoir; en descendant des Alpes pour faire cette campagne glorieuse pour nos armes, déplorable pour notre politique, on a dit que la France avait toujours du sang à verser pour une idée. Eh bien, le fruit du sang versé pour cette idée, le voici : l'Italie est devenue une. Soyons justes, impartiaux, c'était sa destinée à elle, et elle faisait bien de la poursuivre; ce n'est pas à nous de lui en faire un reproche, je le répète; c'est à nous qu'il faut le faire. (*C'est cela! — Très bien!*)

L'Italie a conquis l'unité, et, non seulement elle a apporté à l'Allemagne la puissance de l'exemple, elle a fait plus, elle a apporté le secours de son bras à la

Prusse, et, dans le moment où la Prusse hésitait à tenter cet acte si hardi d'agression contre l'Autriche, elle lui a offert de diviser les forces de l'Autriche en s'unissant à elle, et, après avoir enfanté l'unité germanique par son exemple, elle l'a élevée par son bras. La Prusse a dû la victoire de Sadowa au génie de ses généraux, à la bravoure de ses soldats, et aussi à la diversion qu'a faite l'Italie. (*C'est vrai! C'est vrai!*)

Il est donc vrai que l'unité italienne a fait l'unité germanique; et, de plus, elle a soulevé cette grande et redoutable question religieuse dont il lui était si facile de prévoir l'avènement. Oui, cette question s'est levée sur l'Europe et vous pouvez voir ce qu'elle produit déjà. Je le dis tous les jours aux Italiens, car c'est le meilleur moyen de diplomatie à employer auprès d'eux, je leur dis : Prenez-y garde, la conscience religieuse est une des plus formidables puissances de ce monde, et c'est l'honneur de l'humanité que ce ne soient pas seulement les intérêts matériels qui la meuvent, mais que ce soient aussi des questions religieuses, des idées profondément désintéressées. (*Bravos et applaudissements.*)

Eh bien, cette immense question s'est élevée; le roi d'Italie est à Rome; il est dans la capitale de la péninsule, et Pie IX, le chef de cette grande Église catholique, est au Vatican. Il est entre le Vatican et Saint-Pierre, séjour sublime sans doute; mais le pontife est là entouré de la douleur des catholiques

et du respect du monde entier; enfin, il est enfermé dans cet asile, et tous les catholiques se demandent avec raison, avec un droit incontestable, s'il y est libre. (*Sensation.*)

Messieurs, soyons francs; ne nous imposez pas, sous des termes couverts, une tâche que notre loyauté ne nous permettrait pas d'accepter, que vous n'accepteriez pas vous-mêmes, une tâche qui, pour être ardemment religieuse, pourrait courir le danger d'être peu patriotique. (*Très bien! Très bien!*)

Voyez notre situation. J'aurais bien aimé, Messieurs, à n'être pas trop sincère, quoique, pour ce qui me regarde, ce soit un grand soulagement qu'une entière sincérité; mais voyez bien notre situation. Cette Italie, je n'en suis pas l'auteur; je puis avec vérité le dire au monde, de tous les hommes du temps, je suis celui qui aura le moins contribué à cette unité. (*C'est vrai!*) Mais enfin elle existe, elle est faite; il y a une Italie, il y a un royaume d'Italie qui a pris place parmi les puissances considérables de l'Europe. Que voulez-vous que nous fassions? Il faut parler net; il ne faut pas nous imposer une diplomatie qui aboutirait à ce que vous désavoueriez publiquement, c'est-à-dire la guerre. (*Mouvement.*)

Cette Italie, voyez le spectacle que donne l'Europe à son égard. La Russie, cette puissance qui a peu à craindre en ce monde, cette puissance, elle est flatteuse pour l'Italie depuis que la cour de Rome, par un entraînement généreux, irréfléchi peut-être, a

touché à la question polonaise; la Russie, essentiellement conservatrice, a délaissé Rome; elle est parfaitement courtoise avec l'Italie; l'Angleterre l'a toujours été; elle n'a pas été fâchée, ce n'est pas un reproche que je lui adresse, elle n'a pas été fâchée de voir s'élever dans la Méditerrranée une marine qui pourrait, par des raisons de voisinage, être, non pas la rivale, mais l'ennemie de la nôtre.

L'Autriche... Certes l'Autriche est une puissance éminemment catholique; mais elle a réfléchi à sa situation, et l'homme d'État sage et habile qui la gouverne s'est dit que, quoique la grandeur italienne se soit faite des dépouilles de l'Autriche, la sagesse était de se rapprocher d'elle; le cabinet de Vienne a compris que les provinces italiennes n'avaient jamais été pour l'empire d'Autriche qu'un fardeau qui lui coûtait plus qu'il ne lui rapportait; et, avec une sagesse que, pour ma part, je reconnais et que je proclame hautement, il s'est dit : « Puisque nous ne devons pas ambitionner de retourner en Italie, d'y reprendre ce que nous y avons perdu, il faut vivre bien avec l'Italie. » Et la Prusse, qui n'est pas vaniteuse, mais victorieuse, la Prusse cherche à s'ouvrir des passages dans les Alpes pour se rapprocher elle aussi de l'Italie. L'Espagne a pris un roi de sa main.

Voilà donc toutes les puissances, protestantes, schismatiques, catholiques même, qui vivent dans les meilleurs termes avec l'Italie, et les motifs de cette bonne harmonie vous les devinez tous; vous devinez

ceux de l'Autriche, vous devinez ceux de la Prusse, sans qu'il soit nécessaire d'insister.

Eh bien, que nous demanderiez-vous? Mettez-vous à la place d'un homme qui pense ce que j'ai pensé, ce que je pense encore, qui regarde comme une faute du gouvernement passé d'avoir changé et bouleversé la face de l'Europe, d'un homme qui regarde comme un malheur d'affliger les catholiques de France, lesquels, après tout, sont 36 millions sur 37, et représentent le grand culte national. Oui, Messieurs, mettez-vous à la place de l'homme qui pense tout ce que je pense sur ce sujet, et à qui vous avez donné votre confiance. Et interrogez-vous : quand toutes les puissances entretiennent de bons rapports avec l'Italie, que voulez-vous que je fasse? Je m'adresse à vous tous, je vous pose cette question : vous catholiques, les plus fervents, que je respecte profondément, car je suis heureux de trouver, dans l'état moral du monde, des hommes qui croient sincèrement et profondément... (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Je m'adresse à vous, et, vous mettant à ma place dans ces lieux où je vis de soucis, je vous interroge à mon tour : que feriez-vous? Vous me dites de ne pas accepter cette doctrine avilissante du fait accompli! Comme vous, ma conscience se révolte contre cette doctrine du fait accompli; mais, lorsque toute l'Europe, les yeux sur l'avenir, compte avec une des grandes puissances que le malheureux aveuglement

du gouvernement déchu a créée, lorsque tout le monde compte avec elle, vous voulez que, seul, je prépare contre elle des rapports qui pourraient compromettre l'avenir. Eh bien, Messieurs, non; je ne puis pas en prendre l'engagement. Certainement vous ne me demandez pas la guerre, mais vous me conseillez une diplomatie dont le résultat serait de tenir en défiance, en éveil, une puissance qui, dans l'avenir, peut jouer un rôle considérable. Oh! ne le demandez ni à ma prudence ni à mon patriotisme! Vous avez autre chose à me demander, et je vous le dirai tout à l'heure; mais compatissez, j'ose employer ce mot, aux nécessités de ma situation : abstenez-vous de me demander une politique qui ne serait pas conséquente si je ne voulais la pousser jusqu'au bout. (*Très bien! Très bien!*)

Que l'on ne croie pas, comme on le dit imprudemment en France, méchamment hors de France, que, dans tout cela, il entre des pensées de guerre prochaine ou future; non, Messieurs, je le dis pour que cela soit entendu partout. La politique du gouvernement auquel vous avez accordé votre confiance, qui ne veut la conserver qu'autant que ses actes la lui mériteront, pas un jour, pas une heure de plus, la politique de ce gouvernement, c'est la paix. (*Très bien! Très bien!*)

Ah! sans doute on nous verra, mettant à profit les leçons du malheur, emprunter à nos vainqueurs ce qu'ils peuvent avoir de bon (non pas autant qu'on le

voudrait dans certaines écoles), mais nous saurons emprunter à nos voisins, partout où il le faudra, des leçons utiles.

On nous verra, et je le dis bien haut, appliquer tous nos soins à réorganiser l'armée française, à tâcher de réunir en elle, à ces qualités admirables qui n'ont pas fléchi, l'application, l'étude et la discipline. On nous verra essayer de suppléer à ce qui lui manque sous le rapport du matériel; on nous verra, zélés et confiants, accomplir la tâche de refaire la véritable armée française. (*Très bien! Très bien!*)

C'est là notre droit de grande nation qui veut conserver sa grandeur; ce n'est pas la politique astucieuse de ceux qui voudraient, au premier prétexte, recommencer une guerre intempestive. Non! Non! (*Vives et nombreuses marques d'approbation.*)

Nous ne voulons pas rouvrir le champ des combats, mais nous voulons rendre la France digne du rôle qu'elle a toujours rempli dans le monde, qu'elle est capable d'y remplir; car, si elle a fait des pertes, je le déclare en toute sincérité, sans arrogance, sans vanterie, avec la plus sérieuse conviction, le fond de la grandeur de la France reste intact. La France a encore tout ce qu'il faut pour être toujours la France! (*Bravos et applaudissements.*)

Si nous suivons une politique de prévoyance, ce n'est pas pour cela une politique de guerre. Et quand je pense, quand je vous fais penser avec moi à toutes les éventualités de la politique, ce n'est pas

que je cherche des chances de guerre, ni que je veuille vous pousser à quelque entreprise; c'est parce qu'il faut que vous vous mettiez comme nous, comme votre gouvernement, en présence de toutes les éventualités possibles. Eh bien, aujourd'hui, entretenir de mauvais rapports avec une puissance voisine qui pourra avoir sur l'avenir une influence décisive, ce serait une politique malhabile; il ne suffit pas, pour maintenir la grandeur d'un pays, de réorganiser son armée; il faut avoir une politique sensée et qui se procure, partout où elle pourrait en avoir besoin, des appuis qui ne lui manquent pas.

Voilà pour mon devoir de citoyen.

Maintenant voici nos devoirs envers les catholiques, et, quand je dis envers les catholiques, je dis envers la plus grande partie, la presque totalité de la nation.

Oui, nous avons un appui à donner au chef de ce grand culte, le plus noble que les hommes aient professé; oui, il reste des devoirs à remplir envers lui, et nous en avons de plus d'un genre. Tous nos respects, nous les prodiguons à son siège, à ses malheurs, à ses vertus.

Il y a quelques jours, Pie IX a présenté ce grand phénomène historique du seul pape dont le pontificat ait dépassé en durée celui du premier pontife. Toute l'Europe l'a félicité, et j'ai saisi cette occasion pour lui rendre hommage. La France n'a pas été en arrière; et, en votre nom, je lui ai témoigné nos respects, notre gratitude pour sa bienveillance, pour cette affec-

tion dont on parlait tout à l'heure avec vérité; car, dans le moment où nous recevions peu de témoignages de sympathie (ce serait une ingratitude de dire aucun), Pie IX, dans sa détresse, s'est servi du denier de saint Pierre pour secourir nos blessés. (*Acclamations et applaudissements à droite.*) Dans sa faiblesse matérielle, il a du moins élevé la voix pour demander la paix. Je lui ai exprimé, avec un profond respect, les sentiments de la France; mais je n'ai pas écrit la lettre étrange qu'on m'a prêtée. (*Marques nombreuses d'assentiment.*)

Je veux, Messieurs, vous faire connaître les détails de nos relations, pour que vous puissiez juger si le gouvernement s'est conduit d'une manière conforme à vos sentiments. (*Parlez! Parlez!*)

Non seulement je n'ai pas écrit au pape une telle lettre, mais je ne me crois pas même, quand je vous représente dans une question si grave, je ne me crois pas le droit de donner un conseil au chef de l'Église catholique. Aucun souverain en Europe, aucun gouvernement représentant pour le moment la souveraineté nationale, ne doit élever la voix pour donner un conseil sur un sujet de cet ordre.

Toutefois, si je me permettais, non pas de donner un conseil, mais d'exprimer le sentiment de la France, je dirais : Si ce prisonnier, comme on l'a qualifié, devenait un exilé, oh! je me bornerais à lui dire à la face du monde : La France vous sera toujours ouverte! (*Très bien!*)

Mais Dieu me garde de lui insinuer, à quelque degré que ce soit, un conseil! Ce serait manquer de respect; et je n'en manquerai jamais à cette puissance si vénérable. Je lui dirai seulement : Ménagez la paix des âmes, car nous avons besoin de la paix, de la paix religieuse comme de la paix politique.

Ainsi nous adoptons et nous pratiquons tous les jours la politique la plus respectueuse et la plus conciliante. Nous avons à nous entendre sur des choix d'une grande importance, et nous mettrons toujours un soin extrême à respecter toutes les convenances dans nos choix, à n'en faire aucun qui puisse blesser une autorité qu'il faut d'autant plus respecter qu'elle est moins heureuse et moins puissante aujourd'hui. (*Très bien! Très bien!*)

Mais ce n'est pas tout; il y a aussi, Messieurs, à maintenir l'indépendence religieuse du chef du catholicisme. Oui, en cela il y a un grand devoir à remplir, un devoir supérieur que nous ne négligerons point.

Nous sommes assez heureux pour être liés avec l'Église par un traité, le plus sage que les puissances catholiques aient jamais conclu avec le saint-siège : je veux parler du Concordat.

Ce traité, il existe, il nous lie : il faut savoir en être heureux, car toutes les puissances qui n'ont pas un traité semblable ont tous les jours avec la cour de Rome des difficultés presque insolubles; les nôtres, au contraire, sont presque résolues d'avance par ce traité du Concordat.

Vous le savez, le Concordat a établi que, lorsqu'il y a des prélats à nommer, le souverain territorial, quel qu'il soit, depuis le souverain dynastique et héréditaire jusqu'au dépositaire passager de la souveraineté, a le droit de désigner les citoyens français qui joignent aux vertus de l'honnête homme et aux vertus du prêtre les qualités de l'administrateur religieux. Le gouvernement ne présente pas, il est utile que je le dise hautement aujourd'hui, le gouvernement ne présente pas, il nomme les évêques et les archevêques. Mais, d'après le traité qui nous oblige, lorsque nous avons fait le choix de ce bon citoyen, de cet habile administrateur, de ce bon prêtre, l'Église prononce et déclare que le candidat que nous avons nommé, que nous avons fait évêque, réunit les qualités d'orthodoxie, les vertus chrétiennes que l'Église seule peut admettre dans son vaste gouvernement. Les deux autorités concourent donc; de là, Messieurs, il résulte la nécessité pour nous, non seulement la nécessité, mais le droit, de veiller avec une défiance jalouse à l'indépendance du chef religieux dont nous acceptons à ce degré le concours dans le gouvernement moral de la France.

Le Concordat est l'œuvre du grand homme qui a versé sur nous tant de gloire et tant de malheurs; mais il est aussi l'œuvre morale de Bossuet. Je le répète, ce traité, en réglant ainsi la nomination des prélats, nous crée le droit et le devoir de veiller avec un soin scrupuleux, avec un soin défiant, à l'indépen-

dance du prince religieux avec lequel nous concourons à une œuvre aussi délicate et aussi difficile.

Aussi, Messieurs, nous n'avons cessé de demander que cette indépendance fût garantie. On nous l'a promis, on nous le promet tous les jours; mais l'expérience seule peut décider si cette indépendance est réelle, ou si elle n'est qu'un mot, et si elle deviendra un fait auquel l'Europe catholique puisse avoir confiance.

Messieurs, comme, dans une œuvre aussi difficile, aussi délicate, être seul n'est pas la meilleure des positions, nous nous unirons à toutes les nations catholiques pour que cette indépendance soit défendue non pas seulement par la France, je parle de l'indépendance religieuse, mais par la catholicité tout entière. (*Très bien!*)

Fiez-vous-en donc à notre patriotisme et au respect que nous devons au grand culte national. Nous tâcherons de remplir, comme je viens de vous le dire, le double devoir qui nous est imposé.

Je résume en deux mots cette allocution, que je tâche d'abréger autant que je puis, car, à chaque instant, sans le vouloir, avec la plus parfaite intention, on peut commettre une faute; je résume cette allocution en deux mots.

Une grande puissance s'est élevée en Europe (ce n'est pas ma faute, ce n'est pas la vôtre); elle existe. Mon devoir de Français, de citoyen, de représentant du gouvernement français, est d'entretenir de bons rapports avec elle et de ne soulever aucune question

qui pourrait les altérer. Mais nous avons de grands intérêts religieux à sauvegarder : ces grands intérêts, je crois les connaître, je crois les comprendre, je les défendrai, eux aussi, dans la mesure des ressources que la situation me fournira. Je ne vous promets pas de traverser heureusement, comme vous le souhaiteriez, toutes les difficultés de cette situation ; je vous promets de faire de mon mieux ; je vous promets d'apporter, dans mes relations, ce qu'y doit apporter un gouvernement de raison. Nous n'avons pas la prétention d'être autre chose. Issus de la nécessité qui nous domine dans le moment, produit modeste mais dévoué de cette nécessité, nous ne pouvons nous vanter que d'une chose, c'est, je le répète, d'être un gouvernement de raison, et nous tâchons de nous conduire sous cette inspiration qui, je le crois, est celle que, dans le monde entier, les gouvernements devraient toujours prendre pour leur guide et leur directrice. (*Bravos et longs applaudissements.*)

L'évêque d'Orléans, Mgr Dupanloup, après avoir rendu hommage au dévouement avec lequel M. Thiers avait toujours défendu la religion, repoussé les calomnies dont le clergé était l'objet et affirmé ses sentiments patriotiques, insista pour que les pétitions dont l'Assemblée était saisie fussent prises en sérieuse considération. La situation actuelle, dit-il, était intolérable ; il fallait, pour l'honneur des nations et la paix des consciences, trouver les moyens d'y mettre un terme et de rendre à la papauté toute son indépendance. Le renvoi des pétitions à MM. les ministres indiquerait la ferme volonté de l'Assemblée à cet égard, et il n'était pas douteux

que le chef du gouvernement, placé au sommet des honneurs par la confiance universelle et arrivé aussi par le cours des années au sommet de la vie, ne sût, de ces hauteurs, mesurer le prix des choses éternelles.

M. Thiers fit la réplique suivante.

Messieurs,

Vous voudriez tous et je voudrais aussi qu'on n'ajoutât pas une parole aux paroles éloquentes que vous venez d'entendre. Cependant tous nous avons besoin de sincérité et de clarté.

Je suis profondément touché des témoignages de confiance que je viens de recevoir d'un grand évêque, d'un noble citoyen (*Approbation à droite*), d'un sincère ami de la liberté et d'un orateur grandement éloquent. (*Très bien!*)

J'accepte sa confiance, qui est un des plus vrais honneurs de ma vie; mais je dois dire, pour tous ceux qui m'écoutent, pour le pays, pour l'Europe, que j'accepte cette confiance aux conditions que j'ai énoncées. (*Marques nombreuses d'approbation.*)

Il y en a deux : la première, c'est que je ne compromettrai pas la politique de mon pays (*Très bien! Très bien!*); la seconde, c'est que je défendrai autant que je le pourrai l'indépendance du chef de l'Église, qui est un des grands intérêts de notre politique.

(*Très bien ! — Applaudissements à droite.*) Car nous ne pouvons accepter le concours à la nomination de ces nobles fonctionnaires religieux qu'on appelle les prélats, qu'à la condition que ce concours se trouvera dans les mains d'une autorité complètement indépendante. (*Très bien! Très bien !*)

Eh bien, Messieurs, vous voterez comme votre conscience, vos instincts, vos sentiments personnels vous porteront à voter. Quant à moi, je vous le répète, j'accepte votre confiance à cette double condition que j'ai dite : la politique de mon pays sauve, cette politique sauve dans toute sa sagesse, et l'indépendance du saint-père défendue autant que nous pourrons la défendre dans une situation que nous n'avons pas faite. (*Marques d'approbation.*)

Après cette réplique, la discussion fut close. Mais, au renvoi au ministre des affaires étrangères demandé par la commission, trois ordres du jour furent opposés : l'un, pur et simple, signé par plusieurs membres de la gauche ; le second, rédigé par M. Target, dans les termes suivants : « L'Assem-« blée, s'associant aux nobles et patriotiques sentiments « exprimés par le Chef du pouvoir exécutif, renvoie les péti-« tions à M. le ministre des affaires étrangères. » Le troisième enfin, proposé par M. Marcel Barthe et ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, confiante dans le patriotisme et la « prudence du Chef du pouvoir exécutif, passe à l'ordre du « jour. »

M. Thiers prit de nouveau la parole pour soutenir ce dernier ordre du jour.

Messieurs,

Je vous demande pardon de reparaître à cette tribune, mais une explication est nécessaire. Je ne veux pas rouvrir la discussion, qui est close; mais on vient de vous lire plusieurs résolutions.

Quant à moi, je le répète après vous l'avoir dit tout à l'heure, que chacun vote suivant ses instincts, ses sentiments, ses convictions; je respecterai le vote de chacun, et en cela je ne remplirai qu'un devoir bien simple. Je n'attache d'importance qu'à ceci : c'est que la politique du gouvernement ne soit engagée que dans la limite que j'ai tracée tout à l'heure.

*De divers côtés.* — Oui ! Oui ! — C'est évident.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je ne cherche à échapper à aucune difficulté. Pour nous, pour nos personnes, qui ne sont rien dans ce grand débat, il n'y a pas de difficultés. Vous voulez bien nous dire que nous possédons votre confiance. Il ne s'agit pas de nous. Nous ne cherchons pas à éluder des difficultés qui ne nous touchent pas personnellement; nous cherchons à éclairer la question devant vous, devant la France, devant monde. (*Très bien! Très bien!*)

Je vous le dis franchement, je ne ferai pas d'imprudence. (*Nouvelle approbation.*) Je ne compromettrai pas la politique du pays... (*Applaudissements*); fiez-vous-en à mon patriotisme. Je défendrai les inté-

rêts de la religion. Mon devoir incontestable est d'assurer le plus possible, seul ou accompagné des puissances catholiques, la complète indépendance du saint-siège. (*Bravo! Bravo!*)

Maintenant, quant aux résolutions proposées, je n'ai pas de choix à faire. Si j'avais à choisir, je demanderais qu'on adoptât les expressions qui se trouvent dans cet ordre du jour motivé que le hasard me met sous la main et que je ne connaissais point; celui où il est dit : « Confiante dans le patriotisme et la prudence du chef du pouvoir exécutif, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. »

Vous pouvez m'en croire, ce n'est pas un éloge que je demande; je demande que cette recommandation de prudence qui se trouve ici, je n'ose pas dire de patriotisme (vous ne doutez pas du mien), soit consignée dans votre vote. Je ne propose aucun ordre du jour, je n'en conseille aucun; seulement je crois que celui-ci répond à la réalité des choses et à vos sentiments mieux qu'aucun autre. (*Très bien! Très bien!*)

Maintenant je descends de cette tribune, car vous n'avez plus de doute sur l'engagement que je prends. Votre vote, quel qu'il soit, ne signifiera pour moi que ce que je viens de vous dire. (*Applaudissements.*)

M. Gambetta ayant, à la suite de ces explications, annoncé qu'en présence des déclarations si nettes, si précises, si fermes, du Chef du pouvoir exécutif sur la politique de la France envers l'Italie et le saint-siège, lui et ses amis reti-

raient la demande d'ordre du jour pur et simple pour se rallier à la proposition Marcel Barthe, une vingtaine de membres de la droite déposèrent immédiatement la résolution suivante : « L'Assemblée nationale, fidèle aux traditions de la « France à l'égard de l'Église et de la Papauté, s'associe aux « protestations formulées par l'éloquent rapporteur, renvoie « les pétitions au Chef du pouvoir exécutif et passe à l'ordre « du jour. » En effet, dit M. Keller, il ne devait pas y avoir d'équivoque; or, dès que M. Gambetta se ralliait à l'ordre du jour Marcel Barthe, cet ordre du jour, bien qu'appuyé par M. Thiers, changeait de signification; ni lui ni ses amis de la droite ne pouvaient donc l'accepter, et leur devoir était d'en proposer un autre.

M. Thiers prit de nouveau la parole pour protester contre les raisons invoquées par M. Keller et confirmer l'adhésion qu'il avait déjà donnée à l'ordre du jour Marcel Barthe.

Messieurs,

Si je n'étais mû par un sentiment irrésistible, je fuirais la difficulté, et je ne monterais pas encore une fois à cette tribune. Mais je vous en supplie, au nom des plus grands principes, au nom des plus chers intérêts de notre pays, permettez-moi de dire ce que je vais dire ici... Ne m'interrompez pas, veuillez écouter ma dernière parole pour me juger.

Je n'ai point recherché l'ordre du jour de M. Marcel Barthe.

M. Marcel Barthe. — Non! C'est vrai!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je ne connais point M. Marcel Barthe; je ne suis à aucun degré l'auteur de cette rédaction; je l'ai acceptée, non pas parce qu'elle contient un éloge pour ma malheureuse personne... (*Interruption.*)

De grâce, écoutez-moi, ne m'interrompez pas!

Je l'ai acceptée parce que le mot de prudence y marque la mesure dans laquelle je puis m'associer à vos désirs. Ce mot était si indiqué d'ailleurs que les rapporteurs de vos deux commissions l'ont accepté.

Maintenant M. Gambetta est venu et a dit qu'il l'acceptait aussi. Eh bien, Messieurs, je ne recherche l'accord avec personne, mais je ne le fuis pas quand il vient à moi. (*Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.*)

Et permettez-moi de vous le dire, et de vous le dire en suppliant, vous donneriez un exemple désastreux et qui serait le signal de la désunion éternelle du pays, si vous pouviez venir faire une déclaration pareille à celle-ci : « Puisque tel ou tel collègue, dont les sentiments ne sont pas les nôtres aujourd'hui, accepte la même rédaction que nous, nous n'en voulons plus! » (*Très bien! Très bien! — Vifs applaudissements à gauche.*)

Nous étions près d'arriver à l'union. Je ne dis pas que vous admettiez les opinions de ce côté de l'Assemblée (*la gauche*), ni que ce côté de l'Assemblée admette les vôtres; non! mais, sur un point, nous arrivions à nous entendre, sur ce point seulement. (*Bruit*

*à droite.*) Eh bien, c'est à ce moment que l'honorable M. Keller, dont j'estime et j'honore le patriotisme et la sincérité... Je lui en demande pardon, mais qu'il me permette, dans cette situation solennelle et grave, de lui dire la vérité... C'est à ce moment que M. Keller a laissé échapper une parole malheureuse. (*Oui! Oui! — Non! Non!*)

Messieurs, écoutez-moi de grâce!... Quoi, dans une situation comme celle où nous sommes, dans un temps où nous ne pouvons nous sauver que par l'accord (je ne dis pas l'accord impossible des extrêmes, mais l'union qui doit être notre inspiration continuelle), vous venez prononcer les paroles de la discorde elle-même, car, si la discorde avait une voix, elle n'en prononcerait pas d'autres. (*Mouvement. — Très bien! Très bien! — Applaudissements à gauche.*)

Je n'ai pas les opinions de M. Gambetta; la France le sait depuis six mois et depuis plus longtemps; il n'a pas les miennes et nous ne sommes pas appelés à nous rencontrer... (*Interruptions à droite*); mais, Messieurs, jamais je ne prononcerai de telles paroles qui, je le répète, sont celles de la discorde elle-même; jamais je ne dirai : parce que tel de mes collègues s'est, sur un point, rencontré avec moi, je fuis l'opinion que j'ai exprimée tout à l'heure. (*Approbation sur divers bancs.*)

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. — Très bien! Très bien!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — De grâce! en m'invitant à abandonner cet ordre du jour, dont je ne suis

pas l'auteur, mais auquel je m'étais rallié, auquel vous vous étiez ralliés vous-mêmes...

*Sur plusieurs bancs à droite et au centre.* — Oui! mais entendu dans un certain sens!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — ... ne me faites pas commettre une souveraine inconvenance. Votez comme vous voudrez; mais, quant à moi, je ne retirerai pas l'adhésion que j'avais donnée, je ne la retirerai pas parce que tel ou tel de mes collègues est venu y ajouter son approbation. (*Bravos et applaudissements à gauche. — Rumeurs sur plusieurs bancs à droite et au centre.*)

Ainsi, Messieurs, nous allions trouver l'union sur un des points les plus capitaux de la politique contemporaine; nous allions la trouver pour un moment, et voilà qu'elle va nous échapper!

Quant à moi, je résume mon opinion par ces mots que je répète : Je ne cherche l'accord avec personne; mais, quand il arrive, je ne le fuis point.

(*Applaudissements prolongés à gauche.*)

Mgr Dupanloup ayant alors demandé à M. Gambetta de vouloir bien, pour dissiper toute équivoque, expliquer le sens dans lequel lui et ses amis entendaient donner leur adhésion à l'ordre du jour Marcel Barthe, et M. Gambetta ayant répondu que cet ordre du jour excluait le renvoi au ministre des affaires étrangères mentionné dans tous les autres, Mgr Dupanloup déclara accepter cet ordre du jour si le renvoi au ministre y était inséré. M. Thiers déclara accepter ce renvoi dans les termes suivants.

Messieurs,

Hélas! tandis que nous cherchons l'union et que nous croyons l'avoir trouvée, elle nous fuit. (*Légère interruption.*)

Mgr l'évêque d'Orléans venait de dire qu'il acceptait l'ordre du jour, et il l'avait fait dans des termes dont, assurément, l'honorable M. Gambetta n'avait point à se plaindre.

Maintenant M. Gambetta a fait une remarque qui était dans son droit, dont je ne le blâme pas, mais qui le met nécessairement en dissentiment avec la majorité de cette Assemblée.

*Quelques voix à gauche.* — Comment! la majorité?

*Autres voix au centre et à droite.* — C'est évident!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je suis loin de blâmer M. Gambetta. J'ai protesté tout à l'heure contre la pensée de se refuser à un vote parce qu'un personnage d'un nom livré, comme tous nos noms le sont aujourd'hui, aux violences des partis, venait adhérer à ce vote. J'ai protesté contre une pareille manière de raisonner. Mais maintenant M. Gambetta semble, par les paroles qu'il vient de prononcer, se séparer profondément de ce que je regarde, sur cette question, comme le sentiment de la majorité de l'Assemblée. (*Mouvement.*)

Eh bien, quant à moi, je vous l'ai dit, le renvoi, je

ne l'ai pas repoussé : je l'accepte. Mais, prenez garde! je dois le dire aussi sincèrement que l'honorable évêque d'Orléans et que M. Gambetta, je ne puis l'accepter que suivant ma pensée. (*Oui! Oui! — C'est cela!*) Je ne puis pas adhérer, tout en les respectant, à toutes les paroles que les rapporteurs des deux commissions ont prononcées à cette tribune. (*C'est juste!*)

Il ne suffit pas de ne pas vouloir la guerre, il ne faut pas suivre une politique qui compromettrait les relations du pays. (*Approbation à gauche.*)

J'accepte le renvoi, avec le sens qui le précise : patriotisme et prudence.

(*Très bien! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

L'ordre du jour Marcel Barthe fut rejeté par 375 voix contre 273, et celui de M. Target fut adopté par 431 voix contre 82.

## CCXLVI

# DISCOURS

### SUR LE PAYEMENT

# DES DOMMAGES CAUSÉS PAR L'INVASION

PRONONCÉ LE 5 AOUT 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Dès le 9 mars, à Bordeaux, M. Claude, représentant de la Meurthe, avait déposé sur le bureau de l'Assemblée une proposition à l'effet de faire décider que les contributions de guerre, les réquisitions, soit en argent, soit en nature, les amendes et les dommages matériels que la guerre et l'invasion avaient imposés aux habitants, aux communes et aux départements d'une partie du territoire français seraient supportés par toute la nation. La commission chargée de l'examen de cette proposition avait été d'avis de l'adopter, et, dans la séance du 4 août, son rapporteur, M. Albert Grévy, avait développé les motifs qui avaient déterminé sa résolution. En droit, avait-il dit, il n'avait pas paru douteux à la commission que les charges et pertes exceptionnelles causées directement par la guerre dans les départements envahis n'eussent un caractère national et n'engageassent l'État. Cette doctrine était consacrée non seulement par les textes de loi, mais aussi par les précédents. Ainsi la Convention, dans l'art. 1er de la loi des 14-16 août 1793, avait déclaré au nom de la nation qu'elle indemniserait tous les citoyens des pertes qu'ils éprouve-

Or, si la réparation n'est que proportionnelle, il n'y a pas dette en principe, car la dette entraîne le remboursement de tout ce qui est dû ; il y a simple titre à un dédommagement, à un secours, et ce secours, ce dédommagement, MM. Michel et de Ventavon ne demandaient pas mieux que de l'accorder, bien que les départements non envahis eussent aussi largement contribué aux charges de la guerre, par le sang de leurs enfants, d'abord, puis par les subventions en nature ou en argent qu'ils avaient fournies.

C'est cette dernière thèse que M. Thiers vint soutenir dans les termes suivants.

---

Messieurs,

Je monte à cette tribune avec une intention qui conviendra, je l'espère, à l'Assemblée et à l'état d'esprit où elle se trouve ; c'est de clore la discussion en bien peu de mots, et de la terminer par la concession du point sur lequel il me semble que nous sommes d'accord. Ce point sur lequel nous sommes d'accord, sur lequel j'ai toujours été d'accord avec la commission, c'est qu'il y a de grandes souffrances, c'est qu'il leur faut un large soulagement, et un soulagement très prochain. (*Très bien! Très bien!*) Si c'est là ce que vous voulez, je vous l'ai toujours concédé, lorsque vous m'avez fait l'honneur de venir m'entretenir de ce grave sujet dans mon cabinet, et je suis prêt à le faire encore.

Il y a une autre question ; celle-là nous divise :

c'est la question de principe. Je vous ai toujours suppliés de ne pas la traiter avec moi, car vous ne pouviez pas, sur ce point, me convaincre, et par le motif que voici : c'est que j'ai avec moi le droit public, sur lequel personne n'a jamais varié ; j'ai de mon côté nos lois, qui, je vous le prouverais si je rentrais dans cette discussion, ne laissent pas le moindre doute. Les lois de la Révolution, que vous avez citées, ne disent pas ce que vous leur faites dire ; elles ne promettent qu'une seule chose, un large soulagement, proportionné aux souffrances qu'a causées la guerre et aux moyens du pays. (*Très bien! Très bien!*)

L'Assemblée est fatiguée ; l'Assemblée, pleine de sens, veut des résultats et ne veut pas de discussions oiseuses. (*Très bien! Très bien !*)

Si vous désirez une discussion de principe, permettez-moi de vous le dire, vous avez tort. Pardonnez-moi cette expression, qui m'est inspirée non par l'orgueil, mais par la profondeur de ma conviction et de la connaissance que j'ai du sujet ; si nous entrons largement dans la discussion, je le dis à mes contradicteurs, vous n'aurez pas lieu de vous en applaudir.

Laissons cela, je vous le répète : le droit public, tel qu'il est partout admis, et notre législation, ne permettent pas d'hésiter. Mais il y a une chose qui, aux yeux des honnêtes gens, ne fait pas doute non plus ; l'État, c'est-à-dire le pays (je l'ai dit, il y a longtemps, dans une autre occasion), doit être un honnête homme, et un honnête homme ne peut pas assister à de

grandes souffrances sans éprouver le besoin de les soulager. (*Très bien! Très bien!*)

Mais cet honnête homme est un père de famille; et un père de famille, quelque bienfaisant qu'il soit, trouve une limite dans son devoir même. Il sait ce qu'il se doit, ce qu'il doit à sa famille, ce qu'il doit à ses enfants ; s'il doit être bienfaisant, il doit l'être beaucoup, mais dans la limite de ses devoirs envers sa famille. (*Marques d'assentiment.*) L'État a une famille, c'est la France.

M. Buffet. — Toute la France!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Toute la France. Oh! la réserve est inutile.

M. Buffet. — Je demande la parole.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Les devoirs de l'État sont envers toute la France. Eh bien, la transaction que je vous ai proposée est celle-ci : la question de l'étendue des souffrances est contestable, elle est contestée par vous comme par nous.

Elle est tellement contestée par vous, que, pour ne pas épouvanter l'Assemblée par l'énormité du chiffre, vous nous avez toujours dit que ce chiffre serait revisé, qu'il devait l'être, et que, suivant un procédé avouable et accepté par les uns et par les autres, il serait très réduit.

Vous reconnaissez donc qu'il y a un travail nouveau à faire. Je vous propose de l'entreprendre tout de suite; et, aussi prochainement que possible, les départements nommeront une commission, et le gou-

ainsi m'interrompre, il faut dire alors que la discussion n'est pas libre ! Et, si elle ne l'est pas, je ne vous fatiguerai pas de ma présence; je quitterai la tribune. (*Parlez ! Parlez !*)

Je représente ici l'intérêt de l'État, je dois représenter également sa dignité. Je ne m'adresse à aucune passion, je ne m'adresse qu'à un sentiment que nous éprouvons tous, celui de l'intérêt public. Tout blessé qu'il est, il ne crie pas, celui-là. Il n'y a que l'intérêt individuel qui crie. (*Mouvement.*)

M. Léon de Maleville. — Très bien !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je représente cet intérêt silencieux, profond dans les âmes, compris surtout par les gens de bon sens, qui a, en France, beaucoup d'écho, et c'est ce qui me donne la confiance de venir résister ici à des passions très vives, très bruyantes, et je dirai, très exigeantes. (*Réclamations sur quelques bancs.*) Oui, Messieurs, mais, quand je fais mon devoir, les applaudissements d'un côté et les interruptions de l'autre ne sont pour moi d'aucune considération. J'ai le sentiment que je défends ici les intérêts les plus sacrés de la France. Moi qui connais sa situation, qui sais quels ménagements il y a à garder pour que sa fortune puisse suffire à des charges immenses, je remplis un devoir pénible, douloureux, mais rien ne m'empêchera de le remplir tout entier. Nous n'avons pas à faire une aumône, comme vous l'avez dit faussement. (*Nouvelles réclamations sur les mêmes bancs.*) Oui, vous l'avez dit faussement.

M. Buffet. — Comment, faussement? Est-ce qu'un secours n'est pas une aumône?

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je viens vous offrir, je vous l'ai dit, un large et généreux soulagement, un soulagement immédiat, un soulagement qui n'est pas une dette, permettez-moi d'appuyer sur le mot; car, si c'est une dette, il faut indemniser, en même temps que le pauvre fermier et le pauvre agriculteur ruinés, le propriétaire de château, qui n'a pas besoin de votre indemnité. (*Très bien! Très bien!*)

Pourquoi, lorsqu'il s'agit de réparer les maux de la guerre, n'a-t-on jamais admis le mot de dette? Parce que l'on a entendu venir en aide à l'infortune qui ne pouvait pas se passer du secours de l'État, et non pas venir en aide au riche propriétaire. Je ne suis pas de ceux qui veulent fomenter la guerre du pauvre contre le riche, à Dieu ne plaise! C'est une guerre impie! Mais je dis que, lorsque l'État se trouve dans cette situation si difficile d'avoir à soulager de tels malheurs, c'est au secours de la pauvreté, de la véritable infortune qu'il doit venir et non pas au secours de la richesse, qui n'a pas besoin de son aide. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Non, Messieurs, je le dis: il ne s'agit pas ici d'une dette, il s'agit d'un acte de bienfaisance et de générosité nationales. Dans ce cas-là, on ne secourt que l'infortune démontrée, l'infortune navrante, celle qui a besoin d'un secours immédiat, et ensuite on ne le fait que dans la mesure des ressources de l'État. Ce

ainsi m'interrompre, il faut dire alors que la discussion n'est pas libre ! Et, si elle ne l'est pas, je ne vous fatiguerai pas de ma présence; je quitterai la tribune. (*Parlez ! Parlez !*)

Je représente ici l'intérêt de l'État, je dois représenter également sa dignité. Je ne m'adresse à aucune passion, je ne m'adresse qu'à un sentiment que nous éprouvons tous, celui de l'intérêt public. Tout blessé qu'il est, il ne crie pas, celui-là. Il n'y a que l'intérêt individuel qui crie. (*Mouvement.*)

M. Léon de Maleville. — Très bien !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je représente cet intérêt silencieux, profond dans les âmes, compris surtout par les gens de bon sens, qui a, en France, beaucoup d'écho, et c'est ce qui me donne la confiance de venir résister ici à des passions très vives, très bruyantes, et je dirai, très exigeantes. (*Réclamations sur quelques bancs.*) Oui, Messieurs, mais, quand je fais mon devoir, les applaudissements d'un côté et les interruptions de l'autre ne sont pour moi d'aucune considération. J'ai le sentiment que je défends ici les intérêts les plus sacrés de la France. Moi qui connais sa situation, qui sais quels ménagements il y a à garder pour que sa fortune puisse suffire à des charges immenses, je remplis un devoir pénible, douloureux, mais rien ne m'empêchera de le remplir tout entier. Nous n'avons pas à faire une aumône, comme vous l'avez dit faussement. (*Nouvelles réclamations sur les mêmes bancs.*) Oui, vous l'avez dit faussement.

M. Buffet. — Comment, faussement? Est-ce qu'un secours n'est pas une aumône?

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je viens vous offrir, je vous l'ai dit, un large et généreux soulagement, un soulagement immédiat, un soulagement qui n'est pas une dette, permettez-moi d'appuyer sur le mot; car, si c'est une dette, il faut indemniser, en même temps que le pauvre fermier et le pauvre agriculteur ruinés, le propriétaire de château, qui n'a pas besoin de votre indemnité. (*Très bien! Très bien!*)

Pourquoi, lorsqu'il s'agit de réparer les maux de la guerre, n'a-t-on jamais admis le mot de dette? Parce que l'on a entendu venir en aide à l'infortune qui ne pouvait pas se passer du secours de l'État, et non pas venir en aide au riche propriétaire. Je ne suis pas de ceux qui veulent fomenter la guerre du pauvre contre le riche, à Dieu ne plaise! C'est une guerre impie! Mais je dis que, lorsque l'État se trouve dans cette situation si difficile d'avoir à soulager de tels malheurs, c'est au secours de la pauvreté, de la véritable infortune qu'il doit venir et non pas au secours de la richesse, qui n'a pas besoin de son aide. (*Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

Non, Messieurs, je le dis: il ne s'agit pas ici d'une dette, il s'agit d'un acte de bienfaisance et de générosité nationales. Dans ce cas-là, on ne secourt que l'infortune démontrée, l'infortune navrante, celle qui a besoin d'un secours immédiat, et ensuite on ne le fait que dans la mesure des ressources de l'État. Ce

sont là les motifs qui, à toutes les époques, ont servi de base aux principes du droit et aux principes de conduite de tous les gouvernements.

Et quant à ces quartiers de Paris dont vous avez parlé tout à l'heure, et à l'occasion desquels vous avez dit que nous ne voulions pas secourir les chaumières, tandis que nous allions relever la demeure du riche dans la partie de la ville que nous avons attaquée, ah! Messieurs, vous n'avez pas vu ces quartiers qu'on vous dépeint si étrangement. La demeure du riche! Et où est-elle? Allez chercher la demeure du riche dans ces quartiers écrasés sous les bombes et les boulets, non pas de l'ennemi, mais de notre propre armée, mais de la France, mais du droit national, quand il fallait à tout prix rétablir l'ordre, indispensable à la vie même de la nation. Et savez-vous quel est le principe qui en ceci a fondé le droit? C'est que, lorsque le gouvernement a fait intentionnellement un acte, avec une volonté arrêtée, non pas au hasard, mais avec réflexion, il doit l'indemnité tout entière, conséquence du dégât qu'il a causé. Lisez nos lois, étudiez les principes du droit public, et vous verrez que la distinction est toujours celle-ci.

L'État n'indemnise jamais des hasards de la guerre, il n'indemnise que des dommages volontaires, intentionnels, réfléchis, dont il est l'auteur.

Voilà tout le secret de notre conduite.

On nous reprochait de vouloir accabler Paris d'obus, de vouloir l'anéantir tout entier sous les bombes

du gouvernement de Versailles, comme on disait, bien que ce fût le gouvernement de toute la France. (*Oui! Oui! — Très bien! Très bien!*)

Qu'avons-nous fait? En prenant les conseils des hommes les plus expérimentés, nous avons dirigé l'attaque sur un seul point, et cette attaque nous l'avons rendue formidable. Nous avons brisé, allez le voir encore dans son bouleversement douloureux, nous avons écrasé un côté très limité de Paris, sachant ce que nous faisions. Oui, nous savions que nous n'atteignions là que la demeure du pauvre.

Eh bien, devant cette terrible nécessité, devant cette nécessité qui m'a fait passer de si cruels moments... (*L'émotion étouffe la voix de l'orateur*) j'ai dû me dire : oui, il faut qu'une partie de Paris soit écrasée! Et elle l'est : allez le voir! (*Sensation générale et profonde.*)

C'est la demeure du pauvre. Mais je n'ai pas craint devant vous, devant la France, de prendre l'engagement d'indemniser les victimes, et j'espère que vous ne fausserez pas la parole que nous avons donnée. (*Vive adhésion et applaudissements.*)

Je n'insisterai pas davantage. Nous n'entendons pas offenser le malheur ; nous sympathisons avec lui, nous le respectons ; nous n'employons pas un seul mot d'orgueil; n'en employez pas non plus de votre côté. L'orgueil n'est pas plus permis de la part de ceux qui souffrent que de la part de ceux qui donnent. C'est avec une sympathie véritable, profonde, dont

n'ont pas pu douter les membres de la commission quand ils sont venus nous entretenir de ce sujet, c'est sous l'empire de ce sentiment que nous agissons; mais nous sommes obligés aussi de consulter la prudence, et c'est pour cela que, repoussant les discussions de principes dans lesquelles nous avons la certitude d'avoir raison contre nos contradicteurs, nous nous bornons à ce fait sur lequel nous sommes tous d'accord et tous unis, à savoir qu'il y a des souffrances qu'il faut soulager; mais il faut connaître d'abord ces souffrances, puis il faut voir quelles sont les ressources du pays et prononcer après cet examen.

C'est ce que nous vous avons proposé et ce que nous vous proposons encore. Si vous voulez la lutte acharnée sur les principes et les théories générales, nous y suffirons. Mais je ne vous conseille pas de l'accepter. (*Mouvements divers.*)

J'espère que l'Assemblée partagera le sentiment que j'exprime et qu'elle adoptera l'idée que j'énonce, celle de soulager le malheur dans la proportion que nos moyens nous permettront d'y appliquer. (*Vifs applaudissements.*)

*Une longue agitation succède à ce discours. Des conversations particulières s'engagent sur tous les bancs, dans les couloirs de la salle et au pied de la tribune.*

Après ce discours, M. le président Grévy ayant proposé à l'Assemblée de suspendre et d'ajourner le débat pour

donner au gouvernement et à la commission le temps de s'entendre sur la résolution à adopter, M. Thiers déclara adhérer à cette proposition dans les termes suivants.

Messieurs,

Voici le point sur lequel nous étions d'accord, ou, du moins, sur lequel nous paraissions être d'accord avec les membres de la commission.

Je n'avais dit à la commission que ce que j'ai répété ici plusieurs fois : d'abord, résolution très arrêtée du gouvernement de procurer un large soulagement, et un soulagement immédiat aux départements qui ont souffert ; en second lieu, nécessité d'un travail préalable, constatant l'étendue du mal et le chiffre des sommes au moyen desquelles on pourrait le réparer ; enfin, comparaison à faire de l'étendue de ce mal avec les ressources disponibles du Trésor public, le chiffre étant définitivement fixé, non pas par nous, mais par l'Assemblée qui, seule, a pouvoir de le faire.

Il m'avait semblé que nous étions d'accord pour arrêter une rédaction définitive sur ces bases.

Après les discussions qui ont eu lieu ici, je crois qu'on peut renvoyer le projet à la commission. Nous ferons tous nos efforts, de part et d'autre, j'en suis convaincu, pour nous mettre d'accord. Ce ne sera peut-être pas en vingt-quatre heures que nous pourrons y

arriver, mais, après quelques conférences, j'espère que nous nous entendrons sur une rédaction qui puisse servir de base à la conclusion qui doit avoir lieu sur la seconde lecture.

Si l'Assemblée veut voter, dès aujourd'hui, sur les articles présentés, soit; mais à la condition qu'ils ne nous engageront pas, car ils ne rendent pas notre pensée. (*Exclamations sur divers bancs.*)

*Voix nombreuses.* — Ajournons! — C'est bien plus simple!

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Quant à moi, j'accepte l'ajournement si, de son côté, la commission l'accepte, et nous tâcherons, le plus tôt possible, de nous mettre d'accord sur une rédaction acceptable par les uns et par les autres. (*Assentiment.*) S'il y a un différend, c'est vous qui en jugerez. (*Nouvel assentiment.*)

La suite de la discussion fut renvoyée au mardi suivant, 8 août, et, dès l'ouverture de la séance de ce jour, M. Albert Grévy donna lecture d'une rédaction concertée entre le gouvernement et la commission. L'art. 1er portait qu'un dédommagement serait accordé à tous ceux qui, pendant l'invasion, avaient subi des contributions de guerre, des réquisitions, soit en argent, soit en nature, des amendes et des dommages matériels. Aux termes de l'art. 2, une nouvelle enquête à l'effet de constater ces pertes devait avoir lieu dans le délai le plus rapproché et suivant des formes déterminées. Aux termes de l'art. 3, dès que les pertes auraient été ainsi déterminées, une loi fixerait la somme que l'état du Trésor public permettrait de consacrer à leur

dédommagement, et une somme de 100 millions était mise immédiatement à la disposition du ministre des finances pour être répartie entre les victimes les plus nécessiteuses de la guerre et les communes les plus obérées.

Cette rédaction, précédée d'un préambule qui réservait les principes posés dans la loi du 10 juillet 1791 et le décret du 10 août 1863, fut adoptée à l'unanimité.

## CCXLVII

# OBSERVATIONS

SUR LES

# PROPOSITIONS RIVET ET ADNET

PRÉSENTÉES LE 12 AOUT 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Au cours de la séance du 12 août 1871, M. Rivet, député de la Corrèze, déposa sur le bureau de l'Assemblée, en son nom et au nom de 68 de ses collègues, une proposition tendant à faire décider par l'Assemblée que M. Thiers exercerait désormais, sous le titre de Président de la République, les fonctions qui lui avaient été dévolues le 17 février précédent, que ses pouvoirs étaient prorogés pour trois années et que, liés avec ceux de l'Assemblée, ils ne dureraient, si cette Assemblée venait à se dissoudre, que le temps nécessaire pour la constitution de l'Assemblée nouvelle. La proposition déterminait également les attributions du Président de la République ; et, après en avoir donné lecture, M. Rivet demanda pour elle la déclaration d'urgence.

Mais, avant que le Président eût consulté l'Assemblée sur cette déclaration, M. Adnet, député des Hautes-Pyrénées, vint donner lecture d'une autre proposition signée de lui et de soixante de ses collègues de la droite, proposition aux termes de laquelle l'Assemblée, confiante dans la sa-

gesse et le patriotisme de M. Thiers, lui confirmait les pouvoirs qu'elle lui avait confiés à Bordeaux.

Les deux propositions étaient conçues dans un esprit bien différent. L'une, toute de sympathie, assurait à M. Thiers, avec le titre de Président de la République, l'exercice de son autorité pendant trois ans. L'autre, toute de défiance, malgré les termes de confiance qu'elle contenait, se bornait à lui confirmer ses fonctions sans en déterminer la durée et par conséquent avec l'arrière-pensée de les lui enlever le jour où la majorité de l'Assemblée le jugerait opportun.

Quoi qu'il en fût, M. Adnet ayant aussi demandé l'urgence pour sa proposition, M. Thiers crut devoir insister pour qu'elle fût renvoyée, ainsi que celle de M. Rivet, à l'examen immédiat des bureaux.

---

Messieurs,

Les deux propositions dont vous venez d'entendre la lecture m'imposent le devoir de vous adresser quelques paroles, qui seront très brèves, mais très sincères, et dont vous comprendrez ainsi que moi l'absolue nécessité. (*Écoutez! Écoutez!*)

Je dois le déclarer, je suis profondément touché du témoignage dont je suis l'objet; et, si la tâche que je remplis tous les jours est accablante pour mon âge, je suis certainement très dédommagé des peines que je me donne, du temps que je consacre à ce que je regarde comme le bien de l'État, par les assurances

de confiance qu'on veut bien m'adresser de toutes les parties de cette Assemblée.

A mon avis, les deux propositions méritent l'une et l'autre la déclaration d'urgence.

Lorsqu'une question pareille est soulevée, et je vous prie de croire que c'est sans ma participation, sans mon désir...

*De divers côtés.* — C'est vrai ! Très bien !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — J'espère que personne ne voudrait élever un doute sur cette affirmation.

*Sur divers bancs.* — Personne ! Au contraire, on a dit *Très bien !*

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je ne désire rien. Assurément dans cette parole on ne saurait voir quelque chose qui pût ressembler au dédain inconvenant, souverainement inconvenant, de la confiance de l'Assemblée. (*Non ! Non !*)

Je le répète, je ne désire rien. Je suis très touché de voir l'Assemblée me continuer sa confiance, bien que cette continuation de confiance puisse m'accabler ; mais je suis prêt à me soumettre à tout ce que le pays et l'Assemblée qui le représente voudront m'imposer. Seulement quand une question pareille est soulevée, il est impossible de ne pas la résoudre sur-le-champ. (*C'est vrai ! C'est vrai !*)

Je demande donc l'urgence pour les deux propositions ; je demande que toutes deux soient renvoyées à une commission. Je ne voudrais pas qu'on en préci-

pitât l'examen, mais je crois qu'elles doivent être affranchies de la formalité du renvoi à la commission d'initiative parlementaire. (*Oui! Oui! Vous avez raison!*)

Repousser l'urgence, permettez-moi de le dire, ce serait écarter la proposition qui a été lue la première à la tribune. (*C'est vrai! C'est vrai!*) Étouffer cette proposition, ce serait faire douter pour moi de la confiance de l'Assemblée; ce serait m'affaiblir, et, avec toute la confiance de l'Assemblée, avec tous mes efforts, je puis à peine suffire à ma tâche. Le plus petit amoindrissement de cette confiance, le signe le plus légèrement douteux de cette confiance, m'ôterait les forces dont j'ai besoin pour faire le bien.

Je demande donc formellement à l'Assemblée de vouloir bien décider l'urgence sur les deux propositions.

L'urgence ne signifiera pas que telle ou telle proposition l'emportera; elle signifiera seulement qu'on veut les examiner toutes les deux immédiatement. (*Très bien! Très bien!*)

*Une vive agitation s'empare de l'Assemblée. La plupart des membres se lèvent, passent d'un banc à un autre, forment des groupes et se livrent à des conversations animées. — Pendant près d'un quart d'heure les efforts de M. le président sont impuissants à rétablir le calme.*

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Messieurs, en présence de la situation... (*Bruit*), en pré-

sence de la situation toute nouvelle qui nous est faite, je viens vous demander... (*Le bruit continue.*)

*Quelques membres.* — On n'entend pas! Attendez le silence.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — En présence de la situation toute nouvelle qui nous est faite, je viens vous demander de vouloir bien suspendre la séance... (*Exclamations sur un grand nombre de bancs*) pendant un quart d'heure, afin que nous puissions... (*Interruption. — Agitation prolongée.*)

M. PAGÈS-DUPORT. — Mettez la suspension aux voix, Monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs... (*Le silence se rétablit*), il vient de se produire une demande qu'il ne m'appartient pas d'écarter, et que l'Assemblée peut seule trancher.

Plusieurs membres de l'Assemblée, et particulièrement M. de La Rochefoucauld, demandent une suspension d'un quart d'heure.

*Sur plusieurs bancs.* — Non! Non! Pourquoi faire?

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée va prononcer.

Quand une demande est portée à cette tribune, je ne puis que la soumettre à l'Assemblée, qui la juge. (*Très bien! Très bien! — Aux voix!*)

M. THIERS, *Chef du pouvoir exécutif.* — Dans la situation présente, je ne voudrais pas être l'occasion d'une violence faite à une partie de mes collègues. S'il leur faut quelques instants de réflexion, je supplie l'Assemblée de les leur accorder. (*Nombreuses*

## CCXLVIII

# DISCOURS

SUR

LE PROJET DE LOI RELATIF

A LA

# DISSOLUTION DES GARDES NATIONALES

PRONONCÉ LE 24 AOUT 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Cent soixante-quatre membres, se fondant sur ce que les causes qui, au mois de septembre 1870, avaient nécessité l'armement général de la nation n'existaient plus depuis la conclusion de la paix, avaient déposé une proposition ayant pour objet de faire décider que les gardes nationales, sauf les compagnies de sapeurs-pompiers, seraient dissoutes dans toutes les communes de France, que leurs armes seraient déposées dans les arsenaux de l'État, et que les diverses lois antérieures relatives à leur organisation seraient abrogées. Cette proposition, renvoyée à l'examen de la commission d'organisation de l'armée, y avait été adoptée, et le général Chanzy avait été chargé du rapport. Le débat, demandé d'urgence par M. Vandier, fut ouvert, dans la séance du 24 août, par M. le général Pélissier qui, après avoir reconnu que la garde nationale n'était plus en harmonie avec les institutions militaires qu'allait se donner la France, rappela les grands services qu'elle avait rendus dans les jours de crise, services que ne méconnaîtrait pas l'histoire, fit ob-

server qu'elle ne présentait cependant actuellement aucun danger avec le droit qu'avait le chef de l'État de la dissoudre partout où il jugerait cette mesure utile pour le maintien de l'ordre public, et demanda que, puisqu'elle était destinée à prochainement disparaître, ce ne fût pas du moins par l'effet d'une loi de rancune et de défiance.

M. de Meaux répliqua qu'il était urgent de supprimer au plus tôt la garde nationale, parce qu'incompatible, d'ailleurs, en principe avec le suffrage universel, elle avait été formée sous le double coup d'une invasion et d'une révolution, que les hommes avaient été rassemblés et les fusils distribués au hasard et sans contrôle, et qu'elle constituait en cet état un vrai danger social; que sans doute le gouvernement était armé du droit de dissoudre les bataillons factieux ou même indociles, mais que jusqu'à ce jour, quelque légitime qu'aurait pu être, dans diverses circonstances, l'exercice de ce droit, il n'avait pas cependant jugé à propos d'en user; et qu'il appartenait dès lors à l'Assemblée d'exprimer nettement sa volonté et de rassurer les hommes d'ordre qui lui avaient donné le mandat de rétablir la sécurité en France.

A ce discours quelque peu agressif, M. Thiers fit la réponse suivante.

---

Messieurs,

J'ai quelques courtes observations à soumettre à l'Assemblée ; mes forces ne me permettraient pas de lui en présenter de bien longues; mais j'espère que, quoique très brèves, elles exposeront ma pensée et celle de mes collègues avec une parfaite netteté.

L'honorable orateur qui descend de cette tribune vient de nous dire ce que l'Assemblée voulait. Je ne sais pas s'il avait mission de parler pour elle ; je veux bien le croire ; je viens lui dire, moi, ce que je puis. (*Mouvement.*)

Les deux propositions sont en présence, et l'Assemblée choisira. (*Nouveau mouvement.*)

*Un membre.* — Elle choisira !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — « Elle choisira ! » me dit un membre qui siège devant moi. Tant mieux ! c'est ce que je souhaite, et le plus tôt possible.

Il y a, dans le sujet qui nous occupe, une question de principe et une question de conduite.

Quant à la question de principe, je ne pense pas exactement comme l'orateur qui vient de quitter cette tribune ; mais je crois penser comme une grande partie de cette Assemblée. Oui, l'organisation actuelle des gardes nationales est mauvaise ; mais je ne crois pas pour cela que la Révolution française, en voulant les instituer, se soit trompée ; seulement, il en a été fait, il y a peut-être l'excuse des circonstances, je pense qu'il en a été fait un abus déplorable.

Ce qui est vrai, c'est que les armes ne sont pas dans les mains de ceux qui sont les plus intéressés à l'ordre ; ce qui est vrai, c'est que, dans certaines localités, il faut que ces armes ne restent pas dans les mains de ceux qui les détiennent. A cet égard, nous serons, je crois, tous d'accord.

J'admets donc le principe : il faut réorganiser les

gardes nationales d'après un système que l'Assemblée déterminera lorsqu'elle sera saisie de cette question. Oui, il y a, je ne crains pas de le répéter, il y a dans de mauvaises mains des armes dangereuses.

Il n'est pas juste de dire cependant que toutes les gardes nationales sans exception méritent le reproche qu'on leur a adressé. J'en connais d'excellentes, de très bien intentionnées, et qui nous prêteraient main-forte si l'armée ne nous suffisait pas; mais, grâce au ciel, elle suffit. (*Très bien! à gauche.*)

Il faut, quand on veut de si haut dicter au gouvernement sa conduite et la lui imposer, il faut commencer par être équitable soi-même.

Non, encore une fois, il n'est pas juste de dire que toutes les gardes nationales de France soient coupables, que toutes soient dangereuses. (*Très bien! Très bien! à gauche.*)

*A gauche.* — Personne de nous n'a dit cela!

M. Dussaussoy. — Non, nous n'avons pas dit cela! Nous protestons.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je demande qu'on veuille bien ne pas m'interrompre. (*Murmures à droite.*) Je le demande, car apparemment vous croirez de votre dignité d'accorder quelque égard à un homme que vous avez chargé de votre confiance, qui en est accablé, mais qui fait ce qu'il peut pour y suffire. Vous ne vous respecteriez pas vous-mêmes, si vous ne le respectiez pas. (*Très bien! Très bien! et applaudissements à gauche.*)

Ainsi, je le déclare, pour qu'il n'y ait pas ici de confusion, oui, j'accorde qu'il y a des gardes nationales à dissoudre; mais je nie que toutes doivent l'être sans distinction.

*Plusieurs membres.* — Vous avez raison.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Maintenant, Messieurs, je ne veux pas répondre à tout ce que vous venez d'entendre. Je me bornerai à dire que, lorsque les faits dont s'est plaint le préopinant ont eu lieu, nous étions occupés devant Paris, occupés de telle façon que nous ne pouvions rien distraire de nos forces. Cependant une partie de l'agglomération lyonnaise a voulu prendre les armes, quelques mille hommes ont été jetés sur elle, et elle a été sur-le-champ écrasée et désarmée.

Quant au principe lui-même, ceux qui en parlent n'ont pas assez réfléchi à tous les services auxquels la force publique est obligée de suffire dans un vaste pays.

Il y a d'abord la garde de la cité, qui doit être faite par la cité elle-même. Il ne faut pas seulement avoir le courage d'exprimer des sentiments que je respecte, mais qui peut-être sont bien ardents, il faut avoir aussi le courage de dire la vérité dans cette matière.

Quoiqu'il soit difficile de la faire entendre et de la soutenir, pour ma part, si la question m'était posée, je la soutiendrais, car je ne recule jamais devant la vérité. Eh bien, la vérité, c'est que la garde de la cité ne

peut pas appartenir à tout le monde indistinctement, et l'erreur, c'est d'avoir voulu donner des armes à tout le monde.

Je conçois que tout le monde vote, je ne conçois pas que tout le monde soit armé. La majorité est le correctif des mauvais votes dans le suffrage universel... peut-être pas toujours, pourtant ; mais il n'y a pas de correctif pour les armes mal placées dans les mains qui ne sont pas dignes de les porter. (*C'est vrai ! C'est vrai !*)

Je le répète donc, le principe de 89 a été que la cité doit garder la cité ; l'armée n'y suffirait pas.

Il faut avoir eu connaissance de certains détails administratifs pour savoir que l'armée tout entière, dispersée dans toutes les villes de France, au risque d'y perdre tout esprit militaire, ne pourrait suffire à la garde de toutes ces villes.

Je l'ai éprouvé il y a plus de trente ans. Je l'ai éprouvé depuis, et à Paris, notamment, j'ai vu une garde nationale très dévouée à côté d'une armée nombreuse et très dévouée également, toutes deux indispensables au maintien de la capitale et obligées de se suppléer l'une l'autre pour la garde de tous les points importants. (*Légères rumeurs à droite.*)

Je parle de faits certains, à moi connus. J'étais ministre de l'intérieur alors, et il y avait un débat continuel entre le ministre de l'intérieur et le ministre de la guerre pour la question que voici : le ministre de la guerre déclarait que la garnison de Paris comp-

tait de nombreux malades, et cela parce qu'elle passait trop de nuits au corps de garde. En effet, elle en passait presque autant qu'en campagne, et il fallait que la garde nationale vînt occuper un très grand nombre de postes, car on avait reconnu qu'il était impossible sans elle de suffire à la garde de la capitale. (*Mouvement prolongé.*)

Ce sont là des faits certains. Maintenant, comment pourra-t-on satisfaire à ces besoins? C'est la question que la loi d'organisation militaire pourra seule résoudre.

On m'a dit que ce qui venait d'être fait à Paris, il fallait le faire dans toute la France. Oui, à Paris, nous avons voulu pourvoir à tous les services en n'y employant que des hommes parfaitement sûrs. Il y avait cinq mille et quelques centaines d'hommes, gardiens de la paix et gardes républicains, les mêmes que l'on appelait autrefois sergents de ville et gardes municipaux; nous avons porté ces deux forces à treize mille hommes; elles sont d'un choix qui ne laisse rien à désirer, et je suis certain que le repos de la capitale est dans leurs mains parfaitement assuré. (*Très bien! Très bien!*)

Ce sont de vieux soldats, qui ont assisté récemment à quelques-unes des plus grandes et des plus terribles batailles du siècle, et qui ont fait respecter, même dans ses malheurs, le nom de la France! (*Oui! Oui! — Très bien!*) Quiconque a pu les voir a dû reconnaître à leur aspect qu'ils sont dignes de la mission qui leur est confiée.

Voilà ce que nous avons fait pour Paris. Pourquoi, nous dit-on, n'en faites-vous pas autant dans toutes les villes de France?

J'en demande bien pardon à ceux qui ont présenté cette objection, mais ils ne connaissaient pas suffisamment l'organisation de l'armée française.

Il faut qu'on sache que nous n'aurions pas réussi à recruter des troupes d'élite, si nous n'avions pas eu à faire un choix dans les 360,000 prisonniers qui rentraient en France, et qui presque tous avaient fait la guerre et une guerre terrible. Nous voulions aussi augmenter la gendarmerie, qui est, avec juste raison, l'objet du respect de tout le monde. Oui, mais il faut compter avec les possibilités. Oui, nous l'avons voulu; mais nous avons dû nous arrêter devant la difficulté insurmontable du recrutement. Je ne parle pas de la dépense. Celle qu'on fait à Paris en ce moment pour l'institution de la nouvelle garde républicaine et des nouveaux gardiens de la paix est une dépense considérable, car dans cette organisation, un homme en coûte autant que deux.

Dans cette situation, ce sera une grave question à débattre, entre la ville de Paris et le ministère de la guerre, que de savoir comment on pourvoira à cette dépense.

Je déclare qu'il est impossible d'en faire supporter une semblable à toutes les grandes villes de France. Ce sont là des difficultés dont on devrait se préoccuper avant de poser ici des principes absolus auxquels

il ne manque qu'une chose, c'est de reposer sur des faits réels.

*A gauche.* — Très bien ! Très bien !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Il y a donc des difficultés pratiques qui sont immenses, et c'est là ce qui fait que, pour ma part, j'aurais désiré que cette question fût renvoyée à la discussion de l'organisation générale des forces du pays.

Une commission a été chargée de cette organisation ; elle est assez nombreuse, assez éclairée pour embrasser toutes les faces de la question, et j'aurais voulu, pour qu'on pût se rendre compte des véritables difficultés, qu'au lieu d'énoncer des principes généraux qui peuvent s'accorder avec presque tous les systèmes, elle eût proposé des lois détaillées sur chaque sujet. On aurait vu, alors, si ces projets étaient vraiment pratiques, et si l'on pouvait les présenter définitivement à la France comme le moyen de retrouver et de maintenir sa vraie grandeur. (*Approbation sur plusieurs bancs à gauche.*)

Maintenant j'aborde la question de conduite. (*Écoutez ! Écoutez !*)

Il est incontestable, je le répète pour qu'on ne méconnaisse pas ma pensée, qu'en certains lieux il y a des gardes nationales qui doivent être dissoutes. Lesquelles ? Il ne serait pas sage de le dire ici. Quand ? Comment ? Il faut en laisser le soin au pouvoir exécutif, qui est responsable.

*A gauche.* — Très bien ! Très bien !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Mais ici se présente pour moi un devoir à remplir devant le pays.

Je le dis bien haut, il y a un système d'alarmes, involontaires, je le reconnais, chez beaucoup de ceux qui s'en font les involontaires agents, perfidement imaginé et poursuivi (hors de cette enceinte, je me hâte de le dire) par tous les partis ennemis de la France et de l'ordre actuel des choses.

*A gauche.* — C'est vrai ! C'est vrai ! (*Rumeurs à droite.*)

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — On cherche à alarmer le pays ; beaucoup d'hommes très honnêtes s'y emploient très sincèrement, je le sais ; ils alarment le pays parce qu'ils sont alarmés eux-mêmes...

*Quelques membres à droite.* — Il y a de quoi être alarmé.

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF... — Mais en alarmant le pays, on lui fait le plus grand mal qu'on lui puisse faire : on trouble le travail, on nuit au crédit, et le crédit est aujourd'hui notre seule ressource. On fournit des prétextes à l'étranger qui occupe notre sol. (*Assentiment à gauche.*)

Je le répète, on cause au pays le plus grand mal qu'on puisse lui causer.

Les dangers dont on parle sont-ils aussi graves, aussi menaçants qu'on le prétend? J'ai dans cette question une immense responsabilité. Je la connais, et si je n'avais pas la certitude absolue de ce que je vais vous dire, jamais je n'oserais, devant le pays ni devant

l'histoire, en assumer les conséquences effrayantes. Eh bien, j'affirme que l'ordre matériel n'est pas en danger. (*Assentiment à gauche. — Rumeurs à droite.*) Je l'affirme... (*Nouvelles rumeurs à droite.*) Ce ne sont pas mes interrupteurs qui en répondent ; c'est moi qui en réponds sur ma tête et sur mon honneur. (*Applaudissements à gauche.*)

J'en réponds, je le répète, et, lorsqu'on veut m'accorder l'honneur de n'avoir ni hésité, ni reculé, ni tâtonné, devant l'immense danger qui nous menaçait à Paris, il me semble qu'on ne devrait pas sitôt oublier le mérite qu'on veut bien m'en faire, en doutant de mes paroles et en m'interrompant quand je les prononce. Je réponds sur mon honneur, devant la France, devant l'histoire, que l'ordre matériel n'est pas en péril. (*Nouveaux applaudissements à gauche.*) Non ! il n'est pas en péril.

Et, en vérité, je voudrais bien qu'on me dît quel est le bénéfice pour le pays de lui créer des dangers imaginaires ? De nous avertir, nous dira-t-on. Mais, vous nous prenez donc pour les plus aveugles, les plus légers, ou les plus incapables des hommes ! Si vous nous croyez dignes de votre confiance, quand nous vous disons, sous notre responsabilité, que l'ordre matériel n'est pas en péril, il semble que vous devriez avoir foi en nos paroles, ou ne pas nous laisser une seconde dans une place où je voudrais n'avoir jamais été, et où je voudrais ne pas être ce soir. (*Mouvement.*)

Comment ! vous avez, entre Paris et Versailles, cette armée qui a forcé les portes de Paris, qui est encore de 120,000 hommes, et, à l'abri de cette force, vous n'êtes pas tranquilles !... (*Applaudissements à gauche et exclamations ironiques.*)

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Nous protestons contre une pareille accusation !

*Une voix à droite.* — Ceux qui ont peur ne sont pas ici !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Messieurs, des instants si courts nous séparent du vote, que nous devrions bien nous accorder les uns aux autres le temps de nous expliquer. (*Parlez ! Parlez !*)

Cette armée, devant cette population égarée qui possédait 3,000 bouches à feu, 400,000 fusils, des munitions immenses, des murailles formidables, cette armée a triomphé de tous les obstacles. Il me semble qu'à l'heure qu'il est, devant un ennemi abattu, découragé, point converti, je le sais, mais abattu, je le répète, cette armée est bien faite pour vous rassurer ; quant à moi, elle me rassure complètement.

*A droite.* — Nous aussi ! Nous aussi !

M. LE CHEF DU POUVOIR EXÉCUTIF. — Je ne parle que de l'ordre matériel, je parlerai tout à l'heure de l'ordre moral ; mais c'est bien quelque chose que d'avoir la certitude absolue de l'ordre matériel. J'affirme que, si le désordre matériel essayait de renaître, il serait écrasé à l'instant même.

*A droite.* — Nous le savons bien !

M. Fresneau. — Vous ne connaissez pas la hauteur de nos courages !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — A Lyon, aux portes de Lyon, il y a une armée de 30,000 hommes d'excellentes troupes, parfaitement fidèles, et ayant à leur tête un des hommes les plus illustres et les plus attachants de notre armée.

Sur la Loire, des forces se préparent ; il y aura là bientôt une armée tout aussi considérable que celle qui est à Paris.

Quelque part que le désordre éclatât, s'il osait éclater, il ne l'osera pas, quelque part que le désordre éclatât, les chemins de fer jetteraient, sur les fous, pardonnez-moi ce mot, qui oseraient se lever, des forces accablantes. Je ne parle que du désordre matériel, et, apparemment, quand vous demandez d'ôter les fusils à certaines mains auxquelles je veux les ôter moi-même, vous parlez du désordre matériel possible !

Je parle du désordre matériel ; je dis qu'il ne peut pas renaître en ce moment en France. Il est bon que le pays le sache ; il est bon que tous ceux qui, aujourd'hui, ne songent qu'à travailler, qu'à arroser le sol de leurs sueurs, qu'à aider le gouvernement à payer la rançon du pays, sachent que le travail ne sera pas troublé, et que le repos de la nuit dont ils ont besoin pour se délasser des fatigues de la journée leur est assuré. (*Approbation à gauche.*)

Quant au désordre moral, savez-vous quelle en est

la cause, selon moi, peut-être pas selon vous ? Selon moi, elle est dans nos divisions. (*Très bien ! à gauche. — Murmures à droite.*)

M. Langlois. — C'est la vérité pure : c'est nous qui en sommes la cause !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je ne dis pas assez, quand je dis nos divisions. Les divisions sont naturelles dans un pays libre. La cause du désordre moral est dans nos divisions sans exemple chez aucun peuple ; elle est dans nos passions. (*Sensation.*)

Eh bien, quant à moi, ma politique, la voici en deux mots : Je n'ai pas un autre souci, je n'ai pas un autre travail, du matin jusqu'à la nuit, que de chercher à empêcher les partis de se précipiter les uns sur les autres. (*Murmures à droite. — Approbation à gauche.*)

La paix publique est mon unique souci. Je n'appartiens à aucun de ces partis. J'ai mes convictions personnelles ; mais, à la tête du pouvoir, je dois en faire abstraction ; je dois songer que nous sommes au lendemain d'une grande victoire remportée sur le désordre, une des plus grandes victoires que l'ordre ait jamais remportées, la plus grande peut-être.

Eh bien, au lendemain de cette victoire, la modération me semble devoir être la vraie, l'unique politique d'un gouvernement sensé, raisonnable, et, permettez-moi d'ajouter, courageux. Ce qu'il y a de plus courageux dans un pays agité de passions diverses comme le nôtre, c'est de se mettre au-dessus de

toutes les passions et de résister tantôt aux unes, tantôt aux autres, lorsque notre équité naturelle nous le conseille. (*Applaudissements.*)

Je sais très bien que, par cette conduite, on est exposé souvent à ces mêmes passions qu'on voudrait concilier et calmer. Je n'en suis pas à mon début en ce genre ; il y a quarante ans que je brave les passions de tous les partis.

Plus que jamais, aujourd'hui que je suis au pouvoir, je crois que c'est un devoir pour moi de résister à tous. Plus que jamais je sens en moi le devoir de conscience d'être équitable envers tous les partis. C'est dans cette pensée de calme, de modération, que je voudrais apaiser les esprits. C'est par ce motif que je ne me hâte pas d'agir, qu'au lieu de faire une sorte d'entreprise générale, instantanée, je regarde, j'observe, je suis le désordre des yeux ; et partout où le désordre donnerait une raison d'agir, une raison immédiate, j'agirais impitoyablement, car il faut être impitoyable pour le désordre. (*Mouvement. — Très bien!*)

Mais je ne puis pas me laisser imposer le jour, le moment, l'heure. Si j'avais cette faiblesse, vous devriez douter de la force que j'aurais pour réprimer le désordre quand il aurait éclaté.

Pour moi, dans le projet qui vous est présenté, je ne repousse qu'une chose : c'est l'obligation d'agir immédiatement sur tous les points du territoire à la fois. (*Rumeurs sur quelques bancs à droite. — On n'a pas dit cela!*)

Messieurs, rassurez-vous, ce discours ne sera plus bien long, et peu de moments vous séparent du vote que je désire, tout autant que vous, voir sortir de cette urne. Je dis que, si l'action contre l'une de ces gardes nationales, qu'il faut désarmer, je le crois comme vous, si l'action rencontrait des résistances, elles seraient surmontées.

Ce n'est pas le désordre matériel, je le répète encore une fois, que je crains : toutes les résistances seraient vaincues, s'il y en avait. Mais ce que tous les agents du gouvernement lui signalent, ce que je vois de mes yeux sans qu'on me l'ait signalé, c'est qu'une action brusque, hardie, trop hardie, agiterait les esprits. L'agitation des esprits est maintenant notre malheur. Songeons que nous ne vivons que de notre crédit. Nous avons demandé 2 milliards, on nous en a offert 5 ; 2 nous sont assurés ; mais il ne faut pas s'imaginer que toutes les opérations de crédit soient finies. Ces 2 milliards, il faut les avoir sous peu de jours, sous peu de mois ; ce n'est pas en France qu'il faut les avoir, c'est hors de France.

Toutes ces opérations sont des opérations de crédit, et vous ne savez pas comme nous à quel point le moindre trouble est funeste en ce moment à notre pays. (*Mouvement.*)

*Un membre au centre.* — La garde nationale le trouble !

M. le Chef du pouvoir exécutif. — On me dit : La garde nationale le trouble ! Je répète que les mé-

chants sont consternés, qu'ils n'osent rien entreprendre, et que, s'ils l'osaient, ils seraient accablés par le déploiement des forces. (*Mouvement.*)

Mais, je dois vous le dire, je connais trop les hommes pour espérer les convertir quand ils sont dans un certain état d'esprit. Ce n'est pas pour eux que je parle, c'est pour le pays, c'est pour mes collègues, c'est pour moi-même. (*Sensation prolongée.*)

Je suis convaincu qu'un gouvernement appuyé sur une force incontestable doit être calme ; c'est ce que j'essaye d'être. Je sais quelles sont les passions qui règnent sur certaines questions ; ces passions ne m'arrêteront jamais. On a dit à cette tribune que, sur un grand nombre de questions, j'étais en dissentiment avec l'Assemblée. (*C'est vrai ! C'est vrai !*)

Eh bien, Messieurs, vous êtes tout-puissants ; vous donnez ou retirez le pouvoir ; vous avez une puissance qu'aucune assemblée n'a jamais eue dans une république.

Dans une république organisée, il y a une seconde assemblée ; il y a un pouvoir exécutif qui, nommé par le pays pour une certaine durée, ne dépend d'aucune des deux assemblées, et a quelquefois un *veto* suspensif. Il n'y a rien ici de semblable. Quand vous avez émis une volonté, elle est la volonté souveraine. Eh bien, si j'étais un homme faible, je me ferais votre flatteur.

Quand je crois que vous vous trompez, mon devoir est de vous le dire. Si vous ne voulez pas qu'on vous

le dise, c'est votre droit; et, quant à moi, je cesserais bientôt de vous le dire si vous vouliez être absolus. Et si, lorsque le gouvernement que vous avez institué croit et dit que vous vous trompez, vous ne voulez même pas l'écouter, il n'a qu'une chose à faire... (*Exclamations. — Rumeurs diverses.*)

Messieurs, après les nombreuses interruptions que j'ai essuyées, je suis peut-être fondé à dire que j'ai de la peine à me faire écouter. (*Mais non! Mais non!*) Je ne m'en offense point. Mais, au nombre de voix qui s'élèvent dans cette Assemblée contre mes paroles, je crois que la confiance dont j'ai besoin est fort ébranlée...

*Plusieurs voix.* — Mais non! Mais non! Ne le croyez pas!

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Quant à moi, lorsque j'épuise ma vie au service de mon pays, j'ai le droit d'en être récompensé par un peu d'attention et j'ose dire par beaucoup d'estime. (*Mouvement.*)

Maintenant, je le répète, je crois cette confiance ébranlée.

*Sur plusieurs bancs.* — Mais non! Mais non! — Pas du tout!

M. Ducuing. — Ne donnez pas cette force à vos adversaires en le croyant.

M. le Chef du pouvoir exécutif. — Je n'ajoute plus qu'un mot : je sais la résolution que me commande le spectacle auquel j'assiste. Je n'ai rien de plus à dire à l'Assemblée.

(*Mouvement. — Vifs applaudissements à gauche. — Rumeurs et soudaine agitation sur les autres bancs de l'Assemblée.*)

L'Assemblée adopta, à la majorité de 458 voix contre 149, un amendement proposé par le général Ducrot, accepté par M. Thiers et par la commission, et portant : « Que les gardes nationales seraient dissoutes dans toutes les communes de France à mesure que les progrès de la réorganisation de l'armée le permettraient, et que ces dissolutions seraient effectuées par le gouvernement, sous sa responsabilité, dans le plus bref délai possible. »

## CCXLIX

# MESSAGE

DU

# PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

ADRESSÉ LE 1er SEPTEMBRE 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

La commission chargée de l'examen des deux propositions relatives à la prorogation des pouvoirs de M. Thiers avait écarté celle de M. Adnet, comme n'étant en réalité qu'une déclaration d'inopportunité et de réserve contre celle de M. Rivet. Quant à cette dernière, tout en exprimant le regret que ses signataires n'en eussent pas différé le dépôt jusqu'au retour de l'Assemblée, qui allait sous peu de jours se séparer, elle avait été d'avis, cependant, que, dès que la question était soulevée et que l'Assemblée en était saisie, la solution ne pouvait pas en être ajournée. En conséquence, par l'organe de M. Vitet, son rapporteur, elle avait soumis à l'approbation de l'Assemblée nationale un projet de résolution aux termes de laquelle le Chef du pouvoir exécutif devait prendre le titre de Président de la République et continuer à exercer sous l'autorité de l'Assemblée nationale, tant qu'elle n'aurait pas terminé ses travaux, les fonctions qui lui avaient été déléguées par le décret du 17 février précédent. De plus, il était chargé de promulguer les lois, d'en assurer l'exécution; il nommait et révoquait les ministres; était aussi bien qu'eux respon-

sable devant l'Assemblée et devait être entendu par elle toutes les fois qu'il le jugerait nécessaire, après en avoir toutefois informé le président. Ce projet de résolution était précédé de divers considérants dont le premier portait en principe que l'Assemblée avait le droit d'user du pouvoir constituant, attribut essentiel de la souveraineté dont elle était investie : les autres constataient l'utilité, jusqu'à l'établissement des institutions définitives du pays, de donner à l'ordre de choses existant, sinon la stabilité qui était l'œuvre du temps, du moins celle résultant de l'accord des volontés et de l'apaisement des partis, de conférer par conséquent au Chef actuel du pouvoir exécutif un titre qui, sans rien changer au fond des choses, mît encore mieux en évidence l'intention de l'Assemblée de continuer franchement l'essai loyal entrepris à Bordeaux, et enfin de dégager les fonctions du premier magistrat de l'État de ce qu'elles semblaient avoir d'instable et de précaire, sans toutefois que les droits de la souveraineté nationale en souffrissent la moindre atteinte.

Les propositions de la commission, auxquelles avait été ajouté, sur la demande de M. Dufaure, un cinquième considérant, qui rappelait les services éminents rendus depuis six mois au pays par M. Thiers, et les garanties que présenterait la durée assurée de ses pouvoirs, avaient été, pendant deux jours, l'objet de très vifs débats, dans lesquels divers orateurs de la gauche avaient contesté à l'Assemblée le pouvoir constituant posé en principe par le premier considérant, et plusieurs membres de la droite avaient combattu la prorogation des pouvoirs de M. Thiers avec le titre de Président de la République, comme contraire au pacte de Bordeaux. Néanmoins, elles avaient été adoptées dans la séance du 30 août par 491 voix contre 94, et, le 1er septembre, M. Thiers adressait au président de l'Assemblée nationale le message suivant.

M. LE PRÉSIDENT. — Je reçois de M. le Président de la République un message dont je donne lecture à l'Assemblée. (*Profond silence.*)

« Versailles, 1er septembre 1871.

« Monsieur le président,

« Mon premier message ne doit et ne peut avoir qu'un objet, c'est de vous prier d'être mon interprète auprès de l'Assemblée nationale, et de la remercier de l'honneur qu'elle m'a fait en me décernant la première magistrature de la République, et surtout en me donnant un nouveau témoignage de sa haute confiance.

« S'il suffit, pour mériter cette confiance, d'un dévouement absolu aux intérêts publics, j'ose dire que j'en suis digne... (*Mouvement. — Très bien!*) et je remercie toutes les parties de l'Assemblée nationale d'avoir oublié les dissentiments qui peuvent, sur quelques points, les diviser, pour communiquer au pouvoir une force plus grande et lui fournir ainsi de plus grands moyens de faire le bien. (*Marques d'approbation.*)

« L'Assemblée peut compter qu'uni profondément à elle, uni d'intentions et de durée, je tâcherai de panser les plaies de notre malheureux pays, et de le rendre, le plus tôt possible, libre, bien ordonné, pacifié

au dedans et au dehors, affranchi de l'invasion étrangère, et, de plus, honoré, aimé, s'il est possible, des nations des deux mondes. (*Nouvelles et vives marques d'approbation.*)

« Tel sera le but constant de mes efforts, et, si l'Assemblée nationale et moi nous parvenons à l'atteindre, à en approcher du moins, nous pourrons, au terme de nos travaux, nous présenter sans crainte au pays et lui transmettre intact le précieux dépôt qu'il nous avait confié. (*Très bien! Très bien!*)

« En terminant ce message, je vous remercie, monsieur le président, du concours que j'ai toujours trouvé auprès de vous, et je vous prie d'agréer l'expression de ma haute et affectueuse considération.

« Le Président de la République française,

« A. THIERS. »

*La lecture de ce message est accueillie par de vifs et nombreux applaudissements.*

## CCL

# MESSAGE

DU

## PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

## SUR LA PROPOSITION TARGET

ADRESSÉ LE 13 SEPTEMBRE 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

M. Target avait proposé à l'Assemblée de se proroger jusqu'au 20 novembre, et cette proposition avait été, de la part de la commission chargée de l'examiner, l'objet d'un rapport favorable, lu par son auteur, M. Laboulaye, dans la séance du 13 septembre. En effet, était-il dit dans ce rapport, il était bon qu'après une session de sept mois et après toutes les épreuves par lesquelles avait passé l'Assemblée, ses membres revissent leurs électeurs, les éclairassent sur les faits, reçussent leurs appréciations, et se missent au courant des vœux et des espérances du pays. D'ailleurs, à part la question du budget et celle de nouveaux impôts à créer, questions dont la solution pouvait, suivant l'avis du Président de la République, être sans inconvénient renvoyée après les vacances, aucune proposition ayant un caractère de gravité ne s'imposait aux délibérations de l'Assemblée. D'accord sur le principe de la prorogation à partir du 17 septembre, la commission ne s'était trouvée divisée que sur la date du retour. M. Thiers, en effet, avait demandé que cette date fût reculée le plus possible pour avoir de son côté le

temps de travailler à la réorganisation des services et à la préparation de divers projets dont l'Assemblée devait être saisie à son retour. La minorité de la commission avait opiné pour que la rentrée eût lieu le 27 novembre; mais la majorité, se rendant au désir exprimé par le Président de la République, et considérant, d'ailleurs, que le mois d'octobre et une partie de celui de novembre seraient consacrés à l'élection et à la session des conseils généraux, s'était arrêtée à la date du 4 décembre. La lecture du rapport de M. Laboulaye fut suivie de la communication d'un message de M. Thiers lu par M. Jules Simon.

---

M. Jules Simon, *ministre de l'instruction publique, lisant :*

« Messieurs,

« Le devoir du gouvernement, intéressé à la bonne distribution de vos travaux autant que vous êtes intéressés à la bonne distribution des siens, car les uns et les autres doivent tendre au bien commun du pays, le devoir du gouvernement est de vous faire connaître son sentiment sur la résolution qui vous est proposée.

« Vous êtes réunis depuis près de huit mois; et ces huit mois, vous le savez, ont été aussi remplis que des années! Conclure la paix, ressaisir les rênes du gouvernement éparses ou brisées, transporter toute l'administration de Bordeaux à Versailles, dompter la plus terrible insurrection qui fut jamais, rétablir le crédit, payer notre rançon à l'ennemi, veiller chaque

jour sur les incidents de l'occupation étrangère pour en prévenir les suites, quelquefois très inquiétantes (*Mouvement*), entreprendre une nouvelle constitution de l'armée, rétablir nos relations commerciales par des négociations avec tous nos voisins, arriver enfin à la libération du sol, qui, chaque jour, s'avance, et essayer de rétablir l'ordre dans les pensées après l'avoir rétabli dans les actes; voilà, depuis près de huit mois, ce que nous faisons ensemble; et vous savez que, dans ce travail, si votre part est bien grande, la nôtre ne l'est pas moins!

« Or, après tant d'efforts, nous demanderions aujourd'hui un instant de repos au pays, que le pays serait trop juste, trop sensé, trop habitué lui-même à mesurer la limite des forces humaines, pour nous le reprocher.

« Mais ce n'est pas de repos qu'il s'agit. Mes collègues et moi, ce n'est pas du repos que nous vous demandons, Messieurs, c'est du temps pour travailler, pour préparer le sujet de vos délibérations de l'année prochaine, pour composer un budget normal, s'il est possible; pour achever la réorganisation pratique de l'armée, celle qui consiste à reconstituer nos régiments, à leur rendre l'unité qu'ils ont perdue, à les équiper, à les distribuer, à les armer; pour veiller à la marche de l'administration, pour la régler d'après vos vues et les nôtres; pour terminer les négociations qui doivent asseoir notre système commercial sur des bases fixes; pour continuer enfin ce travail infini et

incessant de la réorganisation d'un pays bouleversé par deux guerres affreuses au dehors et au dedans, guerres sans exemple, et dont les terribles effets peuvent cependant être atténués par notre commun dévouement. (*Très bien!*)

« Ce n'est donc pas, je le répète, pour nous reposer, c'est pour travailler que nous vous demandons du temps ; nous en prenons franchement devant le pays la responsabilité tout entière! (*Très bien! Très bien!*)

« Mais vous, Messieurs, n'avez-vous pas aussi vos motifs pour interrompre cette longue session?

« Il faut rendre au pays les conseils généraux, conseils de famille tout aussi indispensables que le grand conseil national que vous formez ici. Il faut élire ces conseils, les réunir, ouvrir leur session, qui n'a pas eu lieu depuis deux ans, et où tant de ruines sont à réparer là comme ailleurs. (*Assentiment.*)

« Or, vous, Messieurs, qui presque tous avez été ou serez membres de ces conseils, pouvez-vous être indifférents à ce qui va s'y passer, indifférents à l'élection qui va leur rendre l'existence, indifférents à la direction de leurs travaux, à l'esprit qui présidera à leur marche, à l'application toujours difficile d'une législation nouvelle? En un tel moment, pouvez-vous être absents? Et votre présence n'est-elle pas aussi indispensable dans vos chefs-lieux qu'à Versailles même?

« Ce n'est pas tout encore. Vous ne pouvez représenter le pays avec vérité, avec autorité, qu'en l'ob-

servant bien, qu'en cherchant à reconnaître les modifications que le temps (et par le temps, ce sont les mois, les jours, les heures qu'il faut entendre aujourd'hui), que le temps, dis-je, produit en lui, et qui doivent régler notre pensée, notre conduite, nos votes enfin! Le pays nous voit agir, il nous entend parler, il nous juge, il se fait, sur toutes choses, son sentiment à lui; et, comme il n'a pas une tribune pour l'exprimer, c'est dans l'intimité du foyer qu'il peut nous dire ce qu'il pense et ce qu'il veut.

« Et puis, Messieurs, parlons en toute franchise et avouons, ce que du reste il est permis d'avouer, que nous sommes émus, profondément émus! Comment ne le serions-nous point? Il s'agit, en ce moment, pour le pays, des plus grands intérêts imaginables; il s'agit de régler son sort présent et futur; il s'agit de savoir si c'est d'après la tradition du passé, tradition glorieuse de mille ans, qu'il doit se constituer; ou si, s'abandonnant au torrent qui précipite aujourd'hui les sociétés humaines vers un avenir inconnu, il doit revêtir une forme nouvelle, afin de poursuivre paisiblement ses nobles destinées. (*Mouvement.*)

« Ce pays, objet de l'attention passionnée de l'univers, sera-t-il république ou monarchie? Adoptera-t-il l'une ou l'autre de ces deux formes de gouvernement qui divisent aujourd'hui tous les peuples? Quel problème plus grand fut jamais posé devant une grande nation, dans les termes où il se pose maintenant devant nous!

avons résolument proposés. Votre commission du budget en a déjà admis et approuvé près des deux tiers ; et ces deux tiers suffisent pour fournir un gage solide à nos emprunts, si bien accueillis par les capitalistes français et étrangers.

« La portion de ces impôts qui restait à voter est surtout destinée à faire face au service de l'amortissement, service important, indispensable; car il ne faut pas seulement assurer l'intérêt des emprunts, il faut en assurer aussi le remboursement... (*Oui! Oui!*), soin de premier ordre, qui vient d'être négligé pendant vingt années, et qu'il faut reprendre sous peine de forfaiture envers l'avenir, envers les générations qui nous suivent. (*Approbation.*)

« Cette portion des impôts, non encore votée, est assurément nécessaire comme l'autre; mais elle est moins urgente; et quelques semaines, consacrées à un examen plus approfondi, ne seront pas à regretter. La portion des impôts qui est destinée à remplir cette partie de nos obligations se composait surtout des taxes sur les matières premières. Après avoir augmenté certains impôts qui pouvaient supporter une charge plus forte, tels que l'enregistrement, les alcools, les sucres, les cafés, les tabacs, il fallait songer à des impôts tout à fait nouveaux.

« Aidés des lumières des hommes spéciaux, nous avons cherché ces ressources nouvelles, et nous avons pensé que les taxes qui porteraient sur les matières premières auraient l'avantage de se répartir mieux,

de se diviser à l'infini, et d'être ainsi moins sensibles pour les contribuables.

« Lorsqu'en effet, une livre de coton, de laine, de lin ou de soie, est parvenue à se filer, à se tisser, à se colorer, à se convertir en vêtement, il est bien difficile d'en retrouver la valeur et de sentir la charge qui a pu, sous diverses formes, en résulter pour le contribuable.

« C'est une vérité usuelle que le poids infiniment divisé devient presque insensible pour ceux qui le supportent.

« Voilà ce qu'avait pensé le gouvernement.

« Mais de telles questions ne sont pas simples. Elles ont provoqué dans votre commission du budget un laborieux examen, fait renaître des objections anciennes et amené une revue de tous les impôts possibles. Cela devait être et cela ne prouve que l'importance du sujet et le sérieux de ceux qui l'ont examiné.

« Cet examen a pris et devait prendre plusieurs mois; et nous sommes arrivés ainsi à l'heure présente sans avoir abouti ni les uns ni les autres à des résolutions définitives.

« La nécessité d'une suspension de vos travaux nous étant apparue à tous, une commission ayant été formée pour fixer le jour de votre séparation et celui de votre retour, le gouvernement, afin de pacifier par des transactions des dissentiments qui divisent quelquefois nos esprits sans diviser nos cœurs... (Sensa-

*tions diverses*), a imaginé de vous proposer l'établissement d'un décime éventuel, temporaire, qui porterait, à la fois, sur toutes les contributions, et qui serait le supplément certain de nos ressources, si, d'aujourd'hui aux premiers jours de l'année 1872, nous n'avions pas choisi entre les différents systèmes d'impôt qui sont aujourd'hui en présence.

« C'était une ressource destinée à garantir le service de l'amortissement; car, il faut le répéter, le service des intérêts est déjà assuré par les 360 millions d'impôts que vous avez votés précédemment.

« Le gouvernement, en vous proposant ce supplément de ressources, avait été dirigé par sa vive sollicitude pour le crédit, pour cette puissance du crédit qui est la plus grande de nos forces, et qui, en se déployant naguère avec tant d'énergie, a étonné le monde, l'a presque réjoui en lui apprenant que la France était toujours vivante, toujours vigoureuse, toujours prompte à renaître! (*Oui! Oui! — Très bien!*)

« Cependant ce décime, quoique apporté comme ressource éventuelle, a inquiété quelques esprits, provoqué les observations que tout impôt suscite, et l'on s'est demandé si cette garantie supplémentaire était vraiment indispensable.

« En effet, Messieurs, en vous voyant, dans ces derniers temps, voter courageusement 360 millions d'impôts nouveaux, qui peut douter de votre inébranlable résolution de faire honneur aux engagements du pays? En voyant surtout avec quelle abondance

rentrent tous les impôts, un moment paralysés par la guerre, avec quelle ponctualité s'acquittent à la Banque de France les effets de commerce dont le payement était suspendu, qui peut douter de la solvabilité de la France?

« Ce n'était donc qu'un scrupule extrême qui nous avait porté à vous proposer un décime comme ressource éventuelle et assurée, en cas qu'aucun des systèmes de taxes discutés n'eût prévalu.

« Toutefois, reconnaissant que le crédit n'avait pas un besoin indispensable de cette garantie supplémentaire, et que, se reposant sur la probité et la richesse de la France, les capitalistes se disputaient les valeurs françaises dont le prix s'élevait à vue d'œil, le gouvernement, afin de vous épargner des discussions actuellement impossibles, consent à ajourner toutes les questions d'impôts, impôt sur les matières premières, impôt sur les diverses natures de revenus, impôt, enfin, du décime.

« Le repos d'esprit qui va nous être accordé à tous, le séjour au sein du pays, l'intime consultation où chacun pourra l'interroger, vous permettront, à votre retour, d'examiner avec plus d'attention, avec plus de fruit, les questions nombreuses que ces nouveaux impôts soulèvent; et le crédit y verra la garantie d'un examen plus calme et plus approfondi.

« Quelques personnes ont pensé que si, pour obéir à une nécessité évidente, nous nous séparions aujourd'hui, il conviendrait peut-être de revenir plus

tôt afin de prouver aux capitalistes notre empressement à acquitter les engagements du pays, sauf à prendre, après un court délai, un second temps de repos.

« Le gouvernement, Messieurs, ne le pense pas, et il doit vous le déclarer avec franchise.

« Dès que l'interruption actuelle de nos travaux ne peut rien signifier de fâcheux quant à la possibilité et à la volonté de remplir nos engagements, nous pouvons alors consulter librement le besoin d'un repos suffisant. Un repos coupé en deux ne procurerait point aux esprits le bien que nous devons en attendre. Indépendamment des inconvénients d'un second déplacement en plein hiver, il ne laisserait ni à vous le temps de vous occuper de l'administration départementale et de vos devoirs de famille, ni à nous le temps de remplir les devoirs infinis du gouvernement que votre confiance nous a imposés.

« Votre commission vous demande de fixer votre retour au 4 décembre. Nous prenons, devant le pays, la responsabilité de vous le conseiller après elle, de vous le demander expressément. Mais, soyez-en bien convaincus, ce n'est pas pour nous soustraire à votre contrôle. Ce contrôle, nous l'appelons; nous voudrions que vos regards ne nous quittassent pas un instant... (*Mouvement marqué*), car vous ne seriez témoins que d'une application incessante à l'œuvre si difficile de la réorganisation du pays; vous ne verriez en nous que des ouvriers dévoués, succombant à la fatigue,

rentrent tous les impôts, un moment paralysés par la guerre, avec quelle ponctualité s'acquittent à la Banque de France les effets de commerce dont le payement était suspendu, qui peut douter de la solvabilité de la France?

« Ce n'était donc qu'un scrupule extrême qui nous avait porté à vous proposer un décime comme ressource éventuelle et assurée, en cas qu'aucun des systèmes de taxes discutés n'eût prévalu.

« Toutefois, reconnaissant que le crédit n'avait pas un besoin indispensable de cette garantie supplémentaire, et que, se reposant sur la probité et la richesse de la France, les capitalistes se disputaient les valeurs françaises dont le prix s'élevait à vue d'œil, le gouvernement, afin de vous épargner des discussions actuellement impossibles, consent à ajourner toutes les questions d'impôts, impôt sur les matières premières, impôt sur les diverses natures de revenus, impôt, enfin, du décime.

« Le repos d'esprit qui va nous être accordé à tous, le séjour au sein du pays, l'intime consultation où chacun pourra l'interroger, vous permettront, à votre retour, d'examiner avec plus d'attention, avec plus de fruit, les questions nombreuses que ces nouveaux impôts soulèvent; et le crédit y verra la garantie d'un examen plus calme et plus approfondi.

« Quelques personnes ont pensé que si, pour obéir à une nécessité évidente, nous nous séparions aujourd'hui, il conviendrait peut-être de revenir plus

tôt afin de prouver aux capitalistes notre empressement à acquitter les engagements du pays, sauf à prendre, après un court délai, un second temps de repos.

« Le gouvernement, Messieurs, ne le pense pas, et il doit vous le déclarer avec franchise.

« Dès que l'interruption actuelle de nos travaux ne peut rien signifier de fâcheux quant à la possibilité et à la volonté de remplir nos engagements, nous pouvons alors consulter librement le besoin d'un repos suffisant. Un repos coupé en deux ne procurerait point aux esprits le bien que nous devons en attendre. Indépendamment des inconvénients d'un second déplacement en plein hiver, il ne laisserait ni à vous le temps de vous occuper de l'administration départementale et de vos devoirs de famille, ni à nous le temps de remplir les devoirs infinis du gouvernement que votre confiance nous a imposés.

« Votre commission vous demande de fixer votre retour au 4 décembre. Nous prenons, devant le pays, la responsabilité de vous le conseiller après elle, de vous le demander expressément. Mais, soyez-en bien convaincus, ce n'est pas pour nous soustraire à votre contrôle. Ce contrôle, nous l'appelons ; nous voudrions que vos regards ne nous quittassent pas un instant... (*Mouvement marqué*), car vous ne seriez témoins que d'une application incessante à l'œuvre si difficile de la réorganisation du pays ; vous ne verriez en nous que des ouvriers dévoués, succombant à la fatigue,

mais mûs par cet intérêt unique qui inspire l'équipage d'un vaisseau en péril... (*Bruit et mouvements divers*) où tous, équipage et passagers, unissent leurs efforts pour échapper à un commun désastre.

« Heureusement, Messieurs, nous voyons déjà le port se montrer à l'horizon, et cette vue réjouit et soutient nos cœurs.

« Soyons unis, travaillons sans trouble, et, dirigé par vous, l'État retrouvera à la fois la patrie, l'ordre la liberté, le bien-être, et à toutes ses vieilles gloires il ajoutera la gloire de s'être sauvé lui-même du plus grand et du plus menaçant des naufrages. »

(*Mouvement prolongé. — Applaudissements.*)

L'Assemblée décida qu'elle passerait séance tenante à la discussion du projet de résolution proposé par la commission, projet dans lequel se trouvait aussi une disposition portant qu'une commission de vingt-cinq membres serait nommée en séance publique au scrutin secret à la majorité absolue, pour remplir avec le bureau de l'Assemblée les obligations énoncées dans l'art. 32 de la Constitution de 1848. Malgré les observations de MM. de Castellane, de Lasteyrie, d'Audiffret-Pasquier et Baudot, qui, se fondant sur des raisons diverses, invoquèrent surtout la nécessité de voter avant le 1er janvier prochain le budget de 1872, ainsi que les nouveaux impôts destinés à le mettre en équilibre, elle rejeta successivement les dates des 13 et 20 novembre demandées par divers membres de la droite pour son retour, et adopta celle du 4 décembre proposée par la commission.

## CCLI

# DISCOURS

SUR UNE NOUVELLE

# CONVENTION A CONCLURE AVEC L'ALLEMAGNE

PRONONCÉ LE 16 SEPTEMBRE 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

L'un des plus vifs désirs de M. Thiers, l'un des principaux objets de ses préoccupations était de délivrer aussitôt que possible le sol français de la présence des troupes étrangères. Sous peu de jours, à la suite du payement du troisième demi-milliard, quatre départements : la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, l'Oise, allaient être évacués, et douze resteraient encore occupés. Parmi ces derniers, six : l'Aisne, l'Aube, la Côte-d'Or, la Haute-Saône, le Doubs et le Jura, ne devaient être libres qu'au printemps prochain, après le payement du quatrième demi-milliard, et le gouvernement allemand avait offert à M. Thiers de les évacuer immédiatement, s'il consentait à conclure avec lui une convention aux termes de laquelle les produits manufacturés des parties cédées de l'Alsace-Lorraine seraient admis en France en franchise, du 1er septembre courant au 31 décembre prochain et soumis au quart des droits exigés sur la nouvelle frontière du 1er janvier au 1er juillet suivant, et de la moitié desdits droits du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873, moyennant la réciprocité pour l'admission dans l'Alsace-Lorraine des articles nécessaires à l'industrie locale. Sans aucun

doute, les précédents donnaient à M. Thiers, comme chef d'État, le droit de conclure des traités avec les puissances étrangères sans consulter au préalable le pouvoir législatif, sauf à soumettre ultérieurement ces traités à sa sanction. Mais celui qu'il s'agissait, dans le cas actuel, de passer avec l'Allemagne n'était pas seulement un traité politique; il soulevait aussi des questions commerciales et industrielles, qui pouvaient donner lieu, dans le sein de l'Assemblée, à de très vifs débats, et il importait avant tout que cette Assemblée ne refusât pas l'approbation qui lui serait demandée. Aussi M. Thiers jugea-t-il prudent de ne rien engager sans son assentiment, et, à cet effet, il lui soumit un projet de loi à l'effet d'être autorisé par elle à conclure avec le gouvernement allemand une convention spéciale sur les bases ci-dessus indiquées. La majorité de la commission chargée de l'examen de ce projet lui donna son adhésion, et le rapport n'ayant pu être déposé que le 16, veille du jour où devait se séparer l'Assemblée, il fut décidé que le débat aurait lieu le soir même dans une séance de nuit.

Ce débat fut ouvert par un discours de M. Raoul Duval, qui fit observer que la convention qu'il s'agissait de conclure était toute au profit de l'Allemagne; que, menacée en effet d'une crise industrielle et commerciale par l'invasion sur son marché de produits manufacturés provenant de l'Alsace-Lorraine, l'intérêt de cette puissance était de leur trouver en France un débouché, et qu'elle ne croyait pas le leur acheter trop cher par le retrait anticipé de ses troupes de six de nos départements. Mais ce retrait, ne serait-il pas préférable pour la France de l'obtenir en avançant le payement du quatrième demi-milliard? Il y aurait, il est vrai, des escomptes onéreux à payer pour se procurer cette somme, mais cette charge serait peu de chose en comparaison du préjudice qu'allait causer à notre industrie l'entrée, libre d'abord, puis à prix réduits pendant dix-huit mois, des pro-

duits dont l'admission était demandée. Aussi l'orateur conclut en invitant l'Assemblée à rejeter le projet de loi et à attendre, pour se prononcer, qu'un traité régulier eût été soumis à ses délibérations.

M. Thiers fit la réponse suivante.

---

Messieurs,

Les observations que je viens vous présenter seront courtes ; mais je les crois indispensables pour rectifier tout ce que vous venez d'entendre. Vous allez voir combien les faits et les raisonnements qui viennent d'être portés à cette tribune ressemblent peu à la réalité.

Je l'avoue, Messieurs, je ne suis pas facilement étonné ; je l'ai été, cependant, en voyant si mal accueilli un traité qui libère une portion de notre territoire. Oui, je le déclare, je suis profondément étonné. Si nous n'avons pas été dirigés par les considérations de l'intérêt industriel, nous n'avons pas négligé ces intérêts, vous allez bien le voir ; mais, ce qui nous a surtout inspirés, c'est l'intérêt de la libération et de l'indépendance du territoire national. (*Très bien! Très bien ! — Bravo! Bravo !*)

Je vous dis hautement quelle est ma pensée : moi qui, depuis quarante ans, défends les intérêts industriels, si j'avais eu dans la balance l'intérêt de la libération du territoire et l'intérêt de l'industrie, je n'aurais pas hésité un seul moment. (*Très bien! Très bien!*)

Et cela, je m'en fais honneur, je m'en vante. (*Vive approbation.*) Mais, vous allez vous en convaincre, l'intérêt industriel n'a pas été sacrifié.

Il est facile, quand on fait des traités dans une commission ou à cette tribune, d'être victorieux et de faire les traités les plus avantageux pour le pays. (*Rires d'approbation.*) Mais, lorsqu'un gouvernement a hérité de fautes immenses dont il n'est pas l'auteur; quand il consacre ses jours et ses nuits à réparer ces fautes (*C'est vrai! — Bravo ! Bravo !*); quand il consacre, dis-je, ses jours et ses nuits à les réparer, il faudrait cependant avoir quelque indulgence, si ce n'est quelque gratitude pour les efforts qu'il fait dans ce noble but, et ne pas lui imposer une tâche impossible, celle de traiter en vainqueur, quand malheureusement on ne l'a pas été. (*C'est vrai !*)

Eh bien, Messieurs, tout fatigué que je suis, à la fin d'une journée qui a été partagée en discussions dans le sein de la commission et en négociations avec les représentants de la puissance prussienne, je vais essayer de vous présenter franchement la situation telle qu'elle est en ce moment.

D'abord, on dit que nous plaçons l'Assemblée dans une situation qui n'a rien de constitutionnel. J'avoue que je ne comprends pas le reproche, et vous allez juger si mon intelligence a tort de ne le pas comprendre.

Cette négociation dure depuis plusieurs mois, et, si je vous en faisais connaître toutes les phases, vous verriez avec quelle chaleur et avec quelle ardeur j'ai

défendu pied à pied les intérêts industriels. Mais le moment suprême était venu ; il fallait prendre un parti, et, comme nous ne négocions pas seuls, comme nous négocions avec d'autres, comme nous ne sommes pas toujours maîtres de la conduite des négociations et du moment où il faut les terminer, nous avons vu s'approcher le terme de vos travaux quand la négociation n'avait pas encore atteint son propre terme.

Et alors, ne voulant rien faire qu'avec votre assentiment, non pas que nous craignions la responsabilité, je prouve tous les jours que je ne la crains pas, mais ne voulant rien faire qui n'ait votre approbation, nous vous avons présenté, comme il y en a beaucoup d'exemples dans les pays libres, pour vous les faire approuver, quelques bases qui doivent servir aux négociations qui se continuent aujourd'hui même, qui se sont continuées toute la journée et qui se continueront plusieurs jours encore.

C'est donc un respect qui n'a rien de méritoire, car il était obligé, c'est le respect de votre prérogative qui nous a conduits à vous présenter des bases pour que les négociations que nous poursuivons aient un fondement approuvé par vous ; il n'y a pas de réponse plus constitutionnelle que celle-là.

Si le traité était terminé, nous vous l'aurions apporté purement et simplement, car toute la responsabilité qui nous incombait passait ainsi sur vous. Nous ne l'avons pas apporté, parce qu'il n'est pas conclu ni signé ; nous le discutons encore ; nous avons dû nous

contenter de vous en apporter les bases ; nous ne pouvions pas faire autrement.

Voilà, Messieurs, pour la question constitutionnelle.

Maintenant, sous le rapport de la libération du sol, voici l'état vrai des choses.

J'ai à peine besoin de le dire : je porte à l'industrie du pays un intérêt ardent, un intérêt que je lui ai prouvé toute ma vie. Je ne suis pas un protectionniste de circonstance, pour la circonstance d'aujourd'hui : j'ai été protectionniste toute ma vie ; mais il y a quelque chose que je mets au-dessus de l'industrie du pays, c'est sa dignité, c'est son indépendance, c'est sa sécurité. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Il faut que vous sachiez que l'occupation étrangère est non seulement une humiliation poignante... (*Oui ! Oui !*) Oui, poignante, entendez-vous ! (*Très bien !*) Si vous étiez à notre place, vous le sentiriez comme nous. (*Vives marques d'adhésion et applaudissements sur un grand nombre de bancs. — Réclamations sur quelques bancs à droite.*)

M. Buffet. — Nous le sentons parfaitement !

M. de Cazenove de Pradine. — Nous le ressentons aussi cruellement que qui que ce soit ; elle nous a coûté plus cher qu'à vous. (*Bruit.*)

M. le Président de la République. — Je ne veux pas vous affliger, je ne veux pas affliger le pays, en lui apportant ici le tableau de nos douleurs pendant que

dure l'occupation étrangère. Non ! je ne veux affliger ni vous ni le pays, et je vous tairai beaucoup de faits. Si je pouvais vous les faire connaître, si je pouvais parler ici avec la liberté dont j'ai pu user dans le sein de la commission, vous verriez quelles sont nos douleurs, et s'il est coupable à nous de chercher à les abréger. (*Très bien!*)

Depuis que vous m'avez chargé du fardeau accablant du pouvoir, savez-vous quelle est ma principale préoccupation à côté de celle de rétablir l'ordre ? C'est d'affranchir le sol de la patrie. (*Très bien! Très bien!*) C'est à cela que je pense sans cesse, et ma politique, après le rétablissement de l'ordre, c'est, je le répète, celle de l'affranchissement du territoire. (*Nouvelle approbation.*)

Eh bien, quand nous sommes arrivés au pouvoir, l'étranger avait parcouru plus de quarante-six de nos départements ; il en occupait trente-six. Si la politique que nous conseillons est adoptée, dans quelques jours, au lieu de trente-six départements occupés, il n'y en aura plus que six.

On nous dit : Mais il faudrait qu'aucun département ne fût occupé. Eh ! mon Dieu, c'est le plus ardent de nos vœux, c'est le plus continuel de nos efforts. Et, pour arriver à ce qu'il n'y en ait plus, vous ne voulez pas que nous commencions par diminuer le nombre des seize qui sont occupés encore aujourd'hui, vous voulez que nous ne diminuions pas ce nombre de dix ! Quel chemin ferions-nous

vers ce terme, que cependant vous-mêmes aussi vous nous conseillez d'atteindre, si nous suivions votre politique et si, pour quelques intérêts que vous allez apprécier, intérêts misérables... (*Mouvement*) oui, misérables, je vais vous le montrer... (*Très bien ! Très bien ! de divers côtés*) vous allez voir combien ces intérêts sont minimes en réalité... si, pour ces intérêts-là, nous nous arrêtions dans le progrès considérable que va faire l'évacuation ?

Il faut donc que vous sachiez que, quant à cette grande question de l'évacuation, il y avait trente-six départements occupés ; par le premier traité que nous avons fait, dont nous avons suivi l'exécution avec la plus grande application et avec toute l'énergie que notre situation comportait et permettait, nous étions arrivés, au moment où cette funeste guerre civile que nous avons soutenue, permettez-moi de le dire, avec tant de dévouement, a interrompu nos opérations, nous étions arrivés à la libération de dix-sept départements ; mais dix-neuf étaient encore occupés, les départements de la Normandie et de la Picardie, les départements qui environnent Paris et tous ceux de l'Est.

Depuis que la guerre civile est terminée, lorsque les opérations financières sont devenues possibles, lorsque le crédit, confiant dans la probité et la richesse de la France, a répondu à notre appel avec tant de vivacité, de zèle et de dévouement patriotique, nous avons pu commencer cette partie de la libéra-

tion qui ne pouvait plus s'accomplir, passez-moi le mot, qu'à prix d'argent, nous avons payé le premier demi-milliard; les départements de l'Eure, de la Seine-Inférieure, de la Somme, ont été évacués. Il y en avait dix-neuf ; par conséquent il en restait seize encore; quatre entourant Paris et douze composant les départements de l'Est. Pour obtenir la libération des départements environnant Paris, que nous appelons, dans la discussion de toutes ces questions, les départements parisiens, il a fallu payer le deuxième et le troisième demi-milliard ; nous l'avons fait dans un espace de temps, j'ose le dire, bien court, et, si je pouvais entrer dans des détails d'opérations financières, vous verriez qu'il y a quelque mérite à l'avoir fait. Je puis d'autant plus le dire sans amour-propre, que le principal mérite appartient au ministre des finances qui siège sur ces bancs. (*Très bien ! Très bien !*)

En payant le deuxième et le troisième demi-milliard, nous avons obtenu cette évacuation qui n'est pas terminée, qui est commencée à peine, celle qui nous rendra Paris, les forts qui entourent Paris, et, indépendamment du département de la Seine, les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne et de l'Oise. C'est là l'opération la plus importante dans la grande œuvre de l'évacuation; car, on peut le dire, c'est le cœur de la France qui était sous la main de l'étranger, et qui maintenant est libre et peut battre en toute liberté. (*Très bien! Très bien! — Vive adhésion.*) Mais il restait un moyen de faire évacuer six

départements de l'Est sur douze qui sont encore occupés, c'était de payer le quatrième demi-milliard. Ce sont ces six départements, et les quatre situés autour de Paris, c'est-à-dire dix départements, qui, si vous approuvez notre œuvre diplomatique, seront évacués dans dix ou quinze jours.

Or, dix départements sur seize, évacués en quelques jours, c'est un acte qui aurait mérité autre chose que le blâme si sévère qu'il a encouru. (*Oui! Oui! Acclamations!*) Mais, nous dit-on, l'évacuation de ces six départements ne libérera pas entièrement le pays; il restera six autres départements dans les mains de l'étranger. C'est vrai; ces six départements, on pourrait les libérer autrement; mais enfin, ne vaut-il pas mieux que, sur douze, il n'y en ait plus que six dans les mains de l'étranger? La question est aussi simple que celle-là.

Mais, nous dit-on, ce n'est pas une faveur qu'on vous fait; vous n'aviez qu'à payer le quatrième demi-milliard, et sur-le-champ les départements étaient évacués sans qu'il y eût aucun sacrifice à faire!

Tout à l'heure on nous disait: Vous n'avez qu'à parler de telle ou telle façon à la puissance qui est placée en face de vous, et vous ferez un meilleur traité! Maintenant on nous dit: Vous n'avez qu'à payer; vous avez payé 1 milliard 500 millions; qu'est-ce que c'est que 500 millions de plus?

Permettez-moi de vous dire que vous raisonnez sur ce sujet, ne vous offensez pas du mot, vous raison

nez aussi lestement que vous avez raisonné tout à l'heure sur la facilité avec laquelle on pouvait négocier avec une puissance victorieuse. Non, on ne se procure pas 500 millions aussi aisément que vous le croyez ; de ce que l'on nous a offert 5 milliards, vous en concluez qu'on arriverait facilement à trouver 500 millions. C'est une chose pénible d'entrer dans le détail des affaires ; mais cela n'est pas inutile quand il s'agit de faire comprendre à ceux qui m'écoutent la difficulté des choses.

Par cela seul que l'on a trouvé 1 milliard 500 millions, croyez qu'il est difficile d'en trouver encore 500. (*C'est évident !*) Mais est-ce la difficulté de se procurer les 500 millions ? Non ! la difficulté n'est pas là. Nous avons obtenu, et j'aime à le dire parce que c'est à l'honneur de la richesse du pays, c'est un exemple inouï jusqu'ici, nous avons obtenu 1 milliard 500 millions, non pas offerts, mais réalisés, 1 milliard 500 millions dans l'espace d'un mois et demi à peine.

Il n'y a que les hommes qui ne connaissent pas les affaires qui n'en soient pas très étonnés, et très heureusement étonnés. (*C'est vrai ! C'est vrai !*) On n'a jamais remué de telles masses d'argent ; et j'ai vu les financiers les plus considérables, les plus confiants dans les forces de la France et dans sa richesse, non fictive, mais réelle, je les ai entendus nous dire qu'aux 300 millions qu'on devait verser le jour même de cet emprunt de 2 milliards, il y aurait très probablement

à ajouter 600 millions d'escompte. L'escompte d'un emprunt est cette somme que versent ceux qui veulent libérer leur souscription sur-le-champ.

J'ai toujours eu la plus grande confiance dans mon pays. J'aimais à supputer que nous pourrions en quinze jours réunir 300 millions du premier versement et 600 millions d'escompte, c'est-à-dire, je le répète, les 600 millions versés par ceux qui voulaient libérer sur-le-champ les inscriptions de rentes qu'ils avaient souscrites.

Eh bien, nous sommes arrivés à 1 milliard 500 millions, et je suis heureux de le dire devant vous et devant l'Europe, pour qu'on sache quelle est la richesse réelle du pays, dont le crédit repose sur deux choses qui sont bien réelles toutes les deux : sa probité et sa richesse. (*Vives et nombreuses marques d'assentiment.*)

Messieurs, aujourd'hui, si nous avions voulu nous procurer le quatrième demi-milliard, ce n'était pas impossible, c'est vrai; avec une dépense d'escompte assez considérable, nous pouvions avoir le quatrième demi-milliard. Mais n'allez pas en conclure : Pourquoi ne vous l'êtes-vous pas procuré pour payer sur-le-champ et faire évacuer les six départements sans consentir à des sacrifices industriels? Eh bien, voici ce qu'il faut que vous sachiez : si nous avions à payer à Paris, oh! certainement, avec quelques sacrifices d'escompte, nous aurions trouvé les 500 millions et la chose eût été faite; mais ce n'est pas à Paris qu'il faut payer; il faut payer (lisez le traité, et cela me

serait pas dans le traité que cela résulterait de la nécessité et de la nature des choses), il faut payer dans toutes les grandes villes commerciales de l'Allemagne.

Or la difficulté de l'opération, savez-vous où elle est? Elle est dans le transport de ces valeurs énormes hors de Paris. Si nous voulions les transporter en numéraire, nous avons à la Banque 600 ou 700 millions de numéraire, nous produirions sur-le-champ une crise monétaire effroyable. (*C'est très vrai!*) Nous ne pouvons les transporter en marchandises; cela ne dépend pas de nous; nous ne faisons pas le commerce, nous ne pouvons nous servir que des effets de commerce, de ce qu'on appelle des traites de place à place. Or ces traites expriment, quoi? Le commerce réel; nous vendons aux Allemands, ils nous vendent à nous; nous vendons aux Anglais, les Anglais nous vendent à nous, et le papier qu'on appelle traite, et qui sert à porter les valeurs d'un pays dans un autre, doit reposer sur un commerce réel et sérieux.

Croyez-vous que nous ayons avec l'Allemagne un commerce suffisant pour trouver 1 milliard 200 ou 1 milliard 500 millions de traites? Non, nous nous sommes servis du crédit, et non seulement du crédit qui repose sur le commerce de la France avec l'Allemagne, mais nous avons été obligés de nous servir du crédit, par exemple, de la France sur l'Angleterre et de l'Angleterre sur l'Allemagne; nous prenons du papier sur Londres pour trouver à Londres du papier sur Berlin.

A cette opération, dans laquelle, j'ose le dire, il a été déployé une véritable habileté, à cette opération, si l'on est prudent, il faut mettre des bornes. Vous trouvez des spéculateurs téméraires qui vous offrent du papier. Un gouvernement, quelque désireux qu'il soit de hâter une opération sacrée, comme celle de l'évacuation du sol, ne s'expose pas à une crise dans le change.

C'est ce qui serait arrivé, et ce qui arriverait aujourd'hui, si nous ne contenions le sentiment patriotique qui nous fait désirer passionnément la libération du sol beaucoup plus que la protection de l'industrie, si, dis-je, nous ne contenions pas ce patriotisme par la prudence.

Pour tout homme connaissant l'état des places de l'Europe, ayant quelque tact des affaires.... car il faut, dans les affaires, ajouter à la science ce qu'on appelle le tact, ce que, sur les champs de bataille, on appelle le coup d'œil, ce que, dans la politique, on appelle l'à-propos, ce tact qui fait qu'on devine si l'on a tenté trop ou pas assez.... il est évident que nous devions nous arrêter.

Je n'hésite pas à le dire, le patriotisme de mon honorable et habile collègue, M. Pouyer-Quertier, serait allé peut-être plus vite que le mien, et, obéissant à ce que j'appellerai, si vous voulez, ma timidité, je lui ai dit : N'allez pas si vite et ne chargeons pas la place d'un fardeau qu'elle ne pourrait pas porter. Car vous avez entendu parler d'une crise monétaire. Savez-vous

ce que cela signifie? Cela veut dire que, pour soutenir le change, il faudrait envoyer du numéraire pour racheter le papier qu'on aurait émis de trop sur l'étranger. C'est là ce qui ferait naître cette crise monétaire dont on parle à tort, dont on aurait raison de parler si nous n'avions pas été aussi prudents, dont on parlerait avec vérité si nous avions voulu faire une opération de change de 500 millions. (*Très bien! Très bien! — Mouvement.*)

Parmi les gens d'affaires on me comprendra, et, je ne crains pas de le dire, on m'approuvera. (*Oui! Oui!*)

Il faut laisser se reconstituer cette masse de papiers réels reposant sur des opérations commerciales réelles elles-mêmes; il faut laisser se reconstituer cette masse de papiers qu'on appelle des traites, avant de faire une nouvelle opération comme celles que nous avons faites depuis six mois, qui nous ont procuré la libération des départements normands et nous procurent en ce moment la libération des départements parisiens.

Cependant il y avait six départements que nous pouvions libérer, et cela par un moyen très simple et point hasardeux. Depuis plusieurs mois nous étions... je ne veux pas employer une expression fâcheuse, à laquelle on pourrait donner un sens que je n'y attache pas, mais, si j'osais, je dirais que nous étions assaillis par les instances des Alsaciens-Lorrains, auxquels on témoignait, il y a quelque temps, tant d'intérêt... Il semble que, depuis que nous leur avons témoigné

notre intérêt particulier, nous avons refroidi celui des autres. (*Non! Non!*) Nous étions assiégés d'instances de toute espèce, et l'on nous disait : Voilà d'anciens Français qui vous sont chers encore, vous ne pouvez rien pour eux. Mais pourquoi ne conserveriez-vous pas avec eux votre ancien commerce et même votre commerce tout entier? On nous disait encore : Entre Mulhouse et Paris, il y avait une masse d'échanges considérables; pourquoi ne souffrez-vous pas la continuation de ce commerce? L'Alsace devra encore quelques avantages à son ancienne métropole, et vous-mêmes y trouverez l'avantage de continuer un commerce important avec une des plus riches provinces de l'ancienne France? J'ai dit aux Alsaciens, qui ne doutaient pas de l'intérêt que je leur portais, car je le leur avais prouvé sous le dernier gouvernement, et, à cette époque où il n'était pas facile d'être protectionniste, je leur avais donné des preuves de cet intérêt, ils y comptaient et ils pensaient que je me rendrais facilement à leurs prières... Néanmoins je leur ai dit : Vous avez été Français; je suis bien malheureux de ce que vous ne l'êtes plus. Je puis répéter ce que j'ai eu le tort de répéter trop souvent : Ce n'est pas ma faute, mais vous n'êtes plus Français. Aujourd'hui, je me dois exclusivement à ceux qui sont Français, et je ne puis pas, quel que soit l'intérêt que vous m'inspiriez, vous sacrifier les intérêts français. (*Mouvement.*)

Eh bien, ils se sont plaints de moi. Je l'ai regretté.

Peut-être, aujourd'hui, en voyant à quel point je suis attaqué à cause de l'intérêt que je leur témoigne, peut-être verront-ils qu'ils avaient été quelque peu injustes à mon égard. Je le répète, je leur ai dit avec l'insistance que je mets en toutes choses : Non, je ne vous sacrifierai pas l'intérêt français. Alors on m'a dit : Cependant il y a un intérêt qui vous touche au plus haut degré : c'est l'évacuation du territoire. Et si, pour quelques facilités accordées à notre commerce, vous obteniez une libération plus grande du sol, que feriez-vous?

Eh bien, je l'avoue, j'ai éprouvé un sentiment que j'ai quelque peine à définir, les mots ne m'arrivent pas facilement pour l'exprimer... (*Sourires.*) Je l'avoue, j'ai incliné à cette espèce de contrat : quelques sacrifices industriels, si sacrifices il y a, mais qui seraient compensés par une plus rapide évacuation du sol.

Si nous avions pu aussi facilement que l'imaginait le préopinant nous procurer les 500 millions, oh! j'aurais mieux aimé libérer les six départements dont je viens de parler par le versement immédiat de cette somme. Mais, ne le pouvant pas sans imprudence, j'ai écouté ce qu'on m'a dit.

Voici donc le fond du traité : lorsque la France avait l'Alsace et la partie de la Lorraine qui a été ajoutée à l'Alsace, ce qui fait qu'on l'appelle l'Alsace-Lorraine, mot qui me navre le cœur toutes les fois qu'il se rencontre sous ma plume, dans les négociations, lorsque la France avait ce pays qu'on appelle

l'Alsace-Lorraine, il n'y avait pas de douane qui vous protégeât contre lui! (*C'est vrai! C'est vrai!*) Eh bien, avez-vous jamais dit que l'Alsace-Lorraine vous ruinât? Non... (*Mouvement.*)

Je prie qu'on ne m'interrompe pas, je prévois l'objection, elle est trop facile; j'ai trop discuté cette question-là, pour ne pas connaître l'objection à l'avance; mais je ne puis pas traiter deux points à la fois. Enfin, mettez les choses au vrai. Est-il vrai que les fers de M. de Wendel, dont on vous a tant parlé, et qui ne sont pas, à tout prendre, aussi redoutables qu'on vous l'a dit, je vous le prouverai tout à l'heure, est-il vrai que les fers de M. de Wendel arrivaient ici sans droits? Est-il vrai que ces belles toiles de Mulhouse, les produits de toutes ces filatures si riches, si nombreuses, si remarquables par leur goût, arrivaient tous sans droits à Paris? Oui, et je n'ai pas entendu dire, même aux Rouennais, que l'Alsace les ruinât.

Eh bien, voici un régime dans lequel, à partir du 1er janvier prochain, cette concurrence que vous supportiez autrefois sans protection, vous allez la supporter protégés par un quart de droit pendant six mois, et, au mois de juillet prochain, par un demi-droit.

Comment! cette protection d'un quart de droit pendant six mois, et d'un demi-droit pendant les douze mois qui suivront, ne vous garantit pas contre la concurrence de ces provenances que vous suppor-

tiez naguère sans protection! J'avoue que moi, vieux protectionniste, je ne puis le croire.

On dit : Ce n'est pas l'Alsace, mais c'est ce qui est derrière l'Alsace que nous craignons!

Quant aux droits, permettez-moi ce simple calcul bien clair, bien facile.

Le droit sur le fer est de 6 francs le quintal métrique; le quart du droit, c'est 1 fr. 50; le demi-droit, c'est 3 francs. Eh bien, il y a dans cette Assemblée des métallurgistes très habiles, et je leur demanderai si un droit de 1 fr. 50 et de 3 francs ne constitue pas une différence telle qu'on peut se croire très suffisamment protégé quand on a une pareille différence en sa faveur! Il n'y a pas un homme sérieux qui dise que 1 fr. 50 et plus tard 3 francs ajoutés au prix qu'on réclame ne seront pas une protection très considérable, toujours, bien entendu, à la condition que derrière l'Alsace il n'y ait pas autre chose. Or je vais vous prouver qu'il n'y a pas autre chose certainement.

Mais on nous a dit.... car c'est ainsi qu'on raisonne, lorsqu'on ne traite réellement avec personne et qu'on s'abandonne à son imagination ou à son zèle pour une industrie qu'on représente ou qui vous est chère..... Cela sans doute est fort légitime; mais vous comprendrez que, s'il est légitime d'aimer son industrie, il est bien légitime aussi d'aimer l'indépendance de son pays... (*Vives marques d'assentiment.*) Parlant donc de tout cela avec la confiance dont vous venez d'être témoins, on nous a dit beaucoup de choses que je ne

veux pas répéter, entre autres celle-ci : mais les houilles de Saarbrück procurent aux établissements d'Hayange et à d'autres des avantages immenses.

Eh bien, Messieurs, les houilles de Saarbrück sont si peu avantageuses à employer pour la métallurgie, qu'on vient de prendre jusqu'à cent mille tonnes de houille et de coke dans le département du Nord, à Valenciennes, pour aider à la métallurgie de l'Est. J'en parle comme témoin et j'en suis très sûr.

Il n'est donc pas exact de soutenir que la fabrication du fer soit aussi facile, aussi avantageuse et aussi redoutable qu'on le dit dans l'Est. La preuve, c'est que, sous le dernier régime, un an avant la chute de ce régime, indépendamment de l'établissement de M. de Wendel, quelques autres grands établissements, qui devaient, comme le sien, produire des centaines de mille tonnes de fer par an, ont dû suspendre leur production tant ils ont reconnu qu'on s'en exagérait les avantages.

Voilà des faits vrais, que je connais personnellement et que je ne consentirai pas à laisser nier parce qu'ils sont la vérité même.

Il ne faut donc pas dire que l'industrie des fers de l'Est soit si redoutable pour notre industrie que nous ne pourrons pas supporter la concurrence. Cette concurrence sera laborieuse, je le reconnais; mais enfin nous la soutenions autrefois sans droits et aujourd'hui nous allons être protégés par un droit de 1 fr. 50 et, dans six mois, par un droit de 3 francs. D'ail-

leurs, savez-vous ce qui m'a décidé? C'est ceci. On nous demandait beaucoup d'années; là-dessus j'ai été invincible; j'étais tout prêt à faire le sacrifice, quelque douloureux qu'il fût, de renoncer à l'affranchissement immédiat des six départements qui vont être libres. Oui, j'étais prêt à ce sacrifice, si l'on avait persisté à me demander, comme on le faisait, cinq ou six ans. J'ai dit très nettement, comme je dis les choses quand je suis décidé à ne point céder, j'ai dit : Non! six ans, je ne peux pas les accorder! Mais quoi! Messieurs, si, pour libérer un grand nombre de nos concitoyens, il s'agit de souffrir six mois, vraiment nous ne le pourrions pas! Si l'on posait la question, et c'est ainsi qu'il faut la poser, si on la posait devant toute la France, dites-moi, que penserait-elle de nous? Quoi! pour six mois d'une souffrance industrielle, que moi je nie, pour douze mois de ce qui n'est plus la souffrance, car il y a pour cette époque le demi-droit, on hésiterait à libérer six départements! Je dis que ce serait une impiété! (*Vive approbation et applaudissements répétés.*)

Maintenant on ajoute : Mais derrière l'Alsace, il y a l'Allemagne, la Suisse, toutes les puissances industrielles!

Je le nie absolument. Nous avons cherché et nous avons trouvé le moyen, je dis que nous avons trouvé, parce qu'il y a une expérience de six mois déjà faite, nous avons trouvé le moyen d'empêcher que les avantages faits à l'Alsace-Lorraine profitent à l'Allemagne

et à la Suisse. Les Alsaciens, naturellement, ne veulent pas faire bénéficier l'Allemagne et la Suisse des avantages que nous leur accordons. Et que peut-on faire de mieux que de recourir à l'intérêt des Alsaciens-Lorrains eux-mêmes pour se garantir contre l'invasion des produits allemands, suisses ou anglais?

D'abord, quant aux produits anglais, il n'en vient pas. Des produits suisses, il pourrait en venir; mais les Allemands eux-mêmes se défendent contre la Suisse et très énergiquement. Nous avons donc déjà la défense de l'Allemagne contre la Suisse et les autres pays étrangers. L'Allemagne contre les fers de Suède a un droit spécial supérieur au nôtre. Ces fers de Suède devraient donc, pour arriver en concurrence avec les nôtres, d'abord payer le droit allemand qui les frappe, puis, venant d'Alsace en France, payer encore le quart et plus tard la moitié du droit français.

Indépendamment de ces considérations, il faut bien savoir qu'on a formé, en Alsace et en Lorraine, des syndicats qui ont été élus par les chambres de commerce; ces syndicats, composés de tous les industriels du pays, métallurgistes, filateurs, tisseurs, imprimeurs d'étoffes, etc., ces syndicats fonctionnent depuis six mois, et je vous assure qu'il n'y a pas de douane, en Europe, aussi sévère, aussi rigide que la leur, par la raison bien simple qu'il ne s'agit pas de l'intérêt d'une administration, mais de leur intérêt propre. (*Marques d'assentiment.*) Et notre douane, qui

n'est pas facile pour la fraude, a constaté elle-même que ces syndicats étaient la meilleure institution de douane que l'on pût imaginer, quand il s'agit de circonstances comme celles où nous sommes, et que le meilleur gardien de la frontière, c'était l'intérêt particulier lui-même.

Quand on compose ces syndicats, on s'adresse à nous, on s'adresse à la douane française, et, de plus, s'il y a une maison qui ait fraudé, nous avons le droit de la frapper d'interdit et de lui ôter la faculté de continuer un commerce interlope. Nous avons donc toutes les garanties que nous pouvions désirer. Et ce ne sont pas là de ces garanties imaginaires que l'on se donne sur du papier ; il y a six mois que l'institution existe, et il y a six mois qu'elle rend à l'Alsace-Lorraine des services tels que l'Alsace-Lorraine se tient pour bien garantie. Vous le voyez donc, il n'est pas vrai encore une fois que ces avantages, que nous accordons pour six mois, pour douze mois, à l'Alsace-Lorraine, soient accordés à toutes les nations industrielles; ils ne sont accordés qu'à l'Alsace-Lorraine, et à elle seule.

Il fallait stipuler une garantie de plus, nous objecte-t-on. Nous en avons entendu parler dans le sein de la commission, et nous y songions déjà. A cet égard, nous avons imaginé une rédaction qui, très heureusement, est à peu de chose près conforme à celle que propose la commission. Je ne dirai pas que les beaux esprits se rencontrent... (*Sourires*), cela ne serait pas digne de la gravité du sujet, mais je

puis dire que, quand on agit simplement et de bonne foi, on a beaucoup de chance de se rencontrer. (*Vives et nombreuses marques d'adhésion. — Applaudissements.*)

Nous nous sommes donc rencontrés avec la commission en ce point, et nous avons inséré la disposition que voici. Je la cite de mémoire; les termes peuvent n'être pas rigoureusement exacts, mais j'affirme l'exactitude du sens :

« Les syndicats veilleront à ce que, pour les importations de France dans les provinces cédées ou des provinces cédées en France, les proportions connues du commerce antérieur des deux pays ne soient pas dépassées. »

Or tous les négociants alsaciens, comme tous les négociants français de Paris qui font le commerce le plus considérable avec l'Alsace, connaissent parfaitement ce qui entrait dans ces provinces comme ce qui en sortait; et ces syndicats, qui sont un jury... Ce ne sont pas des douaniers précisément, bien qu'ils en fassent l'office mieux que les douaniers eux-mêmes : c'est un jury... Ces syndicats, agissant en jury, arrêteront tout ce qui dépasserait l'ancien commerce de l'Alsace avec la France.

Ce que nous avons voulu, c'est ne pas troubler les relations des deux pays; c'est permettre que le commerce qui existait autrefois entre l'Alsace et la France continue, avec cette réserve que, pour ce commerce, s'élèverait, dans quelques mois, une digue d'un quart

de droit, et, dans douze mois, une digue d'un demi-droit.

Je crois, Messieurs, que nous avons fait là tout ce qu'un soin jaloux, très jaloux, pouvait nous inspirer et aurait inspiré à d'autres qui auraient été à notre place. (*Assentiment sur plusieurs bancs.*)

Enfin on a parlé du payement par anticipation du quatrième demi-milliard, que nous devions faire au mois de mai de l'année prochaine et que nous allons faire actuellement.

Ces matières sont très difficiles à fixer par des traités, et nous avons déjà cinq ou six instruments sur le même sujet. En effet, il y a eu le traité des préliminaires que je vous ai porté à Bordeaux et que vous avez approuvé; il y a eu le traité définitif et il y a eu plusieurs conventions; je le répète, tout ce qui tient à l'occupation étrangère, à l'évacuation, est difficile à régler; nous avons plusieurs traités, plusieurs conventions.

D'après un de ces traités, nous ne devions payer qu'au mois de mai le quatrième demi-milliard; mais, pour anticiper, ce qui nous aurait permis de libérer les six départements dont il s'agit, il aurait fallu payer tout de suite ce que nous aurions dû payer au mois de mai prochain ; alors, une opération de change aurait été nécessaire. Elle aurait été très hasardeuse, très téméraire, et, au jugement des vrais gens d'affaires, elle aurait été très imprudente. Ne voulant pas cela, et la Prusse, qui était maîtresse de conserver un gage,

nous ayant demandé de lui assurer une garantie en remplacement de celle qui résultait pour elle de l'occupation de six départements, nous avons pris l'engagement de lui donner, dans un délai de peu de jours, des signatures de grandes maisons, de ces maisons dont personne ne conteste le crédit, pour la somme que nous devons payer en mai 1872.

Mais ces payements, que nous aurions dû faire aujourd'hui pour libérer six départements, nous les ferons en mai, époque convenue, ou plutôt nous les ferons en mars, avril et mai ; nous anticipons de deux mois.

Ce n'est pas là une opération de change, nous n'émettons pas de nouvelles traites, le change ne peut pas en être altéré ; mais la Prusse, devant cette garantie qui est consentie pour faire cesser l'occupation de six départements, la Prusse a, non pas seulement la signature de la France (de grands événements en Europe pourraient rendre cette signature caduque), elle a la signature de maisons réputées de premier crédit et qui se trouvent engagées avec nous.

Ainsi nous n'anticipons pas le payement réel ; pour l'anticiper, il aurait fallu, je le répète, des opérations de change très délicates, très difficiles et très téméraires ; ce sont seulement des garanties que nous avons données.

Sans doute tout cela ne se fait pas gratis ; mais la dépense n'est rien à côté des avantages que nous trouvons dans la réduction de 80,000 hommes à

50,000, de 30,000 chevaux à 18,000 entretenus par nous. Il y a là une économie d'une vingtaine de millions, et certainement le crédit que les grandes maisons de banque nous auront prêté ne nous coûtera pas cette somme. Ainsi, Messieurs, à ne considérer les choses qu'au point de vue vulgaire, même à ce point de vue, quand il s'agit d'intérêts considérables, l'avantage est encore de notre côté. (*Assentiment sur plusieurs bancs.*)

Je résume ces trop longues explications... (*Non! Non!*) Je l'affirme en honnête homme, c'est la réalité même que j'ai fait passer sous vos yeux, sans illusion, sans fantasmagorie ; c'est la réalité même. Six départements auraient été occupés jusqu'au mois de mai ; grâce à cette transaction, ils ne seront occupés que huit ou dix jours après la ratification du traité qui est pendant ; ils seront libres, enfin, ces excellents Français de l'Est, ces Français auxquels on s'intéresse si puissamment qu'on nous demandait ces jours-ci pour eux des sacrifices que j'hésitais à faire dans l'intérêt ardent que je porte au Trésor et au crédit de mon pays.

De ces départements qui vous ont si vaillamment défendus, sur douze, il y en a six qui vont être libérés ; et cela ne nous coûte qu'une opération fort simple, qui n'a rien de téméraire, c'est-à-dire simplement le sacrifice de quelques droits, sacrifice dont je vous ai fait connaître la portée.

Ainsi, moyennant un sacrifice industriel, qui en

réalité n'en est pas un, moyennant une opération de finance qui n'anticipe pas le payement réel reculé au mois de mai, nous obtenons tout de suite la libération de six départements.

J'ose mettre nos œuvres sous vos yeux, sous les yeux des députés impartiaux, et je dirai de vous tous, qui avez bien voulu nous donner votre confiance. Et je ne dis pas cela, Messieurs, pour solliciter cette confiance, car elle m'accable. En ceci je ne réclame que l'honneur que je paye, je vous l'assure, presque de ma vie. Ce n'est pas votre faveur que je sollicite ici, c'est votre justice. (*Très bien! Très bien!*)

Oui! il y a huit mois que nous sommes aidés par vous, que je suis aidé de mes collègues qui me consacrent tous leurs soins, qui suppléent à mes forces défaillantes ; mais, grâce à votre appui, grâce à mes collègues, en huit mois nous sommes arrivés à ce résultat que, sur douze départements encore occupés, il n'y en aura bientôt plus que six dans cette douloureuse situation!

Eh bien, je ne le dirai pas avec orgueil, mais je le dirai avec la consolation de ma conscience : nous pourrons nous présenter bientôt devant le pays en lui faisant connaître et apprécier les faits que je viens de mettre sous vos yeux.

(*Très bien! Très bien! — Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs. — Aux voix! Aux voix!*)

Malgré l'opposition de M. Peltereau-Villeneuve, qui invoqua les souffrances et les intérêts de l'industrie nationale, et les observations de M. Buffet, qui insista sur le droit et le devoir constitutionnels de l'Assemblée de ne se prononcer que sur un traité dont les conditions et le texte précis lui seraient connus, le projet de loi fut voté par 533 voix contre 31.

CCLII

# MESSAGE

DU

## PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

LU LE 7 DÉCEMBRE 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

Ainsi qu'il avait été décidé par la résolution du 13 septembre précédent, l'Assemblée reprit ses travaux le 4 décembre, et, dans la séance du 7, M. Thiers lui donna lecture du message suivant.

---

Messieurs,

Nous nous retrouvons, après deux mois et demi de séparation, dans la voie que vous avez, d'accord avec le gouvernement, ouverte vous-mêmes, y faisant chaque jour de nouveaux pas, et nous avançant ainsi vers le but que nous nous sommes proposé d'atteindre, le rétablissement de la paix au dehors et au dedans, la réorganisation de tous les services bouleversés par la guerre extérieure et par la guerre civile, par la succession en quelques mois de plusieurs gou-

clure une paix sans aucun moyen d'en disputer les conditions, à supporter une écrasante indemnité de guerre, et, sans finances comme sans soldats, à acquitter 8 milliards, à créer une armée, pour que le désordre contenu cessât d'être menaçant, et que l'Europe, qui le désirait, sût bien que la France existait encore. (*Très bien! Très bien!*)

Tel est l'état de choses auquel il faut comparer l'état présent. Eh bien, Messieurs, les termes de cette comparaison mis en présence, nous osons dire devant vous, car ce n'est pas nous louer, c'est vous louer, vous qui avez voulu ces résultats, c'est louer le pays qui s'y est prêté, nous osons dire que la somme des maux est singulièrement diminuée. (*Assentiment.*)

Les relations avec l'Europe sont devenues paisibles et bienveillantes; les principales difficultés avec la Prusse sont réglées; il y avait quarante départements occupés; il n'y en a plus que six; 2 milliards de l'indemnité de guerre, sur 5, sont acquittés ou vont l'être.

Malgré un embarras monétaire passager, qui vous sera expliqué tout à l'heure, le crédit du pays se consolide; les impôts nouveaux rentrent avec facilité, et nous présagent le retour prochain de l'équilibre financier. L'armée, qui a été notre consolation dans nos malheurs, se reconstitue, et offre déjà un modèle de tenue, de vigueur, d'esprit militaire. (*Vives marques d'adhésion.*) L'industrie, occupée à refaire les approvisionnements qui manquaient dans les magasins

de l'Europe et de la France, est arrivée au plus haut degré d'activité. L'ordre matériel est assez complètement rétabli pour que la dissolution et le désarmement des gardes nationales, accomplis avec la mesure qui convenait, n'aient rencontré aucune résistance. L'ordre moral, si prompt à troubler, si lent à rétablir, laisse seul à désirer, surtout dans les départements du Midi, où les passions des partis se ressentent de l'ardeur du climat. D'ailleurs il manque au repos complet du pays quelque chose qui est présent à tous vos esprits, quelque chose qu'il n'appartient pas au gouvernement de lui procurer, qu'il est dans vos pouvoirs, qu'il ne serait peut-être pas dans votre sagesse de chercher à lui donner précipitamment, c'est-à-dire un avenir clairement défini. Un tel bienfait, il faut le demander au temps, à Dieu, seul possesseur du temps, à Dieu, seul dispensateur des choses, et s'y préparer par la patience, le sang-froid, la claire intelligence de la société moderne. (*Sensation générale et profonde.*)

Quant à nous, vos simples délégués, notre unique mais impérieux devoir est de réorganiser le pays, et c'est à cette tâche, déjà bien laborieuse, que nous avons consacré nos veilles et tout notre dévouement. C'est du progrès de cette tâche que nous devons aujourd'hui vous rendre un compte fidèle; mais, pour que ce compte soit clair, il faut qu'il soit détaillé; nous vous demandons en conséquence votre indulgente et patiente attention. (*Écoutez! Écoutez!*)

La situation extérieure, comme je viens de vous le dire, est aussi calme que nous pouvions l'espérer à la suite d'une guerre malheureuse. Notre politique est la paix, la paix sans découragement, comme sans bravade, avec la conviction que la France réorganisée sera toujours nécessaire à l'Europe, toujours capable d'y remplir ses devoirs envers les autres et envers elle-même. (*Très bien! Très bien!*) Si, contre son gré et contre toute probabilité, de nouveaux événements pouvaient survenir, ces événements ne seraient pas son ouvrage, car elle est décidée à les éviter loin de chercher à les faire naître. (*Très bien!*)

Elle l'a dit à tous les gouvernements ; elle s'occupe de rétablir ses finances et son armée, sans autre projet que de rester la France, ce qu'elle doit désirer, ce que tout le monde doit désirer comme elle.

Elle veut donc la paix ; elle le déclare sur son honneur, et ne faillira point à cette parole solennellement donnée ! (*Très bien! Très bien!*)

Du reste, ses vues sont aujourd'hui celles de tous les États. Ceux qui ont pris part à la guerre sont fatigués; ceux qui n'ont fait qu'y assister en sont effrayés. La guerre se fait aujourd'hui avec de si terribles moyens, que tout honnête homme, prince ou citoyen, doit reculer à la seule idée d'y exposer l'humanité sans une nécessité absolue. (*Vive approbation.*) La France, qui aurait le droit d'être mécontente de son sort, voulant la paix, tous les autres États la vou-

lant comme elle, il n'y a aucune prévision possible qui puisse faire craindre la guerre.

Cette déclaration faite, permettez-nous d'entrer dans le détail de nos relations avec les diverses puissances de l'Europe qui ont avec nous des affaires à régler.

Lorsque vous nous avez quittés, une convention allait être signée avec l'Allemagne pour l'évacuation de six départements sur douze qui restaient encore occupés. Quelques scrupules nés parmi vous sur les conditions de cette convention ont entraîné un nouvel examen des questions soulevées, et la conclusion a été retardée d'un mois entier.

Vous connaissez déjà les bases de cette négociation. Il s'agissait de devancer de neuf à dix mois l'évacuation de six de nos départements.

L'Allemagne y mettait pour condition la certitude du payement intégral des deux premiers milliards de l'indemnité, plus quelques avantages commerciaux en faveur de l'Alsace-Lorraine, avantages stipulés en principe dans le traité de paix de Versailles.

Quant au payement intégral des deux premiers milliards, déjà soldés en grande partie, la France en avait les moyens dans l'emprunt souscrit avec tant d'empressement par les capitalistes français et européens.

Mais il s'agissait de payer au dehors, ce qui était difficile sans faire monter le change, et, par suite,

sans faire sortir le numéraire de France. Aussi le gouvernement de la République hésitait-il devant les engagements qu'on lui demandait, ne voulant pas s'exposer à une crise monétaire que nous avons évitée, mais en nous en approchant de très près. L'Allemagne nous demandait des effets à six, sept ou huit mois, effets négociables, qu'elle promettait toutefois de ne pas négocier tant que le gouvernement resterait dans les mains où il se trouve aujourd'hui. Cette réserve, si flatteuse qu'elle fût, répugnait à notre loyauté, car c'eût été faire à nos successeurs, si la France avait voulu nous en donner, une condition qui aurait rendu impossible d'en trouver. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*)

Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, appréciant nos scrupules, connaissant notre bonne foi, n'a pas insisté, et, renonçant à toute intervention des banquiers, s'est contenté de la signature du ministre des finances et du Président de la République. Cette sage concession a fait disparaître toute difficulté relativement au payement définitif des deux premiers milliards. Les mesures sont prises, et les versements seront effectués aux époques convenues.

La seconde difficulté, celle des avantages commerciaux promis en principe à l'Alsace-Lorraine, était plus embarrassante.

L'Alsace, depuis deux siècles et demi, avait toujours pris en France les matières premières de sa riche industrie, et lui avait envoyé en échange ses

produits manufacturés. C'est cet état de choses que la Prusse voulait conserver quelque temps encore.

Quant à moi, toujours fort soucieux du sort de notre industrie, je n'étais guère alarmé pour elle de ce qu'on demandait en faveur de l'Alsace-Lorraine, car, si la France avait pu, pendant plus de deux siècles, supporter la concurrence alsacienne sans aucune protection, il ne pouvait pas être dangereux pour elle de la supporter pendant un an et demi, par exemple, avec le secours d'un droit successivement croissant. Ainsi, l'on avait demandé l'exemption complète de droits jusqu'au 31 décembre de la présente année ; un quart de droit jusqu'au 1er juillet de l'année prochaine, et un demi-droit pendant l'année à courir du 1er juillet 1872 au 1er juillet 1873. Les produits français devaient entrer en Alsace-Lorraine aux mêmes conditions. De plus, on avait formé un syndicat composé de manufacturiers alsaciens, très intéressés à ne pas partager avec les Suisses et les Allemands le privilège qu'on leur accordait, et chargés de veiller à ce que les produits introduits en France fussent tous d'origine alsacienne. Les garanties étaient donc suffisantes pour un privilège qui, d'ailleurs, ne devait durer que dix-huit mois.

La question était moins simple à l'égard des Allemands et de la concurrence que pouvaient leur faire les produits français. Toute ligne de douane avait été supprimée entre l'Alsace-Lorraine et l'Allemagne, et ni l'une ni l'autre ne voulait la rétablir. Or, de cette

suppression de douane, il résultait pour l'Allemagne la probabilité et presque la certitude d'une véritable invasion des produits français, du Rhin à l'Oder. Nous étions protégés, l'Allemagne ne l'était pas.

Cette situation n'avait pas acquis toute sa clarté lorsque le sujet a été soumis à votre examen. Nous avions cherché, par une rédaction limitative de la réciprocité, à rassurer les intérêts engagés de part et d'autre, lorsque la demande d'une réciprocité complète, portée ici, a fait ajourner la signature. La question a été renvoyée à Berlin. La presse étrangère a alarmé les intérêts allemands ; pendant un instant, la négociation a semblé rompue, et les malheureux départements français dont le sort était en suspens ont été livrés aux plus cruelles anxiétés.

Il n'a été possible de s'entendre qu'en limitant l'entrée de nos produits en Allemagne aux objets servant aux manufactures de l'Alsace-Lorraine ; et, du reste, il faut bien reconnaître que, dans ces objets, consistait la plus grande partie de notre ancien négoce avec ces provinces.

En échange de cette restriction, l'Allemagne nous a offert un avantage qui nous a paru une compensation très suffisante de ce que nous concédions : c'est une réduction de six mois, sur les dix-huit, dans la durée du privilège réclamé. Du 1er janvier au 1er juillet 1872, les produits de l'Alsace-Lorraine payeront un quart de droit ; du 1er juillet au 31 décembre de cette même année, ils payeront un demi-droit, et, à

partir de ce jour, toute différence s'effacera entre leurs produits et ceux des autres pays.

Certes, c'est déjà une protection fort réelle que celle d'un quart de droit d'abord, et d'un demi-droit ensuite, contre des produits qui, depuis plus de deux siècles, entraient en France sans rien payer. Mais réduire cet état de choses de dix-huit à douze mois, c'est assurément un redoublement de précaution, à notre avis bien suffisant. Du reste, il fallait finir ces longues et pénibles hésitations.

D'une part, nous avions obtenu que, pour le payement intégral des deux premiers milliards, on se contentât de notre signature, sans recourir à la garantie des banquiers, ce qui, avec la diminution des troupes d'occupation, nous procurait une économie d'environ 30 millions; de l'autre, le privilège commercial accordé à l'Alsace-Lorraine était réduit de dix-huit mois à douze; et enfin, ce qui nous touchait le plus, les départements de l'Est allaient obtenir leur libération immédiate.

Et ce n'étaient pas seulement les six départements immédiatement libérés qui étaient en cause, c'étaient aussi les six derniers, car avancer la libération des uns c'était avancer d'autant la libération des autres, l'évacuation totale ne pouvant être que successive.

Eh bien, Messieurs, nous l'avouons, c'est la libération du sol que nous avons fait passer avant toute autre considération. (*Très bien ! Très bien !*) Les intérêts matériels nous semblaient suffisamment garantis;

mais, pour nous, rien n'entrait en balance avec l'évacuation du territoire avancée d'une notable durée. Le cri du cœur l'a emporté ; et, nous en sommes sûrs, il ne s'élèvera pas plus de reproches ici qu'il ne s'en est élevé dans le pays tout entier. (*Non ! Non ! Très bien ! Très bien !*)

Au surplus, nous n'avons pas négligé le sort des six derniers départements qui restent encore occupés. Leur situation est sans cesse présente à notre pensée ; et, en attendant le jour de leur libération définitive, nous nous sommes appliqués à leur ménager une séparation complète entre eux et les troupes d'occupation. Ces dernières sont, les unes casernées, les autres baraquées, et ont cessé ainsi de loger chez l'habitant. Les points de contact sont donc fort diminués et les conflits moins à craindre. Nos paysans ne verront plus un soldat étranger leur demander le lit ou le pain de leurs enfants.

Il leur reste, il est vrai, la douleur de le voir sur le sol de la patrie ; mais nous les supplions en votre nom, comme au nôtre, de supporter patiemment ce reste de nos malheurs, de n'y pas ajouter par des imprudences qui n'abrégeraient pas leurs maux, et qui pourraient compromettre de nouveau, ou la sûreté de la France, ou sa dignité ! (*Très bien ! Très bien !*) Il faut ajouter, Messieurs, pour ceux qui croiraient que frapper un étranger ce n'est pas commettre un meurtre, que c'est là une erreur détestable ; qu'un étranger est un homme, qu'envers lui les saintes lois

de l'humanité subsistent aussi sacrées qu'envers nos propres compatriotes. Nous supplions les juges de ne pas partager une erreur aussi déplorable, de ne pas oublier surtout que nos villes en expieraient immédiatement les conséquences, et que des milliers de Français seraient exposés à l'instant même à d'affreuses représailles. (*Marques d'approbation et mouvement prolongé.*)

Maintenant, Messieurs, mon devoir est de vous entretenir d'une autre négociation et de vous en rendre un compte succinct, mais également exact et sincère.

Vous savez tous que le gouvernement de l'Empire avait conclu avec presque toutes les puissances dont le territoire est contigu au nôtre des traités de commerce qui devaient le lier pendant dix années entières. Il avait été convenu qu'après dix ans ces traités seraient ou revisés ou dénoncés, c'est-à-dire abolis.

Le principal d'entre eux, celui qui a été signé avec l'Angleterre, est expiré depuis environ une année. Celui qui a été conclu avec la Belgique est arrivé à son terme depuis six mois ; le troisième, conclu avec la Prusse, a été emporté par la guerre ; les autres, moins importants, avec l'Autriche, la Suisse, l'Italie, doivent durer encore trois ou quatre ans. Mais les trois plus importants, parce qu'ils intéressent notre frontière de plus près, ceux qui ont été conclus avec l'Angleterre, avec la Belgique, avec la Prusse, ne dé-

pendent que de votre volonté. Ils dureront ou s'évanouiront selon que vous le voudrez.

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant la résistance que ces traités ont rencontrée en France à l'époque de leur conclusion. Ce n'est pas pour avoir aboli les prohibitions absolues qu'on les blâmait, car ces prohibitions étaient désormais condamnées, et moi, Messieurs, qui ai l'honneur de vous parler, je n'avais pas une fois traversé le pouvoir sans en abolir quelques-unes. Ce qu'on reprochait à ces traités, c'était d'avoir été conclus sans le pays, d'avoir introduit sans préparation une liberté absolue, d'avoir dès lors découvert toutes nos industries à la fois, de s'être arrêtés à des tarifs insuffisants, rédigés par les commissaires étrangers à l'exclusion des nôtres, et d'avoir ainsi causé aux plus importantes productions nationales, telles que les fers, les tissus de toute nature, les produits agricoles, et surtout la marine marchande, un dommage immense, dont l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, la Flandre, la Normandie, la Bretagne, se ressentiront longtemps. (*Marques d'assentiment sur divers bancs.*)

Si aujourd'hui, à la suite de la guerre qui a fait disparaître tous les approvisionnements, une véritable activité a été rendue à ces diverses branches de notre industrie, ces approvisionnements refaits, la gêne devra reparaître sous le poids renaissant de la concurrence étrangère. Quelques mois avant la chute du dernier gouvernement, le Corps législatif lui-même,

sentant les fautes de l'Empire sans les oser dire, cherchant à les réparer sans y réussir, avait ordonné une enquête sur les traités de commerce, dont la dénonciation était hautement demandée. Il était ressorti de cette enquête que la marine marchande était ruinée, que l'industrie des fers avait été ravagée, que les fils et les tissus de coton, de lin, de laine, avaient subi des dommages considérables, que les tissus mélangés de Roubaix étaient presque détruits, que l'agriculture souffrait dans certains de ses produits essentiels, celui des laines notamment. On en avait généralement tiré la conclusion qu'il fallait, sur tous ces points, apporter quelque remède à un état de choses empirant tous les jours, et particulièrement par rapport à la marine marchande, que les entrepôts étrangers allaient faire disparaître complètement.

La guerre, qui efface toutes les ruines par les siennes, a fait oublier un moment cet état de choses; mais, la paix rétablie, il a reparu à tous les yeux, fort atténué, il est vrai, par la renaissance du travail, mais atténué pour le moment et malheureusement pas pour toujours.

Nous pouvions, certes, dénoncer ces traités, sauf, bien entendu, votre avis, à vous qui représentez la souveraineté; mais il nous appartenait de négocier pour préparer cette dénonciation. D'immenses intérêts dans nos ateliers, dans nos campagnes, dans nos ports, attendaient et attendent encore cette résolution. Toutefois nous ne l'avons pas prise. Notre

motif pour nous abstenir, nous l'avons puisé dans l'esprit de mesure qui doit caractériser tout gouvernement sérieux et sensé.

Nous n'avons pas voulu nous faire les auteurs d'une réaction industrielle, en substituant les prohibitions au libre échange absolu. Nous entendons, en laissant aux échanges toute la liberté compatible avec la prospérité publique, assurer à nos industries, à celles qui depuis trois quarts de siècle font la fortune de la France, la protection de tarifs suffisants pour qu'elles n'expirent pas sous la concurrence illimitée de l'étranger. En un mot, assez de stimulants pour les empêcher de s'endormir, point assez pour qu'elles soient obligées de renoncer à produire, telle est la politique économique que nous vous proposerons. (*Très bien!*)

Dans cette pensée, bien que nous éprouvions une préférence marquée pour l'abrogation des traités qui nous lient, parce que nous tenons essentiellement à recouvrer la liberté de notre politique commerciale, nous avons pensé qu'il serait plus sage de proposer à l'Angleterre de nous en tenir à une simple modification des traités existants, modification que, sous l'Empire, on jugeait indispensable.

Ainsi, en laissant exister tous les tarifs sur les fers et leurs dérivés, sur les houilles, les produits chimiques, la verrerie, la cristallerie, la céramique, les lainages unis, les poissons frais ou salés, sur la plus grande partie de nos échanges, en un mot, nous

avons seulement proposé de relever, dans la modeste proportion, tantôt de 3 pour cent, tantôt de 5 pour cent, nos droits sur les filés et tissus de coton, de lin et de laine ; quant à ceux de laine mélangée, qui avaient fait autrefois la prodigieuse fortune de Roubaix et qui malheureusement ne la font plus, nous avons réclamé une simple élévation de 12 à 18 pour cent. Et ces modestes changements, nous les avons demandés moins pour obtenir une élévation véritable des tarifs existants que pour en assurer la loyale application. Il arrive, en effet, que, par les fausses déclarations en douane, les tarifs se trouvent réduits de 3, 4 et même 5 pour cent, de manière que l'augmentation réclamée n'aurait pour effet réel que de rendre sincère l'application des tarifs de 1860. Telle a été purement et simplement la proposition faite par nous à l'Angleterre.

Nous préférons, lui avons-nous dit, la dénonciation du traité de 1860, parce que, comme vous, nous désirons recouvrer la liberté de nos relations commerciales ; mais, dans une pensée de bonne entente, de cordiales relations, nous consentons à rester dans des liens pour nous fort incommodes, à condition de les relâcher là où ils nous gênent jusqu'à arrêter la vie de nos principales industries.

Cette manière de nous présenter était si naturelle, qu'elle ne pouvait provoquer à première réflexion qu'un accueil favorable. Aussi, des premières paroles des ministres anglais, soit à Paris, soit à Londres,

nous avons pu acquérir, sinon la certitude, du moins l'espérance que nos propositions seraient accueillies.

Peu à peu, cependant, les dispositions se sont montrées moins favorables, et près d'une année s'est écoulée sans réponse positive, de manière que le temps qui s'écoule est tout à notre désavantage. Si, en effet, nous avions dénoncé le traité de 1860 au mois de février dernier, nous serions très près de devenir libres aujourd'hui, car il faut une année entre la dénonciation et l'abolition du traité. Ne l'ayant pas fait, par les raisons que nous venons de vous dire, nous avons perdu environ dix mois; et aujourd'hui encore, du moment où nous aurons exprimé la volonté formelle de la dénonciation, il nous faudra perdre encore toute une année avant de recouvrer notre liberté.

Cherchant enfin à obtenir une réponse positive, il nous a été opposé, non des calculs de tarifs, mais une raison de principe. Il nous a été dit, du reste, avec la courtoisie qui a toujours été apportée de part et d'autre dans cette négociation, que l'Angleterre, en accédant à notre désir, semblerait abandonner ses principes, et se prêter à un retour en arrière de la part de la principale nation industrielle du continent.

Cette raison ne nous a pas convaincus. (*Sourires.*) Si le fond du traité avait été seulement entamé, on pourrait tout au plus raisonner de la sorte. Mais une telle objection, lorsque trois objets seulement, relatifs à nos industries textiles, sont touchés, quand le

fer, ses dérivés, la houille, les produits chimiques et la plupart des matières composant nos échanges, ne subissent aucun changement, une telle objection est tout à fait contraire à la réalité des choses.

Était-ce donc sans motif qu'il avait été convenu qu'après dix ans le traité serait remis en question? Était-ce sans motif que l'article 21 du traité avait stipulé qu'après dix ans les tarifs seraient revisés? Ou l'on prétend que le traité doit être à tout jamais immuable, et alors les réserves stipulées sont des articles vainement écrits; ou il faut reconnaître que nous usons d'un droit incontestable, et que nous en usons modérément en demandant que le traité de 1860 soit non pas abandonné, mais seulement modifié.

Voici donc la mesure à laquelle nous nous sommes arrêtés définitivement, laquelle est comprise dans notre pouvoir de négocier, mais qui serait non avenue si vous ne l'approuviez pas; c'est de dénoncer le traité en consentant à négocier encore toute une année, de manière à prendre date dès aujourd'hui; si bien que le temps à perdre pendant ces nouvelles négociations ne soit pas perdu pour nous seuls, et qu'il soit pris sur l'année pendant laquelle le traité doit rester en vigueur après sa dénonciation. (*Vives marques d'approbation sur un grand nombre de bancs.*)

Quoi qu'il arrive du reste, abrogation ou simple modification du traité, nos relations politiques avec l'Angleterre seront aussi amicales que par le passé, et nos tarifs resteront même ce qu'ils étaient, sauf

sur les points qui ont été de notre part l'objet d'une réclamation.

Certes, nous pouvons le dire, aucune négociation n'aura jamais été conduite avec plus de modération, d'esprit de paix, et aucun juge impartial en Europe, même en Angleterre, ne pourra nous condamner.

Ces deux négociations, celle qui était engagée avec l'Allemagne pour l'évacuation anticipée de six de nos départements, et celle qui était engagée avec l'Angleterre au sujet du traité de commerce, composent nos seules affaires avec l'Europe. Avec toutes les autres puissances, il n'en existe aucune, et avec toutes, nos relations sont celles du bon voisinage.

Sur notre grande frontière des Pyrénées, nous ne souffrons pas contre l'Espagne, elle ne souffre pas contre nous les menées des partis. De même avec la Suisse ; de même avec la Belgique, dont l'indépendance profondément respectable sera toujours par nous profondément respectée. (*Très bien! Très bien!*)

Avec l'Italie, aucune difficulté n'existe, pas plus de sa part que de la nôtre, et nous ne lui adressons pas des conseils, car nous n'en donnons à personne, mais des recommandations au nom de l'univers catholique pour que l'indépendance du saint-siège soit rigoureusement maintenue (*Approbation à droite*) ; et, à l'égard de Rome elle-même, nous ne faisons arriver que de profonds et sympathiques respects pour le vénérable pontife que ses malheurs rendent aussi respectable que ses rares vertus. (*Très bien! Très*

*bien! sur divers bancs. — Bruit et rumeurs sur d'autres.*)

A l'égard de l'Autriche, qui tend à se relever de ses revers, comme nous des nôtres, nous n'avons que des vœux à former, comme elle en forme pour nous.

A l'égard de la Russie, placée si loin de nous, nos relations sont celles qui peuvent résulter d'une mutuelle confiance et d'une appréciation éclairée des intérêts réciproques des deux États, intérêts qui ne sont pas de nature à les désunir.

Ainsi, pas une inquiétude ne peut subsister au sujet de nos rapports avec l'Europe, et les esprits les plus ombrageux peuvent se calmer, le travail peut étendre ses spéculations, car rien ne motiverait de sa part la moindre hésitation. Notre prudence et notre loyauté nous défendraient également de le tromper.

Passons à nos affaires intérieures, qui n'ont cessé de partager avec nos affaires extérieures toute notre attention.

L'administration, vous le savez, consiste surtout dans un personnel préfectoral bien choisi... (*Rires ironiques et interruptions sur quelques bancs à droite. — Rumeurs en sens divers*), dans un personnel préfectoral bien choisi et bien adapté aux populations qu'il est appelé à régir. (*Nouvelle interruption.*)

*Un membre.* — C'est incontestable!

M. le Président de la République. — Cette œuvre, difficile en tout temps, l'est surtout à une époque aussi profondément troublée que la nôtre, car tous

nos départements, dans des proportions différentes, il est vrai, et selon les régions auxquelles ils appartiennent, contiennent les divers partis qui divisent et malheureusement agitent notre pays. (*Léger mouvement.*) Or il en est des préfets comme du gouvernement lui-même. S'ils conviennent à un parti, ils sont exposés à déplaire à l'autre (*C'est vrai!*); mais, de même que le gouvernement doit, par son impartialité, son esprit de justice, être une moyenne acceptée par les partis raisonnables et imposée à ceux qui ne le sont pas, de même les préfets doivent, à force de tact, de mesure, et, au besoin, de fermeté, se saisir des hommes et des choses et les diriger vers le bien commun de tous. (*Très bien!*)

Ce n'est pas du premier coup que l'on réussit à composer toute une administration; et nous n'avons pas la prétention d'y avoir réussi. Nous avons pris d'abord dans les classes éclairées, sans faveur comme sans esprit de parti, les sujets, selon nous, les plus méritants, accordant la préférence au mérite sur la situation sociale, mais ne négligeant pas non plus cette situation, qui est un moyen d'influence, et nous croyons avoir donné aux populations des hommes dignes de les administrer. Si, dans les premiers jours, toutes les convenances n'ont pas été saisies, peu à peu l'appropriation aux localités s'est faite, soit par quelques changements, soit par l'intimité qui s'est établie avec les populations en vivant au milieu d'elles; et en ce moment, d'après les témoignages

que nous recevons, nous sommes fondés à croire que le personnel administratif a été aussi bien composé qu'il pouvait l'être dans les circonstances présentes. (*Rumeurs et dénégations sur plusieurs bancs à droite.*)

*Voix à gauche.* — Écoutez donc!

M. le président. — Il est convenable de ne pas interrompre la lecture d'un tel document. (*Approbation à gauche.*)

M. le Président de la République. — D'ailleurs, il vient d'être mis à l'épreuve de l'élection et de la réunion des conseils généraux, convoqués pour la première fois depuis la cruelle année que nous venons de traverser.

Deux mille huit cents élections opérées au milieu d'un calme profond, en toute liberté, sans aucune pression administrative, nous ont prouvé que le pays livré à lui-même n'était pas incapable de se conduire. (*Vive approbation à gauche et au centre gauche.*) Si les partis extrêmes ont pu se faire jour et obtenir un certain nombre de sièges dans les conseils généraux, l'immense majorité a été composée d'hommes sages, modérés, animés sans doute d'opinions diverses, mais sachant sacrifier leurs opinions individuelles à l'intérêt général. (*Très bien! Très bien!*)

Les délibérations de ces conseils ont révélé le meilleur esprit; et, si elles ont été quelquefois erronées, dans leur ensemble elles ont été signalées par la modération et par une véritable sagesse administrative et financière. (*Très bien!*) Et, nous pouvons

le dire, si tout le monde s'est étonné de nous trouver si riches au milieu de nos malheurs, on a pu aussi s'étonner de nous trouver si sages au milieu d'une révolution. (*Approbation à gauche.*)

Je sais bien que beaucoup d'esprits sincères, attristés par nos malheurs, se refusent à admettre cette amélioration; mais nous leur répondrons que c'est décourager l'esprit public que de ne pas reconnaître ses progrès. (*C'est vrai!*) Espérer beaucoup des hommes est plus sage et plus habile que d'en désespérer. (*Très bien! Très bien!*)

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Il est donc permis d'applaudir, mais non pas de blâmer. (*Réclamations et murmures sur un grand nombre de bancs.*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Messieurs, ayant à lire un document écrit, il m'est impérieusement défendu de répondre aux interruptions. (*Très bien! — Lisez! — Continuez! Continuez!*)

L'administration est sans doute un point important; mais la finance, l'armée, le sont plus encore, si c'est possible. La finance nourrit l'État; l'armée le soutient, et constitue sa grandeur. Jamais l'une et l'autre n'ont eu plus à faire pour suffire à leur double tâche.

Il est plus digne, sans doute, et, quant à moi, plus conforme à mes goûts, de chercher à réparer les fautes d'autrui que d'être sans cesse occupé à les relever. Pourtant le langage que tiennent les partisans du gouvernement déchu nous contraint à retracer l'état dans lequel ce gouvernement a laissé la finance

et l'armée. C'est d'ailleurs indispensable pour vous faire apprécier notre situation tout entière.

Notre budget, qui, en moyenne, était de 1 milliard 500 millions en 1848, tous les services compris, la dette, l'amortissement, les ministères, les travaux extraordinaires, les frais de perception, le service départemental, était arrivé, en 1870, à un total de 2 milliards 100 ou 200 millions.

Avec une augmentation pareille, deux services capitaux étaient déplorablement négligés : l'amortissement et l'armée. Il n'y avait pas d'amortissement, ou si peu qu'il était dérisoire ; et, quant à l'armée, le matériel était à la fois insuffisant et arriéré, l'artillerie au-dessous de toutes les proportions généralement usitées, et l'effectif de nos régiments d'infanterie rarement au-dessus de onze à douze cents hommes : ce qui explique comment, après la déclaration de guerre la plus téméraire, nous n'avions pas, à l'ouverture du feu, plus de 200,000 hommes à présenter à l'ennemi, qui s'avançait avec 400,000 hommes soutenus par 300,000 autres. (*Mouvement.*) Telle était la situation de nos principaux services, avec un budget de 2 milliards 100 ou 200 millions. Depuis, la guerre nous a coûté 3 milliards environ ; l'indemnité convenue avec les Allemands nous en coûtera 5, que nous ne payerons que successivement, mais dont nous supportons déjà le fardeau, puisque, dès aujourd'hui, nous en payons l'intérêt. Ajoutez à ces charges les ravages de la guerre à réparer, des ponts à relever,

des routes à rétablir, des indemnités à payer aux départements envahis, le matériel de l'armée à refaire, notre frontière à reconstituer au moyen de nouveaux travaux de fortification ; et l'on concevra tout ce que doivent ajouter à nos budgets futurs les erreurs du dernier gouvernement. (*Vives marques d'assentiment.*)

*Voix à gauche.* — Dites : les crimes !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Pourtant, avec de la patience, du travail, une extrême prudence financière, tous ces maux pourront être réparés, et nous ne désespérons pas, vous en serez bientôt juges, de vous présenter un budget en équilibre, toutes nos charges étant portées en ligne de compte, l'amortissement et l'armée notamment étant largement et suffisamment dotés. Mais personne n'a dans sa main de baguette magique pour faire tout avec rien. Ces résultats, c'est avec de l'économie et des impôts qu'on pourra les obtenir, c'est-à-dire en ajournant des travaux utiles et en faisant des prélèvements plus grands sur la fortune privée au profit de la fortune publique. Ces sacrifices, du reste, en partie déjà connus, et qu'il reste seulement a compléter, ne seront pas tels que le développement de la richesse publique en puisse souffrir, et que les jouissances honnêtes du foyer domestique soient supprimées.

Nous allons, du reste, vous faire connaître tout de suite et brièvement les bases du nouveau budget que nous présenterons bientôt à vos suffrages.

Le changement de la forme du gouvernement a

fait disparaître la liste civile, les dotations princières et sénatoriales, et permis une économie de près de 40 millions, si l'on tient compte du produit des domaines de la couronne. Cette économie facile à opérer une fois admise, il ne reste de réductions notables à faire que sur les travaux publics et les constructions navales; non pas que nous ayons renoncé aux économies qui peuvent résulter de réformes administratives bien conçues, mais l'expérience a dû apprendre à tout le monde que ces réductions ne pourraient jamais être très considérables. (*Assentiment.*)

Quant aux travaux publics poussés à l'excès sous le dernier régime et devenus trop souvent des actes de complaisance envers les individus ou envers les localités, nous avons soigneusement recherché les ajournements dont ils pouvaient être l'objet sans grave inconvénient. Ainsi, tout ce qui était réparation des ravages de la guerre est déjà fait ou va se faire avec les ressources portées aux budgets de 1871 et de 1872. Quant aux travaux commencés, ils seront achevés, ne fût-ce que par raison d'économie bien entendue; quant aux travaux nouveaux, les plus urgents seront repris dès que le mouvement ascendant des revenus publics recommencera sous l'influence de l'ordre et de la paix. Cette manière d'entendre le classement des besoins nous a permis d'opérer, sur le budget des travaux publics, une réduction de 28 millions environ. (*Mouvements sur plusieurs bancs.*)

Quant à la marine, qui, associée à l'armée, s'est

couverte de gloire par les services rendus sur nos frontières dans la défense du territoire et deux fois autour de Paris, contre les Prussiens et contre l'anarchie (*Vives et nombreuses marques d'assentiment*)... aucune réduction ne vous sera proposée qui puisse nuire à l'entretien de son héroïque personnel, ni à ses armements indispensables. (*Très bien!*) Les constructions qui auront le double avantage de maintenir l'effectif de notre flotte, et de conserver dans nos arsenaux nos ouvriers les plus habiles, seront continuées; toutefois ces vastes travaux qui nous ont coûté, depuis quelques années, plusieurs centaines de millions, pour des essais très remarquables, mais qui ont fait plus d'honneur à notre génie naval que de profit à la force définitive de notre flotte, seront ajournés. Le temps est venu de profiter à notre tour des essais des autres nations, après les avoir tant enrichies des nôtres.

En faisant porter les réductions spécialement sur les constructions d'essai et sur les armements, nous gagnerons, sur ce chapitre de dépenses, environ 29 millions.

En ajoutant à ces réductions des travaux publics et de la marine quelques économies sur les divers services administratifs, on obtiendra cent et quelques millions d'une réduction en grande partie permanente.

Après ce travail de réduction, restait à construire le budget vraiment normal que nous vous avions promis. Nous avons eu bien garde, dans ce travail, de

revenir à l'artifice des budgets extraordinaires, au moyen desquels on dissimulait de 120 à 150 millions de dépenses annuelles, que l'on qualifiait d'extraordinaires bien que, par leur nature, elles dussent reparaître chaque année. Cependant nous étions bien autorisés, sans recourir à aucun artifice, à considérer comme extraordinaires et ne devant pas se renouveler les réparations à faire aux murs de Paris, les travaux de fortifications qui devront nous rendre une frontière à défaut de celle qui nous a été ôtée, le renouvellement de notre matériel de guerre, ou perdu, ou hors de service, ou arriéré, l'indemnité promise aux départements envahis, l'entretien de l'armée allemande d'occupation, la solde de quelques officiers laissés hors des cadres, mais destinés à y rentrer bientôt.

Ainsi donc, sans renouveler à aucun degré l'artifice des budgets extraordinaires, nous avons ouvert un compte de liquidation ayant pour objet de réparer les désastres de la guerre, et dont le passif sera d'environ 400 millions, sans nous livrer à aucune illusion. Nous avons, en ressources de divers genres et très réelles, un actif de 160 à 170 millions à opposer à ce passif, et il ne présentera dès lors qu'un solde de 230 millions à payer en fin de compte.

En adoptant ces bases, tous les budgets anciennement divisés à dessein étant confondus en un seul, tels que budget ordinaire, budget extraordinaire, dette publique, amortissement, ministères, frais

de perception, service départemental, nous arriverons à la somme énorme, nous en convenons, de 2 milliards 429 millions et 2 milliards 749 millions, en y ajoutant les dépenses départementales. (*Mouvement.*) C'est donc une dépense annuelle de 600 millions que la guerre contre la Prusse aura ajoutée à notre budget. Ainsi, de 1852 à 1870, la prodigalité l'aura porté de 1 milliard 500 millions à 2 milliards 100 ou 200 millions, et, en 1870, en une seule année, une folle guerre l'aura porté à 2 milliards 749 millions; ce qui fera, en dix-huit ans, une augmentation totale et annuelle de 1 milliard 250 millions, c'est-à-dire presque le doublement des charges publiques; à quoi il convient d'ajouter la perte de deux provinces, et la perte même de la grandeur française, si la grandeur de la France pouvait périr. (*Vive sensation.*)

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'avec un budget qui était monté, comme je viens de le dire, de 1 milliard 500 millions en 1852, à 2 milliards 100 ou 200 millions en 1870, il n'y avait pas d'amortissement, ou presque pas, et que l'armée était dotée de manière à ne pouvoir se présenter à l'ennemi que dans la proportion d'un combattant contre deux; sans compter que la dette flottante n'avait pas cessé de varier entre 800 et 1,100 millions.

Voici quelle sera désormais notre situation financière.

Moyennant la somme totale que nous venons d'an-

noncer, tous les services seront assurés d'une manière permanente, sans qu'il y ait lieu de recourir à la dissimulation des budgets extraordinaires; les travaux publics auront le nécessaire; et l'armée, si insuffisamment dotée, recevra annuellement de 75 à 80 millions de plus, dotation dont elle n'avait jamais joui.

Elle aura, en vieux cadres, 150 régiments d'infanterie au lieu de 130, un effectif de paix de 2,000 hommes par régiment, au lieu d'un effectif de 1,100 à 1,200, une proportion d'artillerie d'au moins 4 bouches à feu par 1,000 hommes, au lieu de 2 environ; ce qui nous procurera une armée véritable, réunissant à la fois le nombre et la solidité, et une promptitude d'entrée en campagne égale à celle des armées de l'Europe les mieux organisées.

Quant au rachat de la dette, nous aurons un amortissement sérieux de 200 millions, bien suffisant pour contrebalancer une dette montée à la somme de 1 milliard 100 millions. Enfin, et cette dernière considération n'est pas moins importante, la dette flottante variant, sous le dernier Empire, de 800 millions à 1 milliard 100 millions, sera réduite à 625 millions, qu'elle compte aujourd'hui.

Ainsi un budget en équilibre, avec une armée bien dotée, un amortissement de 200 millions et une dette flottante au-dessous de toutes les proportions ordinaires, telle sera notre situation définitive.

Il est vrai qu'il aura fallu, pour arriver à ce résultat, 600 millions d'impôts nouveaux; 350 sont déjà créés

et sont en plein rapport, sans que la charge, tout en étant sentie, paraisse comprimer l'essor des forces du pays. Il reste à en créer 250 millions. Ils vous ont déjà été proposés, et portent en partie sur les matières premières. Vous les avez examinés; vous les examinerez encore; et, en tous cas, il en sera mis d'autres sous vos yeux pour que vous puissiez choisir. (*Mouvements divers.*)

Il reste à vous donner l'explication d'un embarras momentané, qui s'est produit à l'occasion des grands efforts que nous avons eu à faire pour payer les deux premiers milliards de l'indemnité de guerre.

Lorsque, à la fin de votre session dernière, vous discutiez le projet de traité relatif à l'Alsace-Lorraine, on nous avait dit que peut-être il aurait mieux valu solder tout de suite l'indemnité de guerre tout entière, et libérer à ce prix la totalité de notre territoire. A cela nous avions répondu que, seulement pour payer deux milliards sur cinq, il fallait une extrême prudence d'exécution, si nous ne voulions pas nous exposer à une crise monétaire des plus graves. L'incident financier de ces derniers jours a plus que justifié cette prudente réserve, qui, au premier aspect, pouvait paraître trop timide.

Comme nous l'avions dit, s'il n'avait fallu que se procurer des fonds par la voie des emprunts, rien n'était, sinon plus facile, du moins plus praticable. L'ardeur de la spéculation, la confiance dans le débiteur qui s'appelle la France, auraient suffi pour nous

procurer beaucoup plus de 2 milliards. Nous devons ajouter que, sur la somme de 2 milliards 200 millions empruntés cet été, il nous a été versé en cinq mois plus de 1 milliard 600 millions, valeur comptant, ce qui n'a pas d'exemple, et ce qui prouve que les prêteurs qui s'étaient offerts étaient des prêteurs fort sérieux.

Mais la difficulté ne consistait pas à trouver à emprunter, et à réaliser immédiatement le produit des emprunts, elle consistait à payer 2 milliards hors de France.

On ne peut payer hors du pays une somme grande ou petite que de deux manières : ou en métal, or et argent, ou en marchandises, lesquelles sont représentées, avant ou après leur livraison, par des traites sur l'étranger qu'on appelle papier sur Londres, sur Francfort, sur Hambourg. Il nous a donc fallu acheter tout le papier disponible. Notre commerce avec l'Angleterre étant plus considérable que celui que nous faisons avec l'Allemagne, nous avons dû acheter à Londres beaucoup de papier sur l'Allemagne, et il était inévitable que le change augmentât, c'est-à-dire que la livre sterling, qui représente 25 francs, et 25 fr. 25 c., en y ajoutant les frais du déplacement de cette valeur, montât à 25 fr. 50 c., 25 fr. 75 c., même à 26 francs, et, un moment, montât davantage.

Or tout le monde sait que, lorsque la hausse du change dépasse une certaine limite, le numéraire sort à l'instant même. Lorsqu'en effet une livre sterling, qui vaut 25 francs, monte à 26 francs, il y a un béné-

fice très suffisant à porter à Londres 25 francs de métal parce que ce transport ne coûte pas 1 franc.

Ce phénomène est si usuel qu'il serait inutile de l'expliquer, et, si nous le faisons, c'est pour que la masse du public comprenne ce qui s'est passé, et n'en conçoive pas plus d'inquiétude qu'il ne faut.

Nous avons acheté du papier sur l'étranger non seulement pour le premier milliard, mais aussi pour le second, à des échéances successives jusqu'au mois de mai prochain. En achetant du papier, nous avons nécessairement fait monter le change ; la hausse du change a fait sortir le métal ; et heureusement nous nous étions préoccupés à l'avance de la difficulté, comme vous l'a prouvé notre langage de l'année dernière ; ce qui nous a rendus très circonspects dans ces achats. La sortie du métal, bientôt accélérée et accrue par la spéculation, qui exagère tous les mouvements, a produit la rareté du numéraire, et par suite une difficulté dans les payements qui a été un moment très vivement sentie.

Cette difficulté s'est d'abord produite dans les petits payements, surtout dans ceux qui étaient moindres de 20 francs, parce que, pour ceux-là, la Banque de France n'avait pas de billets à offrir au public, ses coupures n'étant pas encore descendues au-dessous de 20 francs. Pour les payements au-dessus, c'est-à-dire pour ceux qui s'effectuent avec des billets de 50, de 100, de 500, de 1,000 francs, la difficulté s'est fait sentir non au public, qui avait à sa disposition des

billets de cette valeur, mais à la Banque, qui a failli plusieurs fois être arrêtée dans ses émissions par la limite de 2 milliards 400 millions que vous lui avez imposée.

Quelques mesures passagères, mais bien calculées, comme les petites coupures qu'ont émises des établissements solidement garantis, et surtout les versements du Trésor, qui a pu augmenter l'actif de son compte courant avec la Banque, nous ont permis de franchir l'espace qui nous séparait du 4 décembre, moment où vous pouvez, la loi à la main, faire disparaître toutes les difficultés.

Les principales difficultés à lever sont au nombre de deux : la première consistant dans la limite de 2 milliards 400 millions imposée aux émissions des billets de la Banque, limite trop étroite dans les circonstances présentes, et la seconde consistant dans le défaut de coupures au-dessous de 20 francs.

Une fois ces deux mesures adoptées, aucune difficulté sérieuse n'est à prévoir dans la circulation monétaire, et tout nous fait espérer une marche facile des affaires, et un nouvel et heureux mouvement du crédit public.

Permettez-nous de résumer en quelques mots cette situation financière, pour la rendre plus saisissante, et ôter à la malveillance tout moyen de l'obscurcir.

Nous vous avons fait connaître notre budget, qui, tantôt par la prodigalité, tantôt par la guerre, est

monté, en dix-huit ans, de 1 milliard 500 millions à 2 milliards 750 millions. Quel doute peut-il subsister maintenant à l'égard de ce budget? Est-ce sur la dépense? Est-ce sur la recette?

Sur la masse de la dépense, aucune incertitude n'est possible; car tous les services y sont portés au budget ordinaire et extraordinaire, service départemental, amortissement, et enfin intérêt des cinq milliards de l'indemnité de guerre.

Quant au détail de la dépense, nous avons pris pour base les dix-huit dernières années, qui sont les plus dispendieuses de notre histoire. Il n'en a été retranché que le résultat de quelques réformes administratives, les travaux publics non urgents, et, quant aux travaux de la marine, il n'a été ajourné que les constructions d'essai, qu'on peut remettre à d'autres temps ou laisser aux nations voisines qui n'ont pas fait autant que nous pour l'art des constructions navales.

Le service de la guerre, qui ordinairement dépasse les limites posées, a été pourvu d'un accroissement de 75 à 80 millions, somme qui ne rend plus possible un seul imprévu. Enfin, l'amortissement si négligé a reçu une dotation de 200 millions, qui est de force à se mesurer avec l'énormité de la dette.

Donc, rien à dire sur la dépense. Quant aux recettes, la base prise est celle de l'année courante, c'est-à-dire de l'année la plus calamiteuse. Il faut y ajouter 600 millions d'impôts nouveaux. Sur ces

600 millions, 350 sont en recouvrement et se perçoivent sans arrêter la prospérité publique. Quant aux 250 millions restant à créer, la matière imposable en est connue, et rien ne peut faire douter de sa puissance.

Ce budget a donc tous les caractères possibles de la certitude financière.

Il reste, il est vrai, un compte de liquidation ouvert à la réparation des malheurs de la guerre, compte dont tous les articles sont connus, et qui ne peuvent certainement pas se renouveler annuellement, tels que : réparation de nos places, rétablissement de notre matériel de guerre, entretien de l'armée d'occupation, solde de quelques officiers actuellement à la suite et destinés à rentrer dans les cadres, et, enfin, indemnité due aux départements envahis. Le passif de ce compte est de 400 millions environ, et son actif, consistant en rentes que l'État possède, en reliquats de l'emprunt, ne peut pas s'élever à moins de 160 à 170 millions; ce qui réduit à environ 230 millions le solde à acquitter. Or les dépenses de ce compte ne seront pas exécutées en moins de trois ans, et, quand même les plus-values des revenus, habituelles en temps de paix, n'y suffiraient pas, la dette flottante est là, laquelle n'est pas, comme elle a été, de 1 milliard ou de 1 milliard 100 millions, mais de 625 millions.

Reste enfin une dernière difficulté. La Banque, chargée de la circulation monétaire depuis que la con-

version de ses billets en numéraire métallique n'est plus obligatoire, la Banque va être autorisée à étendre ses émissions. Elle était autorisée à émettre 2 milliards 400 millions de billets; elle sera autorisée à en émettre 300, 400, 600 millions de plus, selon ce que vous jugerez convenable.

Est-ce un danger? Ce billet infaillible de la Banque de France, qui n'a jamais baissé de 2 pour cent dans les plus mauvais jours, tandis qu'on a vu baisser de 10, 15, 20 pour cent, les billets des banques les plus renommées sans qu'une catastrophe s'ensuivît, ce billet serait-il menacé de baisser de 2, de 3 pour cent? D'abord, au moment où nous parlons, il faut, à l'étranger, une prime pour s'en procurer.

La baisse n'est donc pas à prévoir; la Banque de France a pour l'arrêter le bilan suivant.

L'émission des billets, qui est aujourd'hui de 2 milliards 400 millions, s'augmenterait-elle de 300, de 400 millions, la Banque offrirait les gages suivants :

| | |
|---|---|
| En caisse, or et argent . . . | 634 millions |
| Portefeuille . . . . . | 750 — |
| Prêts sur dépôts de titres ou lingots . . . . . | 100 — |
| Rentes non négociables. . . | 100 — |
| Rentes disponibles . . . . . | 66 — |
| Rentes à la réserve. . . . . | 13 — |
| Immeubles . . . . . | 10 — |
| *A reporter*. . . . | 1,673 millions |

ne présentant qu'un reste de 200 à 230 millions à solder en trois ans par la dette flottante ou par les plus-values ordinaires des impôts ; amortissement de 200 millions ; dette flottante de 625 millions ; Banque d'un crédit inébranlable, en mesure de pourvoir à tous les besoins de la circulation monétaire.

*De divers côtés.* — Reposez-vous ! Reposez-vous !

M. le Président de la République. — Je désire continuer, parce que je n'ai plus à retenir longtemps encore l'Assemblée.

*De toutes parts.* — Continuez ! Continuez !

M. le Président de la République, *reprenant la lecture du message.* Pour terminer ce long tableau de nos affaires, il faut maintenant vous parler de l'armée.

A la suite d'une guerre désastreuse, qui a fini par une guerre civile des plus douloureuses, il y avait à nous occuper de la réorganisation de nos forces militaires pour le présent et pour l'avenir.

Pour le présent, il fallait pourvoir au plus pressé, réunir sous leur numéro les fragments épars de nos régiments, les pourvoir de cadres, les réarmer, les vêtir, les équiper, recommencer leur instruction interrompue, et s'occuper aussi de rétablir la santé des hommes revenus de captivité. De plus, il ne suffisait pas d'avoir des régiments dispersés sur tout le territoire ; il fallait avoir ici, au centre même de l'État, une armée forte par le nombre et la qualité, modèle de la discipline rétablie, capable à la fois d'imposer au désordre, et en même temps de présenter à l'Europe la

Le dernier armement, celui de l'Empire, comprenait 101 ou 102 régiments d'infanterie, plus la garde qui en comptait 8, les chasseurs à pied qui en valaient 10, 4 régiments de zouaves, 1 de punitionnaires, 1 étranger, 3 de tirailleurs algériens, total : 128 à 129 régiments d'infanterie. Avec 150 nous pourrons former 37 à 38 divisions toujours organisées, et qui n'exigeront jamais la création de cadres nouveaux au moment de l'entrée en campagne, car les cadres ne s'improvisent pas, et tout cadre fait au début de la guerre peut être considéré comme sans valeur.

Ces diverses formations se poursuivent; et, lorsqu'elles seront achevées, elles ne laisseront rien à désirer, surtout quand notre artillerie, recevant un développement correspondant, présentera la proportion de 4 bouches à feu par 1,000 hommes, tandis que nous en avions à peine 2 1/2, insuffisance qui a été l'une des principales causes de nos revers.

A l'heure qu'il est, nos régiments ont repris leur ensemble. On nous menaçait d'une division fâcheuse entre les anciens officiers qui avaient dû leur avancement à la durée et à l'éclat des services, et les nouveaux qui avaient dû le leur à des services très réels sans doute, mais aussi à la précipitation des événements. Un rigoureux esprit de justice, que le gouvernement et la commission des grades s'efforcent d'observer, le temps qui efface toutes les différences d'origine, le bon sens de nos officiers, qui leur fait comprendre la nécessité des sacrifices pour rentrer

dans un régime régulier, ont prévenu les dangers qu'on nous faisait craindre, et l'union est rétablie entre des hommes dignes de servir ensemble. (*Très bien! Très bien!*)

Les jeunes officiers, par leur déférence envers les anciens, ont beaucoup fait pour ce rapprochement, qui est aujourd'hui complet dans la plupart de nos régiments. (*Très bien! Très bien!*)

L'expérience de nos malheurs, le spectacle d'une obéissance rigoureuse en Allemagne, ont fait comprendre à nos soldats comme à nos officiers que la discipline est le nerf des armées, et nos troupes offrent déjà un remarquable spectacle de soumission, de respect pour les supérieurs, d'ordre enfin.

L'instruction a été reprise avec beaucoup de soin. Elle ne peut être complète que par la reconstitution des cadres, qui ont été presque tous détruits dans la dernière guerre. En effet, le nombre manquant au moment de l'entrée en campagne, puisque nos régiments comptaient en moyenne tout au plus mille deux cents hommes, on s'est procuré le nombre en multipliant les régiments, c'est-à-dire que la guerre a été faite avec des cadres. Aussi, après les désastres de Metz et de Sedan, restait-il à peine trois ou quatre cadres de régiments; et c'est là ce qui a rendu nos malheurs irrémédiables. Nos campagnes avaient jeté sur la Loire des hommes vigoureux, braves, mais ne pouvant rien que mourir inutilement, faute d'officiers et de sous-officiers pour les conduire. (*C'est vrai! C'est vrai!*)

Nous sommes occupés à reconstituer ces cadres détruits ou dispersés. En général, ce n'est pas en moins d'une année qu'on peut faire un caporal, en moins de deux qu'on peut faire un sergent, en moins de trois qu'un corps entier de sous-officiers a acquis toute sa consistance. Heureusement qu'il nous est revenu de captivité un nombre considérable d'hommes qui ont assisté à de terribles batailles, et avec ce secours notre armée sera bientôt fortement encadrée.

Son instruction suit le progrès de ses cadres. Elle est bien armée; moins bien équipée et vêtue, parce qu'il a fallu employer des matières précipitamment fabriquées pendant la guerre; mais la vieille et solide qualité de nos fabrications est rétablie, et l'armée offre déjà l'aspect de la propreté, de la bonne tenue, de la réorganisation matérielle et morale.

Le tir est très pratiqué; malheureusement, dans nos installations, l'espace n'est pas proportionné à la portée des armes nouvelles. Un autre inconvénient résulte de la dispersion des régiments en bataillons, quelquefois même en compagnies, amenée par l'insuffisance ou la mauvaise disposition du casernement, et surtout par le désir de donner plusieurs communes à garder au même régiment. C'est un inconvénient auquel il sera nécessaire de pourvoir, car un régiment divisé, ayant ici un bataillon, là un demi-bataillon ou une compagnie, n'a ni instruction ni esprit militaire. (*C'est vrai! Très bien!*) C'est là une amélioration indispensable et urgente dont le gouver-

nement s'occupe, et qui pourra plus facilement s'accomplir lorsqu'on ajoutera la formation de corps d'armée permanents à notre organisation de paix.

A Paris et tout autour de Paris, la réunion obligée, indispensable, d'une puissante armée, nous a fourni l'occasion d'une grande et décisive expérience.

Autrefois, en France, il ne restait d'organisé pendant la paix que le régiment, et, lorsqu'il fallait de nouveau se remettre sur pied de guerre, on était obligé de former précipitamment la brigade, la division, le corps d'armée, et l'on perdait ainsi un temps précieux pour réunir des soldats, des officiers, des généraux, qui ne se connaissaient pas, et qui manquaient le plus souvent du matériel le plus indispensable. Nous l'avons éprouvé de la manière la plus dommageable au début de la dernière guerre.

L'expérience que nous faisons en ce moment nous permettra de pourvoir à ces inconvénients et d'éclairer toutes les parties de cette grave question.

Nous avons quatre-vingts et quelques mille hommes casernés à Paris et dans les communes environnantes, et quarante mille à peu près campés sous baraques, les unes en maçonnerie, les autres en bois doublé de bois. Le soldat y est sainement, commodément, et s'y trouve mieux que dans la plupart des casernes.

L'officier, il est vrai, y trouve la rude vie des camps, sans la puissante et noble distraction des champs de bataille. Mais nos officiers doivent prouver que les peines de la vie militaire ne leur sont pas plus

difficiles à supporter que les projectiles ennemis. Nous avons cherché à leur procurer la plus saine des distractions, celle de l'étude. Outre leur logement individuel et séparé, ils ont une salle commune pour prendre leurs repas, une autre pour conférer, lire, s'instruire. Une bibliothèque militaire, composée de tout ce que l'esprit humain a produit de plus admirable en fait de récits militaires, s'imprime en ce moment. Il y a déjà plusieurs volumes imprimés et qui vont être distribués. Avant la fin de l'hiver, cette bibliothèque sera distribuée dans nos régiments avec accompagnement de cartes excellentes. Celui qui l'aura lue et comprise saura ce que doit savoir un homme de guerre parfaitement instruit.

Restait la seconde partie de la tâche, c'est-à-dire le recrutement de l'armée. Ici les questions fourmillent, s'entre-croisent, et les traiter dans ce message serait impossible et prématuré. Elles seront approfondies à l'occasion du projet de loi qui va vous être présenté. Nous nous bornerons à vous indiquer ici le sens général selon lequel elles ont été résolues.

Le nombre d'hommes jetés par l'Allemagne sur les champs de bataille, nombre qui n'a été ni de douze cent mille, ni même d'un million, comme on l'a dit, a fait attribuer au nombre une importance exclusive, et de là l'idée très répandue aujourd'hui que le service obligatoire a fait la grandeur de la Prusse et nos revers.

Tout cela est un mélange de vrai et de faux, où le faux l'emporte. Le nombre importe sans doute, mais

la qualité bien davantage, car le nombre ruine les finances de l'État, et le plus souvent dépasse le génie des généraux les plus distingués. Mais ce n'est pas le moment d'approfondir ce sujet; et, pour le présent, il nous suffira de tracer une ligne essentielle entre ce qui nous semble être le vrai et le faux dans les idées généralement répandues.

Si par service obligatoire on entend qu'il faut remplir l'esprit des Français de cette pensée patriotique et morale, que, dans les grands périls, ils doivent tous leur vie au pays, on a raison, et nous applaudissons au service obligatoire ainsi compris; mais, si l'on entend qu'en paix comme en guerre tous les Français doivent figurer dans l'armée active, on poursuit l'impossible, on s'expose à la désorganisation de la société civile... (*Réclamations sur plusieurs bancs. — Approbation sur d'autres*), à la ruine absolue des finances, et l'on se prépare une armée très nombreuse sans doute, mais incapable de faire sérieusement la guerre. (*Nouveaux mouvements en sens divers.*)

Il y a d'ailleurs une impossibilité de fait que vous allez apprécier sur-le-champ. La classe qui, tous les ans, atteint à vingt et un ans l'âge du service, est en France de 300,000 hommes environ. Si on levait ces 300,000 hommes, on aurait, avec trois ans de service, trois contingents, faisant environ 900,000 hommes. Cela constituerait un armement fort imposant sans doute; mais les forces du budget, poussées à bout, ne pourraient pas en solder

plus de 450,000; il faudrait donc successivement en renvoyer la moitié dans leurs foyers, au milieu de leur temps de service, pour faire place aux nouveaux arrivants.

Vos soldats ne compteraient donc en moyenne que dix-huit mois de présence au drapeau, et, dans un pareil espace de temps, on ne fait pas des soldats, encore moins des sous-officiers. (*Assentiment sur divers bancs. — Rumeurs sur d'autres.*) Le jour où une telle résolution serait adoptée, la France serait perdue.

*Plusieurs voix.* — C'est vrai! c'est vrai! (*Vive interruption et mouvements prolongés en sens contraires.*)

M. le Président de la République. — Nous vous fournirons à cet égard des autorités irrécusables et notamment l'exemple de la Prusse elle-même, qui a dû ses succès à l'énergie avec laquelle le roi et son principal ministre ont lutté, pendant plusieurs années, pour obtenir la prolongation du service.

Nous vous offrirons un terme moyen entre les exagérations contraires, un terme moyen qui, nous l'espérons, répondra à toutes les nécessités de ce grave sujet.

Nous vous proposerons de rendre le service obligatoire pour tous les Français en temps de guerre; mais en ne prenant chaque année, pendant la paix, que ce qui est nécessaire à l'armée active, c'est-à-dire un contingent de 90,000 hommes, net de toute déduction, et en écartant successivement tous les hommes que nos lois exemptent. Les 300,000 hommes

qui, tous les ans, arrivent à l'âge du service tireront au sort. On appellera ceux que leurs numéros auront désignés les premiers, on laissera ceux que la loi exempte, jusqu'à ce qu'on ait atteint le contingent précité, 90,000 hommes. En exigeant huit ans de service, dont cinq sous les drapeaux et trois en congé renouvelable, on aura huit contingents de 90,000 hommes chacun, faisant un total de 720,000 hommes. En y ajoutant les 120,000 hommes qui ne se recrutent point par les appels, on obtiendra un total de 840,000, ramenés à 800,000 par la mortalité et par le contingent annuel qui doit être fourni à la marine.

On aura ainsi 800,000 hommes d'armée active, dont 450,000 restant cinq ans sous les drapeaux, et 350,000 dans leurs foyers pouvant être rappelés au premier besoin. Si à cette armée active on ajoute l'armée territoriale, composée de tous les hommes qui, en prenant part au tirage, seront restés dans leurs foyers, et qui, en temps de guerre, devront fournir la garde des places et des frontières, on aura une armée active suffisamment nombreuse, toujours bien encadrée, pourvue d'une puissante artillerie, fortement appuyée sur la nation elle-même, qui gardera les frontières et les places; et, au lieu d'une exagération fantastique, on possédera une réalité vivante, que jamais nous n'avons possédée aussi forte, et qui, en 1870, tenue au complet et bien armée, aurait certainement remporté ou du moins disputé la victoire et sauvé nos provinces et nos milliards.

Si à ces conditions de recrutement et de durée de service on ajoute les formations de corps d'armée permanents, cette armée joindra à la solidité une disponibilité sans égale. Quant à la population, cinq ans sous les drapeaux, trois ans en congé renouvelable ne constitueront pas pour elle une charge trop lourde. D'ailleurs, la faculté de la substitution d'un numéro à un autre contribuera à l'adoucir. (*Exclamations à gauche. — Approbations dans diverses parties de l'Assemblée.*)

C'est dans l'armée territoriale demeurée dans ses foyers qu'on pourra organiser la force intérieure chargée de la garde de la cité. (*Rumeurs et mouvements divers.*) J'ai déjà dit, Messieurs, que, lisant un document écrit, je ne pouvais pas répondre aux interruptions.

*Plusieurs voix.* — Vous avez raison! Continuez!

M. le Président de la République. — Apparemment vous voulez connaître la pensée du gouvernement... (*Oui! Oui!*) Je vous l'apporte, car il est important que vous la sachiez le plus tôt possible... (*Très bien! Très bien!*) Je me chargerai, plus tard, de répondre aux objections; si je n'y réponds pas conformément à la pensée de la majorité de l'Assemblée, qui seule ici est mon juge, alors j'aurai tort, et je sais ce qu'il faut faire quand on a tort. (*Mouvement prolongé en sens divers.*)

*Sur plusieurs bancs.* — Continuez! Ne répondez pas aux interruptions!

M. le Président de la République, *reprenant la lec-*

*ture du message.* — Nous vous proposerons de la choisir parmi les hommes seuls qui ont à l'ordre un intérêt véritable. (*Nouvelle interruption.*) Vous jugerez si les conditions vraies de ce choix se trouvent réunies dans les dispositions du projet qui sera mis sous vos yeux.

Je viens de vous retracer, Messieurs, le tableau entier de nos affaires. Il me reste à les résumer pour vous en faire saisir l'ensemble et en tirer les conclusions.

Nos relations avec les puissances étrangères sont, comme je vous l'ai dit, non seulement pacifiques, mais bienveillantes. Tout le monde sait que nous voulons la paix, que nous ne désirons pas de nouveaux événements, que, par conséquent, nous ne travaillons pas à en provoquer. Nous cherchons, il est vrai, à nous réorganiser financièrement et militairement, parce que c'est notre droit envers tout le monde, et notre devoir envers nous-mêmes.

D'ailleurs, toutes les puissances le font aujourd'hui dans toute l'Europe, aussi complètement que possible, et usent d'un droit incontestable et incontesté. Or, s'il y a une nation à qui ce droit ne puisse pas être disputé, c'est assurément celle qu'un gouvernement aussi négligent que téméraire a précipitée dans d'affreux malheurs pour avoir été à la fois désarmé et provocateur. (*C'est vrai! Très bien!*)

Rien donc, au dehors, ne saurait menacer ni même inquiéter notre sécurité.

Au dedans, l'administration se reconstitue, hommes et choses. Nos préfets ont, pour la plupart, conquis les suffrages de leurs conseils généraux (*Légère interruption à droite*), et pénètrent chaque jour plus avant dans la confiance de leurs administrés. La nouvelle loi sur les attributions des conseils généraux est entrée en vigueur, et n'a, jusqu'ici, rien amené de regrettable. Sans doute toutes les passions sont loin d'être éteintes dans certaines parties du pays, et il serait miraculeux qu'au sein d'une révolution il n'en restât point; mais elles sont impuissantes à troubler l'ordre.

Sous tous les rapports si divers qu'embrasse ce message nous ne dirons pas que tout soit fait, que rien ne reste à faire; hélas! non. Pour que tout ce que nous vous annonçons soit réalisé, il faut encore beaucoup de travail, de constance, de dévouement; mais le port est devant nous, nous pouvons déjà l'entrevoir, et, pour apprécier justement l'importance des résultats obtenus, il faut, comme je vous le disais en commençant, se reporter toujours à dix mois en arrière, lorsque, arrivés de Bordeaux devant Paris, il nous fallait, sans armée, sans finances, au sein de la France envahie, inondée de sang, verser encore un sang précieux pour écraser la plus effrayante révolte qui fut jamais.

Cette seule différence suffit pour apprécier le présent et remercier la Providence de nous avoir permis de le tant améliorer. (*Très bien! Très bien!*)

En terminant ce long exposé, il me reste à tou-

cher un sujet grave, at, brûlant..... (*Écoutez! Écoutez!*)

Après avoir parlé de s affaires du dehors et du dedans, de di e, ministration, de finances, d'armée, il de dire que je ne vous ai point parlé de politique, lu moins de cette politique ardente du moment qui cupe tous les esprits. Et pourtant il est vrai qu ituation est si extraordi- naire, que tous ces iplomatie, finances, orga- nisation militaire, s n nt pas être la politique, en présence de tant ments détruits depuis cin- quante années et de tant partis se disputant la créa- tion d'un gouvernement veau! Mais ici, Messieurs, commence votre , vous êtes le souverain, et nous ne sommes, s, e des administrateurs dé- légués pour opérer ce j ai appelé la réorganisation du pays. (*Très bien!*) l n, cette politique actuelle, ayant pour objet la c ution d'un gouvernement définitif, c'est v t qu'elle regarde, et nous empiéterions sur v dr s si nous prenions à cet égard une initiative ée. (*Très bien! Très bien!*)

Quant à moi, acca fatigue et quelquefois de douleur, lorsque je me d tourne un moment d'un travail incessant pour pe er à nos malheurs, je n'ai accepté qu'une tâche, celle de réorganiser le pays brisé par sa chute, en re isant au dehors ses rela- tions, au dedans son adm stration, ses finances, son armée, en maintenant un ordre rigoureux pendant que cette tâche s'accomplit, et en me tenant toujours

prêt à vous remettre intact, dans sa forme scrupuleusement et loyalement conservée, le dépôt que vous m'avez confié. (*Très bien!*) Le voilà, en effet, tel que vous me l'avez remis, réorganisé en partie et surtout conformément au contrat passé entre nous. Je vous le remets..... Qu'en ferez-vous? Vous êtes le souverain; je ne le suis pas, moi simple administrateur délégué; vous êtes le souverain, ou le mot de droit n'est qu'un vain mot, car vous êtes les élus, librement élus du pays. (*Très bien! Très bien!*)

Vous faire aujourd'hui des propositions sur tout ce qui est constitutif serait de notre part, à mes collègues et à moi, une témérité, une entreprise sur vos droits. (*Très bien!*) Mais nous sommes, nous aussi, des élus du pays et nous avons des devoirs à remplir comme membres de cette assemblée et comme membres du gouvernement. Lorsque, en soulevant vous-mêmes les graves questions qui occupent les esprits, vous nous provoquerez à nous expliquer sur leur solution, nous vous répondrons avec franchise et loyauté. Jusque-là, nous n'avions, mes collègues et moi, qu'un compte à rendre, loyal, exact, et nous vous l'avons rendu.

Il nous reste un mot à vous dire pour mettre, si j'ose ainsi parler, le comble à la sincérité.

Le pays, dans son ensemble, sauf quelques exceptions peu nombreuses, le pays est sage. Il sent ses malheurs, veut les réparer, et, si l'esprit de parti se montre quelquefois, cet esprit est bientôt comprimé

par une majorité modérée, qui sent la nécessité d'immoler toutes les passions de parti à l'intérêt public, évident, démontré. Le pays, je le répète avec une conviction profonde, le pays est sage. Les partis seuls ne voudraient pas l'être. C'est d'eux, d'eux seuls, qu'il y a quelque chose à craindre; c'est d'eux seuls qu'il faut vous garder, contre lesquels il faut vous armer de sang-froid, de courage, d'énergie. C'est contre les partis, leurs passions, même les plus honnêtes, qu'il faut vous raidir, et, dans une situation où une longue suite de révolutions a laissé sur le sol tant de partis et de subdivisions de partis, vous élever au-dessus d'eux à une suprême justice, à une suprême modération, à une suprême fermeté.

Vous l'avez fait déjà bien souvent, et, dans les jours les plus agités, lorsqu'il semblait devoir sortir de vos délibérations des tempêtes, il en a jailli sur-le-champ des volontés d'une haute et profonde sagesse. C'est à la majorité, auteur de ces volontés salutaires, que je m'adresse en ce moment; et, tout fatigué que je suis, si, dans cette même voie de sagesse, mon dévouement vous est utile quelques jours encore, vous y pouvez compter. Mais, s'il ne vous est pas indispensable, si votre sagesse n'approuvait pas mes vues à quelque degré, oh! n'hésitez pas, faites un signe, un seul; et, redevenu ouvrier fidèle et soumis, je vous remettrai l'œuvre que vous m'avez confiée, et, grâce au loyal et habile concours de mes collègues, en meilleur état que je ne l'ai reçue. (*Mouvement.*) Et je ne m'exprime ainsi

que parce que vous tous vous pourrez en dire autant et même plus, lorsque le jour sera venu de reparaître devant le pays. Ce jour-là, il vous devra, il vous rendra des actions de grâces, s'il est juste, et il le sera, pour les immenses services que vous lui avez rendus et pour ceux que probablement vous lui rendrez encore.

(*Très bien! Très bien! — Bravos et applaudissements prolongés.*)

## CCLIII

# DISCOURS

### CONTRE L'ÉTABLISSEMENT D'UN

# IMPOT SUR LE REVENU

PRONONCÉ LE 26 DÉCEMBRE 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

La commission chargée de l'examen du projet de loi rectificatif du budget de l'exercice 1871 avait proposé, à l'effet, disait-elle, d'amortir plus rapidement les charges imposées à la France par la malheureuse guerre de 1870, des taxes sur certains revenus et profits qu'elle répartissait en quatre classes. Dans la première étaient compris, à l'exception des rentes françaises et fonds publics français, les revenus des diverses valeurs mobilières étrangères et françaises; dans la seconde, les pensions, traitements, salaires publics ou privés, et toutes les rémunérations attachées à une fonction quelconque; dans la troisième, les intérêts des créances de toute nature et rentes servis par les particuliers, à quelque titre que ce fût; dans la quatrième, enfin, les bénéfices nets de la Banque, du commerce, de l'industrie, des offices ministériels, etc.

L'impôt proposé devait donc frapper, non pas comme en Angleterre l'ensemble des revenus de chaque particulier, mais seulement des revenus déterminés. De plus, au lieu d'avoir le caractère d'impôt personnel et par conséquent

vexatoire de l'*income tax*, il n'était, ainsi que le disait M. Casimir Perier dans son rapport, qu'un impôt réel assis sur le revenu des capitaux possédés par chaque contribuable. Le rapport avait été déposé le 31 août. Mais, à raison des vacances prises par l'Assemblée, la discussion sur le projet de la commission ne put être entamée que le 22 décembre. Ce projet fut vivement attaqué, d'une part, par M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, qui prétendit que les propositions de la commission étaient beaucoup trop étendues et devaient être restreintes à quelques valeurs seulement indiquées dans le projet du budget de 1872 qui venait d'être présenté à l'Assemblée; et, d'autre part, par M. Germain, qui soutint que ce n'étaient pas quelques revenus seulement qu'il fallait frapper, mais bien tous les revenus, ainsi que cela se faisait en Angleterre, en exceptant toutefois ceux qui n'atteignaient pas un chiffre déterminé. Ce dernier système, combattu par M. Teisserenc de Bort dans un remarquable discours, fut vivement appuyé par M. Wolowski, qui le formula même en proposition spéciale au sujet de laquelle M. Thiers prononça le discours suivant.

---

Messieurs,

Je dois tout de suite préciser la question dont il s'agit, et déterminer celle que je veux aujourd'hui traiter devant vous.

Il y a l'impôt sur le revenu en général, ayant pour but d'atteindre toutes les ressources des contribuables à la fois, celui qu'en Angleterre on appelle l'*income tax*, qu'on appelle du même nom en Amérique

et qu'on nous propose d'introduire en France ; et il y a l'impôt sur les diverses espèces de revenus que l'on peut chercher à atteindre, si l'un de ces revenus n'est pas atteint déjà par l'impôt.

Quant à la première question, c'est-à-dire l'impôt sur le revenu en général, c'est celle que je veux traiter aujourd'hui ; pour la seconde, elle sera pour nous l'objet d'un examen détaillé, impôt par impôt, lorsque nous entrerons dans le détail des propositions de la commission. (*Assentiment.*)

Ainsi il ne peut y avoir de confusion ni de malentendu entre nous : c'est de l'impôt sur le revenu en général que je vais vous entretenir en ce moment.

Je dois vous le dire, j'ai hésité à monter à cette tribune, non pas que ma conviction ne soit profonde, irrévocable, sur le fond même du débat; mais j'avais entendu de part et d'autre de si excellentes choses, surtout contre l'impôt sur le revenu, que je craignais de vous apporter ici des redites. Cependant j'ai pensé que, sur un sujet si grave, qui est à la fois financier, politique, social... (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*), il n'était pas possible que le gouvernement, bien que son opinion vous fût connue, que le gouvernement, devant le pays, devant la société française, ne fît pas entendre sa voix. (*Approbation.*)

J'ai aussi pensé que, s'il avait été dit d'excellentes choses, il en restait cependant encore quelques-unes d'utiles à dire ; j'ai pensé, surtout, qu'il fallait réunir et resserrer dans un même cadre et celles qui ont été

dites et celles qui restent à dire,
cadre commun, elles produisissent
effet décisif qu'une discussion ne
lorsqu'elle est présentée dans s
précision, avec concision, et sans
sentiel.

Je viens donc vous faire ente
gouvernement sur ce grand sujet,
essayer de renfermer dans le cadre
ce qu'on en peut dire d'utile.

Vous le savez, Messieurs, le p
charges à porter. Il montre un no
loir loyalement les porter toutes ; m
le lui dire sans rentrer dans l'exa
n'est pas à nous qu'il doit s'en pren
sont si lourdes.

Eh bien, à quelles sources faut-i
doute, il était naturel, dans ce mom
songer à cet impôt sur le revenu qu
années, a été préconisé tant de fois
distingués. On pouvait songer aus
le gouvernement, comme la comm
avant lui, à ces diverses espèces
dit-on, ne se trouvent pas atteints.

En dernier lieu on pouvait, com
ment y a songé, et comme il y song
laissant le choix à l'Assemblée, ap
tout ce qu'il aura pu pour l'éclairer,
à frapper sur les matières premièr

besoin d'être examiné de très près, et qui, examiné de très près, ne présentera peut-être pas tous les inconvénients qu'on lui attribue.

Mais j'écarte et l'impôt sur les diverses espèces de revenus, et l'impôt sur les matières premières. Je m'applique uniquement à l'impôt sur le revenu.

On a fait à cet impôt des reproches divers. Je lui en fais deux, qui sont essentiels et que je crois décisifs.

Le premier, c'est que, dans notre état social, avec notre système d'impôts, l'impôt sur le revenu fait double emploi : il atteint des revenus qui ont déjà été gravement frappés.

Le second reproche que je lui adresse, c'est qu'il est un impôt essentiellement arbitraire. Or il ne faut de l'arbitraire nulle part ; mais surtout il n'en faut à aucun prix dans l'impôt.

Je vais essayer, Messieurs, de vous démontrer avec précision et brièveté, mais, je l'espère, d'une manière irréfragable, que l'impôt sur le revenu fait double emploi, et, d'une manière non moins irréfragable, qu'il est arbitraire, et que, dans l'état actuel de notre société, il est l'arbitraire le plus redoutable qu'on puisse imaginer. (*Marques d'assentiment à droite et au centre.*)

Pour vous bien montrer à quel point il fait double emploi, il faut, Messieurs, que vous me permettiez de vous exposer quel est le système de l'impôt en France et de le comparer au système de l'impôt en Angleterre. Puisque l'impôt sur le revenu est em-

prunté à notre voisine, il faut que je vous fasse voir combien la société française et la société anglaise sont différentes, combien sont différents les deux systèmes d'impôts, pourquoi ils doivent l'être, et à quel point il est vrai d'affirmer que nous ferions un contresens en voulant introduire en France l'impôt sur le revenu.

En France, lorsqu'on parle de l'impôt en général, il arrive trop souvent qu'on oublie une chose, c'est que notre système d'impôts est l'œuvre la plus laborieuse, la plus intelligente, la plus équitable, de la Révolution française ; qu'en France, la révolution sociale de 89 a eu, je ne dis pas pour objet unique, mais pour un de ses objets principaux, pour une de ses conséquences les plus certaines, les plus bienfaisantes, la répartition de l'impôt de beaucoup la plus équitable qu'il y ait dans toutes les sociétés européennes. (*Très bien !*)

Tout ce que l'on prétend faire aujourd'hui, la Révolution française l'a fait ; je vais le démontrer.

On ne doit pas oublier qu'en Angleterre il n'y a pas eu de révolution sociale ; il y a eu la liberté qui a fait beaucoup de bien, mais qui n'a pas tout fait.

En Angleterre, les propriétaires de la richesse étaient redevables envers l'impôt ; la richesse devait quelque chose, elle devait beaucoup à l'impôt, et c'est pour cela qu'en Angleterre des hommes honnêtes, sincères, éclairés, ont, à diverses époques, songé à établir l'impôt sur le revenu, et qu'avec le temps, cet

impôt a fini par devenir moins onéreux, moins arbitraire qu'au début. Il l'est encore assez, pour qu'en Angleterre on en demande l'abolition ; il l'est assez, il faut que vous le sachiez, pour que le président de la république des États-Unis en demande aujourd'hui l'abolition immédiate. (*C'est vrai! Très bien! Très bien!*)

Messieurs, je vous prie de me permettre d'entrer ici dans quelques détails. Je tâcherai de ne pas vous y arrêter trop longtemps; mais ces détails sont indispensables.

Je dois analyser notre budget et le prendre tel qu'il était avant la guerre calamiteuse de 1870.

Comme je vous l'ai dit bien des fois, vous vous rappelez que nos budgets étaient arrivés successivement au chiffre total de 2 milliards 100 millions. La guerre de cette année a porté notre budget à 2 milliards 750 millions, chiffre énorme, sans exemple chez aucune des nations de l'Europe.

Je laisserai de côté cette augmentation inévitable de 650 millions, parce que je crois que la proportion entre les divers impôts n'en restera pas moins la même, et que d'ailleurs vous n'êtes pas encore fixés sur la répartition que vous ferez de cette somme totale entre les contribuables qui doivent l'acquitter.

Je prends donc le budget français sortant des mains de l'Empire, avant la guerre, et je vais vous donner, en moyenne, les chiffres principaux.

Le budget dit ordinaire était, en moyenne, de 1 milliard 650 millions.

Le budget faussement qualifi
car il était permanent et perpétue
lions. Les deux budgets réunis
1 milliard 800 millions.

Il y a eu, dans ce total du buc
riant de 20 à 30 millions, suivant l
peut affirmer que le budget ordi
extraordinaire s'élevaient ensemb
1 milliard 800 millions.

Il y avait ensuite le budget qua
n'était que le budget département
pire, qu'on avait toujours compri
budget général, et qui était de 300,
lions, plus ou moins ; ce qui condu
néral et définitif de 2 milliards 10

Il y a eu quelquefois, selon l
ou de guerre, 2 milliards 100 m
200 millions, 2 milliards 300 millic

Ce budget moyen de 2 milliard
se décomposer en deux masses pr
ces masses, montant à 1 milliard
en entier, vous allez le voir, sur la
personnes imposées suivant leur
suivant leur aisance, car dans la l
selon moi qu'aucun autre pays de l
richesse est moins juste que celu
*vrai! C'est vrai! — Très bien!*)

L'autre masse qui, à première
liard 50 ou 60 millions, porte sur l

et vous verrez tout à l'heure que cette somme se réduit à 750 millions.

Je vais d'abord détailler la première de ces deux masses, celle qui, suivant moi, porte sur la propriété et sur l'aisance, graduée d'après le bien-être et d'après la fortune connus.

Ce que nous appelons les contributions directes s'élève, dans le budget qui est le sujet de mes observations, à 582 millions. Il y a là environ 320 millions pour l'impôt foncier, 57 millions pour l'impôt des portes et fenêtres, 93 millions pour l'impôt personnel et mobilier, et 110 millions pour les patentes.

Je n'ai pas besoin d'entrer dans beaucoup de détails pour vous faire comprendre quel est l'objet de ces divers impôts. Celui de 320 millions porte sur les produits de la terre qui, en France, est cadastrée, c'est-à-dire minutieusement et parfaitement décrite; la propriété bâtie n'est atteinte qu'accessoirement. Mais les auteurs de la Révolution, les auteurs de notre système actuel d'impôts ont pensé qu'il fallait saisir la propriété bâtie d'une manière plus précise, plus nette encore, et ils ont imaginé l'impôt sur les portes et fenêtres.

Quand on se permet de parler légèrement et calomnieusement de nos impôts, on dit que nous avons mesuré l'air et la lumière et que le fisc fait payer l'air et la lumière. Ce sont là des propos assez légers et assez faux.

L'intention des auteurs de notre système d'impôts

a été de saisir la propriété bâtie e
portion de son luxe. Or il est i
nombre des ouvertures dans les p
le signe le plus caractéristique du
de l'importance de ces habitation
*bien!*)

Vous avez donc 320 millions s
terre et de la propriété bâtie, et v
qui portent essentiellement sur le
luxe ou d'aisance de la propriété l

Ces deux impôts réunis forment
lions, portant incontestablement
est vrai qu'il y a le petit contribuab
pas; mais le petit contribuable, c
qui a cessé d'être ce qu'on appell
avis, prolétaire, et qui est devenu

Après la terre et la propriété l
tions directes ont voulu atteindre l
là le but de l'impôt mobilier, de l
de l'impôt des patentes.

Avant la Révolution, il y avait
tation, impôt très ancien qui rem
c'est l'impôt sur la tête, sur l'indi
bien, la Révolution française, d
d'équité, n'a pas voulu frapper l'in
qu'il existait, et l'on a ajouté à l
leurs locatives.

Qu'est-ce donc, chez nous, que
et mobilier?

Pour le définir avec exactitude, on peut dire que c'est la capitation graduée selon l'aisance. (*Marques d'assentiment.*)

Ainsi, s'il y a un signe frappant, incontestable, de l'aisance, c'est le luxe de l'habitation, et la capitation graduée sur cette échelle est, en réalité, un impôt sur l'aisance, sur la fortune du contribuable. Ce qui le prouve, c'est que, dans l'impôt mobilier, la partie correspondante à l'ancienne capitation, les trois journées de travail, d'une valeur réelle de 5 ou 6 francs, mais qu'on a réduites, pour effacer absolument le caractère de l'ancienne capitation, à une moyenne de 3 francs par tête, est, dans certaines cotes, de 10, de 15, de 20 francs, quelquefois moins; et l'impôt mobilier peut s'élever jusqu'à 10,000 francs, suivant la fortune des individus. Quand il s'agit de grands établissements comme les chemins de fer, qui ont de vastes bureaux, l'impôt mobilier peut monter jusqu'à 150 et 200,000 francs.

C'est donc là évidemment un véritable impôt sur le revenu manifesté par le plus ou moins de luxe de l'habitation qu'on occupe. Eh bien, l'impôt personnel et mobilier, qui, je le répète, est une capitation graduée, est de 93 millions, presque la moitié de l'*income tax* en Angleterre.

Maintenant on s'est dit que ce n'était pas tout que d'atteindre l'individu ou la personne en lui demandant un impôt proportionné au luxe ou à la commodité de son habitation; on a reconnu qu'il fallait atteindre

l'individu sous d'autres rapports encore, suivan profession; car il n'y a qu'à jeter le coup d'œil dirai le plus rapide, sur la société tout entière, p reconnaître qu'il y a entre les professions et l produits des différences énormes. Alors on a cl en France toutes les professions; on les a divi en plusieurs séries, qui payent chacune un impôt férent.

On a même pensé que ce n'était pas encore as Prenons l'exemple d'un banquier, si vous le vo bien. On ne peut pas faire plusieurs classes de tentes pour plusieurs classes de banquiers, et s'est demandé comment on pouvait frapper un im équitable... Je prends le banquier, mais je pour faire le même raisonnement sur d'autres professio Pour celle-là, on a bien vu qu'on ne pourrait pas versifier toutes les classes de banquiers. Mais o imaginé un moyen très sage, très sensé, et qui atte le but, c'est, pour les banquiers ou telle autre cla de négociants, d'industriels, de combiner l'impôt la patente avec celui du loyer, c'est-à-dire avec l'i portance des bureaux. Ainsi, d'abord, la capitatio été graduée d'après le logement, et la patente l'a de même; c'est ainsi que, pour tel banquier, vous au 2,000 francs de patente, et que vous en aurez 10,0 pour tel autre.

C'est un second impôt dirigé... j'allais dire cont les personnes, mais non, je dirai vers les personne et qui, après avoir fait peser sur elles l'impôt perso

nel et mobilier, soit 93 millions, fait peser encore sur elles 110 millions pour les patentes.

Voilà donc, pour cette première partie de la masse du premier milliard, 582 millions portant sur la propriété et sur les personnes, en proportion de leur aisance, en proportion de leurs revenus. Et, si vous prenez ces deux derniers impôts, dirigés vers les personnes, celui de 93 millions pour le mobilier et le personnel, celui de 110 millions pour les patentes, vous avez environ 200 millions bien évidemment dirigés vers l'aisance, vers la fortune, somme égale à l'*income tax* en Angleterre.

Mais est-ce tout? Les auteurs de notre Révolution se sont-ils bornés à atteindre ainsi la propriété? Non, ils ont fait cette réflexion, qui est très vraie, que la propriété dont je viens de parler, c'est la propriété immobilisée. Mais la propriété est sans cesse en mouvement, sans cesse elle change de mains : elle se vend, elle se donne, plus rarement (*Sourires*), mais elle se donne aussi; par les testaments, par les successions on en hérite, et enfin on se la dispute devant les tribunaux. Eh bien, c'est là le grand objet de cette portion de vos contributions qu'on appelle le timbre et l'enregistrement, et qui, celle-là, porte exclusivement, complètement, sur la propriété. (*Très bien!*)

Ainsi les mutations mobilières payent 25 millions; les mutations immobilières, 142 millions; les donations, 17 millions; les successions, 99 millions, à peu près 100 millions; les divers actes civils et adminis-

tratifs, environ 50 millions; les frais de greffe et d justice, 35 millions; le timbre, marqué sur le papi qui sert dans toutes les transactions, 89 millions.

Cette seconde portion de l'impôt de 458 millio porte donc sur tous les déplacements de la propriét qui, comme je vous le disais, tantôt se vend, tant se donne, tantôt s'acquiert par succession, tant par testament, ou enfin vient se débattre devant l justice.

En conséquence, pour la première masse, les co tributions directes se montent à 582 millions; les co tributions sur le timbre et sur toutes les mutations 452 millions; soit 1 milliard 34 millions.

Voilà une moitié déjà de nos impôts, 1 milliar 34 millions, qui porte ou sur la propriété transmis sous toutes les formes, ou enfin sur les personne conformément à leur aisance, démontrée, non pa vaguement, non pas parce qu'il plaira à tel ou tel d l'appeler la richesse, mais démontrée par le signe l plus certain, par la valeur de la location, par le luxe de l'habitation. (*Très bien! Très bien!*)

A ne considérer que cette première moitié de nos impôts, je demande qui peut contester qu'une suprême justice ait présidé à cette distribution de l'impôt.

Je passe à la seconde masse : elle est également de 1 milliard, 20, 30, 40, 50 millions; il n'y a jamais là de chiffre permanent. Ce chiffre varie sans cesse.

Dans cette seconde moitié de notre budget, quelle

est la partie qui provient d'impôts? C'est environ 750 à 800 millions d'impôts de consommation.

Il y a, en outre, à peu près 250 à 300 millions qui ne proviennent pas de l'impôt, qui proviennent des domaines de l'État, des forêts, par exemple; mais c'est un produit qui est la fortune même de l'État, c'est son bien, c'est le bien des générations antérieures, il n'appartient à aucune classe : il appartient à cette grande chose qu'on appelle la France. (*Très bien!*) Ce produit est tantôt de 40, tantôt de 50 millions; il sera de 50 millions probablement cette année. Cela dépend des coupes.

Il y a ensuite les postes, 93 millions. C'est un service, et c'est une question au ministère des finances de savoir si l'État fait un bénéfice sur ce service; cela est fort douteux, mais enfin c'est un service public. Il y a ensuite les télégraphes; il y a les produits universitaires, les produits de l'Algérie, les retenues sur les pensions; il y a encore une foule de petits impôts, plus ou moins productifs; il y a la vente des poudres à feu, 13 ou 14 millions; il y a certains droits de navigation qui portent sur les choses et non sur les personnes. Tout cela forme une masse de 250 à 300 millions (à peu près 250 dans le budget qui est l'objet de mon examen), qu'il faut laisser de côté, car cette ressource n'est pas empruntée à l'impôt.

Le produit des impôts de consommation est donc estimé à 750 millions dans le budget de 1870. Pour cette année, ce n'est que 726; ce sera davantage l'année prochaine.

Quelle est, dans ces 750 millions, la part qui porte sur ce que j'appelle l'aisance, et celle qui porte sur l'homme qui vit de ses bras, de son travail quotidien?

C'est là, Messieurs, une supputation très difficile, et qu'on ne peut faire que très approximativement. Je viens vous présenter une supputation; mais, si l'on peut mettre 50 millions de plus ou de moins d'un côté ou de l'autre, le fond de la chose restera le même, comme je vais vous le prouver.

Voici l'énumération de ces impôts. Cette énumération est indispensable pour qu'on puisse en faire l'attribution à une classe ou à une autre.

| | |
|---|---|
| Les douanes donnent. . . . | 72 millions |
| Les sucres, pour lesquels les impôts sont perçus, les uns par l'administration des douanes, les autres par l'administration des contributions indirectes, représentent . . . . . | 117 — |
| Les boissons . . . . . | 250 — |
| Les tabacs. . . . . | 254 — |
| Les sels . . . . . | 33 — |
| Total . . . . | 726 millions. |

Je crois qu'on serait dans le vrai le plus rigoureux en partageant également cette masse d'impôts entre

les classes qu'on peut qualifier d'aisées ou qui possèdent, et les classes qui vivent du travail de leurs bras.

Je vais d'ailleurs décomposer cette supputation devant vous, Messieurs, et vous verrez si je suis fondé à dire que, pour être équitable, il faut la partager par moitié entre la classe qui possède et celle qui n'a que ses bras.

Les douanes, vous ai-je dit, rapportent 72 millions.

Il y a, à peu près, 30 millions pour les cafés, les cacaos, etc. ; 26 millions pour les tissus de luxe ou des objets de modes, que nous empruntons, heureusement pour une faible somme, à l'étranger, auquel à notre tour, nous en donnons pour une valeur de plus d'un milliard ; il y a, à peu près, de ce chef, ai-je dit, de 25 à 30 millions.

Il y a ensuite les houilles, les machines, qui, avec d'autres contributions, s'élèvent à 12 millions et complètent la somme de 72 millions.

Je crois qu'on peut, sans partialité, dire que ces 72 millions sont en grande partie imputables aux classes aisées.

Quant aux sucres, si nous étions en Angleterre, je les partagerais par moitié, parce qu'en Angleterre le peuple même use de boissons chaudes, lesquelles absorbent une grande quantité de sucre.

Je crois cependant qu'il est vrai de dire que, quant aux sucres, c'est beaucoup d'en imputer pour 17 mil-

lions aux classes laborieuses... aux classes qu'on appelle laborieuses en les flattant un peu, car nous sommes laborieux aussi, nous, Messieurs... (*Sourires d'approbation*), et je demande la permission, quant à moi, de me ranger dans les classes laborieuses. (*Oui! Oui! — Vous en avez bien le droit!*)

Quant aux impôts sur les boissons, il faut être juste : les classes qui travaillent de leurs bras en portent la plus grande partie. L'impôt est de 250 millions. J'ai vu faire beaucoup de calculs, j'en ai fait moi-même beaucoup, pour chercher à qui on devrait équitablement imputer cette charge. Pour les vins fins, les vins d'une grande valeur, la part qui revient aux classes aisées sur les impôts est de 8 pour 100 à peu près : sur 250 millions, ce serait 20 millions.

Restent donc 230 millions. Ce qu'on appelle les classes moyennes acquittent certainement une portion considérable de cet impôt, car il porte surtout sur des vins qui sont ordinaires, mais dont la valeur est rarement accessible aux classes inférieures. Cependant, pour qu'on ne me fasse pas le reproche de vouloir trop charger les uns et trop décharger les autres, j'ai supposé que, pour les boissons, il y avait d'abord 20 millions payés incontestablement par les classes aisées, à cause du prix des vins fins, et, sur ce qui restait, j'ai mis ensuite seulement un cinquième au compte des classes aisées. Sur 230 millions, c'est donc 46 millions.

Enfin viennent les tabacs, qui rapportent 254 millions. Ici nous avons des points de repère. Les tabacs

dits supérieurs, supérieurs à cause de leur prix... (*On rit*), et dans lesquels... Messieurs, permettez-moi de vous le dire très modestement, vous avez eu plus d'esprit que moi. (*Nouveaux rires.*) On appelle, dans l'administration des contributions indirectes et dans notre budget, tabacs supérieurs ceux qui coûtent un cinquième de plus que les autres, et qui sont rangés dans la catégorie de ceux qui servent aux classes aisées. Cela représente 52 millions.

Il y a ensuite 70 millions pour les tabacs à priser. Il est connu de tout le monde que ce tabac sert surtout aux personnes sédentaires, et dans le nombre il n'y a pas beaucoup d'ouvriers ; il est pourtant vrai de dire qu'il y a des familles d'ouvriers dans lesquelles s'introduit l'usage du tabac à priser. Si l'on en attribue la moitié à chacune des deux classes, je crois qu'on sera tout juste dans le vrai.

Enfin, sur les 132 millions du tabac à fumer on accordera bien que les classes aisées fument pour 20 millions.

*Sur divers bancs.* — Oui! Oui! même davantage.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Davantage probablement. J'ai voulu être parfaitement modéré pour faire éclater à tous les yeux d'une manière plus évidente la justice de notre grand système d'impôts, car il est bon que le peuple français sache que les hommes qui, en 1789, l'ont affranchi, ont voulu lui procurer une équitable répartition des charges sociales... (*Très bien! Très bien!*) Il est bon qu'il sache qu'il

Eh bien, dans cette deuxième masse du budget, montant à 1 milliard 20, 30, 40, ou 50 millions, il y a, comme je l'ai dit, 250 à 300 millions qui proviennent des propriétés de l'État et de divers revenus qui ne sont pas des impôts.

Restent 750 millions à peu près, pour le budget de 1870, 726 millions, dont 335 pèsent sur les classes aisées, et 391 millions, en chiffres ronds 400 millions, sur les classes qui n'ont d'autre ressource que le travail de leurs bras.

Tel est donc le résultat : la première masse représente 1 milliard 34 millions, portant, comme je vous l'ai dit, sur les personnes classées d'après leur aisance, et pour la plus grande partie, pour 800 millions, sur la propriété dans tous ses états.

Ajoutez maintenant les 335 millions; vous voyez que c'est 1 milliard 350 à 1 milliard 400 millions qui portent, en France, sur les classes propriétaires et aisées; et que c'est 391 millions, disons 400 millions, qui pèsent sur les classes qui n'ont que leurs bras pour gagner leur vie.

Eh bien, cherchez en Europe une aussi équitable répartition de l'impôt. Vous ne la trouverez pas. Oui, il est vrai qu'en France, car il faut toujours avoir de la reconnaissance pour ceux qui l'ont mérité, grâce à la Révolution française, les classes laborieuses payent 400 millions; les classes propriétaires et aisées, 1 milliard 350 à 1 milliard 400 millions. Je mets au défi de contester avec fondement l'énumération que

jouit encore de ce bienfait, afin qu'il ne s'en prenne pas à une société qui est juste et équitable envers lui. (*Vives marques d'approbation.*)

Reste enfin le sel. Il est vrai que, bien que les classes aisées fassent usage du sel, la plus grande partie de cet impôt porte sur les classes populaires. C'est 33 millions.

Maintenant, voici, dans ces deux masses d'impôts formant notre budget, la portion qui pèse sur les classes aisées, d'après la supputation que je viens de faire devant vous.

| | |
|---|---|
| Douanes. . . . . | 62 millions |
| Sucres. . . . . | 100 — |
| Boissons. . . . . | 66 — |
| Tabacs. . . . . | 107 — |
| Total. . . . | 335 millions. |

La portion qui pèse sur les classes populaires se décompose ainsi :

| | |
|---|---|
| Douanes. . . . . | 10 millions. |
| Sucres. . . . . | 17 — |
| Boissons. . . . . | 184 — |
| Tabacs. . . . . | 147 — |
| Sel . . . . . | 33 — |
| Total. . . | 391 millions. |

Eh bien, dans cette deuxième masse du budget, montant à 1 milliard 20, 30, 40, ou 50 millions, il y a, comme je l'ai dit, 250 à 300 millions qui proviennent des propriétés de l'État et de divers revenus qui ne sont pas des impôts.

Restent 750 millions à peu près, pour le budget de 1870, 726 millions, dont 335 pèsent sur les classes aisées, et 391 millions, en chiffres ronds 400 millions, sur les classes qui n'ont d'autre ressource que le travail de leurs bras.

Tel est donc le résultat : la première masse représente 1 milliard 34 millions, portant, comme je vous l'ai dit, sur les personnes classées d'après leur aisance, et pour la plus grande partie, pour 800 millions, sur la propriété dans tous ses états.

Ajoutez maintenant les 335 millions; vous voyez que c'est 1 milliard 350 à 1 milliard 400 millions qui portent, en France, sur les classes propriétaires et aisées; et que c'est 391 millions, disons 400 millions, qui pèsent sur les classes qui n'ont que leurs bras pour gagner leur vie.

Eh bien, cherchez en Europe une aussi équitable répartition de l'impôt. Vous ne la trouverez pas. Oui, il est vrai qu'en France, car il faut toujours avoir de la reconnaissance pour ceux qui l'ont mérité, grâce à la Révolution française, les classes laborieuses payent 400 millions; les classes propriétaires et aisées, 1 milliard 350 à 1 milliard 400 millions. Je mets au défi de contester avec fondement l'énumération que

jouit encore de ce bienfait, afin qu'il ne s'en prenne pas à une société qui est juste et équitable envers lui. (*Vives marques d'approbation.*)

Reste enfin le sel. Il est vrai que, bien que les classes aisées fassent usage du sel, la plus grande partie de cet impôt porte sur les classes populaires. C'est 33 millions.

Maintenant, voici, dans ces deux masses d'impôts formant notre budget, la portion qui pèse sur les classes aisées, d'après la supputation que je viens de faire devant vous.

| | |
|---|---|
| Douanes. . . . . | 62 millions |
| Sucres. . . . . | 100 — |
| Boissons. . . . . | 66 — |
| Tabacs. . . . . | 107 — |
| Total. . . . | 335 millions. |

La portion qui pèse sur les classes populaires se décompose ainsi :

| | |
|---|---|
| Douanes. . . . . | 10 millions. |
| Sucres. . . . . | 17 — |
| Boissons. . . . . | 184 — |
| Tabacs. . . . . | 147 — |
| Sel . . . . . | 33 — |
| Total. . . | 391 millions. |

Eh bien, dans cette deuxième masse du budget, montant à 1 milliard 20, 30, 40, ou 50 millions, il y a, comme je l'ai dit, 250 à 300 millions qui proviennent des propriétés de l'État et de divers revenus qui ne sont pas des impôts.

Restent 750 millions à peu près, pour le budget de 1870, 726 millions, dont 335 pèsent sur les classes aisées, et 391 millions, en chiffres ronds 400 millions, sur les classes qui n'ont d'autre ressource que le travail de leurs bras.

Tel est donc le résultat : la première masse représente 1 milliard 34 millions, portant, comme je vous l'ai dit, sur les personnes classées d'après leur aisance, et pour la plus grande partie, pour 800 millions, sur la propriété dans tous ses états.

Ajoutez maintenant les 335 millions; vous voyez que c'est 1 milliard 350 à 1 milliard 400 millions qui portent, en France, sur les classes propriétaires et aisées; et que c'est 391 millions, disons 400 millions, qui pèsent sur les classes qui n'ont que leurs bras pour gagner leur vie.

Eh bien, cherchez en Europe une aussi équitable répartition de l'impôt. Vous ne la trouverez pas. Oui, il est vrai qu'en France, car il faut toujours avoir de la reconnaissance pour ceux qui l'ont mérité, grâce à la Révolution française, les classes laborieuses payent 400 millions; les classes propriétaires et aisées, 1 milliard 350 à 1 milliard 400 millions. Je mets au défi de contester avec fondement l'énumération que

je viens de faire ici de la répartition des charges publiques en France. (*Très bien !*)

Messieurs, je suis long, mais vous pouvez voir que cette longueur est nécessaire et qu'elle peut être utile. (*Très bien ! Très bien ! — Parlez ! Parlez !*)

Maintenant, je prends le budget anglais. Dieu me garde de calomnier cette noble société anglaise, celle qui, en Europe, a le plus d'analogie avec l'état de notre civilisation, quoique très différente par les mœurs. Elle a la liberté, qui ne va pas vite comme les révolutions, mais qui fait bien et sûrement. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

Dans la société anglaise, on peut dire avec vérité qu'il y a des classes riches. Cela ne signifie pas que l'Angleterre soit plus riche que la France, car, si j'entrais dans les détails, vous verriez qu'à tout prendre la France est encore le pays le plus riche, tout en étant celui des deux où la distribution est la plus équitable et où le mot aisance peut être appliqué à la situation des trois quarts peut-être de la société, tandis que le mot de richesse, de grande richesse, ne peut être appliqué que très rarement. (*Assentiment.*)

Assurément, en Angleterre, les classes élevées, les classes riches, n'ont pas voulu opprimer le peuple : elles n'ont pas eu cette intention. Non, c'est la nature des choses qui a fait que là on a déchargé la propriété pour faire porter les principales charges sur les consommations..... Je vous expliquerai comment tout à l'heure.

Au simple énoncé des chiffres principaux, vous allez voir à quel point la différence est frappante entre les deux budgets. Il faut le dire à l'honneur de l'Angleterre, le pouvoir y subit un contrôle tout-puissant, et ne peut pas entraîner le pays dans les guerres calamiteuses malgré sa volonté. (*Très bien !*)

Ce budget de l'Angleterre, je l'ai connu dans ma jeunesse, à 1 milliard 700, à 1 milliard 800, à 1 milliard 900 millions ; il est aujourd'hui à 1 milliard 632 millions (*Mouvement*), tandis que, chez nous, il a passé de 1 milliard 500 millions à 2 milliards 100 millions et bientôt à 2 milliards 750 millions.

Voici comment se décompose le budget anglais.

Tout à l'heure je vous disais que, chez nous, les contributions directes rapportent 582 millions. En Angleterre, les mêmes contributions ne représentent que 87 millions. Ces impôts de l'enregistrement, du timbre, qui, chez nous comme en Angleterre, portent sur les déplacements de la propriété, ces impôts, dis-je, tandis qu'ils montent chez nous à 452 millions, n'atteignent que 230 millions en Angleterre.

Donc cette masse qui, en France, est de 1 milliard 34 millions, se réduit, en Angleterre, à 317 millions.

Voilà déjà une première différence qui est saisissante ; la seconde ne l'est pas moins.

Vous avez vu que les impôts de consommation montent, en France, à 726, à 750 millions. En Angleterre, ils montent à 1 milliard 100 millions. Les douanes donnent 588 millions, et les contributions

indirectes 511 millions. C'est ce qui explique comment, sans l'avoir voulu, sans l'avoir cherché, les classes riches (on peut appeler riches, en Angleterre, les classes qui possèdent cette propriété supportant une charge de 317 millions seulement), comment, dis-je, ces classes aisées ont pu par leur vote, sans réclamation du pays, sans révolte de sa part, faire peser 1 milliard 100 millions sur les classes laborieuses. C'est la nature des choses qui a amené ce résultat; si la nature des choses s'y était opposée, assurément, dans ce pays libre, le vote n'aurait pas produit ce résultat régulier. Mais deux mots seulement vous feront comprendre comment cette énorme masse de 1 milliard 100 millions est sortie de la nature même des choses en Angleterre. En France, les douanes, en y ajoutant les sucres que j'avais laissés de côté tout à l'heure, donnent 148 millions; en Angleterre, elles donnent, je le répète, 588 millions, tabacs compris.

Voici le motif de cette différence. L'Angleterre, à cause de sa position insulaire, reçoit tout par la mer; il passe par ses ports de véritables torrents de richesses. Quand on établit un système d'impôts, on va toujours puiser aux sources les plus fécondes; les rivalités de classe à classe ne peuvent pas prévaloir contre l'indication du bon sens; on va naturellement prendre l'eau là où elle coule en plus grande abondance. Eh bien, 588 millions peuvent être perçus avec une facilité extrême sur tous les produits qui

entrent dans les ports anglais ; c'est ce qui fait qu'en Angleterre l'impôt coûte si peu de frais de perception, tandis qu'il coûte tant en France.

On a donc été porté naturellement à prendre l'argent quand il passait à travers les ports ; il va de là tout droit à la Banque, et, avec très peu de frais de perception, l'impôt rentre dans les caisses de l'État.

Il y a une autre cause. Tandis que nous prenons au dedans la plupart des produits, l'Angleterre les reçoit du dehors. En France, nous demandons plus de la moitié des sucres à notre territoire : l'Angleterre les prend au delà des mers, et cela ne lui répugne pas, car c'est donner en même temps à sa grande et puissante marine l'occasion de s'agrandir encore davantage. (*Assentiment.*)

Ce n'est pas tout encore. Les spiritueux, nous les tirons de notre propre sol : l'Angleterre, elle, les prend à l'étranger, ou bien dans une industrie dont je vous parlerai tout à l'heure. C'est encore là une des causes qui font qu'une partie de la richesse de l'Angleterre passe par les ports et vient d'elle-même se jeter dans les caisses de l'État.

Maintenant je dois parler de cette masse de 511 millions qui composent, dans le budget anglais, le total des contributions indirectes en dehors des douanes. Eh bien, voyons la différence entre les deux pays.

D'abord les tabacs ! De nos tabacs, à nous, les uns naissent sur notre propre sol ; les autres, nous les prenons à l'étranger.

L'Angleterre, elle, prend tous ses tabacs au dehors; elle les manufacture chez elle, mais elle les prend ailleurs. Ensuite les boissons. Pour percevoir l'impôt sur les boissons, sur tous les spiritueux, il faut chez nous un bien autre travail que chez elle. Le fruit naît dans nos champs, et vous savez que, depuis deux siècles, nous nous efforçons de trouver les moyens les plus faciles, les moins coûteux, les moins douloureux, dirai-je, de frapper les boissons. Il faut aller chercher l'agriculteur qui se livre à la culture des vignes, il faut l'aller chercher chez lui, frapper le produit quand il se déplace, le frapper à la porte des villes, puis le frapper encore chez le marchand au détail.

En Angleterre, les spiritueux qui n'entrent pas par les ports se fabriquent dans d'immenses brasseries ou d'immenses établissements où l'on fait tous les genres d'eaux-de-vie, et l'on peut quelquefois, chez un seul producteur, percevoir chaque année un million d'impôt.

Il est résulté de là que l'Angleterre, sans qu'il y ait eu contradiction, opposition même de la part des classes intéressées, a déchargé la propriété et a fait porter la plus grande masse des impôts sur les douanes et sur les contributions indirectes.

Ainsi s'explique, sans qu'il y ait eu oppression des classes supérieures sur les classes inférieures, ce budget qui vous présente 317 millions de contributions directes sur la propriété et 1 milliard 100 millions de contributions indirectes, y compris les

douanes, ce qui fait à peu près 1 milliard 400 millions, qui portent, tout au plus, pour une moitié sur les classes riches, et, pour l'autre moitié, sur les classes travaillant et gagnant leur vie avec leurs bras.

Si je faisais maintenant sur le budget anglais une supputation comme celle que j'ai faite tout à l'heure sur le budget français, vous verriez, Messieurs, qu'en Angleterre les classes élevées, les classes riches, ne payent pas plus de 600 à 700 millions et que les classes qui travaillent de leurs bras payent de 700 à 800 millions.

En présence d'un tel état de choses, lorsque de grands besoins se sont manifestés, n'était-il pas naturel de s'adresser à la fortune, à la richesse, et de lui dire : Vous êtes si peu imposée dans notre pays qu'il faut que vous le soyez davantage!

Je résume cette partie de ma discussion dans ces mots : la richesse en Angleterre était redevable au pays; il était naturel de faire porter sur elle l'impôt du revenu.

En France, au contraire, les classes propriétaires et aisées, je l'ose dire, ne sont pas redevables au peuple français, car elles portent les trois quarts de la charge. (*Nombreuses marques d'assentiment.*)

Voilà, Messieurs, l'argument le plus fort qui, au point de vue de la vérité, je dirai de l'honnêteté, peut être invoqué contre l'impôt sur le revenu en France.

Une équitable répartition des charges publiques, due à la Révolution française, a fait porter sur les

classes qui possèdent, sur les propriétaires, les petits comme les grands, je le reconnais, les trois quarts de ces charges; et venir aujourd'hui, dans ces jours de détresse, les charger encore, ne serait pas chose équitable, je le répète, au nom de l'honnêteté française, et personne ne contestera ce jugement.

J'oserai dire plus : je suis de l'avis de ceux qui affirment qu'on peut frapper la richesse deux fois. Oui, mais d'abord il faut voir si vous ne la ruinerez pas et si, en la ruinant, vous ne ruinerez pas, du même coup, l'acheteur qui prend les produits du peuple; si vous ne ruinerez pas celui qui est, pour ainsi dire, le débouché des produits du peuple, celui chez qui s'en fait le placement. Cependant je mets cette question de côté et je dis : Oui, si nous pouvons, par des moyens certains, positifs, clairs, surcharger encore l'aisance de la France, je le veux bien; mais votre moyen, quel est-il? C'est l'arbitraire!

Eh bien, c'est au nom de la justice et du repos de notre pays que je vous demande de n'introduire l'arbitraire nulle part, et surtout de ne pas l'introduire dans l'impôt! (*Très bien! Très bien!*)

Aussi quand on dit : Il faut que la richesse paye deux fois, je le veux bien; et encore ne dites pas la richesse, dites l'aisance; mais je veux aussi que vous nous indiquiez des moyens avouables pour y parvenir.

Et ici encore, quelques mots, Messieurs, sur le budget anglais, qui sans doute nous est étranger, mais que je suis bien obligé d'examiner, puisque

l'impôt qu'on veut nous imposer est emprunté à l'Angleterre.

On nous dit que l'*income tax* est devenu en Angleterre très supportable, qu'il n'est plus arbitraire ; que, dans les premiers temps, il a été difficile à établir, mais qu'on s'y est habitué.

Il y a tout à la fois du vrai et du faux dans cette assertion.

Je ne dirai pas, car je craindrais de ne pas être vrai et d'accorder trop à mes adversaires, je ne dirai pas que l'impôt sur le revenu, lorsqu'il est apparu pour la seconde fois, n'a pas rencontré de répulsion ; il en a rencontré une très grande, il en rencontre encore tous les jours. Mais ce qui est vrai, c'est qu'il est devenu plus supportable, et moi qui cherche la vérité très sincèrement et qui ne veux pas méconnaître ce qu'il y a de fondé dans l'assertion de ceux dont je combats l'opinion, oui, je l'avoue, la répulsion ou plutôt les souffrances de cet impôt sont devenues moindres. Mais, si, en Angleterre, cet impôt est devenu plus facile à supporter, je vais vous prouver qu'en France il serait intolérable.

Pourquoi est-il devenu plus supportable en Angleterre ?

D'abord on prête à sir Robert Peel des pensées qu'il n'a pas eues. C'est un très grand personnage, un grand citoyen, auquel l'Angleterre a eu raison de rendre hommage. Oh ! en Angleterre, l'envie ne dérobe jamais aux personnages éminents leur part de gloire,

leur part de gratitude publique. (*C'est vrai! — Très bien! Très bien!*)

Oui, M. Peel est un grand et noble personnage, que son pays fait bien d'estimer; mais il faut pourtant que nous sachions quel est ce personnage, quelles ont été ses véritables pensées, et je n'y insiste un moment que parce qu'on veut faire de la grandeur de M. Peel un usage qui serait fâcheux pour la prospérité de la France.

On dit : M. Peel a changé la face de l'Angleterre; l'*income tax* n'a été qu'un dédommagement de cette immense prospérité qu'il a procurée à l'Angleterre par le libre échange.

Messieurs, voici les faits : grâce à mon âge, j'ai été le contemporain de ces faits; je les ai vus, et voici la vérité. M. Peel n'est pas arrivé là de prime abord, comme un prophète qui aurait eu pour livre sacré le libre échange. Non, voici comment il y est arrivé.

Vers 1842, les whigs, à la veille de quitter le ministère, annoncèrent la réduction à moitié de l'impôt sur les céréales, cet impôt qui a été si violemment et si longuement discuté en Angleterre.

M. Peel, qui allait leur succéder, éprouva un moment de dépit très vif, et qui se conçoit, de voir qu'on cherchait, au moment où il entrait dans le cabinet, à lui susciter un aussi grand embarras, alors que, pendant toute la durée du ministère whig, on n'avait pas songé un seul instant à cette réduction de droits. Mais, prenant tout à coup son parti, il dit : « Ah, vous

voulez faire assaut de popularité; ah! vous proposez de supprimer la moitié des droits sur les céréales : eh bien, moi, je propose la suppression complète de ces droits! »

Tous les hommes de mon âge se rappellent quelle émotion produisit en Angleterre cette annonce de l'abolition pure et simple des droits sur les céréales. M. Peel ne l'a pas dit, mais, sans le dire, sa pensée était de porter ce noble défi à l'aristocratie anglaise : Il est temps que vous sachiez payer votre influence d'une partie de votre fortune, et que vous consentiez pour cela à l'abolition des droits sur les céréales.

L'aristocratie anglaise, éclairée, désintéressée, comme le sont les aristocraties quand elles sont en présence de la liberté, l'aristocratie anglaise accepta la proposition de M. Peel. Elle dit : Soit, je payerai mon influence par ce grand sacrifice.

Mais ce sacrifice, il n'était pas possible de l'imposer à la propriété anglaise sans imposer un sacrifice analogue à toutes les classes industrielles, et de là est né le libre échange; et par là M. Peel, en s'en doutant, et peut-être aussi sans s'en douter tout à fait, était entré dans le sens des vrais intérêts anglais.

Je suis, on veut bien le reconnaître, et c'est un reproche qu'on croit m'adresser, je suis un vieux et constant protectionniste. Cependant, vous avez pu le voir par la dernière négociation avec l'Angleterre, je ne le suis pas jusqu'à compromettre les intérêts de la politique française; mais dans l'intérêt de la produc-

tion, je suis partisan de la protection qu'on peut avouer, car c'est la protection de l'industrie nationale. Eh bien, moi, vieux protectionniste, je vous le déclare : si j'étais Anglais... et, certes, je ne regrette pas d'être Français; la France, c'est mon pays, c'est mon cœur!... (*Mouvement*) Mais si j'étais Anglais, je serais libre échangiste. (*Nouveau mouvement.*) Oui, la grande œuvre de M. Peel, a été de lancer l'Angleterre dans le sens de ses vrais intérêts.

L'Angleterre n'avait à craindre la concurrence d'aucun pays. Non pas sous le rapport de la perfection des produits, à cet égard elle ne pouvait pas lutter avec nous; mais, sous le rapport du bon marché, elle n'avait pas de rivale, et, par le libre échange, elle a fait une magnifique fortune; aussi elle a raison, quoique sir Robert Peel n'en ait pas eu la pensée tout d'abord, elle a raison de lui en savoir gré; et cela me ramène à mon sujet.

Oh! oui, l'impôt sur le revenu, en Angleterre, est arrivé au monde dans des circonstances heureuses. On dit quelquefois que les fées ont assisté à la naissance de certains princes; on peut dire aussi qu'une bonne fée assistait à la naissance du libre échange. Il a permis de diminuer tous les autres impôts, et il a fait de Londres le plus grand marché de l'univers, tandis qu'en l'introduisant chez nous on a ruiné nos ports. (*Légères rumeurs.*)

Oui, oui, Messieurs, nous discuterons cela une autre fois. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

L'impôt sur le revenu a eu pour accompagnement, en Angleterre, une réduction sur la plupart des taxes; ce qui a contribué à le rendre un peu moins impopulaire, bien qu'il le soit toujours.

Mais voici surtout ce qui lui a enlevé un peu de son impopularité; c'est qu'une partie de l'arbitraire a disparu, et voici comment. Le double emploi que l'impôt sur le revenu ferait en France n'existe pas en Angleterre; c'est en cela que se montre la différence des deux situations, et ce qui fait comprendre que l'impôt sur le revenu perd tous les jours de son arbitraire en Angleterre, tandis qu'au contraire, en France, cet arbitraire augmenterait tous les jours.

Voici comment. Les personnes n'étaient pas atteintes en Angleterre, et les propriétés ne l'étaient presque pas. Alors les percepteurs de l'impôt sur le revenu ont eu des bases sur lesquelles ils ont fait reposer cet impôt. On s'est adressé aux propriétaires... La terre ne paye rien que le reste du rachat exécuté jadis par M. Pitt, 28 millions. Alors on a dit aux propriétaires de la terre, aux fermiers : Mais vous pouvez bien payer une portion de l'impôt! Et l'on a mis sur la terre 68 millions, puis sur les fermiers 9 millions.

Il n'y avait aucune difficulté, la terre n'étant pas déjà imposée; on ne pouvait pas soulever de révolte, lorsque, aux propriétaires de ce sol si riche et si bien cultivé de l'Angleterre, on demandait 70 millions, alors qu'on demande 300 millions et plus au sol de la France; on n'a pas rencontré de résistance, et l'on a

tait 300, 400, 500, 600 millions. Les bases du nouvel impôt étaient libres, elles ne supportaient rien; aussi, quand on a fait porter sur elles l'*income tax*, il n'y a pas eu de très grandes difficultés.

Lorsqu'on nous dit que l'impôt en Angleterre s'est peu à peu popularisé, je réponds : Non! car tous les ministres des finances qui se succèdent rangent au nombre de leurs titres de gloire les réductions qu'ils ont faites sur l'*income tax*. Mais ce qu'il y a d'étonnant, Messieurs, c'est qu'ils n'aient pas rencontré la résistance qu'ils auraient certainement rencontrée chez nous. Chez nous, au contraire, voyez la différence : quand vous voudrez frapper la terre et que vous direz à un propriétaire : « Vous avez tant d'hectares de terres cultivées; eh bien, vous donnerez quelque chose à l'impôt sur votre revenu, » il vous répondra : « Mais je paye déjà 6 ou 8 pour cent sur ma terre! » Quand vous vous adresserez aux personnes et que vous direz : « Par votre profession vous devez gagner beaucoup d'argent! Vous êtes un avocat éloquent, vous êtes un grand banquier, vous avez fait beaucoup d'affaires cette année-ci, » on vous répondra : « Oui; mais nous payons déjà 110 millions sur les patentes. » Tel banquier vous dira : « Je paye 10,000 francs pour ma contribution mobilière, je paye 10,000 francs de patente, cela fait 20,000 francs. » Eh bien, le percepteur sera quelque peu embarrassé, et, si vous parcourez toutes les natures d'impôt que représente l'*income tax* appliqué en Angleterre, vous verrez que, chez

nous, le taxateur trouverait de la résistance s'il voulait se servir de ces bases-là.

Je le répète, tout le nœud de la question est là, entendez-le bien; si le taxateur veut se servir de ces bases dont on se sert si facilement en Angleterre, on répondra au taxateur : « Que dites-vous là! Je paye déjà tant d'impôt sur la terre, tant d'impositions mobilières, je paye tant pour les patentes! » C'est ce qu'on ne pouvait pas dire en Angleterre. Et alors, que fera votre taxateur?

Savez-vous ce qu'il fera? Il n'ira pas dire qu'il s'appuie sur la terre, sur les contributions mobilières et personnelles, il dira au contribuable : « Vous avez 20,000 livres de rente, vous en avez 40,000, vous en avez 50,000. » C'est précisément là l'arbitraire! C'est qu'en France vous ne pouvez pas rencontrer une personne, une propriété, une classe de personnes, qui ne payent déjà beaucoup. Et alors, ne sachant que dire au contribuable, le taxateur ajoutera : « On sait très bien que vous êtes riche! » Vous êtes riche! voilà la base de l'impôt. (*Très bien! Très bien! — Applaudissements.*)

Eh bien, Messieurs, vous figurez-vous quelle sera la situation d'un gouvernement obligé de dire au contribuable : « Nous savons que vous avez 20,000, 30,000, 40,000 livres de rente? » Comment, Messieurs, vous allez donner ce droit à un gouvernement? Vous allez établir une telle inquisition dans votre pays, lorsque les bases qui permettent, en Angleterre, de le faire avec une certaine équité, lorsque ces bases nous

manquent absolument, lorsqu'elles se refusent à vous, en alléguant les charges qu'elles supportent? Je dis que cela est impossible, que c'est créer dans le pays un arbitraire intolérable et des plus funestes. (*Très bien! Très bien!*)

Et, à ce sujet, permettez-moi de vous montrer en peu de mots l'histoire de l'arbitraire dans l'impôt sous l'ancien régime, et de vous indiquer ce que, probablement, l'arbitraire serait dans l'impôt nouveau en France. Cela m'amène à remonter un peu vers le passé et à vous dire, ce dont on vous parlait l'autre jour, quel était, dans l'ancien régime, l'impôt qui représentait celui que vous seriez prêts à créer.

MM. Raudot et Teisserenc de Bort vous ont dit avec raison, l'un que c'était l'impôt du dixième, l'autre que c'était la taille.

C'est, en effet, l'un et l'autre. Et ceci est curieux, bien curieux! Car vous allez voir ce que l'arbitraire dans l'impôt peut faire dans une société, je ne dirai pas parfaitement heureuse, mais très grande, pas toujours heureuse, mais toujours grande, et qui vivait dans un repos profond sous une autorité non contestée; vous allez voir ce qu'était devenu l'arbitraire dans l'impôt, ce qu'était la taille. Je vais vous le prouver avec la dernière évidence et un admirable monument à la main. C'est la taille, la taille qui a inspiré ce livre admirable : *la Dîme royale*, de Vauban. (*Mouvement.*) L'impôt du dixième, dont a parlé l'honorable M. Teisserenc dans son excellent discours,

n'est qu'une réminiscence du travail de Vauban. Vauban avait montré tous les inconvénients de la taille.

On s'est souvenu quelquefois de son livre dans le XVIII^e siècle; on lui a fait des emprunts, et l'on a imaginé l'impôt du dixième qui devait frapper la propriété. C'était la taille, dont vous allez voir l'utilité pratique en ce moment.

Il y avait les aides, qui portaient sur la consommation et qu'on percevait dans les populations agglomérées. C'était une des tyrannies de ce temps-là; mais vous verrez que tout le monde invoquait cette tyrannie, tant celle de la taille était plus grave. Les populations non agglomérées qui n'arrivaient pas jusqu'à la banlieue des villes, mais qui s'étendaient sur tout le territoire, supportaient la taille; elles étaient, comme on l'a dit dans le temps, « taillables et corvéables à merci et miséricorde. » La taille portait indistinctement sur toute espèce de revenu; elle suivait le propriétaire et toutes les apparences de l'aisance. Et vous allez voir quel usage on faisait des apparences de l'aisance. Elle portait sur tous; et l'arbitraire l'avait rendue intolérable, à ce point qu'on ambitionnait de passer sous le régime des aides.

Il y avait ensuite les douanes intérieures, et puis l'impôt du sel qui constituait une charge considérable.

Les tailles, à elles seules, représentaient, d'après Vauban, environ la moitié de la totalité de l'impôt, soit 60 millions.

Il est difficile de donner aujourd'hui l'équivalent de 60 millions de ce temps-là. Je ne veux pas apporter ici des calculs que j'ai faits bien des fois à un point de vue historique; mais je crois que l'on serait dans le vrai en multipliant par dix. Je pourrais en donner une quantité de preuves. A cette occasion, je dirai que cette échelle qu'on veut établir d'après le prix du blé est une fausse échelle, parce qu'elle est exclusive. Il faut, pour se faire une idée des valeurs, voir ce qu'on peut se procurer, à chaque époque, non d'une seule chose, mais de toutes choses avec une somme d'argent donnée. (*Assentiment.*)

En prenant cette base, que j'ai employée pour des époques différentes de l'histoire, on peut dire que 60 millions d'alors représenteraient aujourd'hui à peu près 600 millions.

Cet impôt était devenu, pour cette société si tranquille, car, certes, sous Louis XIV elle a été, pendant soixante ans, profondément tranquille, cet impôt, dis-je, était devenu quelque chose d'insupportable.

Je vais vous lire une ou deux pages dont la lecture ne vous fera pas de peine, parce qu'elles sont le langage d'un honnête homme, s'il y en a eu sur la terre. Le pauvre Vauban, cet homme admirable, la gloire de notre nation, je dirai la gloire de l'homme vertueux, cet homme dont ce médisant de génie qu'on appelle Saint-Simon n'a pas osé médire... (*Sourires.*), Vauban, le seul devant lequel il s'est arrêté, car il avait médit même de Fénelon, qui cependant dominait la société

élevée de son temps ; « cet homme, disait-il, qui avait un air de guerre qui lui donnait presque quelque chose de féroce, quand on l'approchait on était touché de sa douceur, de sa bonté ; » cet homme dont la bravoure prenait tous les dangers pour elle, car on l'avait vu dans un siège monter la nuit sur les épaulements, et aller lui-même faire des reconnaissances pour épargner cette peine et ces dangers à ses lieutenants, cet homme admirable qui, lorsqu'il ne faisait pas la guerre, faisait nos routes, nos canaux, très aimé de son roi et l'aimant profondément, voulut lui donner des conseils ; il en donna au roi, qui ne les reçut pas, et il fut disgracié. (*Mouvement.*) Mais il ne mourut pas, comme Racine, de chagrin d'avoir déplu au roi ; il mourut de son grand âge et de ses longs services, faisant des vœux pour que le gouvernement de son roi s'éclairât, et, si ce roi avait voulu s'éclairer, ce jour-là il eût produit la première des œuvres de la Révolution française, un siècle et demi avant elle. (*Très bien! Très bien!*)

Voici ce que cet homme admirable proposa. Il parcourait sans cesse le pays, souvent à pied, et personne n'avait fait une statistique plus exacte de l'état de la France.

Il avait remarqué que la dîme ecclésiastique se percevait avec une facilité extrême. Le clergé avait des fermiers habiles, de grands magasins ; on plaçait la dixième gerbe dans ces magasins, ces gerbes étaient vendues, et le revenu était perçu sans difficulté, sans

révolte, avec très peu de frais de perception. Savez-vous pourquoi? Parce que la base de la perception était simple : on allait sur les meules une fois formées et l'on disait : « Il y a tant de gerbes, il nous faut la dixième! »

Eh bien, Vauban disait (vous allez voir que je suis dans mon sujet) : « Pour éviter l'arbitraire, pourquoi ne pas adopter une dîme, qu'on appellerait la dîme royale ? »

Alors dans ce livre si touchant, cet honnête homme sans ambition, même sans l'ambition de la gloire, et il aurait eu tort d'avoir cette ambition, car sa gloire était immense, chercha le bien ; il fit le travail le plus détaillé pour apprécier avec une exacte justice, non seulement les produits de la terre, afin d'en prendre le dixième, mais le revenu de chaque classe et enfin les revenus provenant des émoluments qu'on recevait, et il dit au roi : « Tout le monde payera la dîme, vos plus grands serviteurs, » ce que nous appelons aujourd'hui les plus grands fonctionnaires, « les princes, les maréchaux, tout le monde la payera. » Et il prouvait qu'en diminuant ou supprimant l'arbitraire, on doublerait les revenus de l'État.

Dans son livre, et c'est ce qui fait que je suis dans la question, il ne s'occupait que d'une chose : non pas de diminuer le poids de l'impôt, il le trouve indifférent, mais de repousser l'arbitraire, et il cite de nombreux exemples, dont un des plus curieux et des plus instructifs est celui-ci. Autour de Rouen, il y avait

trente-cinq communes qui composaient la banlieue de cette ville, et qu'on avait fait passer du régime de la taille au régime des aides. Il était allé voir ces communes, il vit qu'elles respiraient l'aisance, le bien-être, et que tout le monde dans les environs demandait comme une faveur du ciel de passer sous le régime des aides (et cependant le régime des aides était des plus durs, nous ne le supporterions pas aujourd'hui), échappant ainsi à l'arbitraire, au régime des collecteurs de taille. Savez-vous ce qu'on avait imaginé pour rendre moins tyrannique ce régime des tailles? Chacun était taxateur à son tour, et chacun rendait à son voisin ce qu'il en avait subi auparavant. (*On rit.*) Eh bien, même avec cette peine du talion infligée à tous les taxateurs présents et futurs, la taille était si révoltante qu'on regardait comme un bienfait du ciel de passer sous le régime des aides.

Vous direz peut-être : C'est que l'impôt était réduit! D'après ce que dit Vauban, ces communes qui payaient 25,000 livres du temps, transportées au régime des aides, en payaient 45,000. Elles se regardaient comme heureuses, et tout le monde enviait leur sort.

Il en cite un autre exemple. La petite ville de Honfleur, qui payait 25,000 livres sous le régime de la taille, avait consenti, pour passer sous le régime des aides, à payer 100,000 livres, qui devaient être consacrées à tous les travaux du port, et uniquement parce qu'à cette condition, au lieu de la persécution, de l'arbitraire, on était dans un repos relatif.

Permettez-moi de vous citer une page de Vauban, pour que vous voyiez que je n'exagère rien, et vous apprécierez comme moi le langage expressif et frappant de l'honnête homme.

« On se plaint partout et avec raison, de la supercherie et de l'infidélité avec laquelle les commis des aides font leurs exercices; on est forcé de leur ouvrir les portes autant de fois qu'ils le souhaitent... (c'est l'exercice que nous avons aujourd'hui), et, si un malheureux, pour la subsistance de sa famille, d'un muids de cidre ou de poiré en fait trois, en ajoutant deux tiers d'eau, comme cela se pratique souvent, il est en risque, non seulement de tout perdre, mais encore de payer une grosse amende; il est bien heureux quand il en est quitte pour payer l'eau qu'il boit. » (*On rit.*)

« Tout cela, néanmoins, continue Vauban, n'est compté pour rien, quand on considère que, dans les paroisses taillables, ce n'est ni la bonne ou mauvaise chère, ni la bonne ou mauvaise fortune qui règle la proportion de l'imposition, mais l'envie, le support, la faveur et l'animosité, et que la véritable pauvreté ou la feinte y sont presque toujours également accablées; que si quelqu'un s'en tire, il faut qu'il cache si bien le peu d'aisance où il se trouve que ses voisins n'en puissent pas avoir la moindre connaissance; il faut même qu'il prenne ses précautions jusqu'au point de se priver du nécessaire pour ne pas paraître accommodé... » Cela veut dire dans l'aisance.

Et il ajoute :

« Enfin les habitants des paroisses de la banlieue se pourvoient d'un habit contre les injures de l'air, sans craindre qu'on tire de cette précaution des conséquences contre leur fortune, pendant qu'à un quart de lieue de leurs maisons, ils voient leurs voisins, qui ont souvent bien plus de terres qu'eux, exposés au vent ou à la pluie avec un habit qui n'est que de lambeaux, persuadés qu'ils sont qu'un bon habit serait un prétexte infaillible pour les surcharger l'année suivante. » (*On rit.*)

Eh bien, si vous lisiez tout cet admirable livre, vous verriez les exemples innombrables qu'il cite de la tyrannie qui vient de l'arbitraire dans la répartition de l'impôt, et vous verriez qu'il n'exagère rien, car vous savez que, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, cet état s'était encore aggravé. Tous les économistes ont cité, et sans doute vous avez tous dans la mémoire un passage de Rousseau qui raconte une rencontre qu'il fit dans les champs. Il était fatigué, épuisé de la course qu'il venait de faire; il s'arrêta chez un paysan qui lui fit le plus mauvais accueil, qui ne lui donna que des mets qui étaient presque inacceptables. Après qu'il l'eut rassuré, et qu'il lui eut montré qu'il n'était pas un agent du fisc, le paysan leva une trappe et il sortit de là de quoi lui faire faire le meilleur repas. Puis il voulut payer. A ce moment où l'homme qui a donné une hospitalité intéressée, au lieu d'être soucieux devient satisfait, le paysan devint tout à coup soucieux et ne voulut pas accepter le prix

du repas qu'il avait fait faire à son voyageur. Enfin, dit Rousseau, ce malheureux cachait son bien-être et n'osait pas me montrer son vin par peur du commis des aides, son pain par peur du taxateur des tailles, et il était obligé d'afficher la misère pour échapper à la tyrannie de l'impôt.

Il y a là des pages que je ne veux pas lire, mais qui vous rappelleraient, à l'éloquence près, beaucoup des pages écrites aujourd'hui sur la tyrannie de l'impôt. (*Rires approbatifs au centre et à droite.*)

Voilà l'arbitraire de l'impôt dans l'ancien régime. Je sais bien que, grâce à la Révolution française, non seulement la législation de l'impôt est changée, mais que même les mœurs de l'impôt sont changées, et qu'aujourd'hui le commis des aides et le taxateur n'auraient pas cette brutalité-là. Mais prenez garde : si nos mœurs sont améliorées, les partis ne le sont pas. (*Mouvement.*) Comment, dans un pays profondément agité comme le nôtre, vous investiriez quelqu'un d'un pouvoir arbitraire dans l'impôt! Quoi! vous permettriez à un gouvernement, quel qu'il fût, de dire aux contribuables : Vous avez 10,000, 20,000, 30,000, 40,000, 50,000 francs de rentes! Vous le permettriez à quelqu'un? (*Non! Non!*) C'est impossible! (*C'est vrai! C'est vrai!*)

Nous avons tous passé depuis quarante ans sous les gouvernements les plus divers; nous avons vu tomber trois fois la monarchie, une fois la république; nous avons vu ce mouvement torrentiel des révolu-

tions passer d'un gouvernement à un autre. Vous figurez-vous la société française taxée par celui qui se serait emparé du pouvoir par hasard, et qui en userait comme on use d'un pouvoir qu'on n'a que pour quelques jours? Quoi! vous allez remettre à ces taxateurs improvisés le soin de décider de votre fortune?

Je prévois la réponse, on dira : Mais ce ne sera pas le pouvoir seul!

Oh! je sais bien; mais qui? Les conseils municipaux? (*Sourires sur quelques bancs.*) Quoi donc? Ce n'est plus le pouvoir qu'on se disputera, ce sera la faculté, la puissance de taxer. (*C'est cela! — Très bien!*)

Quoi! à toutes les causes qui nous divisent, à toutes les raisons qui rendent l'élection nécessaire, oui, heureusement nécessaire, car l'élection plus librement pratiquée nous aurait évité les maux sous lesquels nous ne succombons pas, mais sous lesquels nous plions cependant... (*C'est vrai! Ce n'est que trop vrai!*) Ce n'est pas l'élection que je crains; j'accorde qu'elle intervienne et qu'elle contribue, en formant par exemple la majorité du conseil municipal, à répartir les charges de l'impôt; mais à toutes nos causes de division, comprenez-vous qu'on ajoute une nouvelle cause aussi puissante de perturbation, et que, dans les élections, on se dispute la faculté de reporter l'impôt à droite ou à gauche?... (*Sensation. — Très bien! Très bien!*) Non, Messieurs, vous ne commettrez pas une telle faute.

M. LE COMTE DE BOIS-BOISSEL. — N'ayez pas peur! (*On rit.*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je demande à droite comme à gauche, je demande à gauche comme à droite, qu'on ne se laisse pas leurrer par les mots et qu'on ne devienne jamais les complices de l'arbitraire. De l'arbitraire, il n'en faut nulle part, en aucune chose, ni en haut ni en bas. (*Très bien! Très bien!*)

Et ici, Messieurs, je parle comme toujours avec une conviction profonde; mais, croyez-moi, vous qui voulez faire un essai loyal de la République, et vous avez raison... (*Rumeurs sur quelques bancs. — Assentiment sur les autres*), il faut le faire loyal; il ne faut pas être des comédiens qui essayeraient d'une forme de gouvernement avec le désir secret de le faire échouer. (*Très bien! Très bien!*)

Cet essai, il faut le faire sérieusement, sincèrement, et, je le vois tous les jours à vos votes si sensés, nous le voulons tous. (*Rumeurs à droite.*) Non, encore une fois, nous ne sommes pas des comédiens, nous sommes des hommes sincères, nous voulons faire cet essai loyalement... (*Nouvelles rumeurs sur quelques bancs à droite. — Très bien! Très bien! et applaudissements à gauche.*)

Messieurs, je voudrais vous unir et non pas vous diviser. (*Très bien!*)

Eh bien, je sais qu'en vous parlant de loyauté, je ne vous divise point; je vous unis au contraire. (*Très bien! Très bien!*)

Je m'adresse à ceux qui veulent que cet essai réussisse, et je suis sûr que c'est m'adresser à toute l'Assemblée; mais je m'adresse spécialement à ceux qui se font de la République un souci continuel, et je suis du nombre... (*Mouvement*), je leur demande, au nom du vœu secret, du vœu profond de leurs cœurs, de mettre, sous la république, de la justice partout; je les supplie, eux qui souvent nous parlent du peuple avec chaleur et sincérité, d'honorer ce peuple; je les supplie de ne pas faire comme a fait le pouvoir absolu (*Très bien!*), qui a voulu flatter le peuple, en lui donnant des lois dont il s'est ensuite servi contre lui, quand le peuple croyait s'en servir lui-même contre d'autres. (*Vive adhésion.*)

N'imitez pas le pouvoir despotique, qui flatte les masses en les trompant; unissez-vous à moi pour traiter le peuple non pas en enfant qu'on flatte pour le corrompre, mais en homme fait, qui est capable d'entendre la raison, mais en honnête homme, qui est capable d'aimer et de pratiquer la justice. (*Très bien! Très bien!*)

Dites-lui que l'impôt ne doit pas être arbitrairement réparti, qu'il ne faut pas, en essayant de le faire peser sur les riches, aller le faire peser tantôt sur les uns, tantôt sur les autres, et rarement suivant l'équité.

Dites-lui que le mot richesse est un mot que les partis peuvent jeter à l'envi, mais qui a un autre sens pour une nation libre. Il faut que celui-là seul

paye l'impôt qui peut le payer, et quand on peut prouver qu'il est en état de le payer, uniquement quand on peut le prouver, et non pas sur de simples allégations, de façon qu'il suffise de dire aux contribuables : « Vous êtes riches. » Non, il ne faut pas que ce soit la volonté du taxateur qui décide ; il faut qu'on puisse faire reposer l'impôt sur la preuve incontestable de la richesse. (*Très bien !*)

C'est à ce titre que je vous demande de repousser cet impôt général du revenu ; je vous supplie de le repousser.

Oh ! je sais bien qu'il sera repoussé, mais je vous supplie de le repousser à une majorité très grande. Vous ferez ainsi plus de bien à la République que par le vote contraire. (*Très bien !*)

Je m'arrête ici, Messieurs : je pourrais aller plus loin ; je pourrais, en regard, en opposition avec l'impôt sur le revenu, vous montrer des impôts qui vous fourniront le moyen d'échapper à cette nécessité dont on parlait ; je pourrais vous prouver que la nécessité n'est pas là ; mais j'anticiperais sur le sujet de nos discussions prochaines. Aujourd'hui je me borne, au nom du gouvernement et de tous mes collègues sans distinction, à repousser l'impôt du revenu établi sur l'ensemble des ressources du contribuable.

(*Vives et nombreuses marques d'approbation. — Applaudissements prolongés.*)

La proposition Wolowski fut rejetée, et la majorité de la commission du budget, considérant que le projet présenté par elle rencontrerait, de la part du gouvernement, la même opposition, fondée sur des raisons plus concluantes encore, le retira.

## CCLIV

# DISCOURS

SUR LE

PROJET DE LOI RELATIF AUX

# ÉMISSIONS DE LA BANQUE DE FRANCE

PRONONCÉ LE 29 DÉCEMBRE 1871

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

---

En vue de faire face aux éventualités qui pouvaient résulter de la guerre engagée avec la Prusse, une loi du 14 août 1870 avait autorisé la Banque de France et ses succursales à porter le chiffre de leurs émissions jusqu'à 2 milliards 400 millions. Par suite des payements faits à l'Allemagne, des achats de blé et de matières premières négociés à l'étranger, et du concours réclamé par le commerce, ce chiffre venait d'atteindre 2 milliards 350 millions, et la marge encore disponible de 50 millions devenait absolument insuffisante en présence de la reprise des affaires. Déjà, on se le rappelle, dans la discussion relative à l'emprunt de 2 milliards (n° 245), M. Germain avait signalé la nécessité d'élever à 3 milliards le maximum des émissions, et ce maximum paraissant au gouvernement suffisamment gagé par l'encaisse actuelle de la Banque, par la solidité des créances qu'elle avait en portefeuille et aussi par celle de 1 milliard 320 millions qu'elle avait sur le Trésor, le ministre des finances présenta le 9 décembre à

l'Assemblée un projet de loi ayant pour objet d'autoriser cet établissement à élever à 3 milliards ses émissions, sous la réserve, toutefois, que les 200 derniers millions ne pourraient être mis en circulation qu'en vertu d'un décret préalable du Président de la République.

De plus, la monnaie divisionnaire ayant été en grande partie exportée et faisant défaut pour les besoins journaliers du commerce, l'article 2 du projet de loi proposait de donner à la Banque de France, en vue d'y suppléer, la faculté d'abaisser à 10 francs et 5 francs les coupures de ses billets sans fixer à cet égard de limite.

Mais la commission chargée de l'examen de ce projet de loi n'avait pas été d'avis d'élever le maximum des émissions à 3 milliards et avait proposé de le porter à 2 milliards 700 millions seulement. Quant aux coupures de 10 francs et 5 francs, elle en restreignait l'émission au chiffre de 100 millions.

En effet, fit observer M. Bocher, rapporteur de la commission, dans le débat qui eut lieu le 29 décembre, par suite des circonstances que l'on venait de traverser, l'or s'était raréfié en France, son prix s'était élevé bien au-dessus du pair, et, par suite, celui des billets de banque avait subi une dépréciation considérable. Ce dernier tendait actuellement à se relever; mais des mesures telles que celles proposées par le gouvernement ne pouvaient qu'en arrêter la hausse. Sans doute, sur les 1 milliard 530 millions que la Banque avait été autorisée à prêter au Trésor, 1 milliard 320 millions seulement avaient été déjà avancés et le surplus figurait au nombre des ressources mises par la loi de finances à la disposition du ministre des finances; il fallait donc donner à la Banque les moyens de remplir cet engagement; mais une nouvelle émission de 300 millions devait largement suffire à tous les besoins, et la commission, en la limitant à ce chiffre, croyait tenir égale-

ment compte des intérêts du Trésor, de la Banque et de l'industrie.

M. Thiers fit à M. Bocher la réponse suivante.

---

Messieurs,

Si l'Assemblée veut continuer la discussion, et, à mon avis, elle le doit... (*Oui! Oui!*) Elle est maîtresse, je le reconnais, de remettre la discussion ou de la continuer; mais, je la supplie, si elle la continue, de vouloir bien m'accorder toute son attention, je dirai plus, beaucoup de patience, car il faut éclaircir cette question, il faut l'éclaircir absolument! (*Oui! Oui!*)

Nous ne pouvons pas rester devant le pays avec une ressource qui est aujourd'hui notre ressource unique et laisser cette ressource douteuse, attaquée comme elle l'a été, sans faire une réponse péremptoire aux attaques dont elle a été l'objet. (*Vives et nombreuses marques d'assentiment.*)

Je dirai à la commission : vous oubliez étrangement la situation du pays et la nôtre. Avez-vous une autre ressource à nous offrir? Offrez-nous-la. Est-ce que vous croyez que c'est par goût, par préférence, que nous demandons à conserver dans la circulation un billet qui n'est pas remboursable à vue? Est-ce là notre goût, est-ce là notre préférence? Est-ce nous

qui avons amené cette nécessité? Est-ce nous qui avons précipité le pays dans ce gouffre... (*Rumeurs à droite. — Applaudissements à gauche*), dans ce gouffre d'où il ne peut sortir que par des efforts de travail, de résignation, de patriotisme dans tous les partis. Et j'appelle patriotisme mettre de côté ses passions pour n'écouter que l'intérêt public! (*Vifs applaudissements à gauche.*)

Je vous pose donc la question et je vous somme d'y répondre, comme je l'ai fait dans le sein de la commission. Avez-vous aujourd'hui une autre ressource que celle de l'extension de la circulation des billets de la Banque? Si vous l'avez, indiquez-la. Je vous ai fait déjà cette question hier et vous n'y avez pas répondu; je vous la renouvelle en ce moment et je vous demande votre réponse, à cette tribune, devant cette Assemblée!

M. Buffet. — Je demande la parole.

M. le Président de la République. — Si vous avez une autre ressource, dites-le tout de suite, et je descends de la tribune, car il ne nous faut pas perdre de temps. (*Très bien!*)

Maintenant, si vous n'avez pas une autre ressource, et je vais vous prouver que vous n'en avez pas une autre, pourquoi vous appliquez-vous à réduire la confiance dans la seule ressource dont le pays puisse disposer aujourd'hui? (*Très bien!*)

Comment! vous venez nous dire qu'en cherchant à satisfaire les besoins les plus indispensables de

l'État et du commerce, nous nous plaçons dans le plus grand péril, que le papier faiblira, qu'il nous conduira à tous les dangers du papier-monnaie! Voilà ce que vous ne cessez de soutenir depuis hier, et vous ne nous offrez pas autre chose. Je l'ai dit, je l'ai répété à tous ceux avec qui j'en ai parlé, avez-vous une autre ressource? Répondez; mais moi, je vais vous prouver que nous n'en avons pas une autre.

Puisque nous n'en avons pas d'autre, il faut au moins ne pas exagérer les inconvénients de la seule qui nous reste. Et je vais vous démontrer, par des exemples et des raisons que je crois péremptoires, que cette ressource est très réelle et très sérieuse, et que, si nous ne nous appliquons pas nous-mêmes à en détruire la valeur, elle suffira à nous tirer des difficultés dans lesquelles d'autres que nous ont jeté la France. (*Très bien!*)

Voyons quelle est exactement notre situation financière.

Ce pays-ci, cette année... Il faut bien mesurer ce qu'il a fait pour avoir confiance dans ses ressources futures, et nous avons besoin non pas seulement que la France y compte, mais que l'Europe y compte elle-même... ce pays-ci, cette année, a fait face à près de 5 milliards de dépenses; car il a déjà payé 4 milliards et demi, et il a payé cette somme énorme avec cette ressource que vous cherchez tant à décrier. (*Dénégations à droite. — Approbation à gauche.*)

*Un membre au centre droit.* — C'est une calomnie!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je ne calomnie personne; c'est vous qui nous calomniez. (*Vive agitation.*)

Quelle était la situation? Ce pays-ci a eu à faire face à une guerre qui lui a coûté plus de 3 milliards, et à 2 milliards d'indemnité qui bientôt seront suivis de trois autres. Il a eu donc à payer 5 milliards, il les a payés presque en entier, à 500 millions près. Comment s'y est-il pris pour ce payement colossal? L'emprunt y aurait-il suffi? Non. L'emprunt ne pouvait pas y suffire. On avait emprunté 1 milliard 300 ou 1 milliard 400 millions, et, si l'on avait voulu recourir à l'emprunt encore, quand on était enfermé dans Paris et que le reste des forces de la France était sur la Loire, on n'aurait pas trouvé de crédit; c'est la Banque qui a fourni toutes les ressources dont on avait besoin. Elle s'est conduite, je ne dirai pas patriotiquement, c'est de toute évidence, mais d'une manière très sensée, car, si elle avait refusé ses ressources au pays, le pays n'aurait pas pu exister; elle les a fournies avec son papier, et ce papier, au milieu de la guerre, pendant le siège de Paris, quand nous étions, sur les bords de la Loire et de la Garonne, dans la situation la plus difficile, ce papier s'est soutenu, il n'a perdu quoi que ce soit, pas même un seul jour, et il a été notre ressource inébranlable. Je vais vous prouver qu'il le sera encore.

Mais enfin, si nous avions employé cette ressource

par choix, je comprendrais vos objections. Mais nous l'avons employée par nécessité.

Eh bien, quelle est la liquidation qui s'est faite cette année? On a reconnu toutes les dettes que l'État avait contractées; c'est tout simple. On a consacré un emprunt de 200 millions à l'étranger. Il le fallait pour affranchir le territoire, on a bien fait de le reconnaître. Puis on a traité avec la Banque. La Banque avait fourni 1 milliard 300 ou 1 milliard 320 millions. On lui a dit : « Réglons, nous portons notre dette à 1 milliard 530 millions, nous n'irons pas au delà. » Vous avez consacré cette situation et vous avez établi que l'État n'aura pas recours à 1 million de plus que les 1 milliard 530 millions qu'il devra à la Banque. Quelle est en ce moment la situation? Nous avons besoin de recourir à un emprunt pour trouver les 2 milliards 200 millions nécessaires pour solder la partie de l'indemnité que nous devions fournir à l'étranger. Maintenant nous avons présenté la liquidation générale de la situation; nous avons fait un emprunt de 2 milliards, et nous sommes convenus avec la Banque que nous prendrions en tout chez elle 1 milliard 500 ou 1 milliard 530 millions. Il restait 211 millions à prendre, nous ne les avons pas pris.

Nous vous avons apporté un budget, et j'affirme qu'il est parfaitement sincère. La seule partie de la dépense qui pouvait être douteuse c'était celle relative au ministère de la guerre, et je vous ai dit très franchement, et tous mes collègues vous répé-

teront, parce que nous voulons être vrais, que vous ne pourriez pas mettre votre armée sur le pied où vous avez besoin qu'elle soit sans ajouter une dépense de 75 à 80 millions à celle qu'on faisait sous l'Empire. (*Légères rumeurs.*)

On verra plus tard si j'ai tort ou raison; mais c'est une preuve de sincérité de notre part, dans l'état où est le Trésor, où est le pays, et avec le devoir bien légitime et bien pressant d'économie que vous avez, de venir vous avouer que ce service exigera 75 à 80 millions de plus. C'est bien une preuve que nous ne voulons rien dissimuler.

Vous connaissez donc toute notre situation; vous avez un budget qui, je l'affirme, est équilibré, mais à une condition, c'est que vous voterez les 650 millions d'impôts indispensables pour que ce budget puisse être honnêtement déclaré en équilibre. Vous avez déjà voté 365 millions de ces impôts, vous en avez encore 285 à voter, et il n'y a pas parmi vous, il n'y a pas dans le pays, un seul individu qui veuille contester, à quelque degré que ce soit, ces 285 millions. On ne dispute que sur une chose, à savoir sur quelle ressource on prendra ces 285 millions. Voilà donc notre situation devant vous et devant le monde.

Vous avez réglé votre compte avec la Banque à 1 milliard 500 ou 1 milliard 530 millions; vous avez fait un emprunt de 2 milliards 200 millions, et il vous faudra prendre des mesures nécessaires pour solder cette partie de l'indemnité que vous vous êtes

engagés à payer en 1872. Enfin, votre budget, vous le connaissez ; nous le discuterons avec vous. La seule partie qui pourrait paraître douteuse est celle du budget de la guerre. Nous vous avons avoué qu'elle dépasserait la mesure ordinaire.

Qu'y a-t-il d'inconnu dans tout cela?

Voyons votre crédit. Il y a eu récemment un temps d'arrêt à cause de ce qu'on a appelé la crise monétaire. Je montrerai tout à l'heure ce que c'était que cette crise; elle n'était pas aussi grave qu'on l'a prétendu, mais votre crédit s'est arrêté un moment ; il marchait au pair, il s'est arrêté à 90 à 92. Et le public capitaliste, qui est un très bon juge, connaît cette situation ; est-ce qu'il en est alarmé? S'il était alarmé, croyez-vous que la rente de l'État, émise à 82 fr. 50, serait aujourd'hui à 90 à 91 et 92 francs? Pas du tout! Vous verriez la chute la plus rapide et la plus irrésistible.

Et le billet? Vous parlez de la différence entre l'or et l'argent! Mais, Messieurs, elle a toujours existé. Cela n'a rien de nouveau ; à toutes les époques, on a vu payer 1,000 francs en or avec une prime de 9 et 10 francs. Il n'y a rien là d'extraordinaire. (*Interruptions sur quelques bancs.*)

Ma foi, Messieurs, j'en demande pardon aux adversaires qui me contestent cela ; mais ils connaissent bien peu les faits contemporains. Comment! une prime de 10 francs, qui représente 1 pour cent d'agio, est une prime alarmante? Quoi! dans la situation où nous

sommes, un billet de banque qui perdrait 1 pour cent, un billet qui serait de 1 pour cent au-dessous de sa valeur serait chose alarmante ? Mais alors les États-Unis auraient bien dû s'alarmer et se tenir pour perdus lorsque le dollar a perdu 2,64 pour cent.

J'ai toujours eu ce qu'on appelle l'aversion du papier ; mais il ne faut rien exagérer. En 1848, nous avons eu à traverser une crise des plus graves ; nous avons été pendant six mois à savoir si nous succomberions ou si nous triompherions en face de cette anarchie qui nous menaçait ; nous avons eu la crise la plus redoutable à traverser, et le billet de la Banque s'est soutenu. Il y a tels jours où il a perdu 3 et 4 pour cent, mais il est revenu très rapidement presque au pair ; on a pu soutenir cette situation pendant deux ans, et l'on en est sorti en revenant au payement à bureau ouvert. Voilà le premier exemple. Y a-t-il donc tant à s'alarmer d'une situation où nous usons forcément d'une ressource à laquelle nous nous sommes adressés autrefois et sans aucune espèce de péril ?

Eh ! quoi ! le billet de banque s'est soutenu pendant que les Allemands étaient sur la Loire, pendant qu'ils menaçaient de marcher sur Bordeaux, sur Lyon ; il y avait deux colonnes de 150,000 hommes préparées ; la paix n'était pas faite ; nous savions, dans tous les cas, qu'elle serait douloureuse ; nous ne savions pas si nous réussirions à en faire une acceptable. Nous avions, de plus, une insurrection menaçante qui déjà

s'annonçait à Paris. Quant à moi, je n'ai jamais mis en doute, en prenant le pouvoir, que nous aurions une lutte terrible à soutenir. (*Interruption et mouvement prolongé.*)

Le billet a conservé tout son crédit dans cette situation effroyable. Aucun de nous ne savait comment nous pourrions sortir des embarras financiers où nous étions plongés, et moi qui, je crois pouvoir le dire, ai passé ma vie entière à m'occuper de la situation financière du pays, je vous déclare que, par patriotisme, je fermais les yeux. Je ne savais pas, avant les six mois qui viennent de s'écouler, si nous pourrions sortir des embarras financiers où nous nous trouvions. Et le sentiment que j'éprouvais, tout le monde l'éprouvait alors. L'étranger lui-même, qui venait nous demander cette indemnité écrasante, n'était pas sûr que nous pussions la payer. Eh bien, dans cette situation, le billet de banque n'a pas fléchi.

Et aujourd'hui, grâce à la sagesse de l'Assemblée, permettez-moi d'ajouter, peut-être aussi grâce à la prudence du gouvernement, nous avons franchi les difficultés, je ne dis pas toutes... Dieu me garde de dire toutes. Car, Messieurs, quand j'assiste à des discussions comme celles d'aujourd'hui, je puis facilement prévoir que toutes les difficultés ne sont pas franchies. (*Marques d'assentiment sur plusieurs bancs. — Rumeurs sur quelques autres.*)

Messieurs, pardonnez-moi de rétablir un peu le crédit du billet de banque, qu'on a beaucoup trop af-

teront, parce que nous voulons être vrais, que vous ne pourriez pas mettre votre armée sur le pied où vous avez besoin qu'elle soit sans ajouter une dépense de 75 à 80 millions à celle qu'on faisait sous l'Empire. (*Légères rumeurs.*)

On verra plus tard si j'ai tort ou raison; mais c'est une preuve de sincérité de notre part, dans l'état où est le Trésor, où est le pays, et avec le devoir bien légitime et bien pressant d'économie que vous avez, de venir vous avouer que ce service exigera 75 à 80 millions de plus. C'est bien une preuve que nous ne voulons rien dissimuler.

Vous connaissez donc toute notre situation; vous avez un budget qui, je l'affirme, est équilibré, mais à une condition, c'est que vous voterez les 650 millions d'impôts indispensables pour que ce budget puisse être honnêtement déclaré en équilibre. Vous avez déjà voté 365 millions de ces impôts, vous en avez encore 285 à voter, et il n'y a pas parmi vous, il n'y a pas dans le pays, un seul individu qui veuille contester, à quelque degré que ce soit, ces 285 millions. On ne dispute que sur une chose, à savoir sur quelle ressource on prendra ces 285 millions. Voilà donc notre situation devant vous et devant le monde.

Vous avez réglé votre compte avec la Banque à 1 milliard 500 ou 1 milliard 530 millions; vous avez fait un emprunt de 2 milliards 200 millions, et il vous faudra prendre des mesures nécessaires pour solder cette partie de l'indemnité que vous vous êtes

engagés à payer en 1872. Enfin, votre budget, vous le connaissez ; nous le discuterons avec vous. La seule partie qui pourrait paraître douteuse est celle du budget de la guerre. Nous vous avons avoué qu'elle dépasserait la mesure ordinaire.

Qu'y a-t-il d'inconnu dans tout cela?

Voyons votre crédit. Il y a eu récemment un temps d'arrêt à cause de ce qu'on a appelé la crise monétaire. Je montrerai tout à l'heure ce que c'était que cette crise; elle n'était pas aussi grave qu'on l'a prétendu, mais votre crédit s'est arrêté un moment ; il marchait au pair, il s'est arrêté à 90 à 92. Et le public capitaliste, qui est un très bon juge, connaît cette situation ; est-ce qu'il en est alarmé? S'il était alarmé, croyez-vous que la rente de l'État, émise à 82 fr. 50, serait aujourd'hui à 90 à 91 et 92 francs? Pas du tout! Vous verriez la chute la plus rapide et la plus irrésistible.

Et le billet? Vous parlez de la différence entre l'or et l'argent! Mais, Messieurs, elle a toujours existé. Cela n'a rien de nouveau ; à toutes les époques, on a vu payer 1,000 francs en or avec une prime de 9 et 10 francs. Il n'y a rien là d'extraordinaire. (*Interruptions sur quelques bancs.*)

Ma foi, Messieurs, j'en demande pardon aux adversaires qui me contestent cela ; mais ils connaissent bien peu les faits contemporains. Comment! une prime de 10 francs, qui représente 1 pour cent d'agio, est une prime alarmante? Quoi! dans la situation où nous

sommes, un billet de banque qui perdrait 1 pour cent, un billet qui serait de 1 pour cent au-dessous de sa valeur serait chose alarmante ? Mais alors les États-Unis auraient bien dû s'alarmer et se tenir pour perdus lorsque le dollar a perdu 2,64 pour cent.

J'ai toujours eu ce qu'on appelle l'aversion du papier; mais il ne faut rien exagérer. En 1848, nous avons eu à traverser une crise des plus graves; nous avons été pendant six mois à savoir si nous succomberions ou si nous triompherions en face de cette anarchie qui nous menaçait; nous avons eu la crise la plus redoutable à traverser, et le billet de la Banque s'est soutenu. Il y a tels jours où il a perdu 3 et 4 pour cent, mais il est revenu très rapidement presque au pair; on a pu soutenir cette situation pendant deux ans, et l'on en est sorti en revenant au payement à bureau ouvert. Voilà le premier exemple. Y a-t-il donc tant à s'alarmer d'une situation où nous usons forcément d'une ressource à laquelle nous nous sommes adressés autrefois et sans aucune espèce de péril?

Eh! quoi! le billet de banque s'est soutenu pendant que les Allemands étaient sur la Loire, pendant qu'ils menaçaient de marcher sur Bordeaux, sur Lyon; il y avait deux colonnes de 150,000 hommes préparées; la paix n'était pas faite; nous savions, dans tous les cas, qu'elle serait douloureuse; nous ne savions pas si nous réussirions à en faire une acceptable. Nous avions, de plus, une insurrection menaçante qui déjà

s'annonçait à Paris. Quant à moi, je n'ai jamais mis en doute, en prenant le pouvoir, que nous aurions une lutte terrible à soutenir. (*Interruption et mouvement prolongé.*)

Le billet a conservé tout son crédit dans cette situation effroyable. Aucun de nous ne savait comment nous pourrions sortir des embarras financiers où nous étions plongés, et moi qui, je crois pouvoir le dire, ai passé ma vie entière à m'occuper de la situation financière du pays, je vous déclare que, par patriotisme, je fermais les yeux. Je ne savais pas, avant les six mois qui viennent de s'écouler, si nous pourrions sortir des embarras financiers où nous nous trouvions. Et le sentiment que j'éprouvais, tout le monde l'éprouvait alors. L'étranger lui-même, qui venait nous demander cette indemnité écrasante, n'était pas sûr que nous pussions la payer. Eh bien, dans cette situation, le billet de banque n'a pas fléchi.

Et aujourd'hui, grâce à la sagesse de l'Assemblée, permettez-moi d'ajouter, peut-être aussi grâce à la prudence du gouvernement, nous avons franchi les difficultés, je ne dis pas toutes... Dieu me garde de dire toutes. Car, Messieurs, quand j'assiste à des discussions comme celles d'aujourd'hui, je puis facilement prévoir que toutes les difficultés ne sont pas franchies. (*Marques d'assentiment sur plusieurs bancs. — Rumeurs sur quelques autres.*)

Messieurs, pardonnez-moi de rétablir un peu le crédit du billet de banque, qu'on a beaucoup trop af-

faibli par la discussion d'aujourd'hui. (*Réclamations au banc de la commission.*)

Mais oui!... (*Très bien! Très bien! sur un grand nombre de bancs.*)

M. Jules Simon, *ministre de l'instruction publique et des cultes.* — Cela n'est que trop vrai!

M. le Président de la République. — La vérité, nous allons voir où elle est.

C'est lorsque le billet de banque a fait ses preuves à ce point, lorsqu'il les avait faites en 1848, lorsqu'il vient de les faire en 1870 et 1871, lorsque le billet de banque n'a pas fléchi quand 300,000 Allemands enveloppaient Paris et que Paris vivait du billet de banque, c'est après de pareilles épreuves que vous venez vous alarmer sur sa solidité!

Eh bien, je dis (je n'attaque pas vos intentions, je parle du fait), je dis qu'il est permis au gouvernement de prouver que les ressources du commerce et du Trésor ne reposent pas sur une base aussi faible que vous voulez bien le dire. Et je crois que je rends au crédit de l'État un service nécessaire et indispensable. (*Très bien! Très bien!*)

Voilà une preuve faite. Je vais entrer dans d'autres preuves, d'une autre nature et plus convaincantes encore; mais auparavant, je reviendrai à la question que je vous adressais tout à l'heure: y a-t-il une autre ressource que celle à laquelle nous nous arrêtons aujourd'hui? Je vous ai dit tout à l'heure comment nous avons réglé les affaires de l'État : un emprunt de

2 milliards; 1 milliard 500 millions demandés à la Banque, et un budget que nous vous avons apporté, et qui est tellement sincère que, sur la partie la plus douteuse, nous avons annoncé franchement une demande qui a soulevé des objections.

Eh bien, aujourd'hui quelle est la difficulté qui se présente? C'est celle-ci : nous avons à continuer le payement de l'indemnité, non pas, comme je l'ai dit bien des fois, que la difficulté consiste à se procurer des ressources; non, puisque nous avons un emprunt souscrit dont les quatre cinquièmes ou les trois quarts sont déjà versés, et qui nous assure le moyen infaillible d'achever le payement du quatrième demi-milliard. Où est donc notre embarras? Uniquement dans la difficulté monétaire, car, le compte du pays est fait, il est clair, mais la difficulté qui n'est pas arrivée à l'état de crise, c'est la difficulté monétaire.

Vous savez que la difficulté a consisté à payer à l'étranger. On disait ici avec beaucoup de raison qu'on ne peut payer qu'avec du métal ou avec des marchandises. Le métal, c'est le numéraire du pays; les marchandises, c'est le commerce. Eh bien, le commerce le plus grand du monde n'aurait pu suffire à payer 2 milliards à la fois. Nous avons payé une portion de notre dette en numéraire; nous en avons payé une portion avec des billets de banque qui ont été pris par les Allemands, et qui se soutiennent encore en Allemagne, car nous avons voulu en faire revenir, et il a fallu payer une prime. (*Inter-*

*ruption.*) L'étranger a donc confiance dans ce papier-là.

M. Buffet. — C'est une erreur ! (*Rumeurs.*)

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Pas du tout : c'est la pure vérité !

M. le Président de la République. — Nous avons dû recourir à des traites. Ces traites sur l'étranger n'ont une valeur complète qu'autant qu'elles correspondent à une portion de marchandises qui leur soit parfaitement égale. Cela ne pouvait pas être, car non seulement notre commerce avec l'Allemagne n'est pas suffisant, non plus que celui de l'Allemagne avec l'Angleterre, mais notre commerce avec l'Angleterre solde habituellement, à l'égard de l'Allemagne, les sommes que nous ne pouvons pas payer, parce que notre commerce avec les Anglais est plus grand qu'avec aucune autre puissance.

Le papier de banque, nous l'avons demandé non seulement aux banquiers qui sont en relation avec l'Allemagne, nous l'avons demandé aussi à l'Angleterre, qui nous en a fourni.

Mais il est incontestable que les traites qu'on a mises à notre disposition ne répondaient pas à une quantité égale de marchandises, et alors le change a monté ; le numéraire, qui suit toujours en quelque sorte les impulsions du change, est sorti de France dans une certaine mesure.

Et qu'est-il arrivé ? C'est qu'il a fallu que la Banque suppléât avec ses billets au numéraire qui partait.

Quelle est, à cet égard, notre situation? On vous en a parlé, mais avec exagération. La difficulté de payer le reste de l'indemnité à l'étranger n'est pas aussi grande qu'on l'a dit ; je vous le prouverai tout à l'heure, notre difficulté est une difficulté de circulation. (*Marques d'assentiment.*) Et alors la Banque, soit parce que le commerce s'est développé beaucoup, soit parce que son portefeuille s'est augmenté, et il faut s'en applaudir, comme le disait l'honorable M. Germain, la Banque a eu à remplacer le numéraire qui est sorti de ses caisses.

Quelle somme est donc sortie? Le chiffre exact est fort douteux. Les économistes, qui, eux, ne conçoivent pas le moindre doute à l'égard de la statistique et sont toujours sûrs des faits qu'ils énoncent (*Sourires*)... nous ne le sommes pas autant qu'eux... les économistes ne sont pas d'accord à ce sujet : les uns disent 300 millions, les autres 400 millions, les autres 500 millions. Quel chiffre est le vrai? Nous n'en savons rien. Mais il est très certain, et nous pouvons nous en assurer par les chemins de fer qui constatent mieux que la Banque la sortie du métal, il est très certain qu'il est sorti une portion considérable de métal. Ce phénomène est le résultat de nos malheurs. (*C'est cela!*) Il faut toujours en revenir là, Messieurs.

Oui, sans doute, nous sommes obligés de payer nos défaites, non seulement d'une portion de notre territoire, mais aussi d'une portion de notre numéraire. (*Interruptions.*)

J'entends dire, à ce que je crois : On ne répond pas! Vous allez voir si je réponds. La difficulté est de remplacer le métal sorti. Il n'y a pas autre chose à faire; il ne s'agit pas de se livrer à de grandes dépenses avec le billet de banque; il s'agit de venir au secours de la circulation appauvrie par la sortie du métal. (*C'est cela! C'est cela! — Très bien! Très bien!*)

La cause est toujours dans nos malheurs; de temps en temps, souvent même, on vient ici nous rappeler ces malheurs et de tristes souvenirs. Mais ensuite il ne faudrait pas sitôt les oublier. Après avoir fait un reproche bien mérité à l'Empire, qui oublie trop les maux qu'il nous a faits, il faut soi-même conserver la mémoire de ces maux pour comprendre notre situation actuelle et y faire face. (*Assentiment.*)

Oh! si nous avions à faire des dépenses inconnues, et c'est ici que je vais arriver à montrer en quoi consiste la solidité du billet de banque aujourd'hui, si, dis-je, nous avions à faire des dépenses inconnues, illimitées, et que nous nous servissions des billets de banque comme on s'est servi des assignats dans la Révolution, comme on s'est servi des billets de banque en Italie, où l'on avait, sur-le-champ, improvisé un grand budget, et où, faute de ressources, on avait fait ressource du papier, comme en Amérique, où l'on a fait ressource du dollar, si nous en étions là, je comprendrais que vous eussiez des craintes très sérieuses et que vous dissiez : c'est la planche aux assignats qui recommence.

Ah! oui, quand le papier qui n'est pas un papier forcé est menacé d'une émission illimitée, vous avez raison, c'est alors que le papier fléchit. Que faut-il pour qu'un papier de circulation se soutienne? Deux choses; premièrement, qu'il y ait derrière lui des gages bien clairs, bien incontestables, et, secondement, que ce soient les besoins de la circulation qui le fassent émettre. Si, sans ces conditions, vous voulez faire ressource du billet, le billet sera du papier-monnaie. Si, aujourd'hui, nous avions des dépenses inconnues, si l'on ne vous avait pas présenté la liquidation régulière de la situation, s'il y avait enfin un imprévu quelconque à craindre et que nous voulussions y pourvoir avec des billets de banque, ah! vous auriez bien raison de dire : le billet pourra fléchir.

Mais, quand les dépenses sont assurées parce que nous avons eu le courage de vous demander et que vous avez eu le courage de voter 650 millions d'impôts nouveaux, fait inouï et qui n'a pas d'exemple... Oui, vous et la France vous pouvez vous applaudir de ceci : vous aviez à payer vos malheurs, vous les connaissiez, vous avez consenti à les payer au prix qui coûte le plus à une nation, c'est-à-dire par une augmentation énorme d'impôts de 650 millions, et nous n'y trouvons pas une autre difficulté que celle de la forme. (*Très bien! Très bien!*)

Eh bien, quand vous en êtes là, quand vous êtes certains qu'il n'y a pas d'inconnu..... Sans doute, dans

le budget, il pourra y avoir 20, 30 ou 40 millions d'imprévu ; mais qu'est-ce que cette différence peut avoir d'inquiétant en présence d'une dette flottante qui, de 1 milliard 100 millions qu'elle était sous l'Empire, n'est plus que de 625 millions, chiffre bien faible quand on le compare au développement des valeurs mobilières?

Je le répète, supposez qu'il y ait dans votre budget un inconnu de 20, 30 ou 50 millions, ce qui est possible, vous ne pouvez pas être inquiets, je le répète, alors que votre dette flottante n'est que de 625 millions.

Aujourd'hui, nous voulons la paix, nous la voulons tous; elle a été cruelle, mais, plus elle a été cruelle, plus nous devons y tenir et ne pas risquer légèrement le salut du pays. (*Très bien! Très bien!*) Quand donc vous avez la certitude de la paix, quand la liquidation, à très peu de chose près, est connue, quand vous n'avez d'autres imprévus que les imprévus inévitables dans les temps les plus réguliers, quelle crainte pouvez-vous avoir? Vous êtes certains qu'on ne fera pas ressource du billet de banque et qu'on n'en fera pas la planche aux assignats.

De plus, ainsi que vous le disait tout à l'heure l'honorable M. Germain, il y a la loi, il y a notre contrat avec la Banque de France. Vous le connaissez, il a reçu votre approbation : il limite à 1 milliard 530 millions les ressources que nous devons demander à la Banque. Que reste-t-il à lui demander sur les 1 milliard

530 millions? 210 millions, cela est bien connu. Quel autre imprévu peut atteindre la Banque?

Ah! il y a un imprévu qui serait bien heureux! comme vous le disait encore M. Germain. Si, par exemple, le portefeuille se développait, et qu'au lieu d'être de 625 millions, comme il est aujourd'hui, il arrivait à 800 millions. Qu'arriverait-il? On serait obligé d'émettre 60 à 70 millions de billets; mais que recevrait-on en contre-partie? Des effets de commerce dont l'année qui vient de s'écouler vous prouve la solidité, car, sur 1 milliard 600 millions d'effets, la Banque n'a plus aujourd'hui que 15 millions d'effets à recouvrer, et, dans ces 15 millions, il y en a 8 qui appartiennent à un grand établissement bien connu, qui va les payer dans très peu de temps. Il ne restera donc plus que 7 millions.

Quand il entrerait, de ce papier excellent, 60, 80, 100 millions, à l'occasion desquels il sortirait une somme égale en billets de banque, je vous demande s'il y aurait à s'en alarmer! Il faudrait en remercier le ciel, car ce serait la preuve que le travail se développe en France, malgré la terrible crise que nous venons de traverser.

Il n'y a donc aucune crainte à concevoir à cet égard; il n'y a aucun débordement de papier à prévoir, puisque l'État est limité par une loi, qu'il ne peut plus demander que 210 millions, et que la seule augmentation possible, ce seraient les dépenses de la Banque; mais vous n'imaginez pas que la Banque

L'année actuelle a été désastreuse; il y en a peu dans notre histoire qui puissent l'égaler en calamités de tous genres, car aux malheurs de la guerre se sont ajoutés les malheurs de la récolte. Il est sorti pour les céréales une somme qu'on ne peut estimer encore, qu'on estimera plus tard, mais je puis dire que le moins qui soit sorti de ce chef, c'est 200 millions. Et j'ai entendu citer des sommes bien plus considérables. Nous avons donc eu à faire face et au payement de l'indemnité et au payement des céréales dont nous avions besoin. C'est une année extraordinaire; mais, dans les années suivantes, la paix se maintenant, votre sagesse empêchant les luttes intérieures, la politique modérée, que je crois la bonne, se soutenant par les uns ou par les autres, n'importe par quelle main, je déclare qu'il n'est pas possible que le travail ne continue à reprendre en France, et même qu'il n'acquière un très grand développement. Je pourrais vous en fournir des preuves par les affaires des établissements qui sont les plus instructifs à consulter : toutes les compagnies houillères vous diront qu'elles fournissent plus de combustible, un cinquième ou un sixième de plus, que dans les époques où le travail était le plus actif dans notre pays.

C'est la démonstration la plus complète de la reprise du travail. Et comment voulez-vous qu'un si grand développement du travail n'amène pas les résultats qu'il avait amenés antérieurement, et que nous ne voyions pas tous les ans une somme de 300 ou

400 millions de métal venir se mettre à notre disposition?

Si donc on se conduit avec prudence, avec mesure....., comme nous nous sommes conduits, permettez-moi de le dire, car ceux qui nous attaquent aujourd'hui ne manquaient pas d'affirmer, quand il a été question de la convention, qu'on eût mieux fait de contracter un emprunt de 3 milliards pour dégager le sol; et si nous l'avions fait, vous verriez quelle serait la situation.... Oui, en agissant avec mesure, nous arriverons à solder cette indemnité si écrasante, si pesante pour le pays. Mais, s'il y a cette résolution de bonne conduite de la part de l'Assemblée et du gouvernement... Je n'en doute pas de la part de l'Assemblée; quant à nous, j'espère que nous ne commettrons pas de faute qui pourrait... (*Rires d'assentiment.*)

Je dis donc qu'il est impossible que les années qui vont suivre soient des années aussi difficiles à traverser que les précédentes, et que la Banque ait d'autres difficultés que celle de pourvoir peut-être à une diminution de la masse métallique qui est en France. Je le répète, si la circulation vient à être privée de 100, 200 ou 300 millions, dites-nous donc comment y pourvoir autrement qu'en fournissant à la Banque le moyen d'étendre sa circulation? Non, il n'y en a pas d'autres! (*C'est parfaitement vrai!*)

Eh bien, cela devrait vous rassurer sur la solidité du billet de la Banque de France.

Ici, permettez-moi de faire un peu de théorie. Qu'est-ce qui fait qu'un papier de circulation baisse? Il baisse, il est vrai, quand on a des doutes sur le capital qui sert de gage; alors le billet peut en être affecté. Mais ce n'est pas encore là, l'histoire le prouve, ce n'est pas encore là ce qui affecte le plus le papier de circulation. Il baisse bien davantage encore lorsque le papier de circulation est émis sans proportion avec les besoins de la circulation.

Ainsi, un papier de circulation ne commence à être en défaut que s'il ne répond pas aux besoins de la circulation, s'il ne reste pas même un peu au-dessous de ces besoins. Eh bien, qu'a-t-on fait? Est-ce que tout le monde n'a pas demandé des billets de banque? Quel a été le spectacle que nous ont donné les deux mois qui viennent de s'écouler? Partout on demandait le billet de banque : c'était le vœu unanime. On est venu nous dire à nous : la Banque va atteindre sa limite; comment ferez-vous? Cela nous inquiétait beaucoup parce qu'il n'y avait qu'une réponse à faire : il y a 634 millions de métal dans les caves de la Banque de France; on s'en servira.

On me disait : Pourquoi ne pas rendre un décret? L'Assemblée, à cause de la situation extraordinaire, vous excusera. Et les directeurs de la Banque, en s'entretenant avec moi, avaient prévu toutes les hypothèses possibles.

Je répondis : Non. Je serais bien capable, par dévouement à mon pays, de prendre une décision dans

un moment où l'Assemblée ne serait pas réunie; mais quelque chose que je ne ferai jamais, c'est un faux. (*Vif assentiment.*) Comment! j'irais, moi, de mon autorité privée, parce que je suis Président de la République, permettre, sous ma signature, une émission de papier de banque, que ma seule signature couvrirait! Non, le papier de banque n'a sa valeur authentique, réelle, que quand il porte votre signature, et non la mienne. (*Assentiment.*)

Nous nous sommes trouvés dans cette situation d'entendre tout le monde demander le billet de banque. Nous ne devancions pas le besoin; nous ne l'excédions pas, nous le suivions tout juste. Ces petites coupures qui vous déplaisent me déplaisent autant qu'à vous, car j'ai été toute ma vie l'adversaire du papier. Je suis l'adversaire des petites coupures; j'ai résisté dans le temps à la coupure de 50 francs. C'est la plus grande peine morale que je puisse éprouver que de voir dans mon pays le métal remplacé par du papier. Je n'y puis rien; mais ces faibles coupures, on nous les a demandées à cor et à cri, et, ne pouvant pas les obtenir de la Banque, on s'est adressé à de petits établissements, qui n'inspirent qu'une confiance très relative. (*Bruyante interruption.*)

Mais, Messieurs, c'est bien vouloir... je vous en demande pardon, c'est bien vouloir me trouver en défaut (*Non! Non!*) que de m'interrompre, puisque je dis « très relative, » relative à la confiance qu'inspire

la Banque de France. (*C'est cela ! — Très bien ! — C'est évident !*)

Voilà ce que j'ai voulu dire.

On nous a donc demandé ces coupures, et maintenant le vœu ardent de tous ceux qui ont ce petit papier, qui est infini aujourd'hui, en France, non pas par le chiffre, mais par la variété des types, leur vœu ardent, ce qu'ils nous demandent, avec instance, c'est qu'il soit remplacé par les billets de la Banque de France; ce qui prouve que les billets de la Banque de France inspirent, encore aujourd'hui, une confiance universelle. (*C'est évident !*)

Les billets de la Banque, savez-vous sur quoi ils reposent ? Je vous disais qu'un papier de circulation doit avoir un capital suffisant derrière lui et qu'il doit répondre aux besoins du moment. Permettez-moi de vous rappeler le bilan de la Banque, pour montrer, dans un moment où il est tant besoin de relever la confiance à l'égard du billet de banque, pour vous montrer, dis-je, qu'il réalise les deux conditions.

Voici le bilan exact de la Banque de France.

Je suppose que l'on consentît à porter la limite des émissions à 3 milliards, comme le proposait tout à l'heure M. Germain, voici sur quoi reposeraient ces 3 milliards de papier. L'encaisse, or et argent, moyennement, 650 millions. Le portefeuille, moyennement, 720 à 750 millions. Cela fait déjà 1 milliard 400 millions. Le portefeuille se compose d'effets de commerce qui sont en moyenne à 45 jours d'échéance, et dont

les événements de cette année ont prouvé la solidité. Dette de l'État, 1 milliard 530 millions.

Doutez-vous de cette garantie-là ? Lorsque la France donne une preuve si admirable de fidélité à ses engagements et une preuve si grande de puissance pour les remplir d'une façon je dirai presque si imprévue, on nous reproche, car on nous reproche toujours quelque chose, alors même que nous réparons des fautes qui ne sont pas les nôtres, on nous reproche de vouloir pousser à 750 millions le chiffre des impôts nouveaux, et l'on nous dit : Pourquoi voulez-vous, dans les circonstances si difficiles où se trouve le pays, un amortissement de 200 millions? Ne pourriez-vous pas l'épargner en ce moment, sauf à y revenir plus tard, comme on disait sous l'Empire.

Savez-vous pourquoi nous avons demandé 200 millions d'amortissement? C'est précisément à cause de notre dette avec la Banque. La dette garantie par 200 millions écus comptant peut-elle inspirer le moindre doute? Ce n'est pas que la France en puisse inspirer; mais on pourrait dire que nous traitons notre dette comme les autres gouvernements, en la renvoyant à un avenir indéfini. Pour nous, c'est presque immédiatement, dans l'espace de cinq ou six ans, que nous voulons rembourser. Nous vous avons demandé 200 millions pour cela, et les impôts qui seront établis sont destinés à l'acquittement de notre dette envers la Banque. (*Très bien! Très bien!*)

Vous avez donc les 1 milliard 530 millions de l'État, plus les 200 millions de la ville de Paris, dont personne ne conteste la solvabilité. Le capital de la Banque en rente immobilière est de 191 millions; en rentes disponibles que la Banque a achetées successivement, et dont elle peut disposer à tout moment, 66 millions ; en rentes de la réserve, 10 millions ; en capitaux divers, 2 millions 900,000 francs. Il y a en tout 3 milliards 370 millions de valeurs infaillibles. Je vous demande quelle inquiétude peut inspirer le papier qui repose sur un tel gage et qui se trouve limité par la loi.

En outre, je vous ai cité tout à l'heure ce fait du besoin pressant de la circulation qui vous demande ce billet; il n'y a donc pour ce billet aucune cause imaginable de faiblesse.

Il n'est pas douteux qu'il peut arriver que tel jour, je veux être dans le vrai rigoureux, sans exagération, que tel jour la spéculation, abusant d'une circonstance, fasse mettre un agio sur le billet. Cela a eu lieu il y a deux mois : au moment où le billet a perdu 2 et demi pour cent, l'agio est monté à 25 ou 26 francs de prime sur 1,000. Eh bien, est-ce que c'est le billet qui a fléchi? Non. C'est l'or qui a renchéri..... (*Vives et nombreuses marques d'assentiment.*)

M. Langlois. — C'est cela! C'est la vérité! Voilà le vrai !

M. le Président de la République. — C'est l'or qui a renchéri parce qu'il était nécessaire de faire sortir du

métal pour payer les traites qu'on nous avait fournies. La spéculation a exagéré, et l'on a poussé les choses bien loin : il y avait des vieilles femmes qui parcouraient la campagne pour acheter des pièces de vingt francs.

Les changeurs ont fait leur métier, je ne le leur reproche pas, les changeurs et d'autres (*Oui! Oui !*)... d'autres ont aidé à cette spéculation. Le métal a donc renchéri. Combien de jours cela a-t-il duré?

Pour ma part, je n'étais inquiet que d'une chose, d'une seule chose, c'est que la Banque atteignît sa limite, et qu'il fallût alors suppléer au moyen des billets aux sorties de métal à l'étranger. Voilà quelle était mon inquiétude ; je n'en ai pas eu un instant pour les billets. Qu'a-t-il fallu faire alors? Nous avons arrêté nos achats de papier sur l'étranger, que la prudence nous avait conseillé de nous procurer, car M. le ministre des finances et moi nous avons engagé à l'égard de l'étranger notre signature, et c'est sur l'engagement d'honneur que nous avons pris que six de nos départements ont été évacués. (*Mouvement.*)

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — C'est vrai !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Nous nous étions mis en mesure de nous procurer des traites de commerce, non pour la somme entière, mais pour plus de la moitié ; nous nous sommes arrêtés, et en même temps, on a versé, au moyen des ressources qui étaient dans les caisses de la Banque, un peu d'argent dans la circulation. Le prix du métal a baissé de suite et le billet a retrouvé son état actuel.

Tout le monde était alarmé de cette crise monétaire. Vous avez vu combien il nous a été facile de l'arrêter, parce que, lorsque la conduite est sage, quand on ne commet pas de folies, quand on agit avec loyauté, en toute évidence, quand on a franchement fait connaître tous ses comptes, quand il n'y en a aucun d'inconnu, d'imprévu, le public peut être troublé un moment par la spéculation, mais il revient bien vite à la vérité et il se rassure.

Ces jours derniers encore, on a essayé de déprimer les fonds publics français. Le bon sens des capitalistes, qui est très grand, a réagi, et, grâce à vos bonnes dispositions, Messieurs, grâce aux efforts que tout le monde a faits pour tirer le pays d'embarras, le crédit public se rétablit chez nous.

Nous pouvons traverser une crise comme celle que je viens d'indiquer, mais je ne crois pas que le billet de banque puisse fléchir, car, je le répéterai éternellement, il est limité par la loi, il va l'être encore par vous, et il l'est par l'évidence de nos besoins dont vous connaissez l'étendue, et, si ces besoins pouvaient varier de 50 à 60 millions, la dette flottante, vous le savez, est là pour y pourvoir.

Quoi de plus clair qu'une situation pareille? Est-ce là le cas de l'assombrir?

On nous dit : c'est une précaution que nous prenons ; c'est pour vous avertir, c'est pour empêcher les abus qu'on peut faire du billet.

Vraiment! est-ce que la Chambre, est-ce que le

conseil de la Banque, est-ce que nous aussi avons besoin d'être avertis! Vous en avez le droit, Messieurs, et je ne me plains pas que vous nous avertissiez, mais nous savons aussi bien que les hommes les plus savants qui veulent nous l'enseigner qu'il faut être prudent, très prudent, avec un instrument pareil dans les mains. Cela est certain.

Le conseil de la Banque de France n'est-il pas assez éclairé? Il a fait ses preuves, il connaît la situation, et l'honorable M. André voudrait-il bien me dire s'il suppose qu'à lui tout seul il représente plus la prudence que tout son conseil? (*Rumeurs.*)

Dieu me garde, Messieurs, de contester et la prudence et la compétence de l'honorable M. André; non, je ne le veux pas, mais enfin j'ai bien le droit d'opposer à un régent de la Banque le conseil de la Banque lui-même.

M. DE LASTEYRIE. — Devant la commission, le conseil a parlé tout entier dans le même sens.

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Il a parlé devant moi plusieurs fois, une fois notamment comme je parle ici. Il demande non pas 2 milliards 700 millions, mais 2 milliards 800 millions, et, quand on lui a dit : beaucoup de personnes pensent qu'il vaudrait mieux 3 milliards que 2 milliards 800 millions; le conseil de la Banque s'y est-il opposé?

M. DE LASTEYRIE. — Il nous l'a déclaré à la commission.

M. LE MINISTRE DES FINANCES. — Mais son rapport est là!

M. Barthélemy Saint-Hilaire. — Oui, le rapport de M. Schneider! Celui du gouvernement de la Banque.

M. le Président de la République. — S'y est-il opposé?

Ce qui est vrai, c'est qu'il a cru pouvoir suffire à tous les besoins avec 2 milliards 800 millions. Ce qui est vrai encore, c'est qu'il a estimé comme très prudent d'aller facultativement jusqu'à 3 milliards. Il ne les a pas demandés, c'est vrai; mais il n'a pas fait une objection, je l'affirme.

M. Buffet. — Il en a fait dans le sein de la commission.

M. le Président de la République. — Mon Dieu, je vois rapporter les paroles des uns et des autres avec une telle facilité d'interprétation, que vous me permettrez bien de m'en tenir à celle que je donne ici de l'opinion de la Banque.

Nous ne faisons donc que la chose du monde la plus simple, la plus indiquée, et je répéterai toujours ma question : Y a-t-il une autre ressource? Il y en a une et je voudrais bien qu'on en parlât ici : il y a l'emprunt. (*Mouvement.*)

Ah! oui, qu'on vienne le soutenir ici! si quelqu'un a le courage de vous proposer l'emprunt, et s'il a le talent de vous démontrer que l'emprunt serait la ressource la meilleure du moment, je me rends, je suis battu et je suis obligé de dire : Oui, il y a une autre ressource que l'extension de l'émission des billets de banque.

Mais voyez si vous pouvez adopter cette manière

de refaire nos finances! Si vous contractiez un emprunt de 700 ou 800 millions, d'abord vous ne pourriez avec cette somme rétablir les payements en espèces, non, vous ne le pourriez pas : 800 millions donnés à la Banque ne lui fourniraient pas le moyen de rétablir les payements en espèces. Comme je le disais tout à l'heure, s'il y avait quelque part une fée usurière qui voulût nous prêter 800 millions en métal, ah! je consentirais à les lui payer bien cher. Alors peut-être, nous pourrions rétablir les payements en espèces; je craindrais seulement que la plus grande partie ne s'en allât à l'étranger. (*On rit.*)

Mais la fée n'existe pas. On nous payerait, si l'emprunt était souscrit, dans des conditions déplorables, on nous payerait avec du papier, et l'on ne nous rendrait pas un grand service. D'ailleurs ce n'est point là la vraie raison pour ne pas vouloir l'emprunt; il y en a deux autres.

La Banque n'a pas le droit de nous demander plus de 1 pour cent pour les sommes qu'elle nous a prêtées. Nous lui devons maintenant 1 milliard 320 millions, puisque nous avons encore 210 millions à prendre; c'est une dépense d'environ 13 millions, tandis que s'il s'agissait d'emprunt, ce serait une dépense de 52 millions et plus.

Or, dans l'état présent du budget, avec la peine que nous avons aujourd'hui à ajuster les recettes et les dépenses, je vous demande s'il serait sage de dépenser 52 millions au lieu de 13.

Mais voici une raison plus forte encore, et qui est décisive, tellement décisive que, lorsque j'ai demandé à ces messieurs de la commission s'ils seraient disposés à un emprunt, un seul membre, l'honorable M. Wolowski, m'a dit que, d'une manière générale, il aimerait mieux l'emprunt que le papier-monnaie ; ce qui est vrai; mais, je le répète, ce n'est pas du papier-monnaie que nous faisons. Voici la raison dont je vous parlais, et qui, pour moi, est absolument décisive.

Le dernier emprunt n'est pas encore placé, il le sera prochainement, je l'espère, car il y a un phénomène qui m'a frappé et m'a rempli de satisfaction au milieu de nos malheurs : c'est que, lorsque la spéculation fait baisser la rente française, ce personnage considérable, aussi grand que le monde, qui s'appelle le comptant, vient relever les cours.

Qu'est-ce que cela veut dire? C'est que le pays a toujours une épargne considérable, c'est qu'il a confiance dans le grand-livre, et il a bien raison; c'est que, lorsque la rente devient plus abordable pour lui, il s'empresse d'y courir.

J'espère donc que l'emprunt sera placé prochainement; cependant je ne serais pas étonné qu'il fallût encore pour cela une partie de l'année prochaine, et vous écraseriez aujourd'hui le crédit si vous vouliez faire un nouvel emprunt.

Et puis il y a autre chose qui, pour moi, est mon espérance, c'est la libération du sol. A quel prix l'ob-

tiendrons-nous? Croyez-vous que ce soit avec des négociations? Les négociations peuvent quelque chose : on peut se présenter convenablement, raisonner décemment, habilement, avec l'étranger, et cela peut quelque chose. Je ne nie pas la valeur de la discussion et de la diplomatie; mais croyez bien aussi que le fond y fait beaucoup plus que la forme. (*Rires d'assentiment.*)

Toute l'habileté du monde ne fera pas qu'en parlant plus ou moins bien avec un ministre étranger, on puisse obtenir des choses capitales. Eh bien, l'évacuation de notre territoire, c'est là toute notre espérance. Dans les douleurs, oui, j'ose dire le mot, dans les douleurs dont je suis assailli tous les jours, ma consolation, mon espérance, c'est de nous amener prochainement, dans un temps donné, à la libération du sol. (*Sensation.*) Mais avec quoi? Avec un emprunt? Or, ne voyez-vous pas que l'emprunt de cette année tuerait l'emprunt de l'année prochaine? (*Oui! Oui! — C'est vrai!*) Et vous voudriez que j'aliénasse d'avance cette ressource qui est la ressource essentielle du patriotisme, et je dirai de la sécurité?

Je n'hésite donc pas à dire, pardonnez-moi le mot, vous me trouvez un peu vif, mais considérez cependant que je suis un peu affecté de ce qu'on nous crée des difficultés quand nous ne songeons qu'à tirer le pays des malheurs dans lesquels il a été plongé... (*Très bien! Très bien! — Applaudissements à gauche.*) Je n'hésite pas à dire que vouloir faire aujourd'hui un

emprunt serait un acte insensé. Je l'appelle par son nom. (*Mouvement prolongé.*)

Ainsi il ne reste absolument que les émissions.

Je prévois qu'on me répétera ce qu'on a dit tout à l'heure à cette tribune : « Nous y consentons! » Eh bien, Messieurs, puisqu'on y consent, il aurait mieux valu ne pas tant décrier d'avance la source dont on consentait à faire usage.

Quoi qu'il en soit, on nous offrait 300 millions d'émission. Le conseil de la Banque nous appuyant, nous avons demandé une marge de 400 millions, c'est-à-dire, en tout, 2 milliards 800 millions. Nous trouvons que c'est suffisant. Mais on nous dit : Pourquoi n'y reviendriez-vous pas plus tard, si la somme ne suffit pas? Nous regarderions cela comme la plus grande imprudence, car vous voyez la présente discussion, vous y assistez, vous y apportez de très bonnes intentions, nous aussi apparemment; eh bien, croyez-vous que cette discussion soit heureuse pour le pays? (*Mouvement.*)

*Plusieurs voix.* — Très mauvaise!

M. le Président de la République. — Messieurs, je vous demande pardon d'être si long, mais comment voulez-vous laisser un sujet pareil sans l'éclaircir complètement et sans refaire le crédit du billet de banque qu'on a si fort ébranlé, et qui est pourtant notre seule ressource? Oui, je suis épuisé; je mets peut-être plus de temps qu'il n'en faudrait pour vous expliquer tout cela, et je ne voudrais pas vous retenir

encore longtemps. Mais, de grâce, croyez-vous qu'une pareille discussion soit une chose heureuse pour notre crédit et pour notre pays?

*Plusieurs voix.* — Non, certainement!

M. le Président de la République. — Ne faut-il pas la rendre le plus rare qu'on peut? Faut-il s'exposer à la recommencer prochainement? Certes non. Or je vous demande, je demande à tout homme de sens si le billet de banque pourra être affecté sérieusement parce qu'au lieu de 2 milliards 700 millions, on nous aura accordé 2 milliards 800 millions. Je vous demande si le billet de banque peut en souffrir.

Et puis, je vous demande encore si cet avantage peut être mis en balance avec celui d'écarter autant que possible le retour d'une pareille discussion.

Toute la question est là. (*Nouveau mouvement.*)

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien m'écouter, car il me serait impossible d'achever cette démonstration, quoique je n'aie plus beaucoup d'efforts à faire, si l'on ne voulait pas m'accorder une attention, je dirai complète. (*Parlez ! Parlez !*)

Pesez ces deux prudences : celle qui consent à 2 milliards 700 millions et celle qui veut 2 milliards 800 millions, et dites-moi si la différence vaut l'inconvénient de renouveler une discussion pareille. Assurément non !

Eh bien, y a-t-il chance de la voir se renouveler ? C'est une question de *quantum*. Il suffit de deux autres chiffres pour vous montrer que 300 millions ne sont

pas le moins du monde une garantie de ne pas voir se renouveler très prochainement une discussion comme celle-ci.

Voici la situation.

La Banque doit en ce moment, vous allez voir que je n'exagère rien, car cette somme, je vais la réduire à sa plus grande probabilité, la Banque doit 651 millions.

Il y a d'abord les 210 millions qu'elle nous doit, parce qu'elle est engagée par un contrat. Cette somme, allons-nous la prendre dans un mois ou dans deux mois? Non! Aussi ce n'est pas pour que la Banque ait le moyen de nous les fournir dans un mois ou dans deux mois que nous demandons l'extension, c'est pour écarter cette limite qui peut placer la Banque dans un embarras très grand. Ces 210 millions donc, nous n'allons pas les demander prochainement. Mais il y a une chose certaine, c'est qu'avant que la liquidation du budget de 1871 soit terminée, nous serons obligés de les réclamer. Cela prendra peut-être six ou huit mois, mais enfin nous serons obligés de les demander.

Voilà donc 210 millions qui seront exigibles dans l'année. Mais il faut vous dire, pour qu'on ne s'alarme pas, qu'ils sont compris dans les 1 milliard 530 millions qui sont l'objet de la dette contractée.

Maintenant notre compte courant est de 156 millions. Je sais bien que nous n'allons pas les réclamer; nous avons cherché au contraire à les grossir pour que les mois de novembre et de décembre pussent être

traversés sans encombre. Mais nous ne pourrons pas rester toujours à 156 millions.

Nous aurons constamment un compte courant avec la Banque, et, si vous croyez que les comptes courants sont quelque chose de très fixe, vous vous trompez. Il y a des jours où le compte courant du Trésor à la Banque est descendu fort au-dessous de 156 millions, comme il y a des jours où il a été de 200 millions.

La veille du payement des rentes, l'État accumule l'argent dans les caisses de la Banque et il peut avoir un compte courant de 200 millions, tandis que six semaines après il n'aura plus que 50 millions. Je ne vous demande donc pas 156 millions. Mais les gens prudents ne s'exposent pas à se voir dans l'embarras, en n'ayant pas en mains les fonds qu'il est probable qu'on leur demandera. Et, quand ils ont une véritable prudence, ils vont même un peu au delà.

Il y a ensuite les comptes courants avec le public : 285 millions.

Ce sont ces trois sommes qui forment une dette tout entière exigible de 651 millions.

Ces comptes courants avec le public de 285 millions, croyez-vous qu'ils aient des allures invariables, qu'ils varient seulement de 10 à 15 millions ? Ils ont varié, dans l'espace de trois mois, de 100, de 200, de 300 millions.

Qu'il y ait stagnation dans les affaires, vous voyez les comptes courants qui augmentent d'une manière extraordinaire ; qu'il y ait beaucoup d'affaires, qu'il

y ait quelque raison de porter ses fonds à la Bourse, ils diminuent aussi rapidement. On a vu en un jour les comptes courants diminuer de 30 et de 40 millions.

Mais, enfin, ces diverses sommes : 210 millions dus à l'État ; 156 millions à notre compte courant ; 285 millions aux comptes courants du public, c'est 651 millions que la Banque doit en entier ; et elle peut être exposée à ce qu'on les lui demande. Je ne veux rien exagérer, j'accorde qu'on ne les lui demandera pas ; mais, aux yeux de la prudence, elle doit cependant se mettre en mesure d'y pourvoir au moins en très grande partie.

J'ai donc, à ce sujet, un compte de ce que j'ai appelé l'indispensable. Je compte dans l'indispensable la somme de 210 millions que la Banque doit nous verser dans le courant de l'année. Le compte courant de l'État pourra être réduit, et le sera certainement dans un espace plus ou moins long, d'une somme considérable, de 100 millions peut-être, de 50 millions incontestablement; cela variera. Il restera certainement 50 millions au compte du Trésor.

Puis il y a les comptes courants des particuliers. Je dis que ce serait une souveraine imprudence si, sur les 300 millions de comptes courants des particuliers, la Banque n'était pas en mesure d'en rembourser 150 immédiatement. Je maintiens qu'il n'y a pas un administrateur de la Banque qui se croirait en sécurité, s'il n'avait pas 150 millions toujours prêts pour faire face à 300 millions de comptes courants.

Il y a ensuite les opérations que nous avons à faire à l'étranger. Elles peuvent entraîner des émissions momentanées tellement considérables que, dans le traité de la Banque, on a parlé de 300 millions de facilités que la Banque pourra être amenée à nous donner pour la négociation des emprunts.

En réalité, cela ne sera pas le cas, assurément; mais il y a au moins une chose que vous pouvez prévoir, ce sont les pertes de numéraire qu'entraîneront nos payements à l'étranger. A l'occasion de ces payements, la Banque peut avoir à remplacer 100 millions en numéraire sans que le pays soit en péril ni que le crédit soit ébranlé.

Je sais que vous dites : Mais vous lui rembourserez 200 millions. C'est vrai, nous les rembourserons.

Vous dites que la ville de Paris a une dette qu'elle acquittera. Oui, mais elle aura besoin d'un compte courant considérable ; et je ne crois pas que la Banque, soit par nous, soit par la ville de Paris, puisse rentrer dans une somme de plus de 300 millions.

Pour être dans une situation de prudence, il faut de 600 à 650 millions afin de faire face à l'indispensable. Si la Banque a la chance de retrouver 300 millions, la chance certaine de les retrouver, soit par l'État, soit par la ville de Paris, qu'est-ce que vous nous donnez avec 300 millions? Tout juste de quoi suffire aux plus pressants besoins. Et il est possible que, dans un temps très prochain, 300 millions ne nous

suffisent pas. Si vous êtes assemblés, nous en serons quittes pour une discussion pénible, fâcheuse pour le pays, pour son crédit; mais, si vous n'êtes pas assemblés, que ferons-nous? Est-ce que nous vous convoquerons extraordinairement? Vous figurez-vous l'émotion que nous aurions donnée au pays, il y a un mois... car on nous a proposé de vous convoquer, il y a un mois et demi? Si nous vous convoquions tout de suite extraordinairement, dans une situation pareille, mais ce serait désastreux!

Quand, avec le conseil de la Banque, nous vous demandons 400 millions, nous vous demandons l'indispensable. Quant à moi, Messieurs, au nom de tous mes collègues...

M. Pouyer-Quertier, *ministre des finances et les autres ministres.* — Oui! Oui!

M. le Président de la République. — ... Au nom de tous mes collègues, j'insiste. Vous ne voulez pas nous donner 600 millions; ce serait plus raisonnable, plus prudent; 200 millions de plus n'affecteraient pas le crédit du billet de banque, la vraie prudence serait de nous les donner, mais enfin, nous nous plions aux circonstances. Vous voulez ne nous donner que 400 millions: comme le conseil de la Banque, à la rigueur, ne demande pas plus, nous acceptons 400 millions, mais rien de moins. (*Vive approbation sur un grand nombre de bancs. — Cris : Aux voix! Aux voix!*)

Nous n'entendons pas faire des conditions à l'Assemblée, telle n'est pas notre intention; mais nous

croyons mériter sa confiance, nous avons besoin de l'obtenir, nous en avons besoin devant vous, devant la France, devant l'étranger; nous ne pouvons pas céder là-dessus. Je le répète, Messieurs, accorder 600 millions serait sage; on ne veut donner que 400 millions; soit, 400 millions; mais rien de moins.

(*Nouvelle approbation et applaudissements. — Aux voix! Aux voix! — La clôture!*)

L'Assemblée fixa à 2 milliards 800 millions la limite des émissions, en stipulant, toutefois, que les 400 millions ajoutés au maximum actuel seraient retirés de la circulation au fur et à mesure des remboursements que le Trésor et la ville de Paris feraient à la Banque dans le cours de l'année 1872, et elle autorisa également l'émission de coupures de 10 et 5 francs.

FIN DU TOME XIII

# TABLE

## DU TREIZIÈME VOLUME.


| | | Pages. |
|---|---|---|
| CCXVI. | Discours sur la protestation de M. Keller contre la cession de l'Alsace et de la Lorraine, prononcé le 17 février 1871, à l'Assemblée nationale. . . . . | 1 |
| CCXVII. | Communication relative à la constitution du cabinet et observations sur l'opportunité d'une suspension des séances, présentées le 19 février 1871, à l'Assemblée nationale. . . . . | 5 |
| CCXVIII. | Communication des préliminaires du traité de paix et observations à l'effet d'obtenir la déclaration d'urgence, présentées le 28 février 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . | 17 |
| CCXIX. | Discours à l'occasion de la motion de déchéance, prononcé le 1er mars 1871, à l'Assemblée nationale. . | 27 |
| CCXX. | Discours sur le projet de loi relatif aux préliminaires de paix, prononcé le 1er mars 1871, à l'Assemblée nationale. . . . . | 33 |
| CCXXI. | Discours sur une proposition relative à la nomination d'une commission des finances, prononcé le 3 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . | 45 |
| CCXXII. | Réponse à deux questions sur des émissions de rentes et des emprunts à la Banque, faite le 8 mars 1871, à l'Assemblée nationale. . . . . | 51 |
| CCXXIII. | Discours sur le projet de translation du siége de l'Assemblée nationale dans un lieu plus rapproché de Paris, prononcé le 10 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . | 61 |

Pages.

CCXXIV. Observations sur l'impression d'un rapport relatif à l'état des finances, présentées le 11 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 103

CCXXV. Allocution sur un projet de proclamation au peuple et à l'armée, prononcée le 21 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 107

CCXXVI. Discours sur une déclaration concernant les élections municipales de Paris, prononcé le 21 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 113

CCXXVII. Observations sur une proposition concernant les mesures à prendre pour pacifier Paris, présentées le 24 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 139

CCXXVIII. Discours sur une proposition concernant les maires de Paris, prononcé le 27 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 143

CCXXIX. Discours sur une proposition concernant les opérations de l'armée allemande, prononcé le 29 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 153

CCXXX. Explications sur l'arrestation de MM. Rouher et G. de Cassagnac, données dans la séance du 31 mars 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 159

CCXXXI. Communication sur les résultats d'un engagement entre les troupes régulières et les insurgés, faite dans la séance du 3 avril 1871, à l'Assemblée nationale. 171

CCXXXII. Compte rendu de la visite faite par la députation de l'Assemblée aux militaires blessés, séance du 4 avril 1871 . . . . . 177

CCXXXIII. Discours sur le projet de loi relatif aux élections municipales, prononcé le 8 avril 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 181

CCXXXIV. Communication relative aux événements de Paris et à la situation de la France, faite le 27 avril 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 189

CCXXXV. Communication relative à la signature du traité de paix avec l'Allemagne, faite le 11 mai 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 209

CCXXXVI. Observations sur une question de M. Mortimer-Ternaux, présentées le 11 mai 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 213

Pages.

CCXXXVII. Discours sur le projet de loi portant ratification du traité de paix avec l'Allemagne, prononcé le 18 mai 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 235

CCXXXVIII. Communication au sujet de l'entrée des troupes dans Paris, faite le 22 mai 1871, à l'Assemblée nationale. 263

CCXXXIX. Discours au sujet d'un incident relatif aux événements de Paris, prononcé le 24 mai 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 273

CCXL. Observations sur une demande d'enquête au sujet de la capitulation de Metz, présentées le 29 mai 1871, à l'Assemble nationale. . . . . 287

CCXLI. Observations sur une proposition de M. de Ravinel concernant l'installation des services ministériels à Versailles, présentées le 1er juin 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 291

CCXLII. Discours sur l'abrogation des lois d'exil et sur l'élection du prince de Joinville et du duc d'Aumale, prononcé le 8 juin 1871, à l'Assemblée nationale . . . 295

CCXLIII. Observations sur un projet de loi concernant l'établissement d'impôts nouveaux, présentées le 12 juin 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 333

CCXLIV. Discours sur l'emprunt de deux milliards, prononcé le 20 juin 1871, à l'Assemblée nationale. . . . . 341

CCXLV. Discours au sujet de pétitions demandant le rétablissement du pouvoir temporel du pape, prononcé le 22 juillet 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 405

CCXLVI. Discours sur le payement des dommages causés par l'invasion, prononcé le 5 août 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 435

CCXLVII. Observations sur les propositions Rivet et Adnet, présentées le 12 août 1871, à l'Assemblée nationale . . 453

CCXLVIII. Discours sur le projet de loi relatif à la dissolution des gardes nationales, prononcé le 24 août 1871, à l'Assemblée nationale . . . . . 459

CCXLIX. Message du Président de la République, adressé le 1er septembre 1871, à l'Assemblée nationale. . . . 479

CCL. Message du Président de la République sur la proposition Target, adressé le 13 septembre 1871, à l'Assemblée nationale. . . . . 483

3 2044 011 225

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413

WIDENER
FEB 10 1996
CANCELLED